tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

le cnam

Ecole doctorale Entreprise, Travail, Emploi – ED 416 – / ED 415

LISE - Laboratoire Interdisciplinaire de Sociologie Economique

THÈSE

présentée par :

Elisabetta BUCOLO

soutenue le : **24 mai 2011**

pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline/ Spécialité : **SOCIOLOGIE**

Associations et coopératives hier et aujourd'hui. Un regard sur la Sicile à partir du capital social.

THÈSE dirigée par :

LAVILLE Jean Louis, Professeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, Chaire Relations de service.

RAPPORTEURS :

LAZAR Marc, Professeur des Universités en Histoire et Sociologie politique à l'Institut d'Etudes Politiques, Sciences Po Paris.

REGUER Daniel, Professeur des Universités en Sociologie à l'Université du Havre, CIRTAI-CNRS.

JURY :

DESTREMEAU Blandine, Directrice de recherche au CNRS.

JAEGER Marcel, Professeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, Chaire de Travail Social.

PERNA Tonino, Professeur des Universités en Sociologie économique à l'Université de Messine (Italie), Faculté de Sciences Politiques.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« L'ape è la nuova metafora della ricerca:

essa, infatti, succhia il nettare dei fiori su cui si posa,

ossia osserva e raccoglie, ma poi elabora

e produce il proprio »

(Francis Bacone)

"Come ciuri di campu nascisti

e la terra ti fici di matri

comu ciuri di campo criscisti

e la lotta ti fici li patri

come ciuri di campo muristi

na sira i maju chi stiddi tristi"

(Texte écrit à la mémoire de P. Impastato)

« *Mais l'on croit vraiment qu'il est possible d'identifier un éthos, une série de modèles, en faisant abstraction des conditions concrètes de vie dans lesquelles les personnes conduisent et consomment leur existence ? Je crois que non !* »

(Lombardi Satriani)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Remerciements

Nombreuses possibilités s'offrent à nous au moment de la rédaction des « remerciements », rite incontournable des doctorants à la fin de leur travail de thèse. Tout d'abord, on peut opter pour une version « sérieuse et scientifique » listant les professeurs, chercheurs, centres de recherches et institutions diverses ayant apporté leur indispensable aide à l'œuvre achevée. D'autre part, on peut opter pour la version « sentimentale » qui a plutôt tendance à souligner les signes d'affection envers les proches et parents variablement sollicités durant toute la période de lecture, rédaction et réflexion. Il y a également ceux qui préfèrent s'abstenir de cet exercice, considéré comme trop conventionnel, voire obligé.

Parmi les différentes options, je ne trouve pas celle qui me convient le mieux (sic !!). En effet, le « temps » de ma thèse a été assez long pour mobiliser autour de moi un grand nombre de personnes qui toutes ont été importantes pour l'aboutissement de ce travail. Difficile donc pour moi de savoir si c'est le milieu scientifique ou le milieu familial à avoir été le plus déterminant pour m'aider à « tenir le cap » et … terminer ! Je vais essayer quand même de faire un petit répertoire. Mais avant tout, je tiens à remercier non pas une personne mais mon île, ma Sicile … ce bout de terre en forme de triangle au milieu de la Méditerranée. Ses contradictions constantes et sa complexité ont grandement participé à me rendre plus attentive aux contextes et à éviter les évidences faciles dans la vie de tous les jours comme dans ma vie professionnelle. Ceci étant dit, je ne peux pas commencer mon « répertoire » de noms et de lieux sans citer le CRIDA – Centre de recherche et d'intervention pour la démocratie et l'autonomie. J'en fais partie depuis plus de dix ans maintenant et, c'est grâce aux échanges, débats, confrontations, études en son sein que j'ai pu avancer dans mon parcours de recherche. Je remercie donc ses fondateurs Jean Louis Laville (Directeur de cette thèse), Jacques Gautrat (le Président), Marie France Gounouf (« correctrice officielle » et patiente de cette thèse), Bérangère Régnault, Bernard Eme. Même si certains d'entre eux ne sont plus membres de l'équipe, ils ont imprégné de leur regard attentif et critique sur la réalité sociale et économique, notre manière de travailler : une approche « modeste » du savoir scientifique partagé avec les « acteurs » et qui ne prétend pas toujours détenir La vérité. Je remercie aussi les autres membres de l'équipe : Joseph Haeringer, Laurent Gardin, Laurent Fraisse, Bérénice Régnault et Nadine Da Rocha pour leur soutien constant, leurs conseils éclairés et leur manière discrète mais efficace de m'encourager à avancer. C'est grâce à cette équipe de

recherche, et à son système original de mutualisation du savoir et des « financements », que ce travail a pu aboutir. Je remercie également les étudiants en formation continue de Sciences Po Paris, du CNAM Paris et de l'IAE de la Sorbonne, car c'est grâce à leurs apports et remarques, lors de mes enseignements, que j'ai pu confronter (et mesurer) mes recherches à leur réalité de terrain.

J'adresse une pensée spéciale aux bénévoles, salariés, militants, simples citoyens qui se battent quotidiennement, et pour certains au péril de leurs vies, contre les réseaux criminels mafieux qui envahissent dangereusement l'Italie toute entière. Merci à tous ceux qui ont, par leurs récits sincères et passionnés, contribué directement à enrichir les apports de mes réflexions.

Je remercie bien sûr, Gaïa, Matteo et Vincent, mes amours patients auxquels cette thèse a volé bien du temps, Mamma e Papà « *sempre con me* » et enfin tous mes ami(e)s italien(nes)s et français(es) qui, d'une manière ou d'une autre, ont partagé avec moi les joies et les affres de cette recherche !

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Résumé

Les associations contribuent à garder en vie les espaces de pluralisme indispensables à la démocratie. Un lien est établi entre vitalité associative et production de capital social, car les associations participent à la généralisation de la confiance, nécessaire au bon fonctionnement institutionnel et économique. Cependant, la notion de capital social se fonde sur des postulats discutables : l'un « déterministe » et l'autre « libéraliste ». Ainsi, à partir d'une réalité « complexe », celle de la Sicile, nous avons essayé de déconstruire ces *a priori* théoriques. Ceci afin d'utiliser la notion de capital social dans un cadre interprétatif plus ample qui, d'une part ne s'arrête pas à la seule analyse des interactions sociales au sein des réseaux mais prend en compte la nature spécifique de leur contexte. Et, d'autre part, puisse réintroduire les modalités d'interaction entre associations et pouvoirs publics ainsi que le rôle des institutions dans la production de capital social.

Mots clés : association, capital social, Sicile, mouvement coopératif, action publique, coopératives sociales, familialisme amoral, mouvement paysan sicilien, antimafia sociale, mouvement antimafia, antiraket, clientélisme, confiance sociale, biens confisqués à la mafia, légalité, loi 109/96.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Summary

Non-profit organizations (NPO) help in keeping alive those pluralist places which are vital for democracy making processes. The link between the vitality of the voluntary sector and the production of social capital is established because NPO take an active part in the confidence spreading process which is necessary for smooth institutional and economic management. However, the concept of social capital is based on arguable postulates: a «determinist» and a «liberal» one. In the thesis, we have thus tried to deconstruct these theoretical *a priori* constructions in the complex reality of Sicily in order to use the concept of social capital in a wider interpretative framework. This interpretative framework is thus not limited to the exclusive analysis of social interactions within networks but takes into account the specific nature of their background. Hence, it is possible to re-introduce the modalities of interaction between NPO and authorities as well as the role of the institutions in the production of social capital.

Key words: associations (NPO), social capital, Sicily, cooperative movement, public service, social cooperatives, amoral familism, Sicilian farmers' movement, social anti-mafia, anti-mafia movement, anti-racket, vote catching, social confidence, properties confiscated from mafia, legality, law 109/96.

Table des matières

Remerciements 3
Résumé 5
Summary 6
Table des matières 7

Introduction 13
I. Problématique 14
1. Plan 17
2. Méthodologie 19
1.1 Le retour sur l'histoire 19
1.2 Les études de cas 21

Première partie : Association et capital social 24

I. Les associations au cœur du débat sur le capital social 25
Introduction 25
1. A l'origine du capital social 28
1.1 Bourdieu, le précurseur. 29
1.2 Coleman et l'individualisme méthodologique 32
2. Engagement civique et confiance généralisée 37
2.1 Les associations au cœur des systèmes « performants » 37
2.2 La confiance dans un contexte de laisser-faire 44
3. Les limites d'une approche normative 48
3.1 Une nature intrinsèquement vertueuse 49
3.2 Des individus et des groupes « statiques » et « déterminés » 50
3.3 Le rôle des institutions comme vecteur de création de confiance généralisée 54
3.4 Des axes d'analyse à développer 57

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

II. Un analyseur pertinent : le cas de la Sicile 59
Introduction 59
1. Le « familialisme amoral » 61
2. La participation associative en Sicile 65

Deuxième partie : Pour une histoire du mouvement associatif et coopératif en Sicile 71

I. Le mouvement associatif et coopératif en Sicile : une histoire oubliée 72
Introduction 72
1. Les enjeux économiques, sociaux et politiques après l'Unification de l'Italie 75
1.1 Le contexte socio-économique : aux origines de la question agraire 75
1.2 L'investissement des espaces de gouvernance locale : le processus de modernisation 78
1.3 L'interprétation savante des spécificités de la « question sicilienne » 80
2. Vers un projet de démocratie rurale : économie agraire et réformes sociales 83
2.1 L'action sociale de l'Eglise 86
2.2 Les socialistes et la coopération 88
3. L'associationnisme mutualiste 91
3.1 Les « *sodalizi* » catholiques 92
3.2 Le solidarisme ouvrier 93
3.3 Les sociétés mutuelles de matrice libérale 94
3.4 Formes de solidarisme à la campagne 95
4. Les « *Fasci* » siciliens entre 1892 et 1894 97
4.1 Un mouvement de masse 99
4.2 Entre socialisation et réforme agraire 100
4.3 La matrice idéologique des *Fasci* 102
4.4 Des vecteurs de politisation composites 103
4.5 Les dirigeants populaires 104
4.6 L'opposition mafieuse 105
4.7 La répression étatique 106
5. Le mouvement coopératif avant et après le premier conflit mondial 108
5.1 L'ère giolittienne : les années 1900 108
5.2 Les espaces élargis de gouvernance locale 109

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

5.3 Les caisses coopératives rurales catholiques ... 111
5.4 Les caisses coopératives agraires ... 114
5.5 Les « affittanze collettive » ... 115
5.6 De la propriété privée et des propriétaires ... 116
5.7 Coopération et mafia ... 118
5.8 Le déclin des « *affittanze collettive* » ... 120
5.9 L'après guerre : une période de réorganisation politique ... 122
5.10 Des tensions au sein du mouvement coopératif en Sicile ... 124
5.11 Le fascisme et le processus d'étatisation de la coopération ... 127
6. Le mouvement paysan et coopératif après la Libération ... 131
6.1 La période trouble de l'après-guerre ... 131
6.2 La coopération en « porte-à-faux » ... 134
6.3 Le mouvement paysan ... 137
6.4 La gestion coopérative des terres non cultivées ... 138
6.5 La structuration et l'évolution de l'action coopérative ... 139
6.6 La « question culturelle » au cœur de l'évolution de la coopération en Sicile ... 142
6.7 Le démantèlement de la coopération en Sicile ... 144
6.8 La mafia au cœur du changement ... 146
6.9 Le mouvement coopératif : un élan de démocratisation ... 149
7. La grande transformation ... 152
7.1 De nouvelles configurations ... 153
7.2 Les « stratégies» de la mafia ... 155
7.3 Pour un débat public sur la question mafieuse : le rôle des associations ... 159

II. L'antimafia sociale ... 164
Introduction ... 164
1. Au-delà de la « vague émotionnelle » : la consolidation de l'action solidaire ... 166
1.1 L'antimafia sociale (ou plutôt politique) ... 167
1.2 Des formes nouvelles d'intervention organisée dans l'espace public ... 171
1.3 Les associations « antiracket » et de « consommation critique » ... 174

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Conclusion de chapitre : de l'histoire aux récits 180
1. Deux interprétations au regard de l'histoire 181
1.1 La rhétorique de l'impossible : entre différence et déterminisme 181
1.2 La rhétorique du possible : la dimension sociale et politique 184
2. A la croisée des regards 189
2.1 Contre le clientélisme et pour le particularisme comme ressource 190
2.2 Contre le système et dans les institutions 197

Troisième partie : L'actualité de la participation associative et coopérative en Sicile . 201

I. Les études de cas 202
Introduction 202

II. De l'action associative territoriale à la création d'espaces civiques de proximité 205
Introduction 205
1. Les associations entre référents communautaires et réseaux criminels 207
1.1 Les associations de quartier : les centres sociaux polyvalents 208
1.2 Les trois axes d'analyse 210
2 L'action inscrite dans les quartiers 212
2.1 La dimension territoriale 212
2.2 Le quartier : un même lieu pour une double appartenance 216
2.3 Le quartier populaire comme « zone à la frontière » 222
2.4 Les associations : espace médiateur dans le quartier et « hors les murs ». 229
3. Familialisme et tension solidaire 235
3.1 La dynamique des réseaux d'entraide 235
3.2 Des réseaux « denses » pour faire face aux besoins : réalités et risques. 238
3.3 L'association comme lieu de canalisation des ressources relationnelles 244
4. La confiance sociale 263
4.1 Les modalités d'action facilitant les relations de confiance 265
4.2 Une confiance en l'action collective, bloquée 281
Conclusion de chapitre 296

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

III. De l'action coopérative territoriale à la création d'espaces d'action publique 298
Introduction 298
1. Elaboration d'un bien commun mobilisateur de consensus 304
1.1 L'opportunité d'une destinée différente 307
1.2 « Droit au travail pour tous dans la légalité » 315
1.3 De la société civile à la société responsable 326
2. Renforcement des principes d'action collective 335
2.1 Un cadre institutionnel novateur (des pouvoirs publics novateurs) 336
2.2 Une performance sociale et économique reconnue 341
2.3 L'esprit coopératif à l'épreuve de la rentabilité 352
2.4 Un projet de pédagogie sociale 363
3. Définition d'un espace d'action publique 368
3.1 Articulation entre privé et public 369
3.2 Réaffirmation du rôle « légitime » de l'Etat 374
3.3 Le rôle « actif » des associations et coopératives 379
3.4 Vers la co-construction d'un espace d'action publique locale 384
Conclusion de chapitre 389

Conclusion 391
Introduction 392
1.1 Les interrelations sociales dans l'analyse économique 392
1.2 Les interrelations sociales dans l'analyse de la performance institutionnelle 393
2. Deux questionnements principaux 394
3. Des perspectives de recherche 397
3.1 Une perspective de « capital civique » 398
3.2 Les formes d'interaction entre associations et pouvoirs publics 400
3.3 Une perspective d'action publique 404
4. Un postulat partagé 406
4.1 Un regard renouvelé sur le Sud 408

Bibliographie 410
Sites Internet 453

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexes 456
Annexe 1 : La loi 1996/109 457
Annexe 2 : Les tableaux statistiques 461
Annexe 3 : Les évènements de Portella della Ginestra 468
Annexe 4 : L'article 416 bis du Code penal 469
Annexe 5 : La liste des victimes de la mafia, années 1980-1990 470
Annexe 6 : Les fiches tecniques des Centres sociaux 477
Annexe 7 : Le projet Libera terra 483
Annexe 8 : Les biens confisqués par Région 485
Annexe 9 : Les objectifs du Consortium « Sviluppo e legalità » 487

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Introduction

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

I. Problématique

Cantonnées entre la « puissance » du secteur public et les « vertus » du secteur privé, les associations n'ont qu'un rôle subsidiaire. Elles incarnent, dans l'imaginaire collectif, l'amateurisme et n'arrivent pas à convaincre de leur « sérieux ». Pourtant, si l'on regarde plus attentivement, ne serait-ce que les données les concernant, les associations ne cessent d'augmenter en nombre et en capacité de création d'emploi. En France, par exemple, depuis 2000 plus de 330.000 emplois ont été créés dans le secteur associatif et, ceci, de manière constante et régulière sur les dix dernières années. Les 178 mille associations françaises ont salarié 1,7 millions de personnes, cela veut dire que près d'un salarié du secteur privé sur 10 travaille dans une association[1]. Dans l'actuel contexte de crise économique ceci montre bien la stabilité du secteur et du modèle social et économique qu'il incarne.

Or, si aujourd'hui, comme les chiffres le montrent, les associations ne paraissent pas subir une crise de croissance, elles semblent cependant traversées par une « crise de sens ». En d'autres termes, elles paraissent soumises à des pressions multiples qui participent à les vider de leur raison d'être et à l'effondrement de leurs valeurs fondatrices. Ainsi, parle-t-on du désengagement des salariés, des aspirations gestionnaires des bénévoles, de la « consommation » de services de la part des usagers. S'il est vrai que certains indices viennent corroborer ces constats, ils varient, selon les contextes économiques, politiques et sociaux dans lesquels se situent les associations. Il reste que leur affaiblissement est un signe de déclin de nos sociétés, dans leur capacité à garder en vie les espaces de pluralisme et de participation qui apparaissent indispensables à la vitalité institutionnelle, voire économique des pays.

Les associations produisent des biens et des services mais portent aussi des projets dont l'utilité sociale est avérée et autour desquels se cristallisent les valeurs, les référents identitaires, autrement dit le « bien commun » qui cimente les pratiques et qui permet le partage de connaissances, de ressources et d'actions. Elles définissent leurs objectifs et finalisent leurs pratiques selon les contextes dans lesquels elles s'inscrivent. A travers les revendications qu'elles formulent, elles se situent dans un espace intermédiaire entre les

1 Enquête menée par le réseau Recherches & Solidarités, publiée par le quotidien *Les Echos*, du vendredi 3 et samedi 4 septembre 2010.

citoyens et les pouvoirs publics et bien que n'ayant pas toutes des finalités politiques, dans chacune se manifeste la volonté d'agir ensemble. Plus concrètement, les associations participent directement à la transformation, voire à la définition, de l'ordre institutionnel (Magatti, 2005, p.179)[2]. En effet, non seulement elles participent à la définition d'espaces de débat public mais, par là, elles mobilisent des interrelations sociales qui contribuent à stabiliser la confiance, la coopération, la réciprocité, dans nos sociétés.

De ce point de vue, les politologues Putnam et Fukuyama, en s'interrogeant sur les raisons à l'origine de la « performance » institutionnelle et économique de différents pays occidentaux, établissent un lien très strict entre vitalité associative et production de capital social indispensable à la démocratie. Par capital social, ils définissent l'ensemble des réseaux et des relations entre individus qui garantissent la généralisation de la confiance et de l'esprit civique, nécessaires au bon fonctionnement des institutions et de l'économie. Les associations étant le lieu privilégié de création de capital social, leur existence s'avère essentielle pour nos sociétés. Comme le montre Bevort (2002, p.83), la problématique proposée, en terme de lien entre « performance institutionnelle » et « capital social » constitue une approche renouvelée de la question démocratique dans les sociétés modernes. Nous partageons cette analyse car les recherches sur le capital social, parmi d'autres, ont participé à re-questionner les approches économicistes attribuant au seul mobile de l'action intéressée des individus, les mérites de la performance et du bien-être des nations. Or, la réalité est plus complexe et l'agir associatif désintéressé, à l'origine de réseaux de confiance, d'engagements citoyens, de demandes sociales, de revendications civiques, apparaît comme un facteur incontournable. Si ces recherches ont permis d'avancer dans la réflexion scientifique autour de la relation entre association et démocratie initiée par Tocqueville au XIX siècle[3], elles se fondent sur des postulats qui semblent plus discutables. D'une part, sur un postulat « culturaliste et déterministe », et d'autre part, sur un postulat que l'on pourrait définir « libéraliste ».

En ce qui concerne le premier postulat, le lien entre capital social et démocratie, pour ce qui est de la performance institutionnelle, a été établi en particulier à partir des recherches de Robert Putnam des années 1990, recueillies dans son ouvrage fondateur *Making Democracy Work*, qui fait état de la différence de développement entre le Nord et le Sud de l'Italie. En

2 « L'institutionnalisation est l'expression d'un lent processus de construction de solutions des controverses, d'identification de compromis, de négociation patiente et continuelle au sein des réseaux complexes de relations entre sujets sociaux» (Magatti, 2005, p. 184).
3 Alexis de Tocqueville (1835), *La démocratie en Amérique*.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

effet, Putnam et ses collaborateurs cherchent à comprendre les raisons profondes de l'écart existant entre le Nord riche et performant et le Sud en retard de développement économique. Cette analyse a servi de base pour montrer qu'en situation de carence de capital social, donc de vie associative, les sociétés ne sont pas en mesure de générer des formes de confiance généralisée et d'engagement civique qui sont nécessaires à la performance institutionnelle et au développement économique. Selon cette analyse, sur laquelle nous reviendrons plus amplement tout au long de cette recherche, du fait de la configuration de son substrat culturel et historique, l'Italie du Sud serait dans l'incapacité de générer des formes d'engagement citoyen. Ce retard culturel serait dû aux formes familiales spécifiques de cette partie de l'Italie. Trop inclusives et égoïstes, jusqu'à être amorales, elles empêcheraient toute solidarité élargie au-delà de leurs frontières en cantonnant les individus dans des relations instrumentales et refermées au seul cercle de la parentèle. Dans ce contexte, toute action associative est impossible. De ce fait, le manque d'esprit civique et de confiance généralisée, en définitive le manque de capital social est à l'origine de l'impossibilité des individus de se mobiliser pour générer une action collective dans l'intérêt de tous. Aussi par cette analyse le postulat selon lequel il existerait, chez les gens du Sud de l'Italie, une « incivilité naturelle », inscrite à jamais dans leur histoire a été considérée comme une vérité scientifique.

Le deuxième postulat concerne tout particulièrement une certaine vision de la société, qui, tout en mettant en exergue la force des liens associatifs et civiques et la capacité des individus à se mobiliser de manière désintéressée et engagée, exalte le rôle exclusif de la société civile, ainsi que sa capacité à s'organiser et mobiliser les « bonnes volontés ». Les citoyens plus ou moins organisés et engagés seraient ainsi les seuls responsables des succès et des défaites de nos sociétés, autrement dit de la performance ou des échecs de l'économie et des institutions. Comme le montre Bagnasco (1999), ce postulat « cache » un préjugé politique favorable à l'exclusion de l'Etat comme acteur déterminant de nos démocraties. Or, en utilisant les mots de Sue (2006, p.20), on peut arguer que « la politique serait autant malade que la société ainsi que l'inverse » et que le rôle des pouvoirs publics ne peut pas être marginal.

Ainsi, même si les théories du capital social ont eu un grand écho dans le monde scientifique, dans ce travail de recherche, il nous a paru important de re-questionner ces postulats en mobilisant plusieurs « outils » d'analyse et de réflexion.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1.Plan

Tout en reconnaissant la force de la thèse centrale, à savoir le lien fécond entre associations et démocratie, les conceptualisations autour du capital social semblent véhiculer une vision de la société qui peut être questionnée. De ce fait, avant tout, nous voudrions tenter de mieux comprendre les avancées et les limites de cette notion. Pour **c**e faire, **dans la première partie de ce texte nous proposons une analyse des différents apports théoriques regroupés sous le terme de capital social.** Cette réflexion théorique préalable, a pour objectif de cerner les éléments de débat et de proposer des pistes de développement, notamment par l'intégration d'autres apports théoriques, tels que les recherches autour de l'interaction entre associations et pouvoirs publics dans la définition des cadres institutionnels démocratiques. En effet, il s'agit pour nous, de montrer que les éléments de contexte, autrement dit l'environnement économique, politique et social, peuvent être des facteurs déterminants dans la relation entre association, voire capital social, et performance institutionnelle. Et, ceci, dans une perspective qui n'est pas figée dans le temps mais qui se veut en continuelle évolution.

Afin de déconstruire d'éventuels *a priori* conceptuels et offrir l'opportunité de déceler d'autres « possibles », il nous a par ailleurs semblé opportun de confronter ces apports théoriques à « une réalité complexe ». Ainsi, la Sicile, région du Sud de l'Italie, a été l'endroit où se sont déroulés nos travaux empiriques. Définie comme dépourvue de vie associative, de *civicness* et, de plus, condamnée par son histoire à rester dans une condition de sous-développement économique et institutionnel, elle paraît concentrer le pire de ce qui peut se produire dans une démocratie moderne en ce qui concerne l'engagement civique. L'absence de capital social serait donc à l'origine de cette réalité. **Ainsi, dans la deuxième partie de cette recherche, il nous a paru propice de revenir sur l'histoire du mouvement coopératif et associatif en Sicile afin de mieux comprendre l'état présent.** En effet, le retour sur l'histoire est, pour nous, une façon de rendre davantage intelligible la réalité actuelle et de l'interroger à partir de l'étude du déroulement des événements du passé. Nous pensons en effet qu'il est nécessaire de retracer l'histoire du mouvement coopératif et associatif sicilien pour comprendre ses évolutions et questionner ainsi l'argument selon lequel l'histoire aurait condamné à jamais le vécu associatif dans cette partie de l'Italie.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Enfin, dans la troisième partie, nous proposons deux études de cas qui, à notre sens, sont emblématiques pour comprendre la nature de l'action associative et coopérative en Sicile. Notre réflexion s'appuie tout d'abord sur l'analyse des associations qui animent des centres sociaux de quartier et qui travaillent dans des zones urbaines et périphériques de la ville de Palerme. Nous faisons l'hypothèse que le contexte social et économique dans lequel s'inscrivent ces associations, les confronte quotidiennement à des formes perverses d'instrumentalisation particulariste dont certains réseaux criminels sont le vecteur principal. Ceci participerait à réduire leur capacité d'intervention dans l'espace public et leur volonté de constituer un contexte propice à l'action citoyenne. Alors que, dans ce premier cas étudié, l'action associative doit se déployer dans un contexte dépourvu de politiques publiques favorisant la synergie entre associations et institutions, dans la deuxième étude de cas, la situation est radicalement différente. Les coopératives sociales que nous avons rencontrées sont directement impliquées dans la mise en œuvre d'une politique publique locale dans le village de Corleone. Elles gèrent, notamment, au nom de la loi 109/96[4], des biens confisqués à la criminalité organisée. Ainsi, le service public a intégré les associations et les coopératives dans les dispositifs de gestion des biens confisqués en leur laissant des marges de manœuvre dans la définition de la politique publique locale. Bien que très différentes dans leurs modalités d'inscription dans le contexte dans lequel elles opèrent, ces expériences nous semblent liées les unes aux autres. Tout d'abord pour la nature de leur engagement civique, attachée aux questions de légalité et lutte contre la criminalité. D'autre part, parce que sans l'action des unes, les autres ne pourraient pas exister. Le travail des centres sociaux auprès des populations dans les quartiers à forte exclusion sociale est un travail embryonnaire de création d'espaces civiques de proximité et il nous semble être un préalable indispensable à la constitution d'espaces intermédiaires, comme dans le cas de la co-construction de politiques locales entre les coopératives sociales et les collectivités territoriales.

Par les éléments de convergence et de débats suscités dans ces trois grandes parties, nous comptons apporter un regard critique utile à la recherche et ouvrir ainsi des pistes de réflexion.

4 Cf. Annexe 1 : Texte de la loi 109/96 "*Disposizioni in materia di gestione e destinazione di beni sequestrati e confiscati*" publiée dans la Gazzetta Ufficiale N. 58 du 9 Mars 1996.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.Méthodologie

En ce qui concerne plus particulièrement l'approche méthodologique mobilisé dans cette recherche nous avons fait appel à deux apports. Nous nous sommes référés aux travaux de la socio-histoire[5] pour aborder l'histoire du mouvement associatif et coopératif en Sicile, pour l'intérêt qu'ils portent au « croisement des deux regards disciplinaires » (Guibert, Jumel, 2002). D'autre part, pour les études de cas nous nous sommes inspirés de la méthode des « récits de vie » telle que définie par Bertaux (1997)[6] bien que certains entretiens n'ont pu se dérouler selon une application stricte de la méthode, et ce pour des raisons contextuelles.

1.1 Le retour sur l'histoire

Dans le cadre de notre recherche, prendre en compte le passé et le revisiter est une manière d'échapper à sa simplification. La lecture sociologique du présent, nous semble pouvoir se faire seulement en termes de continuité par rapport à un passé qui n'est pas homogène. Nous n'envisageons pas le présent comme une rupture radicale mais comme le moment d'un processus créatif. Or, les relations entre sociologie et histoire ont été longtemps contestées au nom de la pureté des approches « exclusivistes » (Tenenti, 1989, p.12). Pourtant, Burke (1995, pp.11-32) et Braudel (1973, pp.103-124), montrent bien les évolutions des interactions entre ces disciplines. Elles mobilisent constamment des allers-retours entre le passé et le présent, qui s'avèrent nécessaires à la compréhension des faits sociaux aussi bien qu'historiques. La sociologie, revient sans cesse vers l'histoire pour y retrouver le sens des répétitions et des comparaisons nécessaires à la compréhension du réel. L'histoire retrouve dans le présent le sens de la « durée créatrice » faite de dynamisme et de permanence. Cette interconnexion constante entre les deux disciplines, les nourrit et leur donne du sens : « l'histoire et la sociologie doivent être des disciplines proches car les chercheurs de l'un et de

5 « La socio-histoire reprend à son compte la démarche des historiens, fondée sur une analyse approfondie des archives et sur une approche « compréhensive », insistant sur l'importance du contexte pour comprendre le passé. Elle emprunte à la sociologie son intérêt pour l'étude du « lien social » et son souci de la construction de l'objet de recherche, en rupture avec le « sens commun » (« Introduction à la socio-histoire », Séminaire ENS), du 07 novembre 2005 au 19 juin 2006.

6 Bertaux considère « qu'il y a du récit de vie dès lors qu'un sujet raconte à une autre personne, chercheur ou pas, un épisode quelconque de son expérience vécue ». Pour ce dernier, en sciences sociales, « le récit de vie résulte d'une forme particulière d'entretien, l'entretien narratif, au cours duquel un chercheur (…) demande à

l'autre champ cherchent à concevoir l'expérience humaine dans sa totalité » (Burke, 1995, p. 27). De ce point de vue, l'histoire même, est cette « durée créatrice qui ouvre les portes de l'actualité » (Braudel, 1973, p.110). Il s'agit donc, pour nous, de reconstituer une histoire qui a pour but de lire « le système de transformations dont la situation actuelle hérite » (Laborier, 2003, p.442). En effet, dans le cas sicilien, la réalité semble venir interroger constamment l'histoire : une histoire de conquérants se succédant au pouvoir, régnant sur un peuple « soumis et indifférent ». Cette histoire « *événementielle* » nous restitue quelques bribes de révolte populaire (i *Vespri* siciliens, par exemple) qui laissent pour autant prévaloir un sentiment commun de défaite. La représentation est univoque et se construit en opposition à une représentation du Nord, vainqueur et productif.

L'approche socio-historique permet une reconstruction rétroactive du Sud qui peut rendre compte de sa diversité pour dépasser les schémas qui l'enferment dans l'unicité des modèles représentatifs. Comme le montrent Cersosimo et Donzelli (2000, p. XII-XIII), ce sens commun, cet imaginaire sur le Midi, traverse d'importants milieux intellectuels et culturels. Il persiste, enraciné dans le lexique et les manières de penser d'une grande partie de la classe politique et intellectuelle italienne. Le schéma dualiste construit autour du paradigme de l'opposition entre le Nord de l'Italie riche car imprégné de civisme, d'une part, et un Sud pauvre et clientéliste, d'autre part, est aujourd'hui un obstacle majeur à la compréhension du changement. Or, les lectures de l'histoire sont multiples si celle-ci est prise en compte dans sa « longue durée ». Mais, comme le dit Schalanger (cité par Ferraton, 2007, p.13), le savoir suit un « itinéraire dramatique » dont seuls les vainqueurs sont habilités à écrire l'histoire. De ce fait, « les voies devenues impossibles ne pourront plus orienter le questionnement car l'attention intellectuelle aura définitivement dévié ». Pourtant, des problématiques aujourd'hui oubliées, sont susceptibles de réapparaître « soit à titre de question pertinente, soit comme principe de réponse ». Dans le cas du mouvement associatif et coopératif sicilien, un « oubli » s'est produit, et, même si les études et les recherches existent, cette histoire, « on ne se la raconte pas ». Revenir sur celle-ci, à partir de l'Unité de l'Italie en 1861 et jusqu'à nos jours, nous semble une manière pertinente, pour proposer un parcours de lecture des faits sociaux actuels qui concernent l'agir associatif et coopératif en Sicile.

---

une personne ci-après dénommée « sujet », de lui raconter tout ou une partie de son expérience vécue » Bertaux cité par Sanséau (2005).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1.2 Les études de cas

Cet « éclairage du présent par l'histoire » nécessite que d'autres analyses soient mobilisées. Ainsi, nous avons exploré le vécu associatif et coopératif actuel à travers un travail d'enquête de terrain qui s'est déroulé en plusieurs étapes[7]. La méthodologie que nous avons mobilisée est fortement inspirée de la méthode des « récits de vie ». Le choix de cette méthode n'est pas anodin et, dans notre cas, il relève d'une cohérence recherchée avec l'approche générale de cette thèse qui fait largement « usage » de l'histoire pour la compréhension du réel. Ainsi, le recours au récit de vie permet, par une démarche de type diachronique, d'appréhender les rapports sociaux dans leur évolution historique. Comme le montre Sanséau (2005, p. 39), cette approche « n'a pas pour objet de saisir de l'intérieur le système de valeurs ou les schèmes de représentation d'une personne ou d'un groupe social. Elle a pour but d'étudier un fragment de la réalité sociale-historique (un objet social) et de comprendre comment il se transforme à travers les rapports sociaux, les mécanismes, les processus et les logiques d'action qui le caractérisent ». Dans le récit de vie au sein de l'association, les acteurs sont amenés à reconstruire une trajectoire qui est la leur mais, également, et souvent en parallèle dans le cas des membres fondateurs, celle de l'association ou de la coopérative. Cet exercice est extrêmement fécond car il rétablit un lien entre le vécu quotidien au sein des structures et l'évocation des raisons pour lesquelles l'acteur s'est inscrit dans cette démarche. Parallèlement, le recours à la dimension historique permet de retracer la dynamique sous-jacente aux évolutions des associations ou des coopératives : c'est-à-dire, les raisons communes, le projet social et sociétal à l'origine de l'engagement des membres fondateurs qui se sont réunis, de manière libre et volontaire, pour constituer leur organisation. Comme le dit Halbwachs (cité par Guibert et Jumel, 2002, p.38), l'auteur d'un récit de vie, à travers sa propre histoire, « restitue la mémoire du groupe, il en est une synthèse singulière, il est le point de rencontre des temps collectifs ». Par rapport à notre problématique, cet ancrage « sociétal » nous paraît d'autant plus significatif à explorer dans le contexte sicilien. Il y a dans le mode opératoire des acteurs une volonté de traduire en action un projet sociétal ancré sur des valeurs partagées. Comme le montre Haeringer (2008, p. 85), « il existe un certain

7 La première étape a consisté à repérer dans la ville de Palerme des expériences associatives et coopératives « significatives ». Ceci en mobilisant le savoir de plusieurs acteurs du monde associatif palermitain qui nous ont proposé leur lecture de la réalité associative de la ville afin d'identifier des associations et des coopératives qui, par leur présence de plusieurs années sur le territoire et par la pérennisation de leurs pratiques bénévoles et salariées, étaient susceptibles d'apporter des éléments d'analyse, nécessaires à notre travail de terrain. Dans un deuxième temps, nous avons contacté l'ensemble des structures identifiées et avons engagé avec elles un

nombre de registres par lesquels les individus confrontés à des situations particulières élaborent ce qu'il convient de faire, à partir d'un sentiment éprouvé d'injustice et qui justifie à leurs yeux leur propre engagement à modifier le réel. Leur coordination au sein d'une organisation associative, résulte d'un processus au cours duquel se construit une représentation collective de l'action, qui ne peut être dissociée des expériences individuelles. Cette vision, indissociable de l'action engagée, acquiert une légitimité à travers l'élaboration d'un bien commun qui stabilise l'engagement et clôture momentanément le processus ».

D'autre part, le choix de cette méthode relève également d'une posture que nous partageons avec d'autres chercheurs qui « réfutent dans leur démarche une position de surplomb où ils viendraient dévoiler aux acteurs le sens caché de leurs pratiques. Ils s'investissent davantage dans des formes de co-construction des savoirs qui permettent de dégager des éléments de réflexion issus d'une confrontation avec les acteurs »[8]. Dans ce sens, la méthode des « récits de vie » permet de laisser aux acteurs une place centrale qui est indispensable pour pouvoir s'exprimer sur leur vécu et être à la fois « analystes et interprètes de leur récit ». Notre objectif a été de ne pas imposer des modes d'analyse en fonction d'objectifs prédéfinis mais de « raisonner » avec les acteurs sur leur vécu au sein des structures associatives et/ou coopératives et, ce, depuis leur place de promoteur, de partenaire institutionnel, de salarié, de bénévole, d'usager, … « C'est le rapport entre théorie et pratique qui est ici interrogé. Nous promouvons un rapport tel que les théories interrogent les pratiques et vice-versa. Il y a des logiques d'action qui sont productrices de savoir, de même que le recours à un corpus théorique peut s'avérer porteur de pistes d'actions nouvelles »[9].

Le choix méthodologique n'est évidemment pas suffisant en lui-même pour produire une « exploration » significative et productrice de sens. Il faut également qu'une interaction soit possible avec les acteurs rencontrés tout au long de l'enquête. Il est évident que, plus la « confiance » s'instaure entre le chercheur et l'acteur, plus le récit est ample et libéré des multiples filtres qui vont s'interposer dans l'échange verbal et symbolique. Ainsi, nous avons choisi, notamment dans le cas de trois structures associatives de quartier, de venir régulièrement dans les lieux associatifs, soit en simple observateur, soit en participant aux

---

dialogue quant à l'opportunité d'un travail les concernant. Certaines seulement ont confirmé leur disponibilité et leurs membres se sont livrés à un travail d'enquête qui a duré quelques mois sur un laps de temps de trois ans.

8 Problématique et programme de l'axe Sociologie Economique et Démocratie (SED) rédigés par les chercheurs de l'axe SED (Sociologie Economie et Démocratie), membres du Laboratoire interdisciplinaire de Sociologie Economique (LISE- CNRS/CNAM).

9 Guy de Villers, Université Catholique de Louvain. Source : http://www.legrainasbl.org/

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

activités de manière active. Cette présence a été extrêmement « discrète » dans le sens indiqué ci-après: « La mise en place d'une démarche qui fait appel aux ressources du récit de vie exige que la personne qui a l'initiative de l'offre (de formation, de recherche ou d'intervention) prenne le temps de créer un lien de confiance suffisant pour que les candidats narrateurs saisissent l'intérêt qu'ils ont à s'y engager. A cette fin, il importe que l'intervenant assure une présence discrète mais "réelle" dans le milieu de vie du ou des narrateurs potentiels » [10]. Il reste que le risque intrinsèque de ce type d'approche est ce que Guibert et Jumel décrivent ainsi : « l'auteur s'identifie à son héros et défend sa cause. La fascination éventuelle à l'égard des cultures étudiées et l'adhésion à certaines valeurs des groupes correspondants reposent largement sur la relation engagée avec les témoins » (2002, p. 116). Ainsi le travail de distanciation s'avère d'autant plus complexe lorsque l'observation est partagée avec les acteurs.

En définitive, l'ambition de ce travail de recherche est d'arriver à mobiliser une lecture du parcours solidaire sicilien qui permette de situer les vécus associatifs et coopératifs actuels dans la continuité des événements historiques de l'île. Un parcours solidaire donc, qui ne devrait pas être considéré comme un fait événementiel et discontinu, mais comme présentant un caractère identificatoire fort. Pour reprendre le paradigme utilisé par Cersosimo et Donzelli (2000, p.256-258) à propos des biens culturels, il est possible de concevoir qu'à côté d'un imaginaire collectif construit autour de l'impossible « civilisation » du Sud, un autre regard puisse être porté sur la réalité et sur ce vécu historique sicilien, comme des « événements de la mémoire » qui deviennent des « éléments décisifs d'auto reconnaissance … un marqueur d'identité ». Et ceci, pour qu'on puisse se reconnaître positivement, s'imaginer autrement, et continuer à se construire activement.

10 Guy de Villers, Université Catholique de Louvain. Source : http://www.legrainasbl.org/

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Première partie :

Association et capital social

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

I. Les associations au cœur du débat sur le capital social

Introduction

Le lien vertueux entre vitalité de l'action associative et démocratisation de la société (en termes de liberté, d'égalité et de confiance institutionnelle) paraît aujourd'hui une évidence. Déjà Tocqueville, dans son œuvre *De la démocratie en Amérique*, énumérait parmi les causes du bien-être de la société démocratique américaine durant les années 1830, la liberté associative et le développement de l'action bénévole. Les citoyens, ainsi mobilisés pour une cause commune, arrivent à trouver les solutions les plus appropriées pour mieux vivre ensemble, en améliorant les conditions de vie générales en termes de performances institutionnelle et économique. Comme Tocqueville, Weber s'inspire également de l'expérience américaine pour montrer l'influence que peut avoir l'adhésion aux associations sur la vie citoyenne. L'accès aux associations produit, pour l'individu, une reconnaissance et, par voie de conséquence, cela augmente ses chances de réussite économique. En effet, les associations, du fait de leurs principes organisationnels, définissent une appartenance qui se transforme en gage de crédibilité du citoyen aux yeux de la communauté. Durant la même époque, des penseurs comme Leroux (1841) montraient comment les réseaux de solidarité mobilisés par les associations, permettent d'entretenir un esprit public indispensable à la démocratie.

Plus récemment, Coleman (1990) et de manière encore plus explicite Putnam (1993) et Fukuyama (1997), s'inspirent de ces travaux en établissant un lien direct entre les effets du capital social, défini comme la résultante de l'interaction des individus au sein de réseaux relationnels, sur le degré de confiance institutionnelle et le développement économique. Ainsi, les effets de l'engagement civique, expression des réseaux associatifs, sont immédiatement visibles sur les performances institutionnelles et économiques. Dans ces approches, l'apport de Putnam constitue une référence centrale. Dans l'ouvrage *Making Democraty Work*, publié en 1993, Putnam et d'autres chercheurs américains et italiens, ont cherché à identifier les facteurs déterminants d'une « démocratie efficace » (Bevort, 2002, p.82) à partir d'une étude

comparative entre la réalité économique et politique de l'Italie du nord et celle du sud. Etant à la recherche des éléments du contexte social qui influent en profondeur sur la performance institutionnelle, ils trouvent dans l'œuvre de Tocqueville la clé de lecture principale de leur argumentation : les mœurs sociales sont fortement connectées à l'exercice de la politique et, donc, les associations civiques sont indispensables pour une démocratie stable. Dans les travaux successifs de Putnam, les formes d'engagement associatives prennent une place centrale en tant que facteur déterminant du bon fonctionnement des institutions et de la performance économique. Dans un texte plus tardif, il résume ainsi les raisons d'une telle centralité : « Ceux qui sont membres d'une association sont beaucoup plus à même de participer au débat politique, de passer leur temps avec des voisins/proches, d'accorder leur confiance aux gens …. » (Putnam, cité par Ponthieux 2006, p.45)[11]. Ainsi chez Putnam, la confiance et l'engagement civique sont les deux facettes de la même composante : le « capital social ». Par capital social, Putnam désigne « les caractéristiques de l'organisation sociale, telles que les réseaux, les normes et la confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour le bien de tous » (2006, p.37)[12.] En faisant référence à la notion de capital social développée précédemment par d'autres chercheurs (Coleman, Bourdieu, …), et en le reprenant à son compte, Putnam donne un fondement théorique à ses travaux. Dans son célèbre texte *Bowling Alone*, sur les raisons du déclin des formes d'engagement dans la société et plus particulièrement aux Etats-Unis, il s'inspire des recherches de Coleman sur l'influence des interrelations sociales dans l'analyse économique qui l'avaient amené à définir le « capital social ». Toutefois, davantage que Coleman il élargit le spectre d'analyse et s'inscrit dans une approche que l'on peut qualifier de « macro ». Ainsi ce n'est pas l'individu inscrit dans les interactions sociales qui est étudié mais la diffusion des associations (civiques, politiques, sociales) et le niveau de participation des citoyens (Andreotti, Barbieri, 2003, p.3). Dans ce sens, le capital social pour Putnam se réfère aux caractéristiques dont chaque organisation sociale dispose : il s'agit des facteurs qui facilitent la coordination et la coopération en vue des bénéfices communs et réciproques (*mutual benefit*). Le capital social est donc défini en termes de valeurs, de normes, de confiance et plus généralement de réseaux associatifs. Ainsi Putnam établit une corrélation directe entre le niveau de participation associative et le niveau, plus ou moins élevé, de « stock » de capital social dans une société.

11 L'extrait ici cité est une traduction d'un passage de l'article "Bowling Alone : America's Declining Social Capital", J*ournal of democracy*, 6 (1), janvier, p.65-78.
12 *Ibidem*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Plus le stock de capital social est important, plus une société est vertueuse en termes économiques et institutionnels.

Un tel raisonnement nous amène à considérer comme centrale la place de réseaux intermédiaires, dont l'association est l'expression. La capacité des individus à participer et à coopérer détermine les caractères du développement économique et institutionnel d'une société. Comme le montre Mutti (1998, p.12), dans cette approche, « ce sont les variables socioculturelles, déterminant les processus coopératifs formels ou informels d'une structure sociale, qui attirent l'attention du chercheur qui s'intéresse à l'analyse des rapports entre les caractères de la société civile et les prestations du système économique et politique ». Cette caractérisation socio-culturelle et déterministe n'est pas présente dans la définition originelle du capital social, elle résulte plutôt d'une évolution de cette notion qu'il est nécessaire de mettre en évidence pour mieux cerner la relation entre association et démocratie telle que proposée dans le cadre de théorie du capital social.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1. A l'origine du capital social

Dans un souci de clarté, nous proposons un détour théorique à propos de la notion de capital social qui reste malgré tout relativement floue à cause des usages multiples et des différentes interprétations dont elle a fait, progressivement, l'objet.

Schématiquement l'on peut identifier trois dimensions qui structurent les différents apports théoriques du capital social : une dimension structurelle (des relations interpersonnelles), une dimension se référant aux « contenus » du capital social (appartenance, partage des valeurs et des normes et confiance réciproque) et une dimension centrée sur la production de « biens collectifs » (production de confiance généralisée et *civicness*). Ces trois dimensions ont été mobilisées, à leur tour, à partir de trois différents niveaux d'analyse : micro, méso et macro. Nous reprenons ainsi une classification proposée par Chiesi (2003, p. 89) qui permet de mieux cerner les différents apports théoriques se structurant sur ces différents axes et niveaux d'analyse.

Tableau 1 : *Les dimensions du capital social* (Source : A. Chiesi, 2003)

Dimension	Niveau	Description
1. Dimension structurelle	Niveau micro (biens individuels)	Le modèle des relations établies entre Ego et les autres
2. Dimension des « contenus »		Reconnaissance, coopération, confiance personnalisée, solidarité, fiabilité, réputation, accès à des informations réservées.
3. Dimension de la production de biens collectifs	Niveau méso	Sens d'appartenance et d'identité sociale, inclusion des *insiders* dans des cercles sociaux exclusifs et exclusion des externes.
	Niveau macro	Sens civique, confiance systémique, normes partagées et valeurs, acceptations des « règles du jeu ».

Comme on le constatera dans les pages qui suivent, plusieurs niveaux et plusieurs dimensions peuvent être croisés par chaque auteur dans sa définition de la notion de capital social. Nous nous attacherons à apporter des éléments de réflexion à partir des apports des précurseurs (Bourdieu et Coleman) et des auteurs les plus présents dans la littérature du capital social (Putnam et Fukuyama). Leurs pensées respectives nous aideront à mieux cerner la relation entre association et démocratie, telle que développée à partir de la théorie du capital social.

1.1 Bourdieu, le précurseur.

En 1980, la première formulation de capital social vient de P. Bourdieu[13]qui l'utilise pour montrer la force et l'exclusivité des relations entre individus appartenant à des groupes sociaux définis. La construction de ces espaces n'étant pas naturelle, ils se fondent sur l'instauration et l'entretien d'échanges à la fois matériels et symboliques. Chaque groupe se différencie des autres en raison du stock de capitaux accumulé : économique, culturel et social. Par la ressemblance et l'interconnaissance, chaque membre d'un groupe se reconnaît semblable aux autres et possède en propre une partie du capital social du réseau auquel il appartient. Dans son article fondateur, Bourdieu insiste fortement sur la valeur utilitaire des relations entre les individus au sein du groupe. De par « l'instauration et l'entretien de liaisons durables et utiles », chaque individu peut tirer des profits matériels et symboliques. Il s'agit donc d'un investissement, conscient ou inconscient, mobilisateur et multiplicateur de relations utilisables à différents degrés par les membres d'un groupe.

Cette approche du capital social insiste sur l'effet excluant/incluant des groupes sociaux qui se différencient ainsi entre eux. Les membres se servent du capital social stocké pour accroître leurs chances d'évolution et de distinction sociale. Ainsi, le « bon nom », le capital économique remarquable, la reconnaissance publique, l'appartenance à des élites, facilitent l'acquisition de postes, reconnaissances, informations, renommées, etc. pour les membres du groupe, qui ont entretenu et multiplié les relations au sein du groupe même. Ainsi, tout échange instituant des relations est finalisé. Autrement dit, au sein d'un groupe chaque individu agit pour une finalité à atteindre à moyen ou à long terme. En ceci, cet apport est très

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

loin de l'idéal d'engagement civique désintéressé qui a fait la fortune du concept tel que l'appréhende Putnam (voir *infra*). Par la voie du capital social, Bourdieu montre que le principe « économiciste » n'est pas primordial dans les fonctionnements sociaux car le capital économique ne sert à rien s'il n'est pas doublé par le capital social et symbolique dont chaque membre d'un groupe déterminé peut bénéficier. A partir de ce constat son analyse du capital social s'appuie sur une définition des relations sociales qui sont entretenues, au sein d'un réseau, par ses membres à travers des rencontres, des échanges et des contacts plus ou moins formels. Pour chacun des membres du groupe, l'objectif de ces relations est de « mettre toutes les chances de son côté » pour se procurer le plus d'avantages possibles (matériels et symboliques) selon des calculs intéressés. Il n'en reste pas moins que, in fine, la mobilisation intéressée des relations au sein d'un groupe social, a pour ultime objectif de créer pour l'individu les conditions d'accroissement de son capital économique. Or, comme le montre Caillé (1994, p. 86) dans cette approche, l'économie n'est pas un sous-ensemble du social, au contraire le rapport social est une modalité élargie du rapport économique : « Les finalités non économiques, c'est-à-dire désintéressées, ne sont qu'apparences, que moyens détournés et déguisés de réaliser les fins véritables qui ne seraient autres que l'accroissement des moyens contrôlés par le sujet de la pratique ».

Cette lecture du capital social nous apporte un premier éclairage quant à la question de l'interrelation des membres dans un réseau ou plus généralement dans un groupe. Elle met en évidence l'existence d'un stock de capital social dont chaque individu peut bénéficier de par son appartenance et qui génère pour lui un intérêt en termes de ressources à mobiliser dans l'espace économique et social. C'est, dans ce sens, une forme de « capital social individuel » dont chaque individu dispose en étant inséré dans des réseaux spécifiques par l'interrelation avec d'autres membres du même réseau. En raison de son utilité propre, l'individu mobilise le « capital social collectif », c'est-à-dire l'ensemble des caractéristiques structurelles et normatives dont dispose la structure d'interaction à laquelle il appartient. Chaque groupe dispose d'un « capital social » différent et, en fonction de la composition de ce capital, se déterminent les inégalités entre les individus et les groupes.

Dans cet apport spécifique, la notion de capital social est mise en exergue par deux éléments principaux : l'action individuelle dans le groupe d'appartenance est intéressée et

13 Bourdieu, Pierre. (1980), « Le capital social, notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n.3, Paris.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

mobilisée afin d'utiliser les ressources, le capital social, dont dispose le réseau des interrelations entre les membres. L'appartenance au réseau est déterminée par « héritage » car l'individu se trouve inscrit dans « les engagements, les dettes et les relations accumulés au fil des générations par les familles et par les groupes » (Bourdieu, cité par Ponthieux, 2006, p.33). Ainsi les individus sont inscrits dans les réseaux relationnels de leur groupe d'appartenance et disposent, de ce fait, d'un apport en capital social, déterminé par héritage, dont ils peuvent faire un usage intéressé en fonction de leur position dans le groupe. Ceci détermine des rapports de pouvoir et de conflit entre les individus et entre les différents groupes sociaux.

Malgré son apport précurseur, Bourdieu reste relativement peu cité dans les textes sur le capital social. Si l'on s'en tient aux explications les plus partagées, il apparaît que sa notion de capital social s'inscrit dans une conception des relations sociales se caractérisant, d'une part par la « domination » entre groupes et, d'autre part, par l'inscription des individus dans des groupes caractérisés. En revanche, la littérature américaine (Coleman, Putnam, Fukuyama), tout en admettant une filiation avec Bourdieu, récuse une approche mettant en évidence la force de reproduction des rapports sociaux inégalitaires ou se focalisant sur le conflit entre les intérêts particuliers des individus au sein du réseau. Les réseaux d'interrelations étant considérés comme des relations entre individus, ne se déterminant ni par l'appartenance à des groupes sociaux définis (Ponthieux, 2006, p.34 et p.41), ni par le conflit. Les auteurs anglo-saxons se référant au capital social, se démarquent donc de Bourdieu parce qu'ils n'adoptent pas une perspective holiste mais au contraire une perspective individualiste mais dans laquelle l'individu n'est pas pensé comme un atome mais comme le membre d'un réseau.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1.2 Coleman et l'individualisme méthodologique

Dans son œuvre, *Foundations of Social Theory*, publiée en 1990[14], James Coleman propose ainsi une définition du capital social s'inscrivant dans une perspective différente de celle de Bourdieu. Le capital social se crée par l'interaction entre les individus dans une structure sociale donnée. Il s'agit d'une ressource dont bénéficient les individus sans aucune condition, et seulement du fait qu'ils sont inscrits dans un réseau de relations. Chaque individu bénéficie d'un stock de capital social qu'il peut utiliser pour atteindre ses objectifs. Coleman procède à la définition du capital social en définissant ses fonctions sans expliciter selon quelles modalités il se crée. Il ne s'agit pas d'une entité unique mais de plusieurs éléments qui facilitent les actions individuelles de ceux qui en font partie. Les individus inscrits dans un réseau dense de relations disposent d'un capital social qu'ils peuvent exploiter pour réaliser certains objectifs individuels : la recherche d'un travail, l'accès à des informations, l'introduction dans certains milieux, etc… . Ainsi, « comme d'autres formes de capital, le capital social est productif, et il rend possible l'aboutissement de certains objectifs que l'on ne pourrait pas atteindre en son absence. Comme le capital physique et le capital humain, le capital social n'est pas complètement utilisable. Il peut l'être par le respect de certaines activités. […]. A la différence des autres formes de capital, le capital social est intrinsèque à la structure de relations entre les personnes et parmi les personnes. Il ne se trouve ni chez les individus ni dans les équipements de production » (Coleman, 1990, p.302).

De manière schématique, Coleman utilise l'image d'un triangle pour expliquer ce qu'il entend par capital social. Les extrémités du triangle sont les nœuds qui représentent les individus et, les lignes qui unissent ces points, sont les relations entre les personnes. Or, le capital social est l'ensemble des relations qui se nouent entre les individus d'un même réseau (Coleman, 1990, p. 305). Il est intéressant de remarquer que dans cette approche chaque individu agit séparément des autres et, en effet, c'est par l'ensemble de règles et normes qui sont respectées au sein du réseau que se créent des formes de confiance réciproque entre les individus. Les efforts faits par l'ensemble des membres sont au bénéfice de tout le réseau. Chacun, légitimement, peut s'attendre à ce que les autres, par un système implicite d'obligation, rendent le service reçu. Il s'agit d'un système de confiance implicite entre les membres, dont chacun peut bénéficier seulement s'il fait partie du réseau. Lorsqu'un membre

14 Coleman James, (1990), *Foundations of social Theory*, The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge (Mass.), London, pp.993.

quitte le réseau, le stock de capital social accumulé au sein de celui-ci, ne le suit pas. Il ne s'agit donc pas d'une propriété privée, mais d'un bien individuel dont on dispose par l'action conjointe avec les autres membres. L'investissement en capital social est fondamentalement différent du capital humain et du capital physique. En effet, ces deux derniers ont des effets immédiats sur les individus ou la structure lorsqu'ils font l'objet d'un investissement, tandis que le capital social produit des bénéfices seulement dans le long terme. Ces bénéfices ne sont ni immédiats, ni personnels. Le capital social est, donc, une ressource dont l'individu dispose et qui lui garantit des bénéfices.

Dans ce sens, le capital social est la preuve que chaque individu est inséré dans une structure sociale, dont on ne peut pas faire abstraction, bien qu'il soit guidé dans ses choix rationnels, par un intérêt à satisfaire individuellement. En ceci, tout en se situant hors du champ des perspectives de l'individu atomisé de l'économie classique et néoclassique (Bagnasco, 1999, p. 353), Coleman propose une variante de la théorie des choix rationnels par laquelle les choix intéressés des individus s'inscrivent dans le cadre déterminant de la structure sociale. A l'évidence, la structure sociale est ici abordée non pas dans une acception bourdieusienne mais comme un ensemble de relations interpersonnelles. Ainsi, l'acteur rationnel est un individu intéressé dans ses choix : en raison de la satisfaction de l'intérêt individuel, l'individu active le capital social en vue de son utilisation personnelle. L'individu rationnel agit, donc, pour atteindre un objectif, économique, politique ou social, et il mobilise pour ce faire, le capital social qui lui vient de son réseau d'appartenance. Il s'agit d'une ressource pour atteindre son but individuel. L'individu rationnel et utilitariste agit à l'intérieur d'une structure sociale dont il utilise le capital social, produit collectivement, pour ses objectifs individuels. Le capital social collectif ne lui appartient pas mais peut être « son » moyen en vue d'un intérêt spécifique, car l'individu est situé dans un réseau relationnel structuré.

De ce fait, il est possible de distinguer entre capital social individuel et collectif[15]. En tant que source de bénéfices individuels, le capital social est utilisé par l'individu qui le mobilise de manière instrumentale, par rapport à ses objectifs. Dans sa forme collective, le capital social est un bien public, qui appartient à l'ensemble du réseau et non au simple individu. Ce qui prime, donc, ce sont les conditions permettant à l'individu de bénéficier du

15 Piselli P., « *Social capital as situational and dynamic concept* », Workshop « Capital Social » Université de Trento, 19-20 octobre 2000.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

stock de capital social : l'ampleur du stock d'informations dont chaque membre pourra bénéficier ; l'ensemble de normes et sanctions intrinsèques au réseau ; le degré de confiance déterminé par les obligations et attentes présentes dans l'environnement social. Tous les membres du réseau peuvent activer ces formes de capital social, et en bénéficier pour leurs intérêts individuels. Le réseau d'appartenance peut garantir certaines facilités à ses membres, pour atteindre des buts, que d'autres réseaux ne garantissent pas. A titre d'exemple, parmi d'autres structures sociales, les associations ou les clubs, la famille, la communauté de voisinage ou l'ensemble des employés d'une même entreprise, peuvent produire du capital social collectif. Les relations entre les membres appartenant à ces structures peuvent être plus ou moins ouvertes sur l'extérieur ou fermées et donner lieu à des règles partagées par l'ensemble du réseau. Les effets sur la production de capital social seront plus ou moins évidents sur le long terme, selon que les membres qui en ont besoin, trouveront une aide effective pour leurs démarches. Dans ce sens, le capital social produit dans une association est le sous-produit des interrelations sociales de ses membres.

Il reste que, dans cette approche, « l'intérêt individuel, les normes et les sanctions délimitent les choix des individus » (Ponthieux, 2006, p.11) au sein de chaque structure sociale. Tout en admettant que cela peut être à l'origine de distinctions sociales entre les individus et entre les réseaux auxquels chacun appartient, Coleman n'approfondit pas davantage cet aspect comme le fait Bourdieu. Il admet, tout de même, la possibilité que le capital social puisse avoir des effets destructeurs, et ceci en fonction de certains facteurs spécifiques. A titre d'exemple, le niveau de stabilité de la structure sociale peut être un facteur de destruction ou de production de capital social. D'autres facteurs déterminants peuvent être les différentes formes d'idéologie. Selon Coleman, la force d'une idéologie peut imposer aux individus certaines règles capables de créer la confiance et d'amener à partager les effets de certains actes. Cependant, avec la même force, les idéologies peuvent rendre les hommes complètement indépendants les uns des autres dans leur rapport à Dieu, par exemple, en détruisant ainsi du capital social. Pour cette raison, le capital social peut, selon l'utilisation faite, produire différents effets : il peut à la fois faciliter une action, et en limiter une autre. Dans un contexte particulier, il peut faciliter l'innovation, alors que dans un autre contexte il peut l'entraver.

De plus Coleman affirme l'importance des organisations et des institutions sociales en tant que contextes qui conditionnement les choix et produisent des effets dans les systèmes

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

(Bagnasco, 2001, p.80). En d'autres termes, après avoir défini le champ des interrelations sociales au sein d'une structure, générant des ressources pour l'individu (niveau micro), Coleman propose une analyse des effets du niveau macro (le système social) sur le niveau micro (le choix rationnel des individus).

Dans l'un comme dans l'autre cas, le rôle de l'individu dans l'approche de Coleman est un rôle « actif ». Dans ce sens, comme le montre Bagnasco (2001, p. 93), il s'agit d'admettre que les individus peuvent être, au sein des réseaux et en fonction de leurs intérêts, des acteurs stratégiques qui ne sont pas prisonniers « de rôles » et qui n'agissent pas en fonction d'une culture « prescrite ». Cette approche, qui fait écho à celle de Weber et d'autres sociologues classiques, considère l'évolution des formes sociales, non pas en terme de reproduction (notamment des formes traditionnelles) mais plutôt de production. Il ne s'agit pas, pour chaque individu, de se retrouver dans des espaces d'interrelations héritées mais dans des groupes sociaux où l'action conduit à des modifications. Ainsi, il est question pour Coleman d'admettre l'existence de structures qui peuvent être transformées dans le but de produire des formes de capital social spécifique, des organisations dont la production de capital social n'est pas seulement due à la juxtaposition des actions individuelles de manière mécanique mais également au volontarisme des acteurs dans l'interrelation. Il peut y avoir en effet, de la part des individus, des tentatives explicites et intentionnelles de transformation du capital social dans des objectifs d'ordre économique ou social (Trigilia, 2001, p.116). De même, Coleman admet que le capital social, accumulé dans certains réseaux d'interrelation (ou dans une association), peut avoir des effets indirects sur d'autres structures sociales. Comme pour les externalités, par exemple, certaines actions censées apporter des bénéfices à un ou plusieurs membres d'une association peuvent accroître le capital social d'autres groupes sociaux. Il s'agit d'effets indirects, comme ceux que peuvent produire certaines associations : c'est le cas des associations d'étudiants qui se sont transformées en groupes d'opposition politique ou des associations d'habitants qui ont élargi leurs actions à d'autres champs au bénéfice d'autres publics. Dans ce cas, leurs réseaux de confiance, leurs normes, leurs actions ont des effets sur d'autres individus et d'autres groupes qui ne sont pas inscrits dans le même réseau relationnel. La possibilité est ainsi envisagée, pour le capital social produit au sein de certaines structures sociales, d'avoir un effet sur leur environnement. Sans parler explicitement des bénéfices en termes économiques et institutionnels acquis par des formes particulières de capital social, Coleman esquisse, sans pour autant la développer davantage, une analyse des effets que les interrelations dans l'espace micro peuvent avoir au niveau macro. Dans des réflexions plus

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

récentes sur le capital social, cet aspect a été repris par les auteurs s'intéressant aux relations entre capital social et développement local (Trigilia, Bagnasco, Paci).

L'apport central de Coleman est d'avoir entamé une réflexion permettant le dépassement de la notion de l'individu atomisé pour réinscrire les choix intéressés de ce dernier dans un contexte déterminé par la structure sociale. Au sein du réseau d'interrelations, l'individu est capable de s'autodéterminer en utilisant à son bénéfice le capital social produit par le réseau lui-même pour ses fins individuelles. Le capital social est défini comme une ressource collective du réseau, dont tous peuvent bénéficier pour l'atteinte d'objectifs individuels. Le capital social est défini par ses « fonctions » plutôt que par ses « caractéristiques ». Au moment même où Coleman donne forme au concept, il mobilise une lecture critique du capital social en relativisant sa portée « naturellement vertueuse » [16]. Au contraire, comme on le constatera plus loin, d'autres auteurs ont eu tendance à proposer des lectures du capital social comme intrinsèquement vertueux et à en limiter ainsi le spectre de compréhension. Á ce stade de la réflexion ce qui nous importe c'est la connexion établie entre les niveaux micro et macro des interrelations sociales. Comme on a pu le montrer, pour Coleman, le capital social produit par l'interrelation au sein d'une structure sociale, peut avoir des effets sur d'autres structures. Cependant, cette connexion entre les deux niveaux (micro-macro) est de nature indéterminée. Cela veut dire qu'il s'agit plutôt d'une forme d'externalité positive difficile à identifier sinon que par une affirmation schématique, voire tautologique : « en construisant des liens de confiance interpersonnelle les acteurs contribuent à renforcer la confiance généralisée, qui contribue, à son tour, à les renforcer » (Coleman, cité par Chiesi, 2003, p. 89).

16 Plus récemment d'autres auteurs, comme Portes et Landolt (1996) ou Bagnasco (2001) ont repris cette lecture critique en montrant les limites du concept. Portes (1998), par exemple, identifie quatre effets négatifs du capital social : exacerbation des revendications internes aux groupes, excessif contrôle social des membres, tendance à ne pas prendre en compte le mérite au nom de l'égalité et exclusions des outsiders. Portes et Landolt (1996) montrent comment aussi bien dans le secteur public que dans le privé, l'initiative individuelle peut être jugulée par des systèmes de " *conspirancies against the public* ". Bagnasco (2001) a montré comment, dans des districts industriels, l'apport de capital social est certes fondamental, et notamment en terme de développement de l'entrepreneuriat local, mais qu'il peut y avoir des effets " barrière " vis-à-vis de ceux qui n'appartiennent pas à un réseau spécifique. Ainsi l'avantage du groupe peut-il s'effectuer au détriment de celui de l'ensemble de la société.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2. Engagement civique et confiance généralisée

Après avoir mentionné les démarches pionnières et contrastées de Bourdieu et de Coleman, il est temps d'en venir à l'approche de Putnam qui est devenue la référence centrale en matière de capital social. Tout en se référant aux théories des réseaux (*networks analysis*)[17] et en puisant dans l'approche « micro » de la structure sociale de Coleman, Putnam définit le capital social par ses contenus. Sans s'attarder sur la dimension « micro » des réseaux relationnels et de l'inscription plus ou moins active de l'individu dans ces structures sociales, il fige son raisonnement dans une approche « macro ». Son intérêt de politologue, est de montrer quelles sont les conditions permettant à une société d'être performante aux niveaux économique et institutionnel. Il puise ainsi dans les travaux précédents sur le capital social, mais son acteur est « le citoyen » et son unité d'observation « la société » (Ponthieux, 2006, p.43).

2.1 Les associations au cœur des systèmes « performants »

Dans l'approche de Putnam le capital social est l'ensemble des réseaux, des normes, de la confiance qui facilitent la coordination et la coopération en vue des bénéfices communs et réciproques (*mutual benefit*). La forme primordiale de capital social est la famille (proches et parents), ensuite les amis et le voisinage. Ces liens fondamentaux génèrent une certaine accoutumance à la confiance et à l'entraide qui peut s'élargir dans un espace plus large, au cercle des groupes associatifs générant l'engagement civique. En effet, ces réseaux sociaux horizontaux sont régis par des règles et des normes de conduite assurant la confiance entre les membres. Les normes et les règles ne sont pas écrites et fonctionnent par reconnaissance commune. Ces rapports de réciprocité et de confiance ne sont pas toujours directs entre les membres mais tous peuvent en bénéficier à condition de faire partie du réseau associatif.

17 La distinction entre *social network* et *social capital*, demande à être mieux spécifiée car les deux concepts sont strictement liés. Piselli (2000) propose une distinction dans ces termes: « Les réseaux sociaux peuvent être appréhendés par leur texture morphologique (densité, extension, etc.), par la nature des liens concernés (d'amitié, de mariage, de filiation, etc.) et par la nature des contenus qu'ils transmettent dans les relations (contenu symbolique ou matériel) avec des effets positifs ou négatifs. En revanche, le capital social est encastré dans les relations sociales, il ne pourrait pas exister sans celles-ci mais ce n'est pas à l'identique. Il est toujours source de profits et consiste uniquement dans les ressources qu'un individu peut s'approprier, grâce à l'utilisation instrumentale des relations pour atteindre un objectif ou une intention ».

Ainsi, plus le stock de capital social est important, plus il devient facile de travailler ensemble pour le bénéfice de la collectivité, diversement définie : ville, région, Etat, ... (Putnam, 1993). Il apparaît que, par rapport à Coleman, Putnam identifie un lien très strict entre capital social et réseaux civiques ou associatifs en insistant sur la réciprocité et la confiance. Ainsi, l'ensemble de sa pensée s'articule de manière très explicite sur la force des liens associatifs. Ceux-ci ayant un impact direct sur le bien-être des institutions et de l'économie des nations.

L'idée est que le fonctionnement sociétal forge les logiques économiques et détermine le développement d'un pays. Les associations sont importantes parce qu'elles génèrent l'engagement civique des citoyens. C'est-à-dire la disposition des individus à s'occuper des affaires publiques grâce à la confiance et à la solidarité qui les lient. Les normes de réciprocité et la confiance généralisée constituent le socle nécessaire à la collaboration pour l'intérêt de tous, et émergent des associations. Ainsi la vitalité associative des sociétés constitue un gage indispensable à la performance institutionnelle, se fondant sur la démocratie.

Pour valider sa théorie sur le capital social, Putnam s'appuie sur une recherche de plusieurs années en Italie, pays « renommé » pour les différences entre le Nord, développé, et le Sud, en grand retard économique. Dans son célèbre ouvrage, *Making democracy Work : Civic Tradition in Modern Italy*[18], il formule son hypothèse de départ selon laquelle c'est grâce à la stabilité et la force des engagements civiques, et une tradition associationniste exceptionnelle, que le Nord, très développé économiquement, a su se différencier des régions du Sud. Il argumente son propos en affirmant que l'héritage historique, de tradition et de culture civique, engendrant un stock de capital social déterminé, est si différent entre ces deux parties de l'Italie que cela se manifeste par des différences de développement irrémédiables : « seules les traditions civiques ont des conséquences durables pour le développement économique, pour le bien-être social et la prospérité des institutions, d'un pays » (Putnam, 1993, p.)[19]. Plus généralement, l'Italie n'est pour Putnam, qu'un champ d'analyse pour montrer que si un pays fait preuve d'un niveau élevé de croissance économique, cela veut dire qu'il bénéficie d'un bon niveau d'engagement civique donc de capital social. A l'inverse, lorsqu'il n'y a pas de participation citoyenne active à la vie politique et que la performance économique est très faible, le capital social est trop faible pour être une ressource et le pays est condamné à l'incivisme.

18 Putnam R., *Making democracy Work : Civic Tradition in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, 1993.
19 *Ibidem*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

En définitive, ce sont, pour Putnam, les traditions civiques, forgées par l'histoire qui déterminent le stock de capital social dont chaque population peut bénéficier. Les normes de réciprocité et d'engagement citoyen existantes au sein des réseaux associatifs et transmises du fait d'une culture civique partagée, véhiculent la confiance entre les individus qui seront, ainsi, coopératifs et ce de manière spontanée. Par le biais d'un effet multiplicateur, le capital social ne peut qu'augmenter, lorsque les individus collaborent. Il est donc une sorte de sous-produit vertueux d'autres activités sociales et consiste en liens, normes et confiance qui peuvent être transférés pour des objectifs divers. C'est une « théorie du débordement qui est proposée : dans les associations volontaires (de toutes sortes pourvu qu'elles impliquent des relations de face à face) les individus apprennent les comportements de réciprocité et de confiance qui leur permettent de se coordonner et de coopérer à la réalisation d'objectifs communs. La suite est affaire de cercles vertueux : l'obtention de résultats satisfaisants pour tous renforce le goût de chacun pour l'action collective, et le « je » devient « nous ». (Ponthieux, 2006b, p.96). Ainsi, les associations participent directement, et dans le temps, à déterminer les modalités d'interrelation entre les individus qui seront caractérisées par des réseaux horizontaux de coopération, fondés sur l'égalité, l'engagement et la coopération.

La performance institutionnelle est donc liée à l'importance de la culture civique, autrement définie comme capital social et cela a également des effets directs sur la croissance économique. En effet, la confiance facilite la circulation des informations ainsi que la coordination et le travail commun en vue d'un objectif économique. Les réseaux productifs rendent plus efficace le flux d'informations sur les nouveautés technologiques, sur la crédibilité et la fiabilité des acteurs et garantissent la mise en place de structures de production performantes. De plus, quand les rapports sociaux et économiques sont encastrés (*embedded*) dans un réseau dense d'interactions sociales, les incitations à des actions opportunistes et malfaisantes sont réduites (Putnam, 1993). Dans le cas, par exemple, de la réussite économique des districts industriels italiens, la confiance réciproque, la coopération sociale et une profonde conscience civique ont été déterminantes parce qu'elles ont limité les risques d'opportunisme. Putnam, tout en insistant sur la corrélation directe entre capital social et performance institutionnelle, considère que celle-ci est indispensable pour la croissance économique. L'impact de l'engagement civique serait immédiatement visible sur l'économie, tandis que l'économie. Par ailleurs les conséquences de l'économie sur le capital social sont appréciées différemment selon les textes, dans certains l'économie n'aurait aucun impact sur

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

le capital social alors que dans d'autres la richesse économique peut augmenter le civisme tandis que la pauvreté en décourage l'émergence.

Dans des recherches successives à celle mobilisée en Italie, notamment dans son travail sur la société américaine présenté en 1995 dans le texte *Bowling Alone: America's Declining Social Capital*, Putnam montre que même dans les pays dotés d'une tradition d'engagement civique, le stock de capital social peut subir des « érosions » s'il n'est pas fortifié par les relations coopératives entre les individus, c'est-à-dire l'adhésion des citoyens à des associations. C'est le cas des Etats-Unis d'Amérique, où l'on assiste au déclin des associations et ce, malgré la tradition civique de ce pays. Il montre que des grandes associations telles que « *The parent-teacher association – PTA* » ou les « *Labor Unions* » ou encore la « *La League of women Voters – LWV* » et les associations des « *Boy Scouts* » ont vu une réduction importante de leurs membres et de leurs bénévoles, au cours des années 80, et ceci a affecté de manière remarquable le stock de capital social dans le pays et par conséquent la participation politique et civique aux Etats-Unis. Ces associations, dites secondaires, se différencient d'autres qui sont en grand essor et que Putnam définit comme « *tertiary associations* »[20] : des organisations nationales pour l'environnement, des groupes féministes, l'association nationale des retraités, etc….. Malgré leur essor, ces associations n'auraient aucun effet direct sur le capital social, car la majorité de leurs membres, tout en activant des réseaux, ne sont pas porteurs d'une logique coopérative et solidaire. Elles sont, tout juste, le reflet de lobbying d'intérêts sans engagement civique de la part de leurs membres, chacun se désintéressant complètement du sort des autres. En effet, dans la constitution de réseaux de confiance et de réciprocité utiles à la coopération, la relation de face-à-face s'avère déterminante et les « *tertiary associations* » en sont dépourvues. Par ailleurs, à la croisée de ces deux types d'associations, il constate la montée des « *nonprofit organisations* »[21], qui pourraient être les nouvelles formes d'associations où retrouver les normes et les liens, générateurs de toute la confiance dont la société américaine a besoin pour sortir de la perte de capital social. Putnam ne nie pas l'effet que peuvent avoir des facteurs de mutation sociale sur l'érosion du capital social en admettant que les changements dans les modalités de création de réseaux associatifs et dans la nature de liens entre leurs membres, peuvent être influencés par

20 « These new mass-membership organisations are plainly of great political importance. From the point of view of social connectedness, however, they are sufficiently different from classic *secondary associations* that we need to invent a new label –perhaps *tertiary associations* ». Putnam (1995, p. 71).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'environnement social et politique dans lequel ces réseaux s'inscrivent. L'érosion du capital social peut en effet, selon son analyse, s'approfondir à cause des grandes mutations en cours : l'entrée des femmes dans le monde du travail, la mobilité géographique, des transformations démographiques majeures et les évolutions technologiques, tout cela nuit à la vie associative et donc à la vie institutionnelle et économique des pays. Cependant, dans ce cas, c'est aux seules associations de retrouver les bases morales de leur action pour réinjecter du capital social dans le tissu social et redynamiser la performance institutionnelle et économique des Nations, en contrecarrant les effets négatifs des mutations. De ce fait, les organisations civiques conventionnelles, ou associations secondaires, sont considérées comme irremplaçables par leur capacité à générer des espaces civiques et démocratiques.

Mais comment identifier le stock de capital social d'un pays pour en évaluer la portée ? Il y a chez Putnam une préoccupation majeure quant à la nécessité de se doter des outils statistiques aptes à « mesurer » le capital social à partir d'une batterie d'indicateurs qui ont évolué tout au long de ses terrains de recherche. Quatre indicateurs en particulier sont identifiés comme pertinents pour mesurer le « stock » de capital social : la densité des associations culturelles et récréatives par rapport à la population ; le pourcentage de personnes se rendant aux urnes ; le temps consacré aux activités sociales et de bénévolat ; le taux de diffusion des quotidiens (Chiesi, 2003, p.94). Ces indicateurs tentent d'esquisser la nature et la quantité des pratiques pouvant « visibiliser » la propension à l'engagement civique des citoyens, lui-même identifié comme révélateur de la présence de capital social. D'autres indicateurs identifiés comme pertinents par Putnam, se concentrent davantage sur la nature des valeurs de confiance et de réciprocité à partir des opinions et des perceptions des individus sur le contexte socio-politique dans lequel ils évoluent. Il reste que, malgré les efforts de systématisation mobilisés par Putnam et ses équipes, de nombreuses critiques ont été émises quant à la pertinence des indicateurs choisis qui semblent inadaptés, voire peu consolidés, pour donner une véritable validation empirique à la notion (Ponthieux, 2006b, Chiesi, 2003, Bagnasco, 2006, Mutti, 1998).

Les modalités du « déversement » par strates (de la famille aux institutions) et au fil du temps (du Moyen âge jusqu'à nos jours), sont comprises comme une évidence due à une culture partagée, sans que rien ne puisse expliciter la genèse de cette culture ou les

21 Putnam fait ici référence aux organisations du non profit telles que décrites dans la typologie de Lester Salamon. Il cite dans ce sens, Salamon Lester « The Rise of the Non profit sector », *Foreign Affairs*, n.73, Juillet- août 1994.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

mécanismes du passage micro-macro, dans le temps. Il est admis que des phénomènes du contexte puissent « éroder » le capital social, mais ce sont en définitive les valeurs partagées qui déterminent les actions et non, en reprenant Ponthieux (2006, p.46), les conditions économiques ou les rapports sociaux. En ceci Putnam s'inscrit dans les approches de l'école culturaliste américaine (années 30-50) en se référant très explicitement aux travaux de Banfield (1958) sur le « *familialisme amoral* » sur lesquels nous reviendrons dans les pages qui suivent.

En définitive, ce qui importe c'est que les citoyens s'associent, et ils ne le peuvent que si leur culture partagée le leur permet, pour produire des impacts vertueux sur la collectivité tout entière, sur les gouvernements et sur l'économie. Pour quelles finalités doivent-ils s'associer ? Comment doivent-ils interagir pour produire le passage micro-macro ? L'intentionnalité et la capacité de changement volontaire des « citoyens », qui pourraient permettre de donner une réponse à ces quelques questions, ne sont pas formulées. Les mécanismes sociaux sont explicités à l'aune de la culture qui les détermine sans savoir comment « le tout culturel » peut évoluer. A la différence de Coleman, Putnam s'inscrit ainsi dans une tradition de pensée niant toute capacité transformatrice de l'acteur. Ainsi c'est la continuité qui est valorisée. Au niveau micro, dans l'interrelation sociale, les acteurs semblent dans l'impossibilité de mettre en œuvre des stratégies ou des orientations en rupture radicale de manière volontaire. Au niveau macro, chaque pays semble être « condamné » à sa propre histoire, sans possibilité de retour en arrière[22]. Dans des pays où, pour des raisons historiques, le niveau de civilité est très bas, il sera impossible, confirme Putnam, de sortir de formes d'un sous-développement économique ou d'une carence institutionnelle. Même s'il fait confiance aux associations pour retrouver leurs bases morales, cela ne tient pas à l'action directe des acteurs car là où il n'y a pas eu de précédents exemples de collaboration civique réussie, il est difficile de franchir les barrières créées par « la suspicion et la superficialité ». En ayant à affronter des situations nouvelles qui demandent des décisions collectives, hommes et femmes, universellement, font référence à leur propre histoire pour trouver les solutions. Les citoyens des régions civiques trouvent dans leur propre tradition historique des exemples de collaboration horizontale d'où ils peuvent tirer des solutions, tandis que ceux des régions

22 A titre d'exemple, dans le cas de l'Italie du Sud ses défaillances en *civicness* sont dues aux gouvernements autocratiques du XII siècle, alors que, à la même époque, les communes du Nord de l'Italie étaient un véritablement exemple de participation citoyenne et de coopération de métier. Cela aurait contribué à répandre un sentiment de confiance, entre les habitants des Républiques, qui a certainement eu des effets positifs sur les développements futurs de cette zone de l'Italie (Putnam, 1993).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

inciviques trouvent, au maximum, la « tradition verticale de la supplique » (Putnam, 1993). L'approche de Putnam se caractérise par une vision des interrelations sociales statiques au sens où tout est étudié sur la base d'un seul facteur déterminant, le capital social confondu avec l'engagement citoyen. Telle une variable indépendante, ce stock de capital social est rigide malgré les évolutions des contextes sociaux et historiques et les acteurs sont dans l'impossibilité de provoquer tout changement.

Selon la même perspective, l'action des institutions politiques n'est pas prise en compte et le rôle du politique, dans sa capacité à développer un fonctionnement économique vertueux et garantir la démocratie, reste au deuxième plan, voire effacé, derrière la société civile, au sens large. (Bagnasco, 1999, Evers, 2001, Vignati, 2003). Dans la relation entre fonctionnement des institutions et civisme, le capital social est considéré comme la seule variable déterminante et « vertueuse » (Vignati, 2003) ayant des effets directs sur l'environnement institutionnel et économique. Mais le rôle du politique n'est pas questionné en tant que créateur, ou destructeur, de capital social et de culture civique[23].

Les propos de Putnam ont été très largement repris par des institutions internationales comme la Banque Mondiale[24] et l'OCDE[25] qui ont trouvé dans cette approche un substrat théorique apte à soutenir leur renouvellement vers des politiques « plus » sociales, sans pour autant compter sur le rôle de l'Etat. En reconnaissant le rôle central de la société civile pour le développement économique et institutionnel des Nations, elles élargissent leur spectre de compréhension des processus de développement en admettant l'importance des dynamiques sociales, à côté des processus économiques. Ainsi, comme le montre Putnam, « construire le capital social nécessaire est la clé qui ouvre la porte à la démocratie » (Putnam, 1993, p.218) et conduit à la performance économique. Le capital social devient alors une priorité à côté des politiques économiques de rigueur, autrement-dit, il s'agit de mener des « politiques d'ajustement à visage humain ». Le capital social est, de ce fait, intégré comme un moyen de maintenir un discours qui ne remet pas en question le rôle du marché tout en reconnaissant ses défaillances (Ben Fine, cité par Ponthieux, 2006, p.77), auxquelles va pallier la société civile.

23 Nous reviendrons sur ce point plus loin dans le texte pour de plus amples explications.
24 A ce propos voir le site Internet : http : //www.worldbank.org/poverty/scapital/index.htm
25Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, (2001), *Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social*. OCDE, Paris, p.136.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.2 La confiance dans un contexte de laisser-faire

Dans la lignée de Putnam, Fukuyama propose une élaboration en cohérence avec cette conception et dont l'écho a été également notable au niveau international. Dans son essai *Trust : the Social Values and the Creation of Prosperity* publié en 1995, Fukuyama s'inscrit également dans une perspective de critique de *l'homo economicus* intéressé et atomisé, tout en restant profondément ancré dans la perspective du *laisser-faire*. A cet égard, il se démarque de l'approche néoclassique de l'économie et de la société : l'être égoïste et rationnellement motivé en vue de la satisfaction de ses intérêts individuels, est une aberration théorique qui nie la réalité sociale. Les choix individuels ne sont pas dus uniquement à un calcul économique mais sont déterminés également, bien que dans une moindre mesure, par des valeurs morales qui dépendent de la culture. Ainsi, la prospérité n'est pas le résultat de la satisfaction des intérêts individuels mais, en revanche, elle est le fruit de la collaboration sociale entre les individus, qui peut être plus ou moins accrue selon leur culture partagée : les pays animés depuis toujours par cette volonté de collaborer, qui s'exprime par la présence d'une multitude de groupes intermédiaires, dont les associations, font preuve de grandes performances économiques. Les autres sont plutôt confinés à des formes embryonnaires d'entreprise, sans possibilité de développement. Et ce, à cause du manque chronique de confiance entre les gens, qui est à la base de la croissance. Ainsi pour Fukuyama, le capital social est strictement lié à la confiance entre les individus qui génèrent une collaboration plus ou moins accrue entre eux. Le capital social est essentiellement la capacité de travailler ensemble à des fins communes en respectant certaines règles et valeurs partagées, entendu donc comme « l'expression des capacités auto-organisationnelles de la société » (Bagnasco, 2006, p.64).

La performance économique est le résultat de cette prédisposition à la collaboration. En effet, les valeurs éthiques partagées déterminent la confiance mutuelle entre les membres. Plus l'individu est habitué à la collaboration, plus il sera simple pour lui de reconnaître chez les autres une même propension et, par conséquent, d'avoir confiance en autrui. C'est par le biais de cette confiance élargie que se structurent les réseaux civiques capables de généraliser le développement économique et institutionnel. En définitive, c'est le stock de capital social dont dispose chaque nation qui va faciliter la coopération entre les individus, organisés en associations ou groupes pour atteindre des fins communes. Dans ce sens, les associations sont un vecteur de confiance et contribuent au développement vertueux du marché, en limitant la

sphère d'action de l'Etat et en constituant des réseaux d'intérêt et de confiance capables de dynamiser l'économie. En reprenant les propos de Putnam, Fukuyama insiste sur l'idée-clé que ce sont le dynamisme et la performance de la société civile qui vont déterminer le bien-être des Nations. Par « société civile », Fukuyama n'entend pas uniquement les associations mais également les entreprises, les écoles, les syndicats, les médias, les œuvres de bienfaisance … Il préconise donc une distanciation des pouvoirs publics, pour mieux laisser faire les dynamiques sociales capables de générer une activité économique performante.

Pour mieux expliciter sa pensée, Fukuyama s'appuie sur une analyse comparée entre les pays occidentaux et leurs performances économiques. A partir de la définition des différentes formes de sociabilité : la famille et la parenté, l'Etat et les associations volontaires, il montre que seules ces dernières permettent la généralisation de la confiance au-delà des frontières parentales de l'espace privé, en dotant ainsi un pays d'une structure industrielle de grande envergure. Á titre d'exemple, les grands holdings industriels américains et japonais ont pu se développer au moyen du stock important de capital social, dont ces deux pays disposent, grâce à leurs réseaux solides d'organisations volontaires. D'autant plus qu'en termes économiques, la confiance permet de limiter les coûts des transactions et de garantir la circulation de l'information. Aux deux autres types de sociabilité correspondent des structures industrielles faibles : l'entreprise familiale et l'entreprise étatique. Dans le premier cas, à cause du manque de confiance élargie au-delà des réseaux familiaux, comme dans les districts industriels de la *Terza Italia*, les entreprises familiales, ne pourront être à l'origine de la croissance économique car elles sont trop dépendantes de l'Etat. Dans le cas des entreprises étatiques, comme en France ou en Chine, le tissu industriel est fortement empêché dans son développement à cause de l'immobilisme et de la centralisation des décisions qui deviennent des terreaux de corruption et de « trafic d'influence ».

La confiance est donc une valeur culturelle fondamentale, une « vertu sociale » qui repose sur la culture partagée. Ce sont les valeurs et les normes liant les individus qui leur permettent de s'inscrire dans une perspective de collaboration pour le bien-être de tous, et notamment le bien-être économique. « Le capital social est un actif qui naît de la prédominance de la confiance dans une société ou dans certaines parties de celle-ci. Il peut s'incarner dans la famille, le groupe social le plus petit et le plus fondamental, aussi bien que dans le plus grand de tous, la nation, comme dans tous les autres corps intermédiaires. Le capital social diffère des autres formes de capital humain en ce qu'il est habituellement créé et

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

transmis par des mécanismes culturels comme la religion, la tradition ou des habitudes historiques » (Fukuyama, 1997, p. 35).

Il est intéressant de remarquer comment la famille, en tant que structure sociale de base, trouve chez Fukuyama une place centrale, alors que, chez Coleman et Putnam, elle reste relativement marginale. Au contraire, Fukuyama reconnaît à la famille un rôle fondamental de socialisation positive lorsqu'elle n'est ni trop renfermée sur elle-même, ni suffisamment ouverte pour laisser à ses membres la possibilité de s'organiser au-delà de ses réseaux. Ici la référence aux travaux de Banfield sur le « *familialisme amoral* »[26] devient très explicite. En ce qui concerne les Etats-Unis, par exemple, il remarque, à l'instar de Putnam, le déclin de la tendance à s'associer depuis au moins deux générations, et il attribue cela à l'affaiblissement des structures familiales, noyau du capital social. La famille, en effet, joue un rôle de vecteur culturel de base, capable de transmettre des valeurs de collaboration et de solidarité à ses membres. En revanche, seules les familles « ouvertes » vers l'extérieur sont dans la possibilité de garantir l'élargissement de la confiance sociale au-delà des réseaux parentaux. La famille, plus ou moins ouverte, plus ou moins centralisatrice de ressources, plus ou moins « forte », détermine l'existence de corps intermédiaires résultant de la confiance et de la solidarité entre individus. Le sort économique d'un pays dépend principalement de la force et de la structuration des corps intermédiaires. La typologie familiale a donc un impact sur l'évolution de la croissance. La propension à la collaboration relèverait, donc, d'une propension culturelle, que certains pays ont et d'autres n'ont pas. Comme chez Putnam le déterminisme culturel apparait : il fait une distinction entre sociétés à « basse confiance » et sociétés à « haute confiance », du fait de leur héritage culturel. La culture, autant que la confiance, est alors considérée comme une valeur éthique héritée. Cette « morale transmise » est adoptée par les générations, par accoutumance et par habitude. L'individu n'a pas un rôle actif : « Les choix influencés par la culture procèdent de l'habitude. […] Identifier la culture à l'habitude, plutôt qu'au choix rationnel, ce n'est pas dire que les cultures sont irrationnelles ; elles sont simplement a-rationnelles par la manière dont se prennent les décisions » (Fukuyama, 1997, pp. 44-46).

En définitive, chez Fukuyama, le modèle qui explique la croissance économique et institutionnelle est un modèle culturaliste qui renvoie aux « temps longs de l'histoire » (Mutti, 1998, p.16) et qui ne dit rien quant aux interventions politiques possibles pour activer ou

26 Sur le concept de "*familialisme*" voir des éléments d'analyse développés plus loin dans le texte.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

réactiver le stock de capital social d'un pays. Au contraire, toute intervention étatique est considérée comme un frein puissant au développement économique car elle participerait à limiter l'organisation spontanée des acteurs économiques et sociaux (les organisations intermédiaires). Dans cette perspective, « moins l'Etat intervient dans les dynamiques sociales, plus grande serait sa capacité à s'adapter au marché » (Bagnasco, 2006, p.63) et seules les sociétés caractérisées par des liens parentaux ouverts peuvent se doter d'organisations intermédiaires créatrices de performance institutionnelle et économique.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3. Les limites d'une approche normative

La théorie du capital social a apporté une contribution indéniable au débat scientifique interdisciplinaire. Comme on a pu le constater dans les pages précédentes, elle a en effet contribué, sinon à effacer, du moins à abaisser les frontières entre des disciplines telles que la sociologie, l'économie et les recherches en sciences politiques. En termes conceptuels, et en reprenant les hypothèses soulevées par Pizzorno (2001, p.36), la notion de capital social a pu être utilisée à la fois dans la compréhension des actions et des choix individuels (de quelle manière un individu utilise les structures sociales dans lesquelles il est inscrit pour orienter ses choix intéressés) et dans une théorie de la démocratie (de quelle manière les relations de reconnaissance, de confiance et collaboration participent directement à former le « tissu de la socialité » politique).

Comme l'affirme Bagnasco (2001, p.95), le mérite de l'approche du capital social, est d'avoir apporté un regard sur la capacité de la société civile à mobiliser des espaces d'auto-organisation et à dépasser un regard dichotomique focalisé sur le « couple Etat-marché ». Il est vrai que la participation associative crée des opportunités d'interaction régulière entre les individus qui partagent des valeurs, des objectifs et des intérêts communs (Pizzorno, 2001, p.19-44). De ce fait, elle facilite l'échange et le partage des idées, des expériences, et participe à construire des identités communes. Cependant, cette exploration inédite des vertus de la société civile comme facteur incontestable des processus économiques, politiques et sociaux, considère la société civile uniquement « comme un projet qui prend des distances à la fois par rapport à l'Etat et au marché » (Evers, 2001). En effet, la question de la société civile se pose à côté de la question de l'Etat et de l'économie plutôt que dans une perspective d'imbrication complexe. Avant d'aborder plus directement la question du « politique » telle qu'elle apparaît dans la notion de capital social, nous voudrions proposer un détour critique, concernant différents aspects de la nature même de la notion.

3.1 Une nature intrinsèquement vertueuse

Dans les contributions de Putnam et Fukuyama le capital social apparaît comme intrinsèquement vertueux. Mais, comme le montre Mutti cette évidence est à questionner : « un capital social dense et une stricte coopération peuvent générer innovation, développement économique et politique, mais aussi conformisme et conservatisme, corruption et illégalité. Le problème de fond devient alors de savoir dans quelles conditions le capital social à la disposition des individus les oriente vers l'innovation basée sur l'aide réciproque plutôt que vers le conformisme et l'ostracisme à l'encontre des innovateurs et des *outsiders* » (Mutti, 1998, p. 35). On peut donc commencer à relativiser la portée vertueuse du capital social en opérant, comme le fait Pizzorno (2001, p. 22-23), une distinction entre relations sociales productrices de capital social et relations non productrices de capital social. Il propose une typologie des relations sociales distinguant celles qui ne sont pas productrices de capital social, c'est-à-dire les relations d'échange, de rencontre occasionnelle, de conflit et hostilité ainsi que d'exploitation et celles qui sont productrices de capital social. A savoir, toutes les relations sociales qui conduisent à la « reconnaissance de l'identité de l'Autre comme participant à la relation sociale » (*Ibidem*, p.22). Seules ces dernières donneraient lieu à des formes de solidarité ou de réciprocité qui ne sont pas directement « opportunistes » et donc peuvent avoir une visée démocratique. Ainsi l'on peut admettre que l'investissement individuel dans des réseaux de relations sociales ne déclenche pas uniquement des ressources et n'a pas que des effets de retour vertueux. On peut aller plus loin et montrer comment le conformisme, l'exclusion, les phénomènes mafieux, le fanatisme, peuvent être générés par le capital social au sein d'un réseau au travers des relations sociales, des liens familiaux et parentaux, des solidarités, dans certaines conditions historiques, institutionnelles et politiques. Le capital social peut donc être à l'origine aussi bien de phénomènes de renfermement que d'ouverture. Dans ce sens, Bagnasco (2001) a montré comment, dans des districts industriels italiens, l'apport de capital social est certes fondamental, et notamment en terme de développement de l'entrepreneuriat local, mais il peut y avoir des effets « barrière » vis-à-vis de ceux qui n'appartiennent pas à un réseau spécifique. L'avantage du groupe peut s'effectuer au détriment de celui de l'ensemble de la société, Sciarrone (2000) a montré que la mafia se reproduit dans l'espace et dans le temps grâce à sa capacité à accumuler et à mobiliser du capital social. En effet, cette organisation criminelle spécifique est en mesure de structurer et d'articuler des réseaux de relations qui lui permettent de stocker des ressources par la coopération et les échanges. En ce sens, s'il est vrai que l'on est en présence de réseaux à

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

forte intensité de capital social, ils ne sont pas à l'origine de processus vertueux de développement économique ou d'engagement civique. Dans le même sens, Portes et Landolt (1996, p.20) montrent comment aussi bien dans le secteur public que privé, l'initiative individuelle peut être jugulée par des systèmes de « *conspirancies against the public* ». Ceux-ci empêchent les individus qui n'appartiennent pas au groupe de bénéficier du même avancement, voire même leur interdisent l'entrée dans certains secteurs ou marchés. De même, la discrimination entre des groupes ethniques différents ou les règles strictes qui existent au sein de certains groupes, ne sont pas des effets souhaitables du capital social, mais sont pourtant produits par celui-ci.

Malgré ces considérations, il est vrai que nombre d'études sur la notion de capital social se limitent à définir les effets vertueux que produit celui-ci. Ainsi le montrent Lévesque et White (1999, p. 25) : « le capital social peut devenir présent ou agissant dans chaque situation où l'on identifie ses effets supposés. Cette position ouvre la porte à des raisonnements circulaires et tautologiques : les communautés efficaces sont celles qui possèdent des normes ou du capital social, et les normes ou le capital social sont présents dans les communautés efficaces ».

3.2 Des individus et des groupes « statiques » et « déterminés »

Le passage des analyses du niveau micro au niveau macro engendre des ambigüités. Si Bourdieu et Coleman se réfèrent à l'interrelation des individus au sein de réseaux sociaux déterminés, Putnam et Fukuyama, comme on l'a vu, font plutôt appel à la dimension « macro » en évaluant la haute ou basse présence de capital social, en tant qu'attribut d'une structure sociale, au niveau des sociétés et/ou des nations. Comme le remarque Lin (1995, p. 687), « le capital social devient, d'une part, trop vaste (incluant trop d'éléments à trop de niveaux) et, d'autre part, trop restreint (appartenance à des groupes sociaux clairement définis) ». Ainsi se pose la question de déterminer comment se produit le passage d'un niveau à l'autre. On pourrait essayer de comprendre comment il est possible de passer de l'analyse des éléments qui déterminent les interrelations entre les individus (analyse micro-sociale), et qui guident leurs actions et leurs choix, vers l'analyse macro-sociale des mutations. Dans ce

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

sens, par exemple, pour Putnam et Fukuyama, les effets du capital social sont associés au capital social lui-même. La confiance, la *civicness*, la coopération, les liens de solidarité, jusqu'aux associations sont identifiables au capital social des sociétés. Par-là, on finit par nier l'existence d'actions génératrices de ce capital social et donc, d'acteurs et groupes d'acteurs capables d'agir pour déterminer des changements en dépassant (en l'améliorant ou en l'augmentant) leur stock de capital social acquis par héritage. Quant à Coleman (1990, p.304), il insiste sur la nécessité de prendre en compte uniquement les structures sociales « fermées » car elles seules peuvent faciliter la formation de capital social : les comportements des acteurs sont contrôlables, pour inhiber certaines relations et en promouvoir d'autres. De la même manière, Bourdieu (1980) focalise son attention sur des groupes sociaux fermés. Ainsi les individus, bien qu'acteurs, sont fortement influencés par le groupe d'appartenance. Leur stock de capital social dépend fortement du degré de pouvoir, du statut, des habitus du groupe originaire.

Si l'on se tient à ces considérations, il faut apporter une spécification en termes de spécialisation et de localisation (le niveau spatial comme unité d'observation et d'analyse) du capital social. En effet, les réelles possibilités de bénéficier du stock de capital social produit par leur groupe d'appartenance ne sont pas aussi évidentes qu'on veut le croire. Ainsi, par exemple, la spécialisation du réseau relationnel générateur de capital social pour l'individu est un élément important d'analyse. Les individus participent à un nombre varié de réseaux sociaux qui génèrent des ressources diverses pour chaque personne. De la même manière, l'ethos, la culture, les normes, la confiance varient en fonction du réseau social dont on est membre. Cette multi-appartenance doit être prise en compte car elle montre que la démarche qui consiste à étudier le capital social d'un réseau sans en définir les frontières n'est pas valable, d'autant plus si, comme le montrent différents auteurs, les individus sont « statiques » (Bianco et Eve, 1999, p.170) et condamnés à leur histoire. Si, par exemple, l'on analyse un réseau professionnel, on n'est pas confronté aux mêmes questionnements que ceux suscités par l'analyse d'un réseau familial. Au-delà de l'utilité analytique, cela en dit beaucoup sur la possibilité réelle de l'individu de bénéficier du capital social dont il dispose en raison de son appartenance au réseau. Il est clair que si le degré de capital social existant dans son réseau amical est très fort, cela peut, seulement dans certains cas, lui être utile pour chercher de l'emploi ou autre. De la même manière, disposer d'un stock important de capital social dans un réseau professionnel n'implique pas forcément un engagement civique important de la part de l'individu. Cela relativise la notion de ressource en « capital social qui doit être le plus

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

possible cohérent et spécifique aux objectifs que l'on veut atteindre, il doit être donc spécialisé, c'est-à-dire cohérent, spécifique aux objectifs recherchés » (Bianco, 2000, p.4). De la même manière, la localisation du capital social est importante à la fois en terme d'analyse et en terme de réelle possibilité pour celui-ci d'être une ressource et d'engendrer des effets pour les individus et la collectivité. Il doit y avoir, comme pour la spécialisation, une cohérence spatiale avec les objectifs que l'on veut atteindre. L'exemple de l'importance que peut avoir le réseau familial pour chercher un emploi n'est plus valable lorsque, pour des populations à forte mobilité, les membres du réseau se trouvent dans des zones géographiques où ce réseau n'a pas d'influence spécifique. De même certains usages ou normes peuvent être une ressource dans certains contextes géographiques et fortement limitée dans d'autres, en fonction des objectifs à atteindre (Bianco, 2000).

La question de la localisation et de la spécialisation du capital social renvoie à celle de la mobilité des acteurs entre plusieurs réseaux et donc de la possibilité pour une personne en raison de ses priorités, de bénéficier de formes diverses de capital social et d'être éventuellement acteur du changement. Cela suppose de considérer comme possible de penser le capital social vertical et horizontal (Woolcock, 2001). Ces deux dimensions renvoient à la définition des frontières du capital social. Lorsque l'on analyse une structure donnée, il est clair que l'on est confronté à des équivalences sociales, économiques et culturelles entre les membres. Cette dimension horizontale peut être le seul enjeu des évaluations du stock de capital social. Putnam (2001) insiste tout particulièrement sur la nécessité de prendre en compte cette unique dimension. D'autres auteurs ont cependant élargi leur réflexion en montrant que la verticalité est aussi importante. Elle définit la possibilité d'évolution entre les réseaux et d'émancipation au-delà du renfermement que certains d'entre eux impliquent. Fox et Heller (1996, cités par Woolcock, 2001) insistent sur ce qu'ils appellent le « lien entre les différentes strates sociaux » permettant au plus grand nombre d'individus de bénéficier des ressources dont sont porteurs certains réseaux sociaux. Mais cela implique une mobilité horizontale et la capacité analytique d'élargir les études au-delà des réseaux internes des communautés. De son côté, Woolcock (2001) insiste sur l'importance des liens verticaux. En effet, dans les approches « classiques » du capital social, l'on prend en compte uniquement des relations horizontales et fermées, qui impliquent des connexions entre personnes qui partagent, au sein d'un même réseau, des caractéristiques sociales, démographiques et économiques, identiques ou similaires. Chez Bourdieu, par exemple, « l'habitus de classe » marque chaque réseau au sein duquel le capital social se génère et se multiplie sans sortir de

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ses frontières. Cela accroît les effets déterministes car nie, ou ne prend pas suffisamment en considération, la dimension verticale des liens, c'est-à-dire la capacité et la possibilité pour des individus d'évoluer entre les réseaux et de passer des uns aux autres. Ainsi, il est possible d'imaginer que l'accès aux effets positifs générés par le stock de capital social individuel puisse permettre un avancement vertical dans des sphères sociales « autres » par rapport à la sienne et, ce, d'autant plus qu'on se trouve « au bas de l'échelle ». Comme l'ont montré plusieurs recherches, lorsque des individus se trouvent dans des conditions d'exclusion, ils ne peuvent pas, même s'ils sont insérés dans des liens ouverts (*bridging*[27]), accéder aux effets positifs de leur capital social si celui-ci n'est pas valorisé ou tout simplement pris en compte (Fox et Heller, 1996, cités par Woolcock, 2001). Ainsi on peut créer des liens forts (*bonding*) pour se « retrouver » entre semblables et faire face à l'exclusion sociale. Nous supposons qu'il peut, à un moment donné, s'agir pour un réseau d'accroître l'intensité des interrelations affectives (*bonding*), pour des raisons de défense, une sorte de renfermement sécuritaire ou de recherche identitaire. Dans le cas des réseaux ethniques, par exemple, les liens se resserrent dans ce sens.

27 Selon la classification des liens proposée par Putnam entre lien « *bonding* » et lien « *bridging* », s'inspirant très fortement de la classification de Granovetter entre liens "faibles" et liens "forts". « Parmi les multiples formes de liens sociaux, formels, informels, professionnels, familiaux, associatifs etc., Putnam différencie les liens « ouverts » (« *bridging* », qui font le pont) des liens « fermés » *(« bonding »* qui unissent des égaux)…. Le capital social qui unit (*bonding*) agit comme une « colle » sociologique, le capital qui relie (*bridging*) agit comme un « lubrifiant » sociologique". (Bevort, Bucolo, 2006, p.91)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.3 Le rôle des institutions comme vecteur de création de confiance généralisée

En suivant la même démarche déterministe, comme on l'a vu, la notion de capital social s'est avérée utile pour comprendre dans une approche « macro », les performances institutionnelles et économiques des sociétés. Plus une société est dotée de capital social, en raison de son histoire et de sa culture partagée, plus elle sera à même de générer de la confiance généralisée par le biais de ses organisations intermédiaires, les associations. Selon ce postulat, la participation associative génère une confiance généralisée de manière « quasi-automatique ». La question est donc de savoir si la corrélation entre confiance sociale généralisée et adhésion associative est aussi directe que l'indiquent Putnam et Fukuyama. Sur ce sujet des argumentations ont été émises pour nuancer ce postulat et analyser la complexité de la relation entre confiance généralisée et participation associative. Pour reprendre Vignati (2003, p. 154), on pourrait dire qu'à l'origine de l'engagement associatif il peut, en effet, y avoir un sentiment de confiance sociale mais aussi, et c'est fréquent, une défiance généralisée envers la capacité des institutions à faire face aux problèmes qui concernent les acteurs qui s'engagent. La force des liens internes entre les acteurs ne se transforme pas nécessairement en confiance envers les institutions et ceci semble être proportionnel au degré d'engagement des personnes. Dans ce sens, les vertus de la société civile pour créer de la confiance généralisée ne peuvent pas être considérées comme un « bien en soi ». Pour reprendre les propos de Evers (2001), il faut considérer la confiance sociale généralisée comme un bien public auquel certains ont plus accès que d'autres, dans des contextes spécifiques et, ceci, en relation à leur statut, leur positionnement social, et, *a priori*, à leur stock de capital social qui peut devenir, ainsi, un élément de l'inégalité des ressources.

La question est donc de savoir comment et à quelles conditions la production de liens sociaux pour l'individu au sein des associations est un vecteur de production de confiance généralisée et donc, plus généralement, de participation démocratique. La typologie des organisations (organisation interne, relations avec l'extérieur, projet associatif, …) est en ce sens déterminante. Si on se réfère plus particulièrement à la relation entre participation associative et engagement civique, une récente étude, menée en France lors des élections présidentielles de 2002, montre bien que cette relation n'est pas directe. Sur la base de deux

enquêtes de très large envergure[28], il a été démontré qu'aucune relation n'existe entre engagement civique et confiance envers les concitoyens et le personnel politique, et plus largement envers les institutions étatiques. Et ce, bien que l'engagement associatif puisse augmenter les chances d'une personne de s'intéresser à la politique, notamment si l'on est membre d'une association plus directement investie dans les champs des revendications sociales (Mayer, 2004). Avec des constats similaires, La Valle (2003, p.139) montre qu'en Italie dans les années 1993-2000, à la croissance régulière de l'inscription dans des réseaux associatifs et dans des groupes de bénévolat, ne correspond pas une croissance de l'engagement politique, notamment au sein des partis politiques. Et ceci, d'autant plus qu'il constate une modification de l'appartenance associative se déclinant dans des groupes moins stables et plus flexibles qu'auparavant. Ainsi l'identification de données fiables concernant une éventuelle relation directe entre participation associative et engagement politique est très difficile à établir.

Cela dit, il faut relativiser et se poser deux types de questions, l'une concerne les effets « internes » du capital social (les « associations sont une sorte d'école pour la création de citoyens meilleurs ») et l'autre, les effets « externes » du capital social (les associations sont capables de générer des comportements coopératifs entre elles à la faveur du mieux vivre collectif) (Vignati, 2003, p.153). Dans le premier type de questionnement, il faut savoir quelles sont les relations spécifiques de coopération internes aux associations qui favorisent les processus démocratiques alors que d'autres les en empêchent (Diani, cité par Vignati, 2003). Dans le deuxième type de questionnement, il faut savoir de quelle manière les associations se confrontent et interagissent avec leur contexte spécifique. De ce fait donc, comme le montre Ritaine (2001, p.55) en citant Edwars et Foley (1999), il serait plus pertinent de considérer le capital social de manière contextualisée, en se référant ainsi aux enjeux et situations qui le déterminent en tant que composante (parmi d'autres) de la performance politique et économique. En effet, d'autres facteurs contribuent à créer cette confiance et notamment les institutions politiques.

Or, Bagnasco (1999) montre bien comment l'approche culturaliste du capital social limite fortement le rôle de l'action politique dans la « construction de la démocratie et de la performance économique ». Seules les dotations en capital social déterminent l'aptitude des

28 Enquête « Les français et la démocratie - 2000 » par la SOFRES et les enquêtes « Panel électoral français - 2002 » du CEVIPOF et CECOP.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

personnes à travailler ensemble pour des objectifs collectifs, pour Putnam sous forme de participation associative, et pour Fukuyama, sous forme d'implication et dynamique civique activée par des cultures familiales aptes à générer la socialisation. Ainsi le rôle du politique, et plus particulièrement de l'Etat, est confiné pour laisser à la société civile une place déterminante dans les processus de création de confiance généralisée à la base de tout développement économique et/ou social. La relation entre culture civique/capital social et fonctionnement des institutions n'est pas davantage explorée[29]. (Vignati, 2003, p. 153). Alors que plusieurs études montrent que la confiance généralisée est certes le résultat de la participation associative mais que d'autres facteurs de contexte sont déterminants. En particulier, les institutions publiques participent à créer la confiance entre les citoyens (Levi, 1996, Mutti, 1998) en améliorant la « qualité » de la démocratie.

Les possibilités réelles octroyées aux citoyens par les institutions en matière de participation aux processus démocratiques sont déterminantes. L'inscription individuelle des personnes dans des réseaux civiques n'implique pas automatiquement leur participation politique si ces conditions ne sont pas garanties de manière collective et publique au niveau institutionnel. Le contexte institutionnel agit comme facteur déterminant de l'engagement politique car il participe à garantir l'existence d'opportunités de participation. De même, le rôle du politique agit comme garant de l'égalité entre les citoyens, son rôle est alors fondamental dans la valorisation des processus d'auto-organisation et de pouvoir des groupes désavantagés.

Si les réseaux associatifs fournissent véritablement aux institutions démocratiques un substrat indispensable, il reste que les institutions ont leurs spécificités propres qui ne se réduisent pas au « prolongement organisationnel des pratiques de coopération » (Perret, 2006, p. 300). Le système politique a un rôle autonome par rapport à la performance institutionnelle : les modalités de gouvernement, la composition des partis, la polarisation idéologique et le conflit social, sont autant de facteurs qui rentrent en ligne de compte et qui restent sous-estimés dans la perspective du capital social (Mutti, 1998, p.17). Le politique, en définitive, crée et garantit les conditions de l'action collective au sein de la société, à laquelle les associations contribuent directement. Comme le montre Laville (1998, p.179) « le devenir

29 Il faut remarquer que si Putnam apporte un regard moins tranché en ce sens, Fukuyama nie absolument le rôle du politique, voire de l'Etat.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

des associations ne peut être appréhendé à travers une réflexion sur l'essence associative qui ignorerait les conditions institutionnelles d'exercice des activités associatives ».

3.4 Des axes d'analyse à développer

A l'appui des analyses proposées dans ces pages, nous avons essayé de montrer qu'il est possible de théoriser et étudier le capital social sous des formes multiples. En faisant référence aux recherches conduites ces dernières années par divers auteurs, il est possible de relativiser la notion de capital social en apportant des compléments de réflexion à celle que certains appellent la théorie « standard du capital social ». On peut ainsi proposer une définition de celui-ci, dans ces termes : « il s'agit d'une structure de relations sociales entre des individus appartenant à un même groupe. Celles-ci génèrent des normes, des cultures, un ethos commun dont chaque individu peut bénéficier. Par le biais d'une coopération structurée autour des valeurs communes, des effets s'en dégagent au bénéfice ou au détriment des individus membres et de la société au sens large ». (Bucolo, 2004, p. 77).

Néanmoins, le capital social ne peut être conçu comme une variable indépendante et ses effets sur les individus et les communautés dépendent fortement de l'environnement politique, économique et social. Il s'agit « d'éléments extérieurs » du contexte, qui ont une influence non négligeable sur les réseaux relationnels internes au groupe ainsi que sur les événements qui les déterminent. Á notre sens, les actions créatrices, individuelles et collectives et les événements historiques « extraordinaires », participent à la production du changement, celui-ci n'étant pas lié uniquement aux héritages historique et culturel.

L'environnement social et territorial varie sous l'influence d'événements divers : politiques, sociaux, écologiques, économiques. Ces « mobilités » sont à l'origine des changements, des évolutions comme des involutions. Les cercles vertueux et vicieux sont les effets continus des unes et des autres. En cela, nous ne nions pas les effets produits sur le long terme par l'histoire et la culture ; au contraire, nous leur attribuons beaucoup d'importance. Cependant, ils doivent être conçus hors du déterminisme, en intégrant l'intervention de

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

facteurs politiques et socio-économiques ponctuels et de l'intentionnalité de certains acteurs de « vouloir s'activer » pour produire du capital social[30].

A partir de ces quelques considérations générales émanant de la vaste littérature sur le sujet, nous voudrions aller plus loin, dans le sens esquissé dans ce qui suit. Nous faisons l'hypothèse que, pour aller plus loin dans l'explication de la relation féconde entre tissu associatif et démocratie, il est indispensable de proposer une analyse qui prenne en compte à la fois le contexte politique, social et économique dans lequel les réseaux associatifs évoluent, et ceci, au-delà de la culture partagée par héritage historique, la nature de l'engagement volontaire et actif des acteurs participant aux associations, et, in fine, les modalités d'interaction entre pouvoirs publics et associations. Dans ce sens, le cas de la Sicile nous est apparu comme un « analyseur » pertinent des hypothèses que nous émettons. Après avoir explicité les raisons de ce choix à partir de la littérature sur le capital social, nous essayerons de rentrer dans « le vif » de notre démonstration.

30 L'acteur social peut s'activer pour mobiliser le capital social individuel dont il dispose du fait de son appartenance. Cette mobilisation est envisagée uniquement comme une action intéressée. On peut, en se référant à Lin (1995, p. 690), affirmer que " les interactions entre individus ne donnent pas uniquement lieu à des actions intéressées mais aussi à des actions expressives qui incitent l'acteur à rechercher d'autres acteurs aux caractéristiques et aux modes de vie semblables pour partager approbation, sympathie, compréhension, conseil. "

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

II. Un analyseur pertinent : le cas de la Sicile

Introduction

Comme on a pu le montrer, la littérature autour du capital social, et en particulier les apports de Putnam et Fukuyama, relient fortement les raisons du développement à l'engagement citoyen, qui est défini comme une « *pré condition indispensable* » de la performance institutionnelle et économique des sociétés.

Dans son ouvrage fondateur, consacré à étudier le décalage entre le Nord[31] et le Sud de l'Italie en termes de développement économique et institutionnel, Putnam (1993) essaye de montrer comment en Italie, depuis la politique pour l'autonomie régionale des années 70, la démarcation entre le Nord et le Sud est devenue encore plus évidente. En effet, malgré une politique nationale identique, on peut observer, entre les régions italiennes, des écarts de performance très importants. La thèse défendue par Putnam, après ses observations, est que cet écart est dû à la différence entre les stocks de capital social, plus importants dans le Nord et relativement faibles, voire inexistants dans le Sud. Ainsi le développement des régions du Nord serait dû à leur tradition d'engagement civique et d'organisation d'actions sociales communautaires. En effet, par ce biais, les citoyens sont liés entre eux, par des relations de confiance largement répandues qui renforcent l'action horizontale de réseaux sociaux et politiques. Le pôle opposé aux communautés civiques du Nord, serait l'*incivisme*[32] des régions méridionales, comme la Sicile et la Calabre. Aucune conception de citoyenneté, aucun engagement social et culturel ne trouverait place ici. Le clientélisme et la gestion du pouvoir politique, laissés aux affaires privées de quelques notables, entraîneraient ces régions dans un cercle vicieux de sous-développement, sans aucun contrôle citoyen possible. La question est donc de savoir comment justifier un tel écart de présence de capital social sur un territoire aussi restreint que celui de l'Italie. Pour ce faire, Putnam avance deux explications : l'une d'ordre historique et l'autre d'ordre culturel.

31 Dans le Nord, Putnam définit "*La Terza Italia*" (troisième Italie) comme la zone italienne comprenant l'Emilie-Romagne, la Toscane, l'Ombrie, les Marches, la Vénétie, le Frioul et le Trentin et le « triangle industriel » comprenant les villes de Milan, Gênes et Turin.
32 Nous reprenons le terme que Putnam a emprunté à la langue française dans ses écrits.

Il fait remonter son analyse historique au Moyen Age, lorsque dans les Républiques indépendantes du Nord de l'Italie les Communes ont connu leur plus grand essor. Celles-ci s'étaient développées par l'association volontaire de citoyens habitant des zones limitrophes qui s'accordaient pour s'assurer une protection réciproque ainsi qu'une collaboration économique, en cas de besoin. Grâce à la gestion égalitaire et horizontale des ressources au sein des Communes, des liens de confiance et de collaboration se sont tissés entre les gens du Nord. Cette communauté civique, qui a inventé le crédit en témoignage d'un degré de confiance très élevé, est traversée par un sentiment de solidarité et de confiance partagée qui a dépassé les réseaux familiaux pour s'élargir à l'ensemble de la communauté.

Dans la même période, l'Italie du Sud était sous l'égide des grands rois normands, comme Roger I (dès 1080) et Frédéric II (dès 1220) dont la renommée est liée au développement des sciences et des arts du Royaume du Sud. Bien que souverains éclairés, leur pouvoir était autocratique, fondé sur un système hiérarchique fortement structuré et ancré sur le postulat que le *regnum* avait été confié aux empereurs par Dieu lui-même. Frédéric II eut toujours le contrôle direct des grandes villes autant que des moyennes. Rien n'était laissé à l'indépendance et à la volonté du peuple, qui resta toujours soumis. La justice pénale et tout recours en appel dépendaient de sa cour. Toute autonomie municipale était ainsi annihilée en faveur d'un centralisme totalitaire.

La coopération pour le bien commun était donc le fondement du vivre en association des Républiques indépendantes du Nord, tandis que la méfiance et la hiérarchie caractérisaient le Sud. Cette tendance s'est confirmée après l'Unification Italienne de 1861 : en pleine révolution industrielle, les communautés ouvrières et le secours catholique ont structuré l'agir social dans le Nord, tandis que ces mêmes mouvements n'ont pas trouvé un essor semblable dans le Sud, renfermé dans des logiques clientélistes. Aujourd'hui, la *Terza Italia* des districts industriels du Nord est un exemple de réussite économique majeure dans le cadre européen et mondial. Alors que dans le Sud, « l'apparition de la mafia devient une conséquence logique de la défiance structurelle et la permanence de liens verticaux dans la très longue durée » (Rayner, 1998, p.184).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1. Le « familialisme amoral »

Aux arguments historiques, Putnam ajoute d'autres raisons de caractère culturel pour justifier la différence entre Nord et Sud en Italie. Il s'inspire des études d'un politologue de l'Université de Harvard, Edward C. Banfield. Dans un ouvrage de 1954, *The moral basis of a backward society*[33], il constate le manque de solidarité entre les gens d'un petit village du Sud de l'Italie, en imputant la cause de cela à ce qu'il appelle le *familialisme amoral*[34].

Par *familialisme amoral*, Banfield entend l'absence d'*ethos* communautaire qui caractérise les populations du Sud, lesquelles n'ont aucun intérêt pour le bien commun et conduisent toute leur action au bénéfice des seuls membres de leur famille, pour satisfaire aux besoins égoïstes de celle-ci. Ces sociétés, ainsi structurées, ne sont pas capables de coopérer, ni pour le changement social et politique, ni pour le développement économique. Ces structures traditionnelles, selon Banfield, caractérisent le vécu quotidien des gens du Sud, livrés à une lutte hobbesienne de tous contre tous. Le seul noyau social unificateur est donc, la famille, dont les capacités d'influencer le changement sont très faibles, voire nulles. Paradoxalement, la seule manière de survivre, pour ces populations, est de se confier à la protection clientéliste, aussi bien dans le domaine politique qu'économique et social, en entretenant une culture de la méfiance. Fukuyama (1997), fait également référence à cette recherche. Ce qu'il appelle « *confucianisme à l'italienne* » n'est que l'effet néfaste du *familialisme* italien. Selon son analyse, les liens familiaux l'emportent sur toute autre forme de lien social, limitant ainsi le stock de capital social dont dispose l'Italie, tout entière. Si, dans le Sud, cette méfiance généralisée envers l'Etat et les autres, hors de la famille, a laissé se développer le pouvoir de groupes délinquants, dans le Nord, cela aurait entravé le développement bénéfique de grandes multinationales. Tout en admettant que le degré de performance industrielle soit très important dans le Nord, que le niveau de vie soit très élevé et les citoyens très engagés dans la vie associative, Fukuyama insiste sur la présence néfaste du *familialisme*, même au Nord[35]. De nombreuses recherches sont intervenues, pour montrer

33 Banfield Edward C., *The moral basis of a backward society*, The Free Press, USA, 1958.
34 Cette définition restera figée dans le langage sociologique et anthropologique, et elle trouve aujourd'hui une nouvelle envergure par le biais des études sur le capital social. Putnam, Coleman et Fukuyama y font directement référence dans leurs écrits.
35 Les districts industriels de la *Terza Italia*, qui sont aux yeux de beaucoup d'économistes et sociologues un exemple de croissance, sont considérés comme une forme trop limitée de développement industriel. Ils représentent une sorte de passage intermédiaire sans développement ultérieur, auquel cette partie de l'Italie serait condamnée à cause de liens familiaux trop forts qui empêchent des évolutions à plus grande échelle. En effet, le

l'ensemble des limites des travaux sur la « question italienne » se fondant sur une approche « culturaliste » et « déterministe », se référant au *familialisme*. Et ce, sous différents angles historique, sociologique et anthropologique (Lupo, 1993 ; Blando, 2002 ; Piselli, 2000 ; Mutti, 1998, …). Nous ne développerons pas ici l'ensemble de ces apports mais les mobiliserons, tout au long de notre travail de recherche, pour montrer que cette approche, tout en contribuant à apporter des éléments de réflexion importants dans le débat scientifique, s'avère trop rigide et, *a fortiori*, réductrice pour lire la réalité méridionale et plus particulièrement la nature des interrelations sociales au Sud, de la famille jusqu'à l'association.

Le « sens civique », qui se traduit dans la présence d'associations, est certes le soubassement culturel des activités sociales et économiques indispensables aux sociétés, mais il est conçu comme une variable indépendante dont les sociétés du Sud seraient dépourvues, à jamais, du fait de la structure particulariste des relations sociales (*familialisme*). En effet, considérée comme « exclusive », la famille méridionale serait dans l'impossibilité de générer des relations de solidarité envers l'extérieur et, notamment, à plus large échelle pour créer des espaces collectifs, des associations, des groupes de pression et d'entraide, du capital social, capables de transformation et de développement. Dans ce sens, l'approche de Banfield, malgré les limites très fortes de sa lecture du contexte méridional, peut être intéressante dans le sens où il a essayé de comprendre les rapports entre individus et institutions, et la capacité des communautés locales d'avoir un rôle actif dans les processus de changement. Mais il reste « encastré » dans un regard dichotomique qui considère la modernisation uniquement comme le dépassement des enjeux particularistes. Dans son analyse, la famille méridionale est ancrée dans des formes de particularisme traditionnel qui génèrent le retard économique, politique et social et empêchent toute forme de solidarité et d'engagement civique. Dans cette perspective, les réseaux familiaux et parentaux apparaissent comme particularistes et immoraux et donc incapables de générer la confiance généralisée. Les logiques économiques et sociales des comportements familiaux sont cantonnées dans l'espace de l'irrationnel dans le sens où elles seraient uniquement aptes à se déterminer par l'affection et le particularisme. Cependant, des analyses plus fines des fonctionnements et des stratégies familiales montrent les limites de cette approche. Selon Meloni (1997, p.XXXV) aucun comportement n'est irrationnel car il peut mobiliser à la fois, et selon les opportunités, des principes relevant plutôt de la réciprocité, de la redistribution ou de l'échange de marché. En ceci, les familles mobilisent des stratégies d'utilisation et de création de ressources selon les opportunités institutionnelles

---

stock de capital social très important, par rapport au Sud, dont dispose la *Terza Italia* est, selon cette analyse,

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

et politiques dans lesquelles elles sont encastrées. Dans le même sens, en proposant une étude sur la relation entre le développement et les stratégies familiales au Nord et au Sud, Magatti et Mingione (1997) montrent que les spécificités des conditions économiques au Nord et les formes de redistribution institutionnelle au Sud impliquent des formes d'intégration sociale différentes. Et ceci, sur la base de structures familiales similaires.

D'autres travaux sur la réalité méridionale (Mutti, 1998 ; Turnaturi, 1993 et 1994), ont montré que, même dans des contextes définis « particularistes », les communautés sont capables d'avoir un rôle actif dans les processus de changement. Notamment, Mutti (1996) considère qu'il n'est pas opportun de penser la relation entre particularisme et universalisme en termes d'opposition mais plutôt en termes d'interaction et d'échange. Certaines formes de particularisme permettent la confrontation avec l'extérieur et le dialogue et la coopération avec d'autres communautés s'appuyant sur des normes et des règles différentes pour transformer ou reconstruire leur propre tradition et leur identité du fait de l'échange avec les autres. C'est le cas des cultures pluralistes qui se développent dans des contextes où chaque spécificité particulariste et chaque individualité sont respectées. Ceci, dans un contexte de confiance généralisée. De même, Turnaturi (citée par Mutti, 1998) montre comment dans les contextes méridionaux nombre d'associations de familles de victimes, créées sur des bases privatistes, tout au long de leur mobilisation collective, apprennent à reformuler leurs revendications dans des termes plus universalistes. Ainsi la modernité et l'innovation se situent dans la capacité à transformer des événements privés et particularistes en événements significatifs pour les autres et ayant un impact dans la sphère publique. Et donc, la capacité des associations de transformer ce qui est généralement considéré comme une limite en une ressource : la douleur, l'injustice, l'exclusion… Or, cette affirmation se situe en contrepoint des approches s'inspirant du « *familialisme amoral* » qui considèrent les habitants du Sud comme étant incapables de mobiliser des attitudes morales envers les autres, au-delà de leur sphère privée. Selon ces approches, les conditions de rareté, d'incertitude et de précarité ne peuvent qu'enclencher des attitudes de conflit et de compétition entre les personnes du Sud du fait de leur propension innée à l'amoralité envers l'extérieur, envers le public. Ainsi, il paraît impossible, notamment à Putnam (1993), que toute action civique produisant des effets significatifs dans l'espace public, puisse se développer en Italie du Sud. Or, Turnaturi montre que des associations siciliennes, et notamment celles des familles des victimes de la mafia, ouvrent un passage de la dimension privée vers l'espace public à travers leur action

insuffisant pour générer la confiance nécessaire à une plus grande performance institutionnelle et économique.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

d'intermédiation entre les familles et l'opinion publique. Cependant, le degré d'interaction et d'ouverture dépend largement de la nature des valeurs de la société dans son ensemble. Cela concerne en particulier le contexte institutionnel, garant des règles et des normes communes, et le contexte politique, qui doit être inclusif.

Ainsi, les distorsions du contexte économique et politique du Sud, dues en grande partie aujourd'hui à la présence de réseaux criminels, ne peuvent pas être comprises uniquement par l'explication « culturaliste » de l'absence de « sens civique » due au long cours de l'histoire et aux formes diverses de particularisme. Á notre sens, une lecture plus complexe s'avère nécessaire. Il s'agit donc de prendre en compte à la fois les contextes politiques et économiques comme déterminants pour comprendre les formes diverses qu'a pu prendre le développement économique, mais également les acteurs associatifs diversement mobilisés pour produire des espaces de création et d'innovation capables de générer des formes d'interaction avec les pouvoirs publics. Comme le montrent Cersosimo et Donzelli (2000, p.87) « le manque ou l'insuffisance de croissance dans un contexte territorial de relations civiques horizontales, de règles justes, de comportements partagés, ne se présente point comme un caractère anthropologique pré-acquis, mais, au contraire, comme le résultat d'une stricte interaction entre société et institutions, entre action publique et organisation communautaire, entre pratiques de vie et valeurs de référence ».

Certes, dans les régions du Nord et du Nord-Est italien, les mouvements catholique et socialiste ont participé à favoriser le dépassement des structures familiales et de parentèle pour la constitution de solidarités plus amples de types associatif et coopératif. Cet élargissement des formes de solidarité a facilité l'instauration de la confiance sociale et, par conséquent, les opportunités de développement économique. Il ne s'agit pas pour nous, de nier la force de certains réseaux solidaires, qui, en Italie du Nord, ont grandement contribué à « favoriser l'autonomisation de la politique des formes traditionnelles primaires (famille et parentèle) et une plus grande émancipation de la politique de la société » (Trigilia, 1988, p.179). Mais ces liens de confiance ont été tissés également par un système institutionnel local performant qui s'est révélé essentiel pour le développement des régions du Nord de l'Italie.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2. La participation associative en Sicile

Cependant, l'écart entre le Nord et le Sud en termes de participation associative et d'engagement civique, n'est pas à considérer comme statique : de récentes recherches (Trigilia 1995, Caltabiano, 2006, Musella, 1996) montrent que les associations ont depuis plusieurs décennies un rôle majeur dans le contexte méridional en ceci qu'elles mobilisent des ressources qui ont une influence directe sur le dépassement des distorsions du développement au Sud. Les données quantitatives sur la vie associative méridionale et sur les formes d'engagement bénévole, viennent confirmer cette tendance.

En effet, selon les données ISTAT de 2003[36], bien que la distribution des associations par zone géographique montre une grande concentration des associations dans le Nord-Est (31,5%) par rapport au Sud (20,7%), les associations du Sud connaissent une augmentation assez significative (+6,3)[37]. Cette tendance c'est confirmée jusqu'en 2006, avec un grand essor de créations associatives dans le Midi de l'Italie. En effet, en termes de création, les associations qui se sont constituées entre 2002 et 2006 représentent +18,3 % au Sud et +13,5% au Nord (FIVOL, 2006)[38]. Il s'agit donc d'une véritable évolution pour le Sud qui trouve dans la participation civique associative, une forme d'expression publique qui dépasse l'engagement politique du parti ou du syndicat. Dans le cas des associations siciliennes, cette tendance est confirmée et le secteur « social » reste le secteur le plus investi[39]. Il s'agit plus particulièrement d'associations qui offrent des services aux personnes (écoute, soutien, soin et prévention) et qui restent « très orientées vers la réalisation de services qui s'accompagnent le plus souvent d'activités d'information et de sensibilisation » (Frisanco, 2003). La raison de cette orientation s'explique en partie par le retard chronique de la Sicile en dotation de services sociaux, et en particulier socio-sanitaires, carence qui s'accompagne d'un manque de législation adaptée aux évolutions sociodémographiques[40]. Malgré cela, en Sicile, à l'instar de l'ensemble du pays, on observe un processus de consolidation et de structuration de l'ensemble du secteur associatif et coopératif dû en grande partie à l'application, même si

36 ISTAT, *Le associazioni di volontariato*, Rome, 2003

37 Voir tableau n°1 en Annexe 2.

38 Voir tableau n°2 et 3 en Annexe 2.

39 Voir tableau n°4 en Annexe 2.

tardive[41], des lois nationales qui le réglementent[42]. Ainsi, selon les données de 2005 (ISTAT) sur les 7.363 coopératives italiennes, la plus grande partie se trouve dans le Midi de l'Italie (33,8% soit 2.487 unités), avec une augmentation relativement importante depuis 2003[43].

Si les associations conservent les caractéristiques locales de l'action solidaire de proximité, à savoir une inscription dans des micro-contextes (quartier, village, paroisse), le mouvement coopératif a pris une autre envergure en adoptant des systèmes d'interaction territoriale davantage structurés (consortium de coopératives, districts, …) aux niveaux régional et national. De plus, un processus de professionnalisation du secteur est en cours, non seulement du fait du développement de l'entreprenariat social, mais également sous l'effet de l'intégration de plus en plus fréquente de salariés dans les associations, traditionnellement animées par des bénévoles. Cette tendance, qui correspond à une tendance nationale[44], prend

---

40 Dans le cas par exemple des services aux personnes âgées, au lieu de proposer des services adaptés aux nouveaux besoins dus au vieillissement de la population, on a préféré mettre en place des politiques de soutien de la demande sans structurer l'offre (Borzaga, Lepri, 1990).

41 A titre d'exemple : la Région Sicile (région qui a un statut spécifique qui lui attribue des pouvoirs autonomes par rapport aux dispositions législatives nationales) a très tardivement intégré la législation qui réglemente le secteur des coopératives sociales. C'est seulement en décembre 2000 (9 ans après l'émanation de la loi 381/91) que la région Sicile a partiellement intégré cette loi dans un seul article (art.74 loi régionale n.31) dans le cadre des dispositions concernant le développement et l'organisation des entreprises.

42 La législation novatrice des dernières années a contribué à la stabilisation du secteur associatif et coopératif en Italie, notamment les lois des années 90 : la loi 266/1991 valorisant le volontariat ; la loi 381/1991 (loi sur les coopératives sociales) qui donne au bénévolat les moyens de se structurer et de s'organiser, jusqu'à l'institution des ONLUS (Organisations non lucratives d'utilité sociale) par le Décret législatif 460/1997, la réforme du secteur des services aux personnes (loi 328/2000) et le plus récent décret législatif 155/2006 sur l'entreprise sociale. Il s'agit de réformes-clés qui ont contribué au changement du *welfare* en Italie, en intégrant progressivement les acteurs associatifs et coopératifs dans les politiques sociales locales selon des modalités qui se fondent sur l'interdépendance et la reconnaissance du mérite public du *non-profit*. L'encadrement juridique d'un côté et les procédures d'interdépendance de l'autre, ont garanti une réglementation claire de cette collaboration qui va vers la valorisation des éléments qualitatifs pour l'octroi des biens et des services. L'évolution de cette nouvelle logique de partenariat pour l'octroi de services publics ainsi que l'accroissement des financements destinés à cette fin ont réduit les zones d'incertitude et de précarité qui caractérisent en général les activités associatives. Dans ce sens, on peut considérer que les acteurs de l'économie sociale italienne ont progressivement participé à la définition des politiques publiques, et notamment au niveau local.

43 A ce sujet voir tableau n°5 en Annexe 2.

44 On assiste à un phénomène de spécialisation et de professionnalisation du milieu associatif, et plus généralement du secteur de l'économie sociale et solidaire pour deux raisons majeures : tout d'abord, l'accroissement des financements gérés par l'ensemble des organismes et ensuite, le changement de profil du membre-type. En effet, dans les années 90, l'approche plus *managériale* de la gestion interne des organisations détermine un changement des qualifications des adhérents. Ainsi, par exemple, on passe du bénévole catholique / militant de la première heure à des formes de « *bénévolat qualifié* » (Trigilia, 1995, p.55), avec des niveaux de scolarisation élevés. Selon les dernières données ISTAT disponibles (2003) les organisations de volontariat ont vu leurs effectifs salariés augmenter de façon sensible, entre 1995-2003 : au Sud (+218%), dans le Nord-Est (+128%) confirmant par là une tendance générale à la professionnalisation du secteur. Cette tendance témoigne d'une capacité diffuse des associations de bénévolat à aller vers des formes d'entreprenariat sociales qui se concrétisent souvent dans la création de coopératives sociales. En ce qui concerne plus particulièrement les adhérents jeunes des coopératives sociales, en particulier pour celles de type B, ils ont des niveaux de compétence élevés qui sont dus en partie à leur confrontation permanente avec les acteurs du marché privé opérant dans les mêmes domaines. Du fait aussi de l'accroissement des relations (conventions, subventions,

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

des connotations très particulières en Sicile où le taux de chômage est l'un des plus élevés en Italie[45]. Le développement exponentiel du secteur a été appréhendé comme un moyen d'expansion du système productif sicilien, avec des effets possibles de résorption du chômage et de « remise au travail »[46].

Les jeunes, avec une scolarisation de plus en plus longue, s'impliqueraient davantage dans des activités bénévoles[47], notamment dans des associations ayant des modes d'action de type « mobilisation civique »[48]. Il reste que, malgré cette prise de conscience « collective », le manque d'emploi dans le secteur marchand, injecte un nombre important de bénévoles « spécialisés » dans les organisations associatives ou coopératives. En effet, dans le cas du Sud de l'Italie, le manque d'opportunités de travail est l'une des causes majeures du rallongement des parcours scolaires, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Á l'homogénéisation des parcours scolaires longs sur le territoire national ne correspond pas l'homogénéisation des offres sur le marché du travail entre le Nord et le Sud. Ainsi, l'afflux vers les activités bénévoles associatives représente, pour beaucoup, un espoir d'insertion dans le monde du travail[49]. Après une période d'apprentissage, une sorte de *sas* bénévole dans le milieu associatif, les jeunes espèrent accéder à de véritables contrats de travail dans le même secteur. Il reste que des formes de participation bénévole désintéressée persistent au-delà des raisons strictement liées à l'insertion professionnelle. On citera, dans ce sens, les résultats des recherches dans le milieu des associations culturelles qui ont révélé une forte présence de bénévoles jeunes, et femmes, dans des zones de l'Italie méridionale à fort ou moyen dynamisme industriel, qui ont enregistré des taux élevés d'accroissement de revenu (Trigilia, 1995, p.174).

Ce changement progressif des formes d'action, allant vers l'engagement civique et qui mobilise davantage les jeunes, est dû principalement à une tendance, confirmée depuis une dizaine d'années, à la laïcisation du secteur associatif. Même si, en Italie du Sud, malgré une relative baisse observée ces dernières années (et plus particulièrement depuis 1993), les

---

etc.…) avec les pouvoirs publics qui impliquent des critères de professionnalisation répondant aux exigences de pérennisation et qualification des services rendus.

45 Voir à ce titre le tableau n° 6 en Annexe 2.

46 Dans les études de cas, et notamment dans l'analyse des coopératives sociales de type B qui gèrent des biens confisqués à la mafia, nous reviendrons sur la question de « l'accès au travail ».

47 Voir à ce sujet les tableaux n° 7 et n°8 en Annexe 2.

48 Selon la typologie de Trigilia (1995) qui définit ainsi les associations qui mettent en place des actions collectives à vocation civique.

49 Voir à ce sujet le tableau n°9 en Annexe 2.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

associations liées à l'église catholique restent nombreuses : 45,0%, contre seulement 26,4% dans le Nord-Est (FIVOL, 1999). Cependant, l'engagement social et politique de certains acteurs du champ ecclésiastique a conduit de nombreuses associations à s'inscrire dans ce renouveau. Cette tendance est le signe d'un processus de changement des pratiques associatives de matrice religieuse, davantage tournées vers l'engagement civique[50].

L'engagement associatif et coopératif a donc de plus en plus une connotation civique et politique et de ce fait, le rapport avec la sphère politico-institutionnelle a pris une dimension plus autonome en activant des lieux originaux de mobilisation. Par rapport à ce contexte, la relation aux pouvoirs publics locaux apparaît déterminante en Sicile, non seulement dans le sens d'une plus grande interaction mais surtout pour une plus grande efficacité et capacité d'offre de l'action sociale, qui reste très insuffisante. En effet, les politiques publiques régionales d'appui au développement du secteur associatif et coopératif sont encore peu adaptées à un mouvement qui est en pleine expansion[51]. Il s'agit d'une relation encore circonscrite à une fonction d'intégration de services et non pas de réelle synergie dans le sens de la programmation de politiques adaptées aux besoins. Si donc on constate une réelle évolution vers une plus grande implication en terme d'action publique locale des acteurs associatifs et coopératifs, encore faut-il que les conditions d'une réelle interaction soient présentes.

Des statistiques montrent que les citoyens semblent avoir une grande confiance dans les organisations associatives et coopératives, considérées comme de véritables « acteurs de changement ». En effet, la confiance envers les organisations associatives dépasse largement celle envers les pouvoirs publics, la classe politique ou l'école (Svimez, 1997). Le manque d'interlocuteurs publics, notamment dans le cadre institutionnel, est souvent à l'origine de l'engagement des personnes dans le secteur associatif et coopératif et participe à la création de formes alternatives d'agrégation sociale qui, comme on l'a déjà constaté en Sicile, ont

50 Dans nos études de cas, nous avons pu analyser le travail d'une association gérant un centre social promu et animé par la paroisse de quartier et ayant une vocation « politique » déclarée. Nous y reviendrons dans les pages qui suivent.

51 Cf. « *Les propositions pour une loi régionale en faveur de la coopération sociale* » à l'initiative du consortium SOL.CO Calatino lors du séminaire de travail « *La Sicilia : autonomia, sussidiarietà e bene comune* », Palerme, 29 novembre 2007. Ces propositions expriment les demandes des acteurs associatifs et coopératifs de l'île demandant des adaptations des lois nationales au contexte régional et concernent en particulier : l'amplitude des secteurs d'intervention qui reste circonscrite aux services socio-sanitaires alors que le secteur sanitaire nécessite des intégrations ; l'harmonisation des dispositions en matière de coopération avec

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

constitué un attrait surtout pour les jeunes. A titre d'exemple, dans une enquête sur la solidarité sociale, menée dans la ville de Palerme, 49,24% des acteurs associatifs interviewés considéraient leur action comme un instrument pour introduire un changement dans la mentalité des gens, 35,61% une manière de participer à la vie sociale et 15,15% une façon de satisfaire leur intérêt personnel (Cardella, 1994)[52]. Selon la même étude, malgré un très grand *turn-over* des membres des associations, l'inscription dans les associations peut être pour certains de très longue durée[53]. Le plus souvent, c'est ce noyau dur d'acteurs motivés qui est le garant des orientations politiques des organisations et de leur projet associatif. En Sicile, entre autres, la mobilisation pour le développement local et contre la criminalité organisée constitue un thème porteur et récurrent des projets associatifs.

Ces éléments statistiques ne font qu'accréditer l'idée d'un écart à expliquer entre le constat fait par les théoriciens du capital social et ce qui est mis en évidence dans les études ultérieures. La notion de capital social a contribué à produire une représentation de la réalité méridionale, et de ses différences avec le Nord, extrêmement simplifiée, pouvant se résumer ainsi : la culture partagée des gens du « Méridione », du fait de leur histoire, se caractérise par un manque de civisme chronique qui leur enlève toute possibilité de coopération pour le bien commun et, en définitive, toute performance d'ordres institutionnel et économique. Ainsi la question à se poser n'est pas une, et les problématiques sont multiples et toutes aussi importantes les unes que les autres. En effet, il n'est pas seulement question de savoir s'il y a civisme (*civicness*, selon la terminologie de Putnam et Fukuyama) ou pas en Italie du Sud, mais quelles sont les conditions qui permettent le mixage fécond entre tradition et modernité en vue du développement et du changement ? Qui sont les acteurs capables d'élargir la confiance au-delà des espaces privés et traditionnels ? Quels types d'actions ces acteurs doivent-ils mobiliser pour permettre l'intégration sociale, les passerelles entre les groupes, les formes de coopérations entre les individus ? Dans quels contextes politique et social évoluent les associations ? Quels sont les modalités et le degré d'encadrement et d'interaction entre ces acteurs multiples ?

---

les évolutions dans le champ de l'entreprise sociale ; l'élargissement des catégories défavorisées qui sont admissibles aux coopératives ; le financement de projets expérimentaux.

52 Cardella S. « *La mobilitazione della solidarietà a Palermo* », Thèse de diplôme de l'Institut de Formation Politique « P. Arrupe », Palerme, octobre 1994.

53 Sur un échantillon de 100 bénévoles dans des associations de Palerme, 37,6% sont dans le mouvement associatif depuis dix ans, 11,6% entre onze et quinze ans et 9,5% depuis plus de quinze ans. *Ibidem.*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

C’est pour répondre à ces questions que nous avons choisi comme « analyseur pertinent » la Sicile et que nous développerons une analyse de l’évolution historique et de la réalité actuelle des secteurs associatif et coopératif de cette région italienne.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Deuxième partie :
Pour une histoire du mouvement associatif et coopératif en Sicile

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

I. Le mouvement associatif et coopératif en Sicile : une histoire oubliée

Introduction

Il n'est pas aisé de retrouver des traces du mouvement associatif et coopératif avant la période qui correspond à l'Unification italienne, advenue le 17 mars 1861. Des recherches ont tenté de retracer cette histoire mais le « *phénomène* » était considéré comme *« pas suffisamment significatif* »[54] pour justifier des études plus approfondies. Il est vrai que deux facteurs conjoncturels limitèrent le développement des associations avant l'Unification : d'une part le fait que les anciennes corporations de métier, et toute autre forme d'agrégation citoyenne, furent interdites par des dispositions des Bourbons, mises en place après les émeutes séparatistes qui traversèrent l'île en 1820[55]. De ce fait, même si certaines poursuivirent leur activité dans l'illégalité, l'action associative fut fortement limitée. D'autre part, la liberté de réunion et d'association ne fut octroyée qu'en 1848 avec le *Statuto Albertino*[56]. Si donc, dans la Sicile de l'avant Unification, des formes plus archaïques d'association et de coopération étaient déjà présentes, elles ne furent que peu structurées mais constituèrent, néanmoins, le substrat culturel et organisationnel à partir duquel d'autres formes d'auto-organisation solidaire et mutualiste, se développèrent par la suite.

54 "Les spécialistes de la question de l'associationnisme n'ont pas consacré beaucoup de place au mouvement des associations laïques siciliennes de la période avant l'unification. Le manque de documents historiques et d'histoires locales ne permet pas une étude approfondie. D'après notre première enquête, conduite avec beaucoup de difficultés, émergent des informations qui démentent cette thèse. Nous sommes convaincus qu'il existait dans l'île un mouvement assez important**,** sur lequel, aujourd'hui encore, nous avons des témoignages dans certaines communes. Selon des statistiques de 1861, à cette date il existait en Sicile au moins 5000 institutions : des confréries d'assistance, des œuvres et des congrégations religieuses qui s'occupaient des malades, des démunis et des exclus" Siino (1991), « Fonti e memorie. Per una storia delle confraternite laicali in Sicilia », dans la revue Rassegna storica del risorgimento, année 1991, Edition de l'Istituto per lo studio del Risorgimento italiano, Roma.

55 Les émeutes de 1820 pour la séparation de la Sicile du Règne des Bourbons furent en partie conduites sous la direction des membres des corporations de métier qui étaient très actifs dans l'organisation anti-bourbons.

56 Le Statut *Albertino* de 1848 octroya la liberté de réunion et d'association en permettant la diffusion des sociétés ouvrières, d'abord dans le Royaume de Sardegna et ensuite dans le reste de l'Italie. En 1850 à Turin, se constitua la Société générale des Ouvriers qui marque la naissance du mouvement mutualiste italien, en retard par rapport aux autres pays européens.

Le développement véritable de la vie associative et coopérative en Sicile aura lieu dans la période qui suit l'Unification italienne. Si ce mouvement traverse toute l'Italie ainsi que d'autres pays européens, ce qui, en Sicile, retient notre attention c'est la relation très particulière qu'il entretient avec le monde rural. En effet, il est convenu de situer la naissance de la « coopération moderne » dans le contexte socio-économique de la « révolution industrielle », dans laquelle la coopération a émergé comme une réponse aux conditions des ouvriers dans les usines en milieu urbain. La réalité sicilienne est bien différente car l'originalité du mouvement coopératif est fortement liée à la « question agraire ». Bien que certaines expériences de secours mutuel et de coopération initièrent leurs activités dans les villes, les expériences historiques les plus significatives du mouvement coopératif en Sicile sont celles des caisses rurales, des « *affittanze collettive* »[57] et des autres formes de coopération agricole, initiées et diffusées par les paysans siciliens pour s'émanciper des structures semi-féodales qui caractérisaient l'agriculture de l'île. (Li Vecchi, 1993, p.67).

D'autre part, une deuxième caractéristique du mouvement coopératif et associatif sicilien est d'avoir investi fortement la dimension politique locale, en inscrivant ses revendications sociales et politiques au niveau municipal. Il a participé activement à la formation d'un nouveau personnel politique issu de strates paysannes et populaires ainsi que de la petite bourgeoisie. Il est important, comme on le verra dans les pages qui suivent, de prendre en compte cette deuxième caractéristique car dans de nombreuses approches socio-économiques de la « question sicilienne », la problématique du *latifundium* a été analysée comme un élément central de distorsion du processus de développement sicilien, et ceci en occultant d'autres enjeux déterminants. Ainsi l'analyse « des mécanismes spécifiques de formation du consensus et de redistribution des ressources durant la longue phase de transition du régime oligarchique au démocratique, fondé sur le suffrage universel » (Lupo, 1988, p.16) a été sous-estimée. Dans cette analyse, le rôle du mouvement coopératif et associatif a été déterminant. Nous adoptons ici les approches[58] qui portent un regard critique sur le « méridionalisme classique et culturaliste » pour proposer une lecture du contexte sicilien après l'unification, comme celui d'une « société moderne, ou en voie de modernisation, ayant en son sein une énorme question agraire » (Lupo, *Ibidem*, p.14).

57 Les « *affittanze collettive* » sont des formes de location collective de terres ou de fermage collectif, par les paysans regroupés et organisés collectivement. Nous utiliserons dans le texte le terme italien : « affittanza collettiva » ou « affittanze collettive ».
58 Voir à ce sujet les écrits de S. Lupo, A. Blando, J.L.Briquet, cités tout au long de cette recherche.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Dans les pages qui suivent nous nous attacherons, après avoir donné un aperçu du contexte socio-économique de l'île à cette époque, à expliciter ces deux caractéristiques et les enjeux qu'elles mobilisent.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1. Les enjeux économiques, sociaux et politiques après l'Unification de l'Italie

1.1 Le contexte socio-économique : aux origines de la question agraire

Au lendemain de l'Unification italienne, la population sicilienne traverse une phase de croissance démographique assez importante, et ce, depuis une dizaine d'années[59]. La plus grande partie de la population (89%) habitait des « grands bourgs paysans » limitrophes aux terres des *latifundiums*, que l'on appelait les « villes paysannes ». En effet, en raison de la culture extensive des *latifundiums*, du manque de routes et de sécurité publique, ainsi que la persistance de relations de production précaires et de brève durée, les paysans avaient préféré, depuis le Moyen-âge, s'installer dans les « bourgs » plutôt qu'en pleine campagne, éloignée des lieux de production (Cancila, pp.29 et suivants).

La Sicile était à cette époque une région à production essentiellement agricole (grain, vin, agrumes) et les terres étaient divisées en grandes étendues de plusieurs milliers d'hectares. Les propriétaires de *latifundiums* étaient essentiellement des familles aristocratiques qui vivaient dans les grandes villes (Palerme, Catane, Messine, …), ainsi ces terres étaient pour la plupart cédées en location (ce que l'on appelle la *gabella*) à des intermédiaires pendant des périodes relativement longues (de six à neuf ans). Ces intermédiaires locaux (appelés *gabelloti*[60]) garantissaient aux propriétaires, qui ne venaient que rarement sur leurs terres, des rentes en argent et en produits. Le *gabelloto* était donc le seul responsable par rapport aux propriétaires et son substitut dans la relation avec les paysans. Ceci lui conférait un pouvoir énorme dans la gestion des parcelles de terres du *latifundium* sous-louées aux paysans, ainsi que dans la définition des prix de location. Pour ces intermédiaires les revenus étaient sûrs et les risques moindres car les locations étaient payées en amont, par rapport à l'étendue de la parcelle de terre et non pas en fonction de la récolte. De plus, les paysans (les *terraggieri*) payaient tous les frais nécessaires à la culture

59 En 1861 : 2 392 414 habitants soit 9,56% de la population nationale.

des terres et le plus souvent n'étaient même pas en mesure de vendre leurs produits, ceux-ci n'excédant pas la seule consommation familiale. Il arrivait d'ailleurs, en cas de mauvaises récoltes, que le fruit de leur travail ne serve qu'à rembourser les frais liés à la location ou aux dettes. Un système d'exploitation s'était ainsi instauré dans lequel les paysans travaillaient sur les terres avec une multiplicité de contrats impliquant des degrés de contraintes différenciés. « Spéculateurs attentifs, entrepreneurs éprouvés et vigilants, dotés de grande promptitude, d'une instruction médiocre, mais plutôt de cette pratique qui s'apprend avec la maîtrise des affaires, les *gabelloti* représentent, parmi la classe agricole sicilienne, ce que les banquiers sont au sein de la classe des commerçants : ils sont les chefs de l'industrie agricole locale. C'est leur coutume de partager les terres prises en location en nombreux lots ou parcelles et de les sous-louer, pour une ou plusieurs années, à des paysans, ou *villani*, en leur faisant payer le plus souvent le double de ce qu'ils ont payé aux propriétaires » (Carini, 1894, cité par Cancila, 1993, p.41)

Trente ans après l'Unification de l'Italie, à l'approche du XX siècle, la situation économique et sociale de la Sicile était catastrophique. La crise socio-économique touchait en grande partie l'agriculture ainsi elle participa à exacerber les formes d'exploitation des paysans dans les vastes terres siciliennes[61]. En effet, malgré les transformations induites par l'Unification, à savoir le développement de l'exportation des produits au niveau national, la multiplication des cultures spécialisées dans des territoires circonscrits, l'amélioration du réseau de transport et communication, les conditions de vie des paysans restèrent très fortement dégradées.

De plus, les réformes, déjà impulsées durant la période des Bourbons, pour mieux redistribuer les terres à la population, n'apportèrent que des bénéfices réduits. Deux réformes en particulier nous paraissent significatives à l'égard de notre problématique. D'une part, les dispositions visant à démanteler les propriétés de l'Eglise et d'autre part, l'ensemble des dispositifs ordonnant la répartition des terres du domaine communal aux paysans. La Réforme constitutionnelle de 1812, qui abolira le système féodal, prévoyait l'aliénation d'une partie

60 Le mot français correspondant est " gabelou ", mais nous utiliserons dans le texte la dénomination italienne : gabelloto ou gabelloti.
61 Ces formes d'exploitation s'étendent à d'autres corps de métier comme par exemple les mineurs dans les mines de soufre. Dans la littérature, la description de cette période par les écrivains siciliens tels que Luigi Pirandello, est extrêmement saisissante.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

des biens de l'Eglise. Des lois d'application successives à l'Unification[62], étaient destinées à poursuivre et renforcer le processus de redistribution des terres appartenant à l'Eglise selon des conditions très spécifiques[63]. Dans le Sud spécialement, la liquidation des domaines ecclésiastiques, voulue par l'Etat libéral et le gouvernement de Florence, permit de récupérer les terres de l'Eglise[64] et de réduire ainsi la richesse du clergé. Par le biais de ces lois, environ 200 mille hectares de terres furent redistribués aux privés et participèrent à renforcer la cohésion des paysanneries du Sud – métayers, ouvriers agricoles – travaillant auparavant pour un seul propriétaire[65]. En ce qui concerne les biens du domaine des communes, certaines dispositions gouvernementales, en acte depuis 1789 (dispositions du *Viceré Caramaico*) continuèrent d'être en application après l'Unification et participèrent au transfert d'environ 150 mille hectares de terres à des « petits » propriétaires[66]. Ces deux réformes furent le résultat d'un ample débat intellectuel qui fut animé en Sicile par des économistes soucieux d'aborder de manière transversale les questions liées à l'économie sicilienne et aux problématiques sociales. « Les débats des économistes – sur la liquidation des biens ecclésiastiques et des domaines des communes - … révèlent le besoin, très vif en Sicile à cette époque, que la propriété foncière détenue par une minorité soit partagée de manière proportionnelle aux capitaux disponibles, et de manière à ce qu'elle puisse passer de certaines mains inertes à d'autres mains plus entrepreneuses et ouvrières » (Albergo, 1855, cité par Li Vecchi, 1993, p. 69). Malgré les espoirs des intellectuels et des politiciens à l'origine de ces réformes, les effets de la redistribution restèrent limités quant à l'accès des paysans aux terres nouvellement disponibles. La partie la plus importante des terres fut, en effet, achetée par la petite noblesse, par les *professionisti*[67], les procureurs, les prêtres, … La moindre partie (à titre d'exemple, seulement 7,1% dans la zone de Syracuse) fut attribuée aux paysans, alors que les plus riches rétablissaient des formes de *latifundium* en rachetant des petites parcelles proches les unes des autres. De plus, chaque partage des terres se concluait souvent par un abandon de la part des petits propriétaires qui n'avaient pas les moyens financiers pour exploiter, avec les

62 On fait référence aux lois d'application du 10 août 1862, N. 743 (loi *Corleo*), du 2 juillet 1896, N. 268 et du 15 août 1867 (*Leggi di censuazione ed enfiteusi dei beni rurali ecclesiastici*).
63 Concernant les conditions de redistribution et les critiques à ces décrets voir Ernesto D'amico, *Sul decreto di censuazione dei beni ecclesiastici. Alcune osservazioni*, Ed. Stabilimento tipografico di F. Lao, Palermo, 1860.
64 Environ 2500 institutions ecclésiastiques sont touchées par les confiscations de biens.
65 Cours « *Pratiques religieuses et acculturation politique dans les campagnes italiennes (1830-1930)* » par Hilaire Multon, Université Jean Moulin-Lyon III.
66 Selon les estimations de Renda, cité par Li Vecchi (1993, p.68).
67 Par « *professionisti* » il faut entendre, plus que les professions libérales au sens français, l'ensemble des détenteurs des professions liées aux administrations locales ou nationales (fonctionnaires d'autorité, magistrats) et celles réclamant la possession d'un titre universitaire (avocats, médecins, ingénieurs, enseignants). (Briquet, 1999, p.23).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

outils adéquats, leurs parcelles. « La loi Corleo ne conduira pas à la formation de la démocratie rurale, ne conduira pas à la division du *latifundium*, ne conduira pas à la formation de la petite propriété de cultivateurs …. Il manquait les conditions indispensables pour le développement et la formation de la petite propriété » (De Francisci Gerbino, cité par Li Vecchi, 1993, p. 70). De ce fait, les rapports de production ne changèrent pas, car, malgré les quelques changements, ces nouveaux petits et grands propriétaires reproduisirent les anciens systèmes d'exploitation, considérés les plus aptes à garantir un revenu sûr et sans risques. De ce fait, comme le révèle Cancila (1993, p.38), le *latifundium* sicilien resta caractérisé par le manque d'investissements productifs, par l'immobilisme des rapports de productions et des techniques productives, par l'absence de mécanisation et par une productivité très faible[68].

En revanche, malgré les limites en termes de redistribution aux paysans et malgré le retard du système agricole, cette « nouvelle classe sociale » (les *borgesi*), qui se configura en Sicile au lendemain de l'application des réformes concernant les petits et moyens propriétaires, fut au cœur des changements sociétaux et politiques à venir dans l'île et notamment, « la mobilisation de ces groupes en ascension sociale par la valorisation de leurs fonctions de médiation à l'intérieur du corps social » (Iachello et Signorelli, cité par Briquet, 1999, p.23).

1.2 L'investissement des espaces de gouvernance locale : le processus de modernisation

Le mouvement coopératif de cette époque, tout en restant très attaché aux problématiques paysannes liées à la question de la gestion et de la distribution de la terre, n'est pas moins influencé par des enjeux d'ordre plus général qui touchent aux équilibres politiques locaux, voire nationaux. En effet, la « municipalité » se constitue à cette époque comme le lieu politique central, où se jouent tous les enjeux économiques et sociaux et qui sert de niveau médiateur avec l'échelon national. Ceci d'autant plus que la redistribution des terres ainsi que l'élargissement du suffrage permettent l'accès des classes moyennes et populaires à la gestion du pouvoir.

68 Ce que les experts appellent un système pré-capitaliste, alors que le reste de l'Italie s'inscrira davantage dans des formes capitalistes de production.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Cette implication politique accrue des représentants du monde rural au niveau des municipalités, fut amorcée pendant les années 1870 et 1880 avec les réformes des collectivités locales et l'élargissement du droit de vote. La Réforme des collectivités locales de 1882 favorisa en effet, un renforcement des compétences des gouvernements locaux qui engendra le développement d'accords plus larges, notamment entre la petite bourgeoisie et les paysans (Giarrizzo, 1994). De plus, la baisse de la limite d'âge pour l'électorat actif de 25 à 21 ans, ainsi que celle du niveau d'alphabétisation exigé pour avoir droit de vote (niveau CE2) aux élections municipales et nationales (Réforme *Depretis*)[69], furent l'occasion pour les notables locaux de prendre en charge certaines populations qui devenaient des électeurs potentiels. L'élargissement du droit de vote fut, donc, à l'origine d'une nouvelle classe politique plus jeune, avec d'autres référents culturels. Ainsi, beaucoup de femmes furent plus actives dans les mouvements politiques[70] et de nouveaux élus locaux étaient issus de la paysannerie[71]. L'inscription au niveau municipal des nouvelles revendications politiques sembla garantir une réponse plus adéquate aux besoins des populations locales et génèrera ainsi des vocations politiques parmi la nouvelle classe dirigeante, émanation directe des classes moyennes et paysannes. Les revendications de cette classe politique, nouvellement investie au niveau local, concernaient la « question agraire » et plus particulièrement la revendication des terres restées entre les mains des *borgesi* et de l'aristocratie sans être exploitées. D'autre part, des thématiques plus spécifiques à la question sicilienne furent abordées, telle que la question des prix de location ou de vente des terres qui n'avaient pas, comme dans le reste du pays, subi une baisse mais qui augmentaient régulièrement (Renda, 1977, p. 20) sous la pression des *gabelloti*, en accroissant le mécontentement des paysans. « Dans la conscience des masses ces propriétés n'étaient pas privées, mais elles appartenaient de droit aux populations, et on en revendiquait avec force la parcellisation » (Renda, cité par Lupo, 1988, p.46).

Ce mécontentement n'est pas seulement le fait des paysans mais se traduit également, pour les grands propriétaires et les classes moyennes, par un refus du pouvoir centralisateur de

69 Au début du royaume d'Italie les électeurs ne représentent que 2,2% de la population masculine, soit 600.000 électeurs. Avec la réforme électorale de 1882, dite « Depretis » du nom du Président du Conseil à l'origine du projet de loi, les électeurs vont représenter le 6,9% de la population, soit 2.000.000 électeurs. Cette réforme représente une réelle avancée démocratique car elle affirme comme fondement du droit de vote non plus le revenu mais la capacité de lire et écrire des électeurs.

70 Les femmes furent très actives en particulier dans les mouvements de lutte et de revendication des *Fasci* siciliens, nous y reviendrons plus loin.

71 Par ailleurs, les mafieux, occupés jusque-là dans la recherche des votes pour les notables, accèdent eux-mêmes aux postes de pouvoir et il n'est pas rare de retrouver des mairies gouvernées par des chefs mafieux reconnus.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

la droite historique au pouvoir après l'Unité[72]. La confluence de ces revendications, provenant de plusieurs strates sociales, notamment en Sicile, aboutira à la victoire de la gauche italienne aux élections de 1876, avec des représentants provenant en grande majorité du Sud de l'Italie. La perte de consensus pour la droite historique au pouvoir depuis l'unification, sera à l'origine d'une critique farouche à l'égard de la gauche, de ses représentants comme de ses électeurs.

1.3 L'interprétation savante des spécificités de la « question sicilienne »

La reformulation savante de ces mêmes critiques participa à « stigmatiser » les populations méridionales dites « inciviques » ainsi que leurs représentants politiques car se servant de la politique uniquement pour atteindre leurs seuls intérêts locaux. De ce fait, ils étaient jugés incapables d'accueillir le projet de modernité libérale envisagé par les pères de l'Unité. Or, la lecture « culturaliste » des événements de cette époque a souvent limité le champ de vision des intellectuels de l'époque[73], et aujourd'hui encore[74], dans une interprétation qui circonscrit les différences entre les régions italiennes, et notamment entre le Nord et le Sud, aux niveaux de la compétence et la maturité des hommes politiques locaux et de la société civile au sens large. Comme le note Blando (2002, p.1) il s'est créé, sur ces nouveaux acteurs politiques locaux, souvent issus du mouvement coopératif et associatif, un préjugé selon lequel dans l'Italie libérale, ce « personnel politique (est) par essence corrompu et *trasformista*[75] (ou « *gattopardesco* »[76], comme on le définira dès 1960) en dessous du niveau politique des autres états européens. Personnel engagé seulement à drainer (surtout au nord) des ressources à Rome pour les reverser vers la périphérie (surtout au sud) de manière à créer une série de liens qui lui permettaient, grâce au vote d'échange, de reproduire le pouvoir clientéliste. En empêchant de cette manière une croissance de la société civile et un

72 Cf. Briquet, 1999, pp. 20-25.
73 Voir les écrits des historiens de l'époque tels que Fortunato, Sonnino, Franchetti, …
74 Voir les plus récentes analyses de la question sicilienne développées par des historiens et politologues (Ginsborg, Tarow, Block, …)
75 Par *trasformismo* (en français : transformisme) on définit le phénomène politique d'élargissement de l'électorat d'un parti par le « lissage » du discours politique de manière à ce qu'il ne soit trop marqué idéologiquement et donc apte à rassembler plus d'électeurs. Ceci à droite comme à gauche.
76 En référence à l'ouvrage de Tomasi Di Lampedusa « *Il Gattopardo* » (traduction française « *Le Guépard* », Ed. Seuil, Paris) dans lequel il est décrit l'évolution, sans changement, des grands propriétaires terriens siciliens acceptant la venue de l'unification italienne sans que rien ne change dans les systèmes de pouvoir déjà en place.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

développement économique autonome et compétitif ». Or, l'analyse des « partis municipaux» et du personnel politique et administratif qui y est rattaché, est plus complexe.

Comme le montre Briquet (1999, p. 19) : « Dans les dernières années du gouvernement de la droite historique en effet, l'épreuve de la réalité à laquelle se heurte le projet libéral prend avant tout la forme de l'affirmation politique et électorale des hommes, qui se déclarent de gauche, de leur capacité à s'implanter localement en attirant dans leurs rangs une partie importante de la classe notabiliaire hostile aux tentatives de centralisation et de nationalisation politique des gouvernements qui se succèdent jusqu'en 1876. Cette classe notabiliaire sera en outre accusée, par certains représentants parmi les plus notoires de la droite historique, de détourner le projet unitaire de ses buts les plus louables et les plus nobles, en se servant de la politique pour satisfaire les seuls intérêts localistes de son électorat, quand ce n'est pas ses propres intérêts privés, en pervertissant les logiques de l'action de l'Etat par l'utilisation des administrations publiques à des fins presque exclusivement clientélaires, en se désintéressant des luttes idéologiques au profit d'un usage purement instrumental du pouvoir ».

Non seulement ceci provoquera une délégitimation des forces de gauche méridionales, et plus généralement des nouvelles élites politiques locales, mais également la répression de tout mouvement considéré hostile au gouvernement, notamment, les premiers embryons d'associations et coopératives. Dans ce contexte, la constitution de coopératives de consommation et de travail dans les communes rurales et urbaines représenta une première forme de réappropriation des identités locales et paysannes au travers desquelles les nouveaux groupes dirigeants mobilisèrent et orientèrent le dialogue avec les nouveaux électeurs. En témoignent, des activités d'alphabétisation et de suivi scolaire qui furent proposées afin de « former » les nouveaux acteurs politiques. En parallèle, ces mêmes années se caractérisent par une amélioration du niveau culturel de la population la plus pauvre auparavant exclue du savoir (création d'écoles populaires, diffusion de la presse et des livres, etc.…), grâce notamment au travail des coopératives et des associations locales.

La « question agraire », en termes de redistribution et de gestion des ressources domaniales, resta naturellement au centre du débat et constitua l'enjeu principal autour duquel se mobilisèrent les différentes forces sociales. Ainsi, l'existence de formes d'associationnisme déjà actives, structurées, entre autres en sociétés de secours mutuel et corporations de métier, participera à remettre en discussion la fonction de *patronage* de la grande propriété (Lupo,

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1988, p. 42) mais également à mobiliser de nouvelles forces sociales capables d'activer une politique démocratique (Mangiameli, 1993, p.308) au niveau local.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2. Vers un projet de démocratie rurale : économie agraire et réformes sociales

Dans la formation des partis locaux et municipaux, les thématiques liées à la question agraire et à la répartition du domaine foncier, animèrent les débats. Il s'agissait en particulier de savoir comment structurer la mobilisation populaire naissante dans des formes d'action concrètes et viables au niveau local. En particulier, « il s'agit de savoir comment concilier l'aspiration des paysans à la terre et la nécessité d'avoir des moyens organisationnels et financiers pour la cultiver » (Barone, 1993, p. 68). Dans ce sens, la coopération sembla une forme d'organisation et de travail capable de concilier les idéaux politiques et sociaux des paysans avec les exigences de développement de l'agriculture sicilienne. Cette réflexion était portée également, mais avec d'autres finalités, par les libéraux siciliens et certains « aristocrates éclairés » qui considéraient les associations comme un instrument fondamental du progrès civique[77]. Aux associations et coopératives étaient attribuées des finalités pratiques qui allaient de la diffusion de l'instruction chez les paysans à la création des industries en passant par la construction d'infrastructures. Ces intellectuels siciliens considéraient que le progrès économique et social ne pouvait qu'être impulsé par la diffusion de l'esprit associatif, sans aucune intervention de l'Etat (Barone, *Ibidem*) : « Seulement par l'activité des siciliens l'île pourra resurgir, et pour un tel événement, n'existe d'autre moyen que le système des associations » (Lucchesi Palli, cité par Barone, *Ibidem*, p.73). Ainsi, les institutions coopératives et associatives étaient considérées comme les promoteurs d'une confiance réciproque entre les gens qui n'auraient plus attendu passivement les interventions du gouvernement central ou local mais seraient, ainsi, en capacité de se regrouper pour améliorer leurs conditions.

Au delà de cette rhétorique libérale, les réalisations les plus significatives du mouvement coopératif et associatif sicilien se structurèrent autour des deux autres axes politiques : l'axe catholique social et l'axe de la gauche socialiste, qui s'opposèrent de manière très explicite à l'Etat libéral et ses idéaux. En dépit des différences, qui sont au cœur

77 Pour plus d'approfondissement sur l'organisation des associations, coopératives et instituts de crédit à l'initiative des producteurs en Sicile, voir les articles éclairants de Lupo S. « Le associazioni consortili, 1861-

de leur *modus operandi*, leur inspiration idéologique et culturelle était semblable : le refus et la résistance contre le développement capitaliste : « c'est ce refus et cette opposition à l'inexorable extension de la logique de marché qui constitue le point de convergence entre les catholiques et les socialistes » (Li Vecchi, 1993, p.75). En 1898, dans un rapport de la Chambre de commerce, Sapelli (cité par Li Vecchi, *Ibidem*) décrit ainsi le travail du mouvement coopératif animé par les catholiques et les socialistes, en opposition aux logiques du marché capitaliste : « ces deux forces idéologiques se présentent sur la scène sociale sous des formes et des apparences très diverses. Mais elles travaillent avec des instruments, différents pour certains mais très semblables pour d'autres, pour rendre active et viable cette opposition *(au marché)*. Ils ont réussi à créer des modèles viables pour d'autres réalisations concrètes et d'autres orientations culturelles pertinentes». En Sicile, dans chacun des deux camps, l'investissement des campagnes représenta un enjeu politique majeur qui se devait de prendre en compte la réalité locale de la paysannerie sicilienne et notamment l'extension du système de *latifundium*, mais aussi la question de la présence mafieuse, notamment chez les *gabelloti*. En effet, à cette époque, beaucoup « d'hommes de la mafia » commencèrent à structurer leur système de contrôle social et économique du territoire, notamment, du fait de leur rôle de *gabelloti*, par la gestion directe des terres des grands propriétaires avec des méthodes violentes de prévarication et d'exploitation.

Historiquement, les zones de plus grand développement des initiatives coopératives et associatives furent celles occupées par le *latifundium*, confirmant ainsi la préoccupation qui était commune aux deux champs : la résistance face au pouvoir arbitraire des *gabelloti* et le soutien aux paysans. Pour les intellectuels socialistes, la coopération en Sicile devient l'instrument le plus approprié de « lien avec le social et est précurseur de la nouvelle dimension, solidariste, collectiviste à laquelle tend leur action » (Mangiameli, 1993, p. 307). Pour les catholiques, cette même coopération, devait permettre un dépassement des formes de charité pour une prise en compte plus opérationnelle des questions liées à l'usure et à la paupérisation paysanne.

Malgré un fond idéologique semblable, les exigences politiques des deux champs étaient opposées. D'une part, les uns se mobilisèrent pour la constitution d'une classe « paysanne » autonome, capable d'aller, *via* la coopération, jusqu'à des formes de

1945 » et de Lo Giudice G. « La cooperazione di credito nei centri urbani : banche popolari e casse operaie » en Cancila O. (dir.), *Storia della cooperazione siciliana*, IRCAC, 1993, Palermo.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

collectivisme plus mûres ; pour les autres, il s'agissait de sauvegarder et développer la petite propriété pour constituer une classe moyenne capable de garantir la paix sociale. La coopération prendra donc des dimensions assez importantes, en relation aux projets sociétaux auxquels, d'un côté comme de l'autre, elle sera rattachée, et par la formation, dans ses rangs, d'un personnel politique nouveau. Ce mouvement sera capable d'agréger des forces nouvelles, à travers les éléments conjoncturels décrits plus loin, mais également par la force de ses projets qui lui permirent d'instaurer une relation directe avec la vie politique locale. En effet, il donna naissance en Sicile à un nouvel élan intellectuel et à une nouvelle classe politique, qui s'inspira et qui participera activement aux évolutions économiques et politiques de cette période de l'histoire sicilienne. Comme le montre Mangiameli (1993, *Ibidem*) « L'apport de la coopération est intéressant dans ce sens qu'elle agrège des forces nouvelles …. elle forme un sens politique adéquat avec des compétences techniques à plusieurs niveaux, de celles minimales de la gestion d'entreprise de l'*affittanza* ou de la coopérative de consommation, aux plus hauts niveaux de la gestion des caisses rurales, des grandes coopératives de service. … Ce professionnalisme politique démocratique de l'île a été souvent assimilé à la petite bourgeoisie paysanne …. Il lui a été attribué un intérêt à l'immobilisme et à la subordination par rapport aux classes dominantes ». En effet, ces nouveaux hommes politiques, issus de l'expérience coopérative et associative, feront l'objet des mêmes critiques que celles adressées au personnel politique sicilien, telles qu'analysées plus loin.

Ainsi, les représentants du mouvement associatif et coopératif, à la fois socialistes et catholiques, ancrèrent leur action au niveau de la politique locale. En en devenant souvent des acteurs-clés, ils inscrivirent l'ensemble du mouvement dans une dimension qui ne dépassa pas les frontières régionales. Mais, dans le même temps, ces leaders, agirent dans un contexte extrêmement complexe et furent en mesure d'en identifier les forces sociales, capables de promouvoir une politique démocratique adaptée aux spécificités régionales.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.1 L'action sociale de l'Eglise

Fortement inspiré par les évolutions du monde catholique face aux enjeux sociétaux[78], exprimés dans l'encyclique *Rerum Novarum* de Leone XIII de 1891, le mouvement social chrétien affirma sa volonté de constituer des associations pour sauvegarder la dignité humaine tout en réaffirmant la nécessité de l'intervention de l'Etat dans l'économie, formalisant ainsi une forte critique du capitalisme libéral. Ce mouvement, fortement implanté au niveau local, se renforça en organisant les catholiques dans le champ économique et social, à travers la création de sociétés de secours mutuel, de coopératives, de caisses rurales, d'écoles. « Ils voulaient organiser les classes sociales inférieures pour limiter la diffusion du socialisme et aussi pour les interposer de manière polémique contre les intérêts de la bourgeoisie libérale » (Verucci cité par Desideri, 1988b, p. 1158). Les théories coopérativistes catholiques, et notamment celles de ses plus fervents défenseurs, participèrent à la promotion du modèle coopératif en Italie. Appréhendée, dans les rangs catholiques conservateurs, comme une voie risquée vers le socialisme, la coopération était considérée avec méfiance. Parmi d'autres, le prêtre I. Torregrossa, dont les théories furent largement présentes dans la presse de l'époque consacrée à la coopération[79], insista sur les vertus de la coopération comme une force démocratique nécessaire à l'évolution même de l'Eglise. Il prônait l'autonomie et l'autogestion des ouvriers comme une forme indispensable d'éducation à la démocratie : « l'erreur de beaucoup de personnes est de croire que les ouvriers organisés doivent être guidés par les organisateurs ; je crois en revanche que les Unions professionnelles ou les Ligues du travail doivent être représentées et gérées par les ouvriers » (Torregrossa, cité par Guccione, 1993, p. 500).

A partir de 1848 et surtout de 1861, en parallèle à de nouvelles aspirations sociales des catholiques, l'Eglise développe une stratégie de reconquête de la société et de l'Etat**.** En effet, l'émergence d'un Etat laïc conduit à un processus de sécularisation des institutions. Par conséquent à cette époque s'amorce un phénomène de désengagement religieux des

78 Le mouvement des « intransigeants » constitua la forme la plus extrême d'opposition à l'Etat libéral et laïque de l'Unité. A partir des années 1870, ils organisèrent une forme de « reconquête catholique de la société civile » en formalisant une stratégie de lutte contre l'Etat libéral. Ils dénoncèrent le caractère individualiste de la civilité libérale, l'élitisme de la classe dirigeante, l'exploitation bourgeoise des masses rurales. Ils refusèrent, avec l'abstention, de participer à l'activité parlementaire, même s'ils continuèrent à occuper les espaces politiques municipaux au niveau des administrations locales, des communes et dans la société civile (Desideri, 1988a, p.867).

79 Pour un plus ample approfondissement de l'évolution de la presse spécialisée sur la question des coopératives et qui servira de canal privilégié de diffusion du mouvement, voir Guccione E., « Il giornalismo cooperativo » en Cancila (dir.), *Storia della cooperazione siciliana*, IRCAC, Palermo, 1993.

populations. Face à cela, l'Eglise instaure dans les zones rurales des formes d'action sociale non plus individuelles mais collectives. Le choix de la campagne est symboliquement important car elle représente la force de la tradition contre les velléités de modernité et laïcité de la ville[80]. L'Eglise cherche ainsi à retrouver un appui auprès des paysans et des classes moyennes, en fusionnant le message évangélique et le message social. Dans cette démarche, le médiateur fut le prêtre dans ses pratiques quotidiennes : organisation de la jeunesse, activités d'assistance charitable, centres de loisirs… Plus concrètement, les objectifs du programme social et économique des catholiques face à la question agraire peuvent ainsi être résumés : diffusion de la petite propriété paysanne, location des terres à long terme, parcellisation des terres non cultivées par l'expropriation.

En Sicile, dans une première période, qui va de l'Unité d'Italie au mouvement des *Fasci* en 1882, l'action sociale des catholiques se structure à partir des réseaux déjà existants des confréries et des congrégations religieuses, se caractérisant par une action circonscrite dans les zones urbaines et municipales. Cependant, ce mouvement « n'arrive pas à s'enraciner dans la Sicile interne en raison de la dissolution sociale des classes artisanales ou à cause de la résistance idéologique des mineurs orientés vers des organisations mutualistes et revendicatives laïques et socialistes » (Barone, 1993, p. 247). Dans une deuxième période, les formes de solidarisme et de mutualisme, inspirent la structuration du mouvement coopératif catholique qui investira davantage les campagnes. Ces formes d'agrégation coopérative, telles les *affittanze collettive* et les caisses rurales[81], ne sont considérées que comme des phases intermédiaires d'organisation des paysans et des *borgesi*, pour finalement démanteler le *latifundium* en le redistribuant en petites propriétés et éliminer définitivement le pouvoir arbitraire des *gabelloti* : « Si les catholiques se proposèrent de faire face aux *gabelloti* jusqu'à leur élimination, ils ne pensaient pas du tout à toucher les grands propriétaires qu'ils condamnaient seulement pour leur absentéisme dans les campagnes, mais auxquels, même avec des limites éthiques et sociales, ils reconnaissaient un plein droit à la propriété et auxquels ils donnaient toute garantie » (Guccione, cité par Li Vecchi, 1993, p. 77). En effet, cette analyse reflète bien les aspirations du mouvement social catholique, de rester, malgré tout, interclassiste : tout en ayant comme objectif l'émancipation des paysans, il s'agissait de

80Monticone A., Fonzi F. , « I vescovi » et « I vescovi meridionali » dans C*hiesa e religiosita in italia dopo l'unita, 1861-1878, Atti del IV convegno di storia della Chiesa*, Edition Relazioni, Milan, 1973. Ce texte est cité par Hilaire Multon dans le cours « *Pratiques religieuses et acculturation politique dans les campagnes italiennes (1830-1930)* » Université Jean Moulin-Lyon III. Site Internet : http://hmulton.over-blog.net/article-5582265.html

81 Pour une explication du fonctionnement de ces deux organisations voir plus loin dans le texte.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

garder intacts les intérêts des classes dirigeantes locales[82]. Cette posture, subira dans le temps des inflexions, et notamment durant les années du début du siècle face à la recrudescence des conflits sociaux[83].

2.2 Les socialistes et la coopération

L'histoire de la coopération d'inspiration socialiste, fut, selon Dell'Innocenti, (1983, p.39-40), caractérisée par deux facteurs principaux : d'une part, la défense et l'assistance du faible et de l'exclu et d'autre part la recherche d'initiatives sociales de développement technique et économique. Pour les socialistes, après l'Unification, les instances coopératives étaient conçues comme une sorte de prolongement des associations mutualistes et comme un instrument d'agrégation, destiné à avoir un rôle de plus en plus important dans le renforcement du caractère de masse de la société[84]. Ces nouvelles doctrines socialistes inspirèrent de nombreux intellectuels et étudiants universitaires. Elles alimentèrent leur réflexion et promurent une action collective organisée des forces ouvrières et paysannes[85], guidées par une élite d'intellectuels bourgeois, pour s'opposer au bloc dominant industriel et agraire (Desideri, 1988a, p.1221). Ce mouvement connaîtra un développement inégal en Italie.

En Sicile, la période de l'après Unification, est marquée par la pensée positiviste et socialiste, utopiste en particulier, et c'est au sein de ces courants que prend forme la question sociale sicilienne des années 1980. L'université est le lieu de diffusion des idées qui vont influencer les dirigeants du mouvement et qui inspireront de manière plus ou moins marquée le mouvement coopératif. En particulier, le philosophe R. Schiattarella introduit la pensée positiviste comtienne et spencérienne. Le matérialisme et l'athéisme rencontrèrent l'adhésion de nombreux étudiants et suscitèrent un vif rejet de la part des conservateurs spiritualistes qui, jusqu'ici, détenaient le monopole du savoir. Sur le plan des droits, le juriste G. Salvioli,

82 A ce propos voir les théories de Toniolo G. (1845-1918) qui considérait la démocratie comme le système civil dans lequel toutes les forces sociales, juridiques et économiques, dans leur développement hiérarchique, coopèrent de manière proportionnelle au bien commun, en ayant comme objectif ultime le bien des classes inférieures.

83 Nous reviendrons plus loin sur l'œuvre de Luigi Sturzo, l'un des promoteurs les plus éclairés du catholicisme social du XX siècle et promoteur du mouvement coopératif en Sicile.

84 Dell'Innocenti, *Geografia e istituzioni del socialismo italiano (1892-1914)*, Guida, Napoli 1983.

85 En effet, le programme de réforme agraire du parti socialiste français de septembre 1882 prévoyait, entre autre, de convaincre les paysans au socialisme.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

apporta sa contribution directe en introduisant une réflexion d'ordre juridique autour de la question du droit au travail. Co-animateur de la revue « *Critique sociale* »[86], il formalisa la critique du Code civil et la nécessité d'y introduire une législation sociale. Ce « socialisme juridique », comme on l'a défini, s'est exprimé ainsi : « (la science juridique) doit réserver la première place au travailleur qui est présent au regard du capitaliste et de l'actionnaire qui sont absents : et cette proclamation des droits du travail devra signifier, même au sein de notre société, que l'homme face à ses semblables doit être toujours sujet, jamais capital, marchandise ou instrument …. Il doit recevoir le produit de son travail comme salaire » (Salvioli, cité par D'Agostino, 1994, p. 336). Moins proche du mouvement coopératif, mais tout de même actif et influent, le député Colajanni, sociologue criminaliste et journaliste de renom participa au débat réformiste en prônant pour un « projet de démocratie politique et sociale » en Sicile. Ceci montre l'existence, à cette époque, d'« une culture démocratique qui n'est pas réductible au socialisme ou au libéralisme et qui trouve une de ses plus belles expressions dans la pensée méridionaliste progressiste »[87].

Sur ces bases idéologiques, se mobilisent les premiers coopérateurs socialistes siciliens qui se confrontèrent à la méfiance de nombreux dirigeants socialistes envers la coopération paysanne. En effet, le mouvement coopératif sicilien était considéré comme un obstacle à la lutte de classe et un instrument dangereux car utile à la constitution de la petite propriété privée dans les campagnes. D'un autre avis, les inspirateurs siciliens du mouvement trouvaient dans la forme coopérative la seule voie possible pour « éduquer le paysan » à la solidarité et à la vie sociale afin d'arriver, par étapes successives, à la collectivisation. Les socialistes réformistes qui allaient dans ce sens, comptaient, grâce à la coopération, diffuser le socialisme dans les campagnes. Ainsi la coopérative n'était pas qu'un instrument, comme le fait remarquer Li Vecchi (1993, p.79), pour faire évoluer une conscience de classe vers le collectivisme mais également une institution autour de laquelle faire évoluer et construire un système économique et social nouveau, notamment en milieu rural. Il reste qu'en Sicile le mouvement coopératif d'inspiration socialiste se trouva toujours confronté à ce paradoxe, intrinsèque à son développement et lié à la question de la propriété. Ainsi l'explique Renda (cité par Li Vecchi, 1993, p.79) : « le problème de la propriété obsédait les socialistes. Le

86 Pour un plus ample approfondissement de l'évolution de la presse spécialisée sur la question des coopératives et qui servira de canal privilégié de diffusion du mouvement, voir Guccione E., « Il giornalismo cooperativo » en Cancila (dir.), *Storia della cooperazione siciliana*, IRCAC, Palermo, 1993.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

collectivisme était pour eux un acte de foi et la base sociale socialiste n'était constituée que de paysans pauvres … mais l'aspiration à la propriété restait et avec celle-ci les problèmes plus spécifiques de la gestion coopérative ».

Dans son ensemble, l'action du mouvement coopératif et associatif portée par les catholiques et par les socialistes, s'ancrera dans le vécu historique de l'île dont il restera une constante, avec des fluctuations dues aux enjeux politiques locaux et nationaux. Sa permanence dans le temps est due au fait qu'il apporta une réponse aux aspirations démocratiques des populations, tout en proposant des solutions concrètes pour le développement socio-économique et politique sicilien. Et ce, en s'inscrivant de manière opportune dans les interstices de l'agenda politique local et municipal et en abordant de manière transversale la question agraire et la question sociale. Après avoir approfondi ses éléments caractéristiques, l'inscription dans le monde rural et le fort ancrage politique local, et les deux courants idéologiques autour desquels le mouvement coopératif et associatif sicilien s'est développé, nous allons analyser les configurations spécifiques que le mouvement associatif et coopératif va développer à partir de l'Unification italienne de 1861. Ceci à travers l'analyse des différentes formes organisationnelles qu'il a pu prendre au fil des années, d'abord en milieu urbain mais surtout en milieu rural.

87 Jean-Yves Frétigné, *Biographie intellectuelle d'un protagoniste de l'Italie libérale : Napoleone Colajanni (1847-1921). Essai sur la culture politique d'un sociologue et député sicilien à l'âge du positivisme (1860-1903)*, Rome, École française de Rome, 2002.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3. L'associationnisme mutualiste

Entre le XIX et le XX siècle, les premières formes de coopération et d'associationnisme, notamment ouvrier et paysan étaient pour la plupart organisées en sociétés de secours mutuel. Ceci en suivant les évolutions du développement de l'associationnisme sur l'ensemble du territoire italien. En effet, en Italie, durant les années 1870 et 1880[88], les associations mutualistes se structurent, sous forme autonome, comme des instances d'auto organisation populaire en opposition à la logique paternaliste caritative chrétienne et celle de l'assistance privée (Ranci, 1999, p. 67).

En Sicile, l'origine et la composition de ces associations de type mutualiste sont de trois ordres : les sociétés mutuelles d'orientation modérée-centriste, proches des positions gouvernementales, qui ont vocation à perpétrer les idéaux libéraux et nationalistes, celles plus engagées et proches des mouvements républicains et de la démocratie radicale, dont la finalité est la promotion des droits civiques et l'associationnisme politique (Costanza, 1994, p.153), et, enfin, les « *sodalizi* », moins nombreux, animés par les mouvements catholiques sociaux. Si les modes organisationnels de ces structures restent sensiblement les mêmes[89], les finalités politiques varient selon les orientations de leurs promoteurs.

Bien que le mouvement coopératif et associatif se propageât essentiellement dans les campagnes, les premières associations mutualistes furent créées en ville. En effet, au début seuls les artisans intégrèrent le mouvement, alors que les mineurs des mines de soufre et les ouvriers des usines (*Ibidem*, 1994, p.150) en restèrent exclus. En 1873, l'île comptait 82 sociétés de secours mutuel avec 9.392 membres et 649 membres honoraires. Le développement de ces sociétés fut assez rapide puisqu'il passera de 117 en 1878 à 284 en 1885, positionnant la Sicile à la 6ème place en Italie pour le nombre de sociétés créées (Cancila, 1993, pp. 8-9). Les sociétés mutuelles constituèrent le substrat culturel et organisationnel sur lequel se bâtira plus tard le mouvement coopératif. En effet, leur action

88 La reconnaissance publique des sociétés de secours mutuel aura lieu en Italie en 1886 (loi du 15 avril 1886, n.3818), quand désormais, elles connaissent une phase de crise qui fut déterminée par l'extension des programmes publics d'assurance obligatoire. (Ranci, 1999, p.67).

89 À savoir : assistance assurée aux membres de la même société en cas de maladie, invalidité, chômage, par le biais d'une aide financière. Ceci grâce au versement d'une somme au moment de l'adhésion à la société et sur la base d'une contribution mensuelle de chaque membre qui adhère de manière volontaire à la société de secours mutuel.

s'élargira progressivement en passant des aides en cas de maladie, invalidité ou chômage, à toute une série d'autres services pour les membres associés : instruction pour les enfants, création de bibliothèques, lieux de loisir, cercles ouvriers et surtout l'octroi de crédits pour les membres et la création de coopératives de consommation ainsi que d'autres activités économiques et sociales.

3.1 Les « *sodalizi* » catholiques

Les « *sodalizi* » étaient des organisations de secours mutuel, plus particulièrement liées à l'Eglise catholique et proposaient des services d'aide, accompagnés d'une action de sensibilisation religieuse. Il est très difficile d'avoir des informations précises quant à la nature spécifique de l'ensemble des activités de ces sociétés de secours mutuel. Comme le montre Costanza (1994), ces associations, inspirées par des sentiments philanthropiques et moraux et plus actives en milieu rural, participèrent à réduire les tensions sociales dues à la crise agraire et à éviter, ainsi, l'éclatement de révoltes populaires. L'octroi des aides était soumis à la conduite des associés au regard des préceptes de l'association : vertu et charité chrétienne (Di Vita, 2000). Dans les statuts de la Société Ouvrière de secours mutuel fondée en 1879 à Salemi (TR), petit bourg sicilien, il est indiqué par exemple que le but de la société est « le secours matériel, intellectuel et moral entre ses associés à travers l'attribution d'aides aux membres malades et l'assistance médicale aux personnes âgés qui ne sont plus aptes au travail, et à travers l'éducation par l'ouverture des écoles ». Elle avait comme objectif l'amélioration des conditions matérielles et morales de ses membres mais apportait une attention particulière « *à la sanctification de l'âme* ». Les décisions étaient prises par l'assemblée générale des associés et les fonctionnements internes s'inspiraient des principes démocratiques sur le modèle des sociétés mutuelles laïques socialistes. Le mouvement des associations mutualistes catholiques à vocation sociale était relativement peu diffusé mais constitua un tremplin idéal pour l'implantation et le développement des caisses solidaires rurales, très organisées et structurées sur le territoire sicilien.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.2 Le solidarisme ouvrier

En réaction à l'approche paternaliste et d'assistanat de ces « *sodalizi* » d'inspiration catholique, d'autres associations, comme celles des *Figli del Lavoro*, se développèrent dans des villes à l'est de la Sicile (Catane, Syracuse, Messine). Ces associations avaient une vocation politique et leur visée démocratique était clairement définie par leurs promoteurs. Ces formes diverses d'association témoignent d'une grande capacité organisationnelle et d'un enracinement dans le territoire. L'ensemble du mouvement des *Figli del Lavoro*, par exemple, s'était développé sur 25 communes avec 69 sociétés de secours mutuel et 8.383 associés. Leurs programmes d'action n'avaient pas, pour seul objet, de répondre aux besoins de leurs membres mais d'initier également des formations et des animations de sensibilisation politique des associés. Dans la seule ville de Messine, le mouvement ouvrier comptait 58 sociétés de secours mutuel, organisées en association et était dirigé par les anarchistes G.Noé et N.Petrina. Il avait comme programme l'engagement politique de ses membres et la solidarité économique[90]. Ces organisations, essentiellement urbaines, concernaient les différentes branches de l'artisanat et de la petite entreprise. Palerme réussit également une importante mobilisation en représentant à elle seule un tiers de l'ensemble du mouvement mutualiste sicilien. En 1875, dans cette ville, fut créée la Société des typographes qui, à la différence des autres, prévoyait dans son statut la possibilité de faire appel à la grève comme moyen de défense du salariat. En 1879, une *Confédération des métiers* rassemblait au moins 75 confréries et, en 1882, se transformait en *Consulat Ouvrier* avec 131 sociétés mutualistes adhérentes. Ces organisations témoignent d'une évolution dans le mouvement associatif vers une plus grande structuration sur le territoire et notamment dans les grands « bourgs » proches des campagnes. En même temps, elles amorcèrent un processus de prise de conscience politique des forces au travail qui conduira à la constitution plus tardive des ligues, des caisses de résistance, des luttes pour l'amélioration des salaires. Comme le note Felice (2006, p.27) « les sociétés de secours mutuel constituaient une expérience fondée sur le sentiment solidaire de dérivation corporatiste, mais en même temps nouvelle et différente par rapport aux institutions d'assistance de type traditionnel. Ceci, pour le principe inscrit dans le caractère

90 Au cours des années 80-90 l'anarchisme s'était d'abord développé en Italie centrale et en Sicile. Au Congrès de Capolago de 1891 on élabora un "schéma d'organisation" du nouveau Parti socialiste anarchiste révolutionnaire. Outre le recours à la propagande traditionnelle, on décida que les anarchistes participeraient à toutes les agitations et lanceraient à l'occasion du 1er Mai une grève générale révolutionnaire. Ces agitations, aboutirent à des désordres, suivis d'arrestations et de procès. Au congrès de Gênes, les anarchistes se séparèrent définitivement des socialistes qui fondèrent le Parti des travailleurs italiens, devenu en 1895 le Parti socialiste italien. Les anarchistes soutinrent le mouvement des *Fasci* siciliens de 1893.

associatif des sociétés de secours mutuel, selon lequel les travailleurs peuvent espérer élever leurs conditions matérielles et morales seulement par le biais de l'union de leurs forces et l'exercice de la solidarité entre eux ». En effet, même s'ils se développèrent différemment sur le territoire, les organismes mutualistes, contribuèrent considérablement à créer des formes embryonnaires de solidarisme collectif et de participation civique dans les villes siciliennes, qui se développera plus tard, de manière plus structurée et mûre dans les campagnes.

3.3 Les sociétés mutuelles de matrice libérale

Dispersées sur le territoire et assez peu homogènes en termes de référents idéologiques, les sociétés de secours mutuel ainsi que les quelques sociétés ouvrières furent très vite récupérées par les notables locaux d'orientation gouvernementale. C'est là une tendance, dont l'Italie nous offre d'autres exemples, qui correspond à un projet politique très précis. En effet, la bourgeoisie éclairée et modérée, rattachée à la droite historique, chercha à sensibiliser les classes ouvrières à des idéaux libéraux en diffusant, par le biais des sociétés mutuelles, les valeurs de travail, de laïcité, d'épargne, de mérite et de propriété. On y dispensait des représentations bien identifiées : le travail comme seul moyen d'émancipation morale allant à l'encontre des discours chrétiens, de même pour la propriété individuelle considérée comme seul moyen d'émancipation matérielle en opposition à la pensée socialiste. Dans ce sens, les sociétés de secours mutuel deviennent les lieux de divulgation d'une nouvelle morale libérale. « Les sociétés ouvrières de secours mutuels, surtout celles à caractère modéré, qui ne s'inscrivaient pas dans la lutte sociale, avaient des programmes et mettaient en œuvre des activités destinées, outre qu'à l'instruction et à l'ouverture de cours et écoles, à la constitution de coopératives de consommation et de vente, de cuisine et maisons économiques, de caisses de retraite, de distribution de primes et autres activités sociales et économiques. Elles formaient ainsi, souvent, un réseau d'initiatives et de relations qui pénétraient la vie sociale, et qui étaient un canal de diffusion de l'idéologie patriotique, anticléricale et laïque. Naturellement ceci au travers des cours et des conférences populaires dont elles étaient à l'origine » (Verucci, cité par Desideri, 1988b, p. 892).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.4 Formes de solidarisme à la campagne

Si, toutefois, les sociétés de secours mutuel dans leur forme la plus évoluée, ne font pas leur apparition à la campagne, il existait d'autres formes semblables de coopération entre les paysans. En 1876, dans l'enquête qu'ils effectuèrent en Sicile, Sonnino et Franchetti[91] rendent compte de l'existence d'associations créées par les paysans ou les bergers afin de mutualiser leurs moyens et leur capacité de crédit pour louer directement aux propriétaires des terres de manière à les redistribuer entre eux en fonction des disponibilités de chacun. (1974, p.245). Ainsi, en s'associant, les paysans purent contourner l'intermédiation du « *gabelloto* » pour la location des terres ou disposer des moyens collectifs nécessaires pour le rachat des propriétés qui appartenaient au patrimoine de l'Eglise. L'existence de ces formes d'association et de coopération montre bien, et cela était apparu évident aux observateurs de l'époque, que « *chez les paysans siciliens était assez vif l'esprit d'association* » (Sonnino, 1974, p. 247). Il reste que, dans les campagnes, ces mouvements n'étaient pas en réseaux, donc sans aucun lien, ni avec les mouvements catholiques, ni avec les radicaux ou les démocrates (Costanza, 1994, p.160). Ils restaient donc isolés face aux pressions des propriétaires et des *gabelloti* ainsi que celles des mafieux. Sans cohésion politique, certaines dérivaient vers des manifestations de protestation sociale non organisées qui nuiront à leur développement.

Ces premiers embryons du mouvement associatif dans les campagnes, ainsi que les premières expériences mutualistes dans les villes s'essoufflèrent. Et notamment, les organisations d'orientation catholique et gouvernementale qui furent très vite transformées en bassins de votes pour la petite et moyenne bourgeoisie locale. Les autres, trouvèrent d'autres moyens de se structurer, notamment en constituant le mouvement des *Fasci*. En effet, les principaux dirigeants des *Fasci,* formés dans les mouvements mutualistes, injectèrent les principes de référence de ceux-ci dans des nouvelles organisations de type syndical et associatif. A savoir, le principe de solidarité entre les membres et avec les plus démunis, et

91 Leopoldo Franchetti (1847-1917) et Giorgio Sidney Sonnino (1847-1922) étaient des intellectuels positivistes. Ils fondèrent la revue « *Rassegna settimanale* » pour faire connaître les conditions de vie dans le Sud et permettre une prise de conscience sur le problème social qui devait être résolu pour pouvoir équilibrer le développement économique italien qui sacrifiait les campagnes et l'économie du sud. …. Ils furent à l'origine d'une enquête connue sous le titre de « Enquête en Sicile » dont le vrai titre était « La Sicile en 1876 ». Ils y décrivent les causes de la décadence économique sicilienne, la corruption des administrations communales, l'usure qui ruinait la petite propriété paysanne, la politique fiscale qui touchait seulement les pauvres sans taxer les propriétaires et le problème du service militaire. Ils considéraient que pour rééquilibrer le développement économique, qui allait uniquement dans le sens des intérêts du Nord industriel en sacrifiant le sud, il fallait aider la petite et moyenne propriété en éliminant l'usure et en réadaptant les impôts » Luperini R., Cataldi P.,

celui de la coopération comme moyen économique de développement. Ces principes encore partiellement inscrits dans une perspective paternaliste trouvèrent, dans les *Fasci*, toute leur portée de revendication politique et sociale (Costanza, 1994, p.161).

Marchiani L. (1997), *La scrittura e l'interpretazione – Dal Naturalismo all'Avanguardia (1861 – 1925)*, tomo 1°, n. 5, Casa Ed. Palumbo.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

4. Les « *Fasci* » siciliens entre 1892 et 1894[92]

La création d'un vaste réseau d'associations populaires a son précédent en Sicile dans le mouvement des *Fasci*, organisations à la fois politiques et syndicales. Ce mouvement de masse ne donna pas lieu uniquement à une révolte populaire, comme il est dit le plus souvent, mais fut également un mouvement organisé et structuré. Il marque le passage du mutualisme d'assistance, inspiré par la solidarité philanthropique, à une lutte de revendication de l'égalité des droits et de justice sociale et économique.

En 1892, l'apparition des *Fasci* des travailleurs nés en Sicile fut le premier exemple, dans l'histoire de l'île, d'une organisation autonome des travailleurs et des paysans. Comme le montre Renda (1977, p.328) à la différence des quelques grèves ouvrières qui avaient déjà eu lieu en Sicile, les *Fasci* mobilisèrent une action davantage structurée qui ne revendiqua pas uniquement des droits pour les travailleurs mais élargit son champ d'intervention à un espace public plus étendu. Ce n'était plus seulement l'usine, la mine ou le champ qui étaient visés, mais l'Etat libéral nouvellement constitué, garant des droits. Il s'agissait, pour les promoteurs des *Fasci*, de porter dans le débat public des questions qui touchaient la société sicilienne dans son ensemble et qui concernaient la négation du droit à l'émancipation sociale d'une très large partie de la population assujettie à certaines baronnies locales, contrôlant le territoire par la force et la dépendance.

Si, au début du mouvement, les premiers *Fasci* cherchaient à s'organiser en débordant souvent dans des formes de protestations non organisées, sur le mode de la jacquerie, peu de temps après leur création, ils structureront davantage leurs actions en un mouvement organisé utilisant les démonstrations publiques comme un acte fort de revendication politique et sociale. « Des solutions générales étaient attendues de cette même classe dirigeante qui était occupée dans la répression, mais à laquelle on reconnaissait la fonction de seul interlocuteur possible » (Lupo, 1988, p. 31)[93].

---

92 M. Aymard « Un siècle et demi d'histoire sicilienne », in: *La croissance régionale dans l'Europe méditerranéenne, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1992, pp.193-224 - Aymard M.et Giarrizzo G. (éds.), *Storia d'Italia. Le Regioni dall'Unità ad oggi: la Sicilia*, Turin, Einaudi, 1987.

93 On retrouvera cette même caractéristique (contradiction ?) chez les mouvements associatifs contemporains (voir plus loin dans le texte).

Il n'existe pas à proprement parler un programme unique des *Fasci* mais les contenus et la nature des revendications variaient selon les contextes locaux. En milieu rural, où se situèrent la plupart des *Fasci*, les programmes avaient une finalité commune : la revendication d'une réforme agraire cohérente avec la situation sicilienne. Cette revendication partagée avait pour ambition de répondre à une situation d'urgence pour les paysans qui demandaient une amélioration de leurs conditions de vie, conditions qui, depuis l'Unification, continuaient de se dégrader en raison d'une pression fiscale très importante, de la chute des prix des produits agricoles, de la réduction des salaires dans les mines, … En effet, à cette époque, en Italie et en Europe, la crise économique était généralisée du fait de la chute des prix des matières premières qui touchait différents secteurs économiques. La réponse du gouvernement italien fut de mettre en place une politique protectionniste pour limiter les effets de la crise et défendre l'économie nationale[94]. Si dans le reste de l'Italie la présence d'autres ressources avait pallié aux effets les plus néfastes de cette crise, en Sicile la concentration des richesses dans les mains de grands propriétaires rendit la situation insoutenable pour les populations et notamment celles des campagnes. En effet, les *latifundistes*, eux-mêmes touchés par la crise, imposèrent une augmentation des taxes, grâce à la forte influence qu'ils avaient sur certains notables locaux, et les paysans se retrouvèrent dans une situation de grande précarité.

Tout en se référant à des valeurs d'ordre général que sont la justice sociale et le droit, dont l'Etat est garant, l'action politique des *Fasci*, se structura dans le cadre des enjeux locaux et s'adressa, de manière pertinente aux pouvoirs locaux. Les promoteurs des *Fasci* exprimèrent la nécessité de renouveler les administrations locales, c'est ce que l'on appellera la « question municipale » par l'élimination des abus du pouvoir local en matière fiscale et d'accès à l'instruction et la révision des formes de contrat agraire (Giarrizzo, 1994).

La date symbolique de la « naissance » du mouvement des *Fasci* est le plus souvent identifiée au jour de la « *tuerie de Caltavuturo* », le 20 janvier 1893[95], qui éclata du fait de l'exaspération des paysans face au refus de la municipalité de partager les terres domaniales communales, comme prévu par la loi. Cette révolte et sa répression vont exprimer l'exaspération de ce mal-être et accéléreront fortement la constitution des *Fasci* dans toute la Sicile. La violence dans laquelle cet événement s'est déroulé montre bien les limites des

94 Cette politique concernait uniquement des produits agraires et ne touchait pas d'autres produits d'exportation, comme le vin et les agrumes, sur lesquels se fondait l'économie sicilienne. Du fait des politiques protectionnistes des autres pays européens, ces produits ne sont plus exportables et la crise s'aggrave.
95 Voir Colajanni N., *Gli avvenimenti di Sicilia e le loro cause*, Palermo, 1895.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

réformes de distributions des terres communales au travers desquelles le gouvernement avait cru apporter une réponse aux enjeux de la réforme agraire sicilienne et dont les distorsions s'explicitaient au niveau local. « La *tuerie de Caltavulturo* pose à nouveau et de manière explicite la question domaniale, en rejouant ainsi le scénario que la classe politique aurait voulu exorciser : les masses en révolte qui demandent la parcellisation des terres, les administrations communales très lourdement conditionnées par les affaires liées à la location des terres, les morts sur les places publiques » (Lupo, 1988, p.29). L'intervention étatique n'arrivera pas à réduire le conflit social qui, à cette époque, atteint son apogée. Comme le montre Lupo (*Ibidem*), à l'occasion de la compilation des listes des ayants-droit aux terres de la parcellisation, d'énormes conflits d'influence se déclenchèrent entre les partis municipaux. Chaque parti chercha à favoriser ses adhérents en incluant souvent des personnes des classes moyennes non concernées par les dispositions de la loi qui avait pour finalité le développement de la petite propriété chez les paysans. « Le moment de la distribution des terres[96] représente également le moment initial d'une scission/agrégation clientélaire qui, sur deux fronts, opposera les bénéficiaires des tirages au sort et la grand masse des exclus (des parcellisations) » (Lupo, *Ibidem*).

4.1 Un mouvement de masse

En Sicile, l'originalité des *Fasci*, fut incontestablement la présence massive, en leur sein, des paysans qui déplacèrent ainsi le centre de gravitation du mouvement associatif et coopératif de la ville à la campagne. Les *Fasci* furent en effet un véritable mouvement de masse, structuré par et pour les paysans. Si, à la même époque, dans d'autres régions de l'Italie et de l'Europe, des mouvements semblables ont pu se développer dans les villes, il est intéressant de remarquer que, pour la première fois, ce n'était pas la force sociale des travailleurs dans les industries mais plutôt celle des paysans qui portait et animait le mouvement. Ces paysans siciliens, vraisemblablement les plus démunis et les plus illettrés à cette époque, représentent incontestablement une force populaire organisée de manière moderne, comme les artisans et des ouvriers[97]dans les villes. (Romano, 1959, p.546).

96 Cette distribution se faisait sur la base de listes et par le biais d'un tirage au sort.
97 Romano S.F., *Storia dei Fasci siciliani*, 1959, Laterza, Bari (cité dans Santino, 2000, p.546).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Le *Fascio* peut être considéré comme une synthèse entre une action syndicale finalisée autour d'objectifs spécifiques (amélioration des conditions salariales, révision des pactes agraires, …) et une organisation politique activement engagée pour la croissance de la conscience politique des adhérents. Trois à quatre cent mille personnes, y compris des jeunes et des femmes, se mobilisèrent dans l'ensemble des *Fasci*, qui étaient au moins trois cents en Sicile.

Ce mouvement de masse, par l'ampleur de sa portée, questionna la politique et les modes d'organisation des espaces intermédiaires entre l'Etat et la population. L'ensemble des partis, et non pas seulement dans le contexte local[98], furent obligés de penser autrement leur interaction avec les « masses organisées ». Du fait, notamment, que le dialogue avec les gens, citoyens ou paysans, ne se structura plus à partir de la seule relation directe aux dirigeants de parti ou par le biais des relations personnelles. De ce fait, les associations et les coopératives, largement mobilisées au sein des *Fasci*, devinrent les nouveaux acteurs intermédiaires de mobilisation politique, de redistribution de ressources et de contrôle social. Selon leur implantation et leurs modes organisationnels, ces formes nouvelles de solidarité seront de véritables acteurs, interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics locaux, ou des instruments au service des enjeux politiques locaux.

4.2 Entre socialisation et réforme agraire

La volonté des dirigeants des *Fasci* d'investir les pouvoirs locaux, d'inscrire leur mouvement dans l'espace démocratique, de proposer des formes collectives d'émancipation économique s'inscrira bien dans une visée politique. Ici, la question politique et la question sociale se confondent. Si une partie des *Fasci* se réfèrera à l'héritage révolutionnaire socialiste de collectivisation, le plus grand nombre s'inscrira plutôt dans une visée de revendication de justice sociale par l'action conjointe (associative, coopérative, …) des paysans des campagnes, des artisans des villes, des mineurs dans les mines, ne contestant aucunement la propriété privée. En Sicile, comme on l'a dit, la problématique essentielle à cette époque était la division du territoire agricole du *latifundium* et l'élimination des intermédiaires « *gabelloti* ».

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

A titre d'exemple, un projet de loi, présenté dans la revue « *Critique sociale* » par un des animateurs du mouvement, préconisait la reconstitution de la propriété collective communale et sa gestion par une coopérative dont les membres seraient toutes les personnes, hommes et femmes, habitants de la commune[99]. Sur ces positions plus extrêmes, le mouvement n'était pas unanime. Toutefois, pour les socialistes, il était évident qu'il s'agissait d'éliminer la relation directe du paysan avec le « *gabelloto* », qui était une relation de force, pour introduire des organisations capables de faire face aux propriétaires et aux intermédiaires de manière collective. Ceci fut au centre des *Pactes de Corleone*, organisés par les *Fasci* et qui stipulèrent l'introduction des contrats collectifs, le droit de grève, la défense des droits des paysans. Il s'agit d'une transposition, dans le milieu rural, des luttes ouvrières des grandes villes italiennes (Renda, 1977, p. 167). Ces pactes, qui s'inspireraient dans une large mesure, du programme du parti socialiste italien et européen[100], donnèrent lieu aux grèves qui d'août à novembre 1893, traversèrent toute la Sicile et qui furent l'une des premières manifestations de masse en Italie. Bien que n'ayant abouti qu'à des accords limités aux différentes situations locales, ces grèves prouvèrent la force du mouvement. La prise de conscience des paysans et des artisans était éminemment politique et rendait obsolète la gestion du pouvoir économique tel qu'il avait existé jusque-là.

98 Voir à ce propos les réponses données aux événements siciliens par le parti socialiste national et international détaillées dans Manacorda G., *Il socialismo nella storia d'Italia*, Tome I, 1970, Laterza, Bari.
99 Lucio « Disegno di legge sui demani », Revue *Critique sociale*, 1 janvier 1893, n. 1, pp.9-11, cité par Renda (1977, p.91).
100 Les deux premiers congrès nationaux de Paris (1876) et de Lyon (1878) refusèrent la lutte de classe et prônèrent le mutualisme et la coopération. Seulement au congrès de Marseille de 1879 se définit l'organisation des travailleurs en parti de classe et les préconisations de Malon pour le collectivisme révolutionnaire furent accueillies.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

4.3 La matrice idéologique des *Fasci*

A la différence d'autres mouvements, la force des *Fasci* est d'avoir pu développer de nouveaux modèles participatifs et politiques. Ces organisations étaient animées d'un sentiment de justice sociale et leurs leaders se voulaient être les porte-parole des plus démunis. Ils s'organisaient collectivement pour contrer l'avancée incontrôlée des formes de pouvoir illégitimes, voire illégales comme la privatisation illicite des terres. Les moyens qu'ils se donnèrent furent pour l'essentiel la constitution de coopératives de consommation, de production et de travail et, dans certains cas, l'occupation des terres.

Les référents aux principes de solidarité économique, politique et sociale, communs à l'ensemble des structures locales, peuvent s'énoncer ainsi : mutualisme comme forme d'assistance, coopérativisme comme forme de renouveau économique, action collective comme forme de participation politique. Toutefois, la différence entre ces structures résidait, plus particulièrement, dans leur volonté ou leur refus de se structurer en parti : si pour certaines expériences comme celle de la ville de Messine le référent idéologique resta l'anarchisme, pour d'autres *Fasci*, l'inscription dans le parti socialiste (PSLI) naissant semblait une évidence[101], ainsi pour il *Fascio* dirigé par G. Bosco, une des figures symboliques du mouvement. Cependant, bien d'autres revendiquaient leur indépendance par rapport au parti tout en s'inscrivant dans l'idéologie socialiste naissante, matrice commune de l'ensemble du mouvement (Costanza, 1994).

S'inspirant des expériences européennes, comme celle du mouvement ouvrier en France ou les *trade-unions* anglaises, des expériences associatives en Amérique ou même dans les pays maghrébins, les instigateurs du mouvement des *Fasci* et certains de leurs membres, opérèrent un changement radical dans les formes d'associationnisme et de coopérativisme locales. Giarrizzo (1994, p. 36) insiste sur l'effort intense de récupération culturelle, effectué par les responsables des associations urbaines et paysannes pendant les années 1870 et 1880. En effet, non seulement ces dirigeants firent l'expérience de formes d'action collective organisée mais ils s'inspirèrent des modèles étrangers pour structurer et organiser leurs

101 Le Parti socialiste des travailleurs italiens (PSLI) est né officiellement en Italie en 1893, mais déjà depuis les années 1870 plusieurs Ligues se formèrent dans plusieurs régions italiennes, précurseurs du parti officiel. « *En 1893, A. Labriola fut délégué au Congrès socialiste de Zurich où il rencontra Engels. Celui-ci dans une série de correspondances pour la Leip'ziger Volkszeitung mentionna les agitations italiennes et considéra le mouvement des Fasci comme le plus grand événement du socialisme italien* ». Gian Bugio Furiozzi, "Antonio Labriola e il comunismo critico", en *Rassegna storica del Risorgimento*, 1989, p. 297.

associations, tout en favorisant un processus d'émancipation collective en adaptant leur action aux formes spécifiques de la réalité sicilienne. « J'allais à Paris et j'y étudiais le modèle de la Bourse du Travail. Sur ce modèle à Palerme j'essayais de bâtir le *Fascio*, divisé en section d'arts et de métiers » (Bosco, 1893)[102].

4.4 Des vecteurs de politisation composites

Cette nouvelle forme de « socialité politique » s'exprima par des formes de dialogue critique avec le substrat culturel traditionnel local. Dans des formes d'expression assez diverses qui « pouvaient parler » aux paysans et aux ouvriers ; ainsi par exemple, le théâtre populaire comme forme de divulgation des messages politiques, les activités littéraires pour les membres, les bals et les fêtes. Ces activités avaient des objectifs très précis : de divertissement et d'éducation pour les membres, de collecte de fonds pour les activités du *Fascio* et d'aide concrète pour les membres plus en difficulté. Les activités de *Fasci* étaient assez composites, l'idée étant de créer du lien social entre les paysans et les sensibiliser aux thématiques politiques tout en divulguant des attitudes solidaristes : « Chaque chef de dix membres du *Fascio*, avait l'obligation de veiller sur ses frères adhérents, et d'être pour eux un père. Et en effet, le sentiment de fraternité était enraciné au sein des *Fasci* dans une telle mesure que, par exemple, quand un membre associé perdait un âne, tous les autres camarades donnaient de l'argent pour qu'il puisse en acheter un autre » (Michels, cité dans Desideri, 1988a, p. 1238).

D'autre part, le recours à des symboles traditionnels de la culture païenne ou chrétienne, pour les revendications sur la place publique, était fréquent. On s'inspirait du modèle religieux, comme par exemple, les processions[103]ou du modèle des rites archaïques du printemps pour l'ornement des façades des sièges des *Fasci* avec des fruits et des plantes, pour symboliser le renouveau du projet social et politique. L'utilisation des symboles mythiques et sacrés n'avait pas pour finalité d'enfermer le paysan dans ses représentations traditionnelles mais plutôt de « déguiser le message révolutionnaire positif en message fortement symbolique » (D'Agostino, 1995, p. 375). Ainsi, ce qui aux yeux de beaucoup

102 Cité dans Giarrizzo, 1994, p.36.
103 Quand on inaugurait un nouvel *Fascio* il était habituel de faire une procession dans laquelle, au lieu des croix et des saints, on portait en procession les drapeaux rouges des *Fasci*, des panneaux et des banderoles.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

d'historiens contemporains et de l'époque peut apparaître comme une ambiguïté culturelle du mouvement des *Fasci* figure comme une modalité extrêmement pertinente d'évolution de la conscience collective et politique au Sud. En effet, le processus de politisation des campagnes étant extrêmement long et composite, la mise en place de « marques et de symboles », par les moments d'unité de la communauté, qu'étaient les fêtes publiques, le folklore villageois, les manifestations collectives, s'avéra un instrument efficace de diffusion des idées politiques et de mobilisation des paysans, vecteurs donc de politisation (Fogacci, 2006, p. 97). Comme le dit encore D'Agostino (*Ibidem*, 1995, p. 376) : « il ne s'agit pas d'une greffe du moderne dans l'ancien, mais de la rencontre d'un ancien et d'un moderne qui, en dépit de l'ostentation de sa modernité, est l'explicitation et la rationalisation à travers des comportements structurés et organisés du cumul idéologique … traversés du besoin de transférer sur le plan mythique l'ancien besoin d'effacement des injustices sociales, à travers la préfiguration d'un monde utopique fondé sur la liberté, la solidarité, l'égalité ».

4.5 Les dirigeants populaires

Cette synthèse féconde entre le mythe traditionnel et le projet de société à venir, fut possible grâce à la compétence des dirigeants et des inspirateurs des *Fasci* qui étaient d'« authentiques dirigeants populaires » comme le dit Santino (2000, p. 79), bien que le rôle des intellectuels siciliens pour la constitution et l'action des *Fasci* fut décisif. Les plus influents furent certainement B.Verro, G.Montalto, N.Barbato, G.Bosco, L.Panepinto. Ils étaient tous issus de la petite et moyenne bourgeoisie locale et avaient fait des études. Certains eurent l'appui de quelques aristocrates éclairés, mais cela resta très marginal.

Le transfert du message socialiste, divulgué par les intellectuels, aux paysans se fera grâce à ces dirigeants, ces « jeunes intellectuels des villages occupés dans des professions libérales …. aux parcours modestes » (Renda, 1977, pp.67-68). En allant dans leurs villages pour constituer des groupes solidaires, ils ont reformulé et diffusé le projet de société socialiste, dans un langage forgé à partir de leur expérience « humaine et culturelle ». Comme le montrent Renda (*Ibidem*, 1977, p.71-77) et D'Agostino (1995, p. 370), la spécificité des *Fasci* est d'avoir été un mouvement qui vient « d'en bas », les dirigeants eux-mêmes ont été *« promus par le bas, rendus légitimes du bas »*. Leur parole, le plus souvent exprimée en

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

patois[104], est celle des paysans qui leur font confiance. En Sicile, à la différence d'autres régions, ces dirigeants étaient en effet, issus du même monde rural que les paysans auxquels ils s'adressaient dans le même langage et n'eurent donc pas à apprendre à ces paysans un autre langage que le leur. En définitive, pour la première fois, l'ensemble des acteurs du mouvement connaissait clairement la nature de ses droits et comment il pouvait les revendiquer. Les *Fasci*, marquèrent, en effet, la naissance d'une nouvelle génération de dirigeants politiques – hommes et femmes – que l'on retrouvera pendant les années 1890 dans les coopératives et certaines municipalités après la dissolution du mouvement. (Giarrizzo, 1994, p. 31). La culture de ces dirigeants ne venait pas uniquement de l'apport intellectuel de certains notables locaux (avocats, professeurs universitaires, …) mais était également le fruit de l'expérience directe de ses membres acquise, entre autre dans les pays étrangers, du fait de l'émigration massive des siciliens vers le « continent » européen, les Amériques et les pays méditerranéens.

4.6 L'opposition mafieuse

L'opposition étatique aux *Fasci* fut relativement explicite durant le gouvernement Giolitti[105] qui, dans un premier temps, garda une attitude de relative indifférence par rapport au mouvement, mais ensuite, chercha les moyens d'en réduire la force. Pour ce faire, il essaya de délégitimer les dirigeants du mouvement et en minimiser la portée politique. Une de ses stratégies fut la dénonciation des infiltrations mafieuses[106] parmi les membres des *Fasci,* venant ainsi mettre en doute la légitimité de l'ensemble du mouvement. Toutefois, s'il est vrai que l'on eut connaissance de l'existence d'un *Fascio*[107] dont le chef était reconnu comme un mafieux local, aucune enquête de police ne parvint à prouver la présence de personnes appartenant à l'organisation mafieuse. D'autre part, les statuts des *Fasci* exprimaient fermement leur refus de la Mafia et leur discours était explicite dans ce sens. La nature même

104 A cette époque le taux d'illettrisme chez les paysans de l'île est proche de 87%. Au sein des *Fasci*, les gens qui savent lire lisent aux autres les revues socialistes. L'école est un des axes du programme des *Fasci* ainsi que la diffusion de la culture.

105 On fait référence ici au « premier » gouvernement Giolitti datant de 1893-1894.

106 Bien que rares, les travaux sur le phénomène mafieux de l'époque, interrogèrent sa structure et son organisation. En particulier, en 1900, N. Colajanni, député et intellectuel inspirateur des *Fasci*, publie un ouvrage intitulé « *Nel regno della Mafia. La Sicilia dai Borboni ai Sabaudi* » où il explicite le lien entre mafia et classe politique en désignant l'Etat comme responsable de cette nouvelle alliance. Selon sa thèse, l'Etat aurait renforcé l'esprit qui génère la mafia, diffusé la méfiance envers les pouvoirs publics et donc favorisé son développement.

107 Il *Fascio* di Chiusa Sclafani avait, parmi ses candidats à la présidence, un mafieux connu au niveau local.

du mouvement excluait une possible alliance entre le mouvement des *Fasci* et les mafieux. (Renda, 1977, p. 144). En effet, ceci s'avérait impossible car ce mouvement, en tant qu'organisation populaire d'inspiration socialiste, cherchait à déstabiliser les formes de gouvernement des élites, installées dans l'île ainsi que les formes d'exploitation dans les champs où travaillaient les paysans. Ainsi les hommes politiques issus de l'aristocratie et de la bourgeoise locale, étaient l'une des cibles du mouvement ainsi que les *gabelloti*, intermédiaires des grands propriétaires dans les terres des *latifundiums*. Or, l'alliance entre ces deux corps sociaux était évidente : les aristocrates se servant des services des *gabelloti* dans leurs terres afin de contrôler et gérer le travail des paysans. Les *Fasci* dénonçaient cette alliance et notamment le fait que les *gabelloti* étaient essentiellement des hommes de la mafia ayant renforcé leur pouvoir et leur influence grâce au contrôle des terres et à l'exploitation des paysans. La mafia avait donc tout intérêt à limiter la portée du mouvement, notamment dans ses revendications de parcellisation des terres et d'égalité politique pour l'accès à la gestion du pouvoir local. En définitive, la constitution des coopératives agricoles et la sensibilisation politique opérée par les *Fasci*, furent un obstacle majeur au monopole foncier des *gabelloti* mafieux, et limitèrent la portée du secteur, traditionnellement le plus lucratif pour la mafia, les *gabelle* (locations) des *latifundiums*.

4.7 La répression étatique

Comme le dit l'historienne D'Agostino (1995, p. 362), les *Fasci* furent, « un des épisodes de protestations les plus conscientes et les plus disciplinées parmi les luttes sociales de l'âge moderne et contemporain ». Ils furent pourtant l'objet d'une répression violente de la part du Gouvernement italien, durant le gouvernement Crispi[108]qui se distingua à cette époque pour sa politique répressive, notamment vis-à-vis de ses opposants. Les manifestations publiques dégénèrent en créant la tension et en déclenchant des répressions violentes de la part des forces de l'ordre. Comme le décrivirent nombreux témoins de l'époque, lors des attaques aux manifestants, les mafieux se retrouvèrent aux côtés de la police pour tirer sur les paysans en grève ou pendant les occupations des terres. La répression gouvernementale marquera le début du processus de déclin de l'ensemble du mouvement. D'autres facteurs furent également à l'origine de l'affaiblissement des *Fasci* : d'une part, leur caractère trop

108 On se réfère ici au deuxième gouvernement Crispi, de 1893 à 1896.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

régionaliste et, d'autre part, le manque d'un appui politique au niveau national. En effet, le Parti socialiste italien lors de son Congrès national de 1893, afficha son détachement de la question des paysans (petits propriétaires et/ou des locataires des terres), signant ainsi sa critique des *Fasci*, considérés comme trop proches des orientations anarchiques et révolutionnaires pour leur caractère de révolte populaire, et loin des préoccupations ouvrières. Seulement plus tard, suite aux répressions violentes du gouvernement, Turati[109], dirigeant national du parti socialiste, montrera un intérêt à l'ampleur politique prise par les évènements siciliens, mais son appui au mouvement fut trop tardif. Par ailleurs, l'introduction par le Gouvernement de nouvelles taxes déclencha des révoltes spontanées parmi les paysans que les *Fasci* n'arrivèrent pas à contrôler et à canaliser, et qui dégénèrent dans la violence. Ceci fut l'occasion, pour le Gouvernement Crispi de décréter en 1894 l'État de siège en Sicile et, par là, l'attribution de tous les pouvoirs civiques et militaires au général Lavriano, chargé d'arrêter tous les dirigeants des *Fasci* ainsi que ses membres et de stopper définitivement le mouvement. En raison des « lois anti-anarchiques » et du décret de dissolution de toutes les organisations socialistes, l'ensemble des associations ouvrières, ainsi que les coopératives, furent dissoutes et les dirigeants condamnés par un tribunal militaire. Certains, comme B. Verro, partirent en Amérique, d'autres, après leur libération, continuèrent à défendre le projet des *Fasci* mais le mouvement s'arrêta définitivement. A cette époque, en raison de la crise économique, sociale et politique, les flux migratoires vers l'étranger augmentèrent sensiblement. De nombreux membres des *Fasci* furent du voyage, déçus de la fin violente de leur mouvement[110].

109 En 1984, pour la première fois, le parti socialiste fit le choix stratégique d'appui au mouvement des *Fasci*. Ce mouvement obligea les socialistes à se poser la question de comment aborder et résoudre deux problèmes entremêlés : quelle fonction devait avoir le parti face à un vaste mouvement de masse et quelle place devaient avoir les socialistes dans la lutte pour la démocratie. (Manacorda cité dans Desideri, 1988a, p. 1240).
110 En 1894 les immigrés siciliens furent 9 125 et ils seront 127 604 en 1906. (Santino, 2000, p.87)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

5. Le mouvement coopératif avant et après le premier conflit mondial

5.1 L'ère giolittienne : les années 1900

Cette période de l'histoire italienne prend le nom du ministre de l'Intérieur Giolitti, qui débutera son deuxième mandat[111] en ouvrant une « nouvelle ère de l'Etat libéral », accordant plus de liberté dans les champs politique et syndical. En effet, malgré la répression des années précédentes, l'avancée des forces socialistes ainsi que l'affirmation du mouvement catholique d'inspiration sociale[112], imposèrent de nouvelles ouvertures dans les stratégies politiques. Ces années d'ouverture démocratique culminèrent avec l'extension du vote en 1913 et furent à l'origine d'une plus large participation politique populaire et d'un renouveau politique plus cadencé[113].

En Sicile, à cette époque, le mouvement coopératif connaîtra un développement remarquable, approfondissant la tendance amorcée durant la décennie précédente. Au lendemain des *Fasci*, et sous l'effet des nouvelles avancées démocratiques, chaque petit centre d'habitation avait ses sociétés ouvrières ou de secours mutuel, des cabinets de lecture et de conversation, des cercles de nobles ou de bourgeois, des ligues, … Au-delà des connotations idéologiques qui inspirent l'une ou l'autre expérience, l'ensemble du mouvement assuma des connotations interclassistes et traversa les différents secteurs de la société civile (Mangiameli, 1993, p.305). Le système coopératif se structurera dans différents domaines : celui du crédit avec les banques populaires et les caisses rurales, celui de la

111 Giovanni Giolitti fut cinq fois Président du Conseil des ministres, durant environ 20 ans. Ses mandats successifs, initièrent en 1903 pour se terminer à l'arrivé de Mussolini en 1922. Son gouvernement se caractèrisera pour une ouverture libérale et démocratique ainsi que par une modernisation économique et industrielle du pays.

112 L'encyclique *Graves de communi*, de Léon XIII, signa la reconnaissance officielle du mouvement catholique social et de la démocratie chrétienne.

113 Contre l'idée d'une inertie et un immobilisme constant dans la configuration du pouvoir politique sicilien, ces années se configurent par une circulation des élites très " rapide " due au fait que le traditionnel " bloc agraire " des propriétaires et des notables, ne réussit plus, à cette époque, à conserver le consensus pendant des périodes longues face à l'émergence des groupes appuyés par les organisations de masse (Mangiameli, 1993, p. 228).

coopération agricole avec les « *affittanze collettive* » (les locations collectives ou fermages collectifs)[114], les consortiums, les cantines sociales, … .

Lupo (1993, p. 88-89), insiste sur le caractère « localisé » de ces organisations qui furent, selon son analyse, la base structurelle de l'organisation des partis. « Il s'agit en même temps d'un associationnisme politique, syndical, culturel, de dimension municipale, ou au plus provinciale, qui se situe à la base de l'organisation des partis locaux entre la fin de 1800 et les premiers trente années de 1900. … L'existence d'une aussi forte perception de la dimension locale de la vie associative peut s'expliquer, entre autres**,** par la difficulté de la société sicilienne, pourtant riche d'institutions associatives, à s'insérer dans les nouvelles structures nationales, voire politiques, d'origine non locale …. Coopératives et syndicats de l'île restent très distants, même d'un point de vue organisationnel, des expériences similaires au niveau national ».

5.2 Les espaces élargis de gouvernance locale

Comme au siècle précédent, au début des années 1900 la plus grande partie des Siciliens, reste installée dans les « grands bourgs »[115] contournant les *latifundiums*. Ce sont des lieux de socialité collective, autant que de conflit social, qui constituent le cadre idéal pour le développement du mouvement associatif et coopératif, imbriqué aux enjeux politiques locaux auxquels les coopérateurs étaient associés. La question municipale est, à cette époque, centrale dans les débats qui traversent le mouvement des catholiques sociaux aussi bien que celui des socialistes. Colajanni, dans les rangs des radical-socialistes ainsi que Sturzo, émérite promoteur de la vie coopérative catholique, se battent pour une réforme des instances politiques locales à travers une « œuvre assidue d'éducation politique et une promotion de la conscience civique, comme seuls éléments capables de battre les abus administratifs et les interférences mafieuses dans les collectivités locales » (Dell'Erba, 2004, p. 1)[116]. A l'Etat

114 Nous utiliserons dans le texte la dénomination italienne.
115 Pour un plus grand approfondissement sur le concept d'*agro-towns* voir Blok A., Driessen H., *Mediterranean agro-towns as a form of cultural dominance, with special reference to Sicily and Andalusia*, 1984, Ethnologia Europea, 2, 14, p. 111-124 ; Giuseppe Barone, *Egemonie urbane e potere locale (1882-1913), in storia delle regioni dall'unita a oggi. La Sicilia*, sous la direction de Giuseppe Giarrizzo et Maurice Aymard, Torino, Einaudi, 1987, p. 191.
116 Dell'Erba Nunzio, *Il sodalizio culturale tra Sturzo e Colajanni*, Rassegna Siciliana di Storia e Cultura -N. 23-décembre 2004, ISSPE.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

libéral centralisateur, ces intellectuels et ces hommes politiques actifs opposent une nouvelle forme d'Etat, fondée sur une plus large autonomie régionale et la construction d'instruments institutionnels plus efficaces. Dans ce sens, ils considèrent les associations et coopératives, structures intermédiaires entre l'individu et l'Etat, comme des instances « naturelles » pour une société démocratique. L'enjeu est donc double. D'une part, libérer les paysans du système de subordination en leur donnant des instruments opérationnels aptes à promouvoir leur émancipation et, ce faisant, développer leur conscience politique et civique. D'autre part, amener les classes moyennes et populaires à se constituer en véritables acteurs du jeu politique, indépendants des grands propriétaires. Les nouveaux hommes politiques, engagés sur cette voie, s'inspirant de la pensée de Sturzo et Colajanni, initièrent ainsi en Sicile un modèle de gestion locale spécifique qui s'appuya sur l'alliance entre bourgeoisie et classes populaires (ouvriers et paysans) et se développa sans le soutien des notables et des propriétaires terriens. Ceci engendra un « élargissement de la base sociale du pouvoir et des innovations dans le secteur des services » (*Ibidem*, p.128).

Les nouveaux dirigeants locaux, ces « professionnels » de la politique, comme certains les définissent, utilisèrent leurs réseaux de relations au sein du mouvement coopératif et associatif. Celui-ci constitua un véritable bassin de mobilisation politique de la société civile et une sorte de passerelle entre les groupes dirigeants et les classes populaires. Ainsi, la force politique et la capacité d'influence de ces nouveaux notables, toute orientation idéologique confondue, dépendit essentiellement de leur inscription dans le mouvement coopératif. « La galaxie variée des coopératives urbaines et rurales ne peut pas être circonscrite à la grille organisationnelle rigide des catholiques et des socialistes, mais elle reflète la plus ample articulation des circuits économiques et des clientèles politiques des notables locaux. … Ce qui tient uni cet ensemble hétérogène de forces sociales est une plateforme organique et régionaliste ainsi que la conviction commune que, pour sortir de la crise, il faudra en premier lieu augmenter la productivité de l'agriculture » (Mangiameli, 1993, pp. 228-229). Pour ce faire, les catholiques sociaux, par la voix de Sturzo, et les socialistes réformistes, représentés principalement par Lo Vetere et De Felice, prônaient une coopération économique interclassiste dépassant l'action autonome des classes en faveur d'une action commune fondée sur une nouvelle conscience politique et agraire. Ils furent d'ailleurs à l'initiative de coopératives à gestion mixte auxquelles des propriétaires « éclairés » et des paysans étaient associés. Alors même que d'autres socialistes, les socialistes dits « ruraux » tels Verro et Cammareri Scutri, continuaient à se situer dans la tradition des luttes de classe pour le

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

démantèlement du *latifundium*. Pour ces derniers, les initiatives coopératives devaient rester inscrites dans un processus qui visait la socialisation de la terre par les paysans et non l'adhésion aux compromis politiques dans la gestion politique locale. Mais, d'un côté comme de l'autre, les enjeux nationaux et les pressions gouvernementales, imposèrent à des moments critiques, des postures plus nuancées pour faire « front commun ». Ainsi, ces courants, malgré leurs différences, furent à l'initiative d'un programme agraire commun pour faire pression sur le gouvernement et sauvegarder la coopération. A titre d'exemple, en 1902, le congrès du mouvement des coopératives et des mutuelles de Palerme et en 1904, le congrès de Corleone, furent l'occasion d'une prise de position commune symbolisée par la présidence conjointe de Sturzo, leader des catholiques et de Cammereri Scutri, leader des socialistes. Cette période reste très significative dans la définition des nouveaux équilibres politiques de l'île, qui mobilisèrent massivement les coopérateurs et les inclurent d'une manière plus marquée qu'auparavant dans les enjeux politiques locaux.

Dans ce contexte, l'expérience des membres des associations et des coopératives ainsi que les compétences acquises en terme de gestion coopérative, furent à l'origine d'innovations socio-économiques de grande importance. Nous nous attacherons à analyser, de manière plus approfondie, les expériences des caisses rurales et les « *affittanze collettive* » qui mobilisèrent un grand nombre de coopérateurs et servirent, à certains d'entre eux, comme *sas* vers des postes dans les partis municipaux.

5.3 Les caisses coopératives rurales catholiques

L'entrée dans le champ économique de la mouvance catholique signa un changement remarquable en termes d'accès des classes populaires au crédit. Apparu dans le Nord de l'Italie durant les années 1880, à l'initiative de L. Cerutti et sous l'impulsion du mouvement catholique-social de G. Toniolo, le mouvement catholique des caisses rurales s'inscrit très vite dans le tissu social sicilien, où déjà en 1895 et 1896[117] naissent les premières caisses. La coopération pour le crédit s'était transféré des villes, où les banques populaires[118] s'étaient largement diffusées, vers les campagnes, à l'initiative des catholiques démocrates et, quelques années plus tard, des socialistes réformistes, parmi lesquels E. La Loggia fut le plus fervent

117 Les deux caisses de San Cataldo, de Lercara et de Boccadifalco en 1895 et de Caltagirone en 1896.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

promoteur en Sicile. En particulier sous l'effet d'une loi spéciale pour le Midi[119]italien qui institua auprès du *Banco di Sicilia* une section spéciale pour faciliter l'accès au crédit pour le secteur agraire. Cette banque était ainsi autorisée à exercer une activité de crédit uniquement par le biais d'organismes intermédiaires aconfessionnels et apolitiques, et à des taux ne dépassant pas le 4%, qui devaient se charger de distribuer le crédit à leurs membres.

De ce fait, en ce qui concerne les caisses rurales catholiques, si dans les premiers temps leur connotation confessionnelle était explicite, progressivement cette référence fut largement dépassée pour bénéficier des effets de la loi et pour favoriser également un élargissement du crédit aux classes populaires, et ce, indépendamment de l'orientation religieuse des personnes[120]. Il s'agissait en particulier de sociétés de proximité, à responsabilité illimitée et solidaire. En effet, leur zone d'influence ne dépassait pas le village ou même la paroisse dans lesquels les personnes se connaissaient et où il était plus simple de mobiliser des réseaux de confiance plus viables aussi bien que de contrôler la destination des prêts. Toutefois, comme le montre Sindoni (1993, pp. 175-176), si le système à responsabilité illimitée était bien adapté à la situation sicilienne, il était également très difficile de le faire accepter. En effet, il suffisait aux membres associés, d'une simple cotisation sociale pour adhérer à la caisse, et devenir juridiquement et économiquement responsables de celle-ci à hauteur de la somme de leurs biens en égale partie. Si pour les paysans les plus pauvres cela constituait peu de risques, les personnes les plus riches hésitaient davantage à adhérer par crainte de perdre leurs biens. Ainsi, la territorialité et la proximité des caisses permettaient de favoriser la confiance entre les membres qui, se connaissant entre eux, pouvaient garantir la fiabilité des uns et des autres. Pour le lancement du système de crédit des caisses rurales, l'inscription du mouvement dans la mouvance catholique constitua une garantie de plus pour développer la confiance dans ce système de solidarité. Même s'il n'était plus obligatoire d'être catholique, la présence des prêtres dans la gestion des caisses rurales, offrait un gage en plus de fiabilité.

En 1903, il existait déjà 111 instituts de crédits et 152 en 1904, cela montre bien le rapide développement de ce mouvement qui constituera un outil efficace d'accès au crédit, répandu dans presque toutes les communes siciliennes. Pour se structurer davantage, dès 1895, le mouvement des caisses rurales se dotera d'organisations de coordination et

118 Sur les banques populaires voir Lo Giudice, 1993, pp. 105-166.
119 La loi 29 mars 1906.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

d'assistance technique comme *l'Ufficio centrale* (Bureau central) des caisses rurales siciliennes. (Cancila, 1993, p. 15). Mais également d'organismes de presse pour une plus large diffusion de la méthode et de ses finalités dont la première était sans doute l'éradication de l'usure mais aussi, de manière plus larvée, la volonté de faire sortir les faibles épargnes « des foyers » pour les injecter dans le circuit économique. De plus, les profits des caisses, qui n'étaient pas partageables entre les membres, étaient investis dans la construction d'œuvres publiques comme les écoles, les cuisines économiques, etc.… Ce que l'on appellerait aujourd'hui « des organisations non-profit au service du développement local ».

L'activité des caisses rurales n'était donc pas uniquement limitée à l'octroi de crédit mais dépassait largement cet objectif. Nombreuses caisses furent à l'initiative de systèmes de secours mutuel, de coopératives de consommation et de vente ainsi que d'*affittanze collettive*, dont elles furent le pivot indispensable à leur développement. Nous reviendrons plus loin sur ces expériences, ici il faut retenir le rôle atypique des caisses rurales siciliennes, d'inspiration catholique, par rapport aux autres expériences similaires dans le reste de l'Italie. Pour les raisons décrites plus loin, les caisses rurales, et plus largement l'ensemble du mouvement coopératif, deviendra un élément essentiel de la politique locale. Son rôle dépassa donc largement l'enjeu strictement économique pour atteindre une portée politique. Ainsi, les caisses rurales catholiques devenaient très vite des organismes de revendication en s'inscrivant très activement dans les enjeux politiques locaux. Dès 1901, à l'initiative de Sturzo, les catholiques organisèrent des grèves dans les communes suscitant ainsi la réprobation des forces gouvernementales, qui commencèrent à s'opposer très fortement à la création des caisses rurales dans l'île. Cette même année marqua la naissance de *l'Unione cattolica del lavoro* (Union catholique du travail), instance du syndicalisme « blanc »[121], qui s'opposa très fortement à la position nationale des alliances mixtes et interclassistes au sein du parti, défendue par les catholiques dans le reste de l'Italie. A cette époque, en effet, la situation en Sicile était très tendue du fait d'une recrudescence des agissements des paysans, ce qui rendit le conflit social trop exacerbé pour une position aussi modérée. Ainsi, Sturzo fut le promoteur d'une position plus radicale des catholiques siciliens, en se mettant à la tête des grèves et en prônant un rôle moteur de la coopération contre le système d'exploitation installé par les intermédiaires et les grands propriétaires des terres : « c'est contre le système vicieux

120 A cette raison humaniste s'en ajoute une autre plus stratégique, et notamment le fait que la loi de 1906 sur l'octroi de crédit par le Banco di Sicile pouvait se faire seulement vers des organisations intermédiaires aconfessionnelles et apolitiques.
121 Ainsi l'on appelle le syndicalisme catholique pour le différencier du " rouge ", socialiste.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

des intermédiaires que nous voulons nous faire entendre, car nous sommes convaincus qu'ils œuvrent seulement pour l'exploitation. Désormais nos unions agricoles catholiques commencent à fonctionner, comme celles de Caltagirone et Valguarnera. Ces Unions ont un objectif noble : supprimer le *gabelloto*, faire affaire avec les propriétaires en leur louant directement les terres pour les cultiver ». (Sturzo, cité par Barone, 1993, p. 249).

5.4 Les caisses coopératives agraires

Dans un premier temps, les socialistes réformistes étaient opposés au développement des caisses rurales coopératives, convaincus que le crédit individuel renforcerait la propriété privée, limitant ainsi la possibilité de développer des formes de propriété collective. Ils restèrent donc très peu actifs dans le mouvement jusqu'à la loi nationale de 1906 qui lança le dispositif. En effet, ils constituèrent des caisses agraires pour contrecarrer la portée des caisses rurales des catholiques et participer ainsi à la captation du crédit octroyé par le *Banco di Sicilia* et destiné aux paysans. A partir de cette période, les caisses agraires laïques se développèrent grandement dans l'île en tant qu'organisations intermédiaires pour la distribution du crédit aux paysans. Ainsi, la Sicile fut la seule région italienne où cette loi nationale trouva une application durable et viable.

Une fois encore, les enjeux politiques locaux pesèrent lourd dans le choix, fait par les socialistes du courant réformiste, de s'inscrire dans ce projet gouvernemental. Si les catholiques se montrèrent réticents face à toute forme de contrôle et de réglementation de la part de l'Etat des activités de leurs organisations coopératives, les socialistes y trouvèrent une occasion de rejouer un rôle de premier plan dans l'échiquier politique local, contrôlé à cette époque, en grande partie, par les catholiques et leurs prêtres charismatiques. Il est incontestable que le développement des caisses agraires se fera en résistance, voire en directe concurrence sur le territoire avec les organisations catholiques. Comme le dira La Loggia en 1912 « Il n'est professé aucune tendance politique ni confessionnelle, mais généralement nos caisses sont anti-cléricales et se trouvent en face à face, pour des raisons de concurrence, aux caisses confessionnelles ». Il est clair que les caisses agraires socialistes bénéficièrent grandement des aides de l'Etat pour leur développement**.** Et déjà en 1907, elles formèrent une *Fédération des coopératives de crédit* en appui aux nouvelles coopératives de crédit qui se transforma en 1911 en *Fédération sicilienne des coopératives* à laquelle adhérèrent tous les

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

socialistes historiquement inscrits dans le mouvement coopératif. Comme le montre Sindoni (1993, p. 199), il est difficile de retracer l'histoire des caisses agraires socialistes et d'aller plus loin dans l'analyse de ce mouvement car très peu d'études ont été faites à leur sujet. On sait que, en se développant de manière exponentielle, elles élargirent leurs activités comme le firent les structures catholiques. Aux enjeux strictement économiques, comme l'octroi de prêts pour l'achat collectif des engrais, elles maillèrent des objectifs d'ordre politique pour l'évolution du système agraire dans l'île comme la réforme des clauses des contrats pour les paysans ainsi que la réduction de taxes et l'élimination de l'exploitation et de l'usure.

En définitive, entre caisses rurales et caisses agraires, la Sicile se situa en Italie à la deuxième place du nombre d'organisations. En 1914, il existait 360 caisses avec un montant de dépôts très important[122] par rapport au niveau national. Les caisses agirent de manière très active en faveur de l'implantation et de la structuration du mouvement coopératif en Sicile, en particulier, à travers les *affittanze collettive*.

5.5 Les « affittanze collettive »

Dans les campagnes siciliennes, entre la fin de 1800 et le début de 1900, se développèrent des systèmes d'organisation collective inspirés par les coopératives créées pendant la période des *Fasci* et fortement impulsées par les caisses rurales et les caisses agraires. Le réseau composite et bien développé de celles-ci participa, en effet, à l'implantation territoriale et à la coordination d'un réseau d'organismes coopératifs appelés « *affittanze collettive* ».

De retour de leur pays d'émigration, suite à la grâce accordée par le gouvernement, certains des dirigeants socialistes des *Fasci* comme B. Verro et L. Panepinto, revenaient dans leurs communes d'origine pour y poursuivre leur travail de défense des droits des paysans. En parallèle, les mêmes systèmes coopératifs furent créés par le courant catholique social. Dans l'une et l'autre de ces orientations, les « *affittanze collettive* » étaient des formes de coopération dont l'objectif principal était l'élimination de l'intermédiation des « *gabelloti* » dans la gestion des *latifundiums*. L'enjeu était de louer ou, dans certains cas plus rares, d'acheter les terres de manière collective directement aux propriétaires et de partager les

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

risques et les avantages de cette opération entre paysans. La gestion des terres était ensuite assurée par une coopérative de paysans, avec l'aide de caisses coopératives agraires ou rurales. « En ce qui concerne l'organisation technico-agraire, il n'existe aucune différence particulière entre *affittanze* laïques et catholiques, car elles sont toutes gérées par le système de la conduction partagée. La terre est partagée en lots pour les associés et chacun paye une cotisation pour la location. Cette cotisation est proportionnelle à la quantité et à la qualité du terrain et en relation à la cotisation collective pour laquelle tous les associés sont solidairement responsables. Chaque associé cultive de son côté son lot mais l'association met à disposition des associés des graines, des engrais et des machines agricoles. Elle administre également les dépôts et distribue le crédit aux membres, en les assurant collectivement contre les vols des bêtes, la grêle et les incendies » (Barone, 1993, p. 235).

Les « *affittanze collettive* » se développèrent sur l'ensemble du territoire et plus largement sur le versant occidental de l'île. Ce système paraissait le plus viable pour gérer les terres acquises par les membres grâce à la loi qui permettait des acquisitions « de droit » lorsque les terres étaient mal exploitées par leurs propriétaires. Ces organisations innovantes se développèrent très largement en Sicile du fait des nombreux *latifundiums* : il existait en 1918 environ 80 « *affittanze collettive* » qui exploitèrent entre 60 mille et 70 mille hectares de terres soit 10% des terres en *latifundium.* Il s'agit d'un nombre assez important si l'on considère qu'en 1906 il y avait, sur l'ensemble du territoire italien, un total de 118 « *affittanze* » dont 53 seulement en Sicile (Barone, 1993, pp. 234-235).

5.6 De la propriété privée et des propriétaires

Toutefois, malgré un même mode organisationnel, les enjeux et les objectifs se déclinaient différemment dans les deux courants. Pour les catholiques, la question principale concernait la responsabilisation des propriétaires par rapport aux paysans. Il ne s'agissait aucunement de réduire le pouvoir des premiers mais tout simplement de favoriser un dialogue entre les deux parties en éliminant l'intermédiation des « *gabelloti* ». Pour ce faire, un travail d'éducation des paysans, en termes de responsabilisation et liberté de parole, accompagna l'action collective dans les coopératives et les caisses rurales. Le droit à la propriété privée

122 24 millions de lires en 1912 (Sindoni, 1993, p. 201).

restait un point ferme dans les programmes des catholiques sociaux. En mars 1900, fut créée la première *« affittanza »* catholique qui deviendra, par la suite, l'une des premières antennes des nouvelles unions catholiques rurales des démocrates chrétiens[123]. L'idée étant de défendre le droit à la participation des classes populaires à la vie politique, jusque-là fortement limitée. La coopération était considérée comme un moyen efficace d'amélioration des conditions de vie de ces classes et par là d'émancipation politique.

Dans un tout autre registre, s'inscrivaient les « *affittanze collettive* » socialistes qui adoptèrent une posture plus modérée que celle qui avait animé les *Fasci*. L'ensemble des collectifs de paysans se chargeait de nombreuses tâches : la location et, si possible, l'achat des terres pour les repartager entre les associés, la mise en place de systèmes d'assistance, l'achat collectif d'outils et de produits nécessaires pour la culture des terres, et, parfois, la construction de logements sociaux. Malgré cette intense activité, ces « *affittanze* » furent des expériences de coopération limitée, au sens où, seulement l'achat et une partie de la gestion étaient communs aux associés alors que les terres étaient partagées entre les paysans pour leur usage personnel. Si chez les socialistes, cette gestion individuelle était considérée comme une limite majeure du système des « *affittanze* », elle était tout de même acceptée uniquement comme une phase intermédiaire vers la gestion coopérative des terres, voire vers la collectivisation. « Le maximalisme socialiste se partagea entre intransigeance idéologique et nécessité de traduire en résultats concrets les luttes révolutionnaires pour la terre …. Les paysans étaient dissuadés par la propagande socialiste d'acheter les terrains » (Sindoni, 1993, p. 209). Parmi les socialistes donc, le courant des socialistes réformistes, opta pour des postures moins tranchées envisageant pour les paysans la propriété privée comme une voie légitime d'accès à la terre et plus largement comme une voie de sortie nécessaire pour la résolution de la question agraire en Sicile, grâce à la collaboration entre classes sociales différentes. Dans ce sens, la *Federazione siciliana delle cooperative* (Fédération sicilienne des coopératives), cherchait à donner une nouvelle vigueur au mouvement en rappelant, lors du Congrès de la Coopération agricole de Rome en 1912, qu'il s'agissait pour les promoteurs d'un « fer de lance en préparation d'un nouvel ordre économique et social … c'était le moyen le plus efficace pour expérimenter une collaboration entre les classes dans le cadre d'une action d'intérêt commun »[124].

---

123 Source : http://www.gcaruso.it/DonRizzo/LeAffittanzeCollettive.htm

124 Cf. La Loggia E., document pour la Federazione Siciliana della Cooperative. "*Contributo a nuovi studi sulle affittanza collettive*" Girgenti, 1912.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Au delà des enjeux idéologiques, ce qui retient notre attention, c'est le rôle tenu par ces organisations coopératives. Dans un contexte sicilien où la crise sociale et économique était moins tendue qu'auparavant, pour des raisons diverses (la hausse des salaires, de meilleures conditions de vie, des systèmes sociaux plus développés), ce mouvement confirma la « formation d'une conscience sociale nouvelle chez les populations paysannes »[125]. En effet, pour la première fois, les paysans eurent accès à la terre en contractant librement avec les propriétaires. Dans ce sens, on peut dire que c'est un mouvement dont la portée économique s'inscrit dans un enjeu politique majeur de transformation et participation démocratique : « C'était la première fois que les paysans s'installaient et exerçaient leurs droits, à commencer par la liberté d'opinion et celle de s'associer »[126]. Cette expérience démocratique est d'autant plus significative qu'elle était transversale aux forces politiques en présence. Comme le montrent Renda (Riolo, 2006) et Giarrizzo (2004), bien que la concurrence socialiste et catholique fut une réalité due aux différentes orientations, le mouvement coopératif et associatif représenta, à cette époque, en Sicile, une expérience pluraliste : du point de vue de sa composition idéologique mais également de sa composition sociale. Ceci participera à activer un processus d'innovation au niveau de la représentation politique et du gouvernement du territoire (Giarrizzo, 2004).

5.7 Coopération et mafia

Comme on l'a vu dans le texte, le « *gabelloto* », dont l'objectif était de spéculer, assurait le loyer au propriétaire de la terre en faisant travailler les paysans dans les champs. Ceci sur la base de contrats appelés « *mezzadria* » selon lesquels le paysan était obligé de payer un loyer en monnaie, sans aucune dérogation en cas de mauvaise récolte, et de donner la moitié de celle-ci à l'intermédiaire. Ce contrat pouvait s'effectuer dans des conditions encore plus injustes selon les lieux et les personnes et obliger nombre de paysans à faire appel à l'usure pour trouver les fonds nécessaires au remboursement des dettes. Le « *gabelloto* » jouissait ainsi d'un pouvoir considérable dans les terres qu'il contrôlait, en contraignant les paysans à des conditions contractuelles très injustes. Cette fonction, incontournable dans les grandes propriétés, était le plus souvent confiée à des personnes dont les méthodes coercitives

125 Renda, *Socialisti e cattolici in Sicilia*, cité par Santino (2000, p.101)
126 *Ibidem.*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

reposaient sur l'utilisation arbitraire de la violence. C'est le pouvoir mafieux qui, en exerçant cette forme d'exploitation et d'usure, s'installa confortablement à travers le contrôle des lieux et des personnes sur le territoire, renforcé par des accords éventuels avec les pouvoirs politiques locaux.

La réduction drastique du pouvoir coercitif des « *gabelloti* » par le développement de la coopération, aussi bien sous la forme des caisses rurales que celle des « *affittanze collettive* », ainsi que la réduction du pouvoir d'influence sur le personnel politique local, déclenchèrent l'hostilité d'abord et la répression violente ensuite, de l'ensemble du mouvement par les organisations mafieuses. Comme l'écrira B. Verro[127] au député sicilien Colajanni « pour l'intérêt de notre Sicile, vous devriez intervenir sinon ils tueront coopération et coopérateurs »[128] et cela fut. Les responsables symboliques et politiques des coopératives et des associations nées grâce aux « *affittanze collettive* » furent les uns après les autres tués par la mafia. L. Panepinto[129] et B. Verro, « deux authentiques leaders du mouvement coopératif furent tués par la *lupara* pour avoir combattu pour le rachat des classes des travailleurs » (Barone, 1993, p. 254). Après avoir subi plusieurs actes d'intimidation, ils furent tués l'un en 1911 et l'autre en 1915, et il en fut de même pour bien d'autres membres des coopératives. Les coupables de ces assassinats ne furent jamais retrouvés comme dans beaucoup de cas similaires.

En ce qui concerne ces deux victimes, il s'agit de deux leaders socialistes qui, à partir de leur engagement dans le mouvement coopératif, avaient eu accès au pouvoir politique local en devenant Maires de leurs villes. Si l'un s'était attaqué à la mise en place de réformes sociales pour l'amélioration des conditions de vie des paysans, l'autre chercha à fonder un nouveau modèle de " socialisme municipal " en mobilisant l'ensemble des forces démocratiques. Comme le montre Barone (1993, pp. 254-262) ces pratiques relèvent d'une posture « réformiste » très spécifique à la Sicile de cette époque, par laquelle les forces socialistes et catholiques populaires, abandonnèrent l'option de la « résistance » pour affirmer davantage la nécessité d'une alliance entre les paysans et les classes moyennes rurales, via les organisations coopératives. Ceci conduira beaucoup de leaders du mouvement coopératif à

127 Fondateur du mouvement des Fasci, en exil politique pendant 16 ans, il avait été élu Maire de Corleone en 1914.
128 Cité par Giarrizzo (2004, p.124)
129 Responsable et fondateur de la caisse agraire et coopérative d'un village sicilien, dont l'objectif était d'exercer le crédit agraire pour le rachat ou la location de terres à gestion coopérative.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

accéder à des places au sein de la sphère politique locale au niveau des municipalités pour s'opposer plus efficacement aux intérêts des « *gabelloti* » et des grands propriétaires.

Il est évident que pour les modalités de contrôle et de gestion du territoire de caractère mafieux (contrôle de la terre et marché du travail par la violence, usure, …), les systèmes coopératifs étaient fortement nuisibles, d'autant plus qu'ils participaient directement à ébranler les fondations de la gestion du pouvoir local. Comme l'affirmera quelques années plus tard, le Préfet Mori[130] « celle qui plus durement entrava le pas à l'organisation paysanne, socialiste et catholique fut la mafia. Laquelle, fortement orientée vers le monopole absolu et l'exploitation de la propriété et de la gestion des terres, en voyant dans les aspirations et les tentatives des organisations paysannes surtout un danger pour elles-mêmes et une concurrence, essaya de les anéantir à sa manière, donc farouchement, à travers la suppression, surtout de ses organisateurs »[131].

5.8 Le déclin des « *affittanze collettive* »

Malgré les efforts joints des catholiques et des socialistes, les « *affittanze collettive* » n'arrivèrent pas à se pérenniser. Des observateurs de cette époque rendent compte d'un déclin des formes coopératives. Avec l'arrivée du fascisme en Italie le mouvement sera progressivement vidé de son projet économique et sociétal.

Dans certains cas, le système des « *affittanze collettive* » n'arriva pas à émanciper les paysans de leur dépendance à l'intermédiaire, au sens où elles devinrent elles-mêmes une forme d'intermédiation. En effet, le niveau de vie des paysans n'avait pas pu atteindre le degré d'amélioration espéré et les prix de location et d'achat des terres, à titre privé et hors du cadre coopératif, restèrent très élevés. De plus, la courte durée des locations (six ans au maximum) ne permettait pas aux paysans de mettre en œuvre des transformations considérables pour améliorer l'exploitation des terres confiées dans le cadre des « *affittanze* ».

D'autre part, dans les enjeux de distribution du pouvoir local, certaines coopératives eurent un rôle de contrôle sur les paysans non seulement sur la gestion des terres et l'accès au

130 Le préfet Cesare Mori chargé par Mussolini de lancer une campagne en Sicile contre la mafia. Il fut, de ce fait, dénommé le « Prefetto di Ferro » (En français : Préfet de fer).
131 Cité par Giarrizzo (2004, p. 124).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

crédit mais également pour l'orientation de leur vote. Ces quelques formes de déperdition de l'esprit coopératif et mutualiste participèrent à délégitimer l'ensemble du mouvement.

A la même époque, la raréfaction de la main d'œuvre, due à l'immigration, avait été facteur de revalorisation des salaires en rendant moins motivante pour certains paysans l'adhésion aux coopératives. Plusieurs observateurs de l'époque cherchèrent à délégitimer l'ensemble du mouvement en montrant ses limites et notamment en se référant à « l'aspiration individuelle à la terre » à laquelle les paysans siciliens semblaient davantage intéressés. Ainsi, selon eux, dans les formes coopératives de gestion les paysans auraient juste trouvé une manière moins onéreuse de faire face aux dépenses liées à l'entretien des terres tout en gardant une propension à l'exploitation privée.

Cependant, on peut proposer une autre lecture de cet échec. En effet, les « *affittanze collettive* » atteignirent leur limite à cause du vide juridique en terme de gestion des terres. L'absence d'une Réforme agraire instituant des dispositifs de contrôle capables de limiter**,** sur le territoire, les formes de gestion arbitraire des notables ou des fonctionnaires de l'administration et celle de dispositifs d'appui au développement de ces expériences, neutralisaient tout effort coopératif. De plus, la pression fiscale de ces mêmes années rendait difficile le travail de fourmis des membres des « *affittanze collettive* » confrontés également à la perte de confiance envers les institutions, notamment du fait des nombreux meurtres de leaders du mouvement, non élucidés. « Cet Etat qui donne et tout de suite enlève, qui promet et puis se désengage. En Sicile tout cela devient plus sensible car il manque une efficace tutelle des intérêts légitimes de la population, qui sont négligés par les représentants des institutions plus attentifs aux affaires personnelles et intéressés au pouvoir local »[132].

Tout de même, et malgré le déclin des « *affittanze collectives* », sous l'effet de l'action des mouvements coopératifs, le sujet principal de confrontation lors des élections siciliennes de 1913 portait essentiellement sur les questions liées à une meilleure distribution des terres. Comme le montre Santino (2000, p.102) malgré les critiques que l'on peut faire au mouvement des « *affittanze collettive* », elles contribuèrent au renouvellement du système économique et social et à la constitution d'un embryon de souveraineté populaire en Sicile par la réduction des pouvoirs du « *gabelloto* », ainsi qu'au débat politique autour des questions paysannes. A titre d'exemple, la *Federazione siciliana delle cooperative* (Fédération

132Discours public d'un leader des « affittanze ». *Ibidem*.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

sicilienne des coopératives) en rendant compte de ses deux principales activités, l'acquisition des terres et le crédit bancaire, fera un bilan positif du mouvement par la voie de son promoteur E. La Loggia : « la population agraire s'est libérée du servage relatif, en acquérant une indépendance politique et civique, en déclinant toute forme de patronage clientéliste, en résistant à la pression bolchevique. Et ce en exprimant ses aspirations et ses besoins »[133].

5.9 L'après guerre : une période de réorganisation politique

La période qui suit le premier conflit mondial sera, pour le mouvement coopératif et associatif italien, une période de réorganisation qui se terminera de manière brutale par l'arrivée, en 1922, de Mussolini et du fascisme. En effet, à cette époque, la structuration du mouvement coopératif en Italie était à son apogée en termes de nombre de coopératives créées (dans les trois branches de la production, du crédit et de la consommation) et de leur impact économique au niveau national. Le chiffre d'affaires des seules coopératives de consommation atteignait 30 millions de lires avec une augmentation du double par rapport à l'avant guerre (Cordova, 1979, p.249). À la fin de 1917, au moins 2162 coopératives adhéraient à la seule Ligue des coopératives et cinq mille lui étaient reliées. Ces quelques chiffres montrent bien qu'en Italie la coopération avait un rôle économique central, notamment dans la phase de reconstruction au lendemain de la première guerre. Ce rôle économique consolidé des coopératives, qui suscitera une forte opposition du secteur privé directement concurrent sur certains marchés, ne manquera pas de renforcer également leur rôle dans la sphère politique. Les relations entre système coopératif et Etat se structureront sans pour autant aboutir à une véritable politique de valorisation du rôle des coopératives. Les dirigeants des coopératives et certains représentants des ministères de l'économie ou du travail essayèrent malgré tout de promouvoir une démarche institutionnelle valorisant le rôle de la coopération. A titre d'exemple citons l'échange entre Vergnanini, leader de la *Ligue des coopératives* et le président de la commission pour l'étude des questions économiques dans lequel ils soulignent la nécessité pour l'Etat de considérer « le mouvement coopératif comme son plus sûr, sincère et dévoué collaborateur, dans sa mission ardue de restauration nationale et pour préparer la nouvelle ère de reconnaissance économique et politique (*NdR*. du

133 *Federazione Siciliana delle Cooperative*, Girgenti 1923, Intervention de E. La Loggia.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

mouvement coopératif) » (cité dans Cordova, 1979, p. 257). Dans ce sens, « l'Etat confia aux coopératives de travail une grande partie des travaux publics à mener pour la reconstruction du pays ; il essaya de mettre en place, dans le champ de la production industrielle, de nouvelles formes de gestion ouvrière ; favorisa le rôle de la coopération agricole dans l'organisation de l'agriculture et celui de la coopération de consommation dans les échanges dans le pays »[134]. Ce programme de collaboration avec le gouvernement, de la part des plus grandes fédérations des coopératives restait tributaire, au sein du mouvement, de postures plus extrêmes qui rendaient difficiles, les collaborations avec le pouvoir politique en place. C'est seulement à partir des élections politiques de 1919, et avec la forte avancée des forces populaires catholiques et socialistes[135], que la coopération fut représentée au Parlement et s'inscrira, ainsi, de manière très explicite dans les enjeux politiques nationaux, et ce dans les champs des deux partis populaires de nouvelle formation. De ce fait, les différentes coopératives devinrent des instruments précieux de mobilisation du consensus pour les partis démocratiques[136]. En parallèle, et pour contrer cette avancée, les forces conservatrices et le parti fasciste naissant investirent le champ de la coopération en créant des Syndicats, tel le Syndicat italien des coopératives, ou des Fédérations et des *Fasci*[137] entre commerçants ou entre libres professionnels. Ceci de manière à s'attacher la faveur, et les votes, des classes moyennes et du secteur privé pour lesquels l'avancée de la coopération et celle des partis populaires représentaient un risque. Bazzi (cité par Cordova, 1979, p.261), leader du Syndicat italien des coopératives, qui aspirait à réunir dans un seul mouvement les « coopératives indépendantes », écrira en 1920 : « La vie italienne est aujourd'hui paralysée à cause de l'équilibre entre socialistes et populaires, forts de leurs organisations économiques, à cause du jeu de compromis et de chantage qui s'opère sur le dos de la majorité des italiens qui sont, et veulent le rester, hors de ces deux églises. Encore une fois cette lutte se décline entre tolérance et intolérance, entre le libre examen et le dogme. Mais le résultat de cela, en Italie,

134 Ordre du jour paru dans la revue « La Coopération italienne » du 27 septembre 1918 et cité par Cordova, 1979, p. 256.

135 Le nouveau système de vote proportionnel pour la Chambre des députés, favorisa les partis organisés (catholiques et socialistes) en mettant définitivement en crise les traditionnels équilibres parlementaires. Les catholiques et les socialistes obtinrent la moitié des suffrages : 156 députés pour les socialistes ; 100 pour les catholiques, pour un total de 256 représentants sur 508. On parla à cette époque de " révolution démocratique "et de liquidation de la classe politique traditionnelle. (Desideri, 1988b, p. 267).

136 A titre d'exemple, en 1920, la seule *Ligue des coopératives* comptait 8000 mille coopératives dont 3600 de consommation, 2700 de travail, 700 agricole et 1000 dans des champs divers. Ceci avec un capital de 600 millions de lires et un mouvement d'affaires de 1 milliard et demi (Cordova, 1979, p.262).

137 C'est en 1919 à Milan qui naissent les premiers « *Fasci di combattimento* » destinés à se transformer en 1921 en *Partito Nazionale fascista* (Parti national fasciste). Ils étaient constitués essentiellement de jeunes issus de la petite bourgeoisie rurale et urbaine.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ne serait pas incertain si, avec un effort de volonté, avec une épreuve d'humilité et de sacrifice, toutes les minorités, toutes les organisations autonomes pouvaient finalement se réunir pour revendiquer leur part dans la direction de la chose publique ». Les nouveaux organismes se fondaient, pour les raisons qui viennent d'être explicitées, sur un principe interclassiste et en collaboration avec le secteur privé. L'enjeu était de taille, d'une part d'ordre politique, gagner la confiance des classes moyennes et des propriétaires pour renforcer la base électorale des partis conservateur et fasciste et, d'autre part, s'accaparer l'ensemble des fonds de l'Etat octroyés pour la reconstruction de l'après-guerre.

5.10 Des tensions au sein du mouvement coopératif en Sicile

En Sicile, suivant en cela la tendance nationale, entre les deux guerres, les deux mouvements politiques catholique et socialiste, se configureront de façon plus structurée en organisations de masse, regroupant d'un côté les démocrates-chrétiens et les catholiques modérés dans le parti Populaire Italien[138] guidé par L. Sturzo et, de l'autre, les socialistes réformistes et les sociaux-démocrates dans le Bloc réformiste[139]. La base sociale de référence ainsi que les programmes politiques et sociaux étant très similaires entre ces deux courants, les coopératives représentèrent, souvent, des bassins de vote et des bases d'appui utiles aux deux partis en exacerbant ainsi les relations au sein du mouvement coopératif.

La question agraire restait au cœur des préoccupations politiques et économiques de l'île. Au retour de la guerre, beaucoup de militaires se retrouvèrent dans des situations de pauvreté extrême malgré les promesses qui leur avaient été faites, de leur allouer des terres en échange de leur participation active au front. Ainsi, l'organisation en coopératives sembla, à beaucoup d'entre eux, une solution pour pallier au manque de terres à cultiver et pour relancer le débat sur la distribution des richesses. Une vague d'occupation des terres et de création de coopératives traversa donc la Sicile. Ces mouvements furent à l'origine de la loi Nitti de 1917 pour la Réforme agraire, la réduction du *latifundium* et la gestion coopérative. Sa mise en œuvre fut confiée à l'ONC (Œuvre nationale des combattants) dont les membres étaient les soldats revenus du front de guerre, qui eurent un rôle de promoteur et d'incubateur pour la

138 Pour plus d'approfondissement sur le PPI voir De Rosa, *Il partito popolare italiano*, Bari, Laterza, 1985 ; sur le PPI en Sicile voir C. Giarritano, « Arcangelo Cammarata e il movimento cattolico tra le due guerre », Revue de l'ISSPE, août 2003.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

constitution de coopératives dont les activités principales étaient l'assainissement des terres et la modernisation des cultures. De plus, en 1919 et 1920[140] le Ministère de l'Agriculture tenta de soutenir le mouvement d'occupation des terres en décrétant leur légitimité et en reconnaissant ces coopératives comme détenant une compétence majeure pour une meilleure répartition et gestion de la terre. Toutefois, ces deux réformes n'arrivèrent pas à structurer véritablement l'action des coopératives qui, plus qu'auparavant, resta tributaire des enjeux politiques locaux.

Les relations de plus en plus directes entre partis politiques et mouvement coopératif participèrent à réduire la portée démocratique et le projet de société dans lequel le mouvement s'était historiquement fondé. Il se produisit une dénaturation de l'inspiration initiale qui contribua à délégitimer, aux yeux de certains observateurs, l'ensemble du mouvement. Barone (1993, p. 283) cite à ce sujet les propos d'un expert de l'époque, L. Orsenigo : « les coopératives se sont développées démesurément ces dernières années, mais souvent il s'agit d'organisations sans aucune base technique ou financière, fortes seulement de leur nombre de membres ou du nom de ceux qui les président, lesquels à leur tour les utilisent uniquement comme arme dans les luttes politiques et communales. Les membres de l'association, qui s'improvisent coopérateurs, demandent tout et ne donnent rien en échange, ne ressentant en général aucun lien de solidarité entre eux ». Cette lecture sans concession des événements siciliens témoigne, durant cette période, d'une déperdition de l'esprit coopératif, proche de la réalité, mais elle est également l'expression d'une certaine lecture des événements politiques siciliens. Plus particulièrement, elle reprend le ton de la campagne de dénigrement du mouvement coopératif qui à cette époque traverse toute l'Italie. Il est clair qu'en délégitimant les coopérateurs et leur travail sur le terrain, les partis auxquels ils sont liés perdent leur plus grand appui. Ainsi en Sicile, les partis municipaux d'extraction populaire et dirigés par les nouveaux leaders sortants du mouvement coopératif, furent durement vilipendés. Les dirigeants des coopératives furent attaqués comme étant des " voleurs " des biens publics confiés par l'Etat, visant leurs seuls intérêts privés au nom du bien-être des ouvriers et des paysans. Alberti (cité par Cordova, 1979, p.273), alors directeur du quotidien national *Corriere della sera*, s'exprimera ainsi : « la coopérative qui vit sa propre vie est ce qui puisse

139 A la différence du reste de l'Italie, en Sicile le courant réformiste aura un large écho.
140 Il s'agit des deux décrets législatifs de Visocchi (1919) et Falcioni (1920) pour la cession des terres, non ou mal cultivées, aux collectifs. Une commission composée de propriétaires et de paysans auprès des préfectures avait en charge la cession des terres à condition que les associations ou coopératives puissent montrer de leur

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

exister de plus beau, de plus respectable, de plus sympathique socialement ; mais la coopérative qui vit aux dépends de l'Etat, la coopérative qui prospère car elle reçoit de l'argent de la part de l'Etat, et qui tombe le jour où l'Etat lui ferme les caisses, c'est une pieuvre que nous devons bannir ».

Dans cet ensemble changeant, et malgré l'appui des partis « populaires », la grande propriété des *latifundiums*, bien que plus réduite dans sa capacité d'influence, continua à structurer la distribution des ressources économiques de l'île, de même que la répartition des pouvoirs politiques, au détriment des paysans et des petits propriétaires. De plus, comme le montrent D. Mack Smith et Finley (1998, pp. 308-309) les méthodes d'intimidation violente de la mafia contribuèrent à limiter l'élan d'activisme politique dans l'île en réduisant toute forme de participation active, via la coopération ou le militantisme. Sur le même registre de violence, le parti fasciste naissant fut à l'origine d'une farouche attaque des coopératives agraires sur l'ensemble du territoire italien, entre la fin de 1919 et le début de 1921[141]. Ainsi Cordova (1979, p. 269) décrit ces événements : « l'action des fascistes se développa dans les formes, désormais très connues, de la violence physique contre les personnes et les choses, qui détruira des organisations construites avec ardeur avec un travail de dizaines d'années, qui tua, donna des coups ou, dans la meilleure des hypothèses, anéantit ses dirigeants socialistes, qui s'appropria, le plus souvent, des associations en chassant leurs légitimes propriétaires ». Cette vague de violence ne fut pas entravée de manière systématique par les forces de l'Etat qui étaient plutôt favorables à toute forme d'affaiblissement des nouvelles organisations politiques de masse et des « évolutions démocratiques » dans le pays.

viabilité financière et technique. Ces décrets législatifs restèrent très peu appliqués en Sicile et les comités locaux destinés à la répartition subirent des pressions qui leur empêchèrent toute application.

141 Selon des statistiques seulement dans le premier semestre de 1921 furent détruites 726 organisations et structures : 17 journaux et typographies, 59 maisons du peuple, 119 chambres du travail, 107 coopératives, 83 ligues paysannes, 8 sociétés de secours mutuel, 141 sections socialistes, 100 cercles de culture, 10 bibliothèques, 28 syndicats ouvriers, 53 cercles ouvriers de loisir, 1 université populaire. (Desideri, 1988b, p. 270).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

5.11 Le fascisme et le processus d'étatisation de la coopération

Lors de l'instauration définitive du Régime avec la « *marche sur Rome* » du 28 octobre 1922, le fascisme continua son œuvre de démantèlement des coopératives et des associations pour des raisons évidentes d'enjeux politiques mais également du fait de la portée démocratique et pluraliste de ces institutions. A cette époque, les revues du mouvement coopératif rendaient ainsi compte de la situation: « Le fascisme perpétue ses violences. Ce ne sont plus les destructions et les incendies ; mais ce sont les occupations, les intimidations, les menaces qui enlèvent aux conseils et aux assemblées la liberté de délibérer, qui enlèvent aux coopératives la possibilité de fonctionner »[142]. Comme le montre Zaninelli (1996, p. 134), dans la conception du régime fasciste, l'intervention publique avait comme unique objectif d'éliminer tout espace d'initiative directe des organisations libres. Le système d'Etat, notamment dans le domaine social, assumera une posture fortement anti-participative en s'attaquant par les voies de la force ou celles de la législation à limiter, et progressivement, faire disparaître toute initiative citoyenne et démocratique. A partir de 1922, et durant les années à venir, des formes diverses de contrôle administratif furent instaurées, dont les Préfets étaient les garants (loi de 1924), et dont l'objectif était de démanteler les formes syndicales et associatives des travailleurs. Ces réformes s'accompagnaient d'un ensemble de dispositifs ayant pour but explicite de centraliser et hiérarchiser le système coopératif pour le vider de sa fonction sociale (loi 1925 pour la centralisation du crédit et loi de 1926 pour l'institution de l'*Ente Nazionale fascista della cooperazione*). Dans ce sens, les coopératives de crédit, de travail et de consommation étaient encadrées au sein d'une unique institution qui leur enlevait toute liberté par des formes de contrôle renforcées. Leur lien avec toute matrice idéologique fut brisé pour qu'elles assument un rôle strictement économique. Mussolini[143] déjà en 1922 affirmait que la coopération « ne devait pas être contraire au principe libéral, entendu dans le sens du libre jeu des activités commerciales et industrielles » et qu'elle avait en définitive un rôle bénéfique tant qu'elle n'était pas « déviée dans sa mission économique » en se situant « au dessus de toute passion de classe, de politique et de foi religieuse ». En effet, à la différence du mouvement syndical, Mussolini laissa aux coopératives des marges de manœuvre plus larges, certes avec des obligations, dans le sens où il reconnaissait leur utilité en cas de crise économique et sociale majeure. Il leur accorda, pour des raisons purement

142 Revue « La Cooperazione italiana », décembre 1922.

intéressées, un rôle actif dans le cadre de l'emploi et de la consommation. Ainsi, ce que les historiens[144] observent c'est la persistance, malgré les restrictions, de certaines initiatives coopératives ou associatives, et notamment celles intervenant dans le champ du social. Ceci pour deux raisons : d'une part les énormes déficits du système d'assistance mis en place par le fascisme, qui ne pouvait donc pas se priver de l'existence d'autres structures, et, d'autre part, l'enracinement de ces structures sur le territoire. Malgré cela, le Code civil de 1942 instaura un « droit de police » sur l'action des associations en les reléguant à un rôle et des fonctions marginales dans le contexte économique et social du pays[145].

De ce fait, même en Sicile, jusqu'en 1927, le nombre de coopératives continua d'augmenter en s'adaptant souvent aux nouvelles exigences du régime : des contrôles plus poussés, l'abandon de toute référence idéologique dans les statuts, l'adhésion aux instances nationales de la coopération, etc. … Ainsi, le nombre des coopératives de crédit et agricoles passe de 309 en 1918 à 370 en 1922, jusqu'à 382 en 1927[146]. Si pour certains coopérateurs ce fut un véritable volte-face au regard des principes qui les avaient jusqu'ici inspirés, pour d'autres, ce fut une manière de sauver leurs structures en faisant « profil bas ».

On peut dire que l'arrivée du fascisme en Sicile fut vécue dans une sorte de consensus qui s'amplifia progressivement au rythme de la stabilisation du régime au niveau national. Si, au départ les grands propriétaires portèrent un intérêt limité au fascisme, plus tard ils deviendront son principal appui. En 1924, pour les élections, le PNF inscrira dans ses listes les représentants des grands propriétaires mais cela ne lui suffira pas à gagner le consensus général de la population. Pour ce faire, il était nécessaire de conquérir la confiance des classes moyennes et des nouveaux notables locaux. On comprend ainsi l'hostilité des fascistes locaux à l'égard des coopératives qui étaient, à cette époque, et pour les raisons explicitées plus loin, le principal bassin de vote des partis populaires. Comme le dit Barone (1993, p. 289) : « L'hostilité manifeste des dirigeants du PNF à l'égard des coopératives laïques, catholiques et social-réformistes, était générée plus que par le conflit de classe, par la nécessité de réduire les organismes qui structuraient le consensus et sur lequel se fondait l'hégémonie des partis démocratiques ». Ainsi les coopératives, expression des formes autonomes de représentation dans le cadre politique local, furent l'objet de plusieurs fermetures. Certaines, seront ré-

143 Cité en Cordova, 1979, p. 276.
144 Pour plus d'approfondissement voir Zaninelli (1996), Santuari (1997), Ranci (1999).
145 Pour plus d'approfondissement à ce sujet voir Santuari, 1997, p.182.
146 Ces données sont citées par Barone, 1993, p. 287.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ouvertes en fonction des enjeux locaux de partage et de gestion du pouvoir. C'est là une stratégie assez confuse car très disparate sur l'ensemble du territoire. N'ayant pas encore été l'objet d'une recherche approfondie, elle révèle bien toutefois la complexité des enjeux de cette époque partagés entre la peur et le « *transformisme politique* ». Il reste qu'au final, il en résulta une interruption systématique des circuits démocratiques associatifs dans l'île en « ciblant ainsi l'un des plus vitaux facteurs de progrès civique de la Sicile contemporaine » (Lupo, cité par Barone, 1993, p. 289).

Dans cet ensemble composite de partage des pouvoirs, la mafia, avec ses moyens, s'insère aisément. En effet, il s'était progressivement constitué une nouvelle classe « bourgeoise » et de notables d'extraction mafieuse. Les *gabelloti* mafieux avaient en effet bénéficié d'une promotion sociale et économique progressive ; en récupérant, d'une part, les terres des paysans qui, par manque de moyens, ne pouvaient pas en assurer l'exploitation et en rachetant, d'autre part, les terres aux propriétaires aristocrates. Mais les cas étaient aussi fréquents où les propriétaires des *latifundiums* eux-mêmes, possédant des terres trop éloignées des centres habités et ne bénéficiant pas du programme d'assainissement prévu par le fascisme, souhaitaient s'en débarrasser en les vendant à prix fort aux paysans. Pour ce faire, les mafieux furent souvent les intermédiaires de ces échanges, réalisant, au passage, d'énormes profits (Lumia cité par Barone, *Ibidem*, p. 291).

A l'initiative du régime, la campagne lancée contre la mafia et conduite en Sicile à partir de 1925 et jusqu'en 1929 par le préfet de police C. Mori « se distingue dans la lutte contre le brigandage, en pleine expansion pendant la guerre, expérimentant des méthodes de répression drastiques, décrétant l'état de siège de régions entières, faisant pression sur la population » (Matard-Bonucci, 1994, pp.145-146). Pour le fascisme, elle sera l'occasion de se faire le défenseur des intérêts des grands propriétaires contre les intermédiaires *gabelloti*, renversant ainsi la lecture de la situation de crise qui avait prévalu jusque-là et s'assurant ainsi l'appui des aristocrates de l'île. Dans cette nouvelle lecture, ce n'est plus les paysans qui seraient exploités mais les latifundistes auxquels la mafia aurait, par des moyens illicites, progressivement enlevé le contrôle de leurs propres terres.

Il est évident que cette attaque frontale de la « mafia des notables » n'était pas possible et de ce fait, le fascisme s'attaqua à la « mafia rurale ». En effet, la situation de crise de l'après-guerre avait favorisé le développement d'une mafia d'origine paysanne qui se livrait à des formes de brigandage plus ou moins organisées. En véhiculant une interprétation

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

populiste de la mafia comme devenue une « zone de l'autonomie paysanne et du solidarisme du secours mutuel »[147] (Giarrizzo, 2004, p. 142), le Régime fera un amalgame entre le mouvement associatif, animé en grande majorité par les forces catholiques et socialistes, et la mafia. Ceci justifiera la répression massive des expériences coopératives et de ses membres pour défendre la propriété privée des grands propriétaires et le monopole étatique du contrôle du territoire. En même temps, on laissa intact le pouvoir de la mafia des notables : « Que le fascisme n'ait pas réussi à détruire la mafia est une évidence. La reconstitution rapide des circuits mafieux à la Libération, la continuité du pouvoir de certaines « *cosches* » de part et d'autre de vingt années fascistes suffisent à le démontrer ». (Matard-Bonucci, 1994, pp. 168-169). Ainsi, le mouvement coopératif et associatif, déjà affaibli par la révocation, en 1923, de la loi qui régissait la redistribution des terres et par l'anéantissement systématique de ses dirigeants et membres, fut amoindri. Comme le dit Santino (2000, p. 128) « le fascisme élimine de la scène l'antagonisme historique de la mafia : le mouvement paysan et les forces politiques de la gauche. Ainsi il détruit un immense patrimoine d'organisations collectives, de luttes, de conquêtes et de réalisations ».

147 " Même dans la magistrature s'ouvrirent des débats sur la lecture de la mafia comme substitut de l'Etat social, comme association criminelle " (Giarrizzo, 2004, p. 142).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

6. Le mouvement paysan et coopératif après la Libération

6.1 La période trouble de l'après-guerre

La stratégie fasciste d'abandon systématique de la question agraire à la faveur d'un processus d'industrialisation développé essentiellement au Nord de l'Italie, laissa la Sicile dans une situation exsangue. A dater de l'arrivée des américains[148] en 1943, presque deux ans avant la libération de l'ensemble du territoire italien, les enjeux de pouvoir pour le contrôle des ressources économiques et politiques de l'île se redéfinirent autour d'un projet « séparatiste »[149]. En effet, dès l'arrivée des américains sur le territoire sicilien, l'aspiration séparatiste traversa différents courants politiques en intégrant plusieurs personnalités aux orientations politiques différentes. Pour les classes populaires urbaines et rurales ainsi que pour les grands propriétaires terriens le projet séparatiste était une occasion d'émancipation de l'Etat central, dans lequel était concentré l'ensemble des moyens économiques et administratifs. De ce fait, les premières années du mouvement séparatiste furent caractérisées par ce que Renda (1976, p.12) définit comme une « forte charge populaire, démocratique et anti-fasciste », qui s'estompera très vite par la prise de contrôle du mouvement par des grands propriétaires et les forces conservatrices et celles de droite autour de F. Aprile[150], représentant

148 En raison de son positionnement stratégique les alliés choisirent la Sicile pour y effectuer leur premier débarquement en Europe contre Hitler. Les Américains débarquèrent dans les plages de Gela le 10 juillet 1943 et traversèrent rapidement la partie occidentale de l'île. Dans la partie orientale, en revanche, les Anglais et les Canadiens s'affrontèrent aux Allemands. Les combats durèrent cinq semaines au bout desquels la Sicile fut complètement libérée et ainsi séparée du reste d'Italie encore sous le contrôle des fascistes. (Finley, MackSmith, 1998, p. 321-322).

149 « Les grands propriétaires latifundistes, en s'adressant au séparatisme, rompent avec leurs représentants intellectuels les plus prestigieux, à commencer par Vittorio Emanuele Orlando, et Benedetto Croce, dont la fonction nationale n'est pas comprise dans l'île comme dans le Midi. Ils rompent également avec la tradition du régionalisme libéral modéré de Di Rudini', son plus habile acteur. … Les agraires latifundistes se comportent comme un groupe subalterne qui cherche à trouver un espace social et politique que les relations de force en place lui refusent » (Renda, 1976, p. 23-24).

150 Dans un écrit officiel de propagande politique F. Aprile écrira : «- Les siciliens, avec les Calabrais, les Lucani et les Sardes ont une racine raciale autonome. – Le retard de la Sicile est dû à la fonction de zone d'exploitation coloniale qui lui est conférée par la Constitution du Règne d'Italie. - La monarchie des Savoia est désavouée. – Aucun protectorat britannique sur l'Ile, mais reconnaissance de l'intérêt militaire anglais dans la mer Méditerranée et de la nouvelle fonction des Américains dans les questions méditerranéennes. – La Sicile devra être une République indépendante : elle, loin de vouloir menacer les bases de l'unité italienne, en garantit une meilleure stabilité, efficacité et continuité, car dans un régime démocratique, la pleine vitalité de chaque groupe ethnique est facteur de force et de prestige de l'ensemble de l'organisation. – La région Sicile pourra se

du personnel politique libéral-radical de l'avant-guerre. Les grands propriétaires s'inscrivirent très naturellement dans le parti séparatiste, dénommé MIS – *Movimento per l'indipendenza della Sicilia*, espérant ainsi limiter, voire entraver définitivement, la poussée démocratique qui avait participé à réduire leurs privilèges[151] et qui risquait de se perpétrer avec la Libération de l'Italie par la diffusion des idées égalitaires de la Résistance. La séparation définitive de la Sicile aurait permis une restauration du pouvoir des propriétaires agraires et du patronat, par le biais du contrôle des ressources économiques principales de l'île. « Contre les dégénérations de l'industrie, les séparatistes et les agraires proposaient l'image sécurisante d'une société gouvernée par son élite foncière naturelle, capable de trouver la voie du progrès et de la modernité à travers le développement commercial et agricole. Ceci au delà des obligations qui avaient prévalu dans l'Italie libérale et fasciste » (Mangiameli, 1987, p. 521).

Pour la Sicile, c'est une période extrêmement complexe où les entrelacements entre pouvoir politique, forces de l'ordre, mafia, banditisme et séparatistes, créent une situation de grande déstabilisation. A partir de mars 1944, la situation va s'améliorer notamment avec l'institution de *l'Alto Commissariato* (Haut commissariat) qui rétablit le lien politique et institutionnel entre la Sicile et le pays, par le biais d'un projet d'autonomie régionale, en réinscrivant ainsi l'île dans les enjeux nationaux et en isolant de manière plus déterminée les forces séparatistes. Les travaux pour la définition d'un Statut régional furent lancés dans cette perspective. Son adoption définitive date du 15 mai 1946, et un an après se déroulèrent les premières élections régionales pour l'institution de l'Assemblée Régionale sicilienne. Comme le montre Lupo (2007, p. 91), « La Sicile se rend autonome par le biais d'une classe dirigeante s'auto-proclamant légitime et de manière indépendante du processus de construction du nouveau circuit démocratique (national) ». Ce « bloc social » n'ayant d'autres intérêts que de restreindre la portée de l'autonomie pour maintenir le *statut quo*. Selon Violante (2007, p.33),

---

fédérer, sans perdre sa propre physionomie d'Etat indépendant, avec les autres Etat de la Péninsule, en confiant à la Confédération des pouvoirs qui seront établis en accord avec les autres Etats. – Au Statut sicilien sera demandé de spécifier les normes pour l'exercice du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, et également les domaines de compétence exclusive de l'Etat sicilien. La constitution garantira aux citoyens le libre exercice des libertés civiles et politiques. – Dans l'attente de son organisation définitive la Sicile sera gouvernée par un Conseil provisoire, formé par des ex-députés siciliens au Parlement italien pre-fasciste –. L'adhésion à la fédération italienne ne préjugera pas l'éventuelle adhésion à une plus large Confédération européenne » Pour plus d'approfondissement sur la question séparatiste et son promoteur principal voir A. Finocchiaro Aprile (sous la direction de Massimo Ganci). *Il Movimento Indipendentista Siciliano*. Palermo, Libri Siciliani, 1966.

151 Ces mêmes privilèges avaient commencé à être touchés également durant la dernière période du fascisme. Ceci par la loi du 2 janvier 1940 pour la « colonisation » du latifundium. Cette loi avait été utilisée par les fascistes comme une solution au problème agraire de l'île, et ceci pour des raisons de propagande politique lors de la perte d'appui de la part des masses. A cette époque, on commença à songer à la création d'un mouvement

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

à cette époque, toutes les dynamiques sociales en acte furent largement réduites dans leur élan afin de ne pas entraver les privilèges de l'ancienne classe dirigeante. Le modèle économique de référence se conjugua ainsi avec un projet d'hégémonie politique excluant la gauche[152] et déterminera une nouvelle alliance entre les forces démocrates-chrétiennes (ex Parti populaire) et les conservateurs, voire la droite sortie indemne du fascisme[153]. Ainsi, deux importantes réformes économiques participèrent à stabiliser ces nouvelles alliances et réduire la portée des mouvements démocratiques : le Plan régional de développement et les réformes agraires mises en place par l'application des Décrets Gullo.

Grâce au Plan régional de développement économique, l'Etat octroya à la Sicile, à partir des années 1950, des flux financiers pour le déploiement d'œuvres publiques, afin d'accroître les investissements économiques dans l'île. Ces fonds publics étaient gérés par la « Caisse pour le Mezzogiorno ». Il était convenu que des flux financiers aussi importants pouvaient être octroyés seulement au Sud car ses populations avaient droit à une « réparation » en raison des dégâts produits par les politiques de développement discriminatoires, menées durant le fascisme. En effet, durant cette période, le processus d'industrialisation avait bénéficié seulement au Nord de l'Italie[154]. Cependant, les sommes de la Caisse ne pouvaient pas être attribuées pour la création directe d'industries mais elles étaient destinées uniquement à la création d'infrastructures dont la construction fut le plus souvent opérée par des industries du Nord. Les critères ainsi que les modalités d'attribution des financements créèrent une distorsion dans le processus de développement du Sud, en favorisant une maîtrise arbitraire des fonds par les pouvoirs publics locaux. La gestion de ces flux importants d'argent fut, en effet, contrôlée par les députés siégeant à l'Assemblée régionale sicilienne, faisant ainsi de la Région et de ses représentants politiques, le maillon indispensable pour accéder à cette masse financière. Les forces politiques au pouvoir trouvèrent, dans ce rôle intermédiaire de gestion des ressources financières, la base de leur consensus électoral, par une attribution dont les critères étaient le plus souvent discrétionnaires.

---

visant à la séparation définitive de la Sicile du reste de l'Italie par la création de groupes clandestins séparatistes. Cependant, ce programme ne prit forme qu'après la guerre.

152 Les forces de la gauche, essentiellement représentées par le PCI et les socialistes, cherchèrent à maintenir un dialogue et une posture unitaire dans une période extrêmement risquée pour elles.

153 Le parti catholique subira à cette époque une transformation considérable. Il constituera, dans l'après guerre, son pouvoir sur les votes des partis conservateurs et de la droite, notamment dans les trois plus grandes villes siciliennes. « Il profita de cette chance mais il la paya en termes de faiblesse éthico-politique, de manque de vertus républicaines » (Lupo, 2007, p. 95).

154 Ces idées furent plus particulièrement développées et défendues par Enrico La Loggia, un des fondateurs du mouvement coopératif sicilien, dans son écrit intitulé *Ricostrire*, Ed. Palumbo, Palermo, 1943.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Les Réformes agraires définies au niveau national par les décrets Gullo[155], constituèrent, également, un enjeu économique majeur. Le débat généré par l'étendue de l'application de ces décrets participa à redessiner le contour des jeux politiques de l'époque. Cette application devait, avant d'être effective, être amendée par les instances politiques régionales en raison de l'autonomie reconnue à la gestion administrative et politique de l'île[156]. Mais, les pressions exercées par les propriétaires sur les instances politiques régionales, participèrent à minimiser les apports progressistes de ces décrets. En effet, avec les amendements Aldisio, dirigeant de la Démocratie Chrétienne (DC), on réduira la part des récoltes destinée aux paysans par rapport à celle établie par la réforme nationale. Avec cet amendement, la DC se positionna définitivement comme force conservatrice modérée. De leur côté, les forces de la gauche, représentatives du mouvement paysan et des zones provinciales, gardèrent une posture unitaire pour défendre les apports de cette réforme à travers la demande d'application des décrets Gullo en Sicile, dans leur totalité. Après deux « accords » successifs entre les forces politiques régionales et une intervention directe du Ministre de l'agriculture, les décrets furent appliqués en Sicile, malgré quelques modifications, sous la pression du mouvement paysan qui se radicalisera.

6.2 La coopération en « porte-à-faux »

Dans cette phase aux équilibres fragiles, la définition du modèle économique régional, entre la réforme agraire et les aides directes au développement, constitua un champ de confrontation particulier entre forces politiques. Si en effet, jusque-là, avait prévalu un modèle politique ayant ses ancrages dans la dimension municipale et se structurant autour des notables locaux, les enjeux politiques de l'après guerre changent les postures. Avant la guerre, le mouvement coopératif avait participé directement à la constitution d'un bassin de recrutement et de formation des militants des forces politiques locales et à la désignation de leurs leaders. Après la guerre, l'acquisition de ces compétences lui permit, dans le cadre des changements advenus au niveau politique, de jouer un rôle très spécifique, en coopération avec les partis de masse se partageant le pouvoir en Sicile.

155 Fausto Gullo (PCI), Ministre de l'Agriculture met en place la réforme du système agraire italien à partir de 1944. Décrets Gullo du 19 octobre 1944 et Décret d'aménagement Segni du 6 septembre 1946.
156 Voir article de Alfio Grasso, "Profilo storico della legislazione cooperativa siciliana », in Cancila, *Storia della cooperazione in Sicilia*, 1993, IRCAC, Palermo.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Les forces catholiques de la Démocratie chrétienne (DC) se recentrèrent politiquement autour du parti national, en procédant au démantèlement du « municipalisme » et des pouvoirs des notables locaux. Ce faisant, elles exclurent le courant chrétien « populaire et régionaliste », représenté par L. Sturzo, promoteur et fondateur du mouvement coopératif depuis les années 1920, dont l'approche anti-étatiste n'avait plus sa place dans le parti national de masse. Comme le montre Mangiameli (1987, p. 541), sa pensée « méridionaliste » d'inspiration démocratique défendait l'idée que seule la rupture du *latifundium* et l'appui des forces de la démocratie rurale, issues en grande partie du mouvement coopératif, auraient pu permettre au Sud de jouer un rôle décisif dans les nouveaux équilibres nationaux : « Pour Sturzo la Région avait un rôle protecteur des faibles forces démocratiques qui étaient l'expression de la société rurale face au capitalisme monopolistique de l'Etat centralisateur et interventionniste ». Les promoteurs du nouveau projet politique centralisateur[157], bien qu'opposés aux idées « localistes », utilisèrent les ressources du mouvement catholique coopératif pour créer autour d'eux le consensus de l'électorat sicilien. Ils espéraient ainsi récupérer la tradition des luttes paysannes démocratiques et le référent social de l'action coopérative, de manière à renforcer leur base électorale : « Malheureusement, nous ne retrouvons plus la majorité des anciennes caisses rurales, ni nos glorieuses coopératives agricoles, à travers lesquelles les *latifundiums* furent transformés et divisés. Cependant nous retrouvons le millier de petits propriétaires que nous avons créés, qui s'amassent autour de nous, dès que quelqu'un d'entre nous arrive dans les lieux qui connurent et expérimentèrent cette forme bénéfique d'activité ». (Aldisio, cité dans Mangiameli, 1987, p. 547). En termes électoraux, cette recherche de consensus porta ses fruits, malgré son inscription dans un projet de centralisation, en adéquation avec les débats politiques nationaux et avec le plan économique de « réparation » prévoyant l'allocation des ressources nationales au Sud.

Les forces de gauche, et plus particulièrement les communistes[158], davantage structurées à cette époque que les socialistes, se remobilisèrent également autour de nouveaux enjeux nationaux en articulant leur action entre les aspirations autonomistes et le mouvement paysan. Ils cherchèrent en effet à concilier leur vocation centralisatrice avec la politique régionale, jusque-là structurée au niveau local. Comme le montre Lupo (2007, p. 92) les dirigeants

157 Notamment à cette époque : Aldisio, De Gasperi, Scelba, Mattarella.
158 Dans l'après guerre, les partis de masse italiens étaient la DC et le Parti Communiste Italien (PCI, créé en 1921 après une scission avec les socialistes). Le rôle des communistes durant la résistance garantit au PCI une place de premier plan durant la reconstruction de l'Etat Italien. Depuis 1948 il a représenté la classe ouvrière à la place du PSI et, de manière presque continue, l'opposition aux partis centristes ou aux alliances PSI-DC.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

communistes jugèrent nécessaire d'introduire, au niveau local, des dirigeants provenant des rangs nationaux afin de mieux diffuser la « conscience politique moderne ». En effet, selon la lecture du parti « les masses populaires méridionales étaient objectivement intéressées à un renouvellement social radical, mais subjectivement incapables d'élaborer une stratégie adaptée à cette nécessité car victimes des conduites politiciennes de la petite bourgeoisie transformiste ou par la capacité hégémonique du monstrueux bloc agraire ». (Lupo, *Ibidem*, pp. 92-93). Malgré cette vision critique de la situation sicilienne, les forces de gauche investirent le monde rural en se faisant défenseurs des décrets Gullo. Articuler la visée démocratique de la réforme agraire à la nouvelle politique autonomiste, leur avait paru la meilleure voie pour trouver une légitimation politique auprès des populations (Mangiameli, 1987, p. 565). Dans ce sens, le réseau des coopératives et celui des organisations syndicales, furent largement réactivés[159] pour constituer le point d'ancrage local du projet politique national. L'ensemble du mouvement paysan et coopératif, restera ainsi lié aux partis de gauche et plus directement aux communistes. « La coopérative est surtout considérée comme une arme de lutte, et cela apparaît dans la formulation politique des partis et des organisations syndicales » (Renda, 1997, p. 364). Elle s'avérera en effet plus efficace pour une transformation rapide que pour la réalisation d'un projet de changement à caractère économique et social.

159 Les réseaux des coopératives s'étaient en effet, à partir de 1927, fortement réduits sur le territoire sicilien ainsi qu'en Italie (des 25 mille coopératives existantes avant le fascisme, en restaient seulement 12 192 après la chute du Régime).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

6.3 Le mouvement paysan

Dans ce cadre composite, les paysans entamèrent de nouvelles luttes pour l'attribution de la terre. En effet, après le passage du contrôle politique de l'île, de l'administration militaire alliée (AMGOT)[160] à celle du gouvernement italien en 1944, la Réforme agraire des décrets Gullo donna aux paysans une raison d'espérer en légitimant les revendications du mouvement de lutte pour la terre[161]. Le mouvement paysan était, à cette époque, profondément enraciné dans le vécu de l'île. Emblème de « *l'ancienne tradition rouge* »[162] de la Sicile, pour un grand nombre de paysans, il constituait une forme organisée de participation politique. « La naissance du mouvement paysan fut une conquête obtenue grâce à un intense travail d'organisation et de persuasion. Travail accompli souvent dans des conditions d'extrême difficulté » (Renda, 1976, p.29). Comme le montrent Renda (Riolo, 2006, p.20) et Paternostro (1992, p.25), les décrets Gullo furent le résultat d'une volonté de coopération entre les forces politiques au pouvoir et suscitèrent un nouvel élan au sein du mouvement paysan. En effet, ils semblaient répondre aux revendications des paysans formulées depuis les origines du mouvement. Cette « révolution pacifique » permit aux paysans de défendre leur droit à la terre pour accéder à un revenu et favorisa la structuration et l'organisation de l'ensemble du mouvement à travers les coopératives, considérées comme la seule forme légale de gestion collective des terres. Ceci contribua à transformer les structures sociales et économiques de l'île et limita les tentatives de rébellion des paysans grâce à l'apport de ressources économiques aptes à garantir leur survie et à l'acquisition des terres, par le biais des coopératives. En effet, pour les paysans, il s'avérait certes indispensable de sortir de la misère mais, ce qui fit la force du mouvement fut cette volonté de défendre des droits démocratiques niés, à travers, notamment des dispositifs de démocratisation des formes de

160 Après le débarquement des alliés, en Sicile fut instaurée l'AMGOT (*Allied Military Government Occupied Territories*) pour assurer le contrôle du territoire sicilien pour le maintien de l'ordre public et la reconstruction de l'île. Au niveau administratif, l'Amgot instaura des pouvoirs de contrôle local en utilisant ses hommes mais également des notables locaux. Dans ce contexte, la mafia trouva la manière de se stabiliser à nouveau sur le territoire en s'infiltrant dans ce nouveau dispositif. Très aisément beaucoup d'hommes d'honneur occupèrent des positions-clés pour la gestion administrative et politique. D'autre part, ils trouvèrent des opportunités nouvelles d'enrichissement avec le détournement du marché noir ainsi que par le contrôle des transports sur l'île.

161 L'espoir d'émancipation sociale par l'action du mouvement séparatiste, en effet, est très vite déçu et les paysans s'en éloignent en laissant le mouvement sous le contrôle des forces réactionnaires et conservatrices, dont les propriétaires latifundistes et les mafieux étaient l'expression en Sicile. De plus, de retour de la guerre, un grand nombre de soldats se trouve sans ressources et ce, en dépit des promesses de redistributions et assignations des terres faites en échange de leur participation au front. Ils viennent s'ajouter aux paysans qui revendiquent l'attribution des terres.

162 Comme la définit l'historien Salvatore Lupo, lors d'un entretien à « La Storia siamo noi », site Internet : www.lastoriasiamonoi.rai.it/

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

distribution des ressources. Ainsi, le mouvement ne se limitera pas à la revendication des terres mais s'attachera à poser les bases d'un système de solidarité sociale nationale (droit à la retraite pour les travailleurs, assurance sociale, etc.…). Les paysans occupèrent les terres des grands propriétaires mais également celles des *gabelloti* mafieux en prétextant leur sous-exploitation non conforme aux décrets : « des masses imposantes de paysans, à pied, avec des mulets et sur des chars, avançaient, tôt le matin, vers des endroits désignés et là ils plantaient le drapeau rouge, pendant que l'orateur parlait de la nécessité de casser le bloc agraire et d'avoir la terre pour la cultiver » (Paternostro, 1992, p.27-28).

6.4 La gestion coopérative des terres non cultivées

En Sicile, le mouvement paysan eut à gérer pas moins de 906 743 hectares de terres et rassembla des coopératives agricoles et des ligues paysannes qui comptaient de 50 à 300 paysans par organisation, pour un total d'environ 120 mille inscrits et 4 809 demandes de concession de terres « mal ou non cultivées »[163]. Parmi les décrets Gullo, le plus significatif pour le mouvement coopératif et associatif fut le décret du 19 octobre 1944 n.279, qui reconnaissait le droit, pour les associations de paysans regroupés en coopératives, de remettre en production et de gérer les terres non cultivées ou mal exploitées par leurs propriétaires privés ou publics. Il était établi que, pour pouvoir accéder aux terres, les paysans devaient se constituer en coopérative et ne pas dépasser un certain plafond de revenu. Les terres étaient ainsi distribuées aux coopératives qui, par la suite, les départageaient entre les paysans, sur la base de critères établis lors des Assemblées générales. De ce fait, au lendemain des décrets et sous l'impulsion de la loi, de nombreuses coopératives se constituèrent. En ce sens, dans l'histoire de la coopération sicilienne, la vague de création de l'après guerre se fonde sur une réalité différente de celle qui l'avait précédée. Avant la guerre, l'élan créatif qui agissait le mouvement venait d'en bas, à l'appui d'un projet de transformation sociale et politique porté par ses promoteurs et ses adhérents. En revanche, dans le cas du mouvement coopératif de l'après guerre, pour pouvoir obtenir l'attribution des terres, les paysans devaient être obligatoirement organisés en coopérative, devenue le seul cadre statutaire leur permettant de travailler dans des conditions dignes. « Ce n'était donc pas une loi destinée à promouvoir ou réglementer une nouvelle forme de coopération, mais seulement à utiliser la coopération

163 Données par Renda, 1997, p. 374.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

comme une forme associative prévue dans les dispositifs juridiques et considérée par les travailleurs comme une expérience positive déjà vécue» (Renda, 1997, p. 368).

De ce fait, la loi n'avait prévu que peu d'instruments juridiques pour pérenniser cette expérience et la stabiliser sur le territoire. Malgré quelques adaptations[164], aucun outil juridique ne fut mis en place pour favoriser une implantation durable du système et donner aux paysans organisés en coopératives, les moyens de surmonter les nombreuses difficultés auxquelles ils eurent à se confronter. Le mouvement coopératif rencontra aussi des limites objectives qui vinrent freiner son action : la durée très limitée de la concession de la terre (3-4 ans, puis 9 ans et exceptionnellement jusqu'à 20 ans) et l'attribution des terres les moins fertiles. De nombreux paysans se lancèrent malgré tout dans cette entreprise sans pour autant, en avoir les moyens matériels et les compétences humaines. « Le coopérativisme sicilien du deuxième après guerre subit des insuffisances structurelles liées à une croissance vertigineuse et incontrôlée. En moins de trois ans, 302 coopératives agricoles, nées plus ou moins à l'improviste, adhérèrent aux commissions de districts en obtenant plus de 400 mille hectares de terres non cultivées. Cela signifie concrètement que le mouvement coopératif se développa à une moyenne de 100 nouvelles coopératives par an, de 9 coopératives par mois, de 2,5 coopératives par semaine ; et cela signifie également que chacune de ces coopératives devint titulaire de centaines de fonds qui pouvaient dépasser les 200 et 300 hectares » (Renda, 1997, p.383).

6.5 La structuration et l'évolution de l'action coopérative

En raison du manque d'expérience des adhérents mais également des carences législatives et de la pression des propriétaires expropriés, le mouvement coopératif bénéficia du soutien de certains partis politiques, mais également d'autres organisations qui contribuèrent grandement à la mise en œuvre des décrets Gullo. Ainsi, les fédérations des coopératives comme la *Lega siciliana delle Cooperative*[165] et les syndicats comme la *Federterra*[166] régionale ou la *Federazione dei coltivatori diretti*[167], eurent un rôle important dans la mise en œuvre des dispositifs d'attribution et l'organisation du travail des

164 Notamment le décret Segni de 1946 et des dispositifs législatifs régionaux.
165 Ligue sicilienne des coopératives.
166 Fédération nationale des travailleurs de la terre.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

coopératives. En effet, le rôle des différentes organisations s'était avéré indispensable dans la mobilisation et la définition de l'action paysanne. Ainsi, par exemple, les organisations syndicales, jouèrent un rôle de mobilisation des paysans pour l'occupation et la revendication des terres auprès des administrations et, de leur côté, les coopératives, se chargèrent de distribuer les terres occupées aux adhérents.

D'autre part, en raison du développement exponentiel des coopératives en Sicile, d'autres structures d'appui virent également le jour. Ainsi, l'*Unione siciliana delle cooperative agricole* (USCA), structure d'appui juridique et technique aux paysans membres des coopératives, fut créée à l'initiative du parti communiste en 1946.

Cependant, une fois les terres assignées, il fallait encore avoir les moyens matériels pour pérenniser les organisations productives. Les coopératives nécessitaient des capitaux pour l'achat d'outils agraires et de compétences techniques pour la planification de l'exploitation des terres ainsi que pour leur transformation. L'USCA, par exemple, facilita l'accès au crédit des membres des coopératives, et donna un appui technique pour la transformation des cultures. En parallèle, le support juridique et commercial apporta de nouvelles compétences qui renforcèrent l'ensemble du mouvement. Le positionnement des promoteurs de l'USCA était de privilégier une gestion coopérative des terres siciliennes, comme seule voie d'émancipation pour les paysans pauvres. Comme l'USCA, et avec la même finalité, l'*Associazione Regionale delle cooperative agricole* (ARCA) venait en appui juridique et technique de ses coopératives. D'inspiration catholique, et politiquement proche de la démocratie chrétienne, elle prônait le développement de la petite propriété en accordant à la coopérative un rôle gestionnaire en amont du processus d'attribution des terres. L'action de ces deux structures traduit bien les modalités de développement du mouvement coopératif. La première associait essentiellement des paysans pauvres et des « *braccianti* » alors que dans la deuxième confluèrent les petits propriétaires « cultivateurs directs » de leurs terres[168].

Le développement et la structuration du mouvement paysan, à travers la coopération, renforça les forces politiques de gauche qui avaient dans les zones rurales leurs bassins de

167 Fédération des cultivateurs directs.

168 « Il convient toutefois d'être prudent dans l'emploi des termes, particulièrement dans le cas italien : le terme « *contadino* » (*N.d.t. traduit en français par le mot paysan)*, désignant *stricto sensu* celui qui habite la campagne, qui n'est donc pas caractérisé par son activité, renvoie à des réalités et à des statuts fort différents, puisque la terre est au cœur des hiérarchies sociales : les *braccianti* (ouvriers agricoles) sont à distinguer de *mezzadri* (métayers) et des petits propriétaires, notamment parce qu'ils sont la classe la plus impliquée dans les mouvements de contestation sociale » (Fogacci, 2006, p. 92).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

votes[169]. Ainsi, la mise en œuvre des Décrets Gullo généra des effets politiques indirects. Dans ce contexte, les enjeux politiciens eurent encore une fois gain de cause[170] et le *Comité d'appui aux coopératives* fut dissous en 1947, suite à une décision de la Cour des Comptes[171], limitant ainsi la capacité de pérennisation des multiples coopératives développées sur le territoire. En effet, ce Comité avait pour rôle de contribuer à la « transformation de l'agriculture extensive vers des formes actives et extensives » et il fut, de ce fait, à l'origine d'une série de dispositifs pour les coopératives : la mise en place de normes facilitant l'accès au crédit, des cours de formation pour préparer à la gestion technique, agraire et administrative des coopératives, des conférences sur le thème de la coopération ainsi que des appuis légaux, techniques et comptables pour les adhérents des coopératives (Grasso, 1997, p. 518). Ces propositions répondaient bien aux besoins du mouvement coopératif qui aurait pu trouver en elles les outils pour un développement maîtrisé.

Comme le montre Renda (1993, p. 404) la période de la dissolution du Comité d'appui aux coopératives et des outils juridiques fut un moment décisif pour la coopération en Sicile : « … c'était le moment de la rupture, du renversement des traditionnels équilibres sociaux et politiques existants, et de la formation de nouveaux rapports de force et de nouvelles façons d'être ensemble de la société rurale et de la société nationale. Les réserves émises sur ce projet (de coopération), venaient seulement des modérés, des conservateurs, des réactionnaires. Les démocrates, les progressistes, les radicaux, en revanche, n'avaient pas de craintes et même ils appuyaient le pied sur l'accélérateur, convaincus que de cette manière pouvaient se créer les conditions pour passer à la phase supérieure de la réforme agraire générale, considérée comme la réalisation d'une société rurale plus évoluée à la fois sur les registres social et politique et du point de vue économique et technique ».

169 Ceci se reflétera clairement dans les résultats des premières élections nationales du 2 juin 1946. Les partis conservateurs gagnèrent les élections, essentiellement avec les votes des villes alors que les partis de la gauche, sous l'effet des mobilisations collectives et l'impact des luttes paysannes pour la terre, gagnèrent dans les zones rurales. (Lupo, 2007, p. 94). Cette tendance se renforça durant les élections régionales de 1947 avec une majorité relative des forces de gauche de 30% des votes.

170 Dans ses récits concernant cette période La Loggia (1923, p. 582-584) prône pour un développement plus contrôle du système de gestion coopérative et notamment dans la phase d'attribution des terres qui devait passer par une organisation rassemblant latifundistes et syndicats. « L'expérimentation des terres mal cultivées et attribuées aux paysans n'a pas donné les résultats que ses plus fervents partisans avaient espérés, comme le montrent la décadence par mauvaise conduction ou pour sous-locations abusives car les concessions n'ont pas intégré une plus grande quantité de main-d'œuvre. Les coopératives n'ont pas, non plus, augmenté la moyenne de productivité agricole. De ce fait, il paraît plus opportun, pour une maximisation du nombre d'emplois, de promouvoir et favoriser l'exécution d'œuvres publiques, de routes, de reboisements, d'amélioration des bois, … plutôt que d'enlever les terres aux propriétaires pour les confier à des paysans qui n'ont pas les moyens, qui ne

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

6.6 La « question culturelle » au cœur de l'évolution de la coopération en Sicile

D'autres questions d'ordre culturel se posaient pour le mouvement paysan et plus particulièrement concernant les modalités de mise en œuvre de la gestion coopérative[172]. En effet, la terre attribuée aux coopératives, était par la suite partagée entre les membres pour une exploitation qui restait individuelle et parcellisée. De ce fait, il n'y avait pas de gestion collective de type coopératif, celle-ci se limitant à des fonctions d'appui technique et d'achat mais ne mobilisant pas les paysans dans un processus plus construit de gestion et d'exploitation collectives des terres. Certaines coopératives, réservaient une partie des terres pour qu'elles soient cultivées collectivement par les membres avec une attribution des résultats à un fond commun. Mais dans sa grande majorité, le mouvement paysan ne s'engagea pas dans des formes de gestion coopérative dépassant l'achat et l'attribution de moyens. Pourtant, dans les aspirations du Ministre de l'agriculture Gullo (cité dans Renda, 1976, p. 60) les décrets devaient être une occasion pour les paysans de s'émanciper socialement et économiquement par la gestion collective des terres : « il faut conduire les coopératives vers des formes collectives de gestion de la terre ; les conduire vers ces modalités cela voudra dire modifier l'esprit, parfois individualiste, de nos paysans … là où cela ne sera pas possible il faudra que chaque coopérative réserve au moins une partie des champs pour une gestion collective, si même cela s'avère difficile et que les terres doivent être partagées entre les associés, il faudra utiliser la forme coopérative pour l'achat des engrais, des outils, des machines. Il faudra aussi, même par des formes limitées de coopération, essayer de convaincre les paysans à renoncer à la parcellisation des terres, et les guider, avec des moyens qui pourront au fur et à mesure évoluer, vers la conduite collective ». Pour le Ministre, un développement dans ce sens aurait permis au mouvement paysan et coopératif de se structurer pour se pérenniser.

---

sont pas bien organisés et qui sont dans des conditions de retard non moindre à celle des propriétaires si durement attaqués ».

171 Pour le détail des décisions prises par la Cour des comptes, voir Renda, 1997, p. 401.

172 L'ampleur prise par le débat est liée au développement du mouvement coopératif en Sicile qui entre la fin des années 40 et le début des années 50 se développe de manière exponentielle du fait du nombre important de terres attribuées. En 1951, selon les données du Ministère du travail et de la sécurité sociale, le nombre de coopératives siciliennes correspond au 5,3% du total des coopératives en Italie, soit 764 sur 14.369 coopératives inscrites. Il s'agit essentiellement de coopératives de production et travail et de coopératives agraires. Dans les statistiques ne sont, par contre, pas prises en compte les coopératives de crédit et celles mixtes qui étaient également assez nombreuses (La Loggia, 1923, p. 582).

Ce débat, qui traversa l'histoire de la coopération sicilienne depuis les *Fasci* et durant les « *affittanze collettive* », était au cœur des préoccupations des dirigeants du mouvement car il s'agissait d'un débat aux connotations politiques qui mobilisa des conceptions idéologiques fort différentes. Pour les dirigeants du PCI régional, tel que Santi Milissanna, se posait la question du passage d'une « *coopération empirique* » à une réelle forme d'organisation économique initiée par les paysans eux-mêmes et sous forme de gestion collective des terres non parcellisées. Toutefois, ce système ne se voulait pas substitutif de celui de la propriété privée, et laissait à cette dernière ses espaces d'existence. En 1944, il s'exprimait ainsi : « L'existence du *latifundium* est dangereuse et nous demandons qu'il devienne la plateforme d'une grande organisation coopérative, en socialisant intégralement les terres. Notre économie socialisée non seulement va exister à côté de l'économie privée, mais en plus il s'agit d'une condition d'existence réciproque et d'équilibre absolument nécessaire à notre pays ». (Milissanna, cité par Santino, 2000, p.141). Quant aux promoteurs des coopératives social-démocrates, ils considéraient avec aversion la possibilité d'un projet de collectivisation du monde rural et prônaient plutôt une gestion partagée, individuelle et personnelle des terres, confiées aux adhérents des coopératives. Dans ce sens, la coopérative existait uniquement comme un dispositif de gestion intermédiaire entre les propriétaires et les adhérents des coopératives.

Au-delà de ces enjeux politiques, Renda montre les limites intrinsèques au développement d'un modèle coopératif centré sur une gestion collective des terres. D'un point de vue technique, organisationnel et commercial il était impossible, aux paysans, de se transformer en « managers éclairés » non seulement du fait de leurs compétences limitées mais de celui, également, des énormes obstacles juridiques qui s'interposaient entre eux et leur « entreprise collective ». Ils adoptèrent donc la solution la plus sage pour assurer la viabilité de la coopération, malgré ses limites : « Ce fut naturel d'appliquer, tout d'abord, le système culturel qui était déjà pratiqué (au niveau territorial) et qui sans difficulté pouvait se pratiquer immédiatement : d'une part, l'unité administrative de l'entreprise, qui était auparavant assurée par le propriétaire et maintenant garantie par la coopérative titulaire de la concession ; d'autre part, la fragmentation des cultures de l'exploitation, c'est-à-dire sa division en quotas de différentes extensions selon les cultivateurs. En revanche, cette division n'est plus mise en place par des impositions autoritaires qui viennent d'en haut mais grâce à la participation et au consensus des travailleurs associés » (Renda, 1997, p. 386).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Malgré les « limites » ci-dessus décrites, le mouvement coopératif participa à conforter chez les paysans une conscience politique renouvelée s'exprimant dans le mouvement paysan.

6.7 Le démantèlement de la coopération en Sicile

Dans l'histoire sicilienne, la période qui correspond aux luttes du mouvement paysan est sans doute la plus significative, en terme de mobilisation démocratique pour la revendication des droits. De nombreuses études et recherches témoignent de la portée de ces événements qui ouvrirent une nouvelle ère politique par l'intégration de thèmes comme la répartition équitable des terres et la gestion coopérative sur l'échiquier politique non seulement au niveau régional mais également au niveau national. « Les paysans renversèrent le passé dans lequel le moteur de l'histoire était des oligarchies restreintes. En leur sein naquirent des dirigeants, eux-mêmes semi illettrés, mais animés par une foi incontrôlée dans l'avenir. … Tout le travail de construction de l'Etat démocratique, dans une région comme la Sicile et dans un village comme Corleone, qui n'avaient connu ni les grandes traditions municipales du Nord, ni l'expérience de l'anti-fascisme militant de la résistance, s'appuya sur le mouvement paysan et sur la lutte pour la terre » (La Porta, cité par Paternostro, 1992, p. 27).

Malgré son ampleur, ce mouvement a dû faire face à de lourds obstacles : d'une part la forte pression exercée par le patronat agraire conservateur sur ses représentants politiques et d'autre part les attaques mafieuses menées contre ses dirigeants.

Comme on l'a vu, dans leur application, les décrets Gullo furent l'objet de multiples tentatives de modification, qui aboutirent à une série de dispositions constituant la nouvelle Réforme agraire de 1950, portée par les forces conservatrices, majoritaires à l'Assemblée Régionale. Le débat autour de la Réforme agraire[173] se focalisa sur des thématiques qui participèrent à réduire l'étendue des *latifundiums* sur les terres siciliennes[174] : la question de la parcellisation des terres par la promotion de la petite propriété, le passage d'une agriculture

173 La reforme agraire de 1950 "C'est une loi soutirée au gouvernement de centre-droite (née au lendemain de la Tuerie de Portella della Ginestra du 1ère mai 1947 pour limiter l'avancée du mouvement paysan) grâce à une grande bataille faite d'occupation de terres, grèves, délégations, constitution de comités unitaires, dont les représentants étaient souvent de Confederterra et des partis de gauche, des ACLI et de la CISL, mais également des représentants du clergé local et de maires de toute orientation politique". *Gabriella Alù, Il movimento contadino per l'occupazione delle terre in Sicilia. Donne di ieri e donne di oggi*. Edition Médéa.
174 Près de 450 mille hectares de terres furent enlevées aux grandes concentrations latifundistes.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

extensive à une agriculture intensive, les niveaux de revenu minimum pour l'attribution des terres, les limites en hectares des propriétés, etc.…. En revanche, cette nouvelle réforme, tout en abordant la question-clé du partage des terres ne reconnut aucun rôle aux coopératives, considérées auparavant par les forces de la gauche comme le pivot indispensable de la réforme. « Dans la loi régionale de réforme agraire, les coopératives n'auront aucun rôle. … il y avait une volonté politique explicite pour les démanteler. Le résultat final est assez notoire : la faillite du mouvement coopératif et le stéréotype selon lequel les siciliens ne sont pas faits pour la coopération » (Santino, 2000, p. 166).

Le « démantèlement » des coopératives se produisit par étapes progressives et sous l'effet de différents dispositifs législatifs, introduits dans le système de réforme agraire. Si jusqu'alors les occupations des terres étaient considérées comme nécessaires pour faire valoir l'application des décrets Gullo, à partir de 1948, elles furent considérées comme un délit d'ordre public et, de ce fait, la police était autorisée à les empêcher en s'opposant par la force aux paysans[175]. Ainsi, les occupations finirent par donner lieu à l'arrêt du processus d'attribution des terres, au lieu de le déclencher, comme dans le passé. Par ailleurs, les concessions de terres faites auparavant aux coopératives furent révisées et de nombreux domaines furent rendus à leurs anciens propriétaires sous prétexte d'une meilleure exploitation. Durant ces années, les structures d'appui perdirent leur capacité d'influence et certaines cessèrent leurs activités[176]. De même, les organisations auxquelles avait été confié le renouvellement technique, économique et social du mouvement coopératif, ne se virent pas octroyer les moyens nécessaires pour poursuivre leurs objectifs qui restèrent lettre morte. Ainsi s'exprima un député lors d'un débat parlementaire en 1949 : « D'abord, on reproche aux paysans de manquer de compétences coopératives et on assure de leur octroyer toute aide nécessaire aux coopératives, après, dans la pratique, on oublie les engagements pris ». Ainsi s'exprima un autre député sur le même sujet : « Si l'on continue ainsi, dans quelques années, des terres octroyées aux coopératives ne restera qu'un souvenir et vous gens du gouvernement aurez commis le plus grave crime dont l'histoire se rappelle. Il ne faudra en revanche pas dire que la faute de la non transformation foncière en Sicile est due aux incompétences des

175 Entre 1949 et 1950 à Palerme et ses environs furent conduits en justice 3.200 paysans.
176 A titre d'exemple, l'*USCA* fut fermée en 1949 pour faillite suite à un détournement d'argent opéré par son directeur, la *Federterra* perda toute sa capacité d'influence du fait du manque d'appui au niveau national. (Renda, 1976, p.71 et 2006, p.24).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

paysans, comme souvent, par mauvaise foi, on ose encore le répéter en rappelant les faillites des essais faits dans le passé pour laisser la terre aux paysans »[177].

Si donc la réforme changea la configuration de la propriété des terres en Sicile, elle favorisa également la division entre les paysans du fait de sa mauvaise application et des enjeux qu'elle véhicula. Certains paysans, avec plus de moyens, réussirent à acquérir de petites parcelles de terre et à les cultiver individuellement[178], et d'autres, les plus démunis, quittèrent définitivement la Sicile pour immigrer à l'étranger ou dans le nord de l'Italie.

6.8 La mafia au cœur du changement

Il reste à savoir comment le « démantèlement » de la coopération en Sicile a pu avoir lieu en un si bref laps de temps. Les enjeux politiques que nous venons de développer paraissent évidents mais insuffisants pour expliciter une telle rapidité dans les événements. Dans celle-ci, la mafia a joué un rôle capital, elle a été un accélérateur indéniable vers la stabilisation d'un système politique, économique et social le mieux adapté à ses intérêts. A savoir : la maximisation des opportunités économiques par le biais de la violence, l'investissement, par l'intimidation, dans les secteurs rentables du marché local, la vocation politique et le contrôle social (Mangiameli, 1987, p. 550). Comme le dit Lupo : « mafia et mouvement paysan sont des entités opposées» et ces années marquent un véritable « pacte » entre les forces politiques conservatrices et la mafia, de la même ampleur qu'à l'époque du mouvement des *Fasci*. Pacte auquel s'ajoutèrent les bandes criminelles de brigands dont la présence sur le territoire avait été exponentielle depuis la guerre[179]. Ce processus d'agrégation

177 Débat parlementaire du 22 mars 1949, intervention du député M. Pantaleone et du député F.Marino (cités par Renda, 1997, p. 402).

178 Avec la nouvelle réforme agraire, de 1948 à 1954, furent définitivement consolidées les nouvelles modalités d'accès à la terre par l'achat individuel de la terre grâce à des aides conséquentes garanties par l'Etat. (Pour plus d'approfondissement voir le décret législatif national du 24 février 1948 n. 114 et les lois régionales du 26 juin 1948 n.48, 30 juin 1949 n. 17, 1 juin 1950 n.34 et 1 mars 1954 n. 4.

179 En effet, en raison de la misère répandue, des bandes criminelles s'étaient développées dans chaque village en Sicile, et ceci avec, au début, une « vocation sociale » de redistribution des biens. L'adhésion au banditisme sembla à beaucoup de jeunes une forme efficace de protestation et de rébellion contre les conditions de misère, notamment des paysans qui s'exprima également par le refus du service militaire. Il s'agissait en particulier de détourner dans le marché noir l'ensemble des denrées alimentaires destinées à la redistribution et qui restaient, en revanche, dans les mains des propriétaires. Cette activité fut très vite condamnée par les autorités qui s'opposèrent aux bandits dans des attaques armées. Très vite le banditisme dégénéra dans des formes de criminalité plus avancées et s'inscrira dans des enjeux politiques de plus grande envergure. Notamment, le chef historique de la « banda Giuliano », Salvatore Giuliano, fut intégré dans le MIS pour être le Colonel de ses forces armées : *l'Esercito Volontario per l'Indipendenza della Sicilia* (EVIS). En effet, en 1944, le Mouvement

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

des intérêts conduit la mafia à jouer un rôle politique dont elle se servit pour affirmer son hégémonie sur le territoire. Comme le montre Mangiameli (*Ibidem*, pp. 550-551), à cette époque, les problèmes de contrôle social et les choix économiques s'entremêlent et, pour la première fois, il ne s'agit plus uniquement pour la mafia d'accéder aux ressources par le biais de l'intimidation mais également d'utiliser la nouvelle législation sociale et les dispositifs d'aide au développement comme des canaux d'accès aux ressources.

En 1947, le « *Blocco del popolo* » (PCI, PSI et indépendants) qui réunissait les forces de la gauche sicilienne aux élections pour la nouvelle Assemblée Régionale sicilienne, gagna la majorité relative avec 30 députés sur 90. L'ampleur de cette victoire de la gauche, obtenue grâce aux voix des zones rurales où le mouvement paysan était plus actif, n'avait pas été prévue par les forces conservatrices et déclencha une recrudescence des délits de la mafia. « L'affrontement fut dur, non sans le déploiement de la mafia qui inaugura les meurtres en série des chefs des ligues » (Lupo, 2007, p. 94). La période de délits[180] culmina avec la « tuerie » de *Portella della Ginestra*[181], une commune dans les montagnes siciliennes, lieu historique de rencontre pour les paysans du mouvement pour les célébrations du 1er mai. « Le 1er mai, environ 2000 personnes, travailleurs avec leurs familles, se donnent rendez-vous sur la plaine de Portella della Ginestra pour écouter un meeting et célébrer l'anniversaire d'une fête qui depuis 1892 réunissait les paysans pour parler de socialisme et de liberté. Le dirigeant local du syndicat (*Federterra*), qui animait le développement du mouvement paysan, eut à peine le temps de prononcer des mots de bienvenue, que, de la montagne environnante, arrivèrent des coups de fusil et de mitraillette. Plus de mille coups furent tirés sur la foule, par

séparatiste se dota d'une force armée et transforma ses actions politiques en actions d'attaque directe contre les forces de l'ordre. De ce fait, il constitua une organisation militaire clandestine constituée en grande partie par des bandes de brigands.

180 On compte au moins 54 dirigeants syndicaux et de partis morts tués et nombreuses attaques contre les sièges des partis de gauche. Ainsi qu'un attentat à Villalba en 1944 et un à Palerme, la même année (cf. Santino, p. 142-143), et un à Alia en 1946 (cf. Paternostro La Siclia, 17 août 2007).

181 « *Portella* est un moment fort de changement, de la même ampleur que la tuerie de *Piazza Fontana* et il me semble que même le nombre de morts soit pareil, au moins selon le premier décompte fait sur « le terrain ». *Portella* est l'expression de quelque chose qui est déjà née avec l'arrivée des Américains en Sicile en 1943 et qui s'est concrétisée dans les coups de mitrailleuse tirés contre les paysans après la victoire de la gauche en Sicile. C'est l'idée partagée selon laquelle, en Italie, l'on peut intervenir de manière illégale si l'opposition communiste ou d'orientation soviétique s'affirme par les voies de la démocratie. C'est ce dogme qui c'est réalisé à Portella della Ginestra, et dans ce cas, il a pris la forme de la mafia et de l'indépendantisme de S. Giuliano. Mais tout ce qui est arrivé après, même la gestion du procès, nous montre, de manière très éloquente, qu'il ne s'agissait pas d'un simple fait de banditisme mais qu'il existait des rapports indicibles avec les institutions ». (Dalla Chiesa, www.nandodallachiesa.it). Voir Annexe 3.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

la banda Giuliano[182]. Entre hommes, femmes et enfants, 11 personnes seront tuées. Et des dizaines seront blessées. » (Fabiani, 2007). De nombreux historiens ont relaté cet événement sombre de l'histoire italienne et le lien entre mafia, banditisme et politique est apparu assez évident[183]. Les enjeux n'étant pas uniquement régionaux mais également nationaux. En effet, lors des élections nationales de 1948, les communistes et les socialistes furent définitivement exclus de la direction politique du pays. De Gasperi, leader de la DC, abandonna son projet de rapprochement avec les forces de gauche et ceci au regard des équilibres imposés par la Guerre Froide et en conformité avec les accords pris avec les Américains pour l'octroi d'aides financières pour la reconstruction du pays[184].

Ces événements eurent des effets directs sur le mouvement paysan, et sur les coopératives en particulier. Cette période signa la « *destruction d'un patrimoine social* » (Lupo, *Ibidem*) qui eut des conséquences importantes pour l'avenir du développement de l'action solidaire dans l'île. Pour citer encore une fois Renda (1976, p.72) : « Les paysans furent privés d'une structure organisationnelle, comme la coopération, et d'un principe idéal, comme l'association des volontés et des ressources, qui leur auraient permis de mieux résister et de mieux s'organiser, en vue des nouveaux enjeux dus au développement des événements à venir. Le discrédit des institutions coopératives se diffusa même dans les organismes et parmi les groupes dirigeants, en validant tous les doutes et les réserves existantes quant à la validité et à l'opportunité du choix coopératif ».

182 « Les apparats d'Etat trafiquaient avec Giuliano car pensaient qu'il pouvait être un bras pour arrêter l'avancée du parti communiste et socialiste en Sicile ». Voir entretien à Salvatore Lupo en *www.lastoriasiamonoi.rai.it/*

183 « Or, le droit de soupçonner qu'il existe une collusion entre banditisme, certains partis politique et, jusqu'à preuve du contraire, avec le gouvernement, est légitime et préoccupe la population sicilienne. Cela préoccupe et émeut tout le pays. C'est donc absolument nécessaire de sortir de cette situation et aujourd'hui il existe des conditions favorables pour le faire ; il y a le mouvement des travailleurs en Sicile qui est capable d'aider ce processus de régénération dans le champ social ; il y a les partis démocratiques qui doivent obliger toutes les forces politiques de la Sicile à assumer leur propre responsabilité, à se libérer des liens avec la mafia, avec cette gangrène, avec ce banditisme politique et social qui n'arrêtent pas de vivre avec des chantages, des prévarications ; des extorsions, des homicides. Aujourd'hui existent ces conditions : on doit les exploiter, on doit s'appuyer sur le mouvement de masse, sur les partis véritablement démocratiques et sur cette action de police qui serait bien accueillie par l'opinion publique » (Girolamo Li Causi membre de l' « *Assemblea Costituente* » – Intervention lors de l'Assemblée du 15 juillet 1947).

184 Le département d'Etat américain exerça des pressions très importantes pour l'éloignement des partis de gauche du gouvernement italien et pour la formation d'un gouvernement d'orientation centriste par l'accord de la DC avec des plus petits partis. Dans le contexte international de guerre froide la coopération envisagée entre De Gasperi (DC) et Togliatti (PCI) était dans l'impossibilité de se réaliser. Le voyage de De Gasperi aux Etats-Unis en 1947, signa la rupture définitive avec les partis de la gauche et, pour certains, la condition indispensable pour accéder aux fonds d'aides américains de 100 millions de dollars, promis à l'Italie pour sa reconstruction après la guerre.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

6.9 Le mouvement coopératif : un élan de démocratisation

Le démantèlement du mouvement paysan et coopératif n'est pas dû seulement à la série de dispositions de lois qui en a affaibli le développement, il relève également du risque constant auquel ses membres étaient soumis et dont l'élan démocratique et solidaire a été fortement mis à l'épreuve. Ces hommes et ces femmes ayant été confrontés à cette pression insoutenable que fut la « peur de la mort violente ». Durant les années 1940 et 1950 des dizaines de syndicalistes, dirigeants, militants et simples paysans furent tués lors des luttes pour la distribution des terres[185]. Beaucoup de ces délits ne furent jamais élucidés alors que la nature mafieuse de ceux-ci était démontrée et les suspects, bien identifiés. En effet, avec l'attribution des terres aux coopératives, non seulement le contrôle des grands propriétaires sur les paysans se réduisait, mais également le pouvoir des mafieux, *gabelloti*, sur les terres. Ceci mettait en danger le système de pouvoir installé. L'alliance entre pouvoir politique et mafia, pour le maintien d'un *statut quo* dans la gestion du pouvoir et le contrôle des ressources économiques de l'île, culmina durant cette époque et se prolongea jusqu'aux plus récentes années de l'histoire sicilienne. En 1949, lors d'un discours devant le Sénat italien sur la question du banditisme en Sicile, le député communiste Li Causi questionna ainsi les sénateurs : « Considérez-vous possible que ce peuple puisse encore avoir confiance dans la justice et collaborer avec les autorités quand il est blessé à mort par des délits qui ont coupé sa chair, car les morts sont ses meilleurs enfants ? Quand personne parmi les coupables n'a jamais été découvert ? » (Cité par Paternostro, 1992, p. 40). Ce discours est d'autant plus significatif qu'il touche, à notre sens, un enjeu majeur de la mobilisation paysanne. Le mouvement coopératif et paysan déclencha un élan démocratique populaire dont la portée fut exceptionnelle dans l'histoire de la Sicile. Tout en se rattachant aux grandes traditions des luttes agraires, que nous avons décrites dans ces pages, ce mouvement dépasse la dimension « conjoncturelle » pour s'inscrire dans un projet de plus grande envergure, un projet de démocratisation de la société et des institutions (Calice, 1976, p.168- 169)[186].

Pour certains des paysans engagés dans le mouvement, l'agir solidaire et coopératif représentait, non seulement la seule voie pour accéder au droit à la terre et aux moyens économiques nécessaires à son exploitation productive, mais également une possibilité concrète de transformation de la vie individuelle et collective. Placido Rizzotto, secrétaire de

185 Parmi les autres dirigeants: Vincenzo Lo Jacono, Epifanio Li Puma, Placido Rizzotto, Calogero Cangelosi et Vito Pipitone.
186 Calice N., Partiti e ricostruzione nel Mezzogiorno. De Donato Editore. Bari, 1976.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

la Chambre du travail de Corleone, village sicilien non loin de Palerme, fut la 35ème victime parmi les coopérateurs, en seulement trois ans : de la fin de la guerre en 1945 à la date de sa mort, le 10 mars 1948. Il était extrêmement actif dans la mobilisation des paysans et travailla à la constitution de plusieurs coopératives[187] auxquelles furent attribuées des terres. Après sa mort des paysans témoignèrent des motivations à la base de son engagement : « Placido avait comme objectif de pousser les gens à avoir une capacité d'initiative et à s'organiser par eux-mêmes …, il croyait que les hommes, ensemble, auraient produit plus et mieux. Pour cette raison il incitait tout le monde à se regrouper en coopératives » (cité par Paternostro, *Ibidem*) ; « Un homme comme celui-là ne pouvait pas rester vivant, car avec son exemple il apprenait à nous tous à avoir confiance en soi-même, en ses propres droits »[188]. En ce qui concerne un autre leader du mouvement, Epifanio Li Puma, président de la coopérative d'un village dans les montagnes Madonie et secrétaire de la *Federterra*, il fut également tué dans des circonstances qui ne furent pas élucidées. Comme pour Rizzotto, l'engagement politique fut au cœur de son inscription dans le mouvement à savoir : « sa conviction qu'il fallait agir pour obtenir la terre et la liberté, il a mis des ailes au mouvement des sans voix … ceux qui n'ont pas de voix en politique, ceux qui n'ont pas de travail, ceux qui n'ont pas de justice, ceux qui ont des droits à revendiquer … doivent croire dans ce que furent ses armes fondamentales : l'idée forte, l'utopie de la libération paysanne »[189].

Dans ces formes d'engagement, l'idéal démocratique transcende l'appartenance politique. S'il est vrai que, dans le mouvement, les syndicats et les partis furent indispensables pour la mise en œuvre de ses actions sur les terres, on peut dire que les valeurs de référence ne s'inscrivaient pas uniquement dans le « registre partisan ». C'était avant tout un mouvement démocratique qui revendiquait « terre et liberté » et, ce faisant, inscrivait son action dans un cadre affranchi des appartenances communautaires, car universel[190]. La référence à la justice universelle est symbolisée par l'appel constant au respect des lois considérées comme des « instruments d'action » et des « moyens de lutte », sans lesquels « elles seraient restées inactives ». Comme le montre Ginsborg (1989, p.162)[191] les paysans qui marchaient sur les

187 L'une de ces coopératives était intitulée à « B. Verro », dirigeant qui en 1906 créa la première coopérative à Corleone(ville dans les alentours de Palerme).
188 Extrait d'un article paru dans le quotidien « La Repubblica » paru le 9 mars 2008.
189 F. Renda, « *In memoria di Epifanio Li Puma*", site Internet : www.istitutogramscisicilia.it
190 A titre d'exemple : « Souvent les paysans adhéraient aux coopératives mais non pas à la CGIL (N.d.r., le syndicat communiste), à laquelle les ligues étaient inscrites, et non plus aux partis socialiste et communiste » (Santino, 2000, p.146).
191 Ginborg, *Storia d'Italia dal dopoguerra a oggi. Dalla guerra alla fine degli anni '50*. Einaudi, Torino, 1989.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

latifundiums avaient souvent, attachée à leurs drapeaux, une copie de la Constitution de 1948[192].

Bien que la réforme agraire et les luttes paysannes aient contribué au dépassement de la « société archaïque fondée sur les privilèges des rentes » (Renda, 1976, p.109), en même temps, dans les campagnes, les paysans mobilisés par le projet d'une société nouvelle, moderne et démocratique, furent obligés de quitter la Sicile : « les villages, vidés de leurs énergies les meilleures et les plus combatives, restèrent en proie à des luttes entre *cosches* mafieuses, en guerre pour s'attribuer les meilleurs lots des terres mises en vente par les propriétaires » (Paternostro, 1992, p.55)[193]. Les années 1950 marquent également le déplacement définitif des enjeux politiques et des enjeux mafieux, des zones rurales vers la ville, lieu des nouveaux marchés économiques. Comme le montre Carrocci (cité par Desideri, 1988b, p. 1030) à dater de ces années le Sud cessa d'être au cœur du débat politique dans une perspective de renouveau démocratique portée par le mouvement coopératif et associatif, pour s'ancrer définitivement dans une posture plus problématique en tant qu'objet d'aides accordées d'en-haut : c'est la « question méridionale ».

192 Pour une analyse plus approfondie des apports de la Constitution Italienne de 1948 voir le texte de Santuari, in Gui 1997, p.184.

193 « Entre 1871 et 1971 l'on compte 2 199 022 départs qui ont absorbé la moitié du solde démographique naturel, c'est à dire tous comptes faits, la moitié de la croissance naturelle de la population telle que enregistrée durant un siècle a pris la voie de l'émigration » (Raffaele G., 1999, p.20).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

7. La grande transformation[194]

Comme on a pu le constater, jusqu'aux années 1960, les organisations associatives et coopératives avaient une capacité d'influence sur les orientations des politiques publiques nationales et locales qui passait par les canaux de médiation des partis politiques et des autorités religieuses. Les années 1970 à 1980 marquent, en Sicile comme dans le reste de l'Italie, le passage d'une société civile fortement contrôlée par les structures hiérarchiques à une société civile plus indépendante des partis politiques. Cette forme d'autonomisation correspond à un processus institutionnel de détermination plus claire de l'Etat social italien, à savoir la définition des limites entre l'action privée et l'action publique. Même si les dispositions en la matière restent peu structurées[195], elles génèrent néanmoins un processus de modernisation qui impliquera des changements dans la relation entre société civile et institutions traditionnelles. Ce processus de « sécularisation » se traduira également dans le changement d'horizon culturel des nouvelles formes de mobilisation civique inscrites davantage dans la revendication de droits civiques que dans des approches liées aux postures philanthropiques traditionnelles ou aux conceptions idéologiques des partis.

En même temps, la définition des autonomies régionales, avec les Régions à statut spécial[196], et les réformes de l'administration[197], décentralisent l'action « sanitaire, d'assistance et de bienveillance » au niveau local. Ceci souligne l'importance de la dimension territoriale comme domaine privilégié pour garantir la mise en place de services apportant une réponse adaptée aux populations (Rocchi, 1993, p.35). En définitive, cette nouvelle configuration de l'Etat social participera à déplacer le centre névralgique de l'action de la campagne vers la ville qui devient le principal « centre distributeur de services ».

Dans ce contexte, depuis les années 1980, on observe en Sicile un accroissement de la participation associative dans les secteurs d'activité qui relèvent de l'action sociale et des

194 Le titre de ce paragraphe reprend l'énoncé de Mastropaolo (2007, p. 121) lui-même paraphrasant le célèbre ouvrage de Polanyi K., du même titre.
195 Pour les détails sur les dispositions législatives voir Ranci, 1999, p.69-70.
196 Les Régions à statut spécial bénéficient de conditions particulières d'autonomie, qui sont éditées dans son Statut, selon ce qui est prévu dans l'art. 116 de la Constitution de la république Italienne. Il y a cinq Régions à Statut spécial en Italie, dont la Sicile. La région Sicile a également, de ce fait, une Assemblée régionale et des députés avec des pouvoirs plus amples que dans d'autres régions, du fait de son statut spécial.
197 On se réfère ici aux Réformes de l'administration de 1975 et de 1977.

services auprès des personnes âgées ou des populations marginalisées. Pour la plupart, ces associations sont peu subventionnées ou, du moins, peu liées aux pouvoirs publics car elles se situent dans des niches d'action mobilisant des ressources bénévoles issues de la matrice caritative donc en lien direct avec les organisations ecclésiastiques[198]. Cependant, même si la mobilisation principale, et notamment celle du bénévolat, reste largement inscrite dans l'action sociale et médico-sociale, des formes alternatives d'engagement civique voient le jour, investissant principalement les zones urbaines. Et, à l'instar du reste du pays, on observe une autonomisation progressive de la société civile. Ce processus de changement culmine durant les années 1990, alors que des événements majeurs viennent modifier la portée de l'action associative. Nous analyserons ces événements et expliquerons en quoi leur impact a été considérable dans l'évolution de l'action associative et coopérative en Sicile, à partir des années 1970.

7.1 De nouvelles configurations

Entre la période de l'après guerre et les années 1970 presque un million de personnes quittent la Sicile pour partir à l'étranger. Cet exode massif va modifier considérablement la configuration démographique de l'île et sa structure sociologique. Notamment, la population habitant à la campagne et travaillant dans le secteur agricole va beaucoup diminuer, ne représentant plus qu'un quart de la population. Ceci, en parallèle d'une progression considérable des emplois dans le secteur tertiaire (de 25% à 40%) et une faible augmentation des emplois dans l'industrie (30%). Tout au long de cette période, le marché de l'immobilier prend un essor considérable avec des vastes programmes de construction qui transforment sensiblement la configuration des villes et désertifient définitivement les campagnes. Dans une description saisissante, Giarrizzo (1987, p. 662) montre l'ampleur de cette transformation : « L'industrie du bâtiment des nouveaux quartiers, bourgeois ou populaires, mélange sans aucun critère et sans aucune cohérence les styles et les modèles architecturaux : ainsi la modernité arrive, non pas par sa clarté et son originalité de langage, mais pour se distinguer du vieux. Le tout, vieux et nouveau, rend une image générale d'ordinaire, de

198 L'hégémonie de l'Eglise sera en partie réduite au bénéfice d'organisations volontaires autonomes (Ranci, 1999, p.66). Dans le monde catholique, le bénévolat cherche à se mobiliser de manière autonome par rapport aux hiérarchies ecclésiastiques. C'est notamment le cas du *Movimento di volontariato italiano* (MOVI) créé en 1978,

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

produit en série, de déjà vu ». Les bâtiments bourgeois repoussent à la périphérie des grandes villes les nouveaux habitats « populaires ». Sans infrastructures adaptées, ni services de proximité, ces nouvelles zones populaires deviennent, selon la définition de Giarrizzo (*Ibidem*, p. 662) des « ghettos » mélangeant des populations aux provenances diverses.

Dans ce nouveau contexte se développent de nouvelles formes associatives urbaines qui défendent d'autres causes et s'adressent à d'autres publics que ceux de leurs ancêtres, fortement liés à la dimension rurale. La paupérisation des populations, la nouvelle « misère urbaine », correspondent à une dégradation environnementale grandissante et, à partir des années 1970, plusieurs initiatives se développent dans une visée d'interpellation des pouvoirs publics locaux. Les opérateurs sociaux investissent les nouveaux quartiers « populaires » pour proposer des services mais également pour réclamer une répartition plus pertinente des ressources publiques. Les mouvements sociaux réclament la réappropriation publique du patrimoine non seulement environnemental, mais également historique, architectural et artistique. (Giarrizzo, *Ibidem*, pp. 662-664)

La nouvelle classe dirigeante locale se révèle incapable de répondre à cette demande et se renferme dans une logique de protection des acquis, dans une stratégie de stabilisation de son consensus électoral. Ce qui paraît évident, c'est que cette nouvelle classe politique « moderne », créée et structurée dans le cadre de la constitution de l'Etat social prestataire de services et avec l'appui des partis de masse, a largement participé à dégrader le « rôle social du politique » et à favoriser « la politique de l'échange discrétionnaire de faveurs ». Nous reviendrons plus loin, dans la partie conclusive, sur la force de ces interprétations dont la nature est parfois contestée.

---

dont l'objectif était de trouver des formes indépendantes d'action, ouvertes à tout citoyen croyant ou pas. (Rocchi, 1993, p.35).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

7.2 Les « stratégies» de la mafia

La capacité d'intermédiation et de distribution de ressources, de cette « nouvelle classe politique » implique inévitablement la création de groupes en conflit entre eux. Ces groupes d'intérêt sont diversement composés en fonction de leurs enjeux mais, au niveau des pouvoirs politiques local et national, ils entremêlent l'entreprenariat urbain et la criminalité organisée. La ville devient ainsi le lieu de tous les enrichissements, et plus particulièrement le marché du bâtiment. Sur ces nouveaux terreaux la mafia se développe rapidement en confirmant son pouvoir bien au-delà des limites de la période qui avait précédé la Libération. Selon Matard-Bonucci, (1994, p.206) « le passage d'un clientélisme de notables à un clientélisme de parti politique a profité aux nouvelles générations des mafieux ». En effet, les liens unissant mafia et monde politique se font très étroits et on parle même de véritable intégration entre ces deux ensembles. « Dans une réalité aussi dure, dans laquelle la mafia a bénéficié de protection et d'une impunité totale, dans laquelle il était difficile de finir le mois (à cause de la crise), l'unique solution pour la majorité des personnes sembla la résignation, la cohabitation, l'adaptation à ce système. Soit pour en tirer un profit direct, soit pour survivre. Pendant de nombreuses années des hommes appartenant à des institutions politiques, religieuses et culturelles ont affirmé que la mafia n'existait pas, qu'elle était une invention des communistes, une instrumentalisation politique contre la DC » (Dioguardi, 2007, p. 101).

Si l'on reprend l'interprétation de Pezzino (2000, p. 27), le rapport entre mafia et politique prend la forme d'un marché particulier : celui de la protection. La mafia offre sa protection à l'homme politique sous forme de suffrages ; en échange, l'homme politique offre sa protection à la mafia en lui assurant son contrôle sur les institutions et la distribution des ressources publiques. A cela s'ajoute l'intérêt très spécifique pour la mafia de bénéficier de l'appui politique pour influencer les décisions de justice la concernant : « pour Cosa Nostra, l'impunité face à l'institution judiciaire n'est pas seulement essentielle à la poursuite de ses activités. Elle sanctionne la puissance acquise face à l'Etat » (Matard-Bonucci, 1994, p.204).

Dans cette relation bipolaire entre hommes politiques et clans mafieux, certains entrepreneurs trouvent toute leur place, notamment dans la gestion des flux financiers, comme troisième pôle d'intermédiation. Selon l'analyse que propose Giarrizzo (1987, p. 652), les entrepreneurs sont envoyés par le politique lui-même pour servir de médiateur avec les groupes qui contrôlent le territoire. Il va de même pour le recours fait à l'aide des

professionnels (avocats, architectes, ingénieurs, …) insérés dans ces groupes. Ainsi les flux financiers destinés aux investissements publics (adjudication de travaux publics, autorisations administratives, …) sont contrôlés en amont et de ce fait orientés. Certains individus réussissent ainsi à édifier des empires par leurs seuls contacts avec le lobby politico-mafieux sans être des « hommes d'honneur », c'est-à-dire sans être inscrits activement dans les réseaux mafieux. Et ceci du fait que les adjudications des marchés publics sont effectuées, à cette époque, sans aucune procédure standardisée mais seulement sur la base de relations de gré à gré. Dans le secteur immobilier, par exemple, sur les 4000 permis de construire délivrés durant l'administration Ciancimino[199], 2500 furent attribués « aux trois mêmes individus, des maçons retraités, prête-noms, à l'évidence, d'entreprises immobilières mafieuses » (Matard-Bonucci, 1994, pp. 238-240). En définitive la « destruction physique », de la ville comme l'exprime Blando (1996, p. 79), correspond à la construction d'un lien organique entre pouvoir politique et pouvoir mafieux, avec la création d'un consensus électoral qui permet au parti de la majorité d'avoir la quasi-totalité des suffrages.

A partir des années 1980, le rapport de force entre hommes politiques et clans mafieux s'inverse de manière irréversible. Auparavant, dans la gestion des affaires locales, les hommes politiques avaient réussi à s'imposer aux clans en gérant à leur guise les relations d'interdépendance. Mais l'enrichissement rapide des clans de *Cosa Nostra*[200] ainsi que le tissage de réseaux dépassant la dimension locale investie directement par les pouvoirs politiques nationaux, procurent à la mafia des marges de manœuvre très larges et un nouveau pouvoir de coercition imposé par la violence. Ainsi, la classe politique sicilienne se sent menacée par la mafia. Ses membres ont changé de stratégie en s'installant confortablement dans les villes par le biais de la gestion directe des flux des ressources publiques (spéculations immobilières et attribution des appels d'offres publics) et le développement d'autres marchés, comme celui de la drogue[201]. Pour la défense de leurs intérêts, les clans mafieux n'hésitent pas

199 Vito Ciancimino fut adjoint au maire de Palerme chargé des travaux publics de 1959 à 1964. Il ne s'opposa pas au « *sacco di Palermo* », la plus grande spéculation immobilière qui transforma complètement le visage de la ville avec la destruction massive du patrimoine architectural en style liberty pour y construire des immenses bâtiments. Il fut maire de Palerme en 1970 et faisait partie du courant « *Primavera* » de la DC, dirigé par G. Andreotti. Il sera arrêté en 2001 et condamné à 13 ans d'emprisonnement pour « concours externe en association mafieuse ». La ville de Palerme lui réclama un dédommagement de 150 millions d'euros, il en consigna seulement 7 avant sa mort en 2002.

200 C'est ainsi que les premiers repentis mafieux appellent leur organisation criminelle, communément appelée mafia.

201 « Les immenses profits réalisés grâce au trafic de stupéfiants permettent aux entreprises mafieuses de mobiliser des capitaux plus vite et en grande quantité lorsqu'une opportunité de marché se présente. … C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que la mafia commence à participer au marché de la drogue » (Matard-Bonucci, 1994, p. 240).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

à avoir recours à l'intimidation ou la violence homicide afin d'infléchir l'activité législative et la politique aux niveaux local et national.

Ce changement de stratégie modifie la posture des clans mafieux face aux pouvoirs institutionnels qui, comme le dit Lupo (1996, p.26), signe le « passage d'une posture révérencielle par rapport à l'establishment à une tentative explicite de conditionnement, joué à travers l'instrument terroriste ».

A partir des années 1980, et notamment avec les meurtres de P. Mattarella, président DC de la Région sicilienne, et de Pio La Torre, dirigeant du PCI[202] et du général Dalla Chiesa[203], préfet de la ville de Palerme, la mafia change ses modalités de contrôle du pouvoir politique. Elle n'hésite plus à s'attaquer directement à ceux qui travaillent pour réduire la force des réseaux entre pouvoir politique, mafia et entreprenariat. Si pour certains les raisons d'un tel changement sont à rattacher à une nouvelle stratégie de conflit ouvert avec les institutions, pour d'autres ces attaques peuvent être imputées à une volonté forte de contrôle du territoire avec l'élimination des obstacles les plus symboliques au projet de monopole des ressources de la mafia. Ainsi, comme le montre Santino « On a parlé d'attaque de l'Etat, mais dans la réalité l'attaque concerne seulement des personnes et des secteurs qui s'opposent à l'expansion du phénomène mafieux : la croissance de l'accumulation illégale participe à augmenter les occasions d'investissement et les places de pouvoir. Ceci implique l'amoindrissement de l'équilibre basé sur la compatibilité et sur la cohabitation de différents sujets. Maintenant la mafia, en se considérant plus riche et plus puissante, est engagée dans une compétition pour l'hégémonie sans limites, qui aura des effets boomerang » (Santino, 2000, p.247). Dans l'une comme dans l'autre interprétation, ce qui reste immuable est

202 Piersanti Mattarella (tué par la mafia le 6 janvier 1980), à peine nommé, proposa un programme triennal (1979/1981) à la base d'un accord avec le PCI ayant comme objectif la moralisation de la politique par une programmation du processus de développement économique et social, voire anti-mafieuse. « *Vers la fin des années 1970 les gouvernements guidés par A.Bonfiglio et P. Mattarella (DC), avec un élargissement de leur majorité à gauche, signent, d'abord avec le Plan des interventions et le Document des quinze sur le plan institutionnel et après, avec l'action courageuse de Mattarella, un fort élan des institutions régionales. La mort de Mattarella en janvier 1980 coupera les illusions et relancera le processus de normalisation* » Butera (2007, p. 39). Pio La Torre (tué le 30 avril 1982), leader du PCI, était l'auteur d'un projet de loi destiné à faciliter la levée du secret bancaire et la confiscation des biens de personnes soupçonnées d'activités illicites. (Matard-Bonucci, 1994, p. 220). A titre d'exemple, et pour montrer toute l'actualité des arguments développés tout au long de ces pages, nous citons ce communiqué de presse : « *Il y a quelques semaines, (début du mois de septembre 2008), le Maire de Comiso, avec un acte qui non seulement a offensé la mémoire de P. La Torre mais aussi celle de tous les bons citoyens, a décidé d'effacer la dénomination de l'aéroport de Comiso, dédié à La Torre. Cet acte a engendré nombreuses critiques et protestations de la part d'une grande partie des forces, mouvements et associations de la Sicile et de l'ensemble du pays* ». Communiqué de presse du 8 octobre 2008. Source : www.piolatorre.it.

203 Dalla Chiesa, voir Stajano (1986, p.225).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'utilisation de la violence physique pour, d'une part, contrôler les ressources économiques et, d'autre part, exercer des fonctions « de type institutionnel » (le contrôle de certains marchés, la régulation de la compétition économique, l'application des sanctions contre les déviants)[204].

Cosa Nostra n'hésite pas non plus à éliminer ses « anciens alliés » et notamment les hommes politiques qui ne lui ont pas assuré des garanties d'impunité face au pouvoir juridique, par l'émanation de lois *ad hoc*. C'est le cas des meurtres de I. Salvo et de S. Lima[205], respectivement industriel et leader de la DC, qui n'avaient pas « respecté les pactes de protection ». Ces pactes auraient dû en effet empêcher l'ouverture du premier « *Maxiprocesso* » de Palerme qui aura lieu du 10 février 1986 au 16 décembre 1987[206] et qui fut un événement majeur dans le processus de « lutte contre la mafia ». Dix-neuf condamnations à perpétuité et diverses autres peines de détention furent prononcées lors de ce procès pour un total de plus de 2000 ans de réclusion[207]. Au-delà des résultats chiffrés, qui montrent toute l'ampleur de cette action judiciaire, ce qui s'avère déterminant est la posture nouvelle des juges, et d'autres « hommes d'Etat », face au phénomène mafieux.

204 Selon l'analyse de Pezzino, 2000, pp. 13-33.
205 « Selon les collaborateurs de justice, Salvo Lima aurait en effet, avec l'appui de son chef de courant au niveau national, Andreotti, « garanti » à *Cosa nostra* que les condamnations du Maxi procès seraient annulées en Cassation. La promesse étant non tenue, *Cosa nostra* aurait alors décidé de l'abattre » (Pezzino, 2000, p. 31).
206 Lors de ce procès d'une ampleur jamais vue auparavant, seront jugées 460 personnes et on fera usage des déclarations des « repentis de la mafia » qui deviennent un nouvel instrument dans le cadre des enquêtes judiciaires.
207 Pour plus d'approfondissement sur le Maxi-procès de Palerme voir Corrado Stajano, *L'atto d'accusa dei giudici di Palermo*, 1986, Editori Riuniti, Roma ainsi que Giovanni Falcone (avec M.Padovani), *Cose di Cosa Nostra*, Rizzoli Libri, 1991, Milano.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

7.3 Pour un débat public sur la question mafieuse : le rôle des associations

Il s'opère, à cette époque, un changement majeur dans le discours autour de la mafia. Comme le montre Briquet (1999, pp. 141-154), la mafia devient un sujet prioritaire de débat public. Il se créera un consensus partagé sur le paradigme mafieux[208] qui fait valoir la thèse de la connexion directe et systématique avec les pouvoirs publics. « Une telle reconnaissance doit beaucoup à la mobilisation d'individus et de groupes qui ont pris en charge le travail d'analyse et la dénonciation de la mafia ». Les associations, comme les partis, les intellectuels et les magistrats ont produit un travail considérable pour conduire à une certaine homogénéité dans les interprétations multiples du phénomène mafieux. Il a donc prévalu un « modèle d'interprétation des relations entre mafia et politique dont la véracité est en quelque sorte attestée par le consentement collectif qu'il rencontre et officialisée par les ratifications institutionnelles dont il fait l'objet ». Et cela est d'autant plus significatif que ce modèle se pose en contrepoint d'une analyse « culturaliste » du paradigme mafieux selon laquelle la mafia serait intrinsèque à la nature même des siciliens, et à rattacher à leur « *mentalité archaïque* »[209]. Ce modèle a longtemps permis une banalisation, voire une négation, de la perversité du système de connexion entre le monde politique local et national et la mafia.

La constitution d'un consensus autour de la question mafieuse est la résultante d'un processus complexe qui procède de l'articulation entre au moins quatre facteurs principaux :

- La définition institutionnelle et juridique d'un *corpus* législatif et de dispositions capables de poser les jalons pour une qualification pénale de la mafia et donc sa répression judiciaire. Ce processus a démarré en 1982 avec l'émanation de la première loi qui définit le délit d'«association de type mafieux » (Loi Rognoni – La Torre n.646[210]). La formulation de l'art. *416 bis* du Code pénal italien[211] a été

208 Nous utilisons ici la définition de paradigme mafieux au sens utilisé par Pezzino, « Nascita e sviluppo del paradigma mafioso », dans Aymard, Giarrizzo, *Storia d'Italia. La Sicilia*, Einaudi, 1987, p. 903-982.
209 Pour plus d'approfondissements sur cette question voir Briquet Jean-Louis, « Comprendre la mafia. L'analyse de la mafia dans l'histoire et les sciences sociales », POLITIS, 1995, vol.8, n.30, pp. 139-150 et Umberto Santino, *La mafia interpretata. Dilemmi, stereotipi, paradigmi*. 1995, Rubbettino, Catanzaro.
210 « Jusqu'en 1982 pour faire face aux délits de mafia on utilisait l'art. 416 (association criminelle), mais cette dénomination a été peu efficace pour inclure l'ensemble des dimensions du phénomène mafieux. Parmi les objectifs des hommes unis pas le lien associatif mafieux il y en avait de licites, et ceci constitua très vite la limite pour l'application de l'art.416. Le 19 septembre 1982 le meurtre du général Dalla Chiesa, et l'immédiate et successive réprobation de l'opinion publique conduira l'Etat, en seulement 20 jours, à formuler l'art. 416 bis, en

pratiquement et symboliquement un acte législatif fort, grâce à la définition des spécificités (objectifs et moyens) du phénomène mafieux[212]. Dans le même effort de clarification du rôle institutionnel des organismes d'Etat contre la mafia, les « Commissions parlementaires sur la mafia », dont la première date de 1963, suivent une évolution progressive dans leur positionnement et adoptent, non sans difficulté, le paradigme des relations systématiques entre pouvoir politique et mafia (Briquet, 1999, p. 142). En 1993, quelques années après le « *Maxiprocesso* » de Palerme, le procès pour collaboration mafieuse contre G. Andreotti, sept fois président du Conseil et, depuis 1947, à plusieurs reprises ministre et secrétaire d'Etat ainsi que leader national de la DC, montre l'ampleur des transformations[213]. L'évolution de la posture du monde judiciaire face au phénomène mafieux est symptomatique d'une nouvelle prise de position de nombreux juges mobilisés par une forme de militance assez nouvelle dans le champ juridique. Les juges s'attribuent, à cette époque, un rôle majeur dans la « régénération morale, civile et politique du pays »[214] en appelant parfois directement l'opinion publique. C'est l'engagement du « pool antimafia » autour des juges Falcone, Borsellino, Giuliano et Caponetto, qui déplace les lieux de la confrontation : « le match ne se joue pas entre l'Etat et la mafia mais plutôt entre cette dernière et un groupe investigateur-judiciaire qui se tient ensemble par des relations d'estime et d'amitié et du fait de personnes charismatiques » (Blando, 1996, p. 86).

---

donnant ainsi sa propre réponse à la gravité des faits de sang et en poursuivant l'objectif de limiter le problème de la Mafia » Source : http://it.wikipedia.org/wiki/Associazione_di_tipo_mafioso.

211 Art. 416 bis du Code pénal italien (association de type mafieux). « L'association est de type mafieux lorsque ceux qui en font partie se servent de la force d'intimidation du lien associatif et de la condition d'assujettissement et de omerta qui en dérive, pour commettre des délits, pour acquérir de manière directe ou indirecte la gestion ou le contrôle d'activités économiques, de concessions, d'autorisations, appels d'offres et services publics ou pour réaliser des profits ou avantages injustes pour soi-même ou pour d'autres de manière à entraver le libre exercice du vote ou de procurer des votes pour soi-même ou pour d'autres lors des consultations électorales ». Dans ce texte l'aspect criminel, économique et politique de l'action des « associations de type mafieux » est mis en évidence. Voir Annexe 4 (texte de l'art. 416 bis en italien).

212 Pour plus d'approfondissement sur ce sujet voir G. Turone, *Le associazioni di tipo mafioso*, 1984, Milano.

213 Voir à ce sujet Salvatore Lupo, « Mafia, politica, storia d'Italia » dans *Antimafia*, Revue Meridiana, n.25, 1996, p.19, Jean Louis Briquet, *Mafia, justice et politique en Italie. L'affaire Andreotti dans la crise de la République (1992-2004*), Paris, Kartala, Coll. Recherches internationales, 2007 et Lo Forte, Scarpinato, Natoli, « Dossier Andreotti, il testo completo delle accuse dei giudici di Palermo », Documenti Panorama, Mondadori, 1993.

214 Voir à ce sujet l'éclairant texte de Mastropaolo A., « Italie : quand la politique invente la société civile », Revue française de science politique, vol. 51, n.4, août 2001, p. 621-636.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

- Le repositionnement des partis autour de la question mafieuse avec la recomposition de certaines alliances partisanes autour du thème de la « lutte contre la mafia ». Si les premiers changements opérés au sein de la DC se sont effectués à partir du repérage des leaders identifiés par l'opinion publique comme en connivence avec la mafia (Campione, 2007, p. 48), plus tard la dénonciation claire de cette connivence viendra de l'intérieur même du parti, par une minorité de ses membres. Le processus de moralisation de la politique entamé par P. Mattarella trouvera un écho plus large dans l'aile de la gauche catholique qui s'exprima contre les infiltrations mafieuses dans les rangs du parti majoritaire en Sicile[215]. La période dite du « printemps de Palerme », de 1985 à 1990, marque la redéfinition des pouvoirs entre partis et la victoire d'une coalition de centre-gauche pour le gouvernement de la Ville de Palerme, dirigé par L. Orlando, leader local de la DC, en opposition directe avec les pratiques d'infiltration mafieuse de son parti. Cet événement est assez emblématique de la façon dont les partis politiques se sont « mobilisés » au nom de la lutte contre la mafia. De même, les forces de la gauche, et plus particulièrement le PCI qui, durant les années 1960 et 1970, avait délaissé son positionnement historique dans la lutte contre la mafia à la faveur d'accords politiques « transformistes »[216], retrouvent un nouvel élan. Ces nouvelles coalitions sont fortement soutenues par la société civile dont une partie vient de la gauche historique et une autre, du monde catholique de base.

- La nouvelle posture de certaines personnalités de l'Eglise face à la question mafieuse est une clé de voûte indispensable au soutien de larges alliances « contre la mafia », qui auront des effets directs sur le processus de moralisation de la politique[217]. Majoritairement positionnés dans une « compréhension sociologique du

215 A ce sujet voir l'appel aux Siciliens lancé par le courant de gauche de la DC et signé par Perreira, Campione, S. Mattarella, Paris, Buttitta au lendemain des tueries des juges Falcone et Borsellino.

216 « L'engagement antimafia du PCI fut fort et déterminé dans l'après-guerre et durant les années 1950 et 1960. Mais une telle attitude d'engagement intransigeant termina en se délitant dans les décennies suivantes, jusqu'à subir une débâcle dans la phase – dans la deuxième moitié des années 70 – durant laquelle le PCI inaugura la politique nationale de solidarité. La nécessité de s'accorder avec les dirigeants de la DC limita la tension critique des communistes par rapport à la criminalité organisée et souvent une telle attitude s'entremêla et favorisa l'instrumentalisation du PCI et de son prestige de la part des personnes les plus en collusion (avec la mafia) de la DC » (extrait de « Introduction », Revue Meridiana, numéro spécial « Antimafia » (année 1996, n.25, p. 17).

217 «*La Mafia c'est une invention du continent pour diffamer la Sicile* », c'est la phrase que répéta depuis l'autel durant les années 1970 le cardinal E. Ruffini, archevêque de Palerme, à chaque fois que sur les journaux on

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

comportement mafieux, comme expression des valeurs traditionnelles de respect, de solidarité, de *familialisme amoral* », les hommes d'Eglise avaient consolidé leur interprétation de la mafia sur ces bases. Ceci pour renforcer, selon Giarrizzo (1992, p. 308) un imaginaire collectif du Sud sans Etat et donc, de surcroît, la légitimité de l'Eglise à s'attribuer un rôle social et politique de premier plan. A partir des années 1980, de manière non homogène mais tout de même significative, l'Eglise commence à prendre une position critique envers la mafia. Après le meurtre du Général Dalla Chiesa, l'archevêque de Palerme accuse de manière directe la mafia en appelant à un renouveau moral dans ce que l'on dénommera « la messe antimafia ». Le Pape Jean Paul II condamne également les événements siciliens avec des paroles de réprobation. Cette posture critique reste très peu soutenue dans la hiérarchie cléricale voire suscite une forte opposition. Elle renforce et légitime, toutefois, le travail de terrain fait par de nombreux prêtres dans leurs paroisses en opposition aux réseaux mafieux locaux[218]. Dans ce contexte, dans la ville de Palerme, les Acli[219] participent aux coordinations de la société civile contre la mafia et le Centre Arrupe[220], géré par les prêtres jésuites, initie un ample programme de sensibilisation et de formation contre la mafia. La posture de ces groupes est éminemment politique en vue de « préparer une nouvelle classe dirigeante » avec des programmes de formation sociale et politique pour des jeunes diplômés ayant « un fort désir de s'engager concrètement pour la transformation du territoire » : engagement sociopolitique et contre la mafia (Cultrera, 2007, p. 378). Bien qu'encore très imprégnés par le paradigme culturaliste de la mafia, certains catholiques admettent la nécessité d'un engagement politique fort pour conduire une véritable « révolte spirituelle et culturelle » (Alberti et Sorge, 2007, p. 4) et, de ce

---

dénonçait un crime mafieux. Déjà en 1963, dans une lettre adressée au pape Paolo VI, intitulée « *Il vero volto della Sicilia* » il affirma que la mafia en effet existait mais qu'elle n'était qu'un phénomène de délinquance commune, le fait de quelques « jeunes délinquants ». « *Ainsi le prélat mettait la mafia à charge des pauvres, en déchargeant ainsi les notables de toute suspicion, voire de toute responsabilité* » Extrait d'une intervention de N. Fasullo, « Poteri, Mafie e contropoteri : giustizia e democrazia interrogano la Chiesa italiana », Revue Adista 1 avril 2006 pag.4.

218 Sur ce thème : Augusto Cavadi « *Fare teologia a Palermo. Intervista a don Cosimo Scordato sulla 'teologia del risanamento' e sull'esperienza del Centro sociale 'San Francesco Saverio' all'Albergheria"*, Augustinus, Palermo 1990.

219 ACLI : association catholique des travailleurs italiens.

220 L'institut de formation Arrupe, fut créé en 1986 en tant que centre d'études sociales à vocation politique.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

fait, s'inscrivent dans le mouvement antimafia comme des acteurs porteurs de changement et, pour certains, en opposition directe au parti catholique majoritaire[221].

La réponse civique des politiciens, des magistrats et d'une partie de l'Eglise, dans les positionnements que l'on vient d'expliciter est portée, soutenue et encouragée, voire, initiée par un ample mouvement civique antimafia défini comme « l'antimafia sociale ». Elle constitue la quatrième facette du changement dans laquelle le paradigme « culturaliste » qui voit en la mafia l'expression de la « nature sicilienne » est largement contesté par des citoyens mobilisés dans les petites et grandes associations. Ce sont en particulier des jeunes et des adultes appartenant aux classes moyennes siciliennes et dont l'engagement civique se forge hors des positionnements politiciens. « Ils misent tout sur l'institutionnel et le social : ils demandent une plus grande présence de l'Etat et des forces de l'ordre ainsi que du travail, des services, des écoles meilleures » (Blando, 1996, p.82). La société civile sicilienne trouve là, une nouvelle légitimité car elle est porteuse du débat public sur la mafia qui commence à faire un large consensus. L'élan civique que fait naître celui-ci conduit à une reformulation des engagements politiques des partis. Même si le mouvement anti-mafia se dit « anti-politique », il contribue au renouveau du leadership gouvernemental local et celui des agendas politiques nationaux.

La conjonction de ces quatre facteurs participe d'un renouveau des pratiques politiques qui, jusque-là, avaient affecté les seules institutions. Dans le cadre de notre recherche, il est opportun d'esquisser une analyse plus approfondie des pratiques sociales développées par les associations du mouvement antimafia. Ces formes associatives se déclinant en différentes modalités opérationnelles selon le champ et la nature de leur intervention. Nous essayerons de mieux les explorer dans les pages qui suivent.

221 Une partie du mouvement catholique se constituera en parti politique, dénommé « *Città per l'Uomo* », pour les élections municipales et gouvernera la ville avec le courant de gauche de la DC -demo-chrétienne à partir de 1985.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

II. L'antimafia sociale

Introduction

En continuité de la décennie précédente, les années 1990-2000 vont être des années de mobilisation de la société civile aux niveaux local et national. La législation nationale en matière de bénévolat (266/91) et de coopération sociale (361/91) légitime l'action de ces initiatives sociales et économiques dans leur participation à la définition de l'Etat social. Si les premières expériences de co-construction de l'action et de la politique sociale locale se mettent difficilement en place, elles modifient radicalement la perception de ces initiatives considérées désormais comme des interlocuteurs compétents dans l'identification des besoins et dans la définition des modalités de réponse. La dimension politique investit inévitablement le *modus operandi* des initiatives coopératives et associatives. On passe de « l'affirmation des besoins » à l'affirmation des « droits de citoyenneté ». Le bénévolat, en grand essor dans l'ensemble du Midi italien, en Sicile continue de progresser dans le sens d'une participation et d'une ouverture accrues vers les questions d'ordre « civique ». Comme dans les années 1980, durant cette période les associations du mouvement anti-mafia[222] ont contribué à porter la question politique au centre du débat, par le biais de la lutte contre la criminalité organisée. Cette lutte a d'ailleurs alimenté le débat sur la nature même du mouvement antimafia et des associations qui l'animent, d'autant plus qu'un nombre significatif d'associations bien qu'œuvrant dans les secteurs classiques de l'action sociale et médico-sociale, n'ont pu rester neutres par rapport à la question mafieuse. Pour certains analystes, cette mobilisation citoyenne n'est que l'expression d'une vague émotionnelle traversant le pays et donnant lieu à des initiatives éparses et spontanées. A titre d'exemple, un récent rapport de l'Iref (Catalabiano, 2007, p.141-177) identifie l'évolution de l'engagement civique en Sicile comme un événement nouveau : « De nombreux activistes, chaque jour, se réunissent en associations, comités et groupes spontanés. Il s'agit d'une mobilisation spontanée, qui a pour objectif d'être présente dans les communautés rurales et dans les quartiers urbains où les *cosches* contrôlent la collectivité … quelque chose a changé grâce à l'engagement social et politique de ces

222 Arci, Centro di documentazione "Giuseppe Impastato", Centro sociale "San Francesco Saverio", Libera, Mezzocielo, Palermo anno uno, Promemoria Palermo, Scuola di formazione etico-politica "Giovanni Falcone",

citoyens ». Cependant, s'il est vrai que nombre de ces initiatives associatives se constituent sous l'effet de la conjoncture, bien d'autres, nous l'avons constaté, s'inscrivent dans une tradition associative. Le panorama associatif de cette période est donc assez composite. Si on constate la nature éphémère d'un nombre important d'associations, coordinations et comités, disparus peu de temps après leur création, d'autres témoignent de plus longs parcours.

Un observateur montre bien dans quel contexte naissent ces nouvelles initiatives durant les années 1990 : « Il s'agit d'une nouvelle volonté de faire face à un phénomène comme la mafia en termes constructifs et associatifs. Ceci a été formalisé dans la création d'un nouveau type d'action volontaire qui est celui de l'action bénévole civile. C'est une forme de rachat civil de notre terre. De la coordination antimafia sont nées différentes initiatives. Faire aujourd'hui une manifestation antimafia paraît tout à fait normal. Mais avant, quand ils se réunissaient, ça ressemblait à une réunion de francs maçons. L'hégémonie mafieuse était au plus haut de son pouvoir »[223]. Si Palerme reste le centre névralgique des associations s'inscrivant dans le mouvement antimafia, des associations et des coopératives se constituent sur l'ensemble du territoire sicilien, voire national.

223 Entretien avec Dino Paternostro, sociologue, décembre 2000.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1. Au-delà de la « vague émotionnelle » : la consolidation de l'action solidaire

Durant les années 1990, les meurtres mafieux, connaissent une recrudescence, avec ce que l'on a appelé les « *meurtres excellents* » : des juges, des représentants des forces armées et de police, des responsables institutionnels, des représentants politiques, des journalistes[224], … Cette période culminera avec les assassinats des juges G. Falcone et P. Borsellino (en 1992) et celui de l'entrepreneur L. Grassi (en 1991), ainsi que les attentats à la bombe dans les villes de Florence, Rome et Milan (en 1993). Il n'en reste pas moins que la gravité de ces actes de violence, a accru la prise de conscience du phénomène mafieux qui dépasse ainsi les seules frontières de la Sicile et devient une « question nationale ». Les associations cherchent à mutualiser leurs compétences et leurs réseaux pour constituer des formes de coordination dont l'objectif est l'interpellation des pouvoirs publics locaux et nationaux, pour un « retour à la légalité ». Cette interpellation s'articule dans un double positionnement : la volonté de questionner les pouvoirs publics quant à leurs relations et connexions avec les associations criminelles et en conséquence, la dénonciation directe des formes de gouvernement corrompues[225]. Et ce dans un contexte italien en grande mutation caractérisé par une « vague d'antipolitique qui a submergé la péninsule » et qui a concerné l'ensemble des forces de gauche comme de droite dénonçant « les imperfections et les tares tout à fait réelles d'un système politique » (Lazar, 2003, p.203).

Dans les pages qui suivent, nous explorerons plus particulièrement cette évolution dans le champ circonscrit des associations du « mouvement antimafia », à travers l'analyse de deux types d'associations œuvrant dans la ville de Palerme[226].

---

224 Les délits des années 1980 et 1990 ont touché des personnalités dont l'action a été fortement orientée à limiter la présence mafieuse en Sicile, pour en citer quelques uns : Boris Giuliano (vice-préfet), Cesare Terranova (juge), Lenin Mancuso (maréchal), Giuseppe Russo (commandant de gendarmerie), Piersanti Mattarella (président de la région Sicile), Pio La Torre (dirigeant du PCI) et Carlo Alberto Dalla Chiesa (général), Giuseppe Fava (journaliste). Voir Annexe 5 (Liste des victimes de la mafia années 1980-1990).

225 A ce sujet voir l'article Schneider J. et Schneider P., (1996) : « Dalle guerre contadine alle guerre urbane: il movimento antimafia a Palermo », in Meridiana, n.25, « Antimafia », p. 47-75.

226 Le choix de cette ville n'est pas anodin du fait que, chef-lieu de la Sicile, elle est en même temps le centre symbolique et la « vitrine » de la société civile sicilienne. De plus, l'ensemble de nos études de cas, dont nous

- celles qui ont essayé d'investir l'espace public par leur participation politique directe et organisée (la « *Coordinazione antimafia* » et le Cocipa) et

- celles qui se sont distinguées en mobilisant des actes publics fortement symboliques, expression d'une nouvelle demande civique (les associations des familles des victimes et les associations « *antiracket* »).

1.1 L'antimafia sociale (ou plutôt politique)[227]

De par sa composition « interclassiste », le mouvement civique des années 1980 à 2000 est certainement très différent des mouvements associatif et coopératif qui l'ont précédé. Cette variété des cultures et des milieux de provenance est la résultante directe de l'émancipation des réseaux civiques associatifs, des partis politiques et des autorités ecclésiastiques mais également de la démultiplication, durant les années 1970, des engagements liés à des causes spécifiques : le féminisme, le pacifisme, l'environnement, … Ainsi, les hommes et les femmes qui confluent dans le mouvement antimafia sont issus de ces courants divers. Au sein du mouvement, le décloisonnement entre les appartenances politiques participe à caractériser sa posture « anti-partis », bien que les orientations prises s'inscrivent essentiellement dans la mouvance de gauche. Largement rattachée aux revendications du parti communiste depuis l'après guerre, la lutte antimafia prend à cette époque une configuration moins marquée par son appartenance à un parti que par la nature de ses engagements. « Le versant de l'engagement est civique et moral, destiné à répandre entre les citoyens de nouvelles normes de comportement contre le clientélisme, la culture de l'indifférence ou de l'omerta, les comportements violents »[228]. Ainsi, malgré une posture qui se veut fortement anti-partis, l'antimafia sociale s'inscrira dans un processus civique d'engagement politique par la constitution de courants politiques nouveaux qu'il participe à assembler et à structurer sur le territoire. Cette nouvelle période, marquée par une collaboration entre la société civile et les collectivités locales, culmina dans « le printemps de Palerme »[229] qui participa à renforcer le

---

relaterons l'analyse plus loin dans ce texte, a été conduit à Palerme, dans sa banlieue proche et dans les villages aux alentours.

227 L'intitulé de ce paragraphe est tiré d'une phrase de la contribution de Blando (1996, p. 88) dans le numéro 25 de la revue *Meridiana*, consacré au sujet de « l'Antimafia ».

228 Introduction au numéro 25 de la revue *Meridiana*, consacré au sujet de « l'Antimafia ».

229 On appellera le « printemps de Palerme » une période de gouvernement de la ville qui va de l'année 1987 à 1990, durant laquelle les différentes forces politiques de la gauche et des mouvements citoyens s'associent au

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

mouvement civique en permettant à plusieurs initiatives de mieux se structurer grâce à de nouvelles ressources et à une plus grande crédibilité dans l'espace public. A ceci s'ajoute l'intérêt croissant que l'opinion publique portait à de nombreuses initiatives, leur donnant ainsi un écho national. Néanmoins, derrière cette collaboration, subsistent des zones d'ombre dans la façon dont les acteurs du mouvement antimafia se définissent face au pouvoir public.

La « *Coordinazione antimafia* », créée en 1984, après le meurtre du général Dalla Chiesa, rassemble des représentants des associations, comités, centres d'études, syndicats et partis et se donne pour objectif l'organisation, avec l'ensemble des acteurs, de manifestations et initiatives diverses contre la mafia. L'histoire de cette coordination d'associations met à jour toute la difficulté d'animer collectivement un mouvement aux compositions et provenances variées. Tout en se déclarant hors des enjeux partisans, la force des enjeux portés par les partis politiques aura un impact direct sur l'action citoyenne de la coordination en l'inscrivant dans l'orbite de tel ou tel autre courant, selon la période et selon les sujets abordés. En effet, le PCI comme le courant de gauche de la DC trouva dans la « Coordination antimafia » une base civique sur laquelle mobiliser leur électorat, notamment à travers le thème de la lutte contre la mafia. A cela s'est ajoutée une polémique d'envergure nationale autour des réelles motivations des « protagonistes de l'anti-mafia »[230] que contribua à rendre peu lisible, dans l'opinion publique, le rôle du mouvement entre expression de la société civile et enjeux politiques.

Les animateurs de la coordination finirent par clarifier leur modalité d'expression politique en formant deux organisations parallèles pour se présenter de manière autonome, aux élections de la ville de Palerme : « *Città per l'uomo* » et « *Insieme per Palermo* ». A deux moments différents, chacune d'elles présenta une liste civique ayant comme enjeu de se positionner indépendamment des partis et pour un renouveau de la politique. Quelques années plus tard, le 26 août 1990 se constitua le mouvement pour la démocratie « *La Rete* », expression de l'antimafia sociale. En effet, son programme initial était construit autour de la « défense de la démocratie dans la société civile et dans les institutions par rapport à

parti de la Démocratie Chrétienne. La DC « renouvelée » était représentée par des hommes politiques ayant exprimé une forte opposition interne à leur parti en dénonçant les réseaux de corruption en son sein. (A ce sujet voir aussi Santino, (2000, p. 269).

230 L'écrivain sicilien L. Scascia publia en 1987 un article sur le quotidien « *Corriere della sera* » ayant pour titre « I professionisti dell'antimafia ». Dans lequel il ouvrait une polémique contre ces personnes, les professionnels de l'antimafia, qui n'avaient d'autre intérêt dans la lutte contre la mafia que d'accéder au pouvoir politique et juridique. Cette posture fut très dommageable au mouvement, d'autant plus qu'elle venait de la part

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'oligarchie des partis traditionnels. Il se constituera comme mouvement anti-mafia quand, en novembre 1990, L. Orlando sortira de la DC, son parti de militance, qu'il considérait comme fortement lié à Cosa Nostra »[231]. Si les deux premières expériences ne furent que de courte durée et restèrent circonscrites à la réalité locale, la troisième investira l'espace national. Cependant, comme le montre Blando (1996, p. 89), si la vocation de ce mouvement associatif et civique était de réunir les différentes instances citoyennes de l'antimafia autour d'une même proposition politique, il deviendra aussitôt un parti politique à part entière. « Très vite la Rete prend les caractéristiques d'un parti, dont le personnel à Palerme est recruté parmi les membres de la Coordination antimafia, jusqu'à identifier les deux structures. Une partie de ce personnel vient des groupes politiques d'extrême gauche, des ex-communistes, qui pour différentes raisons sont sortis du parti, et des catholiques ex- démochrétiens ». Le mouvement antimafia se trouva donc progressivement confronté au choix des modalités d'expression de son projet politique partagé entre implication directe dans les enjeux partisans et action de pression sur les partis et plus largement sur les institutions.

En filigrane de ces positionnements l'action portée par les autres associations sur le territoire se structura selon différentes modalités mais toutes s'attachèrent à poser la question mafieuse sous l'angle civique et citoyen. Dans le panel très varié des expériences animées par les associations durant cette période, celle d'un collectif associatif : le *COCIPA* (*Comitato cittadino di informazione e partecipazione*), nous parait assez emblématique. Elle nous intéresse également car elle marque un passage notable dans le travail de coordination entre les acteurs associatifs et les institutions locales.

Dans le cadre de l'ouverture politique suscitée par le « printemps de Palerme », les associations les plus actives ont été à l'origine de la création du COCIPA (*Comitato cittadino di informazione e partecipazione*)[232], initiative innovante de par ses modalités organisationnelles et ses méthodes opérationnelles. Le Cocipa était un comité citoyen dont l'objectif prioritaire fut la promotion d'un dialogue avec les institutions hors des dispositifs partisans. Durant deux années, 1988 et 1989, les membres de ce comité, ouvert à tout citoyen intéressé à sa démarche, se réunirent chaque semaine, dans une salle de la mairie afin d'élaborer collectivement un programme d'action en 10 points.

---

d'un homme renommé et ayant une grande crédibilité. Cet article est consultable sur le site Internet de l'association « Cuntrastamu.org ».

231 Citation reprise sur : http://it.wikipedia.org/wiki/La_Rete

232 En français : Comité citoyen d'information et participation.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Le comité réunira une centaine d'adhérents, des associations mais également des citoyens sans appartenance politique. D'ailleurs, les seules personnes non autorisées à participer à ce comité étaient les adhérents à des partis politiques. Lors de leurs rencontres, les participants abordaient des sujets considérés « au cœur des problématiques essentielles de la ville : transparence, lutte contre la mafia, logements, … ». Les modalités opérationnelles se concrétisent par la mise en place de groupes de débat et de discussion dont la finalité est, à partir des problématiques ciblées, de formuler des propositions adressées à ceux parmi les membres du gouvernement de la Ville qui sont prêts à les entendre, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs représentants. Cette forme de participation populaire se focalisera très vite sur l'analyse critique des bilans financiers des différents services de la Mairie : services sociaux, logement, culture, … Ceci à travers l'étude des modes d'affectation des financements publics et, par conséquent, des propositions concrètes destinées à produire des changements dans la gestion des ressources publiques. C'est donc une forme de contrôle citoyen de la dépense publique à partir d'éléments objectifs d'analyse : contrôle sur les activités des adjoints, évaluation des propriétés immobilières de la Ville, lectures des bilans, … Les propositions formulées, avec l'aide de spécialistes dans les différents domaines abordés, mobilisent très vite des enjeux politiques. Comme le disent les promoteurs : « la suspicion était née que l'institutionnalisation constitue une grande opportunité clientéliste … notre volonté était de solliciter la transparence dans la gestion des lignes budgétaires. A ce propos, en prenant en compte la situation précédente on pense à une réglementation qui permette, à partir de critères objectifs, une gestion équitable et transparente des contributions publiques octroyées par l'administration » (Scordato, 1994, p.111). Ce comité, qui témoigne d'une démocratie participative dépassant la dimension partisane, s'attachera à mobiliser des questions qui touchent à la gestion des fonds publics locaux. Pour les promoteurs, mettre au centre du débat la question démocratique, via la mise en place de processus décisionnels de type participatif au sein du comité, signifia en quelque sorte admettre que les citoyens pouvaient être en mesure de sanctionner ce qui agit, dans la vie politique locale, comme un élément de distorsion par rapport à son fonctionnement normal. Si les forces politiques au gouvernement de la Ville avaient, à l'origine, facilité la mise en place du dispositif, la portée des analyses et des propositions faites, entraîna leur retrait. De même, face au programme de travail établi par le comité et les enjeux mobilisés, de nombreux membres se retirèrent du comité qui n'aura plus l'énergie indispensable pour poursuivre son projet.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1.2 Des formes nouvelles d'intervention organisée dans l'espace public

La caractéristique de ces associations est de ne s'inscrire dans aucun courant partisan ni idéologique. Dans le cas des associations de familles[233] des victimes, nous sommes face à un phénomène relativement nouveau qui s'inscrit à la croisée des formes d'engagement individuel et privé et des formes plus larges d'intervention organisée dans l'espace public. L'engagement des membres des familles de victimes n'est pas un fait social nouveau dans le panorama complexe de la lutte contre la mafia. Auparavant, ces membres - enfants, femmes, parents, frères, …- s'étaient déjà fortement engagés, notamment pour réclamer publiquement des enquêtes et des procès à même d'identifier les coupables des meurtres[234]. La nouveauté des associations actuelles, réside dans leur mobilisation autour d'un enjeu qui formule, à partir du vécu personnel, des questionnements d'ordre public. Ceci transcende le paradigme du « *familialisme amoral* » dans une forme plus composite d'engagement qui s'ancre dans les relations personnelles de la sphère privée pour déborder dans l'espace public d'une manière construite et finalisée.

Comme le montre Turnaturi (1993, p. 127-135), le monde des liens privés, des émotions dues à des événements aussi douloureux que la mort, devient, un point de force, une ressource qui légitime son propre agir individuel comme un agir collectif dans le cadre associatif : « à partir de l'acceptation et de l'expression des émotions, les membres de ces familles ont choisi la voie et les modalités pour être présents sur la scène sociale. …. La valorisation des émotions ne reste pas une expérience intérieure et privée, mais elle implique une demande de reconnaissance et de légitimation du monde affectif comme élément signifiant, non seulement par le seul individu, mais comme valeur éthique ». L'engagement des familles des victimes de la mafia est assez emblématique d'une manière d'intervenir dans l'espace public en décalage avec « ce qui est convenu », au sens normatif du terme. Ces associations ont un rôle à jouer dans le sens où elles imposent un débat public sur des sujets que la convention mafieuse veut circonscrire dans l'espace privé. En assumant un rôle de *voice* ces associations innovent non seulement au niveau strictement organisationnel, mais surtout au niveau culturel. Dans ce

233 Pour la définition d'association familiale voir Donati, Rossi, *Le associazioni familiari in Italia. Cultura, organizzazione e funzioni sociali*, Franco Angeli, Milano, 1998.

234 Il s'agit notamment des familles, entre autres, Notarbartolo, Casarrubea, Fava, Dalla Chiesa, … publiquement engagées (en association ou pas) dans la dénonciation des failles des enquêtes et procès destinés à élucider les modalités et les responsables des meurtres des membres de leurs familles.

sens, elles s'inscrivent dans une orientation culturelle de type « public »[235] : leurs membres renforcent le rôle social de la famille et lui attribuent une grande importance. « L'expérience subjective de la perte, du deuil, de la douleur est devenue, dans l'Italie de ces années sombres, la motivation pour une forte revendication éthique et politique. Des questions apparemment privées ont une valeur publique » (Siebert, 1994, p.282).

Dans cet ensemble très spécifique, l'on peut inscrire les associations de femmes, le plus souvent membres des familles de victimes. Depuis les années 1970, mais de manière plus structurée durant les années 1990 et 2000, des collectifs et associations de femmes se sont créés au cœur du mouvement antimafia. En effet, certaines d'entre elles sont femmes, veuves, filles ou mères de victimes de la mafia, directement touchées par les délits mafieux, et pour un bon nombre, il s'agit de citoyennes, affectées, comme tant d'autres, par la violence des événements mafieux. Comme le dit une militante d'une de ces associations : « la lutte pour l'émancipation impliquait et implique encore aujourd'hui la lutte contre la mafia, qui viole notre vie, même si elle ne nous touche pas directement »[236]. Comme pour l'association « *Donne siciliane contro la mafia* »[237], l'essentiel de l'action consiste dans la mobilisation civique et le travail de sensibilisation dans les écoles, auprès des institutions, dans des colloques, etc.… Lors des procès de la mafia, une des spécificités était de se constituer partie civile en appui aux femmes victimes ou de témoigner contre la mafia ou encore d'aider financièrement les familles lors des procédures pénales. De cette association sont nées deux initiatives fortement symboliques et qui donnent une grande visibilité au mouvement antimafia : le « *Comitato dei lenzuoli* » et «*Le donne del digiuno* »[238]. La première initiative a proposé un mode d'expression de l'indignation suscitée par les attentats contre le juge Falcone, le juge Morvillo et les hommes de son escorte personnelle, en mai 1992. Il consistait, en signe de « deuil actif », à exposer sur les balcons des immeubles des draps blancs, avec des mots écrits sur certains d'entre eux. Il s'agissait à travers cet acte simple mais très fort symboliquement[239], d'afficher publiquement son opposition à la mafia, dans des villes siciliennes où la parole circule difficilement. Ce fut une manière de créer un lien de solidarité

235 Pour les distinguer des associations de familles de type « privatiste » dans lesquelles on fait prévaloir une orientation culturelle plutôt autoréférentielle. (Cf. Donati, Rossi, *Ibidem*).
236 Entretien avec Anna Puglisi, décembre 2000.
237 En français : « femmes siciliennes contre la mafia ». Cette association a été créée en 1984 mais elle existait déjà sous forme de comité à la fin des années 1970 et après les attentats contre les juges Terranova et Costa et le maréchal Mancuso. Leurs femmes seront à l'initiative de cette association et elles feront parvenir une lettre, signée par 30000 personnes, au Président de la République pour faire appliquer les lois contre la Mafia.
238 En français : « le comité des draps » et « les femmes du jeûne ». Voir Annexe 5.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

entre des gens mobilisés par la même cause. Bien que ce mouvement ait mobilisé des hommes et des femmes, ses formes et modalités d'expression sont intimement liées aux modes de faire et de penser féminins. « C'est la manière de se confronter à la rébellion, à la douleur et la capacité de faire des projets politiques et sociaux qui caractérise le Mouvement des draps, une manière attentive aux actes concrets, à l'individualité de chacun et chacune et à la communication entre les personnes » (Siebert, 1994, p. 443). En ce qui concerne l'initiative «*Le donne del digiuno* », elle trouve son origine dans le désarroi qui a suivi l'attentat du juge Borsellino, deux mois seulement après celui du juge Falcone. Cet acte est d'autant plus « insupportable » qu'il annihile toutes les actions entreprises jusque-là par la société civile. A tour de rôle, les femmes décident de jeûner pendant deux jours et, ceci, sur la place centrale de Palerme, en accueillant tous ceux qui veulent adhérer à leur initiative. C'est là une forme de résistance radicale qui trouve toute sa justification dans l'ampleur tragique des événements qui l'ont déclenchée. L'objectif concret de cette initiative dont le slogan est « *nous avons faim de justice – jeûne contre la mafia* », est la démission des responsables des forces de l'ordre locales et nationales. Encore une fois, en filigrane du mouvement, on trouve une volonté explicite d'occuper l'espace public en dépassant le deuil porté dans la sphère privée pour les meurtres commis. Cette initiative a eu un effet extrêmement mobilisateur car elle a répondu au besoin d'expression publique des gens, durant cette période sombre de l'histoire italienne et sicilienne. Ainsi l'association a permis la traduction en actes d'une volonté collective qui ne trouvait pas de lieu pour s'exprimer. Leurs membres ont canalisé la demande civique, en proposant une réponse collective au besoin individuel de protestation. Ainsi s'exprime l'une des protagonistes de cette initiative : « c'est une rébellion au fait que la douleur de ceux qui ont aimé ces jeunes, ces personnes qui continuent de mourir dans cette ville … devrait être seulement un poids sur le dos de leurs familles. Je n'accepte plus que l'on soit tué pour une idée collective de justice, de droit, de vérité et que cette mort devienne un fait privé, tellement privé qu'il ne s'agit plus d'un meurtre qui a droit à la justice » (Bertuglia, 1993, cité par Siebert, 1994, p. 451). Ces affirmations viennent questionner le « *familialisme amoral* ».

239 Le symbole du drap est très fort puisqu'il évoque une coutume traditionnelle : l'exposition au balcon du drap taché de sang après la première nuit de noce des mariés en témoignage de la virginité de la femme.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1.3 Les associations « antiracket » et de « consommation critique »[240]

Sous l'impulsion de deux événements majeurs, au début des années 1990 et de manière plus structurée durant les années 2000, le mouvement anti-racket a pris une grande ampleur en se développant dans une multitude d'initiatives sur l'ensemble du territoire italien. L'origine de ce mouvement est sicilienne et cela tient principalement au fort ancrage du système de l'extorsion par le « *pizzo* » qui touche 70% des entreprises de l'île[241]. Par cette pratique l'on entend une forme d'extorsion imposée aux commerçants et plus largement aux entrepreneurs en contrepartie d'une forme de protection ou, comme cela arrive le plus souvent, sans aucune contrepartie directe[242]. Si lors de périodes moins fastes économiquement pour la mafia, celle-ci garantissait un « minimum de ressources pour faire vivre les familles des mafieux, …. Ce prélèvement obligatoire marque la domination mafieuse sur le territoire et sur l'activité économique qui s'y déroule » (Matard-Bonucci, 1994, p. 247). En 2005, environ 160 mille commerçants auraient été victimes du « *pizzo* » sur l'ensemble du pays avec des pics exponentiels en Sicile. Malgré cela, seulement 25% des cas d'extorsion ont été dénoncés aux autorités judiciaires, contre 50% en moyenne nationale[243]. La constitution, en 1990, de la première association antiracket à Capo D'Orlando (Messine, Sicile) signe le début d'une posture nouvelle d'une partie du monde de l'entreprise qui se positionne, de manière

240 Le sujet des associations antiracket et de consommation critique sera abordé dans ce paragraphe. Pour plus d'approfondissement sur ce sujet il est possible de se référer à des sites Internet : www.antiracket.it ; www.fondazioneacio.org ; www.sosimpresa.it ; www.addiopizzo.org. Des ouvrages commencent à aborder la question d'une manière plus approfondie, voir par exemple : Mattia Luisa, *Ti chiami Lupo Gentile. Chi si ribella al pizzo è un infame?*, 2008, Rizzoli ; Conticello, Filippo, *L' isola che c'è (la Sicilia che si ribella al pizzo)*, 2008, Round Robin Editrice ; Antonino Miceli, *Io, il fu Nino Miceli. Storia di una ribellione al pizzo*, 2007, Edizioni Biografiche.

241 « On peut estimer à 7,5 milliards d'euros par an, le manque à gagner de la valeur ajoutée des entreprises méridionales, dont la présence de la criminalité organisée est à l'origine. Cette estimation concerne seulement les entreprises en dessous de 250 employés, et elle fait référence, en gros, à la moitié des activités économiques méridionales et donc elle ne constitue qu'une partie réduite de l'ensemble du phénomène. Cette richesse, correspond à 2,5% du PIL du Midi. Ce taux appliqué au développement économique des dernières 20 années produit des effets considérables, car, s'il n'avait pas eu des impacts négatifs sur la production, de 1981 jusqu'aujourd'hui, le PIL par habitant du Midi aurait pu rejoindre celui du Nord ». Indagine Censis-Fondazione Bnc, 2003.

242« L'extorsion, déjà au moment où elle se manifeste avec l'imposition du *pizzo*, constitue un élément de distorsion du marché : l'entreprise ne peut plus être en concurrence aux mêmes conditions des autres et ces coûts en compromettent les conditions de parité et égalité sur le marché. Au travers des extorsions se réalisent d'autres formes de conditionnement : les matières premières doivent être achetées dans un lieu défini avec des prix établis, la sous-traitance est confiée à une entreprise et non pas à une autre qui pourrait avoir une offre plus intéressante, il faut employer des personnes et pas d'autres même si elles ne sont pas nécessaires. À ces conditions on ne peut plus définir l'entrepreneur comme tel car il travaille avec « ses ailes coupées, il n'a plus la motivation pour investir » Tano Grasso, fondateur de la première association anti-racket en Italie.

243 Données ISTAT citées par Salvatore Cernigliano lors du séminaire « L'associazionismo antiracket e la difesa delle imprese », Palerme, 21 février 2005.

collective, contre la mafia. « Dans une partie du mouvement antimafia, celle antiracket et contre l'usure, les valeurs cohabitent avec les intérêts d'une catégorie sociale bien définie (commerçants, petits entrepreneurs, …) ou de zones plus vastes (dans le cas de l'usure). Le mouvement se veut être une synthèse d'aspirations idéales, comme l'affirmation de la légalité, et de sollicitation d'ordre professionnel et matériel, comme le maintien et la réaffirmation du rôle social et l'élimination des déboursements monétaires au profit d'usuriers et exacteurs. Dans ce sens, le mouvement antiracket peut être relié au mouvement paysan, même s'il n'a pas les dimensions de masse de ce dernier » (Santino, 2000, p.21). En effet, le paiement du « *pizzo* » imposé par la mafia est une forme d'assujettissement économique et symbolique des entreprises. Cela équivaut, en quelque sorte à reconnaître à « l'autorité mafieuse » son contrôle du territoire via l'instauration des conditions d'omerta, qui protègent l'extorqueur. Comme le montre Grasso[244], fondateur de ce mouvement, lorsque le commerçant cède à la menace, il entre dans une relation de subordination qui s'avère périlleuse pour lui et pour la communauté dans laquelle il vit.

L'association constitue un instrument indispensable dans le processus d'opposition aux pressions subies par le « *pizzo* ». En effet, grâce à l'action collective, l'entrepreneur qui a le courage de dénoncer ses détracteurs ne se trouve pas isolé et peut compter sur le réseau associatif qui, au procès, va se porter partie civile, à ses côtés. Il est possible également que la plainte soit exprimée collectivement par l'association rendant non identifiables les victimes directes, de manière à les protéger[245]. Une situation d'isolement ou de faiblesse constitue un risque majeur. Nombreux entrepreneurs isolés ont trouvé la mort pour avoir dénoncé les demandeurs du « *pizzo* »[246]. Le cas le plus médiatisé a été celui de L. Grassi, victime de la mafia, pour sa plainte publique contre les extorsions subies par son entreprise et que le patronat avait participé à isoler. Au lendemain de sa lettre publique, à la Une d'un quotidien local, intitulée : "*Chers extorqueurs, je ne vous paierai plus*", le président provincial de l'association des industriels avait qualifié son acte de « trop éclatant » pour un simple « fait

244 Pour plus d'approfondissement sur cette question voir Tano Grasso, *Contro il racket. Come opporsi al ricatto mafioso***,** Publio, 1992 et du même auteur *Ladri di vita. Storie di strozzini e disperati*, Baldini et Castoldi, 1996.

245 « Grâce aux témoignages des victimes, des dizaines de mafieux ont été condamnés, sans qu'il y ait eu des actes d'intimidation vers ceux qui, à travers l'association, se sont exposés dans les tribunaux. Contre les 40 associations antiracket, après les procès dans lesquels elles se sont constituées partie civile, il n'y a pas eu d'actes de violence. On est arrivé, et non seulement en théorie, à concilier la dénonciation du racket avec la protection des victimes ». Tano Grasso, fondateur de la première association antiracket en Italie.

246 Parmi d'autres, les entrepreneurs : Libero Grassi, Giovanni Panunzio, Gaetano Giordano, Domenico Noviello, …

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

divers »[247]. Ceci montre bien l'importance de la dimension associative comme forme de réponse collective à une urgence sociale. Elle constitue une forme de réaction de la société civile à la mafia qui s'avère indispensable dans un contexte institutionnel qui s'est révélé trop faible pour porter atteinte directement aux intérêts économiques et symboliques de la mafia, liés au « *pizzo* ». Suite aux initiatives associatives, et au meurtre de L. Grassi, des lois ont été promulguées ayant pour objectif de renforcer les dispositifs de protection des victimes du « *pizzo* » et de monter des dispositifs capables d'assurer des ressources pour les entrepreneurs ayant subi des pertes à cause de l'extorsion[248]. Ceci paraît d'autant plus exemplaire que, quelques années auparavant, un juge, instructeur du tribunal de Catane, avait décrété par une sentence que payer la protection de la mafia ne constituait pas un délit passible de peine, légitimant ainsi, aux yeux des entrepreneurs, le « *pizzo* ». Il faut dire que, pour une grande partie des entrepreneurs, cette forme d'extorsion n'est pas vécue comme un mal subi mais comme une nécessité. Comme le montre Grasso, en dénonçant leurs extorqueurs, certains commerçants affaiblissent leur système de relations économiques, le réseau sur lequel ils ont construit leur commerce. Ces entrepreneurs, actifs sur le marché et connivents avec la mafia, tirent des bénéfices pour leur entreprise. En effet, la mafia a une capacité d'infiltration de l'économie légale sous des formes qui participent à la rendre « acceptable » et « utile » pour nombre d'entrepreneurs, bien qu'ils ne soient pas directement inscrits dans les réseaux mafieux[249]. Ceci explique en partie le fait que, dans des villes largement touchées par le phénomène du « *pizzo* » comme Palerme ou Naples, le nombre d'entrepreneurs qui le dénoncent reste très faible.

247 Lire à ce sujet la lettre de Libero Grassi publiée dans le quotidien « Corriere della sera » et publiée au lendemain de sa mort le 30/08/1991. Disponible sur le site www.addiopizzo.org/public/lettera-grassi_30-08-1991.pdf. Sur la vie de Libero Grassi voir M. Ravveduto, *Libero Grassi. Storia di un siciliano normale*, Ediesse, 1997.

248 « La loi antiracket approuvée en 1992 après le meurtre de Libero Grassi et après l'expérience de l'association antiracket de Capo D'Orlando en Sicile (la première en Italie) garantit à la victime qui a dénoncé et qui a subi des dégâts, du fait d'une intimidation ou d'une action de vengeance, la réparation des dégâts, à la fois pour les biens meubles et immeubles et pour le manque à gagner. Plus récemment en 1996, une nouvelle loi anti usure a été approuvée afin d'offrir à ceux qui collaborent avec les institutions un prêt d'une durée de cinq ans à taux zéro pour favoriser sa réinsertion sur le marché du travail, de plus, avec un fond de prévention il est possible de financer des Fondations ou des Consortiums qui offrent des prêts aux personnes « à risque ». Malgré cela, l'application de ces lois n'a pas apporté les résultats espérés, du fait des retards des procédures et du fait de l'absence de volonté politique pour leur application ». Source :http://digilander.libero.it/inmemoria/libero_grassi.

249 La thématique est extrêmement vaste et passionnante, à ce sujet voir C. Champeyrache, *Entreprise légale, propriétaire mafieux. Comment la Mafia infiltre l'économie légale*, Editions CNRS économie, 2004 ; Centorrino M. et Signorino G., *Macroeconomia della mafia*, La Nuova Italia Scientifica, Roma, 1997 ; Santino U. et La Fiura G., *L'impresa mafiosa. Dall'Italia agli Stati Uniti*, Franco Angeli, Milano, 1990 ; Arlacchi P., *La Mafia imprenditrice*, Il Mulino, Bologne, 1993.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Malgré l'existence d'institutions nationales, d'associations territoriales et de lois garantissant des formes de protection et d'indemnisation des victimes, le débat public a fini, dans un premier temps, par s'affaiblir. La posture « fataliste », qui trouve sa justification savante dans une lecture culturaliste du tissu sociétal sicilien, vient introduire un doute sur la réelle possibilité d'émancipation, par les réseaux associatifs, des formes diverses de criminalité organisée. Ces dernières années pourtant, le mouvement antiracket a trouvé un nouvel essor confirmant le postulat qu'« il ne faut pas alimenter une vision fataliste qui considère la mafia comme invincible. Plus concrètement, l'on entend focaliser l'attention sur la nécessité d'une réponse absolument radicale qui, au-delà des hommes, considère les intérêts de la mafia. Comment toucher les intérêts mafieux ? On peut y parvenir si l'on arrive à casser la condition d'omerta qui constitue l'oxygène vital pour le pouvoir de la mafia »[250].

Une réponse « plus radicale » va provenir, en 2004, d'un groupe de jeunes universitaires, sans aucune attache avec un réseau associatif ou militant, qui, au cours d'une nuit tapissent la ville d'affichettes en noir et blanc sur lesquelles on peut lire « *Un peuple qui paie le « pizzo » est un peuple sans dignité* ». Cet événement rencontre un écho que ses instigateurs n'avaient pas prévu. Le débat public autour du racket retrouve son ampleur et motive les jeunes à créer une association « *Addio Pizzo* » dont l'objectif est d'ébranler les positionnements des uns et des autres. Si, jusque-là, certains entrepreneurs avaient assumé la responsabilité de dénoncer, via les associations antiracket, leurs extorqueurs, le temps était venu pour les citoyens d'assumer une posture plus active dans ce mouvement. Le problème du racket ne concerne plus les seuls opérateurs économiques mais devient le problème de tout citoyen. A partir de cette réflexion, les membres de l'association « *Addio Pizzo* » ont imaginé une forme de « consommation critique anti-pizzo » : le client, en tant que consommateur critique, oriente ses choix de consommation vers les opérateurs commerciaux qui déclarent ne pas payer le « *pizzo* » à la mafia[251]. Cette forme d'action critique et citoyenne remet les consommateurs au centre du dispositif antiracket et participe à créer un lien entre le client, le producteur et le commerçant, tous inscrits sur des listes disponibles et transparentes[252]. « Nous n'avons pas d'expérience politique directe, ni dans les partis ni dans les syndicats. Certains

250 Intervention de Grasso à la Commission parlementaire antimafia en 1998. Source : www.camera.it.
251 L'ensemble des entrepreneurs voulant s'inscrire dans le mouvement sont contrôlés par une Commission d'experts qui veille au respect des engagements déclarés contre le « *pizzo* ».
252 En 2010 la campagne « *Contro il pizzo cambia i consumi* » compte : « 313 entrepreneurs et commerçants ; 9652 consommateurs qui les soutiennent avec leurs achats; 15 associations sur le territoire qui participent à la campagne ; 104 écoles qui participent à la formation antiracket » Données disponibles sur le site de l'association « *Addio pizzo* » : http://www.addiopizzo.org.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

avaient participé aux rencontres des mouvements no-global. Nous étions des apprentis sorciers de l'activisme politique et social. Maintenant que nous avons contribué à remettre le sujet du racket au centre du débat public, nous nous sommes posé le problème de savoir comment donner une suite à notre action. L'idée du manifeste pour une consommation critique naît essentiellement de ce besoin. …. Si les données des forces de l'ordre sont exactes, 8 commerçants sur 10 payent le *pizzo* à Palerme. Cela veut dire que ceux qui font des achats chez des commerçants, financent indirectement la mafia, car une partie de leur argent sera consignée directement aux extorqueurs. Pour cette raison le *pizzo* n'est pas seulement un problème des entrepreneurs mais de tout le monde »[253]. Les commerçants et entrepreneurs qui participent à la campagne et s'engagent à ne pas payer le « *pizzo* » disposent d'une sorte de label dénommé « *pizzo-free* ». De leur côté, les consommateurs signent une Charte-manifeste dans laquelle sont inscrits leurs engagements qui consistent essentiellement à orienter leurs achats vers des magasins « labellisés », à reconnaître leur responsabilité dans la lutte contre l'extorsion ainsi que leur pouvoir de sollicitation et de pression auprès des pouvoirs publics[254].

Par cette initiative les promoteurs ont opéré un travail d'élargissement du consensus social autour de la question de la lutte contre la mafia, tout en l'inscrivant dans un activisme aux contours nouveaux car elle touche directement les citoyens. La démarche rappelle fortement celle plus ancienne du commerce équitable mais ici, elle prend, à notre sens, toute son ampleur dans la mesure où elle s'inscrit dans une démarche plus généraliste de consommation responsable qui mobilise directement le pouvoir du consommateur citoyen : « Action collective par l'accumulation des actions individuelles, elle est à la fois levier économique, levier politique et facteur de transformation collective par l'évolution des comportements personnels »[255]. L'associationnisme antiracket et la consommation critique

253 La Commare S., « *Palermo presenta il conto al pizzo* », entretien avec les promoteurs de l'association Addio Pizzo, paru dans www.cuntrastamu.org, de juin 2005.

254 La Charte des consommateurs de l'association « Addio Pizzo » indique que : « Etant conscient de la gravité, de la complexité et de la diffusion du phénomène du racket des extorsions dans la réalité économique et productive sicilienne, j'estime que tout le tissu social, économique et culturel dans lequel agissent les opérateurs économiques peut et doit exercer un rôle actif contre le pizzo. De ce fait, en tant que citoyen et consommateur conscient de mon pouvoir et de ma responsabilité, je m'engage à choisir des produits et des services octroyés par des entrepreneurs, commerçants et professionnels qui ne payent pas le pizzo ou qui, en ayant été victimes de demandes d'extorsion, ont dénoncé les auteurs. Je demande donc que les institutions et les organismes de police renouvellent l'action de tutelle de la sécurité et de l'activité économique de ceux qui ont eu le courage de dénoncer. J'invite toutes les forces politiques à un engagement concret et à une plus grande sensibilité envers les problématiques qui touchent au racket des extorsions ».

255 « Levier économique : Ce sont les achats, quotidiens et ponctuels, des individus et des collectivités, qui composent le chiffre d'affaires des entreprises. Consommer consciemment permet aux individus de signaler leurs désaccords aux entreprises non respectueuses des critères sociaux et/ou environnementaux (en refusant

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

contre le « *pizzo* » essayent, par leur action conjointe, de mobiliser les consommateurs, les entrepreneurs mais également les institutions dans un processus de responsabilisation collective[256]. En d'autres termes, il s'agit d'un processus de démocratisation et de « légalisation » de l'économie par l'action solidaire : « Pour une cohabitation démocratique, pour une saine compétition économique, qui permet développement et justice sociale, le pari est de soumettre, à travers des normes, les intérêts individuels et matériels aux valeurs éthiques et civiles de la démocratie »[257].

Les expériences associatives ci-dessus décrites montrent l'évolution actuelle du mouvement associatif sicilien et plus particulièrement de l'ensemble des associations ayant orienté leurs pratiques et modes d'expression publique dans le cadre plus vaste du mouvement anti-mafia. D'autres expériences, de nature diverse du fait de leurs modalités opérationnelles, trouvent également leurs origines dans ce même mouvement. Il s'agit des **centres sociaux polyvalents** animés depuis les années 1990 par des associations et travaillant dans les quartiers de la ville de Palerme et des **coopératives sociales qui gèrent des biens confisqués à la mafia** depuis 2001, dans des villages de l'Alto Belice Corleonese. Nous avons choisi, en raison de la spécificité de ces expériences de proposer une analyse plus approfondie de leur travail en relation avec notre problématique de départ. Pour cette raison, certaines d'entre elles ont fait l'objet de l'analyse empirique qui suit.

---

d'acheter leurs produits et en faisant pression sur elles) et de soutenir les initiatives économiques alternatives (qui ne pourront se développer que si leur chiffre d'affaires le permet).
Levier politique : La consommation responsable est en soi un acte politique quand le consommateur utilise consciemment son pouvoir (d'achat ou de non achat) pour infléchir les politiques d'entreprises, de produits ou de marques. Mais le citoyen-consommateur peut aussi se mobiliser et interpeller entreprises et institutions pour faire évoluer l'offre de produits ainsi que la législation et son respect.
Facteur de transformation collective : La consommation est l'expression économique de l'attitude générale de chaque personne. C'est donc également le moyen d'appliquer concrètement dans notre vie quotidienne les principes que nous exigeons des politiques, des entreprises, de la société, des autres. L'évolution des modes de consommation et des comportements de chacun, à tous les niveaux, contribue bien, progressivement et de façon décisive, à la transformation collective et à la construction d'un autre monde ». Pour plus d'approfondissement sur ce sujet voir les enjeux de la consommation responsable tels que définis par l'association : Action consommation. Site Internet : http://www.actionconsommation.org/publication/.
256 Aujourd'hui il existe de nombreuses associations antiracket sur l'ensemble du territoire italien, dont l'association « Libero Futuro » à Palermo, fortement soutenue par le Comité « *Addio Pizzo* ». En 2008 a vu le jour un Magasin des produits « pizzo-free », dont le siège est dans le centre ville de Palerme.
257 Discours public du Comité « *Addio Pizzo* » lors de la constitution de la première association antiracket « *Libero Futuro* », à l'initiative des entrepreneurs de Palerme. Palermo, Teatro Biondo, 10/11/2007.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Conclusion de chapitre : de l'histoire aux récits

En retraçant le parcours historique du mouvement coopératif et associatif sicilien, nous avons essayé de montrer la complexité des enjeux et des évolutions liées à son développement. Cette histoire témoigne d'une évolution constante dans le temps. Les associations et coopératives ont dû se confronter à des conjonctures et des freins, dus à un environnement politique et économique, ainsi qu'à une réalité sociale, dont les problématiques sont spécifiques et fortement influencées par la présence de réseaux criminels puissants. On peut tout de même affirmer que le déficit de « *civicness* » que l'on prête à la Sicile, est un postulat qui repose sur une lecture de l'histoire largement influencée par une approche déterministe et culturaliste qui nous semble ne pas prendre en compte cette complexité. De ce fait, une autre lecture des événements concernant l'action associative et coopérative en Sicile, nous semble possible. On peut ainsi, à notre sens, questionner les arguments scientifiques qui considèrent que la Sicile, comme l'ensemble du Midi italien, est condamnée à des formes de sous-développement économique et institutionnel, dues à un manque de formes mûres et viables d'engagement associatif, voire d'esprit civique.

Pourtant, la force de ces constats savants vient, aujourd'hui, influencer les représentations et les pratiques des acteurs associatifs et coopératifs. L'histoire et son récit se prolongent immanquablement dans le présent en agissant sur « l'imaginaire collectif ». Dans ce sens, il nous a semblé intéressant de proposer, en amont des études de cas, le regard que les acteurs associatifs et coopératifs portent sur l'histoire de leur mouvement. Ainsi, avant de proposer une lecture problématisée de quelques expériences associatives et coopératives siciliennes, telle que nous l'avons annoncée, nous voudrions approfondir la relation entre l'histoire du mouvement associatif et coopératif et sa réalité actuelle. En effet, malgré la carence d'études historiques approfondies, cette « mémoire collective » sert de référence commune pour alimenter les discours et les représentations des acteurs. Deux « rhétoriques » se dégagent de leurs récits : d'une part, une rhétorique « de l'impossible », considérant que l'histoire donne la preuve que toute forme d'agir associatif est vouée à l'échec et, d'autre part, une rhétorique « du possible », autrement dit de la légitimité, prouvée par l'histoire, de toute action associative et coopérative en Sicile.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1. Deux interprétations au regard de l'histoire

Aux interprétations de l'histoire qui se font jour dans la littérature consacrée à l'action associative et coopérative en Sicile, en trame se superposent les propos des acteurs aux prises avec la réalité des expériences qu'ils mettent en œuvre. D'un côté, l'histoire se focalise à leurs yeux autour d'un constat d'échec. Une forme de rhétorique qui plaide « l'impossibilité » de l'agir solidaire en Sicile. De l'autre, une forme de rhétorique dite du « possible », qui s'appuie sur le constat des potentialités de l'action associative et coopérative, inscrites en filigrane dans l'histoire complexe de la Sicile. Ces deux représentations fonctionnent en parallèle et puisent dans le *corpus* composite des schémas représentatifs de la Sicile, et plus largement du Midi. Pour introduire les études de cas, il nous paraît intéressant de relater certains récits emblématiques de « la force que certaines idées assument pour façonner la réalité »[258].

1.1 La rhétorique de l'impossible : entre différence et déterminisme

Dans cette approche, l'histoire est restituée comme étant une « structure », une « prison de longue durée » (Braudel, 1973, p.65), une réalité que le temps n'arrive pas à défaire, empêchant toute expérience associative de produire des changements. On y propose une lecture de l'histoire et des événements qui apporte la preuve que tout mouvement est figé. Dans ce discours, largement répandu chez les acteurs mais également chez les responsables politiques, il n'est pas question de nier la force des événements passés et leur charge symbolique mais plutôt d'apporter une « justification » aux défaites actuelles.

> « *La vraie coopération ici n'a jamais existé. Il y a eu une explosion anormale de la coopération. C'est un problème culturel car ici le modèle principal de l'acquisition de biens c'est le modèle féodal. La propriété est exclusive. Le latifundium se fragmente par la démultiplication de petites propriétés. Et la mafia y trouve ses racines. …. Actuellement, les entreprises sociales se développent dans le Sud avec un retard de 10 ans par rapport au reste de l'Italie* »[259].

258 Selon l'expression de Cersosimo et Donzelli (2000, p. XI).
259 Entretien : ex-élu aux politiques sociales de la Ville de Palerme. Mars 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

> « *Chez nous il y a un dicton qui dit : un seul ce n'est pas assez mais deux, c'est beaucoup trop ! Ceci est le signe de la méfiance par rapport à la coopération. Ici, la conviction de l'impossibilité de l'agir coopératif est enracinée. Cette méfiance culturelle est le résultat d'un parcours historique* »[260].
>
> « *Le mouvement coopératif, des Fasci ou de l'après-guerre, a eu des défaites et des difficultés. La confiance du peuple sicilien, par rapport à ces instruments coopératifs, est certainement moindre par rapport à d'autres régions italiennes. Après la réforme agraire, la faiblesse de la coopération a eu comme effet la perte de sens du solidarisme collectif en Sicile* »[261]

A ce récit défaitiste s'ajoutent des preuves accablantes, qui viennent étayer une représentation de l'impossibilité de l'action collective en Sicile. On puise dans l'histoire les raisons à l'impossible coopération et à la solidarité meurtrie. Evoquer la liste des héros et des morts tués par la mafia en raison de leur engagement dans les associations et les coopératives revient, pour certains, à donner la preuve du risque, du danger intrinsèque à l'agir solidaire :

> « *La fin tragique du mouvement coopératif paysan s'est sédimentée dans la façon de penser des Siciliens, une sorte de sens commun des gens* »[262]
>
> « *Les personnes les plus âgées nous rappellent ce que veut dire dans un village comme Corleone ne pas s'occuper de ses affaires. Cela signifie la mort violente* »[263]
>
> « *La longue litanie des noms des morts tués par la mafia : en résulte comme un rituel dont l'effet est de déconstruire les contextes, de d'épurer les faits et les personnages d'éléments réels pour les confier au mythe* »[264]

En s'appuyant sur cette lecture de l'histoire, à partir d'exemples relevant de leur vécu quotidien au cœur des associations qu'ils animent, les acteurs associatifs viennent expliciter

260 Entretien : ex-Maire de la ville de Corleone en Sicile. Février 2001.
261 *Ibidem*.
262 Entretien : historien et syndicaliste sicilien. Février 2001.
263 *Ibidem.*
264 Entretien : responsable d'une association de quartier. Mars 2001.

les raisons à l'origine de l'impossibilité de l'agir associatif en Sicile. Ces acteurs associatifs, essoufflés par la complexité des enjeux, démunis devant les projets qui démarrent et s'affaiblissent, puisent dans les représentations communes, les raisons profondes de leurs échecs. Ils construisent leurs pratiques en se positionnant comme les « défenseurs de la modernité de l'agir civique » qui se confronte avec « l'incivisme » des publics auxquels ils s'adressent. Ces derniers s'inscrivent dans l'univers traditionnel des codes « *familiaux*» et les autres dans l'univers des « *solidarités élargies* », de l'engagement volontaire pour autrui, dont la Sicile ferait défaut. Ce discours légitime, en creux, un regard sur les quartiers défavorisés identifiés à des « ghettos protégés » dans lesquels toute tentative de poser « les règles de la modernité » est vouée à l'échec. Non seulement les habitants des quartiers, usagers des associations, sont animés par des valeurs traditionnelles et particularistes, mais ils ont également une relation à l'Etat et aux institutions qui est faussée. Ainsi, du fait de leur histoire, les populations siciliennes ne pourraient qu'être assistées plutôt que devenir, elles-mêmes, actrices de leur changement. Les associations ne constituent, dans la perspective adoptée par ces récits, qu'un « vecteur d'action sociale locale » qui se substitue aux services publics et qui finit par affaiblir la capacité individuelle d'émancipation.

> « *Les personnes sont habituées à des systèmes d'assistanat et il est possible qu'elles viennent pour chercher des sous. C'est à nous de ne pas proposer ces choses-là et d'en proposer d'autres* »[265]
>
> *« Les associations contribuent à l'assistanat. Comme si tout leur était dû (aux usagers). L'association constitue une alternative pratique pour les personnes qui viennent aux cours du soir pour le diplôme du collège. Les écoles organisent le même service mais il n'y a personne car c'est plus fatigant et plus rigoureux par rapport à ce que proposent les associations* »[266]
>
> « *On voulait mettre des règles pour travailler tous ensemble. Mais c'est impossible. Ils utilisent leur situation, la pitié des autres. Ce sont les pauvres de la situation. Il y a une erreur de fond dans la façon dont ils ont été habitués par l'association : à l'assistanat. S'ils demandent ils ont des réponses toujours positives*»[267]

265 Entretien : animatrice d'un centre social. Novembre 2000.
266 Propos collectifs recueillis lors d'une réunion de coordination entre associations et école dans le quartier populaire du ZEN. Décembre 2001.
267 Entretien : animatrice de rue. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« Ils ne cherchent pas du travail car ils doivent se déplacer à Palerme. La lenteur est une partie intégrante de leur vécu. Ce n'est pas que du fatalisme, c'est de l'assistanat »[268]

Ainsi, dans les quartiers populaires, l'action des associations finit par être considérée comme une « action de rupture », en définitive « impossible » à mettre en œuvre. Elle semble être présente dans le tissu social local sans pouvoir véritablement en faire partie, en raison du « substrat culturel particulariste » auquel elle se confronte quotidiennement et en raison également de la relation faussée des habitants avec l'Etat. Ce qui apparaît, en définitive, par ces quelques récits nous semble être une sorte de rhétorique de « l'impossible » qui se décline dans des démonstrations multiples puisant dans le vécu des pratiques historiques mais ayant en arrière-plan une lecture relativement figée[269]de la réalité

1.2 La rhétorique du possible : la dimension sociale et politique

En revanche, certains acteurs associatifs et coopératifs voient dans l'histoire du mouvement la preuve de la possibilité de l'agir solidaire en Sicile[270]. Dans cette posture, l'histoire est « ouverte », les progrès et les défaites auxquels ils se confrontent aujourd'hui ne dépendent pas de tares héréditaires et millénaires, ni du destin déjà écrit, mais s'inscrivent dans un parcours complexe d'expériences (Cersosimo et Donzelli, 2000, p. XIII).

« On ne peut pas construire des paradigmes d'interprétation qui soient convaincants en ignorant la plupart de l'histoire sicilienne et méridionale. Ne faisant même pas référence aux denses réseaux déployés sur le territoire grâce aux Fasci, ni aux structures

268 Entretien : animatrice de rue. Décembre 2001.

269 On pourrait aller plus loin dans l'analyse et dire que l'approche philanthropique de la solidarité, telle que proposée par certaines associations de quartier ou certains travailleurs sociaux ou bénévoles, *« est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité »* (Laville, 2005, p.24). Dans ce sens, force est de constater que les réseaux mafieux, par d'autres moyens et selon d'autres logiques, sont porteurs des mêmes distorsions sociales. En effet, imaginer le changement par la voie de l'action associative philanthrope nous semble donc, au regard de cette analyse, impossible.

270 Pour certains cela peut relever d'une forme de « résilience collective » dans ce sens où la connaissance de l'histoire permet de gérer le passé et la « mémoire de la douleur ». La résilience est un concept intéressant car on reconnaît le statut de victime et le processus d'intégration de façon dynamique. Le concept de résilience a amené à lutter contre le fatalisme et semble pouvoir faire la passerelle avec celle que nous appelons « la rhétorique du possible ».

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

organisationnelles – syndicats, partis, coopératives – qui formèrent la structure du mouvement paysan dans les deux après-guerres »[271]

« Il ne s'agit pas d'initiatives éphémères nées d'un élan d'émotivité. Les associations ont donné la preuve de leur pérennisation. Leur nombre lentement, mais constamment, s'accroît chaque année. Ceci est la confirmation de la qualité d'un lien spécial entre les associés. Mais surtout, de manière extrêmement concrète, elles touchent au cœur les intérêts et le pouvoir mafieux ; à travers les associations, on conteste à Cosa Nostra sa domination du territoire, en restituant la souveraineté à la communauté civique »[272].

« Il faut prendre en compte ces mouvements, ils montrent qu'il y avait confiance jusqu'à ce que mort s'ensuive, il y avait des dénonciations publiques »[273]

Au travers des formes collectives de socialisation, dont l'histoire de la Sicile rend compte, les acteurs actuels s'inscrivent dans un processus de longue durée qui leur confère une légitimité et garantit une certaine reconnaissance aux expériences dont ils sont porteurs.

« *Il y a, bien que minoritaire mais populaire, le modèle de la Sicile des Communes et celle des Fasci. Parfois il est proposé comme le front perdant de la Sicile des barons, comme le côté des vaincus qui de ce fait, réclament des droits moraux aux héritiers de ceux qui ont gagné autrefois et posent dans le futur la juste vengeance du passé* »[274]

« *Le territoire ne sélectionne qu'un certain type de forme associative : celle de la résistance. Les associations qui ont dû utiliser des stratégies de résistance, comme des combattants pour la libération de notre terre. Au fur et à mesure que l'on occupe des territoires nous cherchons à y rester et ne plus partir* »[275]

« *Il faut faire tout pour que les signes de solidarité de famille et voisinage reviennent dans leur emplacement naturel, dans le rapport*

271 C'est le propos de Umberto Santino, l'un des leaders les plus influents du mouvement civique contre la mafia et animateur du « *Centro di documentazione G. Impastato* ». (Santino, 2000, p. 15).
272 Selon le témoignage de Tano Grasso, leader du mouvement anti-racket sicilien.
273 Entretien : leader du mouvement civique contre la mafia et animateur d'un centre culturel. Décembre 2000.
274 Entretien : historien. Novembre 2001.
275 Entretien : ex-Adjoint aux affaires sociales Mairie de Palerme. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

respectueux entre les personnes et non pas celui d'un assujettissement et d'une arrogance mafieuse »[276]

« *Ce que l'on est en train de faire c'est important mais ce n'est pas nouveau* »[277]

« *Notre histoire commence en 1996 mais elle a des origines bien plus lointaines, dans les luttes de Placido (Rizzotto) et des autres syndicalistes et paysans. Nous, avec humilité, en avons pris le relais, avec l'espoir et l'engagement de vouloir le tenir pour toujours et avec dignité* »[278]

Dans cette perspective, l'action associative, telle que « racontée » par les animateurs sociaux, ou les responsables politiques, prend une autre envergure. L'action entreprise par les associations et les coopératives ne se définit pas uniquement autour de la production de biens et de services (aide aux devoirs, services de proximité, ...) mais principalement dans une volonté de créer, par le biais des services rendus et des biens produits, des « ouvertures » et des alternatives possibles de manière à dépasser la logique du « service dû » et inscrire les acteurs (usagers et travailleurs sociaux) dans une dynamique de projet collectif et partagé. Pour permettre cette interaction, il paraît essentiel de « *comprendre les points de force du territoire et valoriser les ressources locales* »[279]considérées comme des ressources et non pas comme des tares.

« *Il y a, dans le cas des familles saines, une structure de l'honnêteté qui ne doit pas être comparée aux paramètres de la légalité abstraite mais doit être comprise dans son contexte. Ici les gens se débrouillent quotidiennement* »[280]

« On s'est confronté à une série de problèmes qui viennent en partie de notre parti pris de connaître ce dont les personnes ont besoin. Les impacts que nous avions imaginés ne se sont pas réalisés donc on a dû réadapter le projet par rapport au quartier»[281].

276 *Ibidem*.
277 Entretien : leader du mouvement civique contre la mafia. Décembre 2000.
278 Entretien : Fondateur d'une coopérative de type B. Cité dans Barbieri, *Le mani in pasta*, 2005, Coop Libri, Editrice Consumatori.
279 Entretien : psychologue. Animatrice d'un projet avec les femmes dans le quartier populaire de la ZEN. Mars 1999.
280 Entretien : prêtre animateur d'un centre social. Novembre 2001.
281 Entretien : psychologue, animatrice projet femme. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Ainsi, la référence au territoire et à ses ressources permet de construire le « *sens commun* » sur les bases « *d'un monde partagé avec d'autres* ». La « culture traditionnelle et particulariste » ne constitue pas un frein à l'action mais, au travers d'elle et par le biais de l'échange, des opportunités nouvelles peuvent s'entrouvrir à l'association ou à la coopérative. Tout au long d'un lent processus, le respect de cette « *subjectivité sociale* » peut se transformer en « *subjectivité politique* » dans des espaces politiques plus étendus, des « *espaces interinstitutionnels* ». L'organisation de pétitions, de réunions de quartier, d'occupation des locaux et des terres, apparaît aux acteurs comme une suite logique de l'action associative historique, qui vient intégrer la question de la relation à l'Etat et à la justice sociale.

> *« Les valeurs de solidarité et de la famille, sont les mêmes que celles défendues par la mafia. C'est une question de culture, il faut déstructurer certaines valeurs qui appartiennent à la culture populaire et que la mafia a instrumentalisées. La solidarité peut être de teneur mafieuse : déstructurer certains sub-concepts c'est le véritable travail à accomplir »*[282]
>
> « *Ce qui nous intéresse est de créer des perspectives de travail et des qualifications, mais ce n'est pas le seul objectif. Au contraire, le premier objectif est de créer des connexions entre les femmes, ceci était la chose principale et ça a marché* »[283]
>
> « *Il faut travailler à rompre cette dynamique du silence et créer d'autres possibilités, bien que cela soit difficile* »[284]
>
> « *L'animatrice avec laquelle on a travaillé connaît bien leur langage et elle est capable de le transformer. De changer les significations pour construire avec les personnes d'autres représentations. C'est une opération de transformation du sens* »[285]

Dans ce sens, les récits s'exprimant par une « rhétorique du possible » nous semblent s'inscrire dans un questionnement épistémologique de l'histoire pour savoir comment et à

282 Entretien : syndicaliste et historien de la mafia. Décembre 2001.
283 Entretien : animatrice/fondatrice d'un centre social. Novembre 2001.
284 Entretien : directrice association contre la violence sur les femmes. Décembre 2001.
285 Entretien : psychologue. Projet femmes contre la violence. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

quelles conditions l'agir solidaire résiste et perdure en constituant un patrimoine collectif, dans lequel les acteurs associatifs, aussi bien que les publics auxquels ils s'adressent et avec lesquels ils construisent des nouvelles perspectives, peuvent se reconnaître.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2. A la croisée des regards

Ces quelques récits montrent bien, non seulement la difficulté d'une analyse linéaire et déterministe pour comprendre une réalité complexe comme celle de l'histoire du mouvement associatif et coopératif sicilien, mais également la portée de certaines représentations figées sur les pratiques et les postures actuelles de ses acteurs. Il est évident que le mouvement a trouvé dans le temps des formes diverses d'expression en évoluant en fonction d'enjeux diversifiés et de transformations, qui, aujourd'hui encore, sont en cours.

C'est à l'égard des observations contrastées proposées jusqu'ici, qu'il nous semble opportun de poursuivre l'analyse en isolant deux postulats qui font débat et qui vont constituer le fil rouge de notre réflexion :

- le postulat du manque d'une « démocratie achevée » en Sicile du fait de la propension naturelle des populations au clientélisme ;
- le postulat du manque de « performance institutionnelle », du fait d'une relation faussée à l'Etat qui conduit certains à des formes de « rejet de l'Etat ».

Comme on a pu le constater, l'explicitation de « l'anomalie sicilienne » par rapport au reste de l'Italie s'appuie sur ces deux postulats. Or, la mise en perspective théorique à partir de la notion de capital social, ainsi que la lecture historique que nous avons proposée, nous incitent à essayer de proposer une interprétation moins figée et plus « relativisée » de ces deux postulats à partir de ces quelques questions : en quoi les représentations sur la « propension culturelle » des Siciliens au clientélisme, n'occultent pas l'existence et les vertus de certaines formes de particularisme ? En quoi l'opposition à un système étatique constitué ne veut pas toujours dire être contre les institutions démocratiques ?

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.1 Contre le clientélisme et pour le particularisme comme ressource

L'inscription dans des référents particularistes typiques de la culture archaïque, serait à l'origine du manque d'esprit civique dans le Sud. Ce particularisme s'exprime par la force des liens communautaires, d'appartenance familiale, d'amitié restreinte qui, de par leur enracinement, seraient à l'origine de formes d'enfermement empêchant toute ouverture vers les autres. Selon cette approche, l'expression la plus exacerbée du particularisme est, sans aucun doute, le clientélisme détournant, au profit des intérêts privés, le bien public. Selon de nombreux spécialistes de la question méridionale, la persistance du clientélisme est due à la force du communautarisme qui re-fonctionnalise la tradition comme un instrument de résistance au changement. Comme le montrent Briquet (2006, p. 49-50) et Blando (2002) la notion de clientélisme[286] s'est imposée « en un principe déterminant d'intelligibilité du système politique italien » et, ce, depuis l'unification de l'Italie, en 1861, et jusqu'à nos jours. Selon cette approche, les classes dirigeantes locales et nationales auraient été dans

286 « Les mécanismes sur lesquels repose le clientélisme permettent que dans le système social, en tous lieux et en tous temps, des acteurs inégaux se lient selon des modalités assez reconnaissables, dans le cours d'une même action (Voir Vidal, 1993). Le clientélisme témoigne de la confiance que les membres d'une société placent dans les valeurs qui leur sont communes et par le biais desquelles ils façonnent leur identité et entrent en relation les uns avec les autres. Quand on parle de clientélisme, on fait référence à l'attitude de déférence d'un sujet faible par rapport au plus fort. Il a un caractère d'obligation à long terme ou à court terme selon les prestations et les contre-prestations qui y sont impliquées. L'accord de dépendance est fortement personnalisé et il s'établit entre le patron/protecteur en tant que personnage dominant du rapport et ceux qui sont définis comme ses clients, ses protégés ou ses dépendants. Cet accord s'encadre dans le système des valeurs traditionnelles et des formes de solidarité qui gèrent la vie communautaire. Il est strictement connexe à l'honneur car ce dernier implique une échelle hiérarchique. Dans la plupart des cas le clientélisme méditerranéen concerne les individus et il devient une dynamique de réduction temporaire du décalage qui existe entre les sujets. Il influence la représentativité car, en utilisant l'honneur comme règle de référence, il oriente les choix à tous les degrés (politique, économique et social), du privé au public. Différemment de ce qu'on peut croire, la dépendance engendrée par le clientélisme ne va pas à sens unique : du supérieur à l'inférieur, du plus fort au plus faible, mais plutôt dans le double sens. Cela ne veut pas toujours dire soumission complète car à travers ce système les plus faibles disposent des instruments de pression sociale, morale, de consensus, d'amitié pour contrôler la prépondérance des supérieurs. Quand on parle, par exemple de l'appui électoral ou de la procuration des votes, le rapport de clientélisme qui s'engendre augmente à la fois l'importance des élus et des personnes qui contrôlent les électeurs. Cela veut dire que vient à s'instaurer une dynamique d'aller-retour de faveurs. De plus, et de la part des individus ou des minorités, il y a une volonté de renégociation à leur avantage des situations et même des dépendances. Dans le cadre des systèmes culturels et sociaux existants, ils se servent du clientélisme pour jouer sur la confiance, sur les modalités de choix du patron et, par son biais, gagner une place de relative respectabilité ou de défense vis-à-vis du pouvoir des plus forts. Encore, quand se présente « l'obligation » de dépendre ou de se mettre au service d'un autre dans les rapports patron–client, s'instaure une dépendance – confiance mutuelle que gère la relation et qui est à la base du lien social entre les deux. Les caractéristiques fondamentales de ce mode de représentativité sont donc la dépendance, la protection, mais aussi la confiance mutuelle » Bucolo (1998). Sur ce sujet voir également, pour l'approche anthropologique Davis (1997) et Pitt-Rivers (1997). Pour l'approche de la science politique voir Briquet et Sawicki (1998).

l'impossibilité de produire un processus de « *modernisation politique de la nation* » aboutissant à une « *démocratie achevée* ».

Comme on a pu le constater, la dénonciation du clientélisme, utilisée par la droite libérale au pouvoir après l'Unification d'Italie, avait servi pour construire une rhétorique apte à disqualifier les nouveaux dirigeants issus des classes moyennes et ayant investi l'arène politique grâce à l'élargissement du droit de vote. Il s'agissait, plus particulièrement, des dirigeants méridionaux inscrits dans les courants de gauche[287], et provenant en grande partie des rangs du mouvement associatif et coopératif. Puisant dans le répertoire intellectuel, les politiciens conservateurs trouvèrent les « arguments » pour construire un discours politique qui vienne enrayer l'avancée des forces de gauche, notamment après les élections de 1876[288]. Ainsi, de par leurs origines méridionales, ces dirigeants n'étaient pas jugés aptes à gérer l'Etat du fait « des dispositions à la violence et à l'incivilité »[289] dont on les disait porteurs « par nature » en raison de leur provenance paysanne et des classes moyennes. Leur « immaturité » politique et civique, loin des principes de justice et d'ordre étatique, les obligeant, en effet, à s'appuyer sur des réseaux de médiation particulariste et de corruption, pour pérenniser leur pouvoir au niveau local voire national. Ces représentations venaient donc conforter l'idée de la nécessité d'une classe politique septentrionale, expression de la droite conservatrice, pour gouverner le pays, de manière centralisée.

287 En Italie, le développement du mouvement ouvrier commença vers la fin du XIXe siècle. Les premières organisations de travailleurs sont, comme on a pu le constater, les sociétés de secours mutuel et les coopératives de tradition « mazziniana » avec des objectifs solidaristes. En 1877, durant les élections, le parti social-démocrate réalise un grand consensus. En 1881, Andrea Costa organise le Parti Socialiste révolutionnaire de Romagne qui soutient les luttes des travailleurs, les insurrections pour les réformes administratives et économiques. Le parti de Costa rencontre de grandes difficultés bien qu'il soit élu à la Chambre des députés comme premier député socialiste. À cette époque le mouvement ouvrier développe d'autres formes d'organisation : les chambres du travail, les fédérations de métiers, … Les chambres du Travail se transforment bientôt en organisations autonomes et regroupent les travailleurs notamment dans les villes. En 1892, sur ces bases, naît le Parti des Travailleurs Italiens. Parmi ses promoteurs de ce qui deviendra en 1893 le PSI, il y a P. Turati, C. Treves, L. Bissolati qui provenaient de l'expérience du positivisme. En octobre de 1894 le parti est dissous par un décret ministériel durant le gouvernement Crispi.

288 La force politique au pouvoir en 1876 était composée par trois courants principaux. La première « la gauche historique » était d'orientation centriste et avait une posture libérale et progressiste modérée, à sa tête il y avait Depretis. La seconde composante (Cairoli, Zanardelli), était la véritable gauche historique nationale, ayant à ses origines la tradition de Mazzini, Garibaldi, qui était favorable à un compromis avec la monarchie et à une volonté d'engagement dans le Parlement. Le troisième courant, composé par la « jeune gauche » d'origine méridionale (De Luca, De Santis) était sur des positions plus modérées. Ce groupe avait comme projet politique de représenter les aspirations de la bourgeoisie agraire du Sud, déçue par le gouvernement de la droite historique. Il s'agissait en définitive d'un ensemble assez vaste en termes d'orientations, dans lequel des positionnements conservateurs pouvaient cohabiter avec des franges plus progressistes.

289 Ainsi le soutenait l'anthropologie raciale de Lambroso et de ses disciples. Cité par Briquet (2006, p. 52-53).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

À l'égard de l'analyse historique proposée, on sait que la nouvelle classe politique méridionale s'était en grande partie formée au sein des nouvelles expériences de la société civile : les sociétés de secours mutuel, et plus tardivement les coopératives et les caisses solidaires. L'ancrage politique local et l'ample mobilisation populaire, constituaient les bases du consensus sur lequel ces dirigeants fondaient leur pouvoir politique, structuré sur un mode opératoire et représentatif largement décalé par rapport au centralisme conservateur des grands notables libéraux. « Aux vastes réseaux du patronage notabiliaire contrôlés par ces élites, de nouveaux entrepreneurs politiques opposaient des modalités alternatives de mobilisation de la société civile, en activant les cercles de sociabilité et les multiples associations (coopératives de crédit ou de production, sociétés de secours mutuel ….) dont ils étaient les animateurs. L'administration des institutions locales et des organismes qui en dépendaient (banques, offices chargés de l'assistance ou des équipements collectifs, ...) leur permettait, en outre, de s'assurer le soutien de secteurs étendus de la population, tout autant par les ressources qu'ils étaient ainsi en mesure de leur affecter que par la légitimité qu'ils retiraient de leur participation aux politiques de modernisation des services et des infrastructures (assainissement, transports, écoles, magasins municipaux, ...) dans les métropoles régionales comme dans les bourgs ruraux » (Briquet, 2006, p. 53-54). En définitive, les ouvertures démocratiques, dont ce nouveau personnel politique issu des réseaux citoyens était porteur, constituaient un danger pour le pouvoir politique installé. De plus, il structurait son consensus local en s'appuyant sur des réseaux de proximité, particularistes, qui en faisaient sa force. Il fallait donc trouver un « discours » capable de remettre en question la légitimité de ces expériences coopératives et associatives, ainsi que de leurs leaders.

De leur côté, les forces de la gauche s'approprieront ce même paradigme pour formuler les axes porteurs de leur discours politique d'opposition : dénoncer le « *malgoverno* » des forces politiques au pouvoir, et notamment de la Démocratie Chrétienne, dans le Sud de l'Italie. En effet, au lendemain de la Libération, en 1945, et de manière encore plus déterminante avec l'expansion de l'Etat social et des capacités de distribution des ressources dues à l'évolution des champs de compétences des collectivités territoriales (les années 1970), le paradigme de la « *partitocratie clientélaire* » [290] s'est imposé. Les partis de masse, et plus particulièrement la Démocratie Chrétienne dans le Sud de l'Italie, ont instauré un système de

290 La partitocratie se définit comme « cette forme de gouvernement dans laquelle un ou plusieurs partis détiennent le monopole de l'accès au personnel, aux ressources et aux politiques de gouvernement » (Lowi cité par Lazar, 2001, p.537)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

gestion des ressources étatiques au profit des réseaux et des groupes qui composaient leur électorat : « il devint ainsi naturel pour les gouvernements de pratiquer une politique de rentes et de subventions en faveur de populations méridionales, dans tous les secteurs de l'activité économique » (Allum, 1995, p. 29-30). Avec le décalage accru du développement économique du Sud de l'Italie et l'insuffisante « politisation » des populations méridionales, le paradigme clientéliste servira de grille de compréhension de ces dysfonctionnements. Dans le débat public, la question du particularisme s'est amalgamée avec la dénonciation de connivences avec la criminalité organisée et plus particulièrement avec la Mafia (Briquet, 2006, p. 63 et Blando, 2002, p.4). Ce « pouvoir oligarchique (affairiste et mafieux) qui refuse la dialectique démocratique, détruit les institutions représentatives, empêche le développement de nouvelles formes de participation et de contrôle politique de la part des citoyens ».[291.]

À la croisée de ces regards partisans, face à l'ampleur de la crise des années 1990[292] qui a entraîné la fin des deux grands partis de masse, la DC et le PSI, ainsi qu'une « profonde délegitimation du pouvoir » (Lazar, 1997, p. 70), la mobilisation de la société civile a renforcé les demandes de légalité et des formes diverses de rejet de la politique en s'appropriant le discours attribuant les raisons profondes de la crise en cours, comme résultant d'un étiolement au système politique du fait du clientélisme et de la corruption. En parallèle, le monde académique et politique, « non seulement ne questionna pas ce paradigme culturaliste et dualiste mais le positionnera comme la seule explication de la crise. Crise pour laquelle il n'y avait d'autres solutions que la division de l'Italie avec la naissance de la Seconde République » (Blando, 2002, p. 6).

Or, s'il est vrai que, comme le montre Perna (1994, p.109), en Sicile comme ailleurs, tout au long de l'histoire, nombre de canaux de mobilité ascendante se sont créés en se substituant aux revendications collectives, produisant ainsi une grande désagrégation sociale, il reste qu'il a prévalu une interprétation unidimensionnelle du caractère exceptionnel des

291 Rapport conclusif de la minorité communiste parlementaire antimafia de 1976, cité par Briquet (2006, p. 63).

292 On se réfère ici à la crise engendrée d'une part, par l'affaire *Mani pulite* (en français, « Mains propres ») qui est le nom d'une opération judiciaire lancée en 1992 contre la corruption du monde politique italien qui a démantelé un système de corruption et de pots-de-vin perpétré par des personnalités politiques inscrites dans les deux partis de masse, la Démocratie chrétienne (DC) et le Parti socialiste italien (PSI). Le système ainsi découvert fut baptisé *Tangentopoli* (de *tangente*, pot-de-vin, et de *poli*, ville en grec). D'autre part, par la recrudescence des délits mafieux dont nous avons largement parlé dans le chapitre précédent.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

crises traversées[293]. L'approche culturaliste affectant les déficits démocratiques aux « carences culturelles » méridionales[294] a prévalu. Dans cette perspective, pour citer encore Briquet (2006, p. 65), « le clientélisme est constitué en une caractéristique « naturelle » du système politique de l'Italie, autorisant à considérer l'histoire du pays du point de vue de la résurgence de ses « tares » originelles et de l'incapacité récurrente de ses groupes dirigeants à y faire face ».

Il nous semble, en revanche, que certaines associations et coopératives se sont positionnées dans les espaces de la revendication des droits de citoyenneté[295] en prenant en compte le paradigme du clientélisme comme constitutif de leur action mais en le mobilisant autrement. En particulier à partir des années 1990, elles se sont inscrites dans une perspective qui nous semble se référer en partie à la thèse de la « *partitocratie clientélaire* » tout en refusant une approche culturaliste fondée sur le paradigme de la « *nature incivique des gens du sud* ». Ces associations, comme on a pu le constater au fil de l'histoire, mobilisent leurs adhérents et initient leurs activités et actions diverses à partir d'une critique du système politique et, plus particulièrement, en se positionnant sur ce qu'elles appellent la « *question morale* ». A partir de cet « écart entre éthique et politique »[296], elles essaient de poser la question démocratique à l'appui d'une lecture qui ne se réduise pas à des justifications « culturalistes ». Ainsi, en refusant cette approche, ces associations se sont fait garantes de la possibilité, en Sicile, de la mise en œuvre de canaux non clientélistes en questionnant, au niveau macro, les pratiques de distribution des ressources publiques et, au niveau micro, les modalités de relations interpersonnelles dites « particularistes ».

---

293 Cette approche « culturaliste » du paradigme clientéliste, utilisée à des fins politiques, a été maintes fois remobilisée pour comprendre le système politique italien, notamment par les sciences politiques et sociales américaines durant les années 1950 et 1960 (Banfield, 1954 ; Almond et Verba, 1963) et plus tardivement, jusqu'aux années 1990, en raison des scandales qui ont traversé le monde politique italien. D'autres approches dont « la question méridionale », ont également animé le débat, notamment dans le souci de produire un schéma interprétatif des anomalies institutionnelles italiennes (Cersosimo et Donzelli, 2000, p.43-45).

294 Dans ce sens voir Ginsborg (1998), Putnam, Leonardi et Nanetti (1993); Catanzaro (1989).

295 La capacité de « *revendication de droit de citoyenneté* » est contestée par Catanzaro (1989, p. 20) qui insiste sur l'anomalie méridionale dans l'extension et l'institutionnalisation de la citoyenneté. Ceci en raison de l'absence de principes de régulation sociale fondés sur l'impersonnalité et l'anonymat provenant des mécanismes de marché. De ce fait la diffusion et l'extension des droits de citoyenneté « *ont été obtenues avec très peu de participation du bas, c'est-à-dire avec des niveaux de participation non élevés de la part de la population, et en général avec une orientation plutôt destinée à obtenir la concession de faveurs qu'à prétendre l'affirmation d'un droit* ». L'industrialisation ne s'étant pas développée dans le Midi comme dans le reste de l'Italie, la demande de citoyenneté n'a pas émergé en tant que réponse aux écueils du marché. À cause de la faiblesse des principes du marché et de leur introduction par l'Etat, « *les droits de citoyenneté se sont affirmés en se structurant essentiellement comme une concession de redistribution de la part de ce dernier* ».

296 Selon l'expression de Perna (1994, p. 170).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Au niveau macro, depuis la Réforme agraire et jusqu'à la stabilisation de l'Etat social, les associations et coopératives se sont mobilisées à l'encontre de la distribution arbitraire des ressources publiques par les partis, qui s'érigeaient en médiateurs indispensables entre l'Etat central et le niveau local. « L'expansion naturelle de la bureaucratie publique et du dispositif des services ont mis une quantité croissante de ressources à la disposition du parti-clientèle, pour renforcer sa fonction d'élément central d'une typologie nouvelle de structuration sociale » (Mingione, 1989, p.74). Cependant, les associations se sont attachées à re-questionner ce mode de distribution des ressources[297] qui filtre et détourne les destinataires des flux selon des critères stratégiques et d'intérêt. Leur principal projet de réforme a été constant dans le temps et tout au long de leur histoire : il a été « lié à la question de la redistribution des ressources » (Schneider, 1996, p. 49) comme fondement démocratique indispensable. Dans ce sens, l'appel à la justice sociale se retrouve ancré dans le discours du mouvement associatif et coopératif : du mouvement paysan jusqu'à l'antimafia sociale. Comme le montre Schneider, (1996, p.46), bien que le mouvement anti-mafia se caractérise par son inscription hors des schémas de la lutte de classe, se différenciant ainsi du mouvement paysan, sa préoccupation reste principalement socio-économique : « en se référant au concept de justice sociale, nous rentrons dans un champ que les théoriciens des nouveaux mouvements attribuent aux anciens conflits, propres au passé. Nous montrerons que, même si les militants anti-mafia d'un point de vue subjectif veulent se détacher d'un langage de la lutte de classe, leur principal objectif réformiste – la structure clientéliste de l'Etat italien - est profondément lié à la question de la redistribution des ressources ».

Au niveau micro, les associations mobilisent le paradigme du clientélisme lorsqu'elles se heurtent aux situations d'inégalité qu'entraînent des relations interpersonnelles génératrices d'exploitation et de dépendance (Medard, 1976, p. 111). Les associations, et notamment celles implantées dans les quartiers les plus défavorisés, s'attachent à déstabiliser la dynamique verticale et asymétrique de certaines relations interpersonnelles, notamment celles de nature criminelle. Pour ce faire, elles développent des modalités de fonctionnement qui s'appuient sur la force des relations particularistes se référant à des formes de réciprocité égalitaire[298]. Ainsi, elles refusent de faire le lien entre pratiques clientélistes et « *culture* » inscrite dans la

297 Voir à ce propos l'exemple de l'expérience du COCIPA, relatée dans le précédent chapitre.
298 La question de mobilisation du principe de réciprocité au sein des initiatives associatives et coopératives est très largement abordée dans l'ouvrage de Gardin L., *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Erès, 2006.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

nature particulariste des relations entre Siciliens. La « clientèle »[299] relève en effet, d'un ensemble de considérations et de pratiques tout à fait opposées aux principes démocratiques dont sont porteuses les associations : ces pratiques ont produit un long processus d'« *exorcisation des liens horizontaux* » par un système vertical de domination sociale[300] qui puise sa force dans une structuration des interactions sociales produisant de l'inégalité. De ce fait, les associations et coopératives, depuis les premières initiatives de secours mutuel et de caisses rurales, jusqu'aux coopératives sociales de récente constitution, en passant par les associations de l'antimafia sociale, se sont largement appuyées sur les réseaux de proximité, dits particularistes, pour renforcer leur action et en valoriser l'apport vertueux. À titre d'exemple, comme le montre Siebert (1993, p.287) en se référant à l'action des associations de femmes qui se sont créées durant les années 1990[301], « le particularisme de la sphère habituelle des femmes, vient se projeter dans la sphère publique : contre la mafia ce type de perspective civile, et en même temps combative, nous paraît particulièrement pertinent. C'est justement la mafia qui, de manière instrumentale, fait référence aux valeurs de la famille ; c'est justement la mafia qui a depuis longtemps aboli la différence entre public et privé. C'est la mafia, à travers la terreur et le chantage, qui tend à contrôler les petits gestes du quotidien : sa « seigneurie du territoire » passe à travers les aspects moindres, matériels et symboliques de la vie de chaque jour. Son contrôle apparaît dramatiquement domestique ».

Dans les études de cas, nous reviendrons de manière plus approfondie sur cette question en essayant d'explorer, à travers l'analyse des modes opératoires des associations dans leur travail quotidien sur le terrain, la manière dont la question du particularisme est retravaillée. Nous aborderons plus particulièrement le travail des **associations qui gèrent des centres sociaux de quartier. Cette expérience nous semble emblématique pour aborder directement cette question.**

299 « La clientèle mine la confiance dans la loi, en offrant la facilité de la contourner. Elle invite à opter pour une dialectique serrée des droits et des devoirs bien plus favorable à des solidarités opportunistes et nécessaires. Elle encourage enfin à rester au plus près des réalités tangibles que sont les rapports de force, l'arbitraire quotidien, les consolations de la religion, les assurances de la parenté, la destinée, l'amitié, l'altérité, et à préférer par conséquent la promotion subordonnée, la dépendance protectrice, le privilège, la ruse, la différenciation et la médiation » (Tafani, 2005, p. 284).

300 Selon l'expression de Mingione (1989, p. 74).

301 Voir à ce propos l'expérience des associations des femmes créées au lendemain des meurtres des juges Falcone et Borsellino (1992), relatées dans ce chapitre.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.2 Contre le système et dans les institutions

À côté de la construction savante de la catégorie politique de clientélisme (Briquet, 2006) et, comme suite logique de cette perspective analytique, une autre question fait largement consensus pour comprendre la spécificité des populations méridionales et de leur histoire. Elle s'appuie sur le constat qu'il existerait au Sud, un refus naturel de l'autorité étatique à l'origine de la négation du pouvoir des partis, voire du pouvoir des institutions politiques. Alcaro (1999, p.29) explique ainsi ce trait spécifique : « les populations méridionales expérimentent, de différentes façons, la condition d'assujettis (et non pas celle de citoyens) et, par conséquent, s'habituent à se débrouiller, en construisant des réseaux de rapports solidaires de type interpersonnel et d'échange de services hors des structures de l'Etat patron ». En ce qui concerne plus particulièrement la Sicile, ce discours se traduit dans l'affirmation d'une présupposée tendance sicilienne à l'autonomie, « le caractère des Siciliens est évidemment relié au mythe de la nation sicilienne, avec sa prétendue culture et autonomie » (Lupo, cité par Frétigné, 1998, p. 868). S'il est vrai que « l'histoire de la Sicile ne peut pas se réduire à une étude du rapport entre elle et l'Etat » (Giarrizzo et Aymard, 1987, p.7), en retraçant l'histoire du mouvement associatif et coopératif, force est de constater que la question étatique est centrale dans la façon dont les différentes expériences se sont créées, développées et ont pérennisé ou pas leur action[302]. Mais à notre sens, l'enjeu de cette question n'est pas, pour autant, une négation de l'Etat et de son autorité. Le positionnement des acteurs associatifs et coopératifs tout au long de l'histoire nous semble montrer qu'une autre lecture de la relation entre Etat et population sicilienne est possible. En effet, les institutions étatiques ne sont pas interpellées, voire réfutées, en tant que telles mais remises en question dans leur légitimité à être encore l'expression du droit.

302 Déjà à un niveau purement factuel, il existe une relation directe entre l'évolution du mouvement et les politiques publiques. Ainsi, en dépit du positionnement plus ou moins « *régionaliste et localiste* » du mouvement coopératif, on peut facilement constater qu'il s'est développé à la faveur des politiques nationales et locales qui l'ont reconnu, et réciproquement. Cela ne veut pas dire que, ces expériences, telles les coopératives nées en parallèle du mouvement des *Fasci*, ne soient pas le fruit d'un élan civique qui dépasse la volonté étatique, mais leur pérennité dépend largement de la façon dont l'Etat les perçoit. Ainsi, dans le cas des *Fasci*, elles furent supprimées par décret spécial pour des raisons tenant à la sécurité nationale. De même, durant l'après guerre, les injonctions diverses induites par la réforme agraire ont participé à affaiblir la portée de ce mouvement, alors que, plus récemment, dans les années 1990, l'augmentation du nombre d'associations sera, en grande partie, due à la série de lois favorisant leur développement. Ceci montre bien la persistance, en Sicile, d'une relation entre « *dépendance et autonomie* » (Trigilia, 1995, p.45) par rapport au système politique et aux institutions politiques. Au-delà de ces éléments de cause à effet, davantage liés aux régulations possibles entre Etat et mouvement associatif et coopératif, la relation au pouvoir étatique nous semble être questionnée par les acteurs, tout au long de l'histoire, dans sa nature plus normative.

En ce sens, on peut faire l'hypothèse que, dans les revendications des acteurs associatifs, la question centrale n'est pas la négation du pouvoir étatique et sa disparition mais au contraire l'attachement aux formes démocratiques du vivre ensemble. La dynamique enclenchée par les expériences diverses du mouvement coopératif et associatif, visait à questionner les modalités de distribution des richesses (plus particulièrement entre 1800 et 1900), ainsi que les modes de production et gestion (notamment dans les années 1990 et 2000). À ce questionnement socio-économique, s'en ajoute un autre plus politique, rattaché à la question des droits individuels fondamentaux et de « justice sociale ». Ainsi les acteurs associatifs interviennent dans l'espace public pour questionner les modalités d'application et de respect des normes, expression des droits citoyens, ou plus généralement pour questionner la « moralité de l'action publique ». Comme le dit Frétigné (1998, p. 855) en citant Barbagallo, les « ouvriers et paysans, catholiques et démocrates, socialistes et communistes étaient les figures sociales et les sujets politiques qui se proposaient de construire un nouvel Etat et une nouvelle société civile ». Les expériences diverses fondées sur l'associationnisme et la coopération paysanne, reconnaissaient à leurs membres une égalité économique et participative dont ils ne jouissaient pas par ailleurs. Leur action commune se caractérisait par cette égalité reconnue à chaque membre qui venait immanquablement questionner les modalités de définition de l'espace politique institutionnel. Comme le montre Fraser (cité par Laville *et alii*, 2005, p. 33), « des espaces publics populaires se sont créés en réaction contre les exclusions (de genre, de classe, de sexe) inhérentes à l'espace public bourgeois ; l'une des différences entre ces espaces populaires et l'espace bourgeois était justement d'inclure dans le débat public les questions économiques. Il s'agissait de relever la contradiction entre l'affirmation égalitaire et la persistance d'inégalités comme de dominations, dans la démocratie réellement existante ». À partir de l'unification de l'Italie et jusqu'à la Libération, le mouvement paysan s'est attaché à démontrer la viabilité d'autres modalités de production, de distribution et de consommation par la coopération en formulant des appels explicites à l'Etat pour qu'il intervienne en faveur d'une Réforme agraire s'appuyant sur ces dispositifs. De leur côté « les classes modérées au pouvoir au niveau national, plutôt que de mettre en acte un projet conscient de transformation sociale, ont essayé, avec succès, d'endiguer les poussées d'opposition qui auraient mis en danger leurs équilibres de domination » (Mingione, 1989, p. 47). Malgré la disparition de ces premières expériences coopératives, l'associationnisme sicilien semble avoir continué à se rattacher à cette dynamique démocratique. À l'instar de la posture de Dolci, un des inspirateurs du mouvement civique

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

contre la mafia des années 1970, qui, dans son ouvrage « *Processo all'articolo 4* », opposait à la répression du « vieil » Etat l'image du « nouveau » régime démocratique. Les associations du mouvement civique de cette époque s'inspirent très largement de cet ouvrage dans lequel on rappelle les principes énoncés par la Constitution républicaine de 1948 et par son article 4 concernant le droit au travail pour tout citoyen.

En définitive, il nous semble que les expériences associatives traduisent une posture plus active par rapport à l'Etat de celle que le paradigme culturaliste veut nous dire. À savoir, une posture de questionnement, voire d'action directe. C'est une demande de retour à l'ordre qui ne nie pas l'institution dans ses compétences mais plutôt la valorise dans ses valeurs démocratiques, de neutralité et de légalité. Dalla Chiesa (1983, p.58 cité dans Santino, 2000b, p. 21) décrit cette spécificité en se référant au mouvement anti-mafia de ces dernières années (1990-2000) : « Le mouvement anti-mafia est au même moment pro-système et anti-système. Pro-système car il ne se propose pas de renverser ou de changer sensiblement les fondements constitutionnels, les termes du contrat social, mais simplement d'en faire respecter les contenus essentiels. Il est anti-système car il conteste à la racine la qualité de l'ordre social qui s'est concrètement établi ces dernières quatorze ou quinze années, en posant la première et vraie question institutionnelle, c'est-à-dire l'expulsion du pouvoir criminel de l'Etat ». Il y a dans l'expression associative une requête forte de services sociaux et de « *gouvernement de bonne qualité* », adressée à l'administration publique et au pouvoir local (Giarrizzo, 1987, p. 664).

En même temps, ces démarches associatives ont d'abord « *appelé à …, puis renforcé les actions publiques* »[303]. Notamment, durant les années 1990 et 2000, les associations et coopératives qui ont orienté leur action pour demander la limitation de la corruption dans les institutions locales et nationales ou celles qui se sont inscrites dans une opposition forte au pouvoir criminel mafieux, ont participé à construire des espaces de débat public sur la question criminelle. Les multiples lois édictées en la matière durant cette période, sont l'expression de ces formes de revendications. Même si elles restent encore insuffisantes, la plupart de ces lois sont le fruit de la pression de la société civile sur les institutions politiques qui a largement participé à légitimer, comme on a pu le constater, un débat public sur la question mafieuse. Dans ce sens, ces organisations ont participé directement à l'action publique. Cette réalité vient nuancer le postulat d'une « *société sicilienne détachée de*

303 Selon l'expression de Laville *et alii* (2005).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'Etat ». L'action publique telle qu'elle se déploie par les apports spécifiques du mouvement associatif s'inscrit dans l'Etat. Ce qui pose problème aux associations, ce n'est donc pas l'Etat mais plutôt ses « qualités ». Si l'on reprend les mots de Alcaro (1999, p. 30) « le système juridique public n'a jamais essayé, en aucun moment de l'histoire du Sud, de généraliser le système de confiance existant au sein des apports interpersonnels jusqu'à le faire évoluer vers des formes d'utilité publique, jusqu'à l'intérioriser pour le transformer en confiance institutionnelle ».

Ceci montre que la compréhension de la nature de la relation entre Etat et population sicilienne, ou plus directement, entre Etat et société civile ne relève pas d'une évidence scientifique, ni d'un *statu quo* social. En paraphrasant Cersosimo et Donzelli (2000, p. 86) on peut convenir qu'il est nécessaire d'aller au-delà du pré-requis anthropologique pour comprendre le faible développement des relations civiques horizontales et des règles impartiales, en abordant de manière plus minutieuse « les interrelations entre société et institutions, entre action publique et organisation communautaire, entre pratique de vie et valeurs de référence ». Pour cette raison, nous nous attacherons à comprendre, à travers nos études de cas, comment les associations et coopératives siciliennes, notamment **les coopératives gérantes des biens confisqués à la mafia, s'inscrivent dans le cadre des régulations possibles avec l'Etat.**

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Troisième partie :
L'actualité de la participation associative et coopérative en Sicile

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

I. Les études de cas

Introduction

« Quand les formes de représentation collective proposent d'une manière aussi vigoureuse, et même constamment répétée, l'idée de la diversité méridionale, la seule réponse possible c'est un processus de décomposition analytique qui permette de lire, préciser, définir et éventuellement remettre en discussion, la diversité en question » (Cersosimo et Donzelli 1996, p.25). En reprenant à notre compte cette citation, nous voudrions, à ce stade de notre écrit, avancer dans la « décomposition analytique » de la réalité actuelle du mouvement associatif et coopératif en Sicile.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur le travail de terrain que nous avons effectué ces dernières années en Sicile et plus particulièrement dans la ville de Palerme et ses zones limitrophes. En effet, il s'agit pour nous de « revenir sur le terrain » pour interroger les éléments de réflexion mobilisés tout au long de cette recherche. Ainsi, il nous a paru opportun de procéder par étapes, ce qui corresponde aux deux chapitres qui composent cette troisième partie du texte. Et ceci à partir de deux axes principaux de questionnement :

1. ***« De l'action associative territoriale à la création d'espaces civiques de proximité : au-delà du particularisme »***.

Les observations de terrain qui seront développées dans les pages qui suivent, s'attachent à prendre en compte le postulat, communément partagé, selon lequel aucune solidarité, même de voisinage, pourrait se réaliser dans les quartiers siciliens. Ceci en raison d'une « anomalie » qui leur serait propre et qui condamnerait toute expérience associative à l'échec. Au regard de nos observations de terrain, on essayera de savoir si la réalité n'est pas plus complexe. Sans rentrer au cœur du débat autour du *familialisme amoral*[304], l'on peut juste citer ici d'autres approches du *familialisme* et des liens

304 Par *familialisme amoral* l'on entend : « *la maximisation des avantages matériels et immédiats de la famille nucléaire, en supposant que les autres se comportent de la même manière* » et que « *qui suit cette règle est sans*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« particularistes ». Comme dans celles plus radicales qui développent un point de vue ethnocentrique, où « la famille est traitée, si tant est qu'elle le fût, indépendamment de ses liens avec la société globale et avec les mécanismes du pouvoir, comme si la vie publique et la vie privée ou domestique étaient deux choses trop différentes pour qu'on pût les saisir dans le même regard » (Pitt-Rivers, 1997, p.119). Sinon, dans d'autres approches, telle celle de Lombardi Satriani (1993, p.94) et De Spirito (1993, p.108), le *familialisme* peut être entendu comme un *ethos* positif au sens où il produit des liens de solidarité qui unissent les membres d'une même famille. Sous cet angle, la famille peut être également le lieu concret et symbolique d'agrégation, un « *point de référence idéal et moral* ». Elle recouvre des formes de lien social qui peuvent paraître désuètes mais qui peuvent être à l'origine d'une tension solidaire qui ne peut que se répercuter dans les relations sociales. Ainsi, à notre sens, à l'égard des apports théoriques et historiques développés dans les pages de cette recherche, le propos serait de savoir ce qui doit être questionné : est-ce la nature du lien familial particulariste, sa fermeture ou son ouverture vers d'autres formes de lien et d'entraide, ou les détournements qui peuvent en découler dans certains contextes ? Dans ce chapitre, par la voix des personnes rencontrées dans des centres sociaux animés par des associations de la ville de Palerme, nous nous attacherons à esquisser des réponses.

2. ***« De l'action coopérative territoriale à la création d'espaces d'action publique : au-delà du refus de l'Etat ».***

Les travaux sur l'action des coopératives sociales qui gèrent des biens confisqués à la mafia se veulent complémentaires aux observations mobilisées dans les centres sociaux. En effet, il est affirmé que les événements de l'histoire sicilienne auraient contribué à une généralisation chronique de méfiance envers les institutions démocratiques et que l'individualisation des vécus rend les formes d'engagement citoyen, et donc le stock de capital social, relativement faibles. Nous avons déjà essayé d'infléchir ce postulat en retraçant l'histoire du mouvement associatif et coopératif en Sicile. De plus, nous observons que nombreux sont les membres des associations ou des coopératives sociales qui

moralité seulement en relation aux personnes étrangères au cercle familial» (Banfield, cité par De Spirito, 1993,

activent des dynamiques d'intermédiation avec la sphère institutionnelle par le biais de partenariats fréquents ou ponctuels avec les collectivités locales. Leur engagement est davantage orienté vers des problématiques sociales plus ciblées (la lutte à la mafia, l'exclusion sociale, l'entreprenariat social, …) avec un souci d'égalité, de justice sociale et de légalité.[305] Dans le chapitre consacré aux coopératives sociales, ce que nous voulons analyser, par le biais des observations menées sur le terrain auprès des acteurs, n'est donc pas le capital social, en tant que réseau de normes et valeurs civiques mobilisé et qui, de ce fait, aurait des effets sur la capacité des individus à se fier aux autres et avoir, par là, confiance dans les institutions. Ce qui nous intéresse c'est de savoir si, dans un contexte institutionnel et économique dégradé, ces coopératives sociales arrivent à produire, avec les pouvoirs publics locaux, des formes spécifiques d'interaction, qui soient déterminantes pour la démocratie (Laville, 2001). Sont-elles, ou pas, des « acteurs légitimes » (Laborier, 2003, p.444) qui participent à la définition de l'action publique locale ?

p. 107).

305 Ces observations vont dans le sens des récentes données IREF 2006 reportées par C. Caltabiano qui a analysé les typologies de l'engagement en Italie.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

II. De l'action associative territoriale à la création d'espaces civiques de proximité

Introduction

Comme on a pu le constater tout au long de ce travail, l'approche culturaliste de la question méridionale, a participé à construire une représentation aussi déterministe que déformée du processus de développement social, économique et politique du Sud. L'inscription dans des référents particularistes typiques de la culture archaïque, serait à l'origine du manque d'esprit civique dans le Sud. Ce particularisme s'exprime par la force des liens communautaires, d'appartenance familiale, d'amitié restreinte qui, de par leur enracinement, seraient à l'origine de formes d'enfermement empêchant toute ouverture vers les autres. Selon cette approche, l'expression la plus exacerbée du particularisme est, sans aucun doute, le clientélisme détournant, au profit des intérêts privés, le bien public. Selon de nombreux spécialistes de la question méridionale, la persistance du clientélisme est due à la force du communautarisme qui re-fonctionnalise la tradition comme un instrument de résistance au changement.

A travers l'histoire du mouvement associatif et coopératif en Sicile, nous avons essayé de montrer que des formes d'engagement civique ont pu, malgré les représentations, prendre forme sur l'île. Pour nous, maintenant, il est question de continuer à « déplacer le regard » sur la réalité émettant l'hypothèse que certains liens sociaux traditionnels « communautaires » peuvent être valorisés et devenir une ressource de changement et qu'ils ne constituent pas forcément « une tare » à dépasser. Ceci, non pas pour nier la portée de certains dysfonctionnements mais pour montrer qu'il est possible, à l'égard de la réalité de terrain étudiée dans nos études de cas, de relativiser certaines « certitudes scientifiques » en s'attachant à observer les multiples facettes que peuvent avoir ces relations « particularistes » tant critiquées. Dans ce sens, nous adopterons la perspective proposée par Mutti qui considère « le développement plus comme un effet de la valorisation des ressources préexistantes que comme la rupture exogène des facteurs qui pourraient le limiter » (cité par Gucciardo, 2008, p. 47). Dans cette perspective, on a essayé de considérer certains traits de la société

méridionale davantage comme des opportunités ou des ressources que comme des écueils. En adoptant cette perspective, nous essayons de montrer, à travers les études de terrain, que certaines spécificités de la culture sicilienne, tels les liens parentaux, les relations amicales, ne sont pas *a priori* des facteurs de détournement de l'esprit public et du sens civique. D'autres éléments endogènes et exogènes peuvent participer à en faire des facteurs de distorsion lorsqu'ils se traduisent en attitudes de contournement de la règle et œuvrent pour la création de canaux préférentiels d'accès au bien public.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1. Les associations entre référents communautaires et réseaux criminels

Notre enquête de terrain a été orientée essentiellement en direction des associations de quartier en Sicile, dans la ville de Palerme. Nous essayons de montrer les frontières fragiles qui caractérisent l'action des associations entre ce qui relève des référents traditionnels, et ce qui relève des ressources vers des processus de transformation sociale et civique. Le travail de ces associations consiste, en effet, à investir certains registres traditionnels qui gèrent et contrôlent le territoire pour les transformer en moyens visibles d'action civique collective. A notre sens, il s'agit de déceler ce travail permanent de valorisation et de transformation des solidarités locales, inscrites dans les référents communautaires traditionnels, en solidarités interpersonnelles plus larges menant à un degré de généralisation tel, qu'elles peuvent être des vecteurs d'esprit civique. Dans ce sens, ces associations de quartier nous semblent pouvoir remplir un rôle d'« *agents de l'innovation* » tel que défini par Mutti (1991, p.164). Dans son texte, il pose la question de savoir « quels groupes ou institutions sont les innovateurs qui favorisent l'extension et la généralisation de la confiance des lieux interpersonnels aux lieux institutionnels et systémiques ? Quel rôle ont les acteurs dans ce processus qui demande la constitution de passerelles entre groupes et réseaux sociaux et, par là, l'activation de processus de coopération, de liens horizontal et vertical entre eux ? ». Cette approche nous permettra de questionner le rôle « actif » des individus, les acteurs associatifs, dans la « construction » de capital social. Ainsi, l'émergence d'attitudes civiques, définies ainsi au sens où elles dépassent les seuls intérêts individuels, ne peut se penser qu'en relation directe avec les liens de type traditionnel car c'est là qu'elles trouvent leurs racines. Certes, les liens communautaires, familiaux et amicaux, ainsi que les relations de voisinage, la confiance et le respect peuvent évoquer la permanence de liens autocentrés et « amoraux », selon la définition de « *familialisme amoral* » de Banfield[306]. Cependant, ils nous semblent pouvoir être pris en compte également comme une ressource stratégique pour l'agir solidaire et, dans ce sens, constamment re-fonctionnalisés dans le travail quotidien des associations.

306 Voir la définition de « *familialisme amoral* » donnée dans la première partie de ce travail.

Certes, dans le contexte environnemental où se déploient ces projets, la permanence et la pérennisation de l'action associative se confrontent à la présence invasive de la criminalité organisée de type mafieux. En effet, la mafia puise dans les mêmes référents identitaires traditionnels mais les détourne dans le sens du contrôle du territoire, de la gestion des relations par la violence, de l'attribution arbitraire de biens et de services. Comme le montre Sciarrone (2000, pp.35 à 56), la mafia se distingue des autres organisations criminelles par sa capacité d'enracinement dans un territoire, « les mafieux tendent à entremêler des réseaux sociaux à haute densité et à manipuler à leur profit des réseaux relationnels aux finalités diverses ». Dans ce sens, ils ont une grande capacité à utiliser et à manipuler les relations sociales traditionnelles : capacité de nouer des relations, d'instaurer des échanges, de créer des liens de confiance, de stimuler des obligations et des faveurs réciproques. C'est ainsi que, pour certains habitants, la présence mafieuse n'est pas un écueil mais plutôt une opportunité et, en cela, l'action associative sur ces territoires se révèle extrêmement complexe. Ce processus identitaire est renforcé par un contexte de carence. En effet, comme le montre Champeyrache (1999), du fait de l'inadéquation croissante entre offre et demande de biens et de services sociaux, la mafia a pu instaurer une forme particulière de régulation sociale : « Alors que la mafia instrumentalise les fonctions sociales de l'Etat, elle a plutôt tendance à vouloir purement et simplement faire disparaître les associations ». Et, ceci, dans un contexte de croissance de la demande sociale en Sicile.

1.1 Les associations de quartier : les centres sociaux polyvalents[307]

Nous avons choisi comme terrain d'étude, les centres sociaux polyvalents, animés par des associations, dont les pratiques et les modalités d'intervention sont le résultat de l'évolution de l'action sociale de proximité, et plus particulièrement dans les quartiers à forte exclusion sociale de la ville de Palerme. Cette évolution marque le passage d'une action philanthropique d'aide à celle d'une mobilisation de parcours de changement social par l'action collective et démocratique. Les méthodes d'intervention des animateurs sociaux, bénévoles et salariés, dans les quartiers, se sont fortement inspirées de l'action éducative et

307 Tout au long de ce chapitre nous utiliserons la définition « centres sociaux » et « associations » comme des synonymes pour faciliter la lecture en évitant des répétitions.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

sociale de D.Dolci, sociologue et éducateur qui, durant les années 1950 à 1970, anima en Sicile nombre d'autres initiatives civiques, dont un Centre éducatif pour enfants. Il s'agissait d'un centre socioculturel dont l'objectif était de mobiliser la participation des enfants, mais également celle des adultes, afin d'activer des dynamiques démocratiques qui mettent les personnes en capacité de témoigner et revendiquer leurs propres droits. « Le centre éducatif est en train de devenir, au sein des familles, une occasion de remise en question des rapports familiaux, un levier pour faire vaciller une partie de l'ancienne structure sociale, économique et politique. Le travail que nous faisons a comme objectif non seulement de faire grandir les enfants, mais aussi, à travers eux, de pénétrer les familles, influer sur leur mentalité, en créant et en faisant valoir des nouveaux fronts démocratiques » (Spagnoletti, 1977, p. 141) [308].

Dans cette perspective, les centres sociaux se définissent comme des lieux expérimentaux, des laboratoires pour une nouvelle « citoyenneté sociale » (Crisantino, 1990, p.18) et ceci dans l'espace de la proximité territoriale. La finalité est en effet la réhabilitation du territoire par l'action directe des habitants mais celle-ci passe par l'accompagnement des publics (enfants, familles, personnes âgées) par des équipes de salariés et de bénévoles. Outre sa concrétisation dans la création d'emplois individuels, la mobilisation des compétences a donné lieu, à long terme, à la création d'initiatives économiques collectives, telles les coopératives. La gestion des centres sociaux est confiée à un pôle dirigeant (sorte de Conseil d'Administration) composé principalement d'habitants ou d'autres bénévoles qui viennent d'autres quartiers. Ce pôle est ouvert à tous ceux qui se donnent comme tâche essentielle la définition des projets et la mise en place des initiatives, à partir de la demande des habitants. Dans cette perspective, la participation des habitants-usagers concourt à faire évoluer les participants dans la définition de leurs droits et de leurs devoirs. Elle s'accompagne d'un cheminement autour des « solutions possibles » de sortie de la paupérisation et des formes de dépendance à la criminalité organisée. A titre d'exemple, nous reportons ici un passage de la brochure d'un de ces centres sociaux : « L'*Arciragazzi* pose comme objectif de son projet politique la promotion des droits des mineurs et la réappropriation du territoire, pour contribuer à la difficile bataille contre la criminalité mafieuse et pour la formation d'une société réellement civile »[309].

308 Spagnoletti, G., *Conversazioni con Danilo Dolci*, Milan, Mondadori, 1977.
309 Projet associatif de l'association « *Arciragazzi Palermo* », supplément de la Revue « Ragazzarci », n. 3, 1998, p. 16.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

En particulier, nous reviendrons principalement sur l'expérience de trois de ces centres sociaux polyvalents, animés par des associations, qui se situent dans trois quartiers différents : l'un dans le centre-ville de Palerme, l'autre dans sa banlieue proche et le troisième dans un petit bourg à proximité. Leurs activités restent en majorité destinées aux enfants et aux jeunes ainsi qu'aux personnes âgées et aux femmes. Il s'agit surtout d'activités d'accompagnement social (animation, suivi scolaire, appui juridique, service sanitaire, réunions thématiques, …) qui peuvent déboucher sur des projets d'insertion professionnelle (un restaurant coopératif de quartier, une crèche familiale, une coopérative sociale, …). Au-delà des activités, nous nous attacherons à analyser la façon dont la relation entre les animateurs sociaux, bénévoles et salariés, et les usagers se décline au quotidien : ses lieux, ses modalités, ses moyens.

1.2 Les trois axes d'analyse

Nous avons plus particulièrement exploré trois axes d'analyse autour desquels nous semblent se structurer les activités des centres sociaux et qui constituent, plus largement, des éléments significatifs pour la structuration des relations sociales territoriales. Il s'agit également de trois axes mobilisés dans les analyses du capital social territorial, communément utilisés par les chercheurs dans leurs études et leurs recherches pour montrer l'existence, ou pas, de cercles vertueux de développement. Ces trois axes sont :

- La dimension territoriale, l'espace défini dans lequel se déploient les relations entre les individus. Dans notre cas il s'agit de **la dimension du quartier**. Le quartier est en effet, le lieu privilégié des interventions, territoire circonscrit d'influence mais il est aussi le seul espace possible d'action pour les associations, au-delà du monde privé des relations de proximité.

- **Les réseaux d'entraide** circonscrits, dans notre cas, aux réseaux de voisinage. Il s'agit d'une ressource inépuisable d'action solidaire mais également d'un vecteur fort de contrôle social.

- **La confiance interpersonnelle** qui s'avère indispensable à toute action associative mais qui constitue également l'élément décisif par lequel se construit

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

le consensus populaire qui sert aux réseaux criminels pour s'implanter localement.

Au travers de ces trois axes d'analyse, l'objectif est de déceler la multiplicité de ces actes et de ces pratiques qui permettent aux acteurs associatifs, que nous supposons être des « *agents d'innovation* », de construire des « passerelles » entre l'action circonscrite dans les associations de quartier et l'action civique. Dans l'espace réduit du quartier, ce sont ces premiers liens communautaires, s'articulant dans un jeu à géométrie variable entre confiance et contrôle, qui nous semblent constituer le premier noyau de conscience civique par l'agir collectif, voire solidaire. Ils peuvent, comme on l'a dit, constituer également les canaux particularistes dans lesquels s'engouffrent les relations clientélistes (pour l'attribution de services, pour l'agir politique, pour le contrôle des réseaux de pouvoir, pour la distribution des ressources). S'il est vrai, comme on essayera de le montrer, que l'on ne peut pas, de manière déterministe et stéréotypée, imputer à la culture méridionale la cause du manque d'esprit civique en Sicile, il nous paraît possible d'analyser la façon dont, au jour le jour, les acteurs associatifs y sont confrontés pour définir et ajuster continuellement le périmètre de leur action. Et ceci, pour introduire par micro-étapes progressives, une dynamique de revendication et d'émancipation au travers de l'agir solidaire.

Si l'analyse que nous proposons dans les pages suivantes peut paraître se focaliser sur des pratiques embryonnaires et, pour certains, relevant d'enjeux microsociaux, pour nous elle constitue un passage obligé pour la compréhension des dynamiques qui conduisent vers d'autres formes de démocratisation plus construites et structurées. Telles que celles que l'on analysera dans le chapitre suivant et qui concernent l'action des coopératives sociales gérant les biens confisqués à la mafia.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2 L'action inscrite dans les quartiers

2.1 La dimension territoriale

La dimension territoriale du quartier peut se définir à la fois par sa dimension physique et géographique mais également dans sa dimension relationnelle et sociale. Il s'agit d'une extension territoriale réduite : un espace urbain qui se situe à mi-chemin entre la ville et le foyer privé, dans lequel il y a des interactions routinières entre ses habitants qui produisent une forme spécifique d'organisation sociale ainsi qu'un sentiment d'appartenance commune. Cet espace se caractérise également par la dotation en ressources matérielles et symboliques qui déterminent les modalités d'action et d'interaction entre ses habitants. La fréquence des interactions dans l'espace circonscrit du quartier produit la définition de représentations communes pour ses habitants. De nature différente : identitaire, culturelle, organisationnelle, ces représentations se définissent en règles, normes et modalités d'action communes régissant les interactions dans cet espace territorial circonscrit. Cette dimension territoriale de proximité est largement mobilisée dans les approches du capital social, en ce sens qu'elle est le cadre spatial idéal pour analyser la structuration des interactions et des liens ainsi que les degrés de participation civique, dans une dimension microsociale.

On l'aura compris, l'échelle du quartier n'est pas un « morceau de société », en plus réduit, mais engage des dynamiques particulières en son sein qui peuvent relever de la solidarité ou de l'intégration (Simon, 1992, p.46)[310] et, en parallèle, de l'exclusion et du contrôle. La proximité géographique peut favoriser le renforcement de logiques d'appartenance et de lien mais également générer des conflits. Et ceci car, comme le dit Ledrut, le quartier constitue une unité socio-spatiale différenciée qui possède sa « propre individualité collective » (Ledrut, cité par Morin et Rochefort, 1998, p. 105). Dans son travail autour de l'identité sociale et du territoire, Chiesi (2009, p.1) montre bien que l'identité sociale, définie comme le sens commun d'appartenance peut constituer, pour un groupe social dans un territoire aux frontières culturelles et géographiques bien définies, « la base à partir de

310 Simon, P., 1992. « Belleville, un quartier d'intégration », *Migrations Société*, vol. IV, n. 19, p. 45-68.

laquelle instaurer des relations ouvertes ou, au contraire, une idéologie centripète qui peut légitimer la fermeture ». Ainsi, avec des initiatives et des micro-actions quotidiennes, les différents acteurs sociaux agissant dans un quartier, contribuent à façonner les modalités d'interactions spatiales et les représentations communes qui lient les habitants dans ce lieu commun.

Dans la perspective qui nous intéresse ici, nous nous attacherons plutôt à prendre en compte le rôle des associations en tant qu'acteur social des quartiers dans lesquels elles opèrent. En effet, le nombre, le volume et la vie des organisations collectives dans un quartier, jouent un rôle essentiel pour sa cohésion et son individualisation. Grâce à l'action de ces organisations, la vie du quartier ne se limitera pas aux seules relations sociales « internes » mais se déploiera dans des formes de vie collective plus organisées, selon le degré de participation des habitants (Ledrut, 1969, pp. 109-122). Déjà durant les années 1920, Clarence Perry, Al Wirth[311] et d'autres sociologues et architectes, proposèrent l'identification du quartier comme l'unité pertinente pour établir des fonctionnements démocratiques de proximité et favoriser la socialité dans le cadre des nouveaux ensembles résidentiels des zones urbaines. Ils essayèrent de montrer que, par la création de formes alternatives d'association dans les quartiers, il était possible d'enrichir les relations sociales affaiblies par les nouvelles réalités urbaines. Le quartier est imaginé comme une unité administrative où il est possible de développer une participation à la fois sociale et politique. Cette participation démocratique était imaginée comme la simple participation des habitants aux débats concernant leur quartier. Perry avait ainsi imaginé le quartier idéal, réunissant toutes les caractéristiques nécessaires au déploiement d'une action démocratique : « chaque zone dans laquelle on veut développer une vie locale doit naturellement être pourvue de toute commodité pour les différentes formes de vie possibles. Il devrait y avoir possibilité de travail et d'occupation

311 Cités par P. Guidicini, *Gruppi e sub-unità spaziali nella città*, Città Nuova Editrice, Roma, 1978. Le sociologue Clarence Perry (1872-1944), qui a travaillé entre autres avec Clarence Stein pendant les années 1920 au sein de la *Regional Planning Association of America* contribua à développer le concept de communauté de voisinage. Selon lui, l'unité de voisinage comporte en son centre une école élémentaire et un centre communautaire, situés à quelques minutes de marche d'un ensemble résidentiel. On peut également trouver dans le centre des bâtiments comme des églises, des magasins ou une bibliothèque. Les unités de voisinage sont délimitées par de grands axes lourds ; en revanche, dans ces limites, les routes ne sont utilisées que pour le trafic local. En 1937, l'expérience d'habitat coopératif de Greenbelt s'inspira des études menées par Perry. Les habitants manifestèrent une réelle volonté d'organisation, puisqu'ils formèrent 35 associations la première année. Ces dernières étaient de tous types, avec des activités destinées à toutes les tranches d'âge, aux femmes comme aux hommes, couvrant une grande variété de centres d'intérêts et de sensibilités politiques, ainsi que des groupements destinés à réunir des personnes très différentes. L'objectif de coopération ne fut que partiellement rempli à travers la création d'organisations sociales, car la coopération économique restait une partie intégrante du plan de Greenbelt. Source : site des *Annales de la recherche urbaine*. www.annalesdelarechercheurbaine.fr.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

pour la plupart des habitants, des marchés locaux et des magasins pour les nécessités quotidiennes, il devrait y avoir la possibilité pour tous de s'instruire et d'avoir des loisirs »[312]. Toutefois, cette vision résulte d'une approche attribuant à l'espace « aménagé » des vertus intrinsèques de socialisation démocratique. Ce lien direct entre espace géographique de quartier et socialisation politique ne nous paraît pas évident. La question est de savoir ce qui fait de cet espace circonscrit un « facteur de construction du lien social » (Morin et Rochefort, 1998, p. 109). Morin et Rochefort (1998, p. 105) insistent sur les différents degrés de structuration du lien social au sein des quartiers. Ils peuvent donc selon les dynamiques qui sont mobilisées en leur sein être conçus à la fois comme un simple espace fonctionnel délimité qui influence de par sa morphologie et ses équipements collectifs les modes de vie des habitants ; un espace symbolique forgé par ses représentations ; un espace relationnel plus ou moins diversifié et valorisé abritant des formes différentes de sociabilité : éphémères aussi bien que solidaires ou, à un degré plus développé, un espace politique dans la mesure où l'on peut s'y mobiliser autour d'enjeux locaux.

À partir de nos observations de terrain, et en relation à l'activité des centres sociaux polyvalents de quartier que nous avons étudiés dans nos études de cas, il est vrai que la dimension territoriale de quartier est un référent fort pour les acteurs, à la fois les habitants et les animateurs des centres sociaux. Cette dimension demande, de ce fait, à être questionnée en l'intégrant dans l'analyse. La situation socio-économique et urbanistique des quartiers populaires dans lesquels se situent les centres sociaux est bien loin du modèle idéal pensé par Perry et l'action associative qui s'y déploie est soumise à un ensemble de pressions et de représentations qui viennent inévitablement impacter le processus vertueux dans lequel les acteurs voudraient l'inscrire. Tout de même, nous prendrons en compte la dimension du quartier comme point d'observation privilégié pour analyser au niveau microsocial, les modalités de création de lien social pour la mobilisation de l'action collective des habitants. Il reste à savoir, en revanche, à quelles conditions cela est possible au quotidien.

Les centres sociaux dans lesquels nous nous sommes rendus, se trouvent dans des quartiers populaires situés en plein centre ville ou dans la périphérie proche de la ville de Palerme. Ils travaillent avec des publics en situation de grande exclusion sociale et économique, pour lesquels l'accès aux services sociaux et éducatifs est réduit au minimum. L'action associative de ces centres sociaux est confrontée à des réalités environnementales et

312 C. Perry cité par P. Guidicini, op.cit.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

économiques qui modifient ses approches et ses impacts. Chacun des quartiers populaires dans lequel opèrent les associations, s'est modelé au fil du temps selon sa structure économique, son urbanisme (le type d'édification), mais surtout en fonction des structures politiques et administratives présentes, ainsi que des services sociaux, existants sur son territoire. Ces variables s'avèrent déterminantes car elles façonnent les caractéristiques de ces quartiers et modifient les relations entre les habitants et, par conséquent, les actions collectives possibles en son sein.

De plus, s'il est vrai que la dimension spatiale du quartier peut participer à générer des relations de voisinage homogènes et, par là, un sentiment commun d'appartenance et de solidarité de proximité en faveur d'une identité territoriale garante de l'action collective, il est en même temps difficile pour les habitants de ces mêmes quartiers d'adopter des postures déviantes par rapport aux comportements des autres. Ceci car le contrôle social informel, tel qu'il se structure sur ces mêmes territoires, impose une adhésion des habitants aux rôles et normes établies dans l'espace circonscrit du quartier. Comme le montre Ardigo' (1970) [313], pour qu'il existe véritablement un espace public dans la dimension de quartier, le contrôle social devrait être réduit grâce à l'existence d'opportunités d'interactions entre les habitants, qui ne soient pas socialement contrôlées. Si donc, la dimension de quartier peut être favorable au développement d'actions collectives pouvant déboucher dans des formes diverses de participation et d'intégration démocratique, en même temps des conditions spécifiques s'avèrent nécessaires pour que cela puisse véritablement se réaliser. Et ceci implique, malgré tout, des limites considérables.

Face à ces aléas, le rôle des centres sociaux, comme espace « neutre » au sein du quartier, peut s'avérer déterminant pour mobiliser les habitants hors de ces cadres imposés. Ils peuvent activer, en leur sein, des dynamiques qui permettent de transformer les relations sociales entre les habitants en dépassant la seule dimension de la « co-présence » sur un même territoire pour amorcer des processus de renforcement des liens de solidarité et de partage. Comme le montrent Lévesque et Favreau (cités par Morin et Rochefort, 1998, p. 108), dans la dynamique de l'action collective, et notamment en ce qui concerne la naissance des mouvements populaire et communautaire, le quartier a une importance majeure en ceci qu'il permet des interventions spécifiques et ciblées. Ainsi par l'action associative des centres

313 Ardigo'A.,(1970), « Spazio pubblico e spazio privato nei quartieri », in *Città e Società*, gen. feb. 1970.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

sociaux le stade de simple « interaction spatiale » entre les habitants peut être dépassé pour se concrétiser dans des rapports plus construits de solidarité.

Dans les récits recueillis auprès des animateurs sociaux, la dimension de quartier est mise en avant comme un facteur de réussite de leur action d'intégration et de participation démocratique des habitants qui se déploie essentiellement dans deux activités principales, l'organisation de réunions thématiques pour les femmes et les personnes âgées et l'animation pour les enfants et les jeunes : accompagnement scolaire, activités de loisirs, rencontres thématiques. Cette action se traduit, pour les centres sociaux, essentiellement dans la capacité des animateurs à faire sortir les personnes de chez elles pour rencontrer d'autres habitants du même quartier. Ainsi, les associations peuvent participer à consolider une véritable « *unité de quartier* », dans le sens qui est indiqué par Gurvitch (cité par Ledrut, 1969, p.110)[314] : le quartier est un groupement au sein duquel existe une pluralité de « Nous » qui peuvent être dynamisés pour être créateurs et agents du changement. Dans ce sens, le quartier peut avoir la fonction sociale que les acteurs associatifs lui attribuent, et le changement peut être impulsé par les associations qui s'y intègrent. Mais, ceci seulement à certaines conditions que nous nous attacherons à analyser.

2.2 Le quartier : un même lieu pour une double appartenance

L'identification au quartier a une importance majeure dans le déploiement des relations sociales. Comme ailleurs, les quartiers de Palerme gardent chacun leur spécificité et, pour certains, reproduisent des systèmes de stratification sociale et de stratégie interindividuelle assez marqués. De par leur vocation, les centres sociaux territoriaux s'inscrivent volontairement dans l'espace restreint du quartier. La dimension territoriale de proximité oblige l'association à un échange fort, en confrontation directe, avec les habitants qui conçoivent leur vécu à l'intérieur de cet espace et pour lesquels tout ce qui est « en dehors » est potentiellement différent, voire ennemi. Si la dimension de quartier constitue une ressource au sens où elle produit un fort sentiment d'appartenance chez les habitants, en

314 Gurvitch G., cité par Ledrut R., *Sociologia urbana*, Il Mulino, Bologna, 1969, pp. 109-122.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

même temps, elle participe à étayer des formes exacerbées de contrôle social du territoire, qui peuvent fausser le sens de l'action collective entreprise par les centres sociaux.

> *« On y croit au choix territorial. Ceci pour nous lier à des personnes précises, là où les transformations sont observables. Importance de la relation de proximité. C'est la possibilité d'une réelle amélioration du territoire car on y travaille de l'intérieur. Tout est sous les yeux de tout le monde : ceci donne confiance aux gens et produit du changement. Nous sommes responsables du quartier et pour cela il faut accompagner toutes les phases du changement. Pas à pas ».* Cosimo[315].

Les animateurs sociaux, bénévoles et salariés, d'un centre social qui se situe au centre ville de Palerme, définissent leur méthodologie de travail comme une « *pédagogie du territoire* ». Ils positionnent leur action dans l'espace circonscrit de ce quartier populaire selon une dynamique territoriale reposant sur un choix spécifique qui influence les modalités d'intervention du centre social. Ainsi, le quartier est considéré comme un « sujet » capable de construire son émancipation tout en étant un lieu fermé, dans lequel se déploient d'autres logiques. C'est ce double enjeu, ce paradoxe permanent, qui se présente aux animateurs, bénévoles et salariés, des centres sociaux dans les quartiers populaires. Les mêmes mots, les mêmes sentiments, les mêmes langages peuvent recevoir une double lecture. Le danger mafieux est toujours présent, avec son bagage symbolique puissant, qui puise dans ce même référent culturel dans lequel les associations territoriales peuvent extrapoler leur force. L'action des animateurs des associations de quartier est en quelque sorte le fruit d'un travail de « transfert de consensus », en faisant de telle manière que :

> *« Les symboles des solidarités familiales et de voisinage reviennent dans leurs lieux naturels. C'est-à-dire des solidarités permettant des relations respectueuses entre les personnes et non pas, comme véhiculées par le modèle mafieux, des solidarités imposant la soumission et l'abnégation au pouvoir violent ».* Luciano[316].

315 Entretien : membre fondateur d'un centre social. Novembre 2001. Dans l'ensemble des récits reproduits dans le texte, nous ne citerons que le prénom de la personne interviewée, ses fonctions et la date de l'entretien. Ceci pour préserver l'anonymat des personnes ayant eu la gentillesse de participer à ce travail de recherche.
316 Entretien : ancien adjoint aux Affaires Sociales de la Ville de Palerme. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Pour cette raison, en utilisant des « codes territoriaux », tels que les solidarités, le langage, la dignité, le respect et l'action circonscrite au quartier, les associations opèrent un changement de perspective territoriale. En se réappropriant le champ lexical des mafieux[317], les animateurs des centres sociaux, par leurs actions auprès des habitants, mettent en évidence l'existence de pratiques, d'interprétations, de relations différentes, voire opposées à celles qui contrôlent déjà les lieux. Le quartier est le lieu idéal de cette récupération de sens car il est l'espace propre au quotidien des gens, qui sont les habitants du quartier, avant d'être les usagers du centre social. Il s'agit, au sein du même espace, d'une double appartenance : celle au centre social et, éventuellement, celle à des réseaux criminels porteurs de logiques opposées, mais puisant dans les mêmes référents identitaires.

> *« J'observe des dynamiques contradictoires : les parents délèguent beaucoup au Centre en ce qui concerne l'éducation des enfants mais ils interviennent de manière directe dans certains cas spécifiques notamment quand il s'agit de situations dans lesquelles ils risquent de « se mettre contre le quartier ». Lorsque les animateurs du Centre ont dénoncé publiquement des malversations dans le quartier, certains parents n'ont plus laissé venir leurs enfants chez nous par peur de montrer ainsi une entente avec ce qui avait été déclaré par les animateurs ».*Rosalba.[318]

> *« Il existe des logiques différentes des nôtres, auxquelles les enfants du quartier sont attachés, on ne peut pas faire comme si rien n'était, sinon on serait une île malheureuse. Nous ne pouvons pas seulement dire : fait pas ci, fait pas ça … car on ne construirait rien et nous ne transmettrions pas d'alternatives .... Il faut chercher à ne pas créer des conflits, il faut utiliser leur langage. On me dit toujours que je suis allée pour changer les gens et c'est moi qui change ! ».* Agnese. [319].

317 Voir à ce propos également l'analyse proposée par Champeyrache (2008) sur l'association Addiopizzo. Source : www.contre-feux.com.
318 Entretien : usager, bénévole d'un centre social. Novembre 2001.
319 Entretien : bénévole d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Tout en prenant en compte cette relativisation des appartenances, il est évident que, pour les centres sociaux, le défi se situe dans le « basculement » d'une signification à une autre, d'une représentation de la réalité à une autre. L'un des éléments le plus puissant pour véhiculer cette transformation est certainement la langue. Il est évident que les quartiers populaires vivent leur propre vie avec leur langage, leurs rythmes, souvent en décalage par rapport au reste de la ville[320], et que, symboliquement la langue peut constituer un vecteur pour marquer cette différence. Comme l'explique l'un des fondateurs du Centre social San Saverio (Scordato (1994, p.50-51)[321], dans l'ouvrage qu'il a dédié au quartier populaire de *l'Albergheria*, certaines expressions du patois sicilien peuvent avoir plusieurs significations. Le patois est la langue commune aux habitants du quartier, immédiatement chargée de multiples significations que les animateurs sociaux, salariés et bénévoles, doivent s'attacher à utiliser de manière vertueuse. Ainsi, si dans le quartier on utilise une expression comme : « *Certe cose da noi non debbono succedere* (*certaines choses ici ne doivent pas arriver*) » ou « *di queste cose qui non ne mangiamo* (*de ces choses là, ici nous n'en mangions pas*) », il revient aux animateurs du Centre d'en exploiter la notion la plus productrice de sens pour écarter les autres lectures possibles.

> *« Cette expression pourrait recouvrir une signification négative. En effet elle pourrait être l'expression d'une attitude mafieuse, de ceux qui prétendent gérer le territoire, en décidant de ce que les autres doivent ou ne doivent pas faire, par le contrôle de tout ce qui arrive dans les frontières du quartier. En revanche, l'expression pourrait avoir une signification positive, et donc représenter une potentialité culturelle importante, si elle pouvait signifier le désir de personnes de dire que certaines choses ne doivent pas arriver sur leur territoire. Et ainsi caractériser son propre quartier par les choses les plus positives …. Cela, pourrait être très stimulant pour produire, créer, pour sauvegarder son propre territoire de ce qui peut en offenser son bon nom et sa réputation. Il s'agit d'une exigence morale*

320 Il y a plusieurs raisons qui justifient le décalage des rythmes de vie des habitants des quartiers populaires par rapport aux autres. Le chômage étant l'une des principales. « *Les gens n'ont pas de raisons de se lever tôt et préfèrent raccourcir les journées en restant au lit le matin* », nous dit un habitant.
321 C. Scordato, *Le formiche della storia. Un itinerario collettivo di liberazione all'Albergheria di Palermo,*

qui participe à identifier le quartier à une famille élargie pour laquelle on veut le mieux[322] *».*

Du fait des éléments que l'on vient d'esquisser et étant donné qu'à l'origine, ils ne sont pas immédiatement reconnus comme faisant partie du quartier, les centres sociaux ont initié non sans difficultés leurs activités. Au-delà d'une dimension plus proprement symbolique, la résistance du quartier à l'implantation des associations peut se manifester de manière bien plus violente et coercitive. Aux actions d'intimidation plus typiques, peuvent s'en ajouter d'autres qui vont jusqu'au meurtre. Dans le quartier de *Brancaccio*, dans la banlieue proche de Palerme, un prêtre très impliqué localement et fondateur avec des habitants du centre social d'accueil « *Padre Nostro* », a été tué par des groupes criminels contrôlant le territoire[323].

« *La cohabitation entre mafia et associations sur un même territoire est de l'ordre du conflit. Là où il y a une association qui fonctionne car elle a créé le consensus nécessaire autour d'elle en mettant en place des stratégies efficaces de réponse à l'exclusion sociale, la mafia a moins de consensus. Aujourd'hui elle ose moins faire peur aux bénévoles mais avant cela arrivait systématiquement* » Luciano[324].

Les raisons évidentes de conflit ouvert sont liées encore une fois au quartier et aux modalités de son « occupation » par les réseaux criminels déjà présents. Il est clair qu'il est plus simple de contrôler un territoire où toutes les relations entre les gens ont été estompées plutôt qu'un lieu où les habitants savent qu'ils partagent les mêmes réalités, les mêmes

---

Cittadella Editrice – Assisi, 1994.

322 Scordato C., *Ibidem.*

323 Le prêtre Pino Puglisi a été tué le 15 septembre 1993, par la mafia et le lendemain de son assassinat les portes du centre d'accueil qu'il avait fondé, le Centre *Padre Nostro,* ont été fermées par des inconnus avec du ciment. Nous reviendrons, plus loin dans ce texte, sur cet épisode meurtrier. Plus récemment, en septembre 2008, les fenêtres d'un autre centre social du même quartier, le Centre 74, ont été cassées et les locaux du centre vandalisés. Voici les commentaires de la présidente du Centre suite aux événements et reportés par un journal local : *"Cet événement démontre qu'à Brancaccio il y a une émergence liée au mal être des jeunes et au fait que dans ce quartier ne viennent pas construits des parcours de partage pour les choix qui concernent les habitants du quartier" ; "Les associations et les coopératives et tous ceux qui développent un travail dans ce territoire et entre les habitants de Brancaccio, même si ce travail est bien fait avec dévouement et qualité, ne peuvent pas se substituer aux Institutions qui doivent connaître et projeter des parcours de développement partagés".*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

problèmes, ne serait-ce que de surmonter le quotidien. Comme le dit l'un des fondateurs d'un centre social de banlieue :

> « *Le territoire, au moins dans un quartier populaire, n'est jamais considéré comme le « lieu de personne ». Au contraire, il appartient à quelqu'un en particulier qui a l'autorité de pouvoir intervenir. Qui a cette autorité ? En raison de quoi ? …. Il existe un contrôle social capable de construire ou détruire, de manière explicite ou tacite, des faits, des personnes, des situations* » Nino[325].

Pour cette raison, le processus d'« *anonymisation* »[326] est accentué volontairement par ceux qui veulent contrôler les gens et les lieux, et qui craignent donc tout acte de socialisation populaire. Il faut cacher, renier, anéantir l'action associative, la rendre invisible sur le territoire afin d'en affaiblir les ancrages dans le quartier et détourner le consensus qu'elle génère auprès des habitants. De leur côté, les associations n'ont d'autres réponses possibles que d'investir les lieux à travers des initiatives tangibles et identifiables. Ainsi, par la réactivation d'un restaurant de quartier, d'un district sanitaire, d'un lieu de rencontre convivial ou le réaménagement d'une place publique en aire de jeux pour les enfants et d'espace pour les fêtes de voisinage, les centres sociaux participent à revivifier les relations entre les habitants dans le quartier. Tout cela s'inscrit dans une démarche de réappropriation populaire des lieux publics du quartier ainsi que d'un savoir-être communautaire qui n'a jamais quitté les lieux mais qui a été étouffé par d'autres logiques de contrôle social.

> « *Nous avons fait quelques expériences au niveau du territoire dans deux quartiers. Le Sperone et le Capo, ce sont des quartiers fermés, par leur configuration physique mais aussi car ce sont des lieux de refuge pour les criminels recherchés par les forces de l'ordre, dans lesquels la police elle-même ne pouvait pénétrer. On y a implanté un centre de planning familial, la gynécologue a réussi à pérenniser son action car les femmes du quartier la protègent. Il s'est*

324 Entretien : ancien adjoint aux Affaires Sociales de la Ville de Palerme. Décembre 2000
325 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Novembre 2000.
326 Comme le définit le néologisme de Scordato C. (1994).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

déclenché un processus de solidarité et ce lieu est considéré comme le leur ». Maria Rosa.[327]

La dimension territoriale de quartier, telle que l'appréhendent les associations, prend ainsi toute son importance et apparaît comme le premier échelon indispensable pour une action de proximité avec les habitants.

2.3 Le quartier populaire comme « zone à la frontière »

L'unité territoriale qu'est le quartier, envisagée comme lieu d'action des centres sociaux, est traversée, comme on a commencé à l'esquisser, par des conflits internes et des représentations multiples qui agissent fortement, autant sur les modes opératoires des associations que sur la manière dont celles-ci sont perçues par les habitants. Dans le cas de certains quartiers, ces clivages sont très prégnants, dans d'autres, ils traversent les lieux sans s'exprimer, sinon occasionnellement.

Dans un quartier de la banlieue proche de la ville de Palerme, la Zone d'Expansion Nord (nous utiliserons tout au long du texte l'acronyme *ZEN*), les habitants viennent de différents quartiers de cette ville. Certains proviennent des quartiers populaires du centre ville dans lesquels les habitations ont dû être abandonnées, non sans regret, à cause de leur état de délabrement, d'autres habitants arrivent dans ce quartier car ils n'ont pas pu accéder ailleurs à un logement. Il s'agit d'un vaste lotissement qui, après sa construction et pour diverses raisons, a été laissé à l'abandon et dont l'habitabilité n'a jamais été établie par les pouvoirs publics. Des familles en ont progressivement occupé les appartements qui, légalement, ne leur appartiennent pas. Les immeubles sont organisés autour de petites cours que l'on appelle des « *insule* ». Dans certaines de ces « *insule* »[328], les familles ont essayé de préserver un lien entre elles, de manière à ne pas perdre les repères habituels. D'autres personnes sont arrivées, altérant parfois ces équilibres. Il reste que, même en conservant une sorte d'unité d'origine,

327 Entretien : animatrice et fondatrice d'une association de femmes qui travaille dans plusieurs quartiers de la ville. Décembre 2001.
328 « *insula*» est la dénomination donnée par l' constructeur du quartier de la ZEN aux différentes cours autour desquelles se disposent les bâtiments.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

les habitants sont constamment confrontés à leur statut « d'abusifs / d'intrus »[329]. Cette étiquette marque leur existence et se renforce dans des conflits identitaires plus localisés. Paradoxalement, les habitants de la zone 1 de la *ZEN*, dont la situation légale a été résolue par une assignation des appartements occupés, contestent la présence de ces autres « abusifs / intrus » de la zone 2 du même quartier de la *ZEN*. Le conflit entre les nouveaux « abusifs » et les « anciens abusifs », est donc permanent entre ces deux zones à proximité l'une de l'autre.

> « *La ZEN 2 vit donc une sorte de double ghettoïsation générée par le conflit : interne, contre la ZEN 1 et, externe, contre la ville de Palerme* ». Loredana[330].

De manière assez semblable à celle du quartier de la *ZEN*, une autre association est confrontée à un conflit identitaire qui traverse la vie des habitants de deux zones du même quartier populaire le *Brancaccio*, lieu où se situe l'un des deux centres sociaux de l'association. Les gens qui habitent la partie la plus ancienne du village estiment être les habitants légitimes de ces lieux. Tandis que les gens qui habitent les HLM, de plus récente construction, proviennent des habitations désaffectées du centre ville, d'où ils ont été expulsés. Le conflit se joue, dans ce cas, entre les « habitants » et les « expulsés ». Les seconds ont du mal à se libérer de cette « étiquette » qui, même dans les jeux des enfants, intervient pour leur rappeler leur provenance. Les conditions économiques et sociales des uns et des autres sont pourtant comparables, voire identiques.

> « *Je sentais ce détachement, cette différence. Je ne suis pas née dans ce quartier, je viens de l'extérieur. Les autres dames ont eu des manières pour m'éloigner, elles ont cru que je pensais autrement par rapport à elles. J'avais tendance à sortir du quartier avant de venir au centre* » Rosalba[331].

329 En italien le mot « abusivo » indique une personne qui habite des logements qui ont été construits dans des zones où il existe une interdiction à la construction. Ces logements « abusifs » sont donc habités par des personnes « abusives ».
330 Entretien : bénévole d'un centre social. Novembre 2001.
331 Entretien : femme, usager d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Il est clair, que dans un cas comme dans l'autre, le clivage répond à la nécessité d'évacuer, par le conflit et le refus, l'exclusion à laquelle les uns et les autres sont confrontés, par rapport à la ville, à ses administrateurs, ainsi qu'à ses habitants. À travers le conflit, générant des formes diverses de défense et de rassemblement pour ou contre les autres, semblent se poser les premiers jalons d'une identité commune de quartier. Si « l'ennemi » n'est pas le voisin du quartier, la cible devient la ville de Palerme et ses institutions. De la même manière, comme le montre Fava (2007, p.37-38), le recours au paradigme de la différence et de la distance, semble constituer un référent rhétorique permanent, du moins dans le cas de la *ZEN*, mais que l'on pourrait élargir aux autres quartiers populaires de Palerme. L'imaginaire de ceux qui parlent de ces quartiers populaires, à la fois les médias, mais également les institutions et les associations, se construit autour du récit de la distance, « comme une frontière qu'ils doivent nécessairement poser pour pouvoir se représenter, éventuellement, son franchissement » (Fava, *Ibidem*). Ceci participe à marquer une frontière symbolique entre ces quartiers et la ville. Le vécu des habitants de ces quartiers serait du ressort d'une sociabilité « autre » se constituant en une identité sociale différente, ayant une « nature » qui lui est spécifique. Les habitants, de leur côté, semblent se nourrir de cette « différence » et y trouvent, parfois, une manière de se rassembler.

> *« On essaye de soutenir les familles touchées par les problèmes et accepter ce que dit de nous la presse, le reste de la ville, du monde. Même si ce n'est pas la réalité, la façon dont l'Albergheria est décrite, elle n'est plus un quartier ghetto »* Francesca[332].

C'est une manière de forger une identité commune « autre ». Identité qui trouve de plus en plus sa définition chez les nouvelles générations qui ont toujours vécu dans ces quartiers et « orientent leurs pratiques dans un lieu si stigmatisé » (Fava, 2007, p.77 à propos de la *ZEN*). Les stratifications sociales ne touchent pas uniquement la relation avec la ville, chacun se situe par rapport à l'image déviante donnée par le discours commun. Ainsi, au sein même de chaque quartier, on parle de la dégradation et de la dégénérescence des autres, pour s'en distinguer. En effet, les relations entre les habitants du quartier, se modèlent inévitablement par rapport à la stigmatisation qui est faite des quartiers populaires. Les relations se

332 Entretien : usager et bénévole d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

manifestent donc souvent sur le registre de la différence et produisent des phénomènes d'exclusion. Dans ce sens, Fava (2007, p.65), montre comment dans la ZEN, la vie des habitants reste figée dans une représentation liée à l'illettrisme, l'exclusion, la violence, le chômage : « Ces catégories épuisent la représentation des résidents, en les dépossédant d'initiative personnelle et d'actions autonomes, sinon celles des comportements déviants ».

> *« Le problème des gens qui viennent de l'extérieur, d'un autre quartier, est qu'ils n'ont pas les problèmes qu'il y a ici, ils peuvent le savoir dans la théorie mais la réalité est différente »* Francesca[333].

> *« Nous avions des préjugés sur les quartiers. Il nous faut plus de temps pour les projets car nous devons modifier notre regard sur les choses et la culture de ces femmes du quartier qui ont des problèmes réels de survie »*Maria Rosa[334].

Les associations se trouvent donc au milieu de ces représentations et peuvent s'en nourrir en faussant les enjeux de leur présence dans les quartiers. Le discours de certains animateurs sociaux vient confirmer la difficulté de dépasser les effets de cette stigmatisation qu'ils vont, pour certains, jusqu'à mobiliser, en la prenant à leur compte, dans la relation avec les habitants. Ceci montre toute la force intrinsèque au jeu des représentations réciproques fondées sur la différence de ces quartiers populaires par rapport à d'autres, considérés comme « normaux ».

> « *Le manque d'une identité territoriale commune au sein du quartier nuit aux relations entre les habitants qui ne se sentent pas concernés par les événements qui les touchent dans leur ensemble, donc à l'activité des associations* » ou encore « *les zones en conflit ne représentent pas une unité identitaire à partir de laquelle les animateurs peuvent travailler* » Bice [335].

333 Entretien : usager et bénévole d'un centre social. Décembre 2001.
334 Entretien : psychologue, animatrice d'un projet en partenariat avec un centre social. Mars 2000.
335 Entretien : fondatrice et animatrice sociale d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Cette dissymétrie entre les bénéficiaires et les personnes engagées dans les centres sociaux s'exprime de différentes façons mais le registre de la « différence culturelle» prime : différence entre les cultures, entre les valeurs, entre les mondes vécus. Des fragments de récits viennent confirmer cette posture.

> « *C'est un choc entre cultures différentes, nous sommes porteurs de notre culture avec nos préjugés sur le quartier. Ce sont des distances énormes entre notre manière d'imaginer les interventions, ce qui pourrait leur convenir, et la réalité* » Vincenzo [336]

> « *Quand l'on touche à leur culture de quartier, les personnes interviennent et menacent de ne plus emmener les enfants à l'association* » Rosalba[337].

Cette représentation est récurrente, car elle puise dans un imaginaire collectif partagé, en référence au « paradigme culturel » comme porteur de la différence entre ces deux groupes. De ce fait, elle légitime, chez certains acteurs, l'hypothèse que seuls des bénévoles ou travailleurs sociaux habitant les mêmes quartiers où sont implantées les associations, peuvent réellement réaliser des changements, car ils puisent dans les mêmes référents culturels que ceux des bénéficiaires pour les transformer. Ceci génère une posture et des pratiques fermées sur elles-mêmes dans lesquelles la dimension collective de l'action associative ne dépasse pas la dimension territoriale.

> *« Les travailleurs sociaux du quartier ont un lien différent avec les gens du quartier. XXX a un très grand ascendant avec les personnes car elle habite avec elles, car elle discute avec elles, elle entre chez elles et vice-versa, elles ont une relation entre semblables* »Maria [338]

> « *Leur enfermement dans des quartiers facilite la reproduction et la transmission de modèles archaïques* » Bice [339]

336 Entretien : psychologue. Projet femmes contre la violence. Décembre 2001.
337 Entretien : animatrice d'un centre social. Novembre 2001.
338 Entretien : animatrice / fondatrice d'un centre social. Novembre 2000.
339 Entretien : fondatrice d'une association. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

> « *Seuls les travailleurs sociaux du quartier peuvent réellement intervenir car ils ne sont pas différents d'eux. Ils sont considérés comme pas dangereux* »Vincenzo [340].

L'enjeu pour les associations consiste à produire un changement de perspective par rapport à l'imaginaire collectif de déviance, aux yeux des mêmes animateurs, bénévoles et salariés, comme à ceux des habitants qui finissent par s'y adapter. Ce changement se produit dans l'action réelle, dans la mise en place de modalités précises et définies d'interaction pour des enjeux concrets et réalisables.

> « *J'avais lu un article de presse dans lequel on définissait les jeunes de l'Albergheria comme de la petite main d'œuvre du crime organisé. Ceci m'a énormément bouleversée même si moi-même je vivais très peu dans le quartier car je restais tout le temps renfermée chez moi, dans ma coquille. Ceci a fait bouger quelque chose en moi. Le prêtre fondateur de l'association est venu me voir, on a organisé une réunion chez moi avec d'autres habitants. Il nous a demandé : qu'est-ce que vous voulez faire pour votre quartier ? Qu'est ce que vous vous sentez capables de faire pour votre quartier ? Nous avons donc commencé à se voir régulièrement pour monter des projets : ainsi sont nées les activités pour les enfants et les jeunes* » Rosalba [341].

Dans ce sens, « occuper les lieux » publics du quartier, trouver une place en dehors de son « chez soi privé», peut signifier, pour certains, dépasser le jeu des représentations en vue d'une action commune avec d'autres habitants. Le passage vers un autre espace que l'on pourrait appeler « public » ne se fait que par micro-étapes dans une évolution qui, par sa lenteur, surprend les animateurs sociaux eux-mêmes, confrontés à la difficulté d'inscrire les projets à la croisée des représentations des uns et des autres.

340 Entretien : travailleur social coopérative de type B. Décembre 2001.
341 Entretien : fondatrice d'un centre social, habitante du quartier. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« Il a fallu créer un espace spécifique, un lieu pour les femmes. C'est également une manière de trouver un lieu pour se rencontrer, pour parler ensemble des problèmes que l'on a dans nos familles. On ne peut pas discuter au bar, il nous faut un lieu réservé » Francesca[342].

« Nous avons imaginé ce qui pouvait bien fonctionner pour eux. Mais avec notre regard orienté par notre culture. Après cette expérience on sait que pour que son projet soit possible dans ce quartier il faut travailler beaucoup plus dans le long terme. Il faut insister sur les représentations qui existent en son sein et leur donner un sens différent de ce qu'il a aujourd'hui. Il faut utiliser les instruments du quartier sur une longue période » Maria Rosa [343].

342 Entretien : usager et bénévole, habitante du quartier. Novembre 2001.
343 Entretien : psychologue, animatrice d'un projet en partenariat avec un centre social. Mars 2000.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.4 Les associations : espace médiateur dans le quartier et « hors les murs ».

Dans la longue durée, certaines associations finissent par devenir un référent fort dans les quartiers. Elles ont vu le jour dans ces derniers et génèrent des activités pour leurs habitants. Les centres sociaux semblent « prendre racine» car c'est leur seule manière de trouver une place symbolique entre l'Eglise, le bar et la place centrale. La dimension territorialisée de leur action est mise en avant dans les discours, pour en affirmer toute la force.

> *« Au fur et à mesure que l'on occupe des territoires, des quartiers, on cherche à y rester, à ne pas partir. Cela est la plus grande caractéristique du bénévolat et de la collaboration saine »* Luciano[344].

> *« Notre expérience est celle-ci : faire émerger une subjectivité sociale et politique chez les habitants du quartier. Notre objectif est de recréer les conditions pour une cohabitation sereine entre les gens. En partie cet objectif a été atteint : il faut faire naître un sujet politique qui ait d'autres dimensions par rapport à celles, occasionnelles, du passé, le plus souvent instrumentalisées par les échanges de votes »* Cosimo [345].

L'action des associations consiste donc à activer des dynamiques d'action collective pour penser, d'abord, l'appartenance au territoire/quartier comme quelque chose de signifiant, hors des représentations faussées de déviance, conflit, mal-être. Appartenir à un territoire donné signifie reconnaître une valeur intrinsèque aux relations privées et/ou publiques qui surgissent dans ce lieu. Pour ce faire, la dimension territoriale du quartier constitue une ressource forte pour les associations. Elle est valorisée comme un atout car c'est le lieu où les relations s'instaurent, prennent forme et s'inscrivent dans le vécu commun des uns et des

344 Entretien : ex-adjoint à l'action sociale de la Ville de Palerme. Mars 2000.
345 Entretien : fondateur d'un centre social. Novembre 2001.

autres. Dans ce contexte, on comprend pourquoi les associations s'efforcent à revitaliser les lieux informels et formels des quartiers avec les habitants.

> « *Le centre social est comme une oasis ... C'est comme si en rentrant ici l'on peut oublier tous les problèmes que l'on a chez nous. En effet on les oublie pas, mais on les regarde d'une autre manière en essayant malgré tout d'y trouver une solution* » Francesca[346].
>
> « *Le centre c'est une famille. C'est une maison au rez-de-chaussée, un "volet au milieu des volets". Derrière le Centre il y a une ruelle très petite et fermée à la circulation où toutes les femmes s'assoient, se rencontrent et parlent. C'est là que l'on voit le style sicilien, méditerranéen de la cour. Toutes nos activités passent par cette cour* » Agnese[347]
>
> « *Lorsque l'on a présenté notre vidéo produite par les jeunes du quartier j'ai été touchée par leur réaction. Normalement très bruyants ils se sont tus, ils avaient un public. Beaucoup de personnes sont venues lors de la projection du film. Ils ont eu la possibilité de s'identifier, d'être reconnus. Ça a été exaltant car beaucoup de monde les a vus* » Alba [348].

Lorsqu'elles sont reconnues légitimes par les habitants, les associations continuent d'être des « acteurs de l'extérieur ». A travers elles, peuvent s'articuler les relations qui dépassent les frontières du quartier populaire. Ainsi, ces centres sociaux sont des acteurs de médiation, et plus particulièrement de médiation avec les pouvoirs institutionnels. Encore une fois il s'agit d'un travail par micro-étapes pour produire des actions capables de modifier le regard réciproque. D'une part le discours institutionnel qui puise dans les stéréotypes et dans le récit dominant de la déviance urbaine de ces quartiers par rapport à la « normalité » des

346 Entretien : usager d'un centre social. Décembre 2001.
347 Entretien : bénévole d'un centre social. Mars 2000.
348 Entretien : bénévole d'un centre social pour l'animation d'un laboratoire de vidéo et de théâtre. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

autres[349]. De l'autre, la représentation des habitants qui conçoit l'action institutionnelle comme clientéliste et opportuniste.

> « *C'est utile de faire un travail de dé-mythisation de certaines questions. Il faut faire un travail d'interface, d'explicitation des faits et des mots des uns et des autres. Les services sociaux sont pleins de travail à rendre et en même temps ils ont tendance à voir les choses par cases. Il faut faire un travail de triangulation : l'institution voit cette femme comme une bonne à rien car elle n'est pas capable d'élever ses enfants et la femme voit dans les institutions ceux qui lui enlèvent son enfant. Toute situation a des aspects multiples que les services sociaux ne voient pas car ils ont leur manière de voir les choses, ils lient au critère de l'hygiène des considérations générales sur les parents. Il faut faire un long travail de manière à ce que, d'un côté comme de l'autre, il puisse y avoir une communication égalitaire. Il s'agit de deux stéréotypes qui ne se rencontrent jamais, notre travail est un travail de traduction pour rendre compréhensible la situation complexe de cette femme à la police et vice-versa* » Maria Rosa[350].

> « *Nous allons voir les écoles. Nous entretenons en parallèle des relations avec l'école et la famille. Certaines situations sont connues des enseignants d'autres on les connaît par le biais des gens du quartier. Demain je dois aller voir l'école car selon une enseignante une fillette vient à l'école à peine levée du lit, sans se laver ni se peigner : une situation dite de carence environnementale. Mais plein de fois il faut faire comprendre que la pauvreté avant d'être sociale est économique: comment peuvent-ils s'habituer à prendre une douche par jour s'ils n'ont même pas la salle de bain chez eux ?* » Rosalba[351].

349 Cf. Fava (2007, p. 119-120).
350 Entretien : directrice et animatrice d'une association de femmes. Mars 2000.
351 Entretien : bénévole d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Face au « mépris social », tel que défini par Roulleau-Berger (2003, p.150-151) et « décrit » par les animateurs sociaux, on pourrait définir le travail des centres sociaux comme celui de restauration identitaire par lequel les habitants retrouvent partiellement une place reconnue dans l'espace public. Mais la question reste de savoir, au sens réel et au sens figuré, comment déplacer les habitants des zones interstitielles, là où ils restent loin du regard des acteurs publics et des « autres », vers les lieux publics de la Cité. En effet, si, comme on l'a constaté, sous certains aspects, la dimension de quartier est vertueuse, sous d'autres, elle encourt le risque de circonscrire les problématiques en le réduisant à des problématiques spatiales et non pas publiques. Ainsi les centres sociaux constituent ce vecteur de médiation qui doit être en mesure de produire des passerelles afin de faciliter l'expression civique entre les habitants des quartiers populaires et les acteurs publics.

Symboliquement, les projets qui consistent à organiser des déplacements en ville pour des visites culturelles ou des moments de convivialité, s'avèrent efficaces aux yeux des animateurs sociaux comme des habitants. Il s'agit d'expérimentations à géométrie variable entre la considération et la reconnaissance mutuelles et l'appropriation d'espaces collectifs inaccessibles auparavant. C'est un processus complexe pour des « individus sans statut social qui sont sans cesse confrontés au risque du mépris dans l'espace public » (Roulleau-Berger, 2003, p. 150). La ville représente le pouvoir politique et économique, elle incarne, aux yeux des populations des quartiers populaires, cette même citoyenneté dont elles sont privées. C'est l'espace public du droit dont « *elles sont exclues* ». Les associations se trouvent donc à la croisée de ces deux espaces physiques, qu'elles s'emploient à relier. Dans ce sens, un centre social du quartier de la *ZEN*, essaye de créer des passerelles entre le quartier et le centre-ville. Des activités comme celle des promenades en ville, ont pour objectif d'élargir les frontières du quartier à l'ensemble de la ville, pour des gens qui, pour la plupart, ne connaissent pas Palerme, ou en connaissent seulement les lieux administratifs : la Mairie, la gendarmerie, les bureaux publics,…

> *« Une fois sortis du quartier, les jeunes expérimentent les difficultés de l'intégration. Ils sentent la ville hostile envers eux et donc préfèrent s'isoler. Un des rôles du Laboratoire est de conduire les gens, les adultes comme les enfants, en ville » Bice* [352].

352 Entretien : fondatrice d'un centre social. Mars 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

> « *Les femmes, comme beaucoup d'habitants du quartier, ne connaissent pas les sites de Palerme. Une dame, en sortie avec nous pour visiter le Palais Royal, à San Giovanni degli Eremiti, nous racontait que sa mère lui disait qu'il s'agissait de lieux ouverts seulement aux touristes* » Bice [353]

Elargir le processus de réappropriation des espaces publics au-delà du quartier est, également, l'un des objectifs du centre social du quartier populaire de *Brancaccio* qui essaye de générer, auprès des enfants et des adolescents, une prise de conscience politique, qui passe par la reconnaissance d'une appartenance élargie. Ainsi, par exemple il est indiqué dans un projet associatif d'un centre social : « Il devient indispensable de solliciter le rôle des institutions et la participation du citoyen en le persuadant de la nécessité de se réapproprier son quartier et sa propre ville »[354].

Dans le cas de la Coordination d'associations « *Palermo anno uno* »[355] par exemple, ce parcours de « réappropriation participante » a pris des formes dont la prégnance symbolique est extrêmement marquée. En effet, les objectifs et l'action de l'association touchent des lieux historiquement à risque et qui ont une valeur symbolique pour la population de Palerme. Les adhérents ont voulu définir des modalités d'actions de pression sur l'opinion publique et la municipalité dans des lieux « sensibles » comme le quartier du *Magione* et *Villa Trabia*. Avec les habitants, ils demandent la réhabilitation de quartiers ou de lieux qui ne sont pas des cibles anodines. Place *Magione*, symbole de la dégradation urbaine et sociale, se trouve dans le quartier où les deux juges du pool antimafia, Falcone et Borsellino, sont nés. Son état d'abandon en faisait un des lieux les plus dégradés de la ville. Aujourd'hui, elle a une nouvelle dimension car elle a été complètement réhabilitée. *Villa Trabia*, qui est l'une des nombreuses propriétés familiales de la noblesse sicilienne, avait été laissée à l'abandon depuis

353 Entretien : fondatrice d'un centre social. Novembre 2001.

354 Projet associatif de l'Arci Ragazzi, association qui gère un centre social dans le quartier populaire de Brancaccio (1998, p. 14).

355 « *Palermo anno uno* » (Palerme, première année) est une coordination d'associations qui s'est créée en 1992 et qui a fonctionné pendant environ sept années. La date de constitution et le nom de cette « association des associations » ont une signification symbolique car ils font référence aux assassinats des deux juges, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino, morts l'un en juin et l'autre en juillet 1992, suite à l'explosion de deux bombes posées par la mafia. Les cinquante associations qui composent cette coordination se sont réunies au lendemain des attentats, de manière à rendre plus visible leur action sur le terrain, qui, pour beaucoup d'entre elles, avait commencé depuis plusieurs années.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

les bombardements de la deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui, sous la pression des associations, sa rénovation démontre que la reconstruction de la ville est possible[356].

> *« Nous allons souvent au musée. Tout le monde n'aime pas et beaucoup ne peuvent pas se permettre de payer le billet, mais quand bien même … Moi je suis allée dans les musées gratuitement, quand il y avait Palermo anno uno. Il y avait un itinéraire à suivre. J'étais avec Maria, nous avons visité durant toute la journée plein de musées. Quand il y a des occasions comme celle-ci il faut en profiter, surtout quand on ne peut pas financièrement »* Lucia [357].

356 Pendant l'été 1998, plusieurs spectacles de la première saison culturelle de Palerme se sont même déroulés entre ses murs.
357 Entretien : usager centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3. Familialisme et tension solidaire

3.1 La dynamique des réseaux d'entraide

Une fois identifié le quartier comme unité pertinente d'analyse, tel que décrit dans le paragraphe précédent, il est question pour nous de s'attacher à analyser la dynamique des réseaux d'entraide et de solidarité existant dans ces mêmes quartiers. Cette question nous intéresse particulièrement car ces réseaux constituent la base sur laquelle le capital social peut prendre forme et se constituer en stock et, comme nous l'avons démontré dans la première partie de ce travail, il est admis que dans le Sud de l'Italie, aucun réseau d'entraide, voire solidaire, n'existerait au-delà des seuls cercles familiaux. À partir de ces considérations générales, ce qui nous intéresse ici tout particulièrement, c'est de pouvoir proposer une lecture critique, renforcée par des récits, pouvant mieux questionner le lien entre *familialisme*, tension solidaire et associations, à partir de l'analyse des réseaux d'entraide locaux. Pour ce faire, nous proposons dans les pages qui suivent une analyse des réseaux d'entraide qui se structurent à partir des relations de voisinage mobilisés dans les quartiers populaires où se situent les centres sociaux polyvalents.

Selon Mutti (1992, p.15), plusieurs éléments influent sur la forme et la densité des relations de voisinage. Il considère la proximité entre les habitations comme un élément spatial fondamental : le type de construction et sa structure architectonique (disposition des habitations, existence de lieux communs, …) contribuent grandement à la mise en réseau des personnes. D'autre part, la durée de présence des personnes sur les lieux d'habitation est une variable qui détermine la quantité et la qualité des relations entre elles. Une troisième caractéristique concerne la présence de catégories de personnes plus facilement actives dans ces réseaux comme, par exemple, les adultes avec enfants, ainsi que les retraités. Bien évidemment, ces conditions physiques ne déterminent pas, par elles-mêmes, la constitution de réseaux de solidarité et de support entre les personnes. Comme le montre Fischer (1982), les relations de voisinage mobilisent et se structurent en réseaux d'entraide, selon des modalités spécifiques qui participent à intensifier les relations entre les personnes. Tout d'abord, la

nature des besoins partagés des populations sur un même territoire peut approcher les personnes qui doivent y répondre, le plus souvent, de manière collective. En effet, ce qui encourage de manière très importante la constitution de réseaux d'entraide est certainement la présence de difficultés particulières qui sont difficiles à gérer de manière autonome et individuelle. Il s'agit généralement, du manque de services ou autres infrastructures, notamment lorsque les personnes vivent dans des zones très isolées, ou délaissées, et qu'elles sont peu mobiles. Dans la plupart de ces cas, ces réseaux de solidarité, qualifiés de « traditionnels » par Bulmer (1986, pp. 92-95), se situent dans des contextes géographiques relativement isolés, socialement homogènes et marqués par le manque de ressources et l'incertitude économique[358].

A partir de nos observations, et dans les conditions structurelles indiquées plus haut, les quartiers, où se situent les centres sociaux, paraissent correspondre à la typologie esquissée. Ainsi, la plupart des personnes habitent dans des immeubles de petite taille autour de cours communes et passent beaucoup de temps chez elles, en raison des taux importants de chômage. Dans ce contexte, les femmes au foyer avec enfants contribuent largement à l'instauration de réseaux d'entraide dans les quartiers caractérisés par une déficience d'infrastructures et de services. Comme on le montrera plus loin, bien que la situation des quartiers où nous nous sommes rendus soit relativement différenciée (un quartier périphérique, un village, un quartier en centre ville, …), il reste que les réseaux de voisinage sont également observables et semblent pouvoir générer de l'entraide entre les personnes. Ces réseaux relationnels semblent denses et mobilisent des ressources au-delà du seul noyau familial.

Concernant plus particulièrement les quartiers dans lesquels nous nous sommes rendus, et en complément des observations développées dans les pages précédentes, il est à noter que, tout en se situant en zone urbaine, ils constituent, comme le dit Di Nola (dans De Spirito, 1993, p.90), « une zone différente, celle des non-urbains, présents, par exemple, dans les dizaines de bourgs autour de Rome. Dans ces colonies, les modèles ruraux, des bergers et des marins d'origine, ont une persistance qui dépasse la mutation structurelle ». Dans ces quartiers, « les familles conservent, dans leur vécu suburbain et périphérique des traits qui sont caractéristiques de ce que l'on appelle, avec une terminologie complexe et générique, la société paysanne » (cité par De Spirito, 1993, p. 45). Ainsi, ces quartiers populaires

358 Bulmer, M., 1986, cité par Mutti, *op.cit.*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

périphériques sont caractérisés par deux facteurs déterminants : un niveau très élevé d'exclusion qui implique des conditions de vie très pénalisantes et une forte persistance de référents traditionnels (Ginatempo, dans Meloni, 1997, p.367). Comme on essayera de le montrer plus loin, les réseaux relationnels s'y inscrivant, peuvent générer des obligations et des formes d'exclusion, selon des normes et règles spécifiques. Ce qui peut limiter, voire détruire, toute autre forme de relation, notamment de nature solidaire.

Comme on a pu le constater, il est vrai que ces liens peuvent être des instruments de cohésion et s'élargir au-delà du noyau familial primaire. Cependant, si des réseaux d'entraide trouvent leur racine dans la force des liens familiaux, ils peuvent être assujettis à des normes et des règles strictes régissant le vécu dans la communauté. En effet, l'ensemble des règles et des normes qui déterminent les relations d'entraide et de bon voisinage sont facilement maniables et peuvent être détournées dans des contextes spécifiques. Ainsi, comme le montre Mutti (1992, p.79), selon le degré d'autonomie et de liberté des acteurs, les règles peuvent subir des changements qui impliquent des formes de contrôle social qui dénaturent les ressources du réseau d'entraide. De même, les finalités solidaristes et de défense régies par certaines normes et règles imposées par la communauté, peuvent être détournées à des fins d'assujettissement. Comme le montre Sciarrone (2000, p. 48) certains « tissus relationnels peuvent être orientés en vue de fins différentes de celles pour lesquelles ils sont formés. La mafia est une illustration exemplaire de ce type de structure sociale. Les mafieux tendent en effet à entremêler des réseaux sociaux à haute densité et à manipuler à leur profit des réseaux relationnels aux finalités diverses ». En effet, les activités mafieuses ne pourraient pas se réaliser sans la présence du maillage des solidarités primaires traditionnelles. Ainsi, le modèle de *familialisme* est détourné, élargi et étendu jusqu'à l'utilisation instrumentale du langage qui s'y réfère par la subculture mafieuse qui cherche à inscrire les valeurs traditionnelles attachées aux solidarités familiales, dans le cadre de l'*ethos* mafieux.

Or, et ce sera développé dans la deuxième partie de ce paragraphe, les associations, et plus particulièrement les centres sociaux, se trouvent à la croisée de cet ensemble composite entre *familialisme*, vécu traditionnel, réseaux mafieux, réseaux d'entraide, solidarités plus ou moins généralisées. La complexité de ce système hybride de réseaux, et de normes qui y sont attachées, ne permet pas une analyse déterministe. Le vécu concret et quotidien des personnes qui s'y inscrivent, et bénéficient et animent ces centres sociaux, est forcément « immergé » dans ce contexte composite et donc variable. La mobilisation de ces réseaux relationnels et

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

solidaires est précieuse en tant que ressource, mais elle n'est pas évidente car elle est confrontée à une série d'obstacles dont il sera question plus loin.

3.2 Des réseaux « denses » pour faire face aux besoins : réalités et risques.

Réalités locales

Entre les habitants, des réseaux de solidarité et d'entraide existaient bien avant l'arrivée des associations. La petite taille des quartiers facilite les relations entre les gens qui se côtoient dans des espaces de proximité comme l'Eglise, le bar, la place centrale. Les personnes, en général, connaissent les besoins des habitants en difficulté et interviennent pour faire face à leurs problèmes. Ce réseau de relations d'entraide dans les quartiers semble être déterminé par des solidarités familiales élargies. Dans le quartier populaire de l'*Albergheria*, par exemple, celles-ci existent en particulier parmi les personnes âgées. Lorsqu'une personne a besoin d'aide, les habitants se préoccupent de lui apporter à manger, lui fournir des vêtements, passer du temps avec elle.

> *« Si le centre a fait un travail de régénération de quelque chose ce n'est pas par rapport aux liens entre les personnes. Les rapports entre les gens et surtout entre les personnes âgées étaient déjà en place. On constate la déception des anciens de voir qu'entre les jeunes ces liens s'affaiblissent alors qu'ils se souviennent qu'entre eux tels liens étaient plus forts. Je pense quand même qu'ils existent encore aujourd'hui. Par exemple, ici le saut générationnel ne semble poser aucun problème. Àmoi, l'idée d'aller participer à une fête avec ma propre mamie et ma mère ne dit rien de bon, alors qu'ici les enfants et les jeunes après l'accompagnement scolaire vont spontanément chez leurs aînés pour danser, chanter, faire la fête avec eux. Et ils habitent avec leurs grands-parents, enfants, parents tous ensemble sans aucun problème. Les liens sont très forts et dépassent les difficultés de faire groupe seulement avec ses propres conscrits*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

(même si aux filles il n'est pas permis de faire groupe, ceci est possible seulement aux garçons). Il existe d'autres chaînes de solidarité nées de manière spontanée, pour aider les personnes âgées du quartier qui sont en difficulté. Les personnes âgées elles-mêmes quand elles font les courses passent voir de quoi les autres ont besoin lorsqu'ils savent que quelqu'un est en difficulté. Il y avait une dame qui était paralysée et ils se sont organisés à tour de rôle pour aller la laver, pour lui faire la cuisine. Il s'agit bien d'un réseau déjà en place sur le territoire. » Silvana[359].

« Tout d'abord, il y a de la solidarité entre les habitants. S'il t'arrive quelque chose, tout le monde est prêt à t'aider. Moi, je suis restée longtemps toute seule, mais jamais rien ne m'est arrivé. Au contraire, on a fait attention à ce que rien ne m'arrive car j'étais toute seule avec mes deux enfants. S'il t'arrive quelque chose tout le monde est présent pour intervenir auprès de toi. S'il y a des problèmes de dépression, tout le monde est auprès de toi, pour t'encourager ! » Francesca[360].

« Madame Franca va chez le boulanger car, même en ayant des problèmes d'argent, elle doit manger. Elle sait qu'on lui accordera un crédit. Il s'agit de rapports personnels d'aide entre les gens ». Agnese[361].

Dans les quartiers, l'essentiel des informations qui mobilisent le réseau de solidarité entre les gens circule dans les échanges quotidiens, le plus souvent, au sein de la « cour ». La cour, typique des ensembles d'habitations méditerranéens, est une petite ruelle fermée, au milieu des bâtiments ou des maisons, où toutes les femmes s'assoient, se rencontrent et parlent. Le dialogue qui s'instaure s'appelle « *cuttigghio* »[362], ce qui signifie en patois commérage, papotage. Les faits de la vie des habitants y sont racontés par la voix des femmes

359 Entretien : Animatrice sociale d'un centre social polyvalent, travaillant avec les personnes âgées. Août 1999.
360 Entretien : usager et bénévole d'un centre social. Novembre 2001.
361 Entretien : Animatrice d'un centre social, responsable du groupe des adolescents. Août 1999.
362 Dans la *network analysis*, Epstein (1969, cité par Piselli, p. 415) se pose la question de l'importance des réseaux comme instrument de définition d'une communauté sociale. Il démontre que le commérage définit un cercle social et en exprime les normes spécifiques de comportement. Cela offre l'occasion de réaffirmer les valeurs que les membres de l'élite ont en commun et leur donne le sens d'identité comme classe sociale.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

qui échangent aussi des considérations et des commentaires. La cour leur appartient et leurs jugements, leurs échanges, leurs paroles ont un poids fort car ils pénètrent la sphère du privé. Comme le montre Di Nola (dans De Spirito 1993, p. 45), « au sein de ces familles, la femme a encore une fonction particulière, un rôle spécifique qui précède l'égalité entre les sexes. C'est le rôle de la transmission des savoirs traditionnels, de la religion et de la religiosité, des formes de magie et de coutume ou des formes d'ethos dans les relations sociales ». Par ce canal, des relations s'instaurent et l'information circule : si quelqu'un est en difficulté et a besoin d'aide dans le quartier, il ne reste pas isolé. Dans l'ensemble des récits recueillis, il apparaît clair que les personnes ont une capacité de résoudre les situations d'urgence du quotidien en ce qui les concerne directement mais également en ce qui concerne les problématiques de leurs voisins.

> *« L'association c'est une famille. C'est la maison au rez-de-chaussée. Derrière le centre social, il y a une petite ruelle fermée à la circulation où toutes les femmes se retrouvent, se rencontrent et parlent. C'est là que l'on retrouve notre manière sicilienne, méditerranéenne, arabe de la cour. Toutes nos activités passent par cette cour. C'est l'espace des femmes du quartier, elles étaient là et ne voulaient pas de nous »* Agnese[363].

> *« Les femmes viennent car elles se connaissent ou elles ont entendu parler du centre par d'autres personnes. Il s'agit de femmes qui se retrouvent seules ou de femmes qui traversent des moments particuliers. Certaines, après s'être rencontrées ici, se voient dans le quartier et deviennent copines. Depuis peu de temps, une femme est partie, elle était allemande et elle faisait partie d'un groupe terroriste (RAF). Elle était restée 11 ans en réclusion. Elle est venue au centre car elle en avait entendu parler. Une femme du centre l'a reçue chez elle pour dormir, sans la connaître, sans rien demander. Une autre l'a invitée chez elle pour lui faire goûter des spécialités siciliennes pour la fête du saint protecteur. Le fils d'une autre femme lui a fait connaître Palerme. Personne ne s'est inquiété lorsque l'on a expliqué son passé. Cette relation avec une personne aussi différente est assez incroyable. La sicilianité y est pour quelque chose. C'est l'ouverture*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

envers les autres. Si tu vas dans les immeubles, tu verras les portes ouvertes » Maria[364].

Risques : du contrôle social au contrôle mafieux

Dans les quartiers, ces réseaux de solidarité entre voisins répondent certes à des besoins, des urgences et soutiennent les habitants dans des situations précaires. Epstein (cité par Piselli, 1997, p.415), en se posant la question de l'importance des réseaux comme instrument de définition d'une communauté sociale, démontre que le « commérage » définit un cercle social et en exprime les normes spécifiques de comportement. Ainsi, certains critères peuvent intervenir pour orienter cette aide envers des personnes et en exclure d'autres. Par ce biais, le contrôle social peut être strict et limiter les marges d'actions individuelles, soumises au jugement de la collectivité. Ce jugement se fonde sur des paramètres très précis de reconnaissance qui se référent à l'honorabilité des personnes. Si l'on reprend la définition de l'honneur proposée par Davis (1997, p. 88) on comprend mieux certaines réalités, qui au premier abord, peuvent apparaître comme paradoxales. Selon cet anthropologue anglais, l'honneur est un « attribut moral des groupes ou des individus, il dépend du fait d'avoir certains rôles, en général les rôles domestiques, même si dans certaines communautés, d'autres typologies de rôles, peuvent entrer en ligne de compte. L'on considère qu'une position sociale particulière implique l'affirmation d'une certaine dignité morale ainsi que la soumission au jugement donné par d'autres, en général les voisins. La réussite est liée aux ressources économiques car nourrir une famille, prendre soin des femmes ou s'occuper des autres, sont des choses que l'on peut faire plus facilement quand on n'est pas pauvre. Mais le jugement principal, par rapport à sa réussite ou à sa faillite, est donné par la communauté. L'honneur n'a rien à voir avec les comportements sexuels mais plutôt avec la capacité à accomplir son rôle sexuel : se faire valoir comme homme ou comme femme, veut dire être digne d'honneur, cela peut vouloir dire également être en capacité de protéger ses femmes des autres hommes ou critiquer d'autres hommes à travers leurs femmes. Dans la réalité, le rôle sexuel a un caractère uniquement économique et domestique ». Ainsi, selon ces critères, des normes implicites subsistent et règlent également l'octroi d'aide au sein du réseau en cas de difficulté. En ceci que l'on en est digne d'aide lorsque, aux yeux de la communauté, on a

363 Entretien : Animatrice d'un centre social, responsable du groupe des adolescents. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

donné la preuve que, en tant qu'homme, on se préoccupait, au quotidien, de la subsistance économique de sa famille, et que, en tant que femme, on faisait « des miracles » pour s'occuper de ses enfants, malgré le manque d'argent. (Adams, cité par Davis, 1997, p.111).

Pouvoir bénéficier du réseau d'aide au sein de la communauté peut vouloir dire se plier au jugement des autres pour montrer qu'on en est « digne » en cas de besoin. En même temps, ceci explique également certaines formes de solidarité ou de mise à l'écart du réseau de solidarité, qui peuvent surprendre, si l'on ne les appréhende pas dans leur relation directe aux normes communautaires implicites :

> « *Dans les quartiers populaires, il existe des ressources. Tout d'abord, les gens du voisinage suivent tous les événements des autres avec le danger d'être trop envahissants. Mais quand l'on a besoin, on s'aide, même ceux qui ont eu des vraies tragédies. Il peut y avoir de la solidarité même pour ceux qui sont en prison. S'il faut faire une collecte de fonds pour leur famille, on le fait, sans poser de questions. Ici, les gens survivent, essayent d'avancer ensemble* » Cosimo[365]

> « *Notre premier objectif (au centre social) était de créer des connexions entre les femmes, ceci était notre but principal et ça a marché. Nos critères de sélection n'étaient pas fondés sur des critères d'efficience mais sur d'autres : nous avons pris pour notre cours de formation trois femmes avec des problèmes psychologiques qui auraient été exclues d'autres cours, pour nous, c'était un critère de priorité. Le critère était d'identifier les personnes isolées dans le quartier sans délaisser celles qui ne correspondaient pas aux critères typiques. Grazia, par exemple, avait des problèmes avec son mari et également d'alcool. Elle est venue avec nous comme stagiaire du cours. Une des autres femmes a tout de suite assumé le rôle de tutrice de cette personne, elle l'accompagnait aux rencontres avec la psychologue et durant tout le cours elle était auprès de Grazia. Nous avons cru qu'il était utile pour ces femmes de s'unir d'amitié même au-delà du centre social. Subitement, Grazia a été mise à l'écart dans*

364 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Décembre 2001.
365 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

le quartier car elle a abandonné sa famille pour aller avec un autre homme duquel elle a eu un autre enfant. Deux de ses sœurs, qui venaient également au cours, aussi bien que d'autres femmes du quartier ont pris position contre elle. Même son ancienne copine a pris part à cette stigmatisation par rapport à cette femme. Elle a adopté le « rôle » de femme du quartier. Ces paramètres de jugement impactent le travail du centre, on le retrouve dans notre travail ». Maria[366].

Ainsi, le fait de se sentir protégé par le réseau de solidarité, n'est pas toujours synonyme de relations d'entraide désintéressées. Au-delà des réseaux familiaux, cela est souvent l'expression d'un contrôle territorial très fort dans les quartiers qui peut dépasser la seule logique des normes communautaires qui lient les habitants. En effet, les associations, ainsi que les habitants, sont continuellement confrontés à des réseaux relationnels de type mafieux qui envisagent l'aide en termes de protection et de soumission et qui en font un instrument efficace de gestion de leur pouvoir local. Comme le montre Lombardi Satriani (1993, p.35), « une partie de la terminologie mafieuse est véhiculée depuis le langage familiste et tend à activer les mêmes mécanismes solidaires vers l'intérieur et variablement agressifs vers l'extérieur de ce même modèle « familiste ». Apparemment, il y a probablement une utilisation de l'analogie entre des valeurs mafieuses et des valeurs traditionnelles, mais il y a aussi un radical détournement des finalités, car la culture populaire n'a pas de finalités d'assujettissement, mais plutôt de défense de l'assujettissement. La subculture mafieuse traditionnelle entravertit systématiquement le cadre des valeurs populaires : par exemple, elle transforme le respect de la parole donnée en omerta ; la valeur du silence en complicité ; elle introduit dans l'ethos mafieux les finalités du pouvoir, de la richesse et du prestige, qui n'appartiennent pas à l'ethos traditionnel et ainsi de suite ». Ainsi, cela garantit le contrôle des habitants du quartier par des réseaux relationnels qui ont d'autres finalités que le bien-être des gens et qui entraînent une dépendance à des logiques néfastes. Dans les quartiers à forte mobilité, comme c'est le cas par exemple du quartier populaire de la *ZEN*, les habitants qui occupent les appartements proviennent en grande partie de quartiers différents et cela a généré des tensions au niveau territorial. Dans un premier temps, aucun réseau ne s'est créé entre les gens qui sont restés pendant longtemps repliés sur leur famille. Le voisinage n'a pas été source de lien social, de solidarité entre les habitants, mais source de contrôle à cause d'une

366 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

proximité imposée par les besoins et par la présence mafieuse. La cour, en général génératrice de dialogue, lieu de la "parole qui lie", a été pendant longtemps le lieu de la méfiance et de la violence.

> « *Les clans familiaux qui habitent les « insule » ont généré des fermetures vers l'extérieur, c'est un danger permanent d'auto-exclusion. De reproduction et transmission de modèles archaïques. Notre présence sur le territoire a rompu ce cercle de transmission, pour le bien et pour le mal* » Bice[367].

3.3 L'association comme lieu de canalisation des ressources relationnelles

A partir des observations précédentes, on peut faire l'hypothèse que les logiques d'action qui gèrent les réseaux de solidarité des associations et celles qui gèrent des réseaux d'entraide informels de voisinage sont différentes. Le passage de la sphère privée de l'assistance et l'entraide à la sphère publique implique la redéfinition permanente, de la part des centres sociaux, des marges de manœuvre possibles. Dans ce contexte, les associations ont un rôle ambivalent, tendant, pour la plupart, à vouloir s'inscrire dans les réseaux d'entraide pour les canaliser afin de renforcer leur action sur le territoire. Si, d'une part, cette approche paraît justifiée, d'autre part, elle s'avère extrêmement complexe. Il existe, en effet, une « tendance forte du secteur formel à « coloniser » le secteur informel » (Mutti, 1992, pp. 14-15). Il nous a donc paru intéressant d'analyser les modalités mobilisées par les animateurs sociaux des associations, de « re-fonctionnalisation » des capacités relationnelles existantes dans le quartier, dans la sphère publique des centres sociaux. De même, dans certains récits des usagers, il est également question de ce « passage », avec des perceptions diverses. Nous essayerons d'en rendre compte dans les pages qui suivent.

367 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Mars 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Comment « font » les animateurs sociaux par rapport aux réseaux des habitants ?

Il nous semble, à travers les récits recueillis et les observations proposées, que deux modalités d'intervention paraissent s'esquisser quant à la dynamisation et la re-fonctionnalisation des réseaux relationnels territoriaux : l'une plutôt organisationnelle, l'autre davantage axée sur la récupération symbolique des modalités d'échange entre les personnes. Nous proposerons dans ce paragraphe une analyse de ces deux axes de travail. En sachant que, comme l'affirme une animatrice sociale, il n'y a pas de méthodologies spécifiques mais des pratiques concrètes au contact avec les personnes dans les quartiers.

> *« Au niveau pratique, il arrive que les opérateurs se sensibilisent aux problèmes posés par le territoire. Il n'existe pas une manière spécifique de re-fonctionnaliser les réseaux locaux, mais nous nous sentons inscrits dans quelque chose que nous n'avons pas créée mais qui était déjà présente depuis longtemps. Il s'agit de valeurs d'entraide qui sont enracinées, surtout chez les personnes âgées ; on en parle souvent entre nous »* Silvana[368]

Les modalités organisationnelles au sein des centres sociaux constituent les moyens mis en œuvre pour accéder au cœur des ressources des quartiers, voire, mobiliser les réseaux existants afin de les inscrire dans des dynamiques constructives. Entre les centres sociaux rencontrés, il existe une différence qui tient essentiellement à leur capacité, plus ou moins grande, d'intégrer des habitants du quartier, au sein de leurs instances dirigeantes ou de leurs équipes d'animation. Certains considèrent que cela est indispensable, d'autres estiment que c'est un but à atteindre alors que, pour d'autres encore, les habitants restent uniquement des usagers, sans aucune participation directe au fonctionnement de l'association. Les groupes fondateurs à l'origine de ces initiatives sont le plus souvent des personnes extérieures aux quartiers, déjà engagées dans des expériences citoyennes ou politiques antérieures à la création des centres sociaux. La participation des habitants reste cependant l'un des facteurs capables de favoriser l'expression des besoins et donc engageant la mobilisation du réseau. Dans l'un des centres sociaux, tous les membres du conseil d'administration, dit Directoire, sont des habitants du quartier. La présidente connaît tous les habitants et elle est, de ce fait,

368 Entretien : animatrice bénévole d'un centre social. Août 1999.

immédiatement au courant des situations, des vécus, ainsi que des besoins des uns et des autres grâce à sa présence quotidienne auprès des gens dans le quartier et sa participation directe aux échanges habituels entre les habitants. Dans un autre centre, cette participation se décline par des responsabilités partagées, entre habitants et non habitants, sur des postes-clés : responsable d'activité, responsable de centre, …. Alors que dans d'autres centres, l'intégration se fait par la participation bénévole de certains habitants aux activités sur des postes d'animation. Le plus souvent ce sont les femmes, mères des enfants, qui viennent « donner un coup de main » dans les activités d'accompagnement postscolaire ou pour les sorties, alors que, dans d'autres, ce sont des jeunes du quartier qui viennent animer des groupes de travail ou des ateliers avec des usagers du même âge. Les modalités sont donc différentes et relativement usuelles dans ce type de structure. Il y a cependant, une préoccupation constante, qui apparaît dans les récits, celle de créer les conditions d'une intégration réelle des habitants, qui semble toutefois confrontée, voire parfois bloquée par un contexte difficile dont les contours sont esquissés dans les paroles des animateurs :

> *« Nous sommes beaucoup de personnes et tout est décidé au sein du Directoire qui est ouvert à tous. Ceci ne suffit pas car les personnes ne sont pas habituées à la démocratie directe. Alors il faut les éduquer : des fois cela est plus pratique que d'autres pensent pour eux ! Passer donc à une réelle opérationnalité décisionnelle reste très difficile, cela se fait très lentement. Nous nous sommes même posé la question de savoir s'il ne fallait pas payer les femmes bénévoles pour leurs heures de présence au sein du centre social, ceci car toutes ces femmes ont besoin de travailler. Elles peuvent venir ici plutôt que faire du ménage. Mais nous n'avons pas les fonds pour financer une telle initiative »* Cosimo[369].

> *« La situation est assez changeante. On cherche à avoir des animateurs stables car il est important de créer des relations durables dans le quartier. Actuellement il y a des nouveaux bénévoles, ceci est dû au fait qu'il y a beaucoup de chômage. Ici il y a très peu de jeunes qui fréquentent l'école supérieure du fait que, qui va à l'école, est considéré différent des autres. Ils ont aussi de grandes difficultés au*

369 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

lycée car le niveau de formation au collège est très bas. Notre idée est de chercher d'intégrer des jeunes avec des niveaux de scolarité différents pour créer d'autres modèles de comportement et favoriser les échanges entre eux, qui sont tous des habitants du quartier » Bice[370] ·

« Nous sommes cette association, eux ils sont cette association, on est ensemble, mais ils savent que dans cet espace on ne doit pas y amener le « cuttigghio »[371]*. Maintenant ils se sentent association, ils demandent des assemblées, ils font des revendications, ils discutent avec nous, on s'appelle … Il y a un beau travail de fait, ici au centre ! Il y a un partage fort ! Si on n'est pas sur place ils font attention ! La marchande de légumes est la secrétaire du Centre, elle récupère le courrier. Si quelqu'un vient au Centre et nous ne sommes pas là, il y a toujours des clés disponibles pour entrer. Toutes les personnes qui travaillent au Centre sont des habitants du quartier. Nous, nous sommes seulement six ou sept, dont quatre sont de la même circonscription où est situé le Centre, les autres ce sont des opérateurs qui gèrent les activités, les questions plus techniques, les laboratoires….. »* Agnese[372]·

« On essaye de comprendre quelles sont les exigences des bénéficiaires. Pour ceux qui sont inscrits, c'est simple car ils demandent ce dont ils ont besoin et disent ce dont ils ont envie. Les modalités sont plutôt informelles. Fonctionner de cette manière, entre une activité et l'autre et dans un même lieu, facilite le dialogue. La tranquillité permet de parler avec sérénité » Silvana[373].

Comme on a pu le constater, une grande partie des animateurs bénévoles des centres sont des personnes du même quartier, ce qui facilite l'intégration de l'association au réseau local. Or, on l'aura compris, la dimension organisationnelle ne suffit pas, en elle-même, pour

370 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Août 1999.
371 Le « *cuttigghio* », en patois sicilien, signifie le papotage.
372 Entretien : animatrice salariée d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

déclencher une réelle dynamique d'intégration des ressources relationnelles locales mais d'autres facteurs viennent la conforter, voire la renforcer. Notamment, la dimension symbolique, la référence et la re-fonctionnalisation des modalités d'échange entre les personnes, participent directement à faciliter ce processus. On notera des modalités similaires dans les différents centres sociaux et d'autres plus spécifiques au contexte du quartier. Elles restent, néanmoins, toutes axées sur un travail (variablement réussi) de compréhension et de valorisation des « symboles » locaux pour en faire des outils de médiation dans le cadre des activités des centres sociaux, ou plus généralement dans la sphère publique. Deux centres sociaux ont, par exemple, choisi d'utiliser le lieu traditionnel de l'échange qu'est la cour pour proposer, animer et initier leurs activités. Leurs membres ont participé de manière informelle aux échanges, dans la cour, entre les femmes, au « *cuttigghiu* », pour mieux s'intégrer et s'informer des fonctionnements locaux. Pour les animateurs, il s'agissait de participer au dialogue[374], sans pour autant rentrer dans les systèmes de contrôle social et d'enfermement. C'est ainsi que, lorsque les membres du centre social sont là, chaque rencontre dans la cour prend un nom spécifique pour se démarquer et se qualifier en tant qu'activité associative : assemblée, fête, revendication, rencontre, évaluation …. Le réseau informel territorial a donc acquis, de cette manière, une nouvelle vigueur à travers la réactivation de sa valeur de lieu de confrontation et d'échange. De la même manière, dans le quartier périphérique de la *ZEN*, un autre centre utilise les cours intérieures comme lieu d'échange avec les habitants :

> *« À l'heure actuelle, la cour retrouve sa destination originelle de lieu d'échange qui crée des réseaux solides et solidaires. Le Laboratoire calque son fonctionnement sur ce modèle ».* Salvatore[375].

Les animateurs comptent ouvrir un nouveau centre social dans une autre « *insula* »[376], autour d'une autre cour. Ils savent que chaque île rassemble des familles, des voisins, des gens qui cohabitent tant bien que mal et qui instaurent en son sein des relations de survie. Pénétrer les « *insule* » est une stratégie d'intervention territoriale, qui doit passer par cette

373 Entretien : animatrice bénévole d'un centre social. Août 1999.
374 La parole était à l'origine des amitiés instrumentales. Pour toute transaction économique ou commerciale, les accords n'avaient d'autre forme que celle de la parole donnée, suffisante à donner de la valeur à l'échange. Tout recours à l'écrit était perçu comme un défi, car on mettait en discussion la parole donnée, donc la crédibilité de la personne. (cf. Perna, 1994, p.61)
375 Entretien : animateur d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

acceptation locale. C'est par les échanges, les contes et les « choses dites » entre les gens dans la cour, que l'on trouve, ou non, sa place dans le réseau des acteurs et de leurs relations. Il est probable qu'ainsi, les habitants des quartiers trouvent dans les associations des lieux, des organisations capables de restructurer le réseau de solidarité fonctionnant par ailleurs. Elles canalisent des réseaux territoriaux et les gens se mobilisent autour des animateurs pour participer aux activités. Pour donner la mesure de la force de tels réseaux et de la manière dont ils interagissent avec les associations, on peut citer le cas d'une coopérative adressant ses activités uniquement à un public masculin et qui, pour les présenter et se faire accepter, a organisé des réunions pour … les femmes du quartier ! En effet, les animateurs sociaux étaient conscients du fait que ce sont les femmes qui « prennent en main » les situations de besoin et mobilisent directement leur réseau. Cela c'est avéré utile à la coopérative sociale pour pouvoir initier un parcours de prévention contre la drogue dans le quartier, à destination d'un public masculin !

> *« Seules les femmes – les épouses et les sœurs – viennent aux réunions. Les femmes prennent en main la situation. Même, parfois en le cachant à leur mari. Elles sont accompagnées par leurs enfants, leur mère, la fiancée de leur fils. Les maris dans ces situations sont très peu présents et seulement par curiosité. Lors d'une pétition à faire circuler dans le quartier contre les dealeurs, après les premières signatures tout le monde a suivi. Elles ont entraîné les autres. Mais pour apposer leur signature elles ont, quand même, dû demander la permission à leur mari »* Vincenzo[377].

> *« Nous avons organisé un groupe de rencontre entre femmes sur le thème des droits et du travail. Le travail est un élément de cohésion fort car la question de l'emploi est très ressentie dans les quartiers populaires. À partir de ce groupe, on voulait sélectionner un petit groupe se regroupant une fois par semaine pour élargir le débat à partir des récits de vie des unes et des autres. Pour cela, on a mobilisé les réseaux féminins, de solidarité et de voisinage pour mobiliser la parole là où en général il y a du silence, notamment par rapport au*

376 « Ile » est la dénomination donnée par l'architecte constructeur du quartier de la ZEN aux différentes cours autour desquelles se disposent les bâtiments.
377 Entretien : fondateur et membre d'une coopérative sociale et d'une association de quartier. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

thème de la violence (ce qui est l'objet de notre association). Nous en sommes restés à cette phase, un petit groupe qui nous a suivies plus que d'autres mais on n'a pas pu mobiliser des réunions toutes les semaines mais seulement des rencontres mensuelles autour de thématiques spécifiques : les droits, le travail, la violence, … » Maria Rosa[378].

Néanmoins, par ce processus de médiation, voire de récupération, le risque consiste à déplacer dans les lieux associatifs, le centre des réseaux d'entraide entre les habitants, et entériner un processus de dépossession, qui peut facilement se détourner en assistanat stérile. En effet, le risque de réduire l'action des centres sociaux à une simple prolongation des réseaux d'entraide locaux apparaît clairement dans le récit des animateurs. Ainsi l'écrit Augusto Cavadi, l'un des fondateurs d'un centre social et animateur du vaste réseau des « centres sociaux polyvalents », en citant un autre animateur de réseaux associatifs : « Quand notre engagement s'arrête à la seule limitation de l'exclusion sociale ou au soulagement de la souffrance qui en dépend, nous sommes en train d'accomplir quelque chose de noble et important, mais qu'il faut appeler avec son propre nom : nous parlons de philanthropie ou d'assistanat qui ne remettent pas en discussion le système, ne vise pas à l'innovation, mais seulement à pallier les situations sociales les plus contradictoires … le véritable bénévolat s'avère quand cette première dimension dont on parle (la dimension traditionnelle, de la générosité, du partage, du don, du désintéressement) se conjugue avec la dimension politique, innovante par rapport au passé » (Tavazza, 1997, cité par Cavadi, 1998, pp.14-15).

Par ailleurs, en utilisant les réseaux existants sur le territoire, les animateurs des associations risquent de leur faire perdre progressivement leur autonomie et leur identité. Mutti (1992) montre que le risque consiste à faire retomber dans les formes d'aide formelle les expressions typiques de l'aide informelle en réduisant, de plus en plus, ses marges d'action et en transformant ses caractéristiques. Dans le cas de la recherche d'informations, par exemple, les habitants connaissent la situation de leurs voisins. Ceci est à la base des réseaux informels d'entraide réciproque. Lorsque les opérateurs des associations interviennent dans cette relation pour bénéficier des informations et donc cibler leurs actions, ils peuvent détourner la nature de la relation de voisinage qui se caractérise également par le respect de

378 Entretien : Directrice et animatrice d'une association de femmes travaillant en partenariat avec les centres

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'espace et de la vie privée du voisin. L'altération de cet aspect de la relation peut créer des situations de conflit et nuire au réseau d'aide déjà existant sur le territoire. Il s'agit d'un équilibre assez précaire dont le respect s'avère indispensable pour une action pertinente. En effet, pour les centres sociaux, l'enjeu, est de participer à structurer (ou restructurer) le lien social territorial mais non pas monopoliser la capacité de réponse aux besoins locaux. C'est un enjeu véritable dans des quartiers où le système d'assistance sociale, l'école, et plus en général l'institution n'offrent de services que de manière ponctuelle et discontinue. Pour les citoyens / habitants du quartier, créer un système de dépendance aux services associatifs ne peut, qu'engendrer la négation du droit à l'assistance publique, dont les associations ne doivent constituer qu'un « complément », un partenaire du système public.

> *« Tout avance par petits pas ! Mais tout est important. Il y a des enfants et ceci est fondamental. Maintenant ils sont plus polis qu'avant : quand ils demandent quelque chose, ils le font en demandant s'il te plaît, c'est déjà une réussite. Mais il y a encore beaucoup de travail, vraiment beaucoup ! C'est les parents qu'il faut aider, pas seulement les enfants. Il faut se battre avec les parents qui ont une mentalité restreinte. Ils viennent te demander de l'aide pour l'école de leurs enfants, pour les faire avancer. Mais il faut leur expliquer qu'il ne s'agit pas de notre part, d'une obligation. Ils exigent que l'on aide leurs enfants, mais ce n'est pas toujours simple de leur faire comprendre que ce n'est pas ainsi, que nous sommes ici et que nous y sommes de manière volontaire mais qu'ils doivent respecter notre travail »* Francesca[379].

> *« Nous ne faisons pas partie de l'association mais nous venons pour des animations de manière ponctuelle, donc on est plus libre. Ici, dans le quartier, tout le monde chuchote. Ils demandent et ils ont des réponses positives. Nous avions envie de mettre des règles pour travailler ensemble. On ne pouvait pas travailler avec les adolescents et avec les enfants donc, pour faire sortir les enfants de la salle, la directrice a dit : venez, je vous achète une glace ! Ici tout est comme*

sociaux. Décembre 2001.
379 Entretien : usager et bénévole, animatrice du groupe femmes d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ça, c'est une attitude commune aux associations. Par exemple, la femme de ménage du centre social est payée mais elle sait que si elle travaille ou si elle ne travaille pas, rien ne va lui arriver car elle aura toujours son boulot. La directrice nous dit : je ne peux pas la licencier ! C'est un ghetto protégé ! Ils utilisent leur situation, le fait d'être des habitants de la ZEN. Les pauvres ! C'est impossible d'imposer des règles : ils salissent et détruisent car tout leur est dû. Ils ne l'ont pas conquis : c'est de l'assistanat ! Ils sont assistés même par la Mairie. L'électricité, l'eau, ils ne payent rien donc il est possible de tout gaspiller ! On leur transmet cette mentalité. Les jeunes ne respectent aucune règle ! ». Alba[380].

La question de l'affirmation des droits d'assistance, de protection, d'instruction … de la part des citoyens envers l'Etat, reste une question-clé pour les centres sociaux et constitue un élément de comparaison utile pour le calibrage de leurs inscriptions dans les réseaux locaux et pour la dimension prise par leurs activités. Comme le montre Gucciardo (2008, p.45), l'absence de reconnaissance de la légitimité et des normes formelles égales pour tous peut être à l'origine de formes de micro-prévarication dans la vie quotidienne, voire de macro-prévarication de la part de la criminalité organisée. Dans ce sens, la mafia se positionne comme « *élément régulateur de la société locale* ». Par la manipulation des codes culturels et des réseaux locaux, elle « noue des relations, instaure des échanges, crée des liens de confiance, stimule des obligations et des faveurs réciproques » (Sciarrone, 2000, p. 49). Ainsi, la mafia instrumentalise la demande sociale individuelle et collective dont elle a seule la maîtrise. La construction de cette offre sociale opportuniste permet à la mafia de poser les jalons nécessaires à sa propre reproduction territoriale (Champeyrache, 1999) par le tissage de réseaux appropriés. Par leur présence sur le territoire mais également en détournant l'action sociale de l'enceinte particulariste criminelle, les centres sociaux constituent l'interposition associative dans les réseaux denses de la mafia. Ceci constitue un réel enjeu pour les animateurs sociaux qui conçoivent leur inscription dans les réseaux locaux de manière non instrumentale mais plutôt axée sur le développement de formes d'émancipation populaire de la dépendance criminelle. Le pari est loin d'être réalisé, pour des raisons que l'on analysera

380 Entretien : Animatrice salariée, projet théâtre. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

plus loin. Voici toutefois des argumentations, extraits de brochures et récits, qui montrent le réel « danger » que constituent les centres sociaux, pour la mafia : « Dans les territoires assujettis à la violence mafieuse, l'activité politique et en général toutes les formes d'activités dans lesquelles peut se réaliser la liberté des citoyens, et non seulement celles s'adressant directement contre la mafia, sont soumises à un conditionnement : ce sont des activités à risque qui peuvent déclencher la réaction mafieuse, même sous la forme de l'élimination physique. Et encore. La mafia est aux antipodes par rapport à la démocratie qui est fondée sur l'égalité, du moins formelle, entre les citoyens et sur l'exclusion de toutes formes de violence. La mafia par contre se base sur l'inégalité, sur la distinction entre chefs et grégaires et tend à projeter cette inégalité sur la société » (Santino, 1998, p.27).

> « *Nos activités s'emploient surtout à créer l'agrégation pour éviter que, spécialement pour les adolescents, ce besoin d'agrégation ne soit satisfait par les groupes criminels et pour faire sortir les jeunes et les mères du quartier et de leur situation d'isolement* » Plaquette du Projet « Laboratorio Zen Insieme », Centre social polyvalent, 1999.

> *« Il y a une éducation mafieuse : nous devons la connaître, l'analyser et la remettre en question et, surtout, élaborer et agir pour une éducation qui lui soit opposée et incompatible avec elle. Il ne s'agit pas de proclamer, à chaque coin de rue, que nous sommes des anti-mafieux : il y a des noms, certains en particulier, qui se prêtent à des équivoques et peuvent être prononcés avec une signification et compris avec une autre. Le terme mafia en est un. Il faut alors opérer, au quotidien et en profondeur, de manière à ce que les personnes (et notamment les jeunes) mûrissent « en positif », en direction de modèles de comportement autres que le code culturel mafieux : si la mafia est dogmatique, il faut encourager le sens critique ; si elle compte sur l'ignorance des gens, il faut encourager l'envie du savoir ; si elle est fermeture familiste, il faut encourager la participation active à la vie publique ; si elle est omertà et solidarité « courte », il faut encourager les initiatives d'ouverture aux défis planétaires ; si elle est mépris de la légalité, il faut encourager à connaître et utiliser*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

les mécanismes juridiques-administratifs ; si elle est machisme, il faut encourager la cohabitation entre les sexes … Le meurtre de Pino Puglisi, le 15 septembre 1993, a renforcé la conscience des risques qui prend une certaine forme de bénévolat qui va au-delà de la logique philanthropique et se fait promoteur de citoyenneté ». Extrait de la brochure à destination des bénévoles des centres sociaux de Palermo (Cavadi, 1998, p.37)

A partir de ces constats, il est clair que le cheminement entrepris par les centres sociaux est celui d'une transformation graduelle de l'intervention philanthropique vers une intervention politique au sein des réseaux locaux et des lieux traditionnels de l'échange. Ceci par l'activation de parcours concrets de participation des usagers. Chose qui s'avère sinon impossible, du moins extrêmement complexe[381]. On parle dans ce cas « d'appropriation d'outils », d'« auto-organisation populaire », de « co-construction », de « libération de la parole » :

« Tout notre parcours éducatif s'est centré sur la participation. Ceci paraît simple mais ce n'est pas le cas. C'est plus facile pour un animateur de dire, on va faire ceci, on va faire cela. Nous nous opposons à cette pratique. Il s'agit plutôt de travailler ensemble. Le parcours éthique est de faire grandir notre association dans le sens de l'agrégation et de la socialisation. L'objectif est de combattre la Mafia. Le tiers secteur doit être une alternative. Nous essayons de construire un réseau sur le territoire qui puisse proposer des alternatives ou plutôt qui puisse être un élément de confrontation. Après c'est aux jeunes de choisir. Il faut dire que nous n'avons pas des réponses, on les construit avec eux, avec les jeunes, les familles, les personnes ». Agnese[382].

381 On peut constater la même difficulté dans d'autres centres sociaux opérant sur d'autres territoires nationaux et internationaux. Il ne s'agit, dans ce sens, en aucun cas d'une spécificité sicilienne. Voir à ce propos le Rapport d'étude de Bucolo E., Gounouf M.F. (2008), « *Emergence d'une nouvelle représentation de l'action sociale. Les quatre centres sociaux de Roubaix Nord* », Rapport de recherche, ronéo, CRIDA, Paris.
382 Entretien : animatrice d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« L'une des craintes est de devenir une béquille, de servir de tampon pour des situations d'émergence face aux manques de l'Etat. Ceci n'est pas bien, nous pourrions en tirer beaucoup de gratification du fait d'avoir résolu des situations difficiles, mais les problèmes restent et les gens continuent à ne pas savoir trouver des solutions tout seuls. Ainsi, en définitive, nous ne solutionnons rien. Le bénévolat doit donner de l'autonomie aux gens qui sont destinataires de notre action. La sensibilisation c'est exactement ceci. Pour le problème du logement et des contributions familiales, ce n'est pas nous qui avons trouvé des solutions, nous avons aidé les personnes à trouver leurs méthodes et nous avons collaboré avec elles. Par exemple pour les contributions familiales. J'ai travaillé avec les habitants pour leur faire assumer leurs responsabilités à travers des réunions, des manifestations publiques … Il faut trouver la collaboration et l'engagement des gens avec des réunions dans la paroisse. On a élaboré ensemble des stratégies en donnant à tous la possibilité de parler : ce qui n'est pas facile car il manque une éducation à la gestion des discussions : tout le monde parlait en même temps ! Il a été organisé une pétition pour habituer les gens à utiliser des moyens démocratiques. Ils pensaient plutôt y aller et tout casser … Nous avons dit qu'il y avait d'autres manières, des instruments prévus pour s'exprimer, comme les pétitions. Il y a eu une énorme participation des gens qui a culminé avec l'occupation de la Mairie. Les gens sont venus et se sont engagés. Plein de monde, qui dans d'autres moments avait opté pour une attitude de résignation et de laissez faire, a suivi un parcours de participation démocratique avec notre aide et conseil. Ce n'est pas nous qui avons trouvé la solution !» Silvana[383].

« À la fin de chaque activité, il y a des séances de vérification ainsi que des groupes de parole qui permettent d'évaluer les impacts des projets. Les enfants, à la fin de chaque projet, remplissent des fiches d'évaluation, préparées au préalable par les animateurs. Une fois par mois, se tient une séance de vérification dans chaque centre

383 Entretien : bénévole, animatrice d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

social avec une personne de l'association, qui ne travaille pas dans le centre. Le but étant de voir, par rapport à la programmation faite, l'avancement des projets. Les réunions se tiennent séparément avec les usagers et avec les animateurs. En outre, chaque mois, se tiennent des réunions collectives qui regroupent les familles, les enfants et les animateurs. Au besoin, et en cas d'urgence, des rencontres sont prévues pour faire le point et résoudre les éventuels problèmes. Chaque réunion ou séance de vérification est animée par un membre de l'association, à tour de rôle parmi les membres les plus anciens. Le président a un rôle de médiation et de pacification lorsqu'il s'agit de résoudre des situations plus difficiles » Salvatore[384].

« Le développement de la participation démocratique pour se réaliser a besoin d'un plus grand engagement de l'école et du territoire. Pour sortir de cette conception de l'éducation à la légalité comme simple respect des règles formelles, il faut utiliser les lieux scolaires comme espaces de socialisation des citoyens qui habitent le territoire : c'est un système complexe entre participation, développement économique et social et utilisation et contrôle des ressources ». Umberto[385].

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Qu'est ce qu'en pensent les habitants ? : des réseaux imposés aux réseaux choisis

Les activités des centres sociaux ont contribué à faire sortir les gens de leurs maisons et à permettre des rencontres dans un lieu neutre. Les activités, initialement destinées aux jeunes et aux enfants, se sont élargies aux femmes qui, en accompagnant leurs enfants à la crèche associative ou aux séances de soutien scolaire, ont commencé à fréquenter le centre et à adhérer aux activités en tant qu'usager ou bénévole. Depuis, certaines d'entre elles participent aux projets des centres de manière constante. Il nous semble que deux postures se dégagent à partir des récits des usagers, quant à l'inscription associative et la mobilisation des réseaux : d'un côté, une perception générale des associations, de la part des usagers mais également des

384 Entretien : animateur bénévole d'un centre social. Août 1999.
385 Entretien : fondateur et directeur d'un centre d'information et de documentation contre la Mafia. Mars 2001.

habitants, comme celle d'un lieu n'étant que la simple extension de l'espace privé et ses réseaux relationnels. De l'autre, la conscientisation, de la part des habitants du vrai rôle « politique » des centres sociaux ainsi que de ses activités.

En ce qui concerne la première posture et étant donné que souvent, dans les rôles prescrits, la femme occupe les lieux privés, et ceci d'une manière le plus souvent imposée, il est vrai que le risque est de reproduire au sein des centres des mécanismes qui par ailleurs veulent être dépassés. La sphère privée, et ses réseaux relationnels, sont « imposés » aux femmes comme une évidence. La participation restreinte des hommes aux activités, voire leur absence, vient confirmer cette première hypothèse.

> « *Je suis habitante du quartier et bénévole dans l'association. Ce que j'ai envie de dire aux bénévoles qui viennent de la ville pour nous aider est de ne pas essayer de révolutionner la situation du quartier, tout ce qui est déjà en place* » Francesca[386].

> « *Les mères, à cause du manque de structures d'accueil, sont obligées de garder leurs enfants à la maison sans aucune possibilité pour elles, ni de travailler ni de sortir du quartier. Ceci conduit à un état généralisé de dépression chez les mères qui sont souvent très jeunes et qui est également à l'origine du malaise des enfants. Ce manque de structures implique également un impact traumatisant avec l'école et l'instruction, pour les enfants obligés, par cette insertion sociale, à se soumettre aux règles et à la discipline à l'âge de six ans. C'est un âge auquel les attitudes agressives et de refus aux règles sont déjà structurées* ». Plaquette Projet « Laboratorio Zen Insieme », 1999.

> « *Ici c'est comme dans les villages. Tu sais, comme dans les villages où tout le monde se connaît, où tu peux sortir le soir même tard. Si tu as besoin d'un coup de main, tout le monde t'aide, si tu es jeune, âgé ou enfant : il n'y a pas de problèmes, tout le monde fait attention à toi. … Le point de référence ici, c'est la paroisse : c'est comme un jardin … il y a d'autres lieux où les gens se retrouvent*

386 Entretien : usager et animatrice bénévole d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

comme le bar, la place où l'on s'assoie pour discuter comme dans un village. Je ne sais plus avec qui j'en parlais me disait heureusement que l'on a créé un espace femmes au centre social pour discuter des problèmes des familles, de ces choses-là on ne peut pas en discuter au bar. Il faut un lieu réservé. Quand il y a besoin d'aide, les gens viennent pour t'aider. Ils viennent chez toi, ils viennent voir si tu as besoin de quelque chose. L'information se répand vite. Je ne sais pas comment ! Chez les voisins, dans la famille … Au centre si quelqu'un sait quelque chose, tout le monde se mobilise : nous avons vu des naissances, des décès d'enfants, de gens âgées … On sait tout de tout le monde ! » Francesca[387].

« Il y a une division des rôles assez enracinée, tu le verras … C'est tellement fort qu'il faut travailler sur leur parcours identitaire, sur la transmission de stéréotypes. Un choix que nous avons fait quand nous avons travaillé au projet Dafne à la ZEN. Quand nous avons travaillé avec les fillettes, on a vu apparaître ce problème de leur parcours de vie prescrit. Mais les fillettes restent quand même plus disponibles, elles sont encore très marquées par la tradition, sont destinées à faire la « fuitina »[388] à 14 ans. Elles ont un parcours plus destiné mais en même temps ce sont elles qui, on le voit ici au centre, commencent plus jeunes à suivre des logiques différentes. Elles essayent avec les instruments qu'elles ont avec ce qu'elles peuvent faire » Maria Rosa[389].

En ce qui concerne la seconde posture, il est vrai que le risque de reproduction est tangible dans des centres sociaux relativement « jeunes » ou plus précaires dans l'offre de services et d'activités. Néanmoins, dans d'autres centres plus anciens, il y une certaine conscientisation, par les habitants, du rôle « politique » des centres sociaux et des activités auxquelles ils participent. Ainsi cet effet de socialisation et de mobilisation hors les « murs »

387 *Ibidem*

388 En patois sicilien on définit la « *fuitina* » l'usage, répandu chez les jeunes couples, de s'éloigner pendant une courte période de la maison parentale et de ce fait, au retour, être « obligé » de se marier pour sauvegarder l'honneur de la jeune fille.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

du domicile est vécu, notamment par les femmes, comme une réelle amélioration de leur vécu quotidien, voire de leur capacité critique et constructive. En parcourant le cahier des comptes-rendus des séances de l'*Espace femme* d'un centre social, on peut constater l'évolution des contenus et de l'objet des discussions depuis le début de sa création durant les années 1990. On suit l'évolution des réunions autour de l'importance de la santé et de l'installation d'un planning familial sur le quartier, en passant par un long échange de plusieurs mois autour des problématiques liées à l'éducation des enfants, qui aboutit à des séances très construites, en couples, avec des sorties culturelles (musées, cinémas, visites de villes, …) et des rencontres avec des intervenants extérieurs : des médecins, des policiers, des étrangers, des bénévoles aux parcours insolites comme une femme allemande et ex-brigadiste, … On constate l'évolution du nombre de participantes mais surtout le délitement progressif de la parole avec des interventions des usagers de plus en plus ouvertes à des questions plus « universelles » : les guerres (en Irak et en Afrique), l'immigration (italienne à l'étranger et étrangère en Italie), les cultures autres (arabe et d'Afrique), la violence, la mafia, … . Au fur et à mesure, le dialogue avec l'institution est envisagé comme une possibilité, une ouverture qui montre la portée des évolutions réalisées au sein du groupe par les participantes. Voici, quelques extraits du cahier des comptes-rendus des activités de l'Espace Femme, en ordre chronologique :

> *« Une rencontre a été utilisée pour prendre en compte le cas d'une des participantes qui souffre particulièrement à cause d'un désaccord avec son frère. Ceci est en train de concerner l'ensemble des proches. La querelle, due en effet à des causes qui ont pourtant des solutions, se prolonge à cause de l'impossibilité réciproque de se confronter directement, par orgueil ou pour crainte d'un refus. On est petit à petit arrivé à trouver une solution qui est d'écrire une lettre. La femme en question a été aidée à mettre, noir sur blanc, ses sentiments et son désir de pacification, afin de donner lieu à un parcours d'échange entre eux ».*
>
> *« Un moment important de la réunion a concerné la situation de certaines femmes du groupe qui ont subi une expulsion, avec leurs familles, de la part de la Mairie ; il a été question de savoir quelle*

389 Entretien : fondatrice et directrice d'une association de femmes travaillant avec les centres sociaux. Mars 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

aurait pu être la meilleure manière de discuter avec les institutions pour une résolution du cas qui ne pénalise pas les familles concernées. Juste après cette réunion, il y a eu différentes rencontres avec des syndicats et des institutionnels de la ville ».

« Une autre rencontre très importante a été axée sur l'histoire de vie d'une des participantes au groupe, et cela a concerné la violence en famille. Lors de la discussion, plusieurs récits autobiographiques ont émergé, ayant tous en commun la même question. On a eu l'occasion de constater, avec amertume, combien ces pratiques sont répandues et pas du tout dépassées. On a également pu constater combien la confrontation avec les autres et le fait de ne pas se sentir isolé, a pu contribuer à renforcer sa propre capacité de réaction à ces injustices qui ne sont pas justifiées. Après des années passées à subir, en effet, on a constaté que, petit à petit, la capacité de s'opposer a pu émerger chez plusieurs femmes. Capacité de s'opposer à ces formes de prévarication. En les interrogeant sur la raison d'un tel changement, plusieurs d'entre elles ont considéré le fait de ne plus se sentir seules comme déterminant. Elles se sentent plus réconfortées et trouvent ici un lieu où elles peuvent en parler où elles peuvent recevoir de l'aide. Ceci nous conforte dans le parcours pris ».

Quand les activités développées ne concernent que des champs « du privé », ceci est peu dangereux pour les réseaux de contrôle mafieux. Par contre, la réticence des hommes à laisser leurs femmes venir aux centres sociaux devient plus grande lorsque les activités prennent une autre envergure. Comme le montre l'anthropologue Pitt Rivers (1997, p.130) « Le pouvoir féminin n'est pas un pouvoir déclaré, mais compte tenu de leur participation à l'honneur familial (en tant que dépositaires des aspects moraux et sacrés) les femmes ont en main le pouvoir, non seulement de faire pression sur leurs hommes, mais de les mener véritablement à la « ruine ». Parallèlement à la crainte de la sexualité féminine …. Il y a la crainte beaucoup plus réaliste de la sociabilité féminine ». Elles deviennent « dangereuses » lorsqu'elles véhiculent le consensus auprès de leurs proches, envers les associations en excluant ainsi le

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

référent mafieux. Consensus qui dépasse la seule dimension d'aide et d'entraide. Si l'action associative propose des alternatives viables économiquement, (on abordera ceci dans le paragraphe qui suit), mais également culturellement, elle met véritablement en danger le pouvoir installé et est donc objet d'intimidation voire d'actes violents.

> « *Nous essayons de travailler avec les hommes mais ceci est impossible à cause d'une série de préjugés qu'ils ont. Le premier problème est que, dans le vécu collectif, l'on pense que les enfants sont à leur mère (figghiu i matri). Le rapport avec l'Eglise, l'école, est géré par les mères. Le second préjugé c'est que l'espace familial c'est un espace de femmes. L'homme rentre le soir. La responsabilité de la condition familiale tient à la femme. L'homme travaille à l'extérieur. Mais c'est à lui que revient la décision finale, même s'il est absent, il a une attitude autoritaire. Plus ils sont absents plus ils veulent commander. C'est une structure autoritaire et verticale. Souvent violente. Ce n'est pas digne d'avoir un rapport de dépendance et d'humiliation par rapport à son mari. Le discours et la parole ont très peu de place, voire aucune. Les enfants intègrent ce modèle et donc ne nous reconnaissent pas : car ils attendent de nous un comportement similaire. Pour obtenir d'eux quelque chose il faut un parcours très long, car ils ont tendance à reproduire même dans les dynamiques interpersonnelles l'arrogance du plus fort* » Cosimo[390].

> « *Quand on généralise, on fait des erreurs. Dans ma famille, ma mère n'était pas du tout mobilisée au dehors de la famille : le style d'éducation que j'ai reçu était le plus commun pour nous les filles, une éducation au sein de la famille. Cet exemple c'est pour dire ceci : la femme sicilienne, il faut distinguer. Ce n'est pas vrai que pour toutes il y a seulement cette éducation au sein de la famille. Ceci n'enlève rien au fait que les femmes aujourd'hui et dans l'histoire ont des rôles très importants. Elles ont été des protagonistes dans différentes situations. Au groupe San Saverio, le centre social, durant les premières années de travail avec les femmes il y a eu des cours de*

390 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

couture. Je me souviens que beaucoup de femmes participaient à ces groupes formels et informels pour sortir hors de chez elles et devaient vaincre contre les très fortes résistances au sein de la famille et avec leur maris. Dans ces milieux, il y a un certain type de mentalité, mais ceci représentait une belle prise de conscience de la part des femmes, de sortir de chez elles, de discuter de leurs problèmes et puis de participer aux cours pour obtenir un diplôme. Au centre social de la ZEN, il y a eu un cours pour former des assistantes à l'enfance ; Ce cours aussi a vu une présence assez forte de femmes du quartier, très motivées et contentes de faire ce type de travail. Si l'on passe à la lutte à la mafia, les femmes ont un rôle très fort déjà dans le mouvement paysan ; aujourd'hui elles ont un rôle important dans les associations. La première association de masse contre la mafia a été une association de femmes en 1980. Il faut bien évidemment faire pour les femmes le même discours que pour les mouvements sociaux : c'est-à-dire que le pourcentage de personnes engagées n'est pas très élevé. Mais les femmes ont un rôle important. » Maria[391].

391 Entretien : animatrice d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

4. La confiance sociale

Après avoir travaillé sur les lieux et la nature des relations sociales entre les habitants des quartiers dans leur interaction avec les associations, nous proposons, dans les pages qui suivent, une analyse plus attentive des conditions permettant ou limitant la généralisation de la confiance. La question peut être ainsi formulée : les groupes intermédiaires, tels que les associations que nous avons rencontrées, participent-ils à élargir la confiance du groupe primaire ou communautaire vers la sphère publique ? Etant donné la complexité du système, quelles adaptations et quels moyens sont mobilisés ? S'agit-il d'adaptations complexes à un système complexe ? Dans ce contexte où, pour le simple citoyen, « faire confiance » à la mafia continue de représenter une solution rationnelle, comment limiter les effets désastreux pour la collectivité ? Il est évident que nous avons focalisé nos observations de terrain sur cet aspect spécifique de la réflexion : le rôle qui est attribué aux groupes intermédiaires, notamment les associations, dans leur capacité à créer les conditions d'une confiance généralisée.

En effet, le concept de confiance a été largement mobilisé dans la littérature du capital social en raison de ses apports spécifiques dans la nature des relations sociales. De ce fait, nous essayerons d'en proposer une analyse en relation avec notre terrain d'enquête. Après en avoir esquissé les multiples facettes conceptuelles, il sera question de se référer au terrain et aux questionnements qu'il fait apparaître.

Une première définition de la confiance se base sur le postulat suivant : la confiance est un mécanisme social par lequel on considère le comportement d'autrui par rapport à ses attentes. Cela veut dire que, dans les relations, chacun est amené à évaluer chez l'autre, dans des situations particulières, son degré de probabilité de faire une action ou d'avoir un comportement qui ne lui sera pas nuisible. À travers leurs actions, les autres peuvent, soit respecter la confiance qu'on leur aura attribuée, soit la nier (Gambetta, 1989, p. 281). Selon cette approche rationaliste, il est clair que pour les individus libres un certain degré de confiance est nécessaire pour coopérer. Donc, dans ce sens, la confiance favorise la coopération, la communication, la réciprocité généralisée et décourage la manipulation et l'opportunisme par rapport aux relations d'entraide dans les réseaux. En effet, la confiance

participe à réduire les incertitudes par rapport aux personnes et aux événements. Elle représente un important médium dans les échanges économiques et politiques. Le destinataire de la confiance peut être une organisation naturelle ou sociale (confiance systémique ou institutionnelle) ou des acteurs individuels (confiance personnelle ou interpersonnelle) (Mutti, 1998, p. 38). Dans une approche plus cognitive, la confiance est représentée comme un état d'esprit, une attente, vis-à-vis des autres ou envers des éléments symboliques, qui se fondent aussi sur des bases émotionnelles (Mutti, 1998, *Ibidem*). Dans cette approche, elle est un acte qui génère des relations sociales car elle n'a pas une visée uniquement rationnelle et stratégique mais crée du lien social généralisé. Dans ce sens, la confiance est une attente d'expériences qui ont une portée positive pour l'acteur, dans des situations incertaines, mais sous l'influence d'un apport cognitif et émotionnel qui lui permet de dépasser le seul stade de l'intérêt et de l'espoir. Déjà Simmel, comme d'autres (Parsons, Garfinkel), considérait la confiance comme élément central dans les interactions humaines (confiance interpersonnelle) et il l'envisageait comme un acte de foi, d'espoir, d'acceptation passive vis-à-vis des institutions (confiance institutionnelle). Comme le montre Mutti (1998), la typologie des relations sociales dans lesquelles chaque individu s'est inscrit dans son histoire personnelle contribue grandement à favoriser, ou défavoriser, son aptitude à faire ou donner confiance aux autres et à élargir celle-ci à des domaines plus impersonnels. Dans tous les cas, les lieux qui s'avèrent être stratégiques pour la production de confiance sont les groupes primaires, les communautés et les groupes intermédiaires qui permettent la connexion entre les sphères.

Le rôle primordial des associations se fonde sur le postulat que, dans les expériences associatives qui développent des fonctionnements solidaires entre les membres, la confiance s'instaure par le développement d'un sens commun d'appartenance et d'entraide. Il en découle une reconstruction identitaire des individus qui participe à établir des relations de confiance interpersonnelles mais qui, également, permet de redéfinir le système de référence individuel et collectif, notamment par rapport aux conditions de création d'une confiance systémique et institutionnelle. Si ce constat peut paraître évident, il est nécessaire de comprendre, d'une part, comment pour les centres sociaux dans les quartiers populaires, il est avant tout indispensable de « conquérir la confiance » des habitants pour développer leurs activités et, d'autre part, comprendre quels sont les mécanismes qui produisent le passage de la confiance interne entre les personnes au sein des associations, vers une confiance « externe » et généralisée. Ainsi, dans la première partie de ce chapitre, nous nous consacrerons à analyser les modalités d'adaptation des associations, voire parfois de

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

connivence, afin de « gagner la confiance » des habitants. Dans la deuxième partie, nous nous attacherons à identifier les limites et les vertus d'une confiance généralisée en l'action collective des habitants.

4.1 Les modalités d'action facilitant les relations de confiance

Des alternatives concrètes

On peut observer une méthodologie d'intervention des associations finalisée à établir des relations de confiance leur permettant de travailler dans les quartiers. Cette méthodologie s'articule autour de deux axes principaux : un axe opérationnel (la mise en œuvre d'actions aux résultats à court terme, immédiatement visibles) et un axe « culturel » (à travers l'utilisation du patois). Ce qui paraît comme un processus évident en effet constitue une adaptation consciente et volontariste, voire nécessaire, des pratiques associatives aux réalités locales.

> *« Il faut penser à des rencontres pendant lesquelles, de manière essentielle et facilement compréhensible, si possible en patois, les points principaux et les propositions précises sont évoqués par rapport à un problème donné. Sans organiser des réunions qui renvoient à d'autres réunions ».* Cosimo[392]

En ce qui concerne le premier axe, les modalités d'attribution de confiance, au sein de la communauté, se fondent avant tout sur les faits réalisés, au-delà des discours prononcés. De même, les « temps longs » sont évités ; on leur préfère plutôt des actions qui, une fois le problème identifié, permettent de proposer des solutions réalisables et plausibles. Or, les centres, avec leurs animateurs sociaux et bénévoles, ont dû s'adapter à ces modalités. Pour expliciter cette nécessité, nous utiliserons, encore une fois, un exemple explicatif en faisant référence à une expression convenue. En patois sicilien, on définit quelqu'un comme digne de confiance, par l'expression « *c'est un homme de parole* ». Cela veut dire que l'on peut croire à

392 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ce qu'il dit, car il le mettra en pratique. Il produira les faits qu'il annonce verbalement. On comprend pourquoi réclamer un contrat, comme forme écrite d'un accord, peut être considéré comme un acte superflu et presque offensant pour la personne qui nous a déjà « donné sa parole » garantissant qu'elle respectera l'accord pris. Pour les parties de l'accord, les faits suffiront comme preuve du respect de l'engagement. S'il est vrai que la loi a défini certaines règles et que, bien évidemment, nombre d'accords n'ont de valeur que s'ils sont réglés par des contrats écrits, beaucoup de relations interpersonnelles se laissent gérer par les engagements verbaux. De ce fait, par le respect « des choses dites » et des projets annoncés, les associations peuvent gagner la confiance des habitants des quartiers.

> « *Nous avons acquis de la confiance dans le quartier car nous avons offert des services : l'accompagnement scolaire pour les enfants, la crèche, etc.. .. Ce sont des choses que les gens nous reconnaissent. Ça fait maintenant dix années que nous travaillons ici, avant on travaillait auprès de l'école et au planning familial. Depuis cinq années nous sommes dans ces locaux qui étaient dans un état lamentable. Nous avons essayé de les remettre en état avec les jeunes du quartier. Ici on a l'habitude de tenir tout ouvert de manière à ce que ceux qui veulent rentrer puissent le faire librement, ils doivent sentir l'envie de venir sans contraintes. L'école a été plusieurs fois cambriolée, ils n'ont plus rien. Ici on a une télé et des ordinateurs et personne n'a jamais rien touché. Mon but, c'est de laisser tout ouvert. Je respecte mes engagements auprès des habitants avec des actions concrètes* » Bice[393].

> « *Nous n'avons jamais fait don de rien, cela nous a permis de gagner la confiance des gens* » Agnese[394].

L'exemple des modalités d'action de ces centres sociaux met en évidence la nécessité de s'adapter le plus possible aux référents locaux pour l'octroi de confiance de la part des habitants. Dans les quartiers populaires, comme on l'a vu, le patois est la langue commune et donc immédiatement compréhensible à tous. Le patois agit également comme un vecteur

393 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Août 1999.
394 Entretien : animatrice bénévole d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

d'identité commune et donc de confiance entre les personnes « qui parlent le même langage ». Les animateurs sociaux ou les bénévoles, qui viennent des autres quartiers de Palerme, ne comprennent pas forcément le patois et reconnaissent que cela pose des problèmes au début, notamment pour structurer une première relation de confiance avec les habitants. On pourrait dire qu'il s'agit du premier échelon d'un rapport qui devrait aboutir à créer les conditions de confiance nécessaires pour activer, entre les animateurs sociaux et les habitants, des dynamiques de dialogue aboutissant à l'action commune. Les animateurs sociaux et les bénévoles des centres sociaux savent qu'il faut s'adapter car *« les gens doivent se sentir à l'aise pour trouver dans le Centre un lieu accueillant* » Loredana[395].

> « *La confiance est une question personnelle, c'est ta sympathie et ta capacité d'entrer en relation avec les gens qui comptent. Moi, j'utilise beaucoup le patois sicilien de manière systématique et même de façon méthodologique, pour faire comprendre que je ne viens pas d'un autre monde. Au-delà du langage lui-même il s'agit pour moi de rendre compréhensible ce que je suis en train de dire* ». Maria[396].

L'articulation d'une méthodologie s'appuyant sur ces deux dimensions : « culturelle » et opérationnelle, n'est pas facile. Mettre en œuvre des projets et les pérenniser constituent un défi de tous les jours si l'on prend en compte la situation précaire du plus grand nombre d'associations gérantes de ces centres sociaux, elles sont toutes déficitaires en ressources humaines et financières. Et pourtant, si le « flux » de l'action est interrompu, les conséquences sont importantes. En tant que ressource rare, la confiance se réduit si elle n'est pas mobilisée[397]. Les acteurs associatifs ont, dans ce sens, une responsabilité notable car, comme Simmel (cité par Gambetta, 1989) l'affirmait, la confiance doit être « honorée » par le sujet qui la reçoit car la déception et la trahison de celle-ci impliquent des comportements méfiants qui peuvent s'avérer irréversibles. Dans les associations que nous avons étudiées, la conscience de cette responsabilité est assez marquée chez les acteurs.

395 Entretien : Animatrice bénévole en formation. Décembre 2001.
396 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Novembre 2001.
397 Comme le montre Hirschman (1983) cité par Pendenza, M., (1999, p.46), "Fiducia e cooperazione. Elementi di riflessione per una teoria del mutamento sociale" dans la revue Sociologia, n°1, 1999. Du même auteur voir également (2000) *Cooperazione, fiducia e capitale sociale*, Liguori Editore, Napoli.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« Nous ne créons pas de choses pérennes. Les gens pensent que l'on se moque d'eux ou se sentent abandonnés. Ils finissent par ne plus être réceptifs de ce que l'on propose car ils savent que maintenant on est là mais demain nous n'y sommes plus. Les personnes changent continuellement, ils ne savent pas qui nous sommes. Seulement la structure est pérenne car elle existe depuis 15 ans mais tout le reste est volatile. Si ce n'était pas pour la directrice il n'y aurait plus rien. Ça tient sur une seule personne. Mais elle aussi finira par être fatiguée sans savoir qui pourra prendre sa place » Loredana[398].

« Nous ne faisons pas partie de l'association, on n'est que des bénévoles qui avions travaillé pendant une période courte sur un projet d'animation théâtrale pour les jeunes du centre social. Il n'y a plus eu de financements donc on a interrompu pendant un certain temps. Durant cette pause, les jeunes ont fait circuler une rumeur comme quoi nous avions juste volé l'argent du projet. C'était une manière de nous blesser à cause de notre absence en plein milieu du projet. Une tentative de détachement. C'est une réaction compréhensible : ils oublient le travail fait ensemble et se sentent oubliés, abandonnés. Nous avons apporté une alternative à leurs journées qui sont toutes pareilles : travail, salle de jeux, discothèque. On leur a proposé une évolution de qualité en travaillant avec eux sur un projet de vidéo et théâtre et on a dû partir par manque de financements. On n'a pas arrêté d'y penser pour trouver des solutions. Le ZEN c'est un quartier qui t'absorbe, il faut penser à ces jeunes » Alba[399].

Ainsi, malgré les efforts pour combiner des actions efficaces dans l'immédiat à un travail à plus long terme en capacité de prouver ses réussites après de nombreuses d'années, les habitants peuvent rester méfiants face à ce volontarisme. Cette méfiance est le résultat d'une relation faussée avec l'institution et ses représentants. Les associations y sont associées

398 Entretien : Animatrice bénévole en formation. Décembre 2001.
399 Entretien : animatrice salariée, projet théâtre. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

en tant que fournisseurs de services sociaux. Cette méfiance s'exprime par le dicton : « *Nuddu fa nenti pi nenti* » (en français : personne ne fait rien pour rien !). Les habitants sont en effet habitués aux promesses non respectées des représentants institutionnels, des politiciens, des fonctionnaires des services publics, auxquels ils n'accordent plus aucune confiance. Un habitant explique : *« Leur parole n'est plus crédible et ils ne viennent dans ces quartiers qu'à l'approche des élections »*. Cette affirmation n'est que le constat d'une pratique locale : comme on l'a vu, les services publics étant déficitaires, ils sont perçus par les habitants comme des aides ponctuelles ou des faveurs personnelles. Ce sont des « dons reçus » en échange desquels, à l'approche des élections, il faut voter pour tel ou tel autre notable qui les a « offerts ». Lorsqu'un centre social a ouvert ses portes dans un quartier populaire périphérique, il est resté longtemps vide, les habitants ont été méfiants, attendant, selon les habitudes, la demande de voix pour les élections. Cela ne s'est pas produit et a été l'un des premiers pas vers l'acquisition de leur confiance.

Cette difficulté évidente peut conduire les animateurs sociaux ou les bénévoles à des choix qui peuvent se positionner à la limite de la loi mais qui leur semblent nécessaires pour canaliser la confiance locale. Il s'agit d'adaptations complexes à un système complexe.

Des adaptations risquées

S'il est vrai que la confiance des habitants garantit parfois la survie des associations qui peuvent, ainsi, bénéficier d'une intégration au quartier, celle-ci peut impliquer des coûts. Les adaptations peuvent être parfois ambiguës et il est possible, à notre sens, d'en questionner la pertinence. Ainsi, nous l'explique une animatrice d'un centre social à la ZEN :

> « *Nous pouvons laisser nos portes ouvertes, personne ne viendra voler quoi que ce soit. En revanche, à l'école, tout a été volé, ici ils ne touchent rien* ». Bice[400]

Cette « porte ouverte à tous » est un symbole fort mais elle sous-entend des contraintes et des adaptations aux règles territoriales. En effet, le libre choix de chacun de pénétrer dans les lieux ouverts de l'association est un acte fort d'ouverture. Mais le centre social « paye »

400 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

cette « liberté d'expression » au niveau du quartier par une adhésion non affirmée, mais tout de même pressante, aux règles du silence. Nous ne parlerons pas d'*omerta*, mais il reste que les pratiques, telles que décrites par les animateurs sociaux, peuvent révéler une certaine forme d'omission volontaire :

> « *Faire des dénonciations lorsque je viens à connaître quelque chose, je n'y pense même pas ! Je ne veux pas avoir des problèmes avec les gens d'ici »* ou encore *« Il s'est créé un phénomène tellement merveilleux, une telle relation de confiance entre nous et les gens, que tout semble plus simple* ». Bice[401].

Les portes peuvent donc rester ouvertes car l'association ne doit « rien craindre ». La frontière nous paraît être très faible entre ce qui tient de la protection, de la confiance et du respect. Il s'agit de trois éléments qui sont différents mais cette différence est souvent difficile à saisir : comment en expliquer les nuances aux habitants ?

> *« Le fait de ne pas dénoncer des faits criminels de la part des associations c'est une chose très dangereuse car cela peut signifier partager la culture mafieuse. C'est tout le problème d'un projet d'altérité par rapport au système mafieux. Si on ne se pose pas le problème de dénoncer ou de parler, indépendamment des bonnes motivations, cela signifie cautionner une connivence et donc reconnaître et accepter la culture mafieuse et son système de pouvoir. Il s'agit d'acquérir la confiance des mafieux car on ne les dénonce pas, pour ne pas les déranger. »* Umberto[402].

Il n'en reste pas moins que, si certaines concessions ne sont pas accordées, la méfiance entre les gens et par rapport aux associations peut s'instaurer. Comme le montre Gambetta (1989, p. 213), la mafia se sert et exploite le développement fragmentaire de la méfiance qu'elle participe à générer par des moyens ciblés : le secret, l'espionnage, la délation, … Ces

401 Ibidem.
402 Entretien : fondateur et directeur d'un centre d'information et de documentation contre la mafia. Mars 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

propos sont confirmés dans le vécu d'un autre centre social qui, lui, n'a pas joué le jeu du silence et a été contraint d'en subir les conséquences :

> *« Les prêtres, animateurs du centre social, qui ont dénoncé les faits de pédophilie dans le quartier ont été considérés comme des ennemis, à la place des vrais coupables. Cela a posé d'énormes problèmes lorsque notre centre social a voulu monter un projet avec eux. Certaines familles ne voulaient plus que leurs enfants viennent au centre pour l'accompagnement scolaire. Il a fallu aller parler avec les parents pour expliquer ce qui s'était passé réellement car des rumeurs ont commencé à circuler en déformant la réalité ».* Francesca[403].

Dans ce contexte, « faire confiance à la mafia continue de représenter une solution rationnelle pour le simple citoyen mais cela s'avère désastreux pour la collectivité. Dans le monde mafieux, la confiance ne devient jamais un bien public mais elle maintient les caractéristiques d'un bien positionnel : les uns peuvent avoir confiance dans les autres seulement si cette confiance est détruite par ailleurs » (Gambetta, 1989, p.212). C'est un travail subtil de délation et de remise en question pour rendre douteux, aux yeux des habitants, le travail des associations dans les quartiers. Les associations essayent, comme on l'a constaté, de fonder leurs logiques d'action, et de gagner la confiance des usagers, par le seul fait d'agir sans rien demander en échange. Et ce, en renversant la logique instrumentale de l'échange pour rappeler aux habitants l'existence d'autres relations de confiance. Mais parfois, de manière plus ou moins consciente, elles tombent dans les pièges tendus par un contexte qui leur est hostile. Toute la difficulté réside dans la capacité à mobiliser, en interne, des dynamiques capables de contraster cette tendance en dépit d'une certaine facilité à l'adaptation.

> *« Lorsque le projet du restaurant associatif dans le quartier de l'Albergheria n'a pas marché, il y a eu des attitudes de fermeture de la part des habitants adhérents au centre. En effet, l'une des personnes de l'association qui était gérante du restaurant associatif a été incriminée car complice d'un boss mafieux de la zone. Si le boss*

403 Entretien : usager et bénévole d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

s'est rendu à la police lors de son arrestation, la personne a eu une attitude d'omerta et n'a donné aucune information. Cet événement a été très grave et j'avais conseillé de gérer la crise avec le dialogue au sein du centre social. On a considéré que je voulais mettre en péril le calme du centre. Mais ne pas parler de tout ça signifie cautionner ce comportement mafieux car, ce qui s'est passé, n'est autre chose que la faillite du projet. Ils pensaient qu'un tel projet aurait pu fonctionner car le restaurant aurait dû devenir un point de référence du quartier pour produire un détachement de l'économie illégale mafieuse. Cette faillite a montré que l'opération n'était pas du tout simple et on n'en a même pas parlé. ... Quand il arrive des événements de ce type il y a une certaine forme d'omerta acceptée pour le bon vivre, pour le vivre ensemble. Une bonne partie des expériences associatives ne se posent pas le problème de réaliser quelque chose d'alternatif au modèle mafieux si non qu'en termes de bonnes intentions et parfois de manière très partielle. …… Mais si l'on accepte les équilibres établis on fait le jeu du contrôle du territoire de la culture mafieuse qui considère les institutions comme ennemies. Il est clair que sur les institutions il faut faire un discours critique. Cependant, quand il arrive des faits criminels mafieux, il faut échanger avec les habitants autour de ce qui est arrivé, voire dénoncer les faits dont on a connaissance. Si on ne le fait pas, cela signifie accepter de manière passive une réalité sans se poser des questions.» Umberto[404].

Confiance « personnalisée »

Certains centres sociaux ont fait la preuve de leur implantation réussie dans les quartiers. Quand on regarde de près leur fonctionnement, on s'aperçoit que la structuration des relations de confiance entre les habitants et les animateurs des centres sociaux s'est faite par étapes successives dans un jeu de relations à géométrie variable : tantôt en s'affirmant comme un contre exemple, tantôt en s'adaptant, tantôt en activant des dynamiques

404 Entretien : fondateur et directeur d'un centre d'information et de documentation contre la mafia. Mars 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« inclusives ». En définitive, un bon nombre d'associations ont, malgré tout, réussi le pari de pérenniser leur action dans les quartiers.

Mais la confiance, à travers laquelle se structure la légitimité à agir des centres sociaux, se cristallise le plus souvent autour, non pas du collectif associatif, mais de personnes spécifiques qui ont été, soit à l'origine de l'initiative, soit particulièrement visibles dans le quartier. La relation se base donc sur la confiance personnalisée. Dans les centres sociaux de notre échantillon, il est vrai que les activités se sont construites à partir du charisme de quelques personnes spécifiques : des prêtres, des femmes du quartier, des femmes militantes…

Ce phénomène de personnalisation, ne nous semble pas être propre à la réalité sicilienne. De nombreuses associations ont, à leur origine, des membres fondateurs qui se regroupent autour d'une personne charismatique qui « porte » le projet associatif. Tout de même, dans ce contexte, ceci prend des connotations particulières que nous tenterons d'analyser.

La relation se fonde sur la reconnaissance individuelle et la confiance que l'on accorde à telle ou telle autre personne. Celles-ci deviennent des acteurs légitimes du moment qu'elles véhiculent des référents dans lesquels les habitants finissent par se reconnaître. À titre d'exemple, le prêtre à l'origine d'un centre social situé au centre ville de Palerme, n'était pas spécialement connu dans le quartier lorsqu'il décida de lancer un projet de centre social. Mais son inscription dans l'Eglise a participé à dépasser la méfiance des habitants qui lui ont accordé leur confiance du fait de sa « parole légitime » puisque religieuse. D'autres prêtres sont à l'origine d'autres centres sociaux de quartier. De la même manière, certaines femmes habitantes du quartier arrivent à canaliser la confiance car les personnes reconnaissent dans leur parcours une similitude avec le leur ; elles accordent plus facilement leur soutien à un projet lorsqu'il est porté par des acteurs habitant leur quartier. Ainsi, par exemple, le charisme de Francesca**,** qui habite le quartier depuis des années et préside un centre social, est fondamental. Les hommes permettent à leurs épouses de sortir de chez elles pour participer aux activités du centre social grâce à cette femme du quartier qui est capable de les convaincre. Tout en étant identifiée au centre social, car elle en fait partie, elle reste une femme du quartier et gagne ainsi la confiance des hommes « *par son caractère actif, son énergie* », comme on nous le dit. Mais d'autres personnes, du fait de leur charisme, voire de leur engagement dans des expériences politiques, arrivent également à se faire une place dans

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'intrication complexe des réseaux de confiance locaux. Nous avons rencontré également Agnese, Bice, Maria, d'autres femmes engagées, ainsi que des hommes, Vincenzo, Nino, autour desquels s'est construite une confiance que l'on peut qualifier de gré-à-gré, ayant des effets indirects sur l'ensemble de l'association. De cette manière, c'est la personne, individuelle, qui devient vecteur de confiance pour l'ensemble de l'association et de ses membres.

> *« La confiance se structure souvent autour d'une seule personne. C'est sûr, les gens ont besoin d'avoir des points de référence car ils doivent faire confiance : nous n'avons pas d'intérêts économiques, d'instrumentalisation, ce que l'on fait est toujours à leur service, pour eux. C'est une manière de raccourcir les distances. Pourtant cette référence à la personnalité peut être similaire aux structures mafieuses, et cette référence doit toujours être vérifiée pour qu'il n'y ait pas de malentendus. Les gens peuvent garder une certaine distance, vérifier jusqu'à quel point l'on est capable de donner des réponses concrètes à leurs demandes. Dans notre cas par rapport aux enfants, aux femmes et aux personnes âges. »* Cosimo[405].

> *« La personne est garante pour l'association. La légitimité de l'action associative est liée à la personne qui est considérée son représentant. Seulement ces personnes et leur capital social, sont concernés et non pas l'ensemble. La légitimité et la reconnaissance des personnes permettent d'abattre l'obstacle de la méfiance envers l'association. Mais seulement pour cette association, dans ce quartier. C'est très circonscrit. Si la personne n'est plus là on n'y va plus. La personne de référence est le prêtre de l'association et les autres jouissent d'une légitimité par reflet »* Luciano[406].

> *« Ici il s'est créé ce phénomène merveilleux grâce auquel on a réussi à créer une relation de confiance entre nous et les personnes. Ceci rend tout plus simple. J'ai un passé de féministe et il y a cinq ans, lorsque nous sommes arrivés ici, j'ai proposé aux femmes d'aller*

405 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Décembre 2001.
406 Entretien : ancien adjoint au Maire de la ville de Palerme. Mars 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

au restaurant dans le centre de Palerme. Seulement les femmes, selon la vieille méthodologie féministe. Les hommes, grâce à mon âge avancé qui inspire confiance, ont accepté. Les femmes sont venues, et avec un car nous sommes allées en centre ville. Nous sommes rentrées à minuit et on a trouvé tous les hommes en rang à nous attendre. Aujourd'hui même les hommes nous demandent de faire une sortie en ville ». Bice[407]

Cette centralisation de la confiance sur une seule personne, relativement courante dans les modes de structuration des associations à leur origine, peut être, dans le contexte qui nous intéresse, facteur de deux dysfonctionnements majeurs : d'une part, la reproduction d'un système relationnel basé sur la protection et le pouvoir, d'autre part, une limite en termes de changement dans la durée.

En ce qui concerne le premier écueil, on n'est évidemment pas dans le cas de figure d'un système de pouvoir mais cette personnalisation de la confiance questionne les animateurs et les bénévoles eux-mêmes dans le sens où elle reproduit des relations que les centres sociaux s'appliquent à dénoncer au quotidien. Ils expriment donc ces craintes et en discutent avec les usagers des centres sociaux.

« On reproduit malgré nous le même système qui fonctionne au niveau communautaire. Au niveau territorial, le mafieux parrain est une personne qui jouit de confiance et qui généralise cette confiance à l'ensemble du réseau mafieux. Le système mafieux prévoit qu'une personne soit bien identifiable au niveau local, leurs objectifs sont canalisés pour l'enrichissement d'une minorité » Luciano[408] ·

Ce sont des formes de relations qui, de manière voilée, reproduisent la relation unique au parrain. Dans ce cas, il s'agit de relations de confiance personnalisée qui se transforment en relations de protection et de pouvoir créant de la dépendance. Cette forme de personnalisation peut donc nuire aux associations qui s'efforcent de véhiculer une approche

407 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Août 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

coopérative et solidaire de leur action, donc, *a fortiori*, portée par la confiance généralisée à la pluralité des acteurs.

> *« Nous avons constaté, sur le plan des comportements personnels, la fréquence du terme « parrain » dans le langage des jeunes. Cela désigne une attitude de protection de la part d'une personne adulte ou d'une personne plus âgée et, d'autre part, la disponibilité de la part du plus petit pour se laisser guider, juger et gratifier. (…) Cette structure est très difficile à modifier. La difficulté de l'intervention dépend du fait qu'une telle structure relationnelle est déjà constituée et ne permet pas un modèle nouveau et différent de relations qui puissent au contraire développer réciprocité, liberté, autonomie, originalité ».* Cosimo[409].

Le deuxième écueil concerne plus largement la capacité d'impact des actions associatives lorsque le projet est identifié à une seule personne alors qu'il est le fruit d'un travail collectif de plusieurs années. Dans ce sens, la valeur globale des activités du centre social ainsi que leur potentialité de changement sociétal dans le long terme, peuvent en être affectées.

> *« Les mouvements sociaux et non seulement l'antimafia, ont des grandes limites par rapport aux formes traditionnelles de la politique, comme les partis ou les syndicats ; l'une de ces limites est la précarité de leur durée, ils sont monothématiques. Ceci les empêche de rentrer dans un mouvement, dans un discours plus généralisé, dans un projet de large envergure et ceci est lié à la crise des grandes narrations, des grandes perspectives de changement. Il y a une perte de confiance et donc un taux important de mortalité. Beaucoup d'associations naissent et meurent en quelques mois. Celles qui résistent sont très peu nombreuses et ont d'énormes difficultés. Elles résistent car il y a des personnes, très souvent en nombre restreint, qui ont fait un choix*

408 Entretien : ancien adjoint au Maire de la ville de Palerme. Mars 1999.
409 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

de vie. Des personnalités. C'est le choix de vie de quelques personnes. Vous verrez en les côtoyant qu'il y a toujours deux ou trois personnes qui tiennent tout car elles ont dédié leur existence à cet engagement. Je vais faire donc un discours très clair : ces expériences ont ces limites : la précarité, des difficultés économiques et une faible participation des habitants du quartier. C'est des expériences exemplaires mais minoritaires ». Umberto[410].

Au-delà de ces constats, l'expérience d'autres réalités associatives, aussi bien que le sort réservé à ceux qui se mobilisent de manière isolée, montre les risques que cette situation peut produire. De nombreuses analyses du mouvement antimafia, dont les centres sociaux font partie de manière plus ou moins déclarée, montrent que seul le caractère impersonnel de l'action en garantit le succès. En effet, la personnalisation de la confiance signifie également la visibilité et l'exposition d'une seule personne par rapport au reste du groupe associatif. Dans des situations de tension, lorsque par exemple le centre social est considéré comme un danger pour les réseaux mafieux présents, cette personnalisation peut se transformer en isolement et donc représenter un danger.

Le cas d'un centre social d'accueil pour les jeunes d'un quartier à la périphérie de Palerme est explicatif. Géré par un prêtre connu dans le quartier, Padre Puglisi, le centre se développe en proposant des activités d'accueil pour les enfants et les jeunes, parmi lesquels les enfants de quelques boss mafieux locaux. Plus le centre s'agrandit, en nombre d'enfants accueillis et d'activités proposées, plus il « dérange » par les alternatives qu'il offre. Bien qu'entouré par d'autres bénévoles et femmes d'Eglise, c'est Padre Puglisi l'homme fédérateur autour duquel se cristallise le consensus des habitants du quartier. Le déploiement de cette activité courageuse a eu lieu dans l'indifférence de l'Eglise et de l'Etat, ainsi que d'une partie de la société civile la plus éclairée sur les questions d'antimafia. Les appels publics de Padre Puglisi, destinés, tantôt à susciter une prise de responsabilité collective sur les conditions du quartier, tantôt à solliciter des contributions financières pour pérenniser les activités du centre mais également pour offrir des services publics (dont l'école absente dans le quartier), tantôt à dénoncer publiquement des abus quotidiens de la criminalité, tous ses appels sont restés sans

410 Entretien : fondateur et directeur d'un centre d'information et de documentation contre la mafia. Mars 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

réponse et ont renforcé son isolement qui l'a condamné. Cet isolement s'est accompagné d'un travail subtil de délation ayant comme objectif de miner la confiance personnelle dont le prêtre bénéficiait auprès de ses paroissiens et des autres habitants du quartier. Il sera tué par la mafia en septembre 1993 par des hommes des *boss* mafieux du quartier.

> « *Les mafieux ne peuvent pas tolérer que Padre Puglisi ait produit une transformation grâce à son centre, qu'il ait eu un ascendant sur leurs enfants, qu'il ait sermonné contre la criminalité et l'illégalité depuis son autel. C'est une église différente, celle qu'il a proposée. Une Eglise qui ne protège pas les fugitifs mafieux, qui n'aime pas les jeux pyrotechniques à la fin des processions religieuses, c'est une Eglise qui ne plait pas à la mafia. De ce fait, la rage grandit ainsi que l'isolement autour de Padre Puglisi. Il faut l'arrêter. Dans le quartier se diffusent des rumeurs sur la présence de policiers infiltrés au sein du centre social Padre Nostro. Les intimidations arrivent mais Padre Puglisi continue avec fermeté son activité. La solitude, les défaites, la fatigue ne l'arrêtent pas. C'est Salvatore Grigoli qui a essayé de l'arrêter, avec un coup à la nuque, mais lui il continue de sourire, malgré les coups* »[411].

Dans le cadre des activités des centres sociaux, les exemples extrêmes comme celui de Padre Puglisi restent rares, mais ils sont fréquents dans les associations de l'antimafia, aussi bien que dans le milieu judiciaire, intellectuel et de l'information. Ces personnes engagées autour desquelles se cristallisent le consensus et la confiance des gens, sont paradoxalement les plus exposées à un risque d'isolement. Ainsi, T.Grasso, leader du mouvement antiraket sicilien, depuis le premier procès[412] contre des mafieux racketeurs n'arrête pas de répéter à ceux qui s'intéressent aux activités de son association que « *contre la mafia on gagne en restant unis. En s'isolant, on meurt* ». Les jeunes fondateurs du réseau associatif Addiopizzo s'expriment de même. Ce réseau fédère autour de lui des commerçants et des consommateurs s'opposant au « pizzo » et a participé à développer le nombre de plaintes contre les racketeurs dans la ville de Palerme. Le réseau se porte partie civile dans les procès et évite que les personnes qui ont le courage de dénoncer leurs racketeurs, restent isolées avant, durant et après le procès. Selon l'analyse de Champeyrache (2008), « les actes de résistance à la mafia

411 Source : site Internet PadrePuglisi.net
412 En 1991 dans la ville sicilienne de Capo d'Orlando.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

sur les territoires qu'elle contrôle ont toujours pâti d'une asymétrie favorable à la mafia. L'histoire de l'anti-mafia est faite d'hommes et de femmes qui se sont dressés seuls face, non pas à l'ennemi clairement identifié, mais à des personnes unies par l'affiliation à la vie et à la mort à une société semi-secrète. Le cœur de la durabilité de la mafia est là : on peut arrêter un chef mafieux, l'association lui survit car la mafia ne dépend pas d'un chef charismatique. Addiopizzo s'est construite sur le même modèle : c'est un réseau et non un mouvement avec leader à sa tête ; elle n'est pas liée à un nom en particulier qu'il suffirait d'abattre pour troquer définitivement le mouvement. La lutte anti-mafia cesse alors d'être un affrontement perdu d'avance entre un réseau et quelques individus isolés et devient un affrontement moins inégal de type réseau contre réseau »[413]. Plus récemment, en mai 2008, l'association nationale des familles victimes de la mafia a donné son soutien à l'écrivain italien Saviano[414] qui, lors d'une conférence publique déclarait « *l'isolement et la dé-légitimation arrivent avant de se faire tuer : être considéré un fou, un clown, un type qu'il ne vaut pas la peine d'écouter, c'est la stratégie* »[415]. En effet, l'écrivain lors de sa recherche d'un logement, s'est vu refuser à plusieurs reprises par leurs propriétaires la location d'appartements. De ce fait, l'association lui a assuré la possibilité de mettre à sa disposition un lieu où vivre. Dans son communiqué public, les familles des victimes ont insisté sur la question centrale de l'isolement : *« A partir des histoires personnelles des membres de notre association, nous savons combien l'isolement social est odieux et dangereux. Pour cette raison notre offre ne veut pas être une provocation mais une proposition sincère pour pouvoir démontrer notre estime et notre proximité avec Saviano »*[416].

L'isolement des personnes ou leur exposition solitaire est le fruit également de l'indifférence générale, d'une certaine aptitude à considérer ces personnes comme des

413 Champeyrache C., (2008), « Addiopizzo : quand l'antimafia utilise des méthodes mafieuses ». Contre-feux.com au cœur des débats. Site Internet : http://www.contre-feux.com/international/addiopizzo-quand-lantimafia-ut.php

414 Roberto Saviano est un écrivain italien auteur de l'ouvrage « *Gomorra* » traduit en plusieurs langues, dans lequel il dénonce le système de la camorra dans un village proche de Naples. Depuis la parution du livre, il vit caché et avec une escorte de police qui le protège en permanence à cause des menaces de mort qui lui ont été adressées par les chefs de la camorra cités dans son livre. Voir aussi son texte « Io, la mia scorta e la mia solitudine » dans le quotidien La Republica, daté 16 octobre 2009.

415 Source Internet : http://vodpod.com/watch/2129401-c6-tv-video-saviano-a-cinisi-delegittimare-e-isolare-cos-uccide-la-nuova-mafia. Cinisi, août 2009.

416Source Internet : http://www.robertosaviano.it/documenti/9401/125/129. Pour continuer l'approfondissement sur cette question on pourrait également apporter l'exemple du « travail solitaire » de nombreux juges de l'anti-mafia. Comme le montre Blando A., (1996, p. 87) « l'antimafia des juges devient un fait personnel, quand par contre elle devrait avoir les caractères de continuité et d'impersonnalité qui peuvent lui assurer un réel succès. Tout cela porte à l'isolement des magistrats et des investigateurs, isolement de la part même de l'Etat qu'ils sont censés servir ».

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« héros ». Ce que les bénévoles ou les animateurs sociaux, qui travaillent dans les centres sociaux, disent de ces personnes autour desquelles se mobilise l'ensemble de la confiance des habitants, relève de l'admiration pour cette forme d'engagement exceptionnel. L'opinion publique locale participe également à circonscrire l'attention autour de telle ou telle autre personne en oubliant que le fonctionnement de ces centres sociaux est le résultat d'une dynamique collective et partagée. Nous n'avons pas assez d'éléments pour développer cet aspect de la question mais on peut proposer une première ébauche de réflexion à partir des paroles de B. Stancanelli, autrice d'un ouvrage sur Padre Puglisi : « Les héros solitaires nous plaisent car ils nous absolvent : notre normalité se complait de leur héroïsme, elle voit dans leur défaite la meilleure des raisons pour s'abstenir non seulement du courage, mais aussi de tout geste d'humaine résistance » (Stancanelli, 2003).[417]

En conclusion, la dimension personnalisée de la confiance, qui peut être rattachée à des formes plus traditionnelles de relations particularistes, joue un rôle moteur dans la fidélisation des habitants aux activités des centres sociaux. L'engagement des personnes peut être vecteur d'une confiance plus généralisée mais, ceci, à des conditions spécifiques, comme on a essayé de le montrer. La question est donc de savoir quelles passerelles existent, quels liens, quelles relations produisent le passage de la confiance circonscrite aux expériences que nous avons analysées à la confiance généralisée, ce que l'on appelle la *civicness*.

417 Stancanelli B., (2003), « *A testa alta Don Giuseppe Puglisi: storia di un eroe solitario* », Einaudi, Milano.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

4.2 Une confiance en l'action collective, bloquée

Dans le cas des centres sociaux, il est évident que la confiance mobilisée, dans les modalités que l'on a évoquées plus loin, n'a d'intérêt que si elle produit, entre les habitants, des dynamiques vertueuses, aptes à apporter une amélioration de leurs conditions de vie, tant matérielles que relationnelles. Cette confiance permet aux animateurs sociaux et aux bénévoles d'interagir avec les habitants, de créer les conditions nécessaires à un réel partage avec les usagers des centres sociaux, quelle que soit l'activité mise en œuvre : centre aéré, groupes de parole, accompagnement scolaire, appui juridique, alphabétisation, …

L'articulation des réseaux de solidarité au sein des centres sociaux, ainsi que la mobilisation des ressources collectives, permettent de franchir le pas vers des formes plus larges de confiance, dépassant la dimension associative pour s'externaliser au-delà de l'espace de proximité. Ce qui, en dernière instance, devrait « produire » un processus de confiance généralisée envers les institutions externes, et, au premier abord, constituer une tentative d'ouverture envers ce qui se passe au-delà du quartier.

Mais quelles sont les dynamiques qui permettent ce passage ? Et, éventuellement, quelles sont celles qui l'ont bloqué ? Nous avons essayé de comprendre si l'action des associations réside dans la mobilisation de l'existant ou la création à partir de l'inexistant. En effet, certains animateurs sociaux interviewés affirment qu'aucun sens de la collectivité, aucune confiance généralisée existe et que, de ce fait, tout est à construire pour produire de très faibles résultats. Pour d'autres, par contre, tout est là, les habitants savent entrer en relation avec les autres et s'intéresser aux « questions publiques », mais tout est à mobiliser, à mettre en synergie, à dynamiser avec eux. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les contextes (environnementaux, économiques, relationnels, politiques) qui déterminent les résultats de ce travail de long terme au sein des quartiers, au milieu et avec les habitants. Et le contexte conditionne aussi inévitablement la confiance plus large envers le « politique ». Voici, à travers les mots de deux observateurs savants, les récits explicatifs de l'une et de l'autre posture :

> *« Ce qui arrive ne nous donne pas beaucoup d'espoir dans ce sens. Certaines de ces femmes arrivent à parler de leurs problèmes non seulement en termes individuels mais qui concernent tous, certainement elles apporteront au sein de leur famille un regard*

divers sur la société. Mais combien sont-elles, ces femmes ? Il ne faut pas penser que ça n'existe pas, même avec des personnes sans beaucoup d'instruction, on arrive à parler de choses qui ne sont pas liées à leur espace individuel. Si l'on regarde ce qui arrive autour de nous, le niveau de désordre et d'incivisme démontre qu'il n'y a pas de véritable conscience civique. Quand il y a les élections, par exemple, les personnes votent en fonction de leurs intérêts personnels. Ceci arrive à tous les niveaux sociaux. Bien évidemment, si l'on arrive à élargir sa propre capacité de discuter et d'élargir son propre esprit, ceci pourra aider à démanteler certains stéréotypes. Mais il s'agit d'expériences moindres. » Anna[418].

« Qui détermine la limite politique entre ce qui te concerne et ce qui ne te concerne pas ? Quelle est cette limite ? Occupe-toi de tes affaires … c'est le langage de certaines classes dominantes et de la mafia : cela signifie de ne pas t'occuper des sorts de la communauté dans laquelle l'on vit. De tes affaires personnelles, de ta famille, … l'engagement public en est exclu. C'est le pouvoir politique qui dit de t'occuper de ta famille ». Dino.[419]

Mais essayons de voir, au plus près de l'action des centres sociaux, comment cela se passe. À partir de quelques expériences communes aux différents centres sociaux que nous avons rencontrés, on peut tenter de reconstruire « *le parcours vers la confiance généralisée* ». Les débuts des expériences, telles que restituées dans les récits des acteurs, s'annoncent toujours dans des termes complexes. Les habitants semblent « indifférents », complètement engloutis dans un système de résignation et de dénégation. Ils se présentent ainsi aux yeux des animateurs sociaux :

« Quand nous sommes arrivés ici, tous le monde dormait jusqu'à une heure de l'après-midi car personne n'avait aucun espoir,

418 Entretien : écrivain et animatrice d'un centre d'information et de documentation contre la mafia. Décembre 2001.
419 Entretien : Ecrivain et syndicaliste de la CGIL. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

aucune occupation pour la journée. Ils préféraient dormir toute la matinée pour rendre moins longue la journée » Rosalba[420].

Ainsi, l'attitude de fatalisme des habitants semble caractériser les quartiers populaires. Personne ne semble rien attendre, personne ne fait rien. Cette attitude chronique constitue, on l'imagine, un frein puissant pour tous ceux qui veulent mettre en acte des projets nouveaux, qui veulent se mobiliser. C'est l'expression typique du « *poi vediamo* » (en français : « l'on verra par la suite »), qui traduit le sens de cette impossibilité à avoir confiance en l'avenir.

« Poi vediamo » est une expression typique de renonciation. Elle exprime le renvoi à des faits et des choses qui attendent d'être constatées et vues une fois réalisées. Elle sous-entend la méfiance car rien de nouveau ne pourra vraiment changer les choses. Cela à partir du constat que tout enthousiasme facile ou toute parole lénifiante doivent être accueillis avec une distance pleine de sagesse, à l'épreuve des faits ». Cosimo[421]

Comme Banfield (1958, p.38) l'avait fait des années auparavant, l'on pourrait s'arrêter à ce constat et imaginer, comme lui, que ceci est inscrit dans la culture locale, et que rien n'est possible. Sa description des habitants de *Chiaromonte*, le village qu'il étudia, semble proche des regards portés par les animateurs sociaux sur les habitants des quartiers populaires de Palerme lors de leurs premières rencontres : « *Les habitants paraissent incapables d'agir pour le bien commun ou, même, pour n'importe quel but qui dépasse l'intérêt matériel immédiat de leur famille* ». Et pourtant …. les activités des centres sociaux commencent à se structurer, « à gagner la confiance » des habitants qui y viennent, qui y mettent leurs enfants, qui passent juste pour se renseigner, qui, d'une manière ou d'une autre, interagissent avec ce lieu associatif installé dans leur quartier.

420 Entretien : psychologue et animatrice d'une association de femmes intervenant dans des centres sociaux. Décembre 2001.
421 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« Les habitants viennent au centre social pour oublier leurs problèmes. Ce *sont des gens qui ont vécu des expériences difficiles. Ils ont envie de parler »* Anna-Maria[422].

« Il peut y avoir une méfiance encore très grande dans les résultats de nos interventions. Parfois on peut même croire qu'elles vont tout détruire. Cette crainte est diffusée. Dans certains quartiers où il y a des problèmes très importants de crimes et les gens sont en prison, la parole se bloque. Il y a une difficulté énorme pour faire émerger la parole. Ceci est très grave car la confiance se transmet également avec la circulation de la parole. Et en plus, pour moi c'est encore plus dur car je ne suis pas sicilienne, il y a une difficulté énorme à faire sortir des murs domestiques ce qui advient à l'intérieur : on a tendance à penser que si l'on se conforme à la logique de l'agresseur, il ne va pas agresser. Mais ce n'est pas vrai. Cependant, on y arrive quand même. Il faut travailler beaucoup pour casser cette dynamique et ouvrir des possibilités, c'est difficile ! » Maria Rosa[423].

A partir du dialogue personnalisé et individualisé, il se produit un échange, une mise en commun qui multiple les sujets possibles de débat lors de réunions, d'évaluations collectives, ou de groupes de parole thématiques, selon la méthodologie choisie par les animateurs sociaux. Voici ce qui s'est passé dans un groupe de parole pour les femmes :

« Il y a dix ans nous avons commencé à parler de la guerre en Iraq et des organisations internationales. Nous avons essayé de faire des schémas avec des explications simples. Mais à la fin c'est devenu très passionnant. Les personnes comprennent tout si l'on fragmente bien les choses. Elles rentraient chez elles et elles étaient contentes car les enfants qui vont à l'école en savent plus qu'elles. Ainsi la femme s'approprie une connaissance : elle sort de sa sphère privée et se mélange au problème public. Les questions sont toujours traitées

422 Entretien : usager d'un centre social. Août 1999.
423 Entretien : directrice d'une association de femmes travaillant dans des centres sociaux. Novembre 2001.

ensemble ça permet de dépasser la dimension personnelle du parler de nous pour, à partir du problème personnel, parler d'autres choses. De ce qui arrive ailleurs. Même lorsque l'on regarde des vidéo et on les commente ensemble, sur les femmes en Inde ou au Mozambique, en définitive l'on parle de paix car l'on parle de l'autre qui est considéré ennemi. Il est difficile de proposer un regard différent sur les étrangers » Maria[424.]

Le fait de vouloir raconter, de venir se plaindre, de chercher un lieu où se « poser », est une première forme de participation. Dans la façon de parler, il y a une facilité au dialogue, une fluidité dans le discours et la description des événements, ainsi qu'une douleur, « sans aucune censure », comme nous dit une des bénévoles. Cette franchise des habitants et leur manière directe d'exprimer les souffrances qu'ils vivent est typique de leur vécu quotidien. Cependant, cette expressivité ne devient jamais un discours apte à motiver le changement par des actions revendicatives de droit. Ce n'est pas une tentative pour sortir d'une situation donnée mais plutôt un constat de défaite face à ce que les habitants vivent comme un malheur inéluctable. Et ce, du fait de la fatalité vis-à-vis d'un destin qui semble déjà établi par plus puissants qu'eux : les politiciens, les mafieux, … les « autres » dont on se méfie. Ainsi, il est intéressant de remarquer comment s'est articulé le passage des « choses dites », selon les modalités du discours propre aux habitants qui exprime une méfiance certaine, vers des actions de revendication typiques des actes publics des mouvements sociaux. Ces actes revendicatifs sont, à notre sens, des actes forts de confiance généralisée, de confiance envers des interlocuteurs publics enfin estimés capables d'entendre les besoins des habitants, de répondre à leurs requêtes et, dans la meilleure des hypothèses, changer les situations de malaise.

« L'année dernière nous avons occupé le centre social, avec des banderoles. À deux heures on m'a appelée pour me dire d'appeler tout le monde dans le quartier et je suis sortie chercher les personnes dans les ruelles et les habitations. Et tout le monde est venu. Le père Cosimo m'a demandé : mais comment as-tu fait ? Je ne sais pas. Nous avons pris les banderoles qui étaient dans les salles du centre, les

424 Entretien : fondatrice et animatrice d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

avons mises à l'extérieur pour que la presse, la télé puissent les voir, pour montrer qu'il y avait des activités dans le centre, pour pas le fermer. Pourquoi toute cette envie de garder le centre ouvert ? Car ils le voient comme un point de référence important. Ils nous font confiance. Le problème est qu'ils n'ont pas fait l'école et les gens veulent un futur meilleur pour leurs enfants : qu'est-ce qu'il y a de mieux que l'aide aux devoirs ? Nous cherchions à les convaincre ! On veut qu'ils ne s'arrêtent pas au collège. On essaye de convaincre les enfants à poursuivre leurs études pour prendre un diplôme. … les enfants voudraient suivre les traces de leurs pères qui vendent presque tous des légumes au marché. Nous cherchons à leur faire changer de chemin. De montrer qu'il n'y a pas que le marché après le collège. Nous leur donnons la possibilité de continuer l'école. On essaye de leur acheter les livres, pour ceux qui ne peuvent pas les acheter ou pour ceux qui ont des difficultés. Ceci avec les dons des personnes, ce que les gens nous donnent chaque mois » Francesca[425].

« Après 25 ans de vie passée dans des logements insalubres, les habitants du quartier ont, avec le concours des bénévoles du centre, formulé leurs revendications pour les exprimer sur la place publique, dans la Mairie occupée et par le biais d'une pétition pour leur droit au logement. Nous n'avons pas trouvé la solution, ce sont les habitants qui, tout au long des rencontres, ont choisi les modalités d'intervention. » Rosalba[426]

Dans les deux cas cités, (une mobilisation des habitants pour empêcher la fermeture du centre social de leur quartier et une occupation de la mairie pour revendiquer le droit au logement) comme dans beaucoup d'autres cas moins extrêmes, il s'agit de l'aboutissement du travail des animateurs sociaux et des bénévoles avec les habitants. Ces actions dépassent largement le contenu des activités typiques des centres sociaux mais montrent bien jusqu'où peut conduire un travail de long terme dans les quartiers. Il s'agit d'une prise de conscience collective qui a abouti à la formulation d'une demande publique adressée aux pouvoirs

425 Entretien : usager et animatrice d'un centre social. Novembre 2001.
426 Entretien : animatrice salariée d'un centre social. Mars 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

publics locaux. Ce qui suppose une forme, même embryonnaire, de confiance généralisée, de confiance dans les interlocuteurs destinataires de la demande. En d'autres termes, l'on peut dire qu'il s'agit d'une forme de participation directe au sein de l'espace public pour le bien commun. Les destinataires de cette demande sociale sont les institutions publiques, reconnues dans leur rôle de garantes des droits et des intérêts de la collectivité.

Or, le « parcours type » que nous avons décliné montre que, même dans des conditions de carence de confiance, il y a possibilité d'une réactivation territoriale des réseaux relationnels capables de mobiliser, par micro-étapes, la confiance généralisée. Cependant, dans l'évolution de ce « parcours vertueux », tel que le restituent les acteurs, les écueils surgissent au moment de la réponse institutionnelle. Les interlocuteurs auxquels s'adresse la demande publique ne répondent pas ou, s'ils répondent, le font de manière partielle, voire arbitraire. On pourrait parler, dans ce sens, de parcours de confiance bloqués. On entend par là une impossibilité constante des demandes sociales d'aboutir à une réponse institutionnelle adaptée.

> *« Le retard structurel et général de la société sicilienne est un retard en ressources humaines, en infrastructures et en capacité dirigeante pour exploiter au mieux les opportunités. Notre crise régionale est que nous avons une classe politique qui n'est pas capable d'orienter de manière socialement et économiquement productive, les multiples ressources qui existent sur son territoire ».* Luciano[427].

Face à cet écueil majeur, dont les contours seront analysés plus finement dans le chapitre suivant, deux réalités se font jour. D'une part, la structuration des réseaux territoriaux entre associations qui est considérée comme peu développée, voire inexistante, et, d'autre part, la dimension socio-économique de l'activité des centres sociaux, qui est déficitaire. Dans les deux cas, l'analyse que nous avons faite nous montre que, le déficit accusé par chacune de ces réalités est la conséquence directe de l'absence d'une régulation institutionnelle apte à répondre à la demande sociale formulée par les centres sociaux. Ce que nous essaierons de démontrer.

427 Entretien : ancien adjoint au maire de la ville de Palerme. Mars 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Par rapport aux réseaux associatifs

Nous avons, lors de notre travail de terrain, abordé marginalement la question des réseaux territoriaux d'association. De ce fait, nous n'avons pas rencontré des « têtes de réseaux », ni questionné directement les membres des réseaux associatifs, mais les récits des animateurs sociaux et des bénévoles sont revenus à plusieurs reprises sur cette question. Les associations s'inscrivent très rarement dans des réseaux associatifs plus vastes qui intègrent les autres expériences de même nature sur le territoire. Si le projet des centres sociaux polyvalents dans la ville de Palerme avait comme ambition de créer, dans chaque quartier, un centre social avec une synergie recherchée entre tous, l'objectif est loin d'être réalisé.

Ce que l'on observe, plutôt, est une déconnexion entre les différentes expériences, même sur des territoires très restreints.

> *« La connexion et le partenariat entre les associations sont difficiles à faire ou, s'ils existent, cela s'avère seulement de manière ponctuelle. Il s'agit d'îles qui ne communiquent pas entre elles. C'est une réelle difficulté de communication, à cause du manque d'un projet commun, d'un langage commun. Il y a beaucoup d'expériences diverses qui n'arrivent pas à collaborer car elles proviennent de cultures différentes, de postures diverses, et l'on n'arrive pas à construire à partir d'une idée commune. Même ce qui relève du simple bon sens, comme par exemple : faisons ensemble les choses sur lesquelles on est d'accord et sur les autres ouvrons un espace de discussion. Ceci non plus ne marche pas. Chacun est mobilisé pour protéger son propre jardin au nom de sa posture spécifique et différente des autres ».* Umberto[428].

> *« Nous essayons, depuis plusieurs années, de travailler avec les réseaux, mais par rapport à notre activité (plutôt orientée vers la lutte contre les violences conjugales) le réseau que l'on veut construire est avec les institutions et après avec les autres organisations non*

428 Entretien : fondateur et directeur d'un centre d'information et de documentation contre la mafia. Mars 2001.

lucratives travaillant sur la même problématique. Après deux années de travail nous constituerons un réseau au niveau de la ville et des résultats commencent à se voir. Mais il est vrai qu'il existe une difficulté réelle à « sortir du chez soi ». C'est comme si ton expérience ne peut pas entrer en communication avec les autres, même si elle est identique à celle vécue par l'association à côté, qui s'occupe de la même chose ; même par rapport aux usagers, il peut y avoir une même situation suivie par plusieurs associations qui ne sont pas en contact : la mère va à un endroit, l'enfant dans un autre lieu et le père dans un autre encore. Il y a une fragmentation très grande » Maria Rosa[429].

Ces récits montrent que les logiques évoquées comme étant à l'origine de cette déconnexion entre les centres sociaux, sont multiples et ont toutes une raison d'être par rapport à la situation vécue par chaque centre : « Elles sont déterminées par la masse de travail qui incombe aux centres sociaux » et qui les empêcherait de trouver le temps pour mettre en place des coordinations plus larges ; « elles tiendraient à l'esprit de « protagoniste » des uns et des autres revendiquant leur légitimité à agir, supérieure à celle des centres voisins » ; elles seraient déterminées par une « excessive personnalisation de la confiance qui empêcherait l'ouverture », et ainsi de suite. Plus concrètement, on s'aperçoit que c'est très clairement dans la carence des ressources humaines et financières des centres sociaux que réside la difficulté de leur mise en réseaux. Plutôt que d'être dynamisée par les institutions, comme souvent c'est le cas dans d'autres territoires, cette mise en réseaux est quasiment découragée par le manque d'un dispositif d'appui institutionnel.

« La politique de la distribution de financements au hasard, sans aucune règle, induit la fragmentation. Les associations ont continué à s'organiser par « tranches de ville », chacune gère son propre morceau. Pour ce morceau-là les centres seront efficaces, mais seulement pour celui-là. Il n'y a pas, au niveau institutionnel la culture de la planification et du contrôle. Des attributions de financement et de personnel (par les emplois socialement utiles) sont

429 Entretien : directrice d'une association de femmes travaillant dans des centres sociaux. Novembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

faites sans aucun critère, seulement par clientélisme ou au hasard. Une association peut participer toute seule à un appel d'offre et le gagner sans que, à la fin du projet financé, y soit une évaluation des activités mises en œuvre et de leurs impacts. L'administration publique octroie des fonds et après elle ne s'intéresse plus à rien » Luciano[430].

« Il n'y a aucune solution de continuité, ni par rapport aux personnes qui viennent, ni par rapport aux services rendus. Tout est improvisé au coup par coup, chaque mois grâce au savoir faire de la Directrice qui met ensemble les énergies des uns et des autres, en disant : tu nous donnes un coup de main ? Les payements sont sur projet et aucun financement n'est garanti à l'association. Seulement les femmes peuvent faire du bénévolat ou travailler dans les associations car elles ont des maris qui travaillent et peuvent attendre des payements retardés pendant des mois. Ou si non, des étudiants qui n'ont pas besoin de gagner de l'argent. Personne ne veut venir ici. Malgré la présence de cinq associations dans le même quartier qui offrent le même service, il n'existe aucune collaboration et seulement beaucoup de critiques par rapport à la manière de travailler des uns et des autres. À l'école il y aura une réunion, pour lancer un projet d'intervention territoriale coordonné et élargi aux familles » Loredana[431].

A notre sens, le problème de la mise en réseau vient de l'impossibilité des centres sociaux de définir le périmètre de leur action. Des réseaux associatifs, aux centres sociaux et aux institutions : qui est l'acteur légitime pour répondre aux besoins des usagers, des citoyens ? Avec quels moyens ? Sur quels territoires ? Il manque, en effet, un cadre de référence délimitant les rôles des uns et des autres dans un champ de compétence qui dépasse largement les réelles possibilités de l'ensemble des associations. Des expérimentations comme celle décrite dans le récit ci-dessous, illustrent bien cette question. Il s'agit, en effet,

430 Entretien : ancien adjoint au maire de la ville de Palerme. Mars 2001.
431 Entretien : bénévole et animatrice en formation d'un centre social. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

d'une tentative de mise en synergie des acteurs, voulue par l'école d'un quartier populaire, afin d'harmoniser les pratiques des différentes instances intervenantes sur le territoire et plus particulièrement des acteurs associatifs et des acteurs institutionnels (dans ce cas particulier, l'école). On voit bien que, derrière le souci d'harmonisation, il y a l'évocation d'une réelle difficulté, par rapport à un cas précis : la préparation des candidats aux examens pour l'obtention d'un diplôme. Or, toute la question est de savoir quel est l'acteur légitime pour octroyer un tel service, avec la remise en cause, par un jugement porté sur la qualité de la préparation, des compétences des centres sociaux dans ce domaine spécifique. Par ailleurs, l'école sollicite l'intervention des associations territoriales, même lors des horaires scolaires, pour pallier aux graves tensions qui existent entre enseignants et élèves, comme le montrent les multiples exemples de projets menés par les centres sociaux au sein de l'école du quartier : groupes de parole pour les filles, groupe de théâtre, groupe des mères tutrices et bien d'autres. De même, dans les récits des animateurs des centres sociaux, on revendique à plusieurs reprises la légitimité des associations dans les quartiers populaires et la confiance dont elles bénéficient et dont l'école ne bénéficie pas. Preuve en sont les multiples dégradations à l'encontre des écoles au regard des rares dégradations des locaux des centres sociaux. En définitive, on se trouve confronté, non pas à un problème de confiance généralisée ou de légitimation, mais de définition des sphères de compétence qui renvoient plutôt à la responsabilité sociale et politique des uns et des autres et de ses limites. Tant que ces limites ne sont pas posées, car assumées à leur juste mesure par chacun, et notamment par les institutions, il sera courant de se confronter à ce type d'échange entre les acteurs dans le registre de la concurrence, voire du conflit. Une sorte de guerre des pauvres, l'on pourrait dire ! Voici donc le récit commenté ci-dessus : « *Il y a une superposition d'interventions dans le ZEN. Il faut faire le point pour connaître quelles sont les ressources existantes pour promouvoir des initiatives communes. Il y a un véritable problème de continuité de l'action. Il est important de proposer toujours les mêmes personnes aux enfants ou aux familles. Le problème c'est en effet ce changement continu de personnes nouvelles (les volontaires, les opérateurs sociaux, les enseignantes, …..) qui crée des problèmes d'avoir des référents stables. Les associations et les coopératives du même quartier ne travaillent pas ensemble. Il faut de nouvelles personnes pour répondre aux besoins mais coordonnées entre elles. Dans le cas des cours d'alphabétisation des adultes, par exemple, on a des problèmes avec les associations qui organisent des cours analogues. Les gens évitent de venir à l'école car cela est fatigant, il y a des règles et une certaine rigidité. Les associations contribuent à*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'assistanat, comme si tout leur est dû : c'est une alternative commode pour les personnes qui vont aux cours du soir pour le brevet qui sont organisés dans les associations. Car les écoles organisent le même service : l'année dernière ça a été presque un scandale, avoir 50 personnes externes préparées par les associations. Elles devraient venir plutôt à l'école pour justifier l'investissement public fait par l'Académie pour garantir ce service. Il y a une démultiplication de projets sur le territoire sans coordination ni continuité, avec des méthodologies et des postures professionnelles différentes » Réunion du groupe territorial de la *ZEN* – Observatoire contre l'absentéisme scolaire. (Novembre 2001).

L'action sociale dont se chargent les centres sociaux trouve ses limites dans l'impossibilité d'apporter une réponse collective, résultant d'une synergie entre les acteurs. Ainsi, conformément à l'imaginaire de « l'impossible collaboration avec les autres » et de la méfiance généralisée, chacun y trouve sa justification : il n'y a pas de bons sens, c'est la faute aux « protagonistes - prima donna » … c'est la faute aux familles … En revanche, cette impossibilité n'est pas le résultat d'un manque de *civicness*, de confiance généralisée, mais plutôt le résultat du dépassement du rôle intermédiaire des associations dans la construction des réponses sociales, dont la limite devrait être atteinte là où commencent les compétences des pouvoirs publics : des collectivités territoriales aux instances nationales. Comme le montre Sciolla (cité dans Sciarrone 2000, p.296), il faut prendre en compte « la centralité des systèmes d'interaction qui se développent à l'intérieur des institutions dans le sens où elles favorisent, ou empêchent, la formation du jugement moral, du sens de responsabilité sociale et de confiance envers les autres et dans les institutions ». Dans le même sens, le juge Borsellino insistait sur l'importance d'un rôle impartial des institutions qui sont les détentrices et les distributrices de la confiance nécessaire au libre et juste déroulement de la vie civique.

Le consensus populaire par l'action économique

On l'aura compris, dans les quartiers populaires où se déploie l'action des associations, toutes les opportunités de mobilité sociale et d'évolution économique sont bloquées et le tissu social extrêmement fragmenté. Et ceci participe à la reproduction de conditions économiques et sociales d'extrême pauvreté, assez favorables au monopole mafieux des ressources économiques et politiques (Gambetta, 1989, p.209). Les ressources économiques, dont bénéficient la plupart de ces habitants, proviennent essentiellement du travail au noir ou des

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

petits boulots offerts par les réseaux mafieux. La situation précaire de beaucoup d'associations et leur « incapacité» à offrir des alternatives viables en termes économiques renforcent ce pouvoir, malgré les efforts des centres sociaux et la pertinence d'un travail pédagogique et éducatif auprès des habitants. De ce fait, les habitants, dans ces quartiers, sont constamment soumis aux mafieux, moins dans un rapport de confiance que par la peur ou l'attente d'un retour en échange de leur « fidélité » : une protection contre la micro criminalité, un petit boulot, un emploi public, … De ce fait, certains habitants prônent, de toutes leurs forces, la nécessité de la présence mafieuse dans le quartier. Dans ce contexte controversé, l'action des associations est déstabilisante. Il est clair que l'adhésion aux centres sociaux n'est pas une évidence : si les réseaux d'entraide entre les personnes peuvent répondre aux urgences, c'est souvent par les réseaux mafieux que l'on trouve réellement un travail.

> « *Il faut avoir la capacité de lier aux paroles des actions concrètes : c'est ça les associations. Au petit garçon, il faut expliquer avec tes paroles le concept de solidarité, le vrai, en alternative à la complicité mafieuse. Il faut lui offrir un travail, par exemple, ainsi et de manière immédiate, on voit la différence qui existe entre la requête d'un travail au parrain et la construction d'un travail dans une coopérative. Il est indispensable de conjuguer l'aspect culturel avec l'aspect socio-économique. S'il existe cette fracture entre ce qu'une personne vit dans les associations et son quotidien de besoins on ne peut pas instaurer la confiance. On finit par s'adresser aux faveurs du boss* ». Dino[432].

> « *La limite est que les gens n'ont pas une vision d'ensemble, les personnes partent de leur quotidien, avant de s'ouvrir à des horizons plus vastes. Elles ont besoin de cohabiter avec leurs propres difficultés de départ. Il faut continuer à discuter et proposer. Il faut travailler, il faut partir de leurs nécessités, en comprendre le langage et faire partir les choses depuis l'intérieur, mais si on casse le rythme tout s'écroule. Il faut partir de ces besoins qu'ils ressentent, la survie. Il faut donner une sécurité économique, seulement cela peut*

432 Entretien : Ecrivain et syndicaliste de la CGIL. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

réellement faire naître d'autres expériences. L'émancipation économique aurait un effet déterminant » Scordato[433].

S'il existe une résistance à accepter concrètement de s'inscrire dans la démarche proposée par les associations, il ne s'agit pas seulement d'une volonté de garder une distance par rapport à ces expériences. L'éloignement ou la non adhésion aux démarches associatives proposées par les centres sociaux vient également des situations d'urgence et de besoin dans lesquelles versent certains habitants pour lesquels les priorités se situent ailleurs : « trouver de quoi vivre et de quoi se nourrir ».

« Il manque une véritable adhésion des personnes du quartier. Les données sur la scolarisation, sur l'occupation etc... Montrent les limites de ces expériences. Tout particulièrement la grande précarité, les difficultés liées en particulier à l'adhésion des strates populaires. La raison principale est la présence territoriale de l'économie illégale qui leur permet de vivre. » Umberto[434].

Or, on l'aura compris, encore une fois les récits montrent les limites de cette confiance collective bloquée. Ils soulignent la nécessité d'articuler, autour d'une dimension socio-politique, telle que la développent les centres sociaux, une dimension socio-économique de leurs activités. Mais cette articulation est impossible à faire. En raison, encore une fois, de la lenteur, la méfiance**,** et l'absence d'une régulation institutionnelle capable d'interagir avec les associations pour créer les conditions de ce développement. Alors même que, sur ces territoires, les réseaux criminels parviennent à apporter des réponses bien plus efficaces et satisfaisantes en termes économiques pour les habitants dont la préoccupation principale est la survie. Il en résulte une structuration du consensus populaire qui tend dangereusement à se canaliser dans le sens des réseaux criminels. Et ceci, de manière active ou résignée auprès des populations locales : « Les quartiers à haut risque mafieux, ceux dégradés du centre historique et la périphérie sont généralement absents des manifestations anti-mafia, même de celle de la nouvelle résistance » (Siebert, 1994, p. 454). Plus on est près de la mafia et de ses réseaux, plus le choix de rupture est difficile à faire. La peur et la survie limitent grandement les

433 Entretien : fondateur et animateur d'un centre social. Décembre 2001.
434 Entretien : fondateur et directeur d'un centre d'information et de documentation contre la mafia. Mars 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

possibilités d'actions des habitants qui, tout en venant aux centres sociaux, restent liés aux réseaux criminels. La structuration de la solidarité dans ces quartiers ne peut partir que de la co-construction d'alternatives citoyennes mais également économiques.

> *« L'engagement des strates populaires reste faible. Les raisons sont liées surtout au fait que, sur le plan économique, les activités qui constituent leur seul revenu sont en lien avec les activités mafieuses. Sur le plan culturel ces strates populaires se sentent étrangères si non même opposées aux personnes qui, pour d'autres sont des exemples d'engagement. Les tentatives d'inclusion de ces strates restent malgré tout limitées et quand elles ont lieu, elles se réalisent par le passage de l'assistanat à l'entreprise sociale. Mais ceci rencontre encore des multiples obstacles. ».* Dino[435].

Des réelles alternatives économiques permettraient une adhésion plus large des habitants des quartiers populaires pour lesquels aujourd'hui cela s'avère si non impossible du moins très difficile. Cet objectif constitue un pas de plus également dans la lutte contre la mafia. En effet, à travers les expériences diverses des centres sociaux, on comprend bien la nécessité d'une articulation entre un positionnement politique s'exprimant par une sensibilisation autour des questions de légalité et de droits civiques et une préoccupation économique se concrétisant dans des projets territoriaux aptes à induire le changement.

435 Entretien : Ecrivain et syndicaliste de la CGIL. Décembre 2001.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Conclusion de chapitre

En conclusion de ce premier travail de terrain, nous pensons que les centres sociaux de quartier peuvent être considérés comme un vecteur de changement du fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans un processus de rupture avec le passé et la tradition. Les éléments traditionnels caractérisant les vécus individuels et collectifs ne sont pas rejetés en bloc mais valorisés en tant que ressources car ils constituent la nature même de l'être ensemble associatif. Le contexte traditionnel est considéré comme ayant déjà en soi toutes les possibilités d'un développement spécifique, mais il a besoin d'être réinterprété et mobilisé de manière sélective (en valorisant ou dénaturant certains éléments) en fonction de la modernisation. C'est tout le travail subtil et difficile des centres sociaux dans les quartiers.

Selon nous, les associations qui animent ces centres sociaux permettent une analyse qui va dans ce sens. Elles rendent possible le « vivre ensemble » dans un espace qui n'est ni complètement traditionnel ni tout à fait moderne, avec des règles communes et partagées, et souvent contraignantes. Comme l'on a essayé de le montrer, dans ces lieux, il est possible de dialoguer au-delà des références communautaires antérieures, et sur la base d'un accord commun avec les autres qui crée, malgré tout, des micro-espaces démocratiques de liberté et d'égalité entre les usagers/habitants, les salariés, les bénévoles. Nous avons montré toutes les limites de cette évolution vertueuse, dues à la présence, sur le territoire, de réseaux forts et structurés qui détournent l'action associative, voire l'annihilent. Pourtant, nous pensons qu'un processus lent de maturation est constamment en cours et qu'il permet au « patrimoine communautaire » des quartiers, tel que décrit jusqu'ici, de se transformer en *civicness*.

Ceci nous renvoie à une analyse de l'association comme irréductible à un seul de ces registres : particularisme ou universalisme. Elle ne s'inscrit pas uniquement dans le registre de la tradition ni dans celui de la modernité car, comme le montre Laville (1997, p.61) l'association peut relever du registre sociétaire sans s'y limiter et de celui, communautaire, sans pour autant s'enfermer dans une naturalisation communautaire. Elle suppose des relations directes et personnalisées entre ses membres, et en ceci elle relève de l'espace privé de la communauté, tout en construisant des réseaux qui dépassent les appartenances « naturelles » car l'engagement individuel relève d'un choix personnel et non obligé par la

tradition ou l'autorité. Ainsi les associations procèdent d'une rencontre inter-personnelle et opèrent le passage de la sphère privée à la sphère publique. Si l'on admet cette analyse du fait associatif, l'approche de Putnam (inspiré par Banfield) pour lequel le développement et la performance des institutions relèvent de l'absence de *familialisme* et donc des liens traditionnels, peut être questionnée. Ces études de cas nous semblent avoir montré que la modernité porteuse d'esprit civique, dans le sens du changement et du développement, ne suppose pas forcément le dépassement de la tradition. Dans ce sens, Meloni (1997, p.XIV) montre que : « Ce n'est pas tant la famille avec sa structure et ses liens internes, qui détermine des processus de développement, mais la particulière structuration et intégration réciproque qu'elle établit avec le contexte social, économique et institutionnel. Structures, formes organisationnelles, soutien parental, réseaux de réciprocité, en s'adaptant au contexte environnant, inventent des solutions ».

Les contextes institutionnel, économique et social, constituent des facteurs déterminants dans lesquels s'inscrit le vivre ensemble associatif. Dans notre analyse, nous avons essayé de montrer que la confiance généralisée, telle qu'utile à la création d'esprit civique indispensable à la démocratie, n'est pas du seul fait de l'action associative. Elle est la résultante d'un système complexe, qui peut participer à la bloquer. Dans le cas des centres sociaux, les réseaux criminels ainsi que l'incapacité même des associations à se structurer en réseaux ou à produire de l'action économique, constituent une limite forte. Or, aujourd'hui, et depuis maintenant une dizaine d'années, d'autres acteurs associatifs essaient d'apporter des réponses en mettant en place d'autres modalités organisationnelles. Nous analyserons donc, dans les pages qui suivent, les expériences des coopératives sociales siciliennes, et plus particulièrement celles qui gèrent les biens confisqués à la mafia et qui font partie d'un vaste réseau associatif.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

III. De l'action coopérative territoriale à la création d'espaces d'action publique

Introduction

Si l'on reprend les propos de Sennet (cité par Magatti, 2005, p.181), « un régime qui ne donne pas aux êtres humains des raisons profondes pour s'intéresser les uns aux autres ne peut pas garder longtemps sa légitimité », on pourrait confirmer l'hypothèse, largement partagée dans les apports se référant à la question méridionale, que « l'absence de d'Etat » et la conséquente relation de méfiance à son égard de la part des citoyens, sont à la base de l'ensemble des problèmes chroniques qui concernent le Sud de l'Italie. Or, nous nous devons d'aller plus loin. A cet effet, nous avons commencé à explorer, dans les études de cas présentés dans les paragraphes précédents, la façon dont les associations contribuent, par micro-étapes, à généraliser la confiance au sein de réseaux territoriaux. Les écueils et les atouts de ce processus ont été identifiés à partir des récits des acteurs, bénévoles, salariés, usagers, représentants institutionnels, participant d'une manière ou d'une autre à ces expériences associatives de quartier. L'analyse de ces pratiques nous a montré, non seulement la complexité du contexte dans lequel se situent ces initiatives, mais également la présence de réseaux criminels venant impacter, voire dévier, le travail quotidien des acteurs ainsi que le positionnement des usagers. Malgré cela, nous avons avancé l'hypothèse que, en dépit de ce qui est affirmé par certains théoriciens du capital social, et plus particulièrement par Putnam, ces réseaux d'interaction directe existent et participent à mobiliser des formes, certes parfois embryonnaires, de participation civique, voire d'engagement citoyen. La confiance généralisée ainsi mobilisée reste toutefois « bloquée » en raison d'un écueil majeur. Le consensus populaire au sein de ces quartiers à forte exclusion a dû mal à se stabiliser en se départageant entre un crédit accordé à la capacité de changement de l'action associative et un « besoin » de mafia. La structure des réseaux mafieux est, en effet, elle-même suffisamment agencée pour garantir des débouchés économiques et politiques pouvant avoir un impact direct sur le niveau de vie des habitants. Ainsi, si l'on reprend les termes développés par Bevort (1997, p.239), les réseaux horizontaux favorisant la coopération dans les quartiers,

dont les associations, coexistent avec des réseaux verticaux, reliant des agents inégaux dans des relations asymétriques de hiérarchie et de dépendance. En conclusion des analyses précédentes, il nous a semblé que les dimensions socio-économique et sociopolitique des actions associatives, pouvaient constituer des conditions déterminantes pour pérenniser les formes de confiance généralisée à l'œuvre. Ainsi, en suivant la piste tracée par ces premières hypothèses, nous essayerons d'avancer au travers des études de cas présentés dans les pages qui suivent.

La question est donc de savoir quelles sont les conditions permettant à cette « communauté civique » (Bevort, 1997, p.234) et associative que nous considérons comme existante, d'élargir un consensus apte à pérenniser la confiance généralisée. Cependant, nous faisons l'hypothèse qu'une autre question est intrinsèquement liée à la première, à savoir : est-ce que l'on peut admettre, comme le font Fukuyama et Putnam, que la confiance généralisée, dont les associations sont le vecteur principal, soit à elle seule la condition déterminante de fonctionnements institutionnels féconds ? Dit autrement, la réussite des institutions politiques, leur performance institutionnelle, sont-elles liées uniquement à la force de la confiance généralisée dont les liens associatifs sont porteurs ou sont-elles le résultat de plusieurs facteurs ?

En effet, pour reprendre les propositions développées dans le premier chapitre de ce travail de recherche et comme le montre Levi (citée par Rayner, 1998, p.200), l'approche consistant à considérer les associations comme les seuls vecteurs de performances institutionnelle et économique, a une « visée conservatrice liée à une conception romantique de la communauté civique, qui tend à exclure l'Etat de sa problématique ». Le rôle du politique, et plus particulièrement de l'Etat, est confiné pour laisser à la société civile une place déterminante dans les processus de création de confiance généralisée à la base de tout développement économique ou social. Dans ce sens, les vertus de la société civile sont considérées comme un « bien en soi » sans que la relation entre culture civique, capital social et fonctionnement des institutions soit davantage explorée (Vignati, 2003, p.153). Comme on a pu l'expliciter, plusieurs études montrent, en effet, que la confiance généralisée est le résultat de différents facteurs, et la participation associative n'est que l'un de ces facteurs. En définitive, les institutions publiques participent à créer la confiance entre les citoyens (Levi, 1996, Mutti, 1998) et donc améliorent la « qualité » de la démocratie.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Nous partageons cette posture de recherche et, dans ce sens, nous essaierons, dans les pages qui suivent, de suivre cette deuxième piste de travail pour montrer que ce qui est davantage à explorer n'est pas seulement le rôle actif des pouvoirs publics mais plus particulièrement la nature des interactions des pouvoirs publics avec la société civile et, dans les cas que nous étudions, avec les coopératives sociales, dans la production de confiance généralisée apte à garantir la performance institutionnelle. En définitive, il sera question pour nous d'explorer les conditions contextuelles qui devraient permettre aux associations et coopératives et aux pouvoirs publics d'interagir dans la coproduction de confiance généralisée pour l'action publique.

Pour répondre à cette question, nous nous référerons à nos études de cas et analyserons les modalités de cette interaction au niveau local. En effet, comme le montre Commaille (2000, p. 21-22), à la vision d'un « Etat central impulsant d'en haut s'est substituée celle d'un Etat qui impulserait l'action publique co-construite dans le cadre d'ensembles politiques polycentriques » dont les associations font partie. Nous faisons l'hypothèse que, dans les territoires siciliens étudiés et par rapport aux écueils esquissés dans les paragraphes précédents quant à la généralisation de confiance pour la production d'action civique et d'engagement, seule l'articulation féconde entre action associative et coopérative et pouvoirs publics peut conduire à des véritables changements en termes de performances institutionnelle et économique, pour utiliser les termes de Fukuyama. Et ceci, en dépit d'une approche culturaliste qui nous semble fausser les regards sur les réalités de ce contexte spécifique en termes territoriaux, économiques et politiques.

Ainsi, dans cette deuxième partie de nos études de cas, nous avons observé les modalités d'application territoriale de la loi 109/96[436] qui concerne les « *Dispositions en matière de gestion et de destination des biens séquestrés ou confisqués* » à la criminalité organisée. Cette loi, qui prévoit l'utilisation sociale de ces biens, est en elle-même le résultat d'une production de normes de type « *bottom up* », selon l'expression de Belley (cité par Commaille, 2000, p.22) définissant ainsi la production d'un « droit immergé dans le social produit et mis en œuvre par ou avec les concours des acteurs sociaux ». En effet, cette loi est l'aboutissement de la mobilisation de la société civile en Italie, et plus particulièrement d'un réseau d'associations appelé *Libera*. Les associations membres du réseau ont été à l'origine d'une pétition permettant la proposition, au Parlement italien, d'un projet de loi d'initiative

436 Voir le texte (en italien) de la loi 109/96 à l'annexe 1.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

populaire[437]. Entre 1994 et 1995, *Libera* a réussi à faire signer à plus d'un million de personnes ce projet qui deviendra la loi nationale 109/96. La mobilisation de la société civile autour de cette proposition s'est faite sous le slogan « *une loi pour la restitution aux citoyens de ce qui leur a été volé (en italien : il maltolto)* ». Cette loi vient compléter, et rendre plus efficace, un précédent dispositif législatif voté en 1982, dit « la loi Rognoni-La Torre », qui signa un vrai changement dans la législature contre la criminalité organisée. Elle introduira, en effet, *l'art. 416 bis* du code pénal qui définit de manière explicite, et pour la première fois dans la législation italienne, le délit d'association pour des actes criminels de caractère mafieux et la confiscation des biens patrimoniaux des personnes reconnues coupables d'association mafieuse. De manière complémentaire, dans la nouvelle loi 109 de 1996, il est question des modalités d'application pour la destination de l'ensemble de ces biens immeubles et meubles confisqués ou séquestrés à la criminalité mafieuse. Ainsi, il est défini que, notamment pour les biens immeubles (fonds de terres, logements, bâtiments, …) s'ils ne sont pas utilisés par l'Etat pour des finalités publiques, ils doivent être confiés aux Communes dans lesquelles les biens sont situés et doivent être utilisés à des fins sociales. Cela veut dire qu'ils doivent être assignés et gérés à titre gratuit par des coopératives sociales et des associations, inscrites au registre des Onlus[438].

Il s'agit d'un dispositif qui nécessite, pour sa réussite, une grande synergie entre les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs sur chaque territoire concerné. En ce qui concerne ces derniers, nous avons rencontré des membres de quatre coopératives sociales qui gèrent des biens confisqués à des *boss* mafieux siciliens dans la ville sicilienne de Corleone et de ses alentours, ainsi que des représentants institutionnels qui interviennent dans l'application de ce dispositif. Nous avons donc cherché à mieux explorer les modalités d'interaction entre ces acteurs aux profils différents. Tout particulièrement, nous avons limité notre terrain d'enquête aux quatre coopératives qui font partie du réseau « *Libera Terra* » car il s'agit d'expériences les plus anciennes. Depuis 2001, le projet « *Libera Terra* »[439] prévoit le support et la promotion de toute forme de coopération sociale sur les biens confisqués à la criminalité organisée. Plus particulièrement, il s'agit d'un réseau de coopératives sociales qui gèrent des biens en zone rurale : des centaines d'hectares de terres destinés à des cultures

437 Ce dispositif permet à des citoyens, au moins 50 mille signataires favorables, de présenter au Parlement un projet de loi qui doit être discuté et voté.
438 Il s'agit d'un Registre National des Organisations non lucratives d'utilité sociale (ONLUS), auprès du Ministère des Finances auquel des associations, coopératives sociales, fondations et toute autre organisation faisant la préuve de son utilité sociale, doivent s'inscrire pour bénéficier de dispositifs fiscaux spéciaux.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

diverses (blé, légumes, fruits, …) et quelques immeubles ruraux réaménagés en structures touristiques (de type chambre ou table d'hôte). Il ne s'agit que d'une infime partie du dispositif enclenché par la loi 109/96 mais, pour ses modalités de mise en œuvre, il paraît assez représentatif.

En ce qui concerne les acteurs institutionnels, nous avons rencontré des responsables politiques et administratifs ayant des postes-clés dans le dispositif pour avoir, soit participé directement depuis le début à sa structuration sur le territoire, soit pour l'avoir intégré plus tardivement. Entre autres, nous avons rencontré le Maire de la Ville de Corleone ainsi que le Directeur général d'un consortium de communes de la zone de l'Alto Belice Corleonese qui regroupe 5 administrations et qui centralise, pour l'ensemble de ces communes, la gestion des biens confisqués. Il s'agit d'un dispositif unique et non prévu par la loi mais dont la raison d'exister, sur laquelle on reviendra dans les pages qui suivent, a été due au contexte spécifique de cette zone de Sicile tristement fameuse. D'autres acteurs ont constitué notre échantillon, ce sont des responsables des Fédérations de coopératives, nationales et régionales, qui participent, à différents niveaux, à la réalisation du projet.

Nous aborderons, dans un premier temps, les dimensions institutionnelles qui nous semblent déterminantes pour construire cette « action conjointe » entre pouvoirs publics et acteurs associatifs. Nous essayerons de montrer, en effet, qu'il est indispensable pour ces acteurs de se reconnaître dans un bien commun partagé et collectif. Comme le montre Angeon (2006, p. 2) « d'essence matérielle, identitaire et organisationnelle, le territoire est porteur de normes et de règles produites par les acteurs locaux impliqués dans la définition de ses modalités de développement ». Nous avons en effet constaté, grâce aux premières études de cas, que les centres sociaux de quartier étudiés avaient mobilisé, à juste titre, leur action territoriale en la fondant sur une référence commune que l'on pourrait résumer dans ces termes : « la lutte contre la mafia par l'éducation populaire ». Or, bien que légitime dans sa formulation, elle n'a pas créé les conditions pour permettre aux habitants de s'inscrire dans une démarche collective plus ancrée et davantage articulée avec les acteurs associatifs. Le consensus autour de ce référent d'action collective a eu du mal à se structurer car des conditions de contexte (travail, protection, peur, méfiance, représentations, …), que l'on a essayé de mettre en exergue, ne l'ont pas permis. Ainsi, au travers de ces secondes études de cas, il s'agira d'analyser la manière dont les groupes d'acteurs institutionnels et associatifs

439 Voir Annexe 7.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

sont parvenus à définir des principes d'action communs dans lesquels ils se reconnaissent pour élaborer des projets territoriaux viables.

Dans un deuxième temps, il sera question d'analyser plus concrètement la nature de ces projets territoriaux, impliquant des modes de fonctionnement et d'organisation spécifiques et innovantes que nous étudierons à travers l'analyse des modalités opérationnelles liées à la gestion et au développement des formes d'entreprenariat social et mises en place par les coopératives sociales gérantes des biens confisqués.

Enfin, il sera question de savoir si cet ensemble composite entre finalités éthiques, sociales et culturelles ainsi qu'entre pratiques et innovations entrepreneuriales, confronté en plus à des exigences d'utilité publique, génère ou pas de nouvelles formes de coopération, collaboration voire de co-construction d'action publique.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1. Elaboration d'un bien commun mobilisateur de consensus

La confiscation et la séquestration du patrimoine des criminels mafieux ont été parmi les mesures les plus significatives en matière de lutte contre la criminalité organisée car elles ont touché le dispositif d'accumulation de ressources financières et patrimoniales mafieuses, sur lequel la Mafia fonde son consensus populaire. En effet, comme indiqué dans le Programme de formation pour l'utilisation sociale des biens : « la confiscation des biens constitue une énorme perte pour la criminalité organisée car elle a des impacts non seulement sur la richesse accumulée par la mafia mais également sur son image et sur l'autorité des représentants des organisations criminelles, sur les territoires où ils opèrent »[440].

La restitution à la collectivité de ces biens, par le biais d'activités dont l'utilité sociale est avérée, a constitué un acte symbolique et concret de lutte contre la criminalité, associé à un réel projet de changement pour le territoire. En effet, quand on fait référence à l'utilisation sociale des biens confisqués et séquestrés, il s'agit pour le législateur d'associer à l'acte répressif, des mesures ayant des répercussions positives sur la collectivité en termes de développement local. Ainsi, les biens sont attribués, par le biais de mécanismes administratifs et juridiques qui restent complexes, à des coopératives sociales ou à des acteurs associatifs ayant des finalités sociales, notamment en matière de réinsertion sociale et professionnelle.

Au 30 juin 2009, et selon les données du Ministère de l'Intérieur[441], les biens immeubles confisqués sont au nombre de 8 933 (et ce, depuis 1982, date d'entrée en application de la loi Rognoni - La Torre). De ces biens, 5 407 ont été destinés à l'Etat ou aux Communes pour finalités institutionnelles ou sociales, 313 ont été rendus et 3 213 sont encore à destiner du fait d'un processus administratif et judicaire très complexe qui rend les temps très longs entre le moment de la confiscation et le moment de l'assignation pour une utilisation sociale (environ 10 ans). La valeur du patrimoine confisqué ou séquestré au crime organisé est estimée à 40 milliards d'euros pour les biens séquestrés et à 7 milliards d'euros pour les biens

440 Lorenzo Frigerio et Davide Pati, « *Bookformativo 2007/2008. L'uso sociale dei beni confiscati; programma di formazione sull'utilizzazione e la gestione desi beni confiscati alla criminalità organizzata* » Ministero dell'Interno, Roma.
441 http://www.beniconfiscati.gov.it/dati-sui-beni-confiscati. Voir Annexe 8.

confisqués[442]. Or, outre les dégâts matériels évidents, « le message de la loi 109/96 est fortement positif car il est caractérisé éthiquement : l'objectif est de détruire le consensus social des mafias, en faisant la démonstration, par les faits, que le crime ne paye pas et que, au contraire, la confiance en l'Etat et dans la collectivité, dont on fait tous partie, c'est la vraie réponse à l'isolement, à la violence, au crime » (Frigerio, 2009, p.43).

La construction d'un consensus collectif autour de la question de la répression mafieuse par l'affirmation de la légalité, mais également des moyens les plus appropriés pour y parvenir, constitue un socle commun de référence à partir duquel l'ensemble du projet se structure. La dimension politique du projet se maille à une dimension économique qui paraît indispensable à la construction d'un accord entre les acteurs aux profils et rôles différents mais tous également impliqués, du fait de la loi, dans ce dispositif. Ainsi, il y a accord quant au rôle du bien confisqué et destiné à des finalités sociales, il devient un instrument pour créer plus de justice sociale via la coopération entrepreneuriale. Les acteurs institutionnels, dont la collectivité locale et les coopératives sociales, considèrent les biens confisqués comme des instruments qui leur sont confiés, de manière non définitive[443], pour produire, à travers l'insertion professionnelle, des opportunités de développement territorial, dans la légalité et, de ce fait, en contraste avec les réseaux de criminalité organisée. Comme le montre Angeon (2006, p. 3) « la longévité des relations de partenariat esquissées dépend de la capacité des acteurs à adhérer à ses principes, à partager une même vision du territoire, une conception commune de ses modalités ou potentialités de développement ».

Ces référents communs semblent se produire au-delà du cadre juridico-règlementaire lui-même, et être générés par d'autres canaux que les seuls dispositifs administratifs. Dans ce sens, trois axes d'analyse nous paraissent appropriés pour comprendre quelles ont été les conditions de production de ce consensus.

- D'une part, l'affirmation dans les discours et dans les pratiques d'un idéal d'émancipation pour les personnes et pour la Sicile, en décalage par rapport aux récits habituels sur les conditions de développement de l'île.

442 Voir à ce sujet le numéro spécial de l'hebdomadaire économique « Il Mondo » sur l'argent et la criminalité organisée, daté du 17 août 2007.
443 Les biens sont assignés aux associations et aux coopératives sociales pour une durée de 20 ans.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

- D'autre part, l'affirmation d'un principe d'action se calquant sur cet idéal et se modelant autour de la mise en œuvre des conditions concrètes pour un droit au travail pour tous et dans la légalité.

- Et enfin, l'affirmation de ce que l'on appellera dans les pages suivantes, la société responsable. Nous nous attacherons à expliciter ces trois axes dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, et au préalable, il faut faire le constat que la construction de ce référent commun se fonde également sur un patrimoine collectif, évoqué dans de nombreux entretiens, qui relève de l'histoire de la coopération en Sicile et qui a connu, sur ces mêmes lieux aujourd'hui occupés par les coopératives, son plus grand développement. Il faut d'ailleurs rappeler que deux coopératives, sur les quatre rencontrées, portent les noms des « héros » du mouvement coopératif et syndical de l'après guerre (Placido Rizzotto et Pio La Torre). Les acteurs coopératifs et institutionnels mobilisent à plusieurs reprises cette histoire commune qui constitue en même temps un « savoir » partagé.

> *« Corleone est le centre de l'histoire coopérative sicilienne. La plus grande bataille est née ici, les Fasci. C'est une mémoire qui essaye de résister … comment faire pour ne pas oublier cette histoire ? Beaucoup ont eu chez eux des gens impliqués dans le mouvement coopératif du passé, nous avons essayé de retrouver des photos pour une exposition. C'est un pari. Pour certains c'est une motivation pour essayer à nouveau. Nos expériences pourraient contribuer à modifier le regard sur la coopération en Sicile. Les expériences historiques ont été effacées et ont vidé la Sicile des énergies positives, après il y a eu un grand vide. Aujourd'hui nos expériences donnent un signal positif : pour le moment personne n'a été tué ! »* Calogero[444].

> *« Les terres que nous gérons aujourd'hui sont les mêmes pour lesquelles ont été tués, dans l'après guerre, des dizaines de syndicalistes de différentes communes siciliennes. … Ces mêmes terres, après plusieurs années, sont revenues dans les mains de la*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

société civile, de la coopération. Ce sont ces mêmes terres, notamment à Corleone, qui avaient été acquises par les mafieux. C'est un fil rouge qui lie notre expérience à l'histoire du mouvement antimafia ». Lucio[445.]

1.1 L'opportunité d'une destinée différente

Au-delà d'une identité prescrite

Dans l'ensemble des récits, et en fonction de la place occupée par les personnes, le fondement explicatif de ces expériences collectives s'articule toujours autour d'une question posée individuellement et collectivement qui, dans sa formulation, est déjà une réponse : il est possible de s'imaginer « autrement » en tant que sicilien et de pouvoir imaginer la réalité sociale, économique et politique de la Sicile dans d'autres perspectives. On pourrait dire qu'il y a un consensus de fond entre les personnes, chacune dans sa propre fonction, autour de l'opportunité d'une destinée différente pour elles-mêmes en tant qu'individus et pour la Sicile, de manière plus générale. Comme le montre Giovagnoli (2007), « face à une effrayante certitude d'inéluctabilité, cassée ici et là par des tentatives isolées et lumineuses de rachat, les individus s'interrogent sur le désir d'une destinée différente par rapport à celle qui leur est attribuée du fait de leur lieu de naissance ». Dans les récits des acteurs apparaissent des mots qui traduisent une envie de rachat individuel mais significatif pour la collectivité dans son ensemble. Certains décrivent l'inscription personnelle dans l'expérience coopérative comme un acte symbolique fort pour affirmer la possibilité de « se penser » et penser leur vécu autrement que selon les « clichés conventionnels » siciliens. Le destin prescrit est ainsi refusé au nom d'une posture qui n'est pas de résistance mais de construction « d'autres possibles ». En parallèle aux récits individuels se greffent les récits des représentants institutionnels, opérant dans le dispositif, qui traduisent cette même posture mais plutôt orientée vers la mise en valeur du territoire par l'affirmation de politiques publiques et par la mise en synergie avec la société civile. Dynamiques qui se veulent « novatrices » car elles se positionnent en

444 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.
445 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

contrepoint de l'imaginaire politique clientéliste et corrompu, tel que reconductible à la gestion politique de l'île.

> *« J'ai répondu à l'appel d'offres. J'ai essayé car on cherchait un agronome. J'avais déjà eu affaire avec la dure réalité sicilienne et, après beaucoup d'années, et suite à ma maîtrise, je n'arrivais toujours pas à travailler en Sicile. Je me suis dit que celle-ci était mon dernier espoir. Tout me semblait absolument difficile, je voulais essayer de sortir de ces maillages absurdes car ici il y a du travail mais seulement pour certains et pas pour d'autres »* Salvatore[446].

> *« Moi, je suis arrivée du fait de mon expérience et de mes capacités apprises ailleurs, dans une autre ville à Bologna. C'est un parcours personnel : comme tous les siciliens qui sont partis ailleurs, je me sentais coupable d'être lointaine de ma terre et j'ai décidé de revenir. J'ai connu ce projet quand j'étais loin et j'ai commencé comme bénévole : je voulais revenir pour faire des choses qui ont du sens, ce projet a du sens. … J'avais appris des choses qui pouvaient être utiles ici. J'ai compris que je pouvais rester pour travailler mais ce n'est pas un choix facile, le contexte est tellement différent. Mais c'est un choix personnel »* Valentina[447].

> *« Nous avons le devoir de dire aux citoyens que 50 ans de Mafia ne sont rien par rapport à nos 2000 ans d'histoire. Notre histoire n'est pas faite que de mafia mais également d'autres choses. La question est : nous ne devons pas avoir honte d'être siciliens de Corleone, nous avons choisi de changer ! ….. Il est important d'avoir un tissu social diffusé sur le territoire qui puisse dire d'être fier d'être citoyen de Corleone. A tous les jeunes d'autres villes italiennes qui viennent travailler bénévolement dans les champs, nous octroyons la citoyenneté honoraire de la ville. On dit toujours que les gens de Corleone tuent mais ces jeunes aussi ils vont comprendre ce que veut dire être un habitant honnête de cette ville, ils n'accepteront plus de*

446 Entretien : Président d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.
447 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

l'entendre. … Ce n'est pas une caricature : quand j'étais jeune il m'était insupportable d'entendre dire que les gens de Corleone tuent » Nino[448].

Par ailleurs, ce socle commun de référence, s'appuyant sur l'idée d'un « autre possible » pour les individus et la collectivité se construit forcément, du fait du contexte, par rapport à la mafia. Et ceci n'est pas négociable, dans le sens où les acteurs ne peuvent fonder leur agir collectif si non qu'à partir de l'affirmation partagée que pour chacun d'entre eux, à n'importe quelle place (institutionnelle, associative, coopérative, …) la mafia, se traduisant par des comportements de prévarication et par l'illégalité, est à bannir.

« Il y a une soif de justice très forte, il faut avoir une énergie de fond qui vient de ton histoire. La coopération est une autre manière de travailler. Les grandes manifestations, nous tous les avions faites. Quand on nous demandait à qui appartenaient nos lots de terres, les gens avaient même peur de le répéter à haute voix. Mais cette peur peut se transformer en énergie car notre génération est une génération qui a vécu dans la peur, moi je suis rentrée quinze minutes avant que la bombe qui a tué Falcone, saute, sur la même autoroute … Nous ne sommes pas des héros, nous sommes juste très fâchés ! » Elena[449].

« Il y a d'autre part notre envie commune d'être antimafia. C'est logique, c'est évident, c'est même confirmé dans les faits. Ça va presque de soi, on n'en parle pas car c'est une évidence, car il y a des relations tellement intenses et fréquentes entre les différents organismes. On en est tous convaincus et cela relève le niveau : on est des résistants et profondément amoureux de la liberté et de la légalité » Umberto[450].

448 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.
449 Entretien : Directrice responsable d'une coopérative sociale à Partinico. Mars 2009.
450 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Processus de légitimation et de reconnaissance réciproque : le faire 'avec' plutôt que 'contre'

Cette opportunité nouvelle semble ne pas pouvoir se réaliser d'autres manières que par la constitution d'un acteur social collectif qui agit à travers des projets concrets sur le territoire. Cependant, cette posture sous-entend une reconnaissance réciproque entre les différents acteurs du dispositif ainsi qu'un processus de légitimation des uns par rapport aux autres (Laville, 2007). En effet, les règles collectives régissant le dispositif ne pourraient agir si l'interaction entre les acteurs n'était pas soutenue par des preuves de confiance réciproque, estime, appréciation. Et ce, se fondant non seulement sur la reconnaissance des compétences mais également sur des considérations que l'on pourrait dire « morales ». Ainsi par exemple, on insiste beaucoup sur le caractère apolitique du dispositif qui n'est pas le résultat d'un positionnement partisan mais d'une posture éthique partagée se fondant sur les valeurs de justice et de liberté. Comme le montre Honneth (2009, p.134), « l'individu apprend à s'appréhender lui-même à la fois comme possédant une valeur propre et comme étant un membre particulier de la communauté sociale dans la mesure où il s'assure progressivement des capacités et des besoins spécifiques qui le constituent en tant que personne grâce aux réactions positives que ceux-ci rencontrent chez le partenaire généralisé de l'interaction ». Dans ce sens, on pourrait dire que dans un processus de long terme qui a duré une décennie, les différents acteurs ou, pour reprendre les termes de Honneth, les partenaires de l'interaction, ont créé les conditions institutionnelles de leur reconnaissance réciproque. Les institutions politiques ou, dans notre cas spécifique, les collectivités locales impliquées dans le projet, ont dû accéder à leur légitimation par la démonstration d'être en mesure de garantir le cadre de droit permettant le respect de l'égalité juridique. Ceci, en dépit de fonctionnements particularistes et clientélistes, voire illégaux, ayant caractérisé l'agir politique de certaines administrations. De leur côté, les acteurs associatifs et coopératifs ont dû faire valoir la dimension collective de leur projet particulier. A savoir, la valeur sociale d'un projet s'inscrivant dans la dimension d'une initiative de production privée. Ainsi, aux membres « défavorisés » (handicapés mentaux et physiques, chômeurs de longue durée, …) des coopératives sociales, est reconnue la capacité de « contribuer à la société » sans discrimination, ainsi que d'atteindre, par un projet d'émancipation sociale individuelle, une visée d'ordre collectif. On pourrait dire que deux des trois sphères de reconnaissance telles que définies par Honneth semblent être plus particulièrement mobilisées : la sphère du droit ainsi que la sphère de la contribution à la société. Ceci paraît plus éclairant à la lecture de

quelques récits venant à la fois des responsables des coopératives et des responsables politiques.

> *« On constate que la collectivité locale se renouvelle car elle doit se confronter au problème du développement du territoire. Elle redevient acteur de développement et non pas acteur de redistribution et d'assistanat ou de précarité et de clientélisme ».* Président de Legacoop Sicile[451].

> *« La gestion des biens confisqués par des coopératives de type b est une idée fondamentale. Elles intègrent des sujets défavorisés et opèrent pour leur insertion. Non seulement ces personnes ont cette appellation mais elles sont, dans le contexte rural, réellement exclues et discriminées. Symboliquement, c'est très fort car ce sont ces personnes qui aujourd'hui travaillent. Si les mafieux attaquent une coopérative sociale, ils perdent le consensus populaire et génèrent l'hostilité de la population. C'est fondamental car ils ne peuvent pas s'attaquer aux plus faibles ».* Responsable Secteur Agriculture de Legacoop Sicile[452].

> *« Pour moi (maire depuis deux ans de la ville de Corleone), c'est une expérience positive car elle m'a permis de connaître un monde que je ne connaissais pas. Nous avons eu l'opportunité de tisser des relations avec d'autres expériences coopératives et participer à des manifestations nationales contre la mafia. Ils ont des référents, une culture et des façons d'agir différents de ceux qui nous sont plus congéniaux. Mais nous n'avons jamais eu de problèmes, nous nous ne sommes jamais opposés. Nous avons un projet commun »*[453]. Maire de la Ville de Corleone.

451 Entretien : Mars 2009.
452 Entretien : Mars 2009.
453 Entretien : Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Ce processus de reconnaissance réciproque permet de procéder à des formes de travail en commun qui ne peuvent que se décliner dans le « faire avec ». En ceci, ces expériences se différencient grandement d'autres initiatives qui se sont affirmées par une posture « contradictoire » et d'opposition déclarée. Nous pensons au mouvement antimafia tel qu'il s'est développé durant les années 90 et suite aux meurtres des juges Falcone et Borsellino. L'émergence sociale et le niveau émotionnel atteint à cette époque ont généré des formes légitimes de protestation et de questionnement, notamment de la part de la société civile envers les pouvoirs publics quant à leur responsabilité dans la prolifération de la prédominance mafieuse sur le territoire régional et national. Dans la formulation de cette opposition, il y avait une volonté d'affirmer dans l'espace public une demande de justice pour les morts de la mafia, individus engagés professionnellement, mais plus largement pour l'ensemble de la société civile meurtrie, en termes donc de justice sociale.

La transformation produite par le biais de ce mouvement et par l'action sociale dans les quartiers[454], a engendré un processus lent mais réel de mise en relation, voire d'interaction progressive, entre une partie des expériences de la société civile et certaines administrations publiques locales. Déjà, à partir de 2001, les premières tentatives d'application de la loi 109/96 se mettent en place, notamment à Corleone, commune de la province de Palerme, par la volonté conjointe des acteurs coopératifs locaux et de la collectivité territoriale. Ceci, dans la perspective d'un travail collectif visant l'établissement d'un dispositif commun dans lequel chaque partie est reconnue comme un acteur légitime et indispensable à la réussite du projet. Ce que les personnes interviewées appellent le « faire avec plutôt que contre ».

> *« L'on pourrait faillir dans notre projet si l'on continue à être contre, antagonistes d'un système sans être constructifs. Si l'on continue de penser qu'il faut toujours être contre sans intégrer dans notre fonctionnement des postures constructivistes. Il faut inventer, produire si non ce mouvement risque de se perdre »* Umberto[455].

> *« Nous arrivons à changer les choses, on agit « avec » et par l'action l'on arrive à changer cette manière de concevoir les choses seulement avec les yeux d'une culture mafieuse qui n'est pas seulement celle du simple mafieux mais d'une manière spécifique de*

454 Nous faisons référence notamment aux études de cas proposés dans la première partie de ce chapitre.
455 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

gestion des relations…Cette dynamique de réseaux est en train de produire des réels changements. L'on n'est plus seuls mais dans un réseau avec les institutions. C'est une forme de protection collective à la fois lorsqu'il y a un problème spécifique mais également dans des actions de prévention. Nous sommes un réseau, ils n'approchent pas ». Elena[456].

Il reste que cette reconnaissance réciproque est sous tension car, malgré la volonté d'interagir pour la réalisation des objectifs communs, chacun mobilise des postures de « résistance ou de construction » selon les contextes. Si, en effet, sur des territoires comme Corleone, cette interaction entre société civile et collectivité territoriale semble acquise, dans d'autres villes, beaucoup reste à faire. Ainsi, des formes de résistance, voire de contrôle des uns par rapport aux autres, se mettent en place. Dans ces cas, et pour reprendre la thèse développée plus loin, entre les acteurs institutionnels et les acteurs coopératifs, aucun consensus commun n'a réussi à se formaliser en faveur d'une action collective dans le cadre de la loi. Il existe en effet, plusieurs manières pour les collectivités locales, comme pour les associations, de ne pas mettre en place le dispositif ou le faire seulement de manière partielle. Nous y reviendrons plus loin.

« Ces expériences se fondent sur un consensus, si elles continuent d'être crédibles, ce consensus ne peut qu'augmenter. Mais il faut intégrer aussi la politique. Il faut que la politique inclue dans son agenda quotidien cette question. Il y a une nouvelle conscience chez les gens pour qu'il existe un projet systémique et constant, pas seulement occasionnel, lors de manifestations. Pour ce faire il faut une veille constante » Calogero[457].

« Au-delà de la gestion du bien, il y a en amont un travail avec la collectivité locale. Pour certaines administrations il devient de plus en plus difficile de faire comme si rien n'était et ne pas attribuer les biens confisqués. Elles ne peuvent plus faire les choses en cachette car

456 Entretien : Directrice responsable d'une coopérative sociale à Partinico. Mars 2009.
457 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

elles savent que Libera représente 1400 associations, qu'il existe des cadres de lois qui imposent des actions concrètes, que nous sommes agréés auprès des préfectures, que nous avons des personnes qui au quotidien travaillent dans les terres. Il est donc difficile de ne pas répondre à la loi, les administrations locales doivent agir avec plus de transparence dans leur gestion, elles sont sous contrôle » Umberto[458].

458 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1.2 « Droit au travail pour tous dans la légalité »

Une approche socio-économique

Le constat est partagé et il semble constituer un référent fondamental pour les collectivités locales comme pour les associations et coopératives : à travers la gestion des biens confisqués à la criminalité organisée, on veut affirmer le droit au travail dans la légalité. En effet, le consensus autour de la question de la légalité ne se suffit pas à lui-même. Les acteurs accolent à ces formes d'engagement réciproque une modalité précise d'y répondre qui consiste à créer, autour du projet partagé, des conditions de travail aptes à transformer « l'envie d'émancipation sociale » en une réalité économique (Giovagnoli, 2007). Il s'agit d'un processus raisonné dans lequel l'économie légale oppose son projet à l'économie illégale de la mafia. Il est en effet exigé par la loi 109/96 que les biens confisqués et gérés par les coopératives sociales soient utilisés pour développer des activités entrepreneuriales à caractère social. Le but est de créer des conditions de travail durables dans des territoires à très hauts niveaux de chômage et, donc, de travail au noir contrôlé par les mafieux qui gèrent leur pouvoir en attribuant, ou pas, du travail aux populations locales. Dans le domaine qui nous concerne, l'agriculture[459], non seulement la plupart des terres appartiennent aux grandes familles mafieuses mais toute l'économie leur est liée. Or, en s'imposant sur le territoire, même sur des pourcentages de terres qui restent très limités, les coopératives ainsi que les collectivités territoriales affirment le principe fondamental et non arbitraire du droit au travail (dans la légalité) pour tous. Dans le cas des coopératives sociales siciliennes, il ne s'agit pas seulement d'affirmer le droit au travail et l'intégration de personnes en situation d'exclusion sociale, comme des handicapés ou des chômeurs, mais de tout citoyen qui est le plus souvent soumis au choix arbitraire des réseaux mafieux ou clientélistes pour accéder au travail. Dans ce sens, le projet « *Libera Terra* »[460] se donne pour finalité de mettre ensemble différents sujets, chacun avec ses compétences, afin de créer les conditions nécessaires pour développer des processus économiques vertueux sur le territoire et garantir des opportunités d'emploi, « les coopératives qui se sont constituées pour la gestion des biens confisqués doivent

459 Dans la Région du *Alto Belice Corleonese*, les principales activités sont l'agriculture et le tourisme. La superficie agricole est d'environ Ha 93.000, soit 40% de la province de Palerme utilisée principalement pour des cultures des céréales (Ha 70.000) et de vignes (Ha 13.000), ainsi que d'huile (Ha 8.000) et de fruits (Ha 2.000).
460 Projet Libera Terra. Site Internet : www.libera.it. Voir annexe 7.

représenter des expériences positives sous le profil entrepreneurial, de manière à consolider et diffuser un modèle crédible d'entreprenariat social »[461]. Et ceci, car elles garantissent la transparence dans le processus d'accès à l'emploi pour les personnes souhaitant y travailler. Environ 70 personnes travaillent aujourd'hui sur les presque 1000 hectares de terres des quatre coopératives qui font l'objet de ce travail. Ceci sans compter les emplois induits par les activités des coopératives (fournisseurs et sous-traitants) ainsi que les travailleurs saisonniers.

> *« Nous avons comme mission principale celle de la réinsertion sociale et professionnelle pour les handicapés mentaux. L'activité des biens confisqués est un instrument pour essayer de créer des opportunités non seulement de travail mais également de rachat personnel de certains de nos travailleurs défavorisés ».* Calogero[462].

> *« Le meilleur instrument pour faire de la concurrence à la mafia est de créer un système économique parallèle, nous voulons être des entreprises en concurrence. La mafia est un système économique, nous devons créer un système économique légal, qui marche et qui tient le niveau haut car ils peuvent s'adapter et nous devons toujours faire mieux »* Umberto[463].

> *« Les personnes sont venues pour y trouver une opportunité d'emploi, le projet par ailleurs s'appelait « nouvelle occupation ». Ça a été l'occasion de se présenter pour un emploi sans le besoin d'avoir un piston. Chacun est venu tout seul sans avoir d'appui. Beaucoup ont été contents d'être sélectionnés juste grâce à leurs capacités. C'est un signal important. Déjà dans les modalités de sélection il y a transparence : c'est un gage de légalité et une garantie pour l'ensemble du projet »* Salvatore[464].

Cependant, travailler sur des terres qui appartenaient à des mafieux, et qui sont donc souvent objets d'intimidations diverses, n'est pas un acte anodin. La preuve en est l'évolution

461 Guide 2006-2007 sur l'utilisation sociale des biens confisqués : *« L'uso sociale dei beni confiscati »*.
462 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.
463 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

qu'a eue la participation aux appels d'offre publics pour la sélection des candidatures. Au départ, très peu de personnes se sont présentées pour participer à la gestion des terres. Sur le territoire de Corleone plusieurs coopératives sociales et associations animent des projets divers et ceci depuis un certain temps. Cependant, lors du lancement du dispositif, seule la coopérative « *Lavoro e Non solo* » était prête à répondre à la demande de gestion des terres confisquées à la famille Riina, l'un des chefs mafieux les plus puissants. D'autres ont décliné l'offre de la Mairie de leur attribuer des terres et des gites ruraux. Ainsi, un appel d'offre a été lancé pour « recruter » des personnes pouvant se constituer en coopérative afin de gérer les terres disponibles. A ce premier appel, seules cent vingt personnes (pour 25 places disponibles) ont répondu alors que ce bassin d'emploi est touché par des taux de chômage très élevés[465]. La raison d'une telle réticence est la peur, même face à l'opportunité d'avoir un emploi. La peur des personnes comme des organisations déjà en place est celle de ne pas pouvoir travailler à cause des intimidations ou de la méfiance des habitants à leur égard. Cette situation a pu tout de même évoluer en 2007 car, six ans après le premier appel d'offre, 300 personnes ont répondu à un second appel pour une quinzaine de places disponibles.

> *« En 2007, nous avons participé à l'appel d'offre avec notre coopérative pour la gestion de terres confisquées dans lesquelles l'on cultive des citrons. L'appel d'offre est resté ouvert pendant 6 mois sans que personne ne réponde, nous avons été les seuls. La première fois l'appel n'a pas eu de réponse, il est resté improductif. Le terrain est partagé en deux lots par un chemin, le côté gauche est confisqué et le côté droit ne l'est pas. Quand nous avons changé le loquet on leur a donné les clefs. Il y a une petite maison de paysan au milieu ; quand nous sommes arrivés on a trouvé une brebis avec la gorge coupée à l'intérieur. Les associations venaient visiter les lieux et avaient peur, tout le monde a eu peur »* Elena[466].

> *« Quand nous avons eu des intimidations nous avons fait des manifestations sur les terres avec le Préfet, le Maire, la police et les habitants avec la société civile organisée. L'ensemble des personnes,*

464 Entretien : Président d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

465 Le taux de chômage de l'ensemble de la province de Palerme est de 19,2% en 2005 et il est parmi les plus bas d'Italie.

466 Entretien : Directrice responsable d'une coopérative sociale à Partinico. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

parents ou proches des membres, mais aussi des habitants qui partagent notre manière de travailler. Mais ils ne viennent pas tous, c'est clair : par exemple la femme d'un de nos associés va à la messe tous les matins, et les gens ne lui ont plus dit bonjour. Il y a beaucoup de peur, durant les premières années il y en avait plus, les personnes ne voulaient pas venir travailler chez nous car ils avaient peur de ce que cela pouvait signifier » Valentina[467].

La légalité comme vecteur discriminant

Il est clair que la mobilisation collective en faveur de la création d'opportunités occupationnelles sur des territoires à fort taux d'exclusion et de chômage constitue un objectif partagé entre les différents « partenaires » du projet, à la fois les collectivités locales comme les coopératives qui mettent en œuvre des moyens et des projets conjoints de développement par l'investissement, capables d'intensifier l'impact du dispositif. Ils s'entendent sur l'opportunité de montrer qu'il est possible de tenir ensemble un projet à forte valeur « éthique » avec une réussite économique se fondant sur l'affirmation de la légalité. La légalité devient donc un facteur discriminant aussi bien dans le circuit propre des différents « partenaires » que sur les circuits économiques et institutionnels induits et dérivés. Ce socle commun de culture partagée de la légalité constitue un des fondements du consensus qui tient ensemble les différentes parties du projet. Cependant, cela implique des avantages certes, mais également des coûts d'ajustement et de contrôle qui sont constants et qui mobilisent des ressources. A la fois du côté des administrations et de celui des coopératives, il est indispensable que des contrôles systématiques se fassent, aptes à garantir le respect du cadre juridique. Et ceci, à partir des actes de constitution des coopératives sociales jusqu'aux différentes phases de développement de l'activité entrepreneuriale. De même, les administrations publiques sont contrôlées par les instances institutionnelles afin qu'elles appliquent la loi. Ainsi, en ce qui concerne les coopératives, chaque personne embauchée, ou postulant pour en devenir membre, est soumise à des contrôles croisés de la part de la Préfecture et de la Police aussi bien que de l'administration locale. Des bilans et des comptes rendus restituent annuellement les modalités de fonctionnement des coopératives qui gèrent

467 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

les biens confisqués et sont soumises au contrôle des instances préfectorales et administratives. En effet, si des actes illégaux se produisent, les concessions des biens peuvent être à tout moment révoquées. Ça a été le cas de deux coopératives sociales gérantes des terres à production de blé et fruits qui ont cédé à des infiltrations mafieuses de peur d'avoir leurs récoltes incendiées par les anciens propriétaires des exploitations. De la même manière, une collectivité locale a vu son Maire arrêté du fait de connivences mafieuses et d'actes illégaux alors qu'il adhérait au consortium de communes qui gère les biens confisqués sur le territoire de l'Alto Belice Corleonese. Il existe également un problème de filière, notamment par rapport aux fournisseurs des coopératives sociales mais également des entreprises chargées de la transformation, du transport, de la commercialisation des produits des terres confisquées. Le contrôle est très strict, mais il peut y avoir des failles, à titre d'exemple, il a fallu changer à plusieurs reprises l'entreprise chargée de produire les pâtes à partir du blé récolté dans les terres confisquées. Ceci car, même après les contrôles de la police, ces entreprises se sont révélées liées à des réseaux mafieux. A partir de ces quelques exemples, on comprend l'ampleur du défi qui est porté par ce projet. Dans un territoire aussi restreint et à un tel point infiltré, il s'agit très concrètement de remettre en place un réseau parallèle légal dont la viabilité n'est pas toujours certaine. Certains fournisseurs peuvent par exemple se refuser de travailler avec les coopératives par crainte de représailles de la part de la criminalité organisée et, ceci, tout en partageant les valeurs du projet. Ainsi, des familles peuvent dissuader des membres des coopératives de continuer à travailler sur les terres confisquées. La question de la légalité induit également des coûts qui peuvent être majorés pour les coopératives sociales comme pour les collectivités territoriales : faire une facture après chaque transaction économique ou publier un appel d'offre avec des clauses spécifiques pour la mise en concurrence des acteurs économiques locaux, sont des actes produits au quotidien qui ont des impacts aussi bien matériels que symboliques. Dans ce sens, les biens confisqués deviennent expression d'une forme de démocratie économique, par l'affirmation de la légalité, grâce à l'action conjointe des acteurs institutionnels et associatifs. On verra plus loin que la légalité s'impose également comme un facteur compétitif généralement reconnu.

> *« Au quotidien nous avons une mission qui n'est pas formalisée mais qui est partagée par tous les acteurs qui est la légalité. Donc quand nous embauchons quelqu'un ou nous travaillons avec des*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

fournisseurs il faut émettre des factures, rien peut se faire au noir … Il faut procéder attentivement pour être irréprochables » Valentina[468].

« Le respect des règles a des coûts : nous sommes en Sicile et en plus à Corleone. Ce n'est pas sûr que l'ensemble des fournisseurs respectent les règles à 100% ou ont tous leurs travailleurs en règle. La mafia contrôle le territoire même si certains n'ont pas de relations directes avec les réseaux et voudraient travailler avec nous, c'est impossible pour eux. » Calogero[469].

« Nous travaillons avec des acteurs associatifs et coopératifs qui sont sérieux, on leur fait confiance. Ils sont soumis au contrôle des organismes de justice mais ils ont en interne des références déontologiques et des comportements qui sont irréprochables. Cela nous rassure du point de vue des risques d'infiltration mafieuse et de leur éthique sociale et entrepreneuriale, pour nous c'est une valeur ajoutée » Nino470.

« Nous avons exclu deux coopératives du projet en leur reprenant les terres assignées. Elles s'étaient créées avant le début de l'application de la loi 109/96 et on leur avait attribué des terres. L'une a été exclue en 2005 car elle ne garantissait pas une bonne gestion : ils n'avaient pas dénoncé des vols sur leur territoire et ils ont eu des comportements équivoques qui nous ont fait penser à des infiltrations. L'autre a été accompagnée avant d'être exclue mais ça n'a pas suffi pour changer les choses. On peut tolérer une erreur d'évaluation de la gravité de certaines situations, mais si, lorsque l'on analyse les bilans, il n'y a pas de transparence, il faut couper les relations et les faire sortir. Lorsque la légalité n'est pas respectée tout devient impossible » Lucio[471].

468 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.
469 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.
470 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.
471 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Projet empirique de libération par le travail et au-delà de la dépendance

L'accès au travail est considéré comme un « vecteur d'émancipation individuelle et collective ». Ce qui, comme on essaye de le montrer, associe les acteurs institutionnels et associatifs autour d'un projet commun ayant du sens pour l'ensemble des parties. Cependant, on comprend la nature exceptionnelle de ce dispositif, et par là même, les contours changeants de son périmètre d'action. Les rapports entre les institutions publiques et le secteur productif, aussi bien que ceux développés avec les simples citoyens en Sicile, se sont effectués sur les bases du discrétionnaire et de l'arbitraire. Plus que la capacité productive de l'entreprise ou le besoin avéré du citoyen, la distribution de financements et ressources s'est faite en grande partie, sur la base du « savoir faire politique » (Musella, 1996, p.8) qui, du fait des relations politiques et clientélistes, octroie à tel ou tel autre sujet, individuel ou collectif, des ressources (financements, accès à des services publics, allocations, …). Cet état de choses a induit une situation largement répandue de dépendance des bénéficiaires de ces « aides discrétionnaires » à la décision politique, ne se fondant pas sur des règles et des cadres légaux explicites. Or, en affirmant la légalité comme principe de base, les collectivités territoriales se positionnent autrement car elles reconnaissent, de fait, à chaque citoyen, des chances égales d'accès à des biens pouvant générer des activités productives par l'action coopérative. Ainsi, à titre explicatif, nous citons le slogan de *Libera Terra* : « *qui sème la légalité récolte la justice* ». De leur côté, les acteurs associatifs et coopératifs, se positionnent également en accord avec cette posture en se démarquant des relations avec l'administration publique imprégnées par l'« assistanat », qu'ils envisagent comme des formes de dépendance et d'attente passives d'aides discrétionnaires. Ceci, pour s'affirmer, dans la relation avec les pouvoirs publics, comme des acteurs véritablement « actifs », voire entrepreneuriaux. On pourrait donc dire qu'ainsi le travail n'est pas « demandé » mais « accompli ». Plusieurs témoignages font consensus autour de cette question, du côté des institutionnels comme des associatifs :

> *« Par rapport au mouvement antimafia nous avons fait un pas de plus… nous ne nous limitons pas à demander, nous nous salissons les mains en travaillant la terre ! »* Calogero[472].

> *« On a trouvé des gens qui se lèvent le matin à cinq heures et qui vont travailler. Ils ne le font pas pour prendre des sous des*

472 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.

allocations mais le font car c'est leur travail et ils le font avec responsabilité. Ils travaillent côte à côte avec les mafieux, les vignes qu'ils cultivent sont collées à celles des mafieux. Malgré cela, ils le font et ils y vont. Je ne sais pas combien de personnes auraient eu le courage d'aller dormir dans la maison qui était à Provenzano (chef mafieux sicilien) nous y sommes allés avec eux, avons fait un Conseil municipal extraordinaire, on ne se retire pas » Nino[473].

« La logique d'assistanat est renversée. Il n'y a plus tous ces millions d'euros qui arrivaient à une époque, sans contrôle. Aujourd'hui il y a cet instrument concret qui est l'entreprenariat social, avec le bien confisqué qui reste propriété de l'Etat, on devient entrepreneur, si l'on est efficace l'on continue de travailler si non, nous perdons une grande opportunité de travail. Le bien confisqué, il faut le travailler, il faut relever les manches et travailler et seulement après beaucoup de temps, l'on peut avoir des réels bénéfices en termes de revenu ». Umberto[474].

« Ce n'est pas une activité d'assistanat. On pourrait penser qu'ils ont de la chance. Ce n'est pas vrai ! Ils prennent des risques financiers directs avec leur activité entrepreneuriale. Ils risquent au quotidien pour un projet de développement territorial, pour rester sur le marché, pour se pérenniser et pour pouvoir investir. Ils ont une double pression, entrepreneuriale et symbolique » Lucio[475].

Cependant, le système mis en place par le dispositif de la loi 109/96 est extrêmement complexe et peut, malgré tout, induire des détournements. Les biens confisqués sont attribués aux administrations locales qui ont l'obligation de les donner en gestion aux acteurs de la société civile. Dans les cas que nous étudions, il s'agit essentiellement de terres et immeubles ruraux. Or, ces biens restent propriété de l'Etat qui les octroie aux coopératives sociales en veillant à leur bonne gestion (en termes de respect de la légalité) pendant un temps limité de

473 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.
474 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

20 ans. Les membres des coopératives investissent leurs fonds propres pour constituer le capital social nécessaire au démarrage des activités sur les terres, aussi bien que les immeubles. Cependant, ces biens arrivent dans un état d'abandon avancé, soit à cause des longues années passées entre la confiscation et l'attribution (environ 12 ans) pendant lesquels les biens sont restés inutilisés, soit à cause des actes de vandalisme des anciens propriétaires. De ce fait, « se mettre au travail » est extrêmement complexe et nécessite tout un système de soutien, qui se rode de plus en plus, pour permettre aux coopératives sociales d'être viables et de pérenniser leur activité entrepreneuriale. Ainsi, comme l'indiquent les propos d'un des précurseurs de ce projet, « ces sujets doivent être mis en condition d'avoir toutes les chances de succès » (Faraone, 2007, p.61). De ce fait, un corollaire composite d'interventions publiques[476] vient se greffer sur la seule loi 109/96, qui reste insuffisante en termes de moyens et par rapport aux objectifs qu'elle veut atteindre.

Les marges de manœuvre pour les collectivités restent assez amples et il peut y avoir des cas de détournement ou juste d'application partielle de la loi. En effet, certaines collectivités ont pu attribuer des biens à des coopératives ou associations fictives constituées de prête-nom des anciens propriétaires, dans une logique clientéliste, voire corrompue. D'autres collectivités, tout en confiant les terres à des coopératives sociales, n'ont pas mis en œuvre des dispositifs capables de supporter, et donc permettre, la pérennisation de l'activité entrepreneuriale. Si d'une part, certaines distorsions peuvent se remettre en place, de l'autre les coopératives sociales nécessitent un support conséquent de la part des pouvoirs publics pour le succès de leurs activités. La question est donc de savoir, notamment dans le cas des exemples vertueux que nous étudions, s'il s'agit d'une autre forme de « dépendance » ou tout simplement du rôle « juste » que les pouvoirs publics doivent avoir dans ce dispositif. C'est-à-dire se faire promoteurs et acteurs avec la société civile d'action publique. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

> *« La loi présente tout de même des lacunes : des problèmes et des difficultés sous tous les profils dès la gestion jusqu'au financement des dispositifs. Nous n'avions pas de précédents en la matière donc nous avons créé des dispositifs plus adaptés en ouvrant un nouveau*

475 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.

476 D'autres dispositifs ont été mobilisés au niveau national ou local pour appuyer les initiatives notamment dans la phase de démarrage de l'activité, tels que : le Programme Opérationnel National pour la sécurité et le développement du Midi, les garanties d'emprunt, des clauses sociales dans les marchés publics, etc…

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

chemin d'application et en essayant de rendre la loi applicable et efficace dans notre cas concret : nous avons pensé à des outils comme l'appel d'offre pour la transparence mais c'est un outil qui n'est pas prévu par la loi, nous l'utilisons pour limiter les infiltrations et pour éviter que le bien confisqué devienne un bien d'échange politico-électoral » Lucio[477].

« Les biens confisqués doivent être mis tout de suite en production. Il faut travailler mais si l'on a besoin d'aide on va demander. Cet immeuble nous l'avons depuis deux ans, il nous a été donné en très mauvaise condition mais nous avons fait avec nos fonds tous les travaux nécessaires, sans rien demander. Maintenant le Consortium nous a accordé des fonds que nous allons utiliser pour refaire la façade. C'est très bien, mais nous n'avons pas attendu ». Calogero[478].

Finalement, la « dépendance » est réciproque car, si l'acteur coopératif nécessite le support des politiques publiques pour la viabilité économique de ces activités entrepreneuriales, et ceci plutôt dans la phase de *start-up*, les pouvoirs publics nécessitent des coopératives pour véhiculer un message à la collectivité qui ne peut prendre forme que par l'action concrète et productive sur le territoire. Ainsi, la question du travail, de la légalité, de l'émancipation du territoire se croisent et constituent, comme on a essayé de le montrer, un socle commun de références permettant un dépassement de la question de la « dépendance » vers d'autres perspectives qui prennent plutôt la forme de l'action commune, d'interrelation, entre acteurs institutionnels et ceux de la société civile.

« Il faut démontrer à l'opinion publique dans un premier temps et ensuite aux groupes mafieux qui n'ont pas abandonné l'idée de se réapproprier des biens qui leur ont été confisqués, il faut montrer que cette expérience marche. Il faut montrer que nous restituons à la collectivité des biens qui lui ont été volés avec le délit et le crime.

477 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.
478 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Nous donnons du travail aux personnes. Par rapport au passé, aux cartels mafieux et politiques des années 80, nous pouvons aujourd'hui démontrer, par des faits concrets, que la mafia donne du sous-développement alors que l'antimafia donne du travail »[479]

479 Entretien : Président de Legacoop Sicile. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

1.3 De la société civile à la société responsable

A partir de la notion de devoir

Chaque acteur du dispositif est responsable de sa réussite. La notion de responsabilité est, dans cette approche, liée fortement à la question du devoir individuel et collectif. Dans les documents, ainsi que dans les déclarations des personnes interviewées, apparaît de manière très marquée une posture commune qui se caractérise par une volonté de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour chacun en fonction de sa place et de ses compétences. Ceci à la fois pour les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs. Il s'agit à notre sens d'une « déclaration d'intention », qui prend des formes plus ou moins explicites, aptes à introduire les conditions nécessaires à une réelle collaboration entre les différents acteurs. Hors des schémas de redevance et de reconnaissance, la notion de devoir est assurée pour montrer que l'affirmation du droit au travail pour tous ainsi que la légalité pour plus de justice sociale, relèvent de la normalité de ce qui est dû, de ce qui doit être fait dans une société dite « normale ». Lors de l'inauguration de la Boutique « *I sapori e saperi della legalità* » qui vend les produits de *Libera Terra* et organise des rencontres sur des thèmes liés aux questions de la légalité, Don Ciotti, fondateur du réseau d'associations *Libera*, a tenu à souligner : « *Je ne remercie personne, car ceux qui ont travaillé ont juste fait leur devoir* ». Dans ce sens, l'on insiste sur l'attribution individuelle d'une responsabilité éthique vis-à-vis de la collectivité, qui ne relèverait pas du choix (comme semblent le montrer les mœurs de certains acteurs institutionnels ainsi que de certains citoyens) mais du devoir de tout un chacun. De ce fait, affirmer que chacun a le devoir d'agir, correspond à relativiser un certain discours attribuant aux seuls acteurs associatifs ou coopératifs, ou en d'autres termes, à la seule société civile, la responsabilité de la réussite du dispositif. Or, il s'agit pour les acteurs d'affirmer non seulement une responsabilité partagée entre institutions publiques (collectivités locales, préfecture, Police, …) et coopératives sociales, relevant du devoir de chaque acteur de respecter le cadre imposé par le dispositif, mais également une responsabilité étendue aux simples citoyens. On pourrait utiliser les termes de Lazar (2010)[480] qui fait référence à une forme indispensable « d'éthique publique » comme substrat indispensable au vivre collectif.

480 Marc Lazar, 24 février 2010 « L'Italie et la corruption ». Source : http://tv.repubblica.it/copertina/lazar-l-italia-e-la-corruzione/43018?video=&pagefrom=4

Cette éthique est, pourrait-on dire en se référant aux cas d'étude qui nous intéressent, élargie à l'ensemble de la collectivité et non pas portée uniquement par les acteurs associatifs.

> *« Avant l'on parlait de société civile, on pensait accéder à une catégorie qui dépassait les hommes, comme d'une abstraction. Aujourd'hui il faut parler de société responsable. Chaque responsabilité doit être identifiée et attribuée à chaque partie. Il faut qu'il y ait des personnes qui répondent de leurs actes. … On ne peut pas ne pas se référer à cette responsabilité individuelle. Cette responsabilité des personnes, avec celle de chacun peut devenir une responsabilité plus combattive »* Nino[481].

> *« Quand il y a des problèmes, l'on se doit de trouver une solution. Ce n'est pas la peine de se plaindre et de signifier que ça ne va pas bien. Il faut aller de l'avant »* Umberto[482].

> *« Il ne s'agit pas de déléguer aux coopératives la réussite du projet. On réaffirme l'autorité de l'Etat en cultivant les terres. Le projet est unique, nous sommes tous des acteurs principaux avec des devoirs. Lorsque les jeunes ont commencé à cultiver ; ils ont subi des intimidations. Si les institutions, la Police, la préfecture n'étaient pas intervenues à ce moment-là, on aurait fait passer le message d'un Etat absent et irresponsable : il faut la présence de l'Etat dans toutes ses formes. De la même manière si les coopératives ne sont pas sur les terres pour les cultiver, elles seraient à l'abandon. Nous sommes tous partie prenante d'un unique projet »* Lucio[483].

> *« C'est un mouvement pour la légalité : ce ne sont pas de simples actes administratifs mais il s'agit d'actes politiques qui donnent des messages clairs aux habitants du territoire et attribuent des responsabilités »* Nino[484].

481 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.
482 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Ce positionnement, s'affirmant par la mise en exergue d'un devoir qui tient à tout citoyen quelle que soit sa place, ne s'entend pas uniquement de manière déclarative. On peut y voir, en croisant les apports des documents et des récits, une affirmation de « publicité » de la question mafieuse. Dit dans d'autres termes, il s'agit de positionner dans l'espace public la question de la légalité tout en la sortant du cercle restreint des « spécialistes de l'antimafia » pour en faire une question qui concerne la collectivité, appelée à son devoir de responsabilité. Deux récits restituent bien ce que l'on voudrait montrer, l'un du réseau d'association *Libera* et l'autre d'une responsable d'une coopérative sociale.

> *« Un héros est une personne qui accomplit des actions extraordinaires dans un contexte spécifique. Nous nous n'avons pas besoin de héros, d'événements extraordinaires, nous avons besoin que toutes les personnes prennent leurs propres responsabilités. Nous avons besoin de personnes normales ; qui avec des gestes normaux créent et renforcent un système social, économique et politique alternatif à l'indifférence et à l'égoïsme qui sont propres à la mafia »*[485].

> *« Plusieurs fois nous avons failli tout abandonner, car c'est trop dur. Mais il y a quelque chose de plus fort qui agit en nous, il ne faut pas penser à tous les risques que l'on prend si non on laisse tomber. Même les pressions protectrices de ta famille pourraient t'induire à tout laisser tomber. On nous dit tout le temps : mais pourquoi faites vous cela ? Laissez tomber !. Mais cela montre bien qu'il y a pour les gens comme une forme de catharsis, on veut penser que tout peut se jouer entre eux (les mafieux). Le fait de s'impliquer directement change tout, pour nous et pour nos familles, on ne peut plus faire comme si rien n'était, comme si ça n'existait pas »* Elena[486].

483 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.
484 484 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.
485 Déclaration publique du réseau d'assocations « *Libera, Associazioni, nomi e numeri contro le mafie* ». Source : http://www.libera.it
486 Entretien : Directrice responsable d'une coopérative sociale à Partinico. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

L'obligation « de ne pas faillir »

La relative faiblesse de ce dispositif est inversement proportionnelle à la charge « symbolique » du projet. Par rapport à toute autre expérience d'entreprenariat social, la prise de risques liée à l'activité développée par les coopératives sociales qui gèrent des biens confisqués est déterminée par la dimension économique mais également par les enjeux d'ordre symbolique qui sont véhiculés au travers de cette expérience. Ces enjeux symboliques sont de plusieurs ordres et différemment intégrés par les acteurs, selon leur place dans le dispositif. La Fédération de coopératives *Legacoop*, qui accompagne de nombreuses coopératives sociales pour la définition et le suivi de leur projet entrepreneurial, s'attache tout particulièrement à soutenir la viabilité du projet de gestion coopérative des biens confisqués car il représente un double enjeu : d'une part la volonté d'affirmer qu'il est possible de coopérer sans détourner les objectifs propres à ce mode d'organisation spécifique et, d'autre part, la viabilité économique d'un projet à « haute valeur éthique ». En effet, en Sicile, il existe des cas de coopératives sociales créées avec le seul objectif de contourner le processus normal d'affectation de postes dans l'administration publique qui requiert un concours public. En créant des coopératives sociales fictives avec pour activité la sous-traitance de services publics, comme par exemple la gestion des déchets, les personnels politiques locaux pouvaient assurer des emplois, d'abord précaires et ensuite pérennisés, pour des personnes en échange de leurs votes. Ce système a été à l'origine d'un développement important de la coopération en Sicile qui a contribué à en entacher l'image. Face à la démultiplication de ces organisations fictives, certains candidats à l'appel d'offre pour la création de la première coopérative sociale gérant les biens confisqués, pensaient qu'il s'agissait du même type d'initiative pouvant, à terme, leur assurer un « poste » dans l'administration publique, alors que ce n'était pas le cas. De ce fait, les coopératives sociales, ainsi que les collectivités locales participant au dispositif de gestion des biens confisqués, se démarquent d'un certain usage de la coopération qui a été fait par certains politiciens. En effet, elles montrent qu'il est possible de coopérer et ceci à condition que les objectifs sociaux et entrepreneuriaux, ainsi que les modalités de fonctionnement, soient clairs. La remise en production des terres à blé ainsi que des vignes ou la restauration d'immeubles laissés à l'abandon, est une preuve visible de l'efficacité de l'action des membres des coopératives. Les habitants observent les évolutions et constatent au jour le jour les réussites ou les difficultés des coopératives. La dimension symbolique de ces évolutions dépasse la rentabilité économique, car ceci est vécu comme un

défi entre les mafieux, qui attendent « de l'autre côté du gué », et ces jeunes qui travaillent au quotidien avec une pression constante : « l'obligation de ne pas faillir ».

Ce qui participe à renforcer le « sens commun » que les différents acteurs attachent au projet dans lequel ils sont engagés. Ainsi ils participent, chacun de sa place, à renforcer le dispositif afin de le pérenniser. Ce projet constitue, selon les paroles de F. Dalla Chiesa (dans Barbieri, 2005, p.7), « l'un des points les plus hauts auxquels est arrivée, dans l'histoire nationale, la plus âpre des luttes de civilité que beaucoup ont combattue, force de comparaison du chemin de notre démocratie ». Une si puissante représentation du projet engendre une charge symbolique qui nécessite un travail commun pour réussir. « La justice qui se fait économie » nécessite un projet solide qui ne se sert pas uniquement des mots mais qui doit se pérenniser par sa viabilité économique. Ainsi les difficultés factuelles liées à l'activité entrepreneuriale des différentes coopératives, revêtent une importance particulière, elles sont ciblées et identifiées par les différents acteurs qui agissent ensemble pour les contourner. Ceci afin de préserver le projet. Dans ce sens, on peut affirmer que la dimension opérationnelle découle du projet mais elle en est la « vitrine ». La dimension politique se traduit en opérationnalité qui doit ainsi montrer, par sa viabilité, la force du « bien commun » qui anime les différents acteurs.

Par ailleurs, les acteurs institutionnels comme les responsables des coopératives sociales considèrent la gestion coopérative des biens confisqués comme l'expression d'une « nouvelle ère de la lutte contre la mafia » qui se concrétise dans la réussite de leurs projets entrepreneuriaux et de sensibilisation. Dans les récits apparaît un discours que l'on peut analyser comme une sorte d'entre deux, entre l'orgueil et la pression : l'orgueil de porter un projet civique pour la collectivité mais une pression constante du fait des attentes qui peuvent se cristalliser autour de cette même collectivité. En témoigne, l'inscription du projet dans un espace public élargi qui constitue, dans le contexte que nous étudions, un « risque » du fait d'un enjeu à double facette. Ainsi, la dimension collective du projet se caractérise par un risque et un renom partagés qui font « lien » entre les acteurs aux profils et finalités différentes. Quelques extraits d'entretiens, dont les mots expriment à la fois l'orgueil et le risque, vont pouvoir constituer des éléments de repère pour éclairer davantage cette analyse :

> *« Nous ne pouvons pas faillir. C'est notre préoccupation principale. Et ceci même par rapport à toutes les autres coopératives qui sont nées après nous. Quand il y en a une qui naît, nous sommes*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tous engagés de manière solidaire pour elle : ça devient « à nous » … Il faut faire attention à ce que l'on fait, à ce qu'ils font. On est tous dans le même bateau et notre projet collectif ne peut pas faillir » Valentina[487].

« Si cette initiative fait faillite c'est comme si tout le monde était en échec. Mettre en évidence les éléments de difficulté d'ordre opérationnel, économique ou social nous permet de pouvoir y faire face quand il y a un problème et d'intervenir lorsqu'il y a des situations difficiles » Nino[488]

« Au-delà de la Sicile, pour des raisons culturelles et de perception, notre activité est considérée comme un acte héroïque. Les gens comprennent bien ce que l'on est en train de faire. J'ai eu l'honneur d'entendre des gens dire que nous étions les nouveaux partisans d'Italie, la nouvelle résistance. Il s'agit de personnes qui sentent encore très fort ces idéaux de société et nous considèrent de ce fait comme les nouveaux partisans. …. Notre résistance prend une autre forme, il s'agit de travailler avec et non pas contre les institutions. Aux yeux de ces personnes qui connaissent la Mafia cette expérience est d'un côté très honorable mais, en même temps, elle peut être considérée comme très à risque ». Salvatore[489].

Une demande citoyenne aux contours inattendus

La responsabilité « civique » des acteurs est mise à l'épreuve dans l'espace public. Les différentes situations, de consensus ou de rejet, auxquelles sont confrontés les coopératives sociales, aussi bien que les représentants institutionnels, constituent des moments forts de consolidation ou d'affaiblissement du projet collectif. Dans ce sens, les différentes composantes de la société civile deviennent les « interlocuteurs » directs, les « discutants » publics auxquels sont confrontés au quotidien les acteurs. Ainsi, la société civile, telle que

487 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.
488 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

théorisée par Habermas, élabore des discours et interagit afin d'exprimer des positions différentes sur des sujets d'intérêt collectif (Magatti, 2005, p.61), dans le cas qui nous intéresse ici la pertinence et l'intérêt de l'existence d'un tel dispositif de gestion des biens confisqués et, plus généralement, la question de l'opposition aux réseaux criminels qui contrôlent le territoire. Dans ce contexte, ce sont les lieux qui paraissent les plus exposés aux réseaux criminels qui deviennent catalyseurs du débat public autour de la question mafieuse. Corleone, la ville symbole du pouvoir mafieux, est également la ville où se mobilisent et initient bon nombre d'expériences (manifestations, débats, associations, initiatives publiques, …) contre la mafia. La consolidation d'un consensus ou d'une opposition affirmée à cette question n'est pas le fruit d'un héritage statique mais se fonde sur des processus de communication ouverts, comme le montre encore une fois Habermas. Pour preuve, lorsqu'une des coopératives a commencé à travailler les terres à blé dans la campagne aux alentours de Corleone, les membres de la coopérative étaient considérés comme des « traitres » ou des « profiteurs ». Sur la place du village, les regards durs des habitants leur signifiaient la condamnation publique d'un acte aussi fort que celui qu'ils étaient en train d'accomplir. Parallèlement, et progressivement avec le temps, d'autres habitants sont venus donner un coup de main ne serait-ce qu'en fournissant quelques « ruses » du métier pour mieux travailler la terre. Des enfants des écoles sont venus goûter les fruits et « prendre des cours » sur l'antimafia auprès des membres des coopératives et des représentants institutionnels participant au projet (police, mairie, …).

Ainsi, les villes qui, dans l'imaginaire collectif, représentent les symboles de l'infiltration mafieuse, sont celles dans lesquelles il est possible de mobiliser des débats publics, des expériences associatives, des actes institutionnels forts en opposition à la Mafia. Alors que, là où le silence s'installe et où le débat ou, tout simplement, la parole sont bloqués et ne circulent pas, toute activité est difficile. C'est le cas, par exemple, d'une autre ville sicilienne, Ragusa, dont la réputation est celle d'une ville « propre », sans trop d'infiltrations mafieuses. Certains représentants du projet « *Libera Terra* » se sont rendus dans un village limitrophe, lors d'un échange technique et politique se déroulant à la Préfecture, pour définir les modalités du montage d'une coopérative sociale pour la gestion d'un certain nombre de biens confisqués. Toutes les personnes autour de la table étaient d'accord sur la nécessité d'un tel projet. En fin de réunion le Maire du village est entré dans la salle pour clôturer la séance tout en affirmant que sur le territoire le problème mafieux ne se pose pas, n'existe pas, ainsi le

489 Entretien : Président d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

débat a été clos, la parole bloquée et aucune coopérative sociale gérant des biens confisqués n'a vu le jour. C'est dans ces lieux où le silence prédomine, que la demande citoyenne doit s'exprimer, à condition de construire et renforcer un débat apte à la structurer. Ainsi, l'une des coopératives sociales opérant hors du périmètre de Corleone, paie le courage de son implantation par son impopularité auprès des habitants et le silence de ceux-ci. En même temps, elle mobilise d'autres canaux de communication pour nourrir le débat public en faisant connaître la nature et la finalité de son action entrepreneuriale : la télé, les échanges informels, la présence sur les marchés … Avant de proposer la lecture des deux récits qui restituent l'ampleur de la problématique, l'on peut dire que la demande citoyenne dessine, dans ce contexte spécifique et dans le cadre précis des biens confisqués, des contours qui paraissent inattendus par rapport à ce que l'on a tendance à imaginer.

> *« Nous, nous sommes isolés. Nous avons été isolés par ceux qui sont autour de nous, les autres coopératives sociales dans le même territoire de Partinico. Mais nous avons d'autres pistes d'espaces : Pino Maniaci, le journaliste qui a créé TeleJato, quand nous faisons appel à lui, il est toujours présent. Pour nous c'est un filtre ou un moyen de communication, ainsi nous socialisons ce que nous faisons par le biais de la télé. Le contact direct avec les gens, nous l'avons en tête à tête avec des personnes qui nous demandent ce que l'on fait avec notre coopérative, à quel point nous en sommes. Mais en effet, ce qu'ils veulent vraiment savoir c'est ce qui il y a derrière et comment on a fait pour avoir ces biens confisqués. C'est le soupçon sur la vraie nature de notre activité »* Elena[490].

> *« A partir des problèmes concrets, le rôle principal revient à la société civile. Si la Commune qui doit assigner le bien le garde pendant 10 ans sans l'attribuer aux acteurs associatifs, seule la société civile peut faire pression, peut réclamer l'intervention institutionnelle aux niveaux local et national ou à travers les associations comme Libera. Dans les territoires dans lesquels les institutions ne collaborent pas avec nous, il faut travailler sans se montrer, il faut faire évoluer les consciences car, tôt ou tard, la rue va*

490 Entretien : Directrice responsable d'une coopérative sociale à Partinico. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tourner et quelqu'un va arriver qui sera à la bonne place au bon moment pour changer les choses. Et nous serons prêts. Il faut construire, rien n'arrive par hasard. L'exemple c'est ici à Corleone. C'est le territoire de la Mafia mais aussi de l'antimafia. Si l'on veut faire des manifestations contre la mafia il faut venir ici, au cœur du système pour donner un signal fort. Quelque chose bouge dans l'esprit des gens, des jeunes qui comprennent qu'il y a autre chose, que l'on n'est pas condamné pour toujours. Les gens écoutent et demandent … demandent aux politiques, aux institutions » Valentina[491].

491 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2. Renforcement des principes d'action collective

La viabilité du projet économique et politique d'entreprenariat social à partir de la gestion des biens confisqués, ne peut perdurer que par l'ancrage dans un engagement solidaire entre les membres des coopératives sociales et par l'obtention de régulations publiques appropriées aux projets. Il s'agit de la mise en commun des ressources de chaque acteur du dispositif afin d'atteindre des objectifs qui ne l'auraient pas été individuellement. Ainsi, la définition d'un socle commun de référence, tel que décrit dans les précédents paragraphes, est un préalable à la mise en œuvre des actions à partir de principes d'action collectifs. En effet, il s'agit de formes inédites de production de biens et de services qui engendrent des bénéfices de type collectif. Une des particularités de ces formes d'entreprenariat est de réunir différentes parties-prenantes tant du côté de la demande que du côté de l'offre pour développer une production de « biens quasi-collectifs » au sens où ils engendrent aussi des bénéfices portant sur d'autres agents ou sur la collectivité dans son ensemble (Bucolo, Laville, 2006, p. 270). Dans ce sens, c'est par la prise en compte des réalités multiformes (vie locale, demande des membres, interactions institutionnelles, …) que la demande et l'offre peuvent continuellement s'ajuster. Ainsi, le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent les projets a une importance fondamentale et a nécessité des aménagements. Dans les pages qui suivent, nous nous attacherons à analyser, de manière très concrète, les modes opératoires sur lesquels se fonde l'ensemble du dispositif pour rendre compte de sa spécificité mais également des innovations qui ont pu voir le jour et qui ont été source d'inspiration pour d'autres acteurs sur d'autres territoires. Ce type d'analyse nous semble préalable aux hypothèses d'action publique telles que nous les proposerons dans la partie conclusive de ce chapitre. En effet, comme le montre Laborier (2003, p. 444), « un programme d'action publique n'est effectif que dans les pratiques qu'elle génère ». Ainsi, il s'avère utile d'analyser, à partir des récits des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche, les « manières de faire » des pratiques qui sont orientées vers des objectifs communs dans le cadre du dispositif de la loi 106/96.

Deux axes d'analyse nous permettront de rentrer au cœur du dispositif : tout d'abord, le cadre institutionnel qui s'est doté d'une instance spécifique de fonctionnement afin de faciliter l'application de la loi 109/96. D'autre part, les modalités opérationnelles autour desquelles se structure l'organisation des coopératives sociales. A partir de ces deux axes d'analyse, il s'agit de questionner le dispositif pour identifier les modalités d'articulation, voire conciliation, entre des objectifs qui peuvent parfois être antinomiques et qui doivent, tout de même, pouvoir se réaliser : finalités politiques (en termes de pédagogie sociale) finalités de production (en termes de rentabilité) et finalités organisationnelles (en termes de gestion collective).

2.1 Un cadre institutionnel novateur (des pouvoirs publics novateurs)

Le consortium de communes

La réussite du dispositif de la loi 109/96 sur le territoire de l'Alto Belice Corleonese, tient à la mise en place d'un outil spécifique de gestion : le Consortium « *Sviluppo e legalità* »[492]. Il s'agit d'un dispositif *ad hoc* créé en mai 2000 à l'initiative du Préfet de Palerme et de l'ancien Maire de la ville de Corleone afin de faciliter et pérenniser la mise en œuvre de la loi. Huit Communes[493] sont représentées par leurs Maires au sein du Consortium, ainsi que des représentants institutionnels[494]et associatifs. Les Maires se voient confier, à tour de rôle, et une fois par an, la présidence de cette instance qui a comme tâche spécifique l'administration collective et, pour finalité sociale, la confiscation des biens à la criminalité organisée. Les biens confisqués sur les territoires des huit communes lui sont attribués et il revient aux Maires, de manière collégiale, d'en définir la destination. Le Consortium administre également les fonds publics provenant du dispositif national de lutte contre la criminalité[495], qu'il destine à des projets locaux de développement et dont la plus grande partie

492 Voir Annexe 9 : Plan et Objectifs du Consortium « Sviluppo e Lagalità »

493 Altofonte, Camporeale, Corleone, Monreale, Piana degli Albanesi, Roccamena, San Cipirriello, San Giuseppe Jato.

494 Des juges, des représentants des forces de l'ordre, des instances représentants le gouvernement national.

495 PON « *Programma Operativo Nazionale* » qui gère des financements européens destinés à la réalisation de projets pour la sécurité et le développement territorial local. Le PON 2001-2006 a destiné 3 millions et 48 mile euros pour ces investissements sur le territoire dell'Alto Belice Corleonese.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

est affectée aux coopératives sociales qui gèrent les biens confisqués aux mafieux. Dans ce cadre, un centre hippique, un établissement œnologique, un centre de confection et transformation des produits des terres agricoles ainsi que deux établissements d'hôtellerie, ont été financés ces dernières années et sont tous gérés par les membres des coopératives sociales. De même, il tient au Consortium d'animer, à destination de différents publics (écoliers, enseignants, fonctionnaires territoriaux, citoyens, …) des journées de formation et de sensibilisation concernant le développement économique et social du territoire dans la légalité et, ceci, en partenariat avec l'association *Libera*, membre du Consortium. « Aujourd'hui, après six ans d'existence, ce qu'un quotidien local définissait comme étant un rêve est devenu une réalité. En exploitant les ressources qui appartenaient aux boss mafieux dans un objectif de développement en opposition à l'illégalité, le Consortium utilise tout le patrimoine confisqué à Cosa nostra, et qui lui est assigné, pour des finalités productives et sociales. On a ainsi démontré qu'avec l'engagement et la participation des institutions et de la société civile il a été possible de créer, dans les terrains non productifs confisqués aux mafieux, de nouveaux postes de travail et une économie propre, pour des jeunes chômeurs, grâce à la constitution de coopératives spécialisées dans le secteur du tourisme vert et des cultures biologiques » (Guarino, 2007, p.126).

En Italie, le Consortium « *Sviluppo e legalità* » constitue un « projet pilote » qui a été appliqué par d'autres collectivités territoriales. Les communes réunies peuvent, en effet, plus facilement affecter des terres ou des biens se situant à la croisée de plusieurs de leurs territoires et ceci de manière conjointe. Ainsi l'on peut destiner aux coopératives sociales suffisamment de biens, se situant sur des communes différentes et non seulement sur la commune de leur siège social, afin de garantir leur viabilité économique. Sur la base de contrats de concession, les biens sont confiés aux coopératives pour une période de 20 ans ; mais, tout au long de leur gestion directe, le Consortium veille à être un interlocuteur privilégié et à accompagner le développement économique et social des projets portés par les membres. Il s'agit donc d'une instance de facilitation qui coordonne et contrôle la bonne gestion des biens confiés mais qui ne détermine pas leur choix entrepreneurial. En effet, c'est à cette instance de vérifier la faisabilité et l'opportunité des projets proposés et développés par les coopératives notamment à l'égard de leur impact territorial. En cas de problèmes, le consortium peut également révoquer la concession des biens aux coopératives ou aux associations qui auraient été objet d'infiltration mafieuse, comme cela est déjà arrivé.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Au sein du consortium siège le regroupement d'associations, *Libera*, qui a un rôle décisif dans le montage et suivi des projets. Elle représente également la société civile dans sa capacité à interagir avec les acteurs institutionnels pour la viabilité du dispositif.

En définitive, le consortium est une instance institutionnelle novatrice qui se situe en garant de l'application de la loi 109/96 au niveau local. Sa création et sa pérennisation constituent aujourd'hui des clés de réussite. Il nous semble que sa virtuosité se détermine par deux facteurs décisifs : la dépersonnalisation de la décision et la dépolitisation.

En ce qui concerne sa première caractéristique, la dépersonnalisation de la décision, la force du « prototype » consortium tient au fait d'éliminer la relation directe entre le Maire et les criminels mafieux. Ceci pour, d'une part, éviter que ces derniers fassent pression auprès de lui pour obtenir l'assignation des biens confisqués ou, d'autre part, que les représentants institutionnels se plient par force ou par volonté à cette injonction, du fait d'une relation directe peu contrôlable. Ainsi, le problème des infiltrations mafieuses dans les appels d'offre publics peut être détourné grâce à ce dispositif qui a une vocation de contrôles croisés entre les différents représentants institutionnels, lesquels ont signé une « Charte des engagements » au moment de la création du consortium. Cela revient à réduire le plus possible l'isolement des personnes face aux mafieux car les intimidations touchent davantage ceux qui sont en situation de faiblesse.

> *« La particularité de ces projets est la coexistence de plusieurs interlocuteurs et chacun a ses responsabilités. Quand on a des rencontres dans les Communes, il n'y a jamais que le Maire, mais aussi le Préfet, l'inspecteur de police, …. C'est un travail d'équipe, depuis le premier contact sur le terrain il faut montrer que l'on est à plusieurs. Les habitants ont besoin de le savoir. Quand l'on s'est rendu à Piazza Armerina pour visiter un terrain à cultiver, l'ex propriétaire est arrivé alors qu'il n'avait plus le droit d'être là. Mais le policier a eu une attitude ambiguë car c'était comme s'il s'excusait d'être sur le champ. Quand l'on est rentré à la Mairie, il y a avait la voiture du mafieux garée à l'entrée et l'adjointe au maire nous a dit que certainement elle allait le retrouver dans son bureau. On lui a expliqué qu'il ne faut jamais se retrouver en face à face avec ces gens là et même lorsque c'est le cas, il ne faut jamais parler en première*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

personne mais renvoyer la responsabilité de la prise de décision à l'ensemble des acteurs engagés dans le projet. Ceci pour montrer qu'il n'y a pas un interlocuteur unique mais plusieurs personnes qui travaillent ensemble » Valentina[496].

Le deuxième facteur de réussite de cette instance, est la dépolitisation de l'engagement pour la légalité. En effet, en assurant, en son sein, la présence de représentants des différentes forces politiques et en limitant la présidence du consortium à une seule année, les débats qui concernent le fonctionnement et le positionnement du consortium restent en dehors du positionnement politique des partis. De plus, le président en place n'a pas le temps de s'installer et de mobiliser ses intérêts particularistes liés aux échéances électorales plutôt qu'aux besoins du dispositif. De leur côté, les autres membres sont tenus à réaliser des politiques locales cohérentes avec le positionnement du consortium. Comme le dit le Maire de Corleone, « *il s'agit d'un compromis noble et à la hausse, entre les Maires du consortium, malgré les différentes orientations sur des questions politiques spécifiques* ».

Ce dispositif institutionnel novateur sert de cadre adapté à l'ensemble des interactions entre les différentes parties prenantes de la mise en œuvre de la loi 109/96. Le fonctionnement par « tables techniques de concertation » ou par « séances de travail sur des projets » auxquelles sont convoqués les représentants des coopératives ou des forces de l'ordre, selon les thèmes abordés, constitue un espace privilégié de rencontre entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs. Cette concertation élargie permet d'orienter les débats afin de dépasser les intérêts particuliers en faveur de la viabilité du projet. Comme le montre Calame (1991, p.35) « la conjonction d'analyses, de désir et de savoir-faire collectifs permet de polariser l'action de chacun autour d'une ambition commune, de résister aux forces centrifuges, de surmonter les contradictions internes d'intérêts, de saisir les opportunités qui se présentent, d'exploiter les marges de manœuvre, de replacer l'action de chacun improvisée en fonction d'événements aléatoires dans une perspective à long terme ».

« La création de tables techniques de concertation permet aux membres des coopératives de participer aux réunions du Consortium lorsque cela s'avère nécessaire. Au quotidien cette confrontation est

496 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

constante car nous sommes en contact direct avec les coopératives. Il y a des échanges quotidiens sur des opinions, sur des sujets, des difficultés, des décisions à prendre, … » Lucio[497].

« La force du dispositif est d'avoir introduit un mécanisme collectif comme le Consortium « Sviluppo e legalità » dans lequel siègent 8 maires de 8 communes … peuvent-ils (les mafieux) tuer 8 maires ? Ils peuvent en toucher 1 mais pas tous … Les décisions prises sont dépersonnalisées, c'est une intuition fondamentale. C'est le fruit d'un travail collectif. Tous ensemble décident les modalités d'affectation des biens, la décision est prise ensemble entre les maires des communes mais également des représentants institutionnels comme la préfecture et les secrétaires communales … Cette décision collective évite de désigner un seul responsable, plus fragile face à la mafia ». Pino[498].

497 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.
498 Entretien : Responsable secteur agriculture de *Legacoop*. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.2 Une performance sociale et économique reconnue

Les coopératives sociales

Les biens confisqués et attribués dans le cadre du projet *Libera Terra* sont assignés à des coopératives sociales de type B[499]. Ce dispositif d'entreprenariat social est apparu comme le plus adapté pour répondre à la demande du législateur de gérer les biens confisqués à la criminalité mafieuse afin d'en faire un outil de développement économique et social pour le territoire. En particulier, la gestion partagée entre des personnes en insertion, une équipe permanente de salariés et des membres volontaires, permet de répondre au mieux au double enjeu entrepreneurial et social attaché au projet. Si le fonctionnement quotidien et la gestion des quatre coopératives sociales rencontrées, ne se différencient guère des autres expériences similaires existantes sur le territoire, leur processus de constitution relève de modalités qui lui sont spécifiques. Ainsi, lors du lancement du Consortium « *Sviluppo e legalità* » en 2001, seulement deux des quatre coopératives sociales existaient déjà. Les deux autres ont été créées avec un processus adapté aux exigences de la loi 109/96 et du contexte. Un appel d'offres a été émis par le Consortium et la Préfecture pour solliciter la candidature de personnes intéressées à la gestion des terres confisquées et en situation de chômage[500]. Le but étant de constituer une coopérative sociale à partir de la sélection des personnes et à la suite d'un parcours de formation destiné à leur faire connaître d'autres expériences coopératives ainsi que la législation et l'esprit subjacent à ce type d'organisation de production de biens et de services. Bien évidemment, il s'agit, dans ce cadre, de « sujets faibles » économiquement ou socialement auxquels sont confiés des biens qui sont souvent en situation d'abandon depuis

499 « Les coopératives dites de type B, appelées coopératives de solidarité sociale pour l'insertion par le travail, ont une double production qui les rapproche de la définition que l'on donne en France aux structures d'insertion par l'activité économique. Elles réalisent à la fois une production sociale, en favorisant l'intégration de personnes défavorisées sur le marché du travail, et une production économique par leur activité agricole, industrielle, artisanale ou de services. La loi prévoit que l'Etat italien peut déroger aux normes relatives aux marchés publics en faveur des coopératives sociales. Les coopératives de type B sont des instruments économiques, basés sur une démarche d'entreprise, mais qui s'obligent à intégrer dans leurs propres forces de production des personnes désavantagées. C'est ce qui justifie la dérogation dans l'accès aux marchés publics. D'un côté, cette dérogation permet une certaine consolidation économique mais d'un autre, elle peut créer une dépendance au secteur public, et en particulier aux collectivités locales. Cette loi a permis de redéfinir et d'organiser ces nouvelles structures s'appuyant sur le public, le marché et les contributions volontaires. Elle a surtout contraint l'Etat à réinterpréter son rôle face à ces nouvelles initiatives. Si l'on peut être tenté de parler d'un désengagement de l'Etat, il faut reconnaître qu'en Italie, la construction de l'Etat social n'a été qu'entamée et a ainsi laissé une place importante aux coopératives sociales ». (Gardin L., *Les entreprises sociales*, Extrait de « Revue du Mauss permanente ». Site Internet : http://www.journaldumauss.net)

500 En définitive, au premier appel d'offre seulement 120 personnes ont répondu à cet appel et 15 ont été sélectionnées.

plusieurs années et qui nécessitent des investissements lourds pour être remis en état d'utilisation, voire de production. Pour les personnes s'engageant dans une telle démarche, les risques sont à la hauteur du projet. Dans le cas des deux coopératives sociales créées par appel d'offre, aucun membre n'a pu, pendant un an au moins, bénéficier d'un salaire en raison des investissements importants qu'il faut mobiliser pour la première récolte (acquisition des machines, des semences, …). En plus, leur production de services ou de biens se situe dans des secteurs compétitifs qui demandent des efforts humains et économiques considérables. « Dans un tel contexte économique les difficultés pour garder les emplois des membres et des travailleurs en insertion sont évidentes et doivent être planifiées avec des solutions adaptées » (Di Maggio, 2007, p. 27). Le *turn-over* très important vécu au sein de la première coopérative sociale créée, Placido Rizzotto, montre bien l'ampleur de ces difficultés. En restituant le récit d'un des fondateurs, Barbieri (2005, p. 44-45) rend compte, dans son ouvrage, des conditions de mise en œuvre de la coopérative. « *Déjà durant la période de stage nous nous sommes rendus compte que les ressources auraient été faibles. Certains membres ne pouvaient même pas payer leur part du capital social, 2500 euros, et pour certains il fut accepté qu'ils la payent en plusieurs fois ou par leur travail. Au début, il n'a pas été facile d'avoir les idées claires. Les premières réunions entre les membres ont eu lieu en Emilia durant la période de stage. A cette époque, il y avait encore des personnes qui pensaient qu'elles auraient eu un poste fixe au Consortium Sviluppo e legalità, il n'était pas clair pour tous que tout le monde aurait dû se dépenser personnellement. De même, nous ne savions pas avec quels moyens on aurait pu démarrer notre activité* ». Pour les membres fondateurs, il a donc été question non seulement de trouver les moyens financiers pour développer leur activité de production mais également de se mobiliser personnellement dans le cadre d'un projet collectif de gestion du travail et, plus largement, pour certains plus que pour d'autres, sur un projet de société. Le projet naît donc avec un « défaut » originaire qui est lié au cœur même de la coopération dans le sens où les membres ne sont pas réunis volontairement et collectivement pour porter un projet commun. On est ici dans le cas de figure où, par le biais d'un appel d'offre, des membres sont amenés à se constituer en coopérative sociale afin de pouvoir être destinataires des biens confisqués[501]. Il est clair, et les évolutions du dispositif l'ont montré, que seuls les membres engagés et motivés réellement pour la pérennisation des coopératives, et du projet qu'elles portent par le biais des activités de production, ont pu rester associés. Les autres sont

501 On pourrait comparer cette situation à celle entrainée pas l'application des Décrets Gullo en 1948 qui déterminait une obligation de constitution en coopérative pour pouvoir bénéficier des effets de distribution des terres agricoles par la réforme agraire mise en œuvre à cette époque.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

partis. En même temps, jusqu'à maintenant, on n'a pas trouvé une autre modalité de sélection et de constitution des coopératives sociales gérant les biens. Le système d'appel d'offre s'avère le plus approprié pour déjouer de possibles infiltrations mafieuses : il est courant, en effet, que des coopératives sociales puissent être constituées par des prête-noms afin de récupérer les biens confisqués. L'appel d'offre constitue donc une garantie supplémentaire qui s'ajoute au contrôle systématique, par les Préfectures, des parcours personnels des membres et des fournisseurs. D'autre part, comme le montre Faraone (2007, p.61), l'appel d'offre permet de donner une visibilité publique au processus d'assignation et ceci participe à confirmer que les biens sont restitués à la collectivité tout entière car tous les citoyens peuvent ainsi avoir le même droit d'accès au dispositif.

Aujourd'hui d'autres critères viennent étoffer le choix du profil des membres afin de faciliter la phase de démarrage des activités de production ainsi que renforcer l'engagement collectif indispensable au projet de coopération.

> *« Les modalités de constitution de la première coopérative sont anormales. Il y une forme d'innovation même dans cela mais également un facteur de constriction. On ne sait pas si c'est la bonne formule : il ne s'agit pas de membres volontaires mais de membres choisis par appel d'offre. On peut réellement faire un choix coopératif sous contrainte ? C'est une aberration juridique. Il reste que la coopération est la forme la plus adaptée au dispositif et qu'il faut faire attention »*. Pino[502.]

Evolution de la dimension professionnelle

Les terres cultivées aujourd'hui par les coopératives dépassent les 700 hectares et sont, pour la grande majorité, cultivées selon les procédés de l'agriculture biologique. Les recettes globales dépassent 1 million d'euros et concernent la vente des produits finis (pâtes, huile, vin, légumes, …)[503] qui sont vendus sur le marché national et international via le réseau de

502 Entretien : responsable secteur agriculture Legacoop Sicilia. Mars 2009.
503 Données de 2007.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

distribution et de marketing Coop[504] et le réseau des boutiques du commerce équitable. Les coopératives sociales mettent en œuvre des activités complexes aptes à fournir des produits de qualité au réseau de distribution commerciale. Dès la production, et pour certains produits, jusqu'à la transformation et l'emballage, l'ensemble des étapes est assumé par les membres ou sous-traité à d'autres acteurs économiques locaux. Des fournisseurs complètent la chaîne de production et de transformation avec la collaboration directe de bénévoles intervenant notamment dans la phase de récolte du blé, des raisins ou des autres produits agricoles[505]. En parallèle à la gestion agricole des terres, trois coopératives sociales gèrent également des établissements touristiques de type gîte et table d'hôte avec une affluence relativement importante, notamment durant l'été. Avec une moyenne de 10 à 15 membres chacune, les coopératives sociales sont engagées dans un travail qui demande un grand professionnalisme : des compétences et des technicités liées à la spécificité de l'activité de production de biens et de services. Ainsi, si le vécu de chacune d'entre elles, se caractérise par une phase de création plutôt marquée par la confusion des rôles et l'improvisation, ensuite la professionnalisation s'est avérée nécessaire afin de faire perdurer le projet et le rendre viable économiquement et socialement. Ceci a impliqué également un changement considérable dans les critères intégrés pour la sélection des candidats lors du deuxième appel d'offre pour la constitution de la coopérative Pio La Torre, la dernière née des coopératives sociales attachées au Consortium « *Sviluppo e legalità* ». Si, lors de la constitution de la première coopérative, l'un des critères déterminants de sélection des personnes était leur degré d'engagement qui se traduisait par une certaine sensibilité aux questions de légalité, voire de lutte contre la mafia, ensuite, une plus grande attention a été portée aux profils professionnels des candidats. A partir d'une évaluation plus pointue des compétences nécessaires sur le terrain, il a été possible de mieux définir les professionnalités nécessaires : des profils techniques (notamment pour ce qui concerne la dimension agricole), des profils gestionnaires (pour permettre un développement plus maîtrisé) ainsi que des commerciaux (pour assurer le respect des critères demandés par le distributeur et la vente des produits dans d'autres circuits). Il reste que, comme le dit l'un des membres d'une coopérative, « *lorsque c'est nécessaire, et cela arrive souvent, tout le monde*

504 « Coop, soit *Cooperativa di Consumatori*, est la marque qui concerne un système de coopératives (124 de taille différente) gérant un réseau de supermarchés et de hyper marchés ainsi que des discount. La marque est assignée à des coopératives de consommateurs membres de Coop Italia (consortium national des coopératives de consommation) et qui adhèrent à *Lega nazionale cooperative e mutue*. Les points de vente sont essentiellement dans le Centre et le Nord de l'Italie même s'ils augmentent dans les villes du sud et dans les îles.». (Source Internet : Wikipedia Italia. http://it.wikipedia.org/wiki/Coop_Italia).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

fait tout ». L'apprentissage se fait en grande partie sur le tas et à partir de l'expérience des autres. En effet, entre les coopératives sociales adhérentes au projet *Libera Terra*, les échanges de compétences et pratiques se font de manière très systématique du fait de leur présence sur une même zone géographique, voire dans les mêmes locaux.

L'exigence de professionnalisme utile à la pérennisation du projet, se confronte à deux réalités qui, par certains, peuvent être vécues comme des limites alors que pour d'autres elles sont constitutives du mode de gestion coopérative. Il s'agit, d'une part de la nature même des coopératives sociales de type B qui ont pour vocation d'insérer des personnes en difficulté mentale ou physique. Dans ce sens, les biens confisqués sont un instrument au service d'une mission spécifique qui est la création d'opportunités de travail pour des personnes en situation d'exclusion. D'autre part, des profils professionnels indispensables sur certains postes impliquent des niveaux de salaires que les coopératives ne sont pas en mesure d'assurer à leurs membres, en limitant ainsi le nombre de candidats potentiels sur les projets.

Il reste que, au-delà de la dimension professionnelle avérée, les membres font preuve d'un engagement qui vient tout naturellement se greffer sur les apports professionnels. La moyenne d'âge de ces jeunes ne dépasse pas les 40 ans, avec un investissement personnel qui ne peut se déterminer que par le projet collectif porté. La mission se structure autour de la dimension éthique et sociale et implique des formes d'adhésions individuelle et collective qui dépassent la simple dimension productive. Ce constat, d'apparence banale et évidente par rapport à la coopération, prend, dans le contexte qui nous intéresse, des dimensions plus importantes. L'un des problèmes de ces jeunes « membres bénévoles et salariés » est de se confronter aux actes d'intimidation qui mettent constamment à l'épreuve la pérennisation du projet et les engagements des uns et des autres. Comme le dit l'une des membres :

> *« Ceux qui sont restés, sont aujourd'hui les responsables, ceux qui ont voulu relever le défi et croire en cette expérience et son projet. C'est les plus déterminés. C'est toute la différence entre chercher un associé ou chercher un employé. Nous, nous avons besoin de membres*

505 En particulier, des jeunes bénévoles viennent prêter leur aide durant la période estivale, lors des récoltes, dans le cadre du projet « *Liberarci dalle spine* » animé par la Ville de Corleone et la coopérative « Lavoro e Non solo ».

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

qui investissent sur le projet et qui créent, avec les autres, des conditions de travail pouvant le réaliser ». Valentina[506].

« Au départ tout le monde était motivé pour travailler ensemble. Mais des personnes sont parties car elles ne pouvaient pas travailler à la coopérative et avoir assez d'argent pour s'occuper de leurs familles. C'est une réelle difficulté, il faut prendre en compte des périodes où l'on ne peut pas se payer des salaires. Il faut être là pour le projet. Nous nous sommes d'abord connus entre nous, avons fusionné nos caractères de manière à trouver une médiation et, une fois créé le groupe, nous avons commencé à se donner des règles communes grâce aussi à la formation que nous avons suivie. Ensuite, nous avons nommé des responsables et travaillons, aujourd'hui, de manière organisée en développant nos projets » Salvatore[507].

Une gestion complexe accompagnée (*Legacoop* et Agenzia *Libera*)

Pour assurer la pérennisation des activités entrepreneuriales des coopératives sociales dans un contexte qui reste relativement précaire du fait, entre autres, de la nature expérimentale du projet, un dispositif d'appui a été structuré par le réseau de *Libera* et pour soutenir tout particulièrement les acteurs du projet *Libera Terra*. Ainsi *Legacoop*[508], une organisation fédérative rassemblant plus de 15 mille organisations coopératives, accompagne directement les coopératives sociales. En ceci, elle est garante de la viabilité de la gestion interne et veille, par une action de conseil et de contrôle, au respect des conditions nécessaires à la survie du projet (bonne gestion des fonds, gouvernance, fonctionnement démocratique, bonne administration). Pour *Legacoop*, il s'agit d'assister les coopératives dans la définition des instruments opérationnels qui servent à supporter le projet social et entrepreneurial,

506 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.
507 Entretien : président d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.
508 *Legacoop Nazionale* **: «** Fondée en 1886, la "*Lega Nazionale delle Cooperative e Mutue*" est la plus ancienne parmi les organisations coopératives italiennes. Elle travaille pour promouvoir le développement de la coopération et des mutuelles, des rapports économiques et solidaires des coopératives qui adhérent à son réseau. Les 15000 coopératives adhérentes à *Legacoop* sont actives dans toutes les régions d'Italie et dans tous les secteurs de production. En particulier dans le secteur de la distribution commerciale, des constructions, de l'agro-alimentaire, des services, ainsi que dans les secteurs des assurances, des finances et du crédit ». Source : Site Internet : http://www.legacoop.it/

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

notamment dans le secteur très spécifique de l'agriculture. Il s'agit en quelque sorte d'accompagner le cheminement d'entrepreneuriat social en veillant aussi bien à la dimension gestionnaire qu'à celle des valeurs dans la définition d'une « identité » coopérative. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que, comme on l'a montré, ces jeunes deviennent membres des coopératives sociales selon un processus spécifique, par appel d'offre, et ils doivent assumer dans un deuxième temps une « conscience collective » de coopérateurs.

Le développement des activités a entrainé pour les coopératives sociales une augmentation de la dimension gestionnaire du travail en termes de suivi au quotidien mais également en termes de prospection. La gestion des ressources humaines, entre personnes en insertion et équipe permanente, nécessite des compétences spécifiques, notamment quand le nombre des personnes augmente et les ajustements informels ne suffisent plus à structurer le travail. Toutes ces évolutions ont lieu sous la pression constante de « l'injonction de réussite ». En relation à la nature spécifique du projet, *Legacoop* en partenariat avec l'association *Libera* a créé une structure de services pour les coopératives sociales gérant des biens confisqués, notamment pour les accompagner et les soutenir lors des phases de start-up et de développement. Ainsi, « *l'Agenzia cooperare con Libera Terra*» a pour mission d'être une structure au service des coopératives grâce à l'apport de compétences des coopératives adhérentes à *Legacoop* à l'échelle nationale qui, bénévolement, apportent leur savoir au service de ces projets novateurs. En cas de difficulté, il est possible pour les membres des coopératives sociales du projet *Libera Terra* de bénéficier des services de l'Agence qui mobilise, soit son personnel, soit d'autres coopératives pouvant apporter une réponse ou un soutien à la demande spécifique de la coopérative sociale. Ce système de partage de compétences est renforcé par la mise en œuvre de formations et de stages à destination des membres des coopératives sociales. Ce processus a conduit à la création de la marque « *Libera Terra* » apposée sur les produits, dont on parlera plus loin.

La mobilisation de ces acteurs associatifs et coopératifs autour des coopératives, non seulement participe largement à leur légitimation, mais en renforce les modalités de fonctionnement. On constate la force du dispositif mis en place qui, semble-t-il, montre bien le choix effectué par l'ensemble des acteurs promoteurs : supporter la charge émotionnelle des membres et celle de leur engagement avec des dispositifs opérationnels aptes à renforcer les dimensions d'efficience et d'efficacité du projet entrepreneurial. Ce modèle est plus ou moins

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

partagé par les membres des coopératives sociales selon leurs histoires et leurs parcours au sein du dispositif. Certaines, préfèrent davantage insister sur la force des engagements comme modalité structurante de leur projet entrepreneurial, d'autres s'inscrivent complètement dans cette approche et se sont donnés les moyens d'aller encore plus loin en se constituant parties prenantes d'un dispositif de gestion conjointe au sein d'un consortium de coopératives sociales : le projet « *Libera Terra Mediterraneo* »[509] qui associe également au projet d'autres acteurs économiques locaux.

> *« Ces jeunes ont une double pression : celle entrepreneuriale classique et également celle symbolique. Nous avons tous une grande responsabilité sur nos épaules : si cette initiative ne fonctionne plus, les dégâts sont énormes, notamment en ce qui concerne l'image produite sur le territoire car quand on fait une action de marketing territorial il faut toujours assurer un niveau gestionnaire très élevé. Ils ont dans ce sens beaucoup de responsabilités à assurer »* Lucio[510].

> *« Je suis arrivée à un moment de développement de la coopérative. Au départ tout le monde faisait tout, mais après il faut commencer à avoir un minimum de structuration dans la gestion. On commence à s'accroître même au niveau administratif, les ressources humaines salariées n'avaient pas les compétences spécifiques nécessaires pour tenir les nouveaux enjeux. Quand les recettes commencent à tourner avec des chiffres importants, on ne peut plus improviser, la gestion devient difficile »* Valentina[511].

> *« Nous sommes encore réduits en nombre donc on peut se permettre d'avoir moins de formalités à respecter. Normalement, une coopérative doit avoir une fois par mois un CA, tous les trois mois une AG. Pour nous, ces deux instances se croisent, bien évidemment les rôles sont séparés entre les personnes. La plupart des membres vivent*

509« *Libera Terra Mediterraneo est un nouveau sujet entrepreneurial crée par les coopératives de Libera Terra, né grâce à l'engagement de « Libera, associations, noms et nombres contre les mafias », et d'autres sujets. Il est né pour réaliser des processus de collaboration pour la direction et la coordination des activités de ses adhérents. Il s'agit d'organisations qui sont liées au projet Libera Terra et qui veulent s'ouvrir à d'autres acteurs du territoire pour des nouvelles collaborations fondées sur une idée commune de qualité et de légalité ».* Entretien : Coordinatrice du projet *Libera Terra Mediterraneo*. Mars 2009.

510 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

à Corleone, donc cela nous permet de nous rencontrer régulièrement, de planifier et échanger. Bien évidemment chacun a son rôle affecté : gestion des salariés, relation avec les fournisseurs, programmateur des travaux, commercialisation, … même si parfois il n'y a pas de distinction tranchée entre chaque tache. Les rôles ont été distribués en fonction des compétences et des envies de chacun. Il nous reste beaucoup à faire car on continue de grandir » Calogero[512].

La légalité comme avantage compétitif

Les coopérateurs sont des acteurs économiques qui véhiculent un message politique. En effet, les modalités de production des biens deviennent des formes quotidiennes d'affirmation de la légalité, au sens du respect des normes et des règles. Cette dimension constitue un avantage compétitif réel des coopératives sociales qui se positionnent sur le marché en affirmant la nécessité de faire valoir le droit à la juste rémunération du travail et à la juste valeur des produits. Comme le montre Santino (2002, p. 6) il faut se poser la question de savoir pourquoi dans la dimension du vécu quotidien, et notamment dans la dimension économique, la légalité a continuellement fait place à l'illégalité dans « *des relations qui constituent le tissu de la vie sociale* ». En ce qui concerne l'agriculture, domaine dans lequel travaillent les coopératives, les commerçants locaux achètent le blé et les légumes à un prix moins élevé que le prix du marché et les revendent au moulin au prix de celui-ci. Cette exploitation s'installe donc au niveau des intermédiaires de l'échange qui « étranglent » le système économique local. De la même manière, le travail des saisonniers dans les champs durant les périodes de récolte est systématiquement sous-payé par rapport aux standards nationaux établis par la loi : alors qu'une heure de travail devrait être payée environ 51 euros, elle est facturée, sur le marché local contrôlé par la mafia, à environ 30 euros. Durant les périodes de vendange ou lors de la récolte du blé, nombreux sont les paysans qui viennent chercher un contrat saisonnier auprès des coopératives sociales pour la simple raison qu'ils sont mieux payés qu'ailleurs, ou plutôt payés selon les règles des conventions collectives nationales. En d'autres termes, le respect des règles advient par l'affirmation sur le marché d'une offre de prix du travail qui dépasse celui décidé par la mafia et qui s'impose par sa

511 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

différence à la hausse. Cet écart se matérialise au travers des pratiques par une « opération économique » mais il a une valeur « de démonstration » envoyant un message politique sous l'effet de la confrontation sur le marché. Le paysan, sensible ou pas, à la question de l'antimafia, l'est certainement à la question du prix auquel est payé son travail et, par là, il accède à une interrogation qui a le mérite de remettre en question l'imaginaire collectif local se fondant sur le fait que « la mafia donne du travail ». Aujourd'hui la question « … mais à quel prix ? » est posée alors qu'auparavant aucune remise en question était possible. Il s'agit de faire de la légalité un facteur économique capable de faire la différence avec l'économie illégale mafieuse qui gère le marché local. Il est clair que le poids économique des coopératives reste très faible et ses impacts quantitatifs réduits. Mais, ces expériences ont un poids symbolique relativement fort dans ces territoires qui sont « historiquement orientés vers des logiques passives d'occupation » (Di Maggio, 2007, p.31). Il s'agit en effet d'activer des projets entrepreneuriaux viables et qui, de surcroit, génèrent des impacts positifs indirects au niveau territorial en mobilisant d'autres acteurs économiques locaux. Pour les pouvoirs publics, grâce à l'action des coopératives sociales, il est possible de réaliser concrètement des politiques actives d'emploi centrées sur les réels besoins des territoires afin d'améliorer les chances d'insertion des personnes. Dans ce sens, leur implication dans le montage de projets, ayant pour finalité de promouvoir la légalité à travers l'entrepreneuriat social, est très forte (Association Libera, 2007, p. 70). Cependant les contrôles s'imposent pour éviter toute infiltration. Comme on l'a déjà décrit plus loin, l'embauche de personnel exige au préalable des contrôles préfectoraux et de police pour vérifier que la personne postulant à l'embauche n'ait pas de liens avec les réseaux criminels, il en va de même pour tout opérateur économique (sous-traitant, fournisseurs, …) voulant travailler avec les coopératives sociales. Sur des territoires aussi restreints les risques d'infiltrations sont en effet réels. A titre d'exemple, il faut savoir que sur le seul village de San Giuseppe Jato[513], comptant 7 mille habitants, les affiliés au clan du boss mafieux Brusca étaient au moins 800 et chacun d'entre eux mobilisait tout son vaste réseau de contacts. Ainsi, au-delà de ce qui peut être réellement perçu par les forces de police et de contrôle administratif, c'est le réseau des habitants qui peut se faire garant de la situation des personnes. Comme le montre l'une des responsables d'une coopérative, en préalable à chaque embauche ce sont les habitants eux-mêmes, via les réseaux des travailleurs de la coopérative qui habitent les villages à proximité des terres des

512 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.
513 San Giuseppe Jato est l'une des communes faisant partie du Consortium « *Sviluppo e legalità* » qui se trouve à côté de Corleone.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

coopératives, qui fournissent le plus d'informations sur la « fiabilité » des personnes. Ainsi, plus les coopératives arrivent à mobiliser la confiance des habitants plus elles peuvent avoir des renseignements les aidant à fonctionner dans la légalité. Il s'agit de réseaux locaux de contrôle social, mobilisés dans le sens du respect de la légalité et pour éviter toute infiltration mafieuse. Voici quelques récits pouvant apporter quelques éclairages :

> *« Les 11 membres de la coopérative vivent dans ces villages. Ceux qui vivent à la campagne se connaissent tous. Le réseau fonctionne : on connait à travers le réseau ceux qui peuvent travailler dans nos champs. Il y a un contrôle social, les paysans connaissent ceux qui sont propres. Il y a des choses que la préfecture ne connait pas, malgré ses recherches, une personne peut paraître irréprochable mais elle marche avec le boss mafieux local. Cela, le savent seulement les gens du village, dont nos membres font partie. Les habitants nous disent qui est propre pour travailler avec nous. Nous cherchons toujours de faire des contrôles croisés entre la Préfecture et les habitants, on mobilise nos réseaux même pour les profils professionnels de plus haut niveau. Il faut faire très attention »* Valentina[514].

514 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.3 L'esprit coopératif à l'épreuve de la rentabilité

Une technicisation des enjeux : la qualité

Le développement des coopératives sociales gérant les biens confisqués, non seulement en taille mais également en nombre, a engendré une complexification structurelle du système. Pour donner plus de visibilité aux projets territoriaux en partenariat avec les acteurs institutionnels locaux, tout en assurant la viabilité économique, il a fallu imaginer des formes de dépassement des seuls enjeux de production et de création d'emploi au niveau local. Ainsi, le changement de cap pour ces expériences a été la commercialisation des produits à l'échelle nationale et dans la grande et moyenne distribution. Les produits vendus se veulent porteurs d'un message d'émancipation de la société civile par la légalité. Une « marque » fait preuve du respect de l'ensemble des valeurs portées par les différents acteurs du dispositif. Le logo de la marque « *Libera Terra* » est apposé sur les produits des coopératives sociales qui respectent un protocole établi par l'association *Libera*[515]. Dans ce protocole sont indiqués les engagements que les organisations se doivent de respecter pour bénéficier de l'application de la « marque ». Ils concernent à la fois des obligations d'ordres social, économique ainsi que technique par rapport aux services et biens produits. Pour ce qui est de la dimension sociale cela concerne la nécessité d'embaucher des personnes dont l'insertion professionnelle permet la réalisation d'un parcours alternatif au chômage ou à l'exclusion sociale, notamment pour des personnes avec des handicaps et/ou en situation de précarité. Ceci à condition qu'elles ne soient pas liées ou en relation avec des réseaux criminels. Il est également prévu que les conditions d'organisation du travail respectent les principes de démocratie, d'égalité, de protection et sécurité ainsi que de non discrimination des travailleurs membres, ou non membres, de la coopérative selon ce qui est prévu dans les législations et conventions nationales ou, à défaut, internationales (convention ILO - *International Labour Organisation*). En ce qui concerne les dimensions économique et technique, les organisations se doivent de garantir la traçabilité et la salubrité des produits. Le champ d'application reste l'agriculture et dans ce sens la production doit respecter les critères de l'agriculture biologique. Le principe d'amélioration constante de la qualité est retenu comme indispensable

515 Cf. « Disciplinare per la concessione del marchio « *Libera Terra* », dans *L'uso sociale dei beni confiscati*, 2007.

à la fois pour le processus de production et celui des produits. Si, dans l'ensemble, ces critères, dont l'évaluation doit être garantie par un double processus en interne et par des organismes extérieurs, ressemblent beaucoup à ceux d'autres expériences similaires, tel le commerce équitable, le troisième volet paraît plus spécifique à ces expériences. Il y a en effet dans le protocole un volet propre à la communication ainsi qu'un sous-ensemble de critères concernant les relations avec la société civile. En ce qui concerne la communication, il est préconisé que chaque coopérative sociale développe le plus possible cette compétence en participant à des colloques scientifiques et/ou des conférences publiques, pour faire connaître les principes et les valeurs du dispositif *Libera Terra*. De même, la communication via les média est fortement souhaitée, voire mobilisée comme un outil indispensable de vulgarisation de l'expérience et de ses impacts. Par ailleurs, dans ces enceintes publiques, toute mobilisation d'un personnage public ou politique doit être au préalable validée par l'association *Libera* pour s'assurer que la conduite de la personne respecte bien les valeurs portées par l'association. On l'imagine, ce souci de communication ne relève pas uniquement d'un besoin de se faire connaître mais plus précisément de la nécessité de mettre en évidence la portée des initiatives et de créer un consensus populaire qui, une fois installé, est une forme indirecte de protection : plus les projets et ses réalisateurs sont connus, moins la mafia peut leur nuire publiquement car, dans ces contextes, l'isolement constitue un risque important. Concernant plus particulièrement les critères, imposés aux coopératives, de mobilisation des relations avec la société civile et les institutions, cela relève du cœur même du projet : à savoir, faire valoir sa valeur en termes d'utilité sociale dégagée sur le territoire et pour la collectivité. Ceci en partenariat avec les institutions, dont l'école, les collectivités territoriales mais également les initiatives associatives et civiques déjà mobilisées localement. Ce maillage est indispensable pour atteindre les objectifs de sensibilisation dont on expliquera les enjeux plus loin dans ce texte.

Ce protocole s'ajoute à une série d'autres obligations techniques (certification bio, critères de commercialisation, …) qui sont nécessaires aux coopératives pour réussir le pari économique de production et de commercialisation des biens et des services tout en préservant le projet sociétal. La question de la qualité des produits reflète bien ce double objectif. En effet, le souci de qualité tant au niveau de la prestation de service qu'au niveau de la production, est présent chez les différents acteurs du projet. Pour les coopératives sociales, assurer la qualité permet de passer d'une forme d'achat de type philanthropique (par laquelle le consommateur achète pour soutenir la cause défendue par les producteurs) à une logique

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

d'achat qualité. Ceci afin de fidéliser les consommateurs et, ainsi, de pérenniser économiquement les organisations. Du côté des collectivités territoriales engagées dans le projet, la production de qualité devient une marque de différenciation pour le territoire qui peut avoir des retombées, même sur d'autres acteurs économiques locaux. A l'heure actuelle, l'on peut trouver ces produits dans les rayons des grandes et moyennes surfaces de *Coop Italia*, le partenaire national des coopératives sociales de *Libera Terra* pour la distribution, qui est lui-même un acteur coopératif. Les points de commercialisation sont plus implantés au Nord qu'au Sud, ainsi, les produits exposés véhiculent une image du territoire de Corleone bien différente d'une image de violence et de criminalité. L'image positive de « produit typique » de qualité devient exportable. De ce fait, le Consortium des communes a lui aussi un logo apposé sur les produits pour marquer la force de l'engagement institutionnel à côté des expériences coopératives. Voici le propos du directeur du Consortium à ce sujet :

> *« L'un des objectifs est de faire une opération de marketing territorial en relançant l'image du territoire qui a été toujours connu comme le territoire qui a donné naissance aux mafieux les plus puissants. Alors qu'il s'agit d'un endroit où les paysages sont magnifiques et les sites naturels remarquables. On veut redonner un label de légalité à un territoire qui avait plutôt le label de l'illégalité »* Lucio[516].

> *« Nous ne voulons pas la solidarité, nos produits doivent être achetés car ce sont des bons produits, le fait qu'ils proviennent de terres confisquées à la mafia c'est juste une valeur ajoutée. … Nous voulons être des entreprises en concurrence, c'est le meilleur moyen de nuire à la mafia. Créer un système économique légal et parallèle, qui marche et qui s'installe sur le marché. S'ils veulent faire mieux que nous c'est bien, on aura gagné en qualité »* Umberto[517].

516 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.
517 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Les écueils structurels : la force des réseaux faibles

La mobilisation de filières de production, de transformation et de commercialisation est extrêmement complexe et engendre de fait toute une série d'écueils et de problèmes structurels auxquels se confrontent aussi bien les coopératives sociales que les acteurs institutionnels qui les supportent dans le cadre du dispositif. On a déjà évoqué le fait que les temps très longs d'assignation des biens confisqués sont la cause de l'état d'abandon dans lequel ils se trouvent. Ainsi, dans la phase de start-up, le manque des ressources financières nécessaires pour remettre en état les biens met en difficulté les coopérateurs nouvellement installés. D'autres problèmes sont liés à la réticence des assurances d'assurer les biens des coopératives du fait qu'elles travaillent dans des conditions à « haut risque ». Ainsi les membres ne peuvent pas être assurés face aux différentes formes d'intimidation mafieuses qui se caractérisent avant tout par la destruction des biens matériels (incendies dans les champs, effractions, vols des outils agricoles, …). La liste des écueils structurels est plus longue encore, si l'on considère également les problèmes de transformation et de commercialisation des produits, bien qu'ils soient mieux appréhendés aujourd'hui grâce notamment à une plus grande professionnalisation. Il reste à qu'à l'heure actuelle le problème majeur non encore résolu concerne la capacité d'accès au crédit pour les coopératives sociales qui rentrent dans ce dispositif spécifique. En effet, au nom de la loi, elles ne sont pas de fait propriétaires des biens mais elles les gèrent pour les collectivités locales (seules propriétaires légitimes) et ceci pour une période limitée à 20 ans. Il s'agit d'un handicap majeur du dispositif qui limite grandement l'autonomie et la capacité de pérennisation des coopératives. Pour l'heure, des débats existent pour faire face à ce problème structurel qui suppose des réponses qui sont avant tout d'ordre politique[518] : un fond national d'attribution de crédit pourrait être instauré à partir des dépôts bancaires confisqués aux mafieux, de même une agence nationale spécifique pourrait gérer l'ensemble des biens et réduire ainsi grandement la longueur du temps de la procédure d'assignation actuelle[519]. Cependant, cela suppose une réelle volonté politique

518 On fait référence ici aux différents dispositifs d'accompagnement à la loi 109/96 qui pourraient être mis en place par des compléments législatifs nationaux. Force est de constater que la volonté politique nationale à ce sujet, reste très largement orientée vers un *statut quo* voire un affaiblissement de l'ensemble du dispositif de la loi. Notamment, les nouvelles dispositions dans la dernière loi financière de 2009 ont accordé la possibilité aux tiers d'acheter, par une mise aux archères, les biens confisqués. Cette décision est très nuisible à l'ensemble du dispositif car elle facilite la possibilité de rachat des biens par leurs anciens propriétaires via des prête-noms ou avec des contournements d'autre type, dont les modalités ne manquent pas. L'association Libera avec les coopératives sociales et nombreux acteurs institutionnels, dont le Consortium, ont mené une campagne contre cette décision qui a été malgré tout validée.

519 Depuis le 4 février 2010, l'«*Agenzia nazionale per la gestione e l'amministrazione dei beni sequestrati e confiscati alla criminalità organizzata* » a été installée auprès du Ministère de l'Intérieur.

nationale en opposition à la mafia, qui ne semble pas exister aujourd'hui, notamment par rapport aux aménagements de la loi 109/96.

Ce qui nous intéresse ici est de montrer comment, à partir de ces quelques écueils structurels listés et non exhaustifs, la mobilisation de réseaux, que l'on pourrait qualifier de « faibles », a été déterminante pour la structuration de l'ensemble du dispositif. Les modalités de réponse proposées ponctuellement par des acteurs externes aux problèmes vécus par les coopératives (achat de matériel, accès au crédit, recherche de main d'œuvre pour les récoltes, etc.…) ont participé de manière indirecte à son renforcement ainsi qu'à sa légitimation. Le dépassement du réseau « proche » des acteurs institutionnels et coopératifs directement concernés, constitue à notre sens une forme d' « exceptionnalité » induite par la nature même des valeurs et des référents communs, telle qu'évoquée dans la première partie de ce chapitre. Comme le montre Giovagnoli (2007, p. 2) « à la disponibilité endogène à s'imaginer nouveau sujet social doit, dans un contexte ainsi bloqué, correspondre une action endogène, une somme de volontés collectives (même si elles ne sont pas territorialement homogènes) qui puisse soutenir le départ des processus vertueux dans ce même contexte ». Et il est vrai qu'un grand nombre d'acteurs aux multiples caractéristiques se sont associés, soit depuis le début de l'expérience, soit au fil du développement du projet des coopératives. Les formes de soutien sont également très diversifiées et peuvent concerner, soit les coopératives sociales individuellement, soit l'ensemble du dispositif. Ce qui est important à retenir est certainement le fait que la mobilisation concerne à la fois des acteurs institutionnels et des acteurs associatifs, ainsi cette forme de co-construction, s'est étendue au-delà même du territoire investi par les coopératives. Si l'on reprend à notre compte le postulat de Granovetter (1998, p.114-146) sur la force des liens faibles, l'on peut faire le constat de l'existence d'un réseau « faible » de support des initiatives qui a un rôle décisif dans la réussite du projet bien que ses acteurs soient peu ou pas présents sur le territoire et avec des fréquences temporelles et factuelles très variables selon les cas. Concernant par exemple le problème de l'accès au crédit ainsi que l'accès au système d'assurance, un dispositif a été mis en place par des assureurs partenaires de *Legacoop* qui, entre autres, demandent à leurs sociétaires 1 euro de contribution pour toute souscription d'une assurance afin de financer le dispositif. Le système bancaire de *Banca Etica*, en partenariat avec le Consortium des communes « S*viluppo e legalità* », a également mobilisé un fond de financement pour les projets portés par les coopératives. Dans le même esprit, d'autres Communes italiennes (comme la Mairie de Florence, de Correggio, et bien d'autres) mobilisent périodiquement des collectes ou octroient

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

des financements directs pour des projets promus par les coopératives sociales qui gèrent des biens confisqués. En ce qui concerne les particuliers, par exemple, les salariés d'une usine dans une petite ville du Nord-Est ont mobilisé un réseau pour permettre la collecte de fonds à partir de retenues sur leurs salaires, à destination des coopératives sociales, ceci pour l'achat d'outils, comme les tracteurs et les véhicules de transport. Des jeunes bénévoles (environ 300 à 500 jeunes chaque année) se mobilisent de fin mai jusqu'à fin octobre, et cela depuis plus de 5 ans, pour participer aux « camps de travail » sur les terres confisquées, organisés par un réseau associatif national, l'Arci et le syndicat national Cgil. La démultiplication des exemples et la variété des approches utilisées pour soutenir cette expérience, viennent confirmer l'hypothèse, qui demanderait certes d'être plus approfondie, selon laquelle ces réseaux « faibles » ont contribué à tisser un consensus autour de la viabilité de ces expériences, rassemblant des acteurs aux profils très différents. De ce fait, ils participent à éviter des formes de repli et de renfermement entre les seuls membres du « réseau fort », « entre semblables », qui pourraient nuire à l'ensemble du dispositif[520].

> *« Le choix pour lequel nous avons opté est un choix stratégique car nous avons pu bénéficier du réseau des sujets liés à Libera et de ceux qui sont en lien avec l'Arci qui ont constitué une sorte de niveau de sécurité ultérieur entre la collectivité territoriale, qui est propriétaire du bien, et la coopérative, qui gère et à laquelle le bien est assigné »* Nino[521].

Une approche de développement territorial

Malgré l'enchevêtrement de réseaux multiples se mobilisant autour du projet à différents moments, la « chaine naît et se termine sur le territoire ». Dans cette déclaration d'un des Maires du Consortium, il y a l'affirmation de ce qui apparaît comme un effet induit mais qui, en réalité, est inscrit au cœur même du projet, à savoir une approche de l'action socio-économique des coopératives sociales en termes de développement local territorial. Non seulement du fait de leur action directe mais également du celui des externalités induites sur

520 Voir à ce sujet, Granovetter (1998, p.143) « *Les liens faibles arrivent à relier les membres de différents petits groupes, plus facilement de ce qui peuvent les liens forts, qui ont tendance à se concentrer à l'intérieur de groupes particuliers* ».
521 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

d'autres acteurs économiques locaux. Le cycle vertueux induit par la mise en place de ces expériences d'entrepreneuriat social n'est pas sans effets sur un territoire meurtri par le chômage. La remise en production de terres auparavant abandonnées ainsi que d'établissements hôteliers inexistants il y a seulement quelques années, a en effet des retombées au niveau local, notamment en termes de création d'emploi directe mais également indirecte et de valorisation à des fins touristiques du patrimoine local. Ces effets sont dus en grande partie à la volonté politique de faire de ce dispositif un outil de gestion et de développement local. Tout de même, il y a un effet filière qui se met en place de manière naturelle et qui s'est structuré notamment du fait des modes de gestion et de fonctionnement des coopératives. Si l'on reprend l'exemple de la vente du blé, il est clair que les coopératives qui produisent le blé doivent également en acheter pour faire des mélanges de variétés différentes indispensables pour produire des pâtes de qualité. Elles payent alors les autres producteurs locaux au prix du blé conventionnel tel qu'établi par la bourse du blé et avec un surplus induit par le fait qu'il s'agit de productions biologiques. Cet acte, qui peut paraître au lecteur tout à fait banal, ne l'est pas du tout car les prix établis sur le marché local sont le plus souvent discrétionnaires en fonction du bon vouloir des mafieux locaux qui gèrent le marché intermédiaire. D'autre part, les producteurs locaux aussi bien que les fournisseurs, entrant de manière indirecte dans le dispositif de la loi 109/96, doivent se soumettre, comme les coopératives sociales, à des contrôles aptes à montrer leur situation par rapport aux réseaux mafieux. La filière ainsi constituée tisse par petits buts des réseaux économiques légaux qui fonctionnent parallèlement à l'économie illégale.

Certains acteurs, de manière certes provocatrice, pensent même pouvoir espérer ce que l'on pourrait appeler un processus de « tension à la hausse » au sens où ils considèrent que les réseaux criminels ne tarderont pas à investir ces nouveaux marchés qui ont prouvé leur viabilité, notamment la filière bio et la filière touristique. Ainsi s'exprime un responsable de l'association *Libera* : « *la mafia est un système économique et l'instrument pour lui faire concurrence c'est de créer un système économique parallèle et légal, fonctionnant parfaitement qui lui soit concurrent. Ils vont s'adapter, c'est sûr, ils feront peut-être du bio bien meilleure que le nôtre, c'est très bien comme ça, cela va faire du bien à nos terres ! Si cela se produit, nous serons encore meilleurs et essayerons de hausser de plus en plus le niveau de qualité ainsi les terres seront meilleures, tout le système économique*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

s'améliorera »[522]. Au delà de la provocation, la question est, pour le dispositif dans son ensemble, de créer une dynamique économique locale capable de dépasser, par la qualité et l'efficacité, le système statique (non pas au sens économique mais plutôt en termes de marché du travail) implanté et contrôlé par les réseaux criminels.

Pour accélérer ce processus de « déversement » dans l'économie locale, différentes pistes sont envisagées, dont deux en particulier. Une première piste est la création d'autres coopératives sociales gérant directement des biens confisqués et ayant les mêmes caractéristiques que celles déjà existantes. Ainsi, lorsque la quantité des biens attribués à une coopérative est telle qu'elle permet sa viabilité économique, au lieu de continuer à lui attribuer des biens le Consortium sollicite la création d'une autre coopérative de manière à ne pas centraliser la gestion entre les mains de quelques acteurs associatifs mais permettre la diversification et l'embauche d'autres personnes. L'autre piste est la création, par les coopératives elles-mêmes en partenariat avec d'autres acteurs économiques locaux qui respectent les mêmes procédures et qui gèrent directement des biens confisqués, d'un consortium s'appelant « *Libera Terra Mediterraneo* ». Au-delà de ses fonctions strictement techniques (centralisation de la gestion administrative et financière pour les coopératives, ainsi que centralisation des opérations de transformation et de commercialisation, …), ce consortium essaie d'élargir l'envergure du projet en y associant d'autres producteurs locaux ainsi que des restaurateurs et des sites touristiques. Ces derniers se conforment au respect des procédures économiques mais également à un code éthique et se soumettent aux contrôles périodiques. En contrepartie, ils bénéficient d'un réseau assez vaste de distribution et commercialisation et surtout s'inscrivent dans un processus économique légal. Ce processus permet aux coopératives sociales et aux producteurs locaux de partager un projet entrepreneurial qui n'est pas seulement économique mais davantage éthique et social.

Au-delà de ces deux axes, des effets induits sur la réactivation de cercles économiques vertueux ont été générés au fil du temps du fait même des contacts commerciaux développés territorialement par les coopératives sociales qui ont provoqué, au fil du temps, la réouverture d'une cave à vin, ainsi que d'une usine de transformation des pâtes et celle d'emballage des légumes secs, etc.….

522 Entretien : mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Cette valeur ajoutée sur le territoire en termes de développement local a un effet induit d'ordre symbolique. Il s'agit de montrer que les biens confisqués ne bénéficient pas seulement aux membres des coopératives sociales mais participent à réactiver des filières économiques qui touchent d'autres habitants, voire la collectivité dans son ensemble. Ainsi la valeur politique de l'activité entrepreneuriale réside dans le fait que l'on peut démontrer qu'il est possible de générer des richesses sans pour autant s'inscrire dans des processus illégaux. Comme le diraient les acteurs « *que l'antimafia, la légalité, crée du travail bien plus que la mafia* ».

> « *Les réponses que nous essayons de donner ne concernent pas seulement les membres mais l'ensemble du territoire. Corleone c'est un territoire qui est connu pour la production de tomates. Cette production est vendue fraiche à 99% et elle est achetée à des commerçants qui viennent de Palerme à un prix très bas, pour qu'ils la transforment ailleurs. Or, en créant ici un petit établissement de transformation en coulis de tomate, nous créerons une valeur ajoutée locale. Au lieu de la vendre à bas prix, 4 euros, on peut faire du coulis sur place et le vendre bien plus cher sans que des intermédiaires en profitent. Ainsi l'on donne des opportunités nouvelles à l'ensemble du territoire* » Calogero[523].

Un risque de déperdition du projet

Comme pour tout projet d'entreprenariat social confronté aux exigences de son développement, la montée en puissance des activités des coopératives sociales les soumettent à des exigences organisationnelles ainsi que de rentabilité qui suscitent des interrogations. Le soutien et la participation directe d'acteurs multiples à la mise en œuvre du projet d'entreprenariat social depuis sa création et, aujourd'hui, davantage en raison du développement des activités, posent la question de ce qui est vécu par certains comme une forme de « transplantation d'un modèle d'ailleurs ». En effet, les stages de formation des nouveaux membres des coopératives sociales aussi bien que la modélisation des projets et les exigences de gestion interne auxquelles les coopératives doivent se tenir (dont leur modèle de

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

gouvernance), sont fortement inspirés par le modèle de coopération sociale du Nord-Est, qui a fait la preuve de sa réussite sur le plan national. De même, l'agence « *Cooperare con Libera Terra* », qui a comme fonction le support des coopératives sociales gérant des biens confisqués, sises en majorité dans le sud d'Italie, a son siège à Bologne. La plus grande partie des acteurs, privés ou publics, qui se sont mobilisés pour soutenir ces expériences se trouvent au Nord ainsi que les bénévoles, jeunes de Toscane et d'autres régions du Centre-Nord, venus aider lors des récoltes. Enfin, la commercialisation des produits de *Libera Terra* s'effectue par le réseau de *Coop Italia* qui a très peu de points de vente au Sud. L'on comprend bien que la forte implication d'acteurs « non-siciliens » a des effets directs sur la manière d'évoluer de l'ensemble du projet porté par les coopératives sociales du sud. Pour certaines, cela est vécu comme un défi dont elles peuvent se saisir en termes d'apprentissage d'une plus grande rigueur de gestion ainsi qu'une plus grande efficacité entrepreneuriale. En effet, les acteurs coopératifs du Centre Nord ont une expérience plus ancienne et apportent aux membres des coopératives sociales siciliennes des savoirs en terme de conciliation entre l'exigence de viabilité économique et l'objectif de viabilité sociale et éthique. Si pour certaines coopératives sociales locales, l'adaptation se fait avec conviction, pour d'autres, il est plus difficile de laisser la place à certains protocoles sans altérer la nature même du projet qu'elles veulent porter.

Plus largement, la question est de savoir comment « garder vivante l'âme du projet politique » malgré les changements rapides auxquels sont confrontées les coopératives sociales du fait du développement exponentiel de la dimension entrepreneuriale. Certaines organisent des séminaires internes à destination de leurs membres, notamment lors de l'assemblée générale, avec la participation de témoins de la question mafieuse : d'autres acteurs associatifs, des chercheurs, des magistrats, … Certains se mobilisent lors de manifestations publiques, de commémorations et se donnent les moyens d'être eux-mêmes acteurs de ce type d'initiatives, malgré les exigences de production. Dans ce sens, le rôle de l'association *Libera* est fondamental car elle participe à animer la dimension politique de l'ensemble du dispositif.

> *« Il y a une spécificité sicilienne de la coopération, on se remet en question grâce à l'expérience des autres coopératives sociales de l'Emilia. Nous apprenons à être plus rigoureux avec des modèles plus*

523 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

rigides à respecter. L'on apprend également à être plus ouverts et ne pas toujours croire que ce que l'on fait est parfait, que tout ce que l'on fait est juste et ce sont les autres qui se trompent. Il faut se remettre en discussion. En même temps, ils apprennent peut-être à rêver plus, à croire dans notre projet de société légale tout en faisant face aux problèmes que l'on a tous les jours. » Umberto[524].

524 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

2.4 Un projet de pédagogie sociale

Le rôle de l'association *Libera*

L'association « *Libera, associazioni, nomi e numeri contro le mafie* » a un rôle clé dans le dispositif, non seulement du fait d'être à l'origine de la loi 109/96, mais également parce qu'elle est le réfèrent direct des coopératives sociales, et plus largement de tous les acteurs porteurs du projet *Libera Terra*, en tant qu'organisme de support et de conseil. En particulier, ses membres participent au recrutement des personnes qui feront partie des coopératives. Ils collaborent avec le Consortium dans la définition des cahiers des charges pour l'assignation des biens confisqués ainsi qu'avec les acteurs institutionnels préfectoraux et de justice. Ils définissent également les projets entrepreneuriaux avec les membres des coopératives sociales et effectuent le suivi de la gestion et de la production. Au-delà de ces tâches organisationnelles, le rôle de *Libera* est d'être garante du projet politique porté par le dispositif en terme de lutte contre la criminalité organisée. Ainsi, les opérations de sensibilisation et d'éducation aux thématiques liées à cette cause, sont portées par *Libera* qui mobilise l'ensemble de son réseau, en partenariat avec les coopératives sociales, lors des manifestations, des formations ou des colloques sur ce thème. Dans la Charte des valeurs fondamentales de l'association, il est inscrit que ses organisations membres, parmi lesquelles les coopératives sociales dont il est question dans cet écrit, « *participent activement et de manière responsable aux activités contre la criminalité et contre toute forme d'illégalité, de criminalité organisée et de corruption, ainsi qu'à la diffusion de la culture de la légalité démocratique* ». L'approche pédagogique est au cœur de la méthode avec un travail qui se concrétise dans des formations en milieu scolaire, pour les enseignants et les enfants, ou auprès des jeunes avec des concerts, des débats, des manifestations festives, …

Le « retour à la légalité » constitue une visée commune aux acteurs du projet mais ceci est loin de faire le consensus auprès de la population. La mafia a réglé et règle le système économique local et, par ce biais, elle structure un fort consensus social à son égard. Bien qu'intensives, les activités économiques des coopératives restent réduites et ont des impacts quantitatifs limités. Ainsi, l'approche pédagogique prend tout son sens face au poids économique que représentent la mafia et sa capacité d'infiltration. Alors qu'il existe un réel

consensus d'une partie de la société civile sensible aux questions liées à la lutte contre la criminalité, il s'agit pour les acteurs de *Libera Terra*, coopératives sociales et associations, de « faire sens » pour l'ensemble. Ou comme ils l'affirment, parvenir à avoir une population qui soit réceptive lorsque l'on aborde ces thématiques : ceci représente une étape nécessaire au changement vers un consensus partagé. Ainsi, la stratégie adoptée est de rendre accessibles les questions de l'opposition à la mafia. Les sortir de l'espace des débats entre spécialistes et les rendre à la fois visibles, avec la remise en production des biens confisqués et longtemps laissés à l'abandon, et compréhensibles car véhiculées par des supports adaptés aux différents publics. Ludiques et festifs avec les jeunes, événementiels pour les habitants, de protestation publique pour les plus militants, d'action directe sur les terres avec des bénévoles ou avec les salariés saisonniers. « *Il faut descendre dans le quotidien des personnes* » dit l'un des promoteurs de *Libera* à Palerme.

A notre sens, la dimension politique du projet, inscrite dans l'action qualitative de sensibilisation et d'information, révèle des contours nouveaux dans ce dispositif pour deux raisons principales. D'une part, elle s'émancipe du lien avec les partis politiques : longtemps associée aux forces de la gauche, la lutte à la mafia a assumé dans le temps des connotations politiques, voire de parti, qui ont pu susciter une certaine méfiance de la part de ceux qui ne se reconnaissaient pas dans ces forces politiques. Le message qu'essayent de transmettre les membres de *Libera* est que la question mafieuse concerne l'ensemble de la population, au-delà de son appartenance politique. D'autre part, elle traduit un idéal partagé en instrument d'action concret sur les terres. Ainsi, en travaillant dans les champs ou dans les vignes des coopératives sociales, les paysans, dont l'aversion pour la mafia n'est pas certaine, s'imprègnent d'une réflexion qu'ils vont véhiculer auprès de leurs proches et des autres habitants du village. Si, dans un premier temps, ils ne s'inscrivent certes pas dans une démarche de « lutte contre la mafia », ils seront toutefois à même de faire la différence entre un traitement juste (paye, horaires, acquis sociaux, …) dont ils bénéficient dans le circuit des coopératives sociales, et un traitement arbitraire qui les exploite.

Dans le moyen et long terme, l'enjeu prioritaire reste pour *Libera*, comme pour l'ensemble des acteurs du dispositif, de « construire un acteur collectif capable de résister ». Il s'agit en effet de passer d'un processus de connaissance des enjeux et des problématiques quotidiennes liées à la question mafieuse (l'inégalité de traitement, la discrimination au travail, l'exploitation, la violence) à une approche plus critique capable de se positionner

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

« contre » le développement des réseaux de contrôle social et économique mafieux. Dans ce sens, l'activité productive des coopératives sociales est une formidable « vitrine explicative » très ancrée dans la réalité des personnes qui, par leur expérience au travail, sont ainsi à même de vérifier le décalage entre le « modèle » mafieux et le « modèle » coopératif. Ainsi, plus la dynamique productive est vertueuse plus le projet politique réussit à s'ancrer auprès de la population en déplaçant les « zones » de consensus social.

> *« Raconter aux jeunes qu'il serait beau de vaincre la mafia c'est une chose, le raconter en leur montrant que les gens vont en prison et que les terres aujourd'hui sont cultivées cela en est une autre. Les protagonistes sont des jeunes comme eux et cela change leur regard ».* Salvatore[525].

> *« De la question sicilienne ne doivent pas s'en occuper que les siciliens. Les routes sont toujours pleines de monde quand l'on organise des manifestations car c'est une bataille qui concerne tout le monde, même les autres ont leur rôle à jouer. Ces expériences ont créé un consensus, si elles continuent d'être toujours aussi crédibles le consensus populaire ne pourra qu'augmenter, même ici en Sicile »* Calogero[526].

La consommation critique

L'originalité de ce projet c'est d'avoir mobilisé, en parallèle, une réflexion sur les modalités de production à travers la remise en culture des terres confisquées et sur les modalités de consommation à travers la vente en grande surface et dans les réseaux spécialisés des produits des terres confisquées. Si, comme on a pu le constater, les modes de production ont un impact plus direct auprès des habitants, la vente des produits touche des populations plus éloignées (le plus souvent hors de Sicile) qui par leur acte d'achat de produits avec la marque « *Libera Terra* » s'engagent dans une forme de consommation critique.

525 Entretien : Président d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.
526 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Comme le montre Mostaccio (2008, p. 125-126), la consommation responsable concerne des modalités de consommation spécifiques, par lesquelles le consommateur s'assure, à chaque acte d'achat qu'il est cohérent avec son envie d'agir pour les autres et pour l'environnement (ses valeurs). Dans une approche plus « critique », le consommateur s'assure non seulement des impacts environnementaux ou sociaux de son acte d'achat mais également des choix de production effectués par les producteurs. Or, dans le cas des produits du projet *Libera Terra*, la marque apposée a comme objectif de mobiliser non seulement un acte de solidarité envers les coopératives sociales mais également de signifier, par l'achat d'un tel produit, une solidarité à la cause défendue par les membres des coopératives ainsi que par l'ensemble des autres acteurs, institutionnels et associatifs engagés dans le projet. En définitive, les produits des terres confisquées, vendus hors des frontières siciliennes, permettent à la question de la « lutte contre la criminalité » d'être « exportée » hors des frontières de l'île dans lesquelles elle a été souvent confinée. Si donc, en terme de production, l'approche mobilisée est essentiellement celle du développement local, on peut s'autoriser à dire que sur le plan « consommation » l'approche est de plus grande envergure. Il s'agit en effet de faire partager le projet politique porté par les coopératives sociales siciliennes, avec les personnes susceptibles de s'engager dans un achat responsable et critique, sur l'ensemble du territoire italien (notamment dans le Nord-est). Cette généralisation de la question mafieuse, à travers la lutte contre la criminalité, constitue une nouveauté très fortement portée par l'association *Libera* dont le projet a été de rassembler des associations aux profils divers dans toute l'Italie autour d'une question que l'on a voulu considérer comme italienne et non seulement du Sud.

Cependant, sans entrer dans le débat plus large sur la question de la « démocratisation de la consommation responsable », à savoir la réelle possibilité d'accès des classes moins favorisées à une forme d'engagement par la consommation du fait du niveau de prix trop élevé des produits par rapport à leur niveau de revenu, il faut savoir que de récentes recherches ont montré que le « consommateur responsable type » est : une femme de classe moyenne entre 30 et 45 ans avec un niveau d'études supérieur[527]. Si l'on transpose cette réflexion à la réalité que l'on a observée en Sicile, on peut faire deux remarques : d'une part, très peu de magasins de distribution des produits des terres confisquées sont en Sicile et, d'autre part, les prix des produits biologiques des terres confisquées, sont plus chers que la

527A ce sujet voir pour l'Italie : Mostaccio (2008, p. 130-131), pour la France : enquête IPSOS et AlterEco, 2004.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

moyenne. Pour simplifier, on peut se poser la question suivante : est-ce qu'il est possible pour un habitant de Corleone, ou de ses alentours, de faire un acte d'achat critique et/ou responsable pour soutenir le projet politique porté par les coopératives sociales, comme peuvent le faire des habitants de Milan ou de Bologne ? A l'heure actuelle, la réponse est « non ». La réflexion est bien sûr engagée au sein du réseau et entre l'ensemble des acteurs, pour pallier cette limite du système mis en place mais beaucoup reste à faire.

> *« Même le citoyen de Milan peut s'engager dans la lutte à la mafia en restant chez lui. Il peut acheter au super marché Coop un kilo de pâtes des terres confisquées. Il est important qu'elles soient de qualité, la Coop assure le circuit commercial, c'est important ! Cela a contribué à renforcer le circuit commercial et la structure économique et démocratique du système »*[528]

> *« Il faut agrandir la niche de marché car pour le moment c'est trop restreint du fait du prix trop cher des produits. Les pâtes sont trop chères, c'est un problème qui vient de la filière qui n'est pas adaptée aux revenus du sud. Les produits ne sont pas accessibles aux consommateurs de Corleone, seulement les habitants du Nord et les touristes peuvent les acheter. Il faut améliorer le système de distribution. Si la Coop met, ici en Sicile, les pâtes au même prix qu'au Nord personne ne les achètera. Cela peut mettre en danger le projet lui-même car les gens connaissent le prix de production et peuvent penser que c'est trop cher. Les produits sont le vecteur du message politique. Il faut veiller à rester cohérent et à cibler plus largement les consommateurs »* Nino[529].

528 Entretien : Président de Legacoop Sicile. Mars 2009.
529 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3. Définition d'un espace d'action publique

Les formes de régulation territoriales entre coopératives sociales et pouvoirs publics locaux, telles que nous avons essayé de les esquisser jusqu'à ici, nous semblent pouvoir justifier une analyse plus fine en termes d'action publique. L'action publique, telle que définie par Laborier et Trom (2003, p.11), « doit être considérée de manière large, de sorte à couvrir l'activité des pouvoirs publics et plus largement toute activité articulée sur un espace public et nécessitant une référence à un bien commun ». A partir de cette définition, il est possible d'envisager comme action publique non seulement les activités du ressort des pouvoirs publics mais également « les activités ordinaires des citoyens lorsqu'ils manifestent des prétentions relatives à la vie du collectif » (*Ibidem*). En ce sens, les associations apparaissent comme des composantes actives de l'action publique.

Nous essayerons d'analyser, à partir des observations de terrain, la corrélation existante entre le bien commun formulé par l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du dispositif, tel que défini dans la première partie de ce chapitre et les pratiques que ces acteurs ont mis en œuvre, telles que décrites dans la deuxième partie. Il s'agit par ce biais d'essayer de montrer qu'il existe, dans le territoire circonscrit à notre recherche, des esquisses d'une action publique conjointe entre acteurs institutionnels locaux et société civile, et notamment les coopératives sociales et leurs réseaux associatifs de référence. Cette analyse nous permettra d'amorcer une réflexion apte à monter comment, à partir de l'analyse critique du capital social, la société civile sicilienne peut être en mesure de mobiliser des formes d'engagement capables de modifier le cadre institutionnel en termes démocratiques, mais en ceci elle nécessite d'une articulation féconde avec les pouvoirs publics locaux.

A l'étude des entretiens et des documents collectés, il nous paraît possible de proposer une analyse qui prend en compte les formes d'articulation entre acteurs publics et acteurs privés associatifs, telles qu'elles apparaissent dans le cadre d'étude qui est le nôtre. Ceci en référence au processus de réaffirmation d'une part, du rôle légitime de l'Etat et, d'autre part, du rôle de « veille » spécifique aux associations et aux coopératives sociales, comme préalable à l'action publique. Ainsi, ces apports nous permettront d'argumenter, si non de

démontrer à l'aide d'une grille d'analyse, si ce qui est à l'œuvre est un processus, certes lent, de co-construction d'un espace originel d'action publique locale.

3.1 Articulation entre privé et public

Comme le montre Levêque (2008, p.65), en citant les recherches de Le Galès, l'environnement socio-organisationnel de l'action politique, du fait de sa croissante complexité, est de plus en plus mouvant et fluide et donc incertain. Chaque décision met en présence des acteurs aux statuts divers dont l'intégration brouille les frontières entre privé et public. On observe de plus en plus une pluralité de centres et une diversité d'acteurs présents au sein du processus politique. Dans le cas que nous étudions, et tenant compte de la particularité et de l'originalité du dispositif, il paraît évident que les acteurs associatifs et coopératifs poursuivent un intérêt d'ordre public à travers une activité de nature privée. On leur reconnaît un rôle « public » du fait de l'utilité sociale[530] dont ils sont porteurs. Au-delà de leur espace spécifique à côté de l'espace marchand et étatique, ce qui, dans le cadre d'une perspective de lecture axée sur l'action publique, paraît d'autant plus intéressant, est la prégnance du rôle des coopératives sociales et des réseaux associatifs, notamment de *Libera*, dans les instances délibératives, voire plus rarement décisionnelles. Comme le montre Zamagni (2008, p.5), dans le cas de la délibération publique, on a un objectif commun à atteindre. L'intérêt de chaque partie se réalise avec les autres et non pas contre les autres (comme dans la sphère privée du contrat), et sans les autres (comme dans la sphère publique de la votation représentative). Ainsi les frontières s'entremêlent davantage entre public et privé, notamment dans des instances délibératives « multi-niveaux et multi-acteurs » dans lesquelles les coopératives sociales se font porte-parole des options de la société civile concernant la destination des biens confisqués.

530 Concernant le débat sur l'utilité sociale des acteurs associatifs et coopératifs voir, en France, les nombreuses recherches de Gadrey, Fraisse, Nougues.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

La concertation « buttom up ».

Le bien confisqué peut être considéré comme réellement « rendu à la collectivité » si cette dernière a pu concrètement s'exprimer sur sa destination : comment l'utiliser au mieux au bénéfice de tous (Faraone, 2007, p. 60-61). Dans ce sens, les mécanismes de participation et d'engagement doivent se définir à partir de la réelle participation des habitants au choix concernant la destination finale des biens confisqués. Ceci permet de rendre réellement visible le principe fondateur de l'ensemble du dispositif, à savoir *« rendre à la collectivité ce qui a été volé (en italien « le maltolto»)* ». A partir de ce constat, il est nécessaire que, en cohérence avec le « bien commun » du projet, des formes de concertation soient mises en œuvre pour garantir l'expression réelle des populations quant à la destination ou à l'usage des biens. Pour ce faire, des actions de sensibilisation et de mise en discussion sont mobilisées régulièrement sur le territoire auprès des habitants. De cette manière la demande semble être identifiée, par des formes d'expression plus ou moins libres selon les lieux et les publics. Il est à l'évidence difficile de tracer le processus de transformation de la demande des habitants en réelle application dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de la loi 109/96. Jusqu'à quel point cette demande est identifiée? Avec quels moyens ? Nous n'avons pas tous les éléments pour répondre à ces questions. Il reste que, par rapport au projet, pour les acteurs du dispositif cela constitue une préoccupation de fond qui se concrétise dans le processus de sensibilisation et collecte des informations, qui précède la participation active des acteurs associatifs et coopératifs aux instances de délibération. Or, dans cette phase de sensibilisation, les pouvoirs publics restent relativement à l'écart car la mise en ouvre des projets (manifestations, cours de formation, présence dans les écoles, etc..) est conduite par les associations dont la capacité de mise en réseaux est davantage efficace. Ainsi les pouvoirs publics bénéficient du savoir-faire associatif, notamment par rapport aux thématiques de la légalité et la lutte contre la mafia, pour collecter des opinions et des informations qui lui seront utiles lors de la phase de prise de décision dans ce champ spécifique. Ces mêmes acteurs, participent ensuite aux instances consultatives et délibératives *ad hoc*, dans lesquelles ils font valoir la « demande citoyenne » quant à la destination des biens confisqués.

> *« Nous avons créé des tables techniques de concertation auxquelles peuvent participer les membres des coopératives sociales pour représenter leurs exigences et leurs projets et faire valoir les raisons des habitants. A chaque fois que cela s'avère nécessaire nous convoquons ces instances. Il reste que, dans la pratique, le rapport de*

collaboration se manifeste au quotidien car l'on est en relation directe avec les coopératives. C'est un échange quotidien sur les opinions et les différentes questions. Le rôle public et l'acteur privé se croisent »[531]

Formes de coordination multi-niveaux et multi-acteurs.

Des instances publiques appropriées à la nature (objectifs et pratiques) spécifique du dispositif de la loi 109/96 sont mises en place. Si l'on prend l'exemple du Consortium des communes « *Sviluppo e legalità* », y siègent différents acteurs institutionnels nationaux (Préfecture et Police) et locaux (les Maires de 8 communes) ainsi que les acteurs associatifs représentés par *Libera*. De plus, les coopératives sociales peuvent être appelées à participer comme acteurs consultatifs par rapport à des projets ou des demandes spécifiques. Comme le dit l'un des représentants institutionnels y siégeant : « *chacun a un rôle différent mais chacun a un rôle d'acteur principal* ». Par ailleurs, les Tables techniques de concertation regroupent les acteurs institutionnels et associatifs pertinents par rapport aux problématiques abordées, dans le cadre de l'application de la loi 109/96. Ce mode de fonctionnement dans la transversalité permet de prendre en compte les différentes questions concernant non seulement la destination des biens confisqués mais également d'autres dispositifs et/ou dispositions qui sont liés à la même problématique. Autour des « tables de travail concertées », on y trouve les coopératives sociales, dans leur rôle propositionnel : elles sont à même de proposer les projets qui leur semblent les plus adaptés à la réalité locale tout en travaillant sur l'opportunité économique et en étudiant les modalités de viabilité. On y trouve également les instances de gouvernance des villes qui évaluent l'opportunité pour le territoire du développement de tel ou tel projet afin de l'inscrire dans un ensemble plus composite de politiques locales. En effet, la valeur de ces projets est fortement symbolique et, à la différence d'autres, non seulement ceux-ci s'inscrivent dans des politiques locales mais ils participent fortement à en déterminer l'orientation. En ce sens, l'on peut affirmer que la création d'instances atypiques, multi-fonctions et multi-niveaux, comme entre autres, le Consortium des Communes et les Tables de concertation, a participé à créer des espaces embryonnaires de concertation et de délibération qui sont innovants en termes d'action

531 Entretien : responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

publique locale. Comme le dit l'un des acteurs institutionnels animateur de ces instances : *« Il s'agit d'un partenariat éclairé entre public et privé, pour une gestion intégrée et coordonnée du territoire »*.

> *« Quand nous avions prévu la réalisation d'un centre pour l'emballage des produits des terres confisquées, notamment les pâtes et les légumes secs, à l'origine il y avait un autre projet. On voulait construire un laboratoire de plantes médicinales. Après, sur la base d'une analyse faite par les coopératives sociales et avec d'autres acteurs économiques du territoire, nous nous sommes rendu compte qu'en effet les produits des coopératives sociales étaient emballés dans le Nord-Est de l'Italie, car il n'existait pas sur le territoire une entreprise pour le faire. Nous avons donc pris en considération la demande des coopératives : emballer leurs produits sur place avec des moindres coûts en plus d'une opération de marketing positive. Ainsi il y a une valeur ajoutée pour le territoire car d'autres producteurs peuvent maintenant bénéficier de cette structure »* Salvo[532].

Malgré tout, ces dispositifs conjoints peuvent facilement se confronter à des contradictions, notamment dans le cas que nous étudions. L'autorité dont se prévalent les pouvoirs publics institués procède d'une élection, de ce fait ils engagent leur responsabilité face aux électeurs. En même temps, les décisions prises se déplacent dans d'autres lieux que les lieux et les modalités traditionnels (à savoir : le Conseil municipal dans le cadre du jeu des appartenances politiques classiques). En effet, les décisions se « délibèrent » en accord avec les acteurs associatifs et coopératifs qui participent directement, de ce fait, à l'action publique locale lors, par exemple, des dispositifs décrits plus haut. Or, comme le montre Saez (1999, pp.25-26), « représenter c'est aussi assurer symboliquement la cohérence identitaire d'un collectif à travers une confrontation sur les valeurs et l'expression des préférences », dont souvent les représentations politiques de partis sont l'expression. Ainsi, les électeurs peuvent se trouver dans des injonctions paradoxales. Dans le cas de la ville de Corleone, par exemple,

532 Entretien : Responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

le Maire est un élu de la droite italienne, *Alleanza nazionale* ancien parti fasciste, et il a succédé à un gouvernement de la ville qui était de gauche et qui a été à l'origine de l'ensemble des dispositifs jusqu'ici décrits. En même temps, dans la définition du périmètre de la politique locale concernant le développement territorial, et s'appuyant sur le dispositif de la loi 106/96, les interlocuteurs directs de la majorité de droite qui administre la ville, sont les acteurs associatifs et les coopératives sociales liées à l'*ARCI*, organisation historique affiliée à la gauche italienne. Si ce décalage s'appuie sur une logique civique selon laquelle « il est du devoir de tout citoyen de lutter contre la criminalité au-delà de son appartenance politique », il est vrai que les modalités de définition des objectifs publics ne sont pas compréhensibles à tout électeur. Les acteurs politiques locaux ne peuvent que confirmer ce décalage qui pose problème notamment lors de la confirmation de leur mandat électoral au niveau local ou national :

> *« Nous, ce chemin on essaye de le vivre avec engagement, en assumant notre responsabilité non seulement face à la Préfecture ou la Police mais aussi par rapport à la société. En disant cela en tant que politique qui doit ensuite aller chercher le consensus, les votes, moi ou une autre personne de ma majorité, nous courrions des risques ici à Corleone en sachant que l'on a dit non au fils de Riina, que nous avons exproprié la maison de Provenzano. On fait des choses en sachant que sur 10 personnes qui ont voté pour nous, il y en a trois que l'on va perdre. Les sept autres continueront à voter pour toi car elles croient en toi et car il y a cohérence ».* Nino[533].

533 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.2 Réaffirmation du rôle « légitime » de l'Etat

Face à ces écueils, « la présentation des dispositifs et le consensus sur la réalité des effets recherchés permettent d'accréditer, y compris aux yeux des acteurs concernés, l'efficacité et la légitimité de l'action publique » (Laborier, 2003, p.427). Ainsi cela passe, dans le cas que nous étudions, par l'affirmation du rôle actif de l'Etat en matière de lutte contre la criminalité et de développement local. Il s'agit en effet pour l'Etat, via les collectivités locales, de montrer sa capacité de passer à une phase constructive et de pouvoir projeter, et mettre en œuvre, des actions pour la collectivité toute entière (Faraone, 2007, p.59). Ce processus de « légitimation » nous semble se décliner en deux moments principaux : l'un de « reconstruction culturelle » durant lequel cette posture est affirmée dans l'espace public, et l'autre d'application de pratiques cohérentes avec le message porté et partagé avec les autres acteurs associatifs du dispositif de la loi 109/96. Ces deux moments ne se succèdent pas mais s'alternent dans le temps en fonction des enjeux politiques et sociétaux à prendre en compte.

L'Etat dit « non » : pour un « new deal » culturel

Afin d'assoir leur légitimité dans le cadre du dispositif « légaliste » porté par le dispositif de la loi 109/96, les collectivités locales peuvent participer plus ou moins activement, en fonction de leur adhésion, à « diffuser de manière prosélyte un savoir universel à une population » afin de se légitimer dans une nouvelle posture d'action politique. C'est ce que Laborier (2003, p.445), définit comme la « construction d'un nouveau répertoire légitimiste »[534]. En effet, il s'agit d'évacuer le « passif » et favoriser l'émergence d'un autre modèle culturel « démocratique ». Ainsi, cela passe par la disqualification ou la requalification de pratiques à travers des actes fondateurs de différente nature. Dans le cas du dispositif de la loi 109/96 tel que nous avons pu l'apercevoir au travers de nos études de cas, les pouvoirs publics locaux ont mobilisé une série d'actes dont la portée est variable mais ayant tous trait au processus de « construction d'un nouveau répertoire » d'action. Ainsi, nombreuses rues ont été rebaptisées au nom des victimes mafieuses, des habitants « marqués » ont été éloignés de la ville avec des dispositifs administratifs et des actes publics (une lettre publique de discrédit signée par le Conseil communal contre l'installation en ville

du fils du *boss* Riina, après sa sortie de prison), le Maire de droite a participé aux manifestations publiques contre la mafia et de commémoration des victimes (la manifestation publique pour Placido Rizzotto, symbole de la lutte syndicale contre la mafia et longtemps délaissée par les pouvoirs publics), des rites ont été introduits ayant pour but de marquer un positionnement nouveau pour la ville et d'ouvrir le débat public aux thématiques de la lutte contre la criminalité (la nomination comme « citoyen honoraire » des jeunes qui viennent travailler bénévolement avec les coopératives sociales sur les terres confisquées, ou encore la promotion du 21 mars comme « journée des victimes de la mafia »), de nouveaux symboles publics ont été instauré, se référant à l'affirmation d'une opposition ouverte aux réseaux mafieux (dans la page d'accueil du site Internet de la ville de Corleone a été publié la photo de l'arrestation du boss Provenzano ainsi qu'une phrase connue du juge antimafia Borsellino). Ces pratiques se déclinent également dans la création de lieux publics accessibles à l'ensemble des habitants de la ville et dont la portée symbolique est très forte (il a été crée, par exemple, un « musée de la mémoire » dans l'ancienne maison de Bernardino Verro promoteur du mouvement paysan, ainsi qu'une « auberge de la jeunesse » avec une salle récréative de type « centre social » pour les jeunes de la ville dans l'ancienne maison confisquée au boss Provenzano). D'autre part, il s'agit également pour les pouvoirs publics locaux de soutenir des expériences en raison du message qu'elles portent même si elles ne sont pas, pour certaines d'entre-elles, viables économiquement « *l'objectif c'est de rendre immédiatement visibles des expériences grâce à l'effet de démonstration qu'elles portent* »[535], ou de mobiliser des parcours de formation en collaboration directe avec les associations et les coopératives sociales qui les organisent (les 5 journées pédagogiques au sein des écoles : contre la drogue, pour la mémoire des victimes de mafia, pour l'environnement, etc. …).

> *« Il faut affirmer qu'il ne s'agit pas d'une situation temporaire mais définitive. Il faut l'affirmer publiquement et ainsi se porter garant de cette situation et du fait que ces terres, par exemple, n'appartiennent plus à Riina. Il ne peut plus y mettre pied ! »* Nino[536].

534 Selon la définition de Laborier (2003, p.447) les répertoires contiennent des types d'opérations possibles, des procédures en nombre fini, qui sont à chaque fois jouées dans des configurations particulières. Les répertoires sont des manières de faire orientées vers des objectifs et se régulant par une réflexion continue.
535 Entretien : Acteur politique local. Mars 2009.
536 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Cependant, la construction d'un nouveau répertoire d'action pour les pouvoirs public ne peut pas être opérationnelle s'il ne s'accompagne pas d'un rapprochement progressif avec ce que l'on peut définir la « culture populaire ». Ceci participe à le « légitimer » et à en faire, en définitive, la « culture de tous ». Pour ce faire l'acteur public ne peut que s'appuyer sur les réseaux associatifs locaux en sponsorisant ou en finançant des initiatives dont les thématiques correspondent au projet porté et défendu auprès des habitants. Ainsi, les activités de loisir et de sport (des matchs de solidarité), les spectacles dans les places publiques (une « 48 heures pour le développement de la légalité », un festival de cinéma « Libre cinéma en terre libre »), les voyages comme la « *Carovana* anti-mafia »), les concerts de musique pop et rap, ainsi que des projets dans les écoles (le montage avec des jeunes des écoles d'une BD sur la mafia se moquant du mythe du boss mafieux), ainsi que d'autres événements publics à caractère récréatif … tous ces outils deviennent des moyens concrets de « communication » pour véhiculer un message et l'affirmer dans l'espace public, légitimant ainsi la « nouvelle posture » choisie par les pouvoirs publics locaux. Comme nous le dit l'un des promoteurs de ces initiatives : *« nous voulons que l'anti mafia soit amusante pour accéder à l'ensemble de la population »*.

Changements tangibles (en termes de pratiques) dans l'agir politique local

En fonction des publics destinataires, les politiques modèlent les pratiques et définissent le cadre d'action en cohérence avec le « processus de légitimation » établi. Ainsi, dans le cas d'étude qui nous intéresse, dans le domaine des politiques publiques locales, s'est opérée une véritable « opérationnalisation » des objectifs identifiés. Pour illustrer l'ancrage des catégories d'intervention dans l'effectivité des pratiques de la politique locale, nous nous référerons ici plus particulièrement à la Ville de Corleone qui a mis en place des pratiques s'appuyant sur les finalités et les objectifs généraux autour desquels les représentants politiques locaux stabilisent leur légitimité[537]. En effet, en cohérence avec les actions mises en ouvre avec les acteurs associatifs et coopératifs dans le cadre du dispositif de la loi 109/96 plusieurs initiatives ont été prises par les pouvoirs publics dans le cadre de la politique locale afin de signifier un changement « de cap » sur les questions de légalité. Parmi d'autres exemples,

537 En effet nous ne bénéficions pas d'assez d'informations et données nous permettant de généraliser cette analyse à d'autres collectivités locales. D'autant plus que l'application de la loi 109/96, comme l'on a pu constater, est très variablement appliqués sur le territoire sicilien et national.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

certains paraissent, dans le contexte local, extrêmement significatifs. Ainsi, certaines séances du Conseil municipal se tiennent dans des lieux publics (hors de la Mairie) quand les sujets abordés touchent des thématiques « cruciales » pour la population, et notamment celles relevant de la lutte contre la criminalité organisée. Ceci jusqu'à l'organisation d'une séance publique du Conseil dans l'ancienne maison du boss Provenzano lors de l'attribution à une coopérative sociale de ce bien confisqué. D'autre part, la Mairie s'est portée plusieurs fois partie civile lors des procès contre certains *boss* mafieux. Dans un domaine différent, mais tout autant lié à la question de la légalité, il a été question de procéder à différentes formes d'expropriation très fortement contestées. En effet, un quart des 4500 habitations de la ville de Corleone sont « abusives », c'est-à-dire construites dans des sites ou dans des proportions non réglementaires. Or, le Conseil communal s'est mobilisé pour régulariser ces situations. S'il ne s'agit pas de réelles expropriations, car les situations sont tellement nombreuses qu'il est impossible de raser l'ensemble des habitations, il est apparu évident, et en cohérence avec le processus de légitimation au nom de la légalité mise en œuvre, qu'il était impossible pour les pouvoirs publics de ne pas prendre en compte cette question urbanistique. Ceci est en lien direct avec les attributions, via le Consortium des Communes, des terres et des bâtiments confisqués dont les propriétaires ont été expropriés.

> *« La Mairie de Corleone a réussi à assigner des biens confisqués en seulement 30 jours de calendrier. Nous avons ainsi cassé le mythe de la collectivité locale lente et non efficace, de la bureaucratie complexe » « Les biens confisqués et attribués deviennent vivants. Quand ils restent fermés c'est un signal de faillite de l'Etat. Depuis que l'auberge de la jeunesse a ouvert il y a 40/30 personnes qui jouent, vivent, mangent et sont là. Ça vit et les gens se disent que cela est possible, que l'on puisse reprendre nos biens »* Nino[538].

> *« Le travail de la Mairie est déterminant, on voit bien qu'il ne s'agit pas seulement de paroles mais d'actes concrets qui affirment l'autorité de l'Etat face à la Mafia »*[539]

538 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.
539 Entretien : habitant de la ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

De plus, en cohérence avec l'ensemble des actions promues dans le cadre du dispositif de la loi 109/96, mais allant encore plus loin, le Conseil communal a émis un certain nombre de clauses sociales dans les marchés publics de la Ville. Ainsi, les entreprises, aussi bien que les coopératives sociales, qui ont subi des actes d'intimidation mafieuse et qui se sont refusées de payer le « *pizzo* » ou qui, par leurs pratiques, refusent de se soumettre aux réseaux criminels locaux, bénéficient d'une priorité dans les marchés publics de la ville grâce à des clauses sociales. Ce nouveau dispositif essaie de favoriser le développement d'une économie « propre » et « légale » sur le territoire. Malgré le fait que les candidatures restent limitées, la Ville de Corleone insiste sur la pertinence de cette forme d'incitation, par les pouvoirs publics, de pratiques économiques vertueuses. Une autre clause spécifique a été appliquée au marché public pour la restauration scolaire et prévoit la distribution, une fois par semaine, des produits issus des terres confisquées.

> *« L'acteur public est capable de mettre une clause sociale dans un marché public car reconnaît à l'action productive des coopératives sociales des effets d'intérêt public »*. Nino[540].

> *« Pour s'implanter dans la nouvelle zone artisanale, il y a un marché public avec deux clauses sociales : pour les coopératives qui gèrent les biens confisqués et pour les victimes d'extorsion ou ayant refusé de payer le « pizzo ». La Mairie a choisi ce chemin. Notre expérience probablement a déclenché le processus qui va dans ce sens. C'est le résultat de 10 années de travail ensemble. Nous avons cette relation serrée et prioritaire car la collectivité a compris que cela peut servir au territoire »* Calogero[541].

540 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.
541 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.3 Le rôle « actif » des associations et coopératives

Si les pouvoirs publics locaux ont mobilisé des cadres d'action et de légitimation allant dans le sens d'une explicite intégration des thématiques liées au dispositif de la loi 109/96, les associations et coopératives sociales agissent également en mobilisant leurs savoir faire et leurs pratiques en vue d'une action publique locale avec les collectivités territoriales. Les coopératives sociales et les réseaux associatifs ont un rôle très « actif » et elles apportent leur savoir faire et leurs méthodes de fonctionnement dans le cadre de la vie publique. Dans le cas de la mise en place de la loi 109/96, telle que nous l'avons observée, au fur et à mesure que l'Etat attribue les biens aux Communes, ceux-ci sont mis à disposition de l'instance publique de concertation et de décision, le Consortium des communes, pour en définir la destination finale. Dans ce contexte, ce sont les représentants du réseau d'association *Libera* qui écrivent le projet d'exploitation du bien à partir de sa vocation initiale et de son potentiel. Ils définissent quelle typologie de coopérative peut gérer le bien (coopérative sociale de type A ou B) et avec quelle spécialisation technique. Ce processus atypique de décision s'inscrit complètement dans le cadre des modalités d'articulation entre acteurs publics et acteurs privés, dans le cadre de l'action publique locale. A savoir dans l'évolution plus générale du rôle des collectivités locales dans la sphère du développement local, passant d'un rôle d'opérateur direct à un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur[542] vers une posture politique qui devient de plus en plus co-construite avec les acteurs associatifs locaux. Notamment par impulsion de la loi 109/96 et sur des thématiques encore très ciblées.

Confiance et compétence sociale

L'affirmation des compétences des coopératives sociales dans le dispositif de la loi 109/96 est certainement un élément facilitateur de cette relation directe avec les collectivités locales. Si l'on pense à l'association *Libera*, il est vrai qu'elle représente aujourd'hui, en Italie, l'acteur associatif « expert » dans la question de la gestion des biens confisqués à la criminalité. Notamment du fait qu'elle a été à l'origine même de la loi et qu'elle en suit les évolutions tout en proposant des amendements en fonction de l'expérience des acteurs sur le terrain. De ce fait, l'association participe directement, en tant qu'acteur facilitateur auprès des

communes, à la formulation des projets de gestion ou au processus d'attribution des biens confisqués. Ce rôle ne se cantonne pas à la dimension locale mais peut se décliner également au niveau national. Ainsi, dans la définition de la programmation pluriannuelle des Programmes Opérationnels Nationaux-PON du Ministère de la Justice pour la sécurité et le développement, *Libera* est présente avec les représentants institutionnels dans les instances qui définissent cette politique.

Comme le disent les acteurs rencontrés, il s'agissait au moment de la mise en application de la loi, de faire face à toutes les « situations problématiques » dues à cette phase expérimentale de mise en œuvre. Ceci a conduit les acteurs institutionnels et associatifs à improviser des formes d'expérimentation, même si celles-ci restent inscrites dans des cadres d'action définis par la loi. Si l'on reprend la définition de « gouvernance de proximité » telle que formulée par Eme (2005)[543], il est vrai que l'ensemble des coopératives sociales et des membres de *Libera* ont établi, grâce à des « pratiques ordinaires et des apprentissages coopératifs concrets, …. des règles de coopération qui se fondent sur l'appréhension quotidienne des problèmes et leur résolution - ce qui construit une certaine légitimité à l'implication des citoyens » dans la définition de l'action publique locale. « Les expériences vécues des professionnels de terrain, leurs capacités, leurs désirs sont rendus visibles au travers ces formes de solidarités de proximité » (*Ibidem*) qui sont devenues des réelles compétences, aujourd'hui valorisées dans le dispositif de la loi.

Ainsi, l'association *Libera* et les coopératives sociales gestionnaires des biens confisqués, assument de fait un rôle de garant de l'ensemble du dispositif. En effet, déjà intégrées dans le dispositif, elles deviennent des interlocuteurs privilégiés dans la définition des modalités d'application de la loi 109/96. Le processus d'affectation étant extrêmement long, notamment du fait des contrôles croisés pour vérifier la fiabilité des personnes et des organisations, il est plus facile pour certaines collectivités locales de s'adresser directement à des organisations qui sont déjà des interlocuteurs « fiables ». Dans nombreux cas, par exemple, l'attribution de biens confisqués à des coopératives sociales déjà insérées dans le dispositif, permet d'accélérer les temps d'attribution et de réduire, ainsi, le risque de détérioration des biens. Ce qui s'établit entre les coopératives sociales et les représentants

542 « Livre vert sur les partenariats public-privé » Source : http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/businesses/public_procurement/l22012_fr.htm

543 Eme B., « Le territoire reste un espace d'application des politiques, pas de mobilisation des acteurs », *La lettre de l'insertion par l'activité économique* n° 115, juin 2005

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

institutionnels va au-delà de la collaboration pour la mise en place du dispositif car si l'acteur public est présent pour contrôler et protéger les coopératives dans leur travail au quotidien, les coopératives sociales garantissent la mise en production des biens et leur restitution à la collectivité. L'Etat, de ce fait, trouve dans l'action des coopératives une « vitrine » pour affirmer sa présence sur le territoire. La « bonne gestion » privée traduit une « bonne gestion » publique : « *on est tous partie d'un projet unique* ».

> « *Il faut se fier à des organismes qui ont dans leur fonctionnement un sérieux institutionnel dans leurs façons de contractualiser avec l'administration publique et qui sont par ailleurs déjà soumis aux contrôles de tutelle, mais qui ont un code déontologique et un comportement qui est sans faille du point de vue de l'infiltration mafieuse, du comportement et de l'éthique sociale et entrepreneuriale. Ceci pour nous est une valeur ajoutée* ». Nino[544].

> « *Il ne s'agit pas de faire antimafia. On ne peut plus faire de l'antimafia comme fin en soi. Il s'agit d'un projet de développement territorial pour créer de l'occupation. Le système coopératif a un rôle fondamental surtout dans ce système de gestion des biens confisqués, on ne peut pas attribuer ces biens à des entrepreneurs ou à des sociétés par action. Tous les acteurs participent aux activités avec les mêmes rôles et responsabilités et finissent par intégrer la société et mettre en valeur la coopération sociale qui est fondamentale dans un projet de valorisation de la culture et de la légalité, dans un territoire occupé par la criminalité mafieuse* ». Lucio[545].

Un rôle de veille, affirmé

Le rôle de *Libera* est une garantie de transparence et une caution de contrôle social sur le travail de la collectivité locale. Comme le montrent certains acteurs, l'attribution des biens au réseau de *Libera* permet à certaines Mairies de « déplacer » leur responsabilité et de ne pas s'impliquer directement dans le dispositif pour ne pas risquer d'être en conflit direct avec les

544 Entretien : Haut responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

anciens propriétaires mafieux. Si pour certaines collectivités locales, l'attribution de la gestion de l'application de la loi sur leurs territoires n'a d'autres finalités que de se « désengager » des obligations liées à la lutte contre la mafia, pour d'autres administrateurs publics, l'attribution des biens à *Libera* permet de ne pas être en « première ligne » face aux réseaux criminels et de trouver dans l'association les compétences et le savoir faire pour mettre en place le dispositif dans les meilleures conditions. De plus, le réseau associatif est suffisamment connu et en capacité de mobiliser l'opinion publique, ainsi s'associer avec *Libera* permet à certaines communes de « dépersonnaliser » l'initiative d'attribution des biens et confirmer la dimension plénière du dispositif.

Le plus souvent, lorsque les collectivités locales ne veulent pas attribuer les biens confisqués qui se trouvent sur leur territoire, *Libera* et l'ensemble du réseau, jouet un rôle de pression, avec l'occupation des terres, des manifestations publiques, des dénonciations auprès du Préfet, pour faire valoir le droit des citoyens d'accéder à ces biens par le biais des acteurs associatifs ou coopératifs. Il faut en effet rappeler que la majorité des biens confisqués disponibles n'est pas encore attribuée et que de multiples entraves administratives peuvent bloquer le processus d'attribution lorsque la volonté politique des collectivités locales, et notamment des communes, n'est pas affirmée. Ainsi, *Libera*, et la société civile en général, ont un rôle fondamental de « veille » pour rappeler continuellement les devoirs des acteurs publics dans le dispositif de la loi 109/96, qui ne se limitent certes pas à la seule attribution des biens. En effet, comme on a pu le constater dans ces pages, il est indispensable qu'un ensemble composite d'actions diverses (appels d'offre, aides publiques, actions politiques, démonstrations publiques) viennent soutenir les projets et ses acteurs directs que sont les coopératives sociales ou les associations, dans le cadre d'une action publique locale partagée.

> *« C'est un fait structurel : les communes ne peuvent plus revenir en arrière à la gestion d'il y a dix ans, grâce au Consortium des communes, même si les personnes changent, la gestion des biens confisqués ne peut plus changer »* Umberto[546].

> *« Souvent les administrateurs répondent à des intérêts bien précis. Notamment nos expériences peuvent participer au jeu politique*

545 Entretien : Directeur général d'un Consortium de Communes. Mars 2009.
546 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

local. Il peut y avoir des intérêts presque clientélistes ou pire. Il faut rester en veille » Salvatore[547].

« La bureaucratie est un moyen simple pour faire dévier les projets et ne pas les porter à terme : la règle, les formalités, les détails des procédures. » Elena[548].

« Nous travaillons avec les institutions et nous obligeons les institutions à faire des actes concrets. Avant on demandait. Aujourd'hui les administrations du territoire doivent agir avec nous. Nous avons rencontré un groupe d'administrateurs attentifs. Tout cela commence à donner des fruits mais il faut le pérenniser ». Calogero[549].

« A chaque fois que nous sommes en relation avec une Mairie, le Maire sait que nous le notifions au préfet et au chef de la police ainsi qu'aux inspecteurs des finances. Tous les acteurs institutionnels sont engagés et il s'agit de notre part d'un rôle de collaboration ou de contrôle selon la posture des collectivités locales » Umberto[550].

547 Entretien : Président d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.
548 Entretien : Directrice responsable d'une coopérative sociale à Partinico. Mars 2009.
549 Entretien : Directeur d'une coopérative sociale de Corleone. Mars 2009.
550 Entretien : Responsable local d'une coordination nationale d'associations. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.4 Vers la co-construction d'un espace d'action publique locale

Création d'un nouvel acteur collectif/public

Au terme de cette réflexion, ce qui nous intéresse est de savoir si le degré d'interaction entre pouvoirs publics locaux, associations et coopératives sociales, dans le cadre de l'application de la loi 109/96 donne lieu à des nouvelles formes de co-construction d'action publique locale. A l'égard des analyses faite jusqu'à ici, cette question nous paraît importante car elle peut montrer que les formes d'engagement citoyen telles que mobilisés par les acteurs associatif et coopératif, peuvent donner lieu à des changements tangibles dans le cadre institutionnel. En dépit d'une analyse statique de la société civile sicilienne, ces apports montrent que les observations peuvent aller plus loin pour constater l'existence de formes diverses d'interaction, certes embryonnaires et expérimentales.

A l'aide de la grille d'analyse proposée par Jones (1970)[551] pour identifier et suivre le processus de développement d'une politique publique, nous essayerons de proposer une lecture schématisée et analytique des argumentations défendues jusqu'ici. En effet, en utilisant cette grille et en l'adaptant à notre problématique et à notre analyse, il est possible d'isoler les phases qui scandent l'évolution d'une politique publique. Il s'agit pour nous de voir de quelle manière et à quel niveau la co-construction entre acteurs publics locaux et acteurs associatifs est vérifiable. Bien que, comme le montre Levêque (2008, p.56), cette grille est trop linéaire et que, dans la réalité, les différentes phases s'entremêlent, on essayera de se référer aux quatre des six phases principales[552] identifiées par Jones : la mise sur agenda, la production de solutions, la décision, la mise en œuvre.

La mise sur agenda : l'identification du problème

551 Jones, *An Introduction to the study of Public policy*. Cité dans Levêque A. (2008), "La sociologie de l'action publique", dans Frere Bruno et Jacquemain Marc, *Epistemologie de la sociologie : Paradigmes pour le XXI siècle*, de Boeck université, Belgique.

552 Concernant les deux dernières, l'évaluation et la terminaison, nous n'avons pas tous les éléments d'analyse nous permettant de les aborder.

Il s'agit du moment de la « perception » d'un problème comme un enjeu nécessitant son inscription dans l'agenda politique. Dans le cas analysé, il y a certainement une forme de dépassement de la dimension arbitraire de l'agir politique par l'introduction d'un apport externe via l'expression des coopératives sociales. Dans ce sens, les coopératives sociales, et les associations se mobilisant à côté des collectivités locales, ont participé à rendre perceptible le problème mafieux comme un problème de société dont la portée est d'ordre politique, donc relevant des compétences des autorités publiques et non pas seulement des réseaux de mobilisation de la société civile. Ainsi, la construction progressive d'une représentation du problème a impliqué, comme on a pu l'analyser dans la première partie de ce chapitre, l'identification de référents communs ainsi qu'un processus de légitimation entre les acteurs associatifs et institutionnels, qui a permis, in fine, d'insérer ces problématiques d'abord dans l'agenda politique national et, ensuite, dans l'agenda politique local.

> *« Il existe une relation de confiance entre nous : nous avons le même objectif et l'exprimons à travers des actes forts et des comportements qui renforcent cet objectif »* Lucio[553].

Dans la formulation de la demande sociale, les coopératives sociales deviennent, dans des instances comme les Tables techniques de concertation, des « porte-parole » de la demande de la collectivité. Ainsi, il est entendu entre les parties de la négociation que le besoin exprimé n'est pas celui privé de la coopérative mais l'expression d'un besoin de la collectivité du fait de leur rôle direct dans la gestion des biens qui appartiennent, de fait, à l'Etat. Cette demande exprimée et « collectée » par les associations participe, en définitive, à identifier le problème et à le traiter.

> *« Même si la demande est formulée par la coopérative sociale, de manière implicite, il s'agit d'une demande générale de l'ensemble de la collectivité. La coopérative gère les biens de l'Etat, elle gère des biens qui ont été restitués à la collectivité comme la loi le prévoit. … le membre de la coopérative est un opérateur, un sujet qui œuvre pour la collectivité tout en ayant un bénéfice direct ».* Salvo[554]

553 Entretien : Responsable d'un Consortium de Communes. Mars 2009.
554 Entretien : responsable administratif de la Ville de Corleone. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

La formulation des solutions

Les coopératives sociales, aussi bien que les représentants de l'association *Libera* et les acteurs institutionnels, mobilisent des compétences multiples, et toutes légitimes, pour chercher des solutions aux problèmes identifiés. Les acteurs de la société civile ont ainsi un rôle consultatif pour identifier la meilleure destination du bien confisqué. Ceci permet la définition et la mise en œuvre de projets de développement pour les coopératives sociales. C'est par l'imagination d'autres possibles, par l'innovation, que le dispositif a pu se consolider. Dans cette phase le rôle consultatif des associations comme *Libera* peut avoir un poids qui n'est pas négligeable dans la formulation des solutions qui conduiront à la décision finale. Leur compétence dans le cadre du dispositif de la loi ainsi que le rôle de garant qu'ils sont vis-à-vis de l'opinion publique, lui accordent une place tout à fait exceptionnelle. Ainsi, les acteurs institutionnels et associatifs ont des ressources inégales pour faire valoir leurs projets ainsi les tables techniques de concertation donnent lieu à des débats qui ne sont pas forcément consensuels, mais qui permettent de co-construire des réponses adaptées à l'originalité du dispositif. La définition d'un consensus ne suppose pas forcément que les acteurs partagent une vision commune du problème : les controverses contribuent à l'énonciation des formes d'intérêt général (Laborier, 2003, p. 425). Cela passe également, par l'évaluation des contraintes et des coûts aussi bien que des conséquences en termes politiques (acceptabilité sociale du projet). Ainsi, dans ces mêmes instances d'autres acteurs experts sont appelés à participer.

> *« Il s'agit de principes qui doivent être appliqués au cas concret et on procède souvent à des formes d'interprétation qui garantissent l'intérêt public. On trouve des compromis avec le territoire. On a été constitué pour tester l'efficacité de cette loi qui présente des lacunes : problèmes et difficultés de tout type, de la gestion au financement. Nous avions devant nous aucun précédent, nous avons créé les précédents auxquels ceux qui viennent après nous se référent. Nous avons cherché à rendre applicable et efficace la loi à partir de notre cas concret : notamment en ce qui concerne la gestion et le risque d'infiltration mafieuse ».* Lucio[555.]

555 Entretien : Directeur responsable d'un Consortium de Communes. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Prise de décision et mise en œuvre

A partir de la mise en relation des différentes perceptions et visions du problème, afin d'identifier une solution perçue comme légitime par l'ensemble des acteurs, il est possible de mobiliser un choix qui permet d'activer la mise en œuvre. La prise de décision finale reste entre les mains des pouvoirs publics locaux car les différents acteurs sociaux n'ont pas de pouvoirs décisionnels octroyés. Mais, comme on peut le constater, la capacité d'influence des associations et des coopératives est assez importante.

Cependant, dans la phase de mise en ouvre des dispositions prises au sein des instances auxquelles elles participent, les associations comme les coopératives ont une place centrale. En effet, ils participent à reformuler, amender, voire transformer, le contenu de la politique publique. Il s'agit de ce que Levêque (2008, p. 61-62) appelle les « effets de rétroaction du processus de mise en œuvre sur le contenu de la politique publique ». Il y a en effet un schéma prescriptif et des faits réels qui sont agis par les différents acteurs intervenant dans le champ d'action et d'application de la politique publique. « La transposition concrète du projet est éloignée de sa conception initiale. La non-linéarité et le caractère multiforme de l'action publique traduisent les strates d'intérêts divers qui évoluent avec elle tout au long du processus » (Laborier, 2003, p. 426)

Dans ce sens les interrelations entre les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs ont participé à faire évoluer le dispositif de la loi 106/96 : l'introduction de l'appel d'offre pour la désignation des membres des coopératives, la constitution du Consortium des Communes, l'utilisation de la programmation PON au bénéfice des projets des coopératives sociales. Ce sont tous des dispositifs qui ont été créés ou testés au fur et à mesure de l'évolution de l'application de la loi et pour pallier aux défaillances du dispositif. Comme le montre Lascoumes (cité par Commaille, 2000, p.22), ces activités « d'interprétation et de mobilisation menées par les différentes catégories d'acteurs sociaux sont déterminantes dans la réalisation des objectifs (*Nda* : d'une politique) ».

> *« Maintenir vivante l'âme du projet malgré ces changements amples et rapides. C'est très important que les personnes soient toujours informées et constamment attentives à tous ces aspects, c'est*

cela qui nous unit tous. La professionnalité est très importante mais la motivation est fondamentale » Valentina[556].

Bien évidement les éléments esquissés sont très insuffisants et leur approfondissement nous paraît indispensable dans le cadre d'un travail spécifique autour de la question de la production de politiques publiques conjointe entre associations, coopératives et pouvoirs publics. Tout de même, dans la ligne de raisonnement qu'est la notre, il nous semble intéressant de pointer les énormes possibilités qui s'ouvrent aux spécialistes, notamment les politologues, pour davantage explorer la question de la relation entre associations, coopératives et pouvoirs publics dans la mise en ouvre d'une action publique locale en Sicile, à l'appui des dispositifs liés à l'application de la loi 109/96. Et ceci, au-delà des apports cloisonnés du capital social qui ont participé à réduire les horizons de la recherche.

556 Entretien : Directrice administrative d'une coopérative sociale à San Giuseppe Jato. Mars 2009.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Conclusion de chapitre

Notre tentative d'esquisser une analyse de l'interaction féconde entre acteurs associatifs et acteurs institutionnels, telle qu'elle existe sur le territoire sicilien du Corleonese et dans le cadre du dispositif de la loi 109/96, n'est pas complètement aboutie. Ces processus nécessitent une observation longue pour pouvoir confirmer les tendances lourdes ou constater les évolutions possibles de ces dispositifs originaux et spécifiques. Tout de même, il nous a paru essentiel de proposer une première lecture en termes d'action publique qui permet de mieux appréhender le rôle des différents acteurs légitimes dans la construction des nouvelles modalités d'interaction public/privé dans le cadre vaste de la lutte contre la criminalité organisée. Ce qui nous paraît évident est certainement la capacité d'innovation des collectivités locales ainsi que des coopératives sociales et associations, lorsqu'elles sont véritablement porteuses du projet. La capacité en définitive à changer « *les architectures institutionnelles* »[557] locales, afin d'atteindre un objectif commun qui s'inscrit dans la poursuite, par une action économique et politique, de la lutte contre la mafia. Les risques, comme on a pu le constater, sont multiples et de plusieurs ordres et montrent toute la complexité de ces nouvelles formes de collaboration « développées » entre des acteurs aux profils différents. Ainsi le risque d'oubli du politique en faveur d'une technicisation des enjeux, d'abandon de l'ambition sociétale au profit de la recherche de la performance gestionnaire ou du respect des normes publiques. Le risque d'une pression trop importante de la part de l'opinion publique traduite par les acteurs dans une forme d'obligation « de ne pas faillir ». D'autre part, le manque de moyens et d'une volonté politique locale et surtout nationale, qui peut limiter grandement la véritable portée de ce projet politique, économique et social. Ainsi, la liste est longue.

Il faut tout de même faire le constat que ces expériences innovantes d'action publique locale participent à décloisonner le « verticalisme » de l'action politique classique et à réduire la « parcellisation territoriale des problèmes » qui ont, l'un comme l'autre, participé à installer des formes arbitraires et opportunistes de gouvernement sur ce territoire difficile qui est le Sud de l'Italie. En conclusion, la question qui se pose pour l'avenir est de savoir comment pour les acteurs associatifs et coopératifs, il sera possible, avec l'acteur institutionnel, de transformer une politique publique innovante et ponctuelle en une véritable action politique

557 Selon l'expression de Giovagnoli (2007)

structurelle et de soutien, au-delà des représentations collectives qui pèsent sur l'agir commun.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Conclusion

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Introduction

Les théories du capital social ont attiré l'attention sur le lien entre engagement civique (*civicness*) et démocratie. En effet, selon celles-ci il existe un lien direct entre participation associative et performance institutionnelle (Putnam, 1993b) car, l'individu intégré dans des interactions collectives s'imprégnerait des valeurs civiques et de confiance favorables à la démocratie. De même, il existe une relation directe entre la participation associative des citoyens et le développement économique (Fukuyama, 1997) ; ceci est dû, en grande partie, au fait que la participation associative est déterminante pour la création d'une confiance généralisée dans le corps social (Putnam, 1995) facilitant les relations économiques (circulation de l'information, limitation des intermédiaires, …). Ces approches se proposent de montrer à quel point la propension et la capacité à coopérer, exprimées par les membres d'une société, influencent de manière significative les caractères de son développement économique et politique (Mutti, 1998, p.11-12). Dans ce sens, les associations, peuvent être conçues comme des espaces autonomes et capables d'avoir à la fois des effets sur les fonctionnements économiques et institutionnels. En dépit des limites intrinsèques à ces apports conceptuels, telles que nous avons pu les mettre en exergue dans la première partie de ce travail de recherche, un préalable leur apparaît commun : le constat partagé que la relation sociale est vecteur de compréhension des phénomènes sociaux (Chiesi, 2003, p.88). De ce fait, un lien strict est mis en avant entre les interrelations sociales et les logiques économiques et institutionnelles. Si cet apport théorique est considérable, il n'est pas dépourvu de limites.

1.1 Les interrelations sociales dans l'analyse économique

Ces constats renvoient aux réflexions du courant de pensée de la « *new economy sociology* » qui s'est développé à partir des années 1980, principalement aux Etats-Unis et auxquelles Coleman a contribué directement. On y insiste sur la nécessité de prendre en compte les interactions individuelles et collectives comme variables déterminantes des phénomènes économiques et des phénomènes sociaux. Il s'agit en effet pour ses promoteurs (Backer, Coleman, Granovetter) d'affirmer que l'acteur, intéressé et rationnel, inscrit ses

choix et ses perspectives dans une structure sociale qui n'est pas neutre mais qui participe directement à les déterminer. Comme le dit Granovetter (cité par Swedberg, 1999, p. 51), « ce qui est trompeur c'est que les acteurs économiques ne sont pas atomisés, comme la théorie nous demande de le croire, car ils sont insérés dans des interactions et des structures d'interaction qui sont théoriquement centrales pour les résultats ». Le concept fondamental sur lequel s'appuie ce raisonnement, et qui aura un fort écho théorique, est le concept de « *embeddedness* », d'encastrement, qui remet en question l'idée de l'acteur atomisé : le comportement économique intéressé des acteurs est encastré dans des réseaux de relations interpersonnelles. D'autres auteurs ont participé à élargir ce premier concept, qui se réfère uniquement à un encastrement de type structurel, c'est-à-dire d'encastrement dans des réseaux relationnels, en montrant que l'action économique peut également « s'encastrer » dans un contexte politique, culturel, voire cognitif (Di Maggio, cité par Swedberg, 1999, p. 55) qui participe à l'influencer. Dans ces approches le rôle de l'individu, aussi bien que les conditions lui permettant d'agir directement pour la création de capital social ne sont pas questionnées et, par ailleurs, l'économie de marché constitue la seule matrice de lecture des comportements économiques.

1.2 Les interrelations sociales dans l'analyse de la performance institutionnelle

Comme on a pu l'illustrer, Putnam et Fukuyama ont élargi le champ d'analyse en montrant le rôle déterminant des relations interpersonnelles, et associatives, dans la compréhension des dynamiques institutionnelles. Dans ce sens, le capital social est considéré comme une propriété du système social dans son ensemble qui contribue directement à la démocratie. En effet, par la généralisation de la confiance, l'action collective permet de franchir les frontières des interactions privées pour s'étendre à la société et assurer des formes d'engagement civique utile à la participation politique. De ce point de vue, le capital social est un facteur, voire une « variable indépendante » (Piselli, 1999, p.409) pour la performance institutionnelle. En définitive, ce raisonnement théorique permet de dépasser le regard dichotomique focalisé sur le couple « Etat-marché » pour introduire un troisième pôle légitime, constitué par les espaces d'interaction relationnelle émanant de la société civile

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

(Bagnasco, 2001, p. 95). Cependant, dans ces approches on amplifie le rôle autonome des associations en limitant ainsi la portée de l'action institutionnelle dans la construction démocratique et, par ailleurs, on considère comme des facteurs déterminants de généralisation de la confiance, la culture civique partagée ainsi que l'histoire des sociétés dans une posture que l'on peut définir comme déterministe.

2. Deux questionnements principaux

À partir de ces considérations, nous avons proposé un double questionnement :

- Quels sont les facteurs (les conditions et les acteurs) permettant d'élargir la confiance, au-delà des espaces privés, voire particularistes, aux espaces publics ?
- Quelles sont les conditions historiques, contextuelles et culturelles qui permettent aux associations et aux institutions d'interagir pour générer la « confiance généralisée» utile à la démocratie ?

Pour y répondre nous avons mené nos enquêtes de terrain en Sicile, dans le Sud de l'Italie, là où Putnam a conduit une partie de ses premières recherches concernant le capital social. En questionnant le dualisme existant entre le Nord et le Sud de l'Italie en termes de performances économique et institutionnelle, il a posé les bases de son raisonnement selon lequel « le degré de sens civique est entendu comme le soubassement culturel des activités sociales et économiques » (Rayner, 1998, p.185). Le terrain que nous avons exploré nous a paru significatif à plusieurs égards car la configuration sociale, économique et institutionnelle de la Sicile, non seulement est complexe, mais également traversée par la présence mafieuse. Souvent classée dans le rang de l'« anomalie », le regard porté sur cette région est quelque peu « stigmatisant ». Ainsi, nous avons initié un travail d'enquête qui certes reste incomplet, mais qui a eu pour ambition de prendre en compte les différentes réalités associatives locales,

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

telles qu'elles se déploient aujourd'hui. Il s'agit des associations qui animent des centres sociaux de quartier et des coopératives sociales gérant les biens confisqués à la mafia. Ces deux expériences distinctes nous ont permis de mieux appréhender les deux axes de questionnement ci-dessus indiqués.

Dans les centres sociaux il a été question de s'intéresser aux interrelations sociales dans un niveau que l'on peut appeler micro, pour identifier les facteurs et les interactions permettant à l'action associative territoriale de créer des espaces civiques de proximité, autrement dit du capital social. Il est apparu, entre autre, que les actions individuelles et collectives se déployant dans les quartiers siciliens sont « créatrices » de changement et ont un rôle central. Ceci en dépit d'une posture « prescrite », se référant au familialisme amoral, selon laquelle les liens traditionnels sont une entrave au développement et agissent pour le détournement du bien public au profit des intérêts privés (structure verticale des interactions sociales). À partir des observations de terrain, il a été possible de montrer que le changement se produit dans ces micro-espaces par l'action associative qui participe à valoriser les ressources individuelles et collectives préexistantes à son implantation. Il reste que la frontière est fragile entre action associative et action mafieuse car cette dernière opère une « colonisation des liens territoriaux » en puisant dans les mêmes référents et en tissant des réseaux relationnels ancrés dans le vécu des quartiers. Ce qui demande une redéfinition permanente des marges de manœuvre possibles aux associations.

Dans les coopératives sociales gérant des biens confisqués à la mafia, il a été question de prendre en compte les facteurs permettant à l'action coopérative territoriale de créer des espaces d'action publique locale. Dans ce sens, la posture, selon laquelle la baisse de performance institutionnelle est générée par le manque d'action associative, a été questionnée à partir d'observations de terrain. Le contexte socio-économique et politique dans lequel agissent les coopératives impose l'expérimentation de formes nouvelles d'interaction institutionnelle avec les pouvoirs publics locaux. Cette forme d'interaction dépasse le cadre d'un partenariat fonctionnel pour se structurer plutôt comme une dynamique dans laquelle les valeurs de références communes, les pratiques et les objectifs sont définis de manière conjointe. À travers ces expériences qui mobilisent des systèmes complexes de relation, de concertation, de présence dans l'espace public local, il apparaît clair que la confiance institutionnelle n'est pas une disposition d'âme intériorisée mais qu'elle se fonde sur un système d'attentes, fondées sur des évaluations réalistes du degré de fiabilité de chacune des

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

parties. Ainsi le rôle des institutions locales s'avère indispensable pour la performance institutionnelle pour laquelle les coopératives ne pourraient pas agir à elles seules. De ce fait, l'interaction entre acteurs associatifs et acteurs institutionnels semble nécessaire pour enclencher une dynamique capable de modifier les orientations et les cultures des sociétés. Il apparaît donc que, tout en étant des acteurs déterminants pour la production d'action publique dans le champ de la légalité et de la lutte à la mafia, les coopératives sociales qui gèrent les biens confisqués, doivent interagir avec les pouvoirs publics locaux qui ont un rôle central, en termes de création de confiance généralisée pour les citoyens au niveau local.

Le lien entre ces deux types d'expériences, les associations qui animent les centres sociaux de quartier et les coopératives sociales qui gèrent les biens confisqués à la mafia, nous semble évident bien que leurs pratiques soient extrêmement diversifiées. Les unes créent des micro-espaces d'action civique dans lesquels se tissent des formes diverses de confiance et d'interrelation désintéressée, au-delà de la sphère privée de chaque membre (usager, bénévoles, salariés) ; ainsi, elles constituent des solidarités élargies qui facilitent l'instauration de la confiance sociale et les opportunités de dialogue et de débat public et re-canalisent certaines formes fécondes d'interrelation entre les habitants des quartiers. Les autres semblent être le prolongement des premières, car elles peuvent mobiliser des modalités d'interaction co-construites avec les pouvoirs publics locaux dans une visée d'action publique partagée, grâce à un consensus mutuel sur leur domaine d'intervention. Ce consensus nous semble s'être stabilisé grâce au « micro-travail » des associations de quartier qui ont grandement participé à donner un statut public à des questions retranchées dans la dimension privée (la peur de la violence mafieuse, l'entraide, …). Les liens de confiance tissés avec le système institutionnel local se révèlent essentiels pour le développement local. Ceci par l'activation d'expériences d'entreprenariat collectif avec une visée politique. Dans les cas des centres sociaux de quartier, comme dans le cas des coopératives sociales, il s'agit de modalités d'engagement civique qui participent à limiter les formes de contrôle social, de manipulation politique, voire d'influence mafieuse sur les activités économiques et institutionnelles.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3. Des perspectives de recherche

D'une manière plus générale, le travail de recherche proposé nous semble pouvoir poser les jalons d'une réflexion qui aille dans le sens des analyses de sociologie économique et de sociologie politique proposant une visée plurielle de nos sociétés dans laquelle les mécanismes de marché, la régulation politique et les formes d'auto-organisation sociale interagissent. Ceci sans « exagérer les vertus intégratives du marché ni les vertus du capital social et tout en étant capable de cerner le meilleur rôle pour l'action publique » (Bagnasco, 2006, p. 64).

Dans ce sens, on pourrait utiliser le capital social dans un cadre interprétatif plus ample.

- Un cadre qui, d'une part ne s'arrête pas à la seule analyse des interactions sociales au sein des réseaux associatifs (en termes de valeurs et normes portées par les membres) pour définir l'engagement civique mais prend en compte l'intentionnalité politique.

- Et, un cadre qui, d'autre part, puisse réintroduire le rôle des institutions dans la production de capital social en prenant en compte non seulement leur intervention directe dans la création des conditions nécessaires à la diffusion de confiance mais, également, les modalités et les objectifs d'interaction entre acteurs associatifs et pouvoirs publics.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.1 Une perspective de « capital civique »

Les expériences coopératives et associatives que nous avons analysées permettent de saisir comment l'accès à l'espace public est empiriquement imbriqué à une action économique orientée vers la défense de meilleures conditions de vie. De ce fait, il est possible de qualifier le capital social, de « capital civique » (Evers, 2001). Il s'agit par là de considérer la nature spécifique de certaines formes d'engagement associatif par lesquelles l'association se constitue en « espace public de proximité » au sens où elle introduit « dans le domaine discursif des aspects de la conduite sociale qui étaient auparavant intangibles ou réglés par des pratiques traditionnelles » et dans lesquelles l'écart entre l'affirmation démocratique et la réalité est questionné. (Giddens, 1994). Ce faisant, l'association s'engage directement dans la vie publique et s'implique dans des questions de nature politique, sociale et économique, à travers des formes d'action et d'interaction qui ambitionnent d'intervenir dans l'espace public, dans une visée démocratique. Le « capital civique » se mobilise pour une démocratisation de la société, mais à partir d'une intervention concrète qui n'élude pas les problèmes économiques des personnes qui s'y engagent. En effet, dans les approches classiques du capital social, le marché constitue la seule matrice de lecture des comportements économiques, cantonnant ainsi ces derniers dans l'unique perspective de l'échange marchand. Alors que les relations entre économie et société peuvent, dans cette perspective théorique, déborder le paradigme unique de l'économie de marché car elles prennent en compte d'autres formes d'économie autrement légitimes. Polanyi (1974 ; 1983) montrait déjà que les principes économiques sont multiples et qu'ils ne sont pas réductibles à la seule économie de marché. Sur la base de cette hypothèse, il est possible d'identifier trois formes principales d'économie: l'économie marchande, l'économie non-marchande et l'économie non monétaire (Laville, 1994, p. 13-17). L'économie marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement au marché[558]. L'économie non-marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État-social et l'économie non-

558 Mais «l'économie marchande n'est pas uniquement organisée autour du marché et elle admet de nombreuses contributions non-marchandes, ne seraient-ce que les aides et subventions versées aux entreprises. Ceci dit, la combinaison réalisée en son sein se singularise par la priorité accordée au marché et par la subordination des apports non-marchands et non-monétaires à celui-ci» (Laville et Nyssens, 2001).

monétaire correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique[559].

Ainsi, il est possible de dépasser les approches qui se contentent d'étudier le capital social comme une ressource susceptible d'améliorer la « performance » économique se référant au seul paradigme de marché, et de reconnaître des démarches qui ont pour finalité la vie démocratique tout en choisissant, également, d'autres moyens d'action économique. Une autre composante de la nouvelle sociologie économique, plus présente en Europe, ne se contente pas en effet d'analyser les dynamiques marchandes (Lévesque, Bourque, Forgues, 2001) mais renoue avec une interrogation fondatrice de la sociologie en examinant les effets de celles-ci sur la société. Si elle ne nie aucunement le lien social dans l'échange marchand, à l'évidence, elle refuse cette normativité non assumée, avalisant la « croyance économique » (Lebaron, 2000), selon laquelle l'étude du marché s'identifierait à celle de l'économie, niant par construction la pluralité des logiques et principes à l'œuvre dans l'économie réelle. Ce sont les interactions entre phénomènes économiques et devenir de la démocratie qui peuvent ainsi être intégrées à la réflexion.

559 A propos de la distinction entre les trois grands types d'économie, voir également Gardin, "Le differenti ibridazioni di risorse nelle imprese sociali europee" dans *Quale economia per quale società*, sous la direction de G.Gossetti, *Revue Sociologia del lavoro*, n. 113, 2009, Franco Angeli, Bologna.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

3.2 Les formes d'interaction entre associations et pouvoirs publics

A partir des enquêtes de terrain que nous avons mobilisé, il apparaît que les parcours associatifs sont extrêmement diversifiés et qu'il est impossible de dresser un modèle associatif qui permettrait d'identifier une catégorie homogène. Notamment, dans les relations entre institutions et associations, les interactions sont multiples et se différencient grandement en fonction des contextes politiques, économiques et sociaux et à la typologie des activités et des publics associatifs. Lorsque l'on aborde la question des interrelations entre pouvoirs publics et associations, il est opportun de se poser la question des contextes dans lesquels elles évoluent et, de se demander dans quelle mesure elles peuvent rester ancrées dans leur spécificité originaire : l'agir solidaire. Un certain nombre d'éléments émergeants de notre travail de recherche convergent avec d'autres recherches concernant la relation entre pouvoirs publics et associations. On a pu en effet observer que les pouvoirs publics, avec leur activité, peuvent influencer la manière d'agir des associations et donc la disponibilité des individus à participer (Vignati, 2003, p.157). Dans la perspective du capital social il est donc, à notre sens, opportun de prendre en compte, non seulement la capacité des associations à mobiliser des actions collectives avec des modes d'organisations internes spécifiques, mais également les modalités d'interaction entre acteurs associatifs et publics. Concernant ce deuxième aspect, de nombreux travaux montrent l'utilité de donner une définition de l'articulation entre associations et pouvoirs publics en terme d'encastrement politique (Enjolras, 1998 ; Nyssens et Laville, 2001 ; Gardin, 2006 ; Bucolo, 2008). Selon la définition qu'en donnent Laville et Nyssens (2001, p. 234), « l'ensemble des interactions entre pouvoirs publics et initiatives associatives se traduisant par des effets mutuels dont l'intensité et les modalités varient considérablement dans le temps ». Les modalités d'encastrement politique s'effectuent à travers différentes formes de régulations publiques qui, dans des contextes divers et avec plus ou moins de pertinence, définissent l'articulation entre pouvoirs publics et associations en termes d'interdépendance. De ce fait, ces différentes formes de régulation clarifient les modalités de reconnaissance, normalisation, collaboration que les pouvoirs publics accordent aux associations et les modalités de participation de celles-ci à la « performance institutionnelle ». En effet, s'il est vrai que les associations participent à faire émerger des besoins sociaux autrement confinés dans la sphère privée, l'ampleur et les modalités d'interaction avec les pouvoirs publics conditionnent grandement l'intégration ou la

marginalisation des activités associatives et, de surcroît, des formes de participation démocratique. Ainsi, il nous semble possible d'affirmer, d'une part que la production de confiance généralisée, par le biais de la participation associative, n'est pas une évidence en soi et que l'interaction avec les pouvoirs publics peut s'avérer déterminante et, d'autre part, que la nature de cette interaction implique des formes plus ou moins aptes à générer des processus d'engagement civique, tels que préconisé dans la notion de capital social. Comme le montrent ces recherches, et en particulier celles de Nyssens et Laville (2001) et Enjolras (1998), les régulations entre pouvoirs publics et associations peuvent relever de différentes logiques. Ces régulations peuvent à la fois rendre compte du degré de pouvoir coercitif de l'action publique sur les fonctionnements associatifs, mais également de formes de coopération possibles entre les associations et les pouvoirs publics.

Dans le cas, par exemple de « délégation de mission » que l'État leur a octroyée, certaines associations reçoivent des moyens substantiels pour délivrer leurs services. Ainsi, un ensemble composite de procédures leur est imposé pour encadrer leur action et pouvoir accéder aux financements publics. Ceci s'accompagnant de contrôles réguliers, pour s'assurer du bien-fondé de l'action associative et de la bonne gestion des structures, aussi bien que des financements publics. La démultiplication de ces dispositifs a contribué à générer une relation de dépendance des associations à l'égard de l'acteur public. Dans cette forme de régulation que l'on appellera « tutélaire », les pouvoirs publics définissent une forme de contrôle de l'activité, financée par l'argent public, en amont et *a posteriori*. Cette régulation de « sous-traitance » confine les associations dans un rôle de suppléant de l'État et des services publics. Ce type de régulation implique une obligation de technicité, qui conduit inévitablement au renforcement de la professionnalisation sur la participation bénévole directement induite par l'engagement civique. Ce désengagement bénévole, pour certains auteurs, est à l'origine de la dévalorisation de l'action engagée des associations. La diminution du nombre de bénévoles et l'affaiblissement de l'élan militant (Ion, 1997) dans les associations sont ainsi synonymes d'une perte de sens à laquelle s'est progressivement substitué le seul caractère fonctionnel des associations. Dans cette configuration, la définition des objectifs principaux est uniquement à la charge des pouvoirs publics et il ne resterait aux associations qu'un rôle d'encadrement des personnels et des activités, ainsi qu'une responsabilité quant à l'équilibre financier et à la qualité des actes (Vincent, 1998, p. 300). Comme le montre Juan (2006), plus le professionnalisme associatif se renforce, plus le bénévolat est contraint à des normes de qualité et de rendement qui dénaturent son engagement et le découragent. Selon ces analyses,

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

les dérives fonctionnelles des associations apparaissent sous la pression grandissante des pouvoirs publics, en reléguant les associations à un rôle de sous-traitant de l'action sociale. Ainsi, la capacité des associations à générer des formes d'engagement utiles à la démocratie et à la performance institutionnelle en termes de participation citoyenne, telles que préconisées dans les perspectives du capital social, paraît fortement réduite.

A partir des années 1980, les associations participent de plus en plus à des marchés de manière concurrentielle avec d'autres prestataires de services sociaux : public associatif, privé lucratif, afin de mettre en place une régulation locale capable d'apporter une amélioration de l'offre disponible dans le sens d'une plus grande efficacité et productivité. Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont donc la charge de définir les règles juridico-administratives auxquelles les acteurs devront se conformer. Et ce, sous forme d'appels d'offres ou d'appels à projet pilotés, plus communément, par les collectivités territoriales. Ainsi, l'effet « prix de marché » efface tout naturellement tous les aspects d'utilité sociale, de lien, de socialisation… qui sont liés aux prestations des services associatifs. Dans ce contexte de concurrence, toute forme d'action collective en partenariat et/ou en réseaux est fortement réduite. Cette «dérégulation concurrentielle» (Du Tertre, 1999, p.217) participe grandement à la déperdition de la spécificité associative du fait de la banalisation des pratiques associatives à travers des processus de marchandisation (Trouvé, 2005, p.45). Ce processus de technicisation de l'action sociale, nécessaire pour le maintien d'une certaine compétitivité sur le marché, a immanquablement affecté les modes de fonctionnement internes des associations, non seulement en ce qui concerne la gestion du travail et des activités, mais plus particulièrement à travers la routinisation et le relâchement des pratiques démocratiques aptes à garantir le maintien d'espaces de débat et d'échange entre les professionnels, les usagers et les bénévoles. Les formes de gestion interne se sont cloisonnées, ne laissant pas la possibilité de créer des formes de participation active. Dans ce contexte, on observe, dans les associations les plus impliquées dans des systèmes de quasi-marché, une diminution progressive des espaces internes d'échange de compétences entre les professionnels, ainsi que des lieux de définition des principes et valeurs communs entre les différentes parties prenantes associatives. Déjà, pendant les années 1970, Meister (1974) montrait les limites de la participation démocratique dans les associations, et ce en raison de plusieurs facteurs de contingences interne et externe. Aujourd'hui, ce processus est confirmé et l'on assisterait à un renversement des priorités : comme le montre Eme (2001, p.40), « les pratiques économiques inscrites dans des formes organisationnelles ou entrepreneuriales nouvelles, ne sont qu'un

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

outil au service d'une utopie d'émancipation politique et de démocratie sociale et économique », cependant, sous la pression des exigences de rationalisation gestionnaire et professionnelle imposées par les pouvoirs publics et/ou par les contextes économiques du marché, la visée démocratique des associations s'est de plus en plus estompée.

Ces quelques exemples montrent que la relation entre participation associative et engagement civique n'est pas directe et que la typologie des associations elles-mêmes ainsi que la nature des interactions (de tutelle ou concurrentielle) avec les pouvoirs publics peut être déterminante sur la nature de cette relation. Par ailleurs, dans d'autres contextes, il est possible d'observer des formes de coopération entre associations et pouvoirs publics qui montrent combien les formes d'engagement associatif nécessitent des interactions fécondes avec les pouvoirs publics pour pouvoir véritablement donner lieu à la performance institutionnelle à laquelle les théories du capital social font référence. Aussi, au-delà de leur fonction de prestataires de services et acteurs sur le marché, certaines associations continuent d'assurer des missions de révélation de la demande sociale et d'interpellation des pouvoirs publics (Laville, 1997, p.36). Ceci peut se vérifier dans le cas où les associations arrivent à interagir avec les pouvoirs publics dans une forme de régulation, que l'on peut qualifier de « conventionnée », résultante de la co-construction de réponses à la demande sociale, entre acteurs associatifs et responsables publics (Du Tertre, 1999). Cette reconnaissance mutuelle engendre des relations de confiance qui permettent de valoriser les associations ainsi que les réseaux d'acteurs. Dans ce sens, la structuration de partenariats et réseaux territoriaux, composés des divers acteurs associatifs et privés travaillant dans le même secteur, rend l'interaction avec les pouvoirs publics d'autant plus forte qu'elle est le résultat d'une demande collective. Dans une régulation ainsi développée, il est clair que l'échelon territorial semble être le plus pertinent pour accorder à l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et privés de réels espaces de confrontation et d'interpellation afin de définir les modalités de l'offre de services sociaux au plus près des besoins et des demandes locales (Hely, 2004, p. 2). Dans ce sens, les dynamiques participatives internes, de définition des orientations associatives et d'identification des besoins et des innovations possibles en termes d'action sociale locale, sont valorisées. C'est dans ce contexte que certaines associations essayent de mobiliser de nouveaux espaces démocratiques de débat interne entre les parties prenantes (écriture du projet associatif, processus d'évaluation, formes participatives d'accompagnement au changement, groupes de travail et projet, participation des usagers). D'autre part, il est vrai que les institutions publiques ont, encore une fois, un rôle primordial

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

pour l'animation de réseaux d'expression et l'activation de dispositifs adaptés à l'identification de la demande et à la définition conjointe de l'offre par les différents acteurs locaux (Du Tertre, 1999, p.233). Dans ce sens, on peut remarquer un apport incontestable au développement d'espaces de confrontation qui permettent de produire des effets en termes de processus démocratique. En effet, le processus démocratique intrinsèque à l'interrelation, déployée dans le cadre de la régulation dite « conventionnée », réside dans la liberté qui serait ainsi reconnue aux collectifs associatifs à représenter un intérêt supérieur qui les autoriserait à débattre de l'intérêt général avec le pouvoir étatique institué (Eme, 2001, p.32).

3.3 Une perspective d'action publique

À partir du concept d'encastrement politique, il nous a été possible de proposer une réflexion critique nous amenant à considérer, dans un spectre plus ample que celui du capital social, la nature de la relation entre associations et institutions dans la construction de l'action publique. En effet, les apports théoriques du capital social prennent en compte les « effets internes » des interactions entre des individus au sein des réseaux associatifs, dans le sens où l'on considère les capacités des associations à influencer et enrichir les attitudes et les convictions de leurs membres, qui de ce fait seraient plus à même de s'impliquer dans la vie publique et politique. Il est possible, par ailleurs, de travailler sur les mécanismes qui permettent de passer de l'interaction individuelle à la confiance généralisée pour l'action démocratique (Vignati, 2003, p.153) en prenant en compte les synergies entre associations et pouvoirs publics.

Il apparaît, donc, qu'actions associative et publique ne sauraient être considérées indépendamment ; à l'inverse des rhétoriques se prévalant de la société civile indépendante de l'Etat. Il convient alors d'analyser l'action publique en acceptant le postulat que les situations d'interaction et les réseaux de relations sont toujours articulés à des déterminations lointaines qui, à la fois les rendent possibles et les structurent (Laborier, 2003, p. 437). En effet, si l'on considère l'action publique comme la résultante de la pluralité des logiques d'action des acteurs, les changements économiques et politiques sont la résultante de ces pratiques au caractère contingent et situationnel qui exclue les perspectives déterministes. Ainsi l'identification de ce cadre analytique, contribue à une problématisation du changement

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

institutionnel en démocratie par l'éclairage d'un niveau intermédiaire dans lequel les expériences de la société civile diversement organisées fournissent des matrices d'action qui peuvent infléchir les modes d'intervention publique. L'action publique est ainsi pensée comme le produit d'une construction sociale et politique où les acteurs agissent dans un cadre institutionnel qui n'est pas stabilisé et permet de penser les associations comme des « acteurs légitimes qui se montrent pour la potentialité de leur action dans l'espace public » (Laborier, 2003, p. 444). Dans ce sens, les associations ont un rôle déterminant dans le processus de démocratisation politique et, de fait, historiquement elles ont participé à la définition de nouveaux compromis sociaux et économiques et ont articulé leur action à celle des pouvoirs publics pour la construction de nouveaux espaces d'activité et pour la tutelle de droits citoyens d'égalité et de justice (Laville, Sainsaulieu, 1997).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

4. Un postulat partagé

De manière transversale à ces perspectives de recherche, un autre constat a pris forme tout au long de nos observations, qui a plutôt une valeur épistémologique. En effet, au fil des lectures et des recherches, il nous est apparu évident que la portée des théories du capital social a été de très grande ampleur à la fois dans le milieu scientifique mais également auprès d'un public moins avisé sur ces questions, grâce à un vaste travail de vulgarisation opéré notamment par les institutions internationales comme la Banque mondiale et l'OCDE qui s'en sont approprié la démarche. Or, cette « caution » scientifique produit du sens en ce qu'elle véhicule ou dégage une explication des conduites collectives à laquelle on va se référer pour expliciter la logique de certaines réalités sociales.

Le consensus théorique autour de la théorie du capital social a fini par considérer comme fondé le postulat sous-jacent à la notion elle-même. À savoir, la « carence de formes de solidarité non primaires » (Catanzaro, 1989) dans le Sud italien. Comme on l'a vu, c'est notamment la permanence des relations particularistes qui est au cœur des argumentations explicitant le manque de stock de capital social et donc de sens civique en Italie du Sud. Appelé diversement « *familialisme amoral* » ou « *particularisme* », ce « défaut culturel» s'explique par la faiblesse de liens coopératifs au-delà des frontières restreintes de la famille et de la parenté qui engendre l'infiltration systématique des logiques publiques par la force des intérêts privés. Ce postulat a contribué, nous semble-t-il, à restreindre la portée de l'analyse des formes de solidarité méridionales à celles familiales, occultant d'autres formes d'action collective portées, au niveau territorial, par les mouvements collectifs, les groupes de citoyens, les associations et les coopératives sociales. Or, le constat statistique de la réalité associative actuelle, aussi bien que les réflexions critiques apportées par de nombreux chercheurs, nous ont incités à explorer davantage l'évolution du mouvement associatif et coopératif sicilien. Ainsi, nous avons essayé d'intégrer d'autres facteurs d'analyse (le contexte politique et économique, la présence de réseaux mafieux, …) apportant d'autres éclairages sur la question des formes d'engagement en Sicile et leurs conséquences sur le substrat économique et institutionnel.

En ceci, nous n'avons pas voulu nier la force de certains réseaux particularistes qui dégénèrent dans des formes perverses de clientélisme, ni contester la portée du retard économique de la Sicile par rapport au reste de l'Italie. De même, il n'a pas été question pour nous de verser dans une idéalisation du modèle associatif et coopératif puisque nous en avons montré les limites et les écueils aussi bien que les propriétés. Il est en effet évident que l'agir associatif peut certes être une ressource pour nos sociétés démocratiques, dans des réalités complexes comme le contexte méridional ou dans des contextes moins controversés, mais à condition que ses principes fondateurs en soient respectés. En définitive, sans faire l'éloge de l'existant, qui reste encore à explorer dans ses contradictions et ses limites, nous avons pris en compte la réalité avec des outils complémentaires à l'analyse statistique, largement mobilisée dans les recherches sur le capital social, par le biais de l'analyse socio-historique et les récits de vie des acteurs.

Grâce à une approche socio-historique, nous avons pu questionner l'histoire du mouvement associatif et coopératif sicilien, et ainsi constater l'étendue et la force de son déploiement sur le territoire rural et urbain. Malgré ses défaillances, sont développement se caractérise par une vigueur induite par un contexte extrêmement opposé à son développement, s'exprimant dans sa forme la plus extrême avec les meurtres de la plupart de ses principaux membres. L'approche historique nous a permis de mettre en évidence que, tout en admettant certaines « permanences », il faut également « saisir les changements, les transformations et les logiques d'action innovantes mises en œuvre par différents acteurs » (Lazar et Bouissou, 2001, p. 534). Le mouvement associatif et coopératif sicilien, depuis l'Unification italienne en 1861, a été en mesure de faire émerger des formes de participation politique différentes et plus inclusives en s'appuyant sur des modèles d'organisation démocratiques, élargissant le débat public au-delà des sphères intellectuelles et politiciennes. Comme celui du Nord italien, le contexte local a été investi par de nouvelles forces politiques animées par des leaders issus en grande partie du mouvement associatif et coopératif. Dans leur fonction indispensable d'intermédiation, ces mêmes mouvements ont participé activement à structurer le consensus autour des forces politiques d'abord minoritaires et qui ont, par la suite, gouverné le pays jusqu'à la crise des années 1990. Plus tard, face à la déstabilisation des relations sociales introduite par le marché et l'Etat social dans la phase historique de modernisation, ces organisations de la société civile ont essayé de produire des réponses de solidarité élargie et de mobilisation collective suffisamment solides pour contrecarrer la capacité de pénétration des réseaux de type mafieux, dans la sphère institutionnelle et économique. Ceci n'a certes

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

pas suffit à « structurer l'espace politique local » en l'autonomisant de certaines formes de malversation, mais il a tout de même canalisé certaines demandes sociales et légitimé un débat public sur la question mafieuse en Sicile. Grâce à l'apport des récits de vie, nous avons exploré l'actualité du mouvement associatif et coopératif. Celle-ci montre que si certaines associations et coopératives sociales se structurent encore en « espaces intermédiaires de lutte pour la reconnaissance » (Roulleau-Berger, 2003, p.151), d'autres deviennent de véritables espaces publics, non seulement de revendication mais également d'interaction avec les pouvoirs publics, dans la mesure où elles se mobilisent autour d'enjeux locaux mais aussi à l'occasion de la promotion et de la négociation d'intérêts collectifs donnés (le droit au travail, la lutte contre la criminalité organisée, le débat public et la sensibilisation, …).

4.1 Un regard renouvelé sur le Sud

À travers ces apports, en termes d'analyse socio-historique et d'observation, il nous semble possible de montrer qu'on peut « raisonner » sur les évolutions et la réalité de l'engagement civique sicilien à partir d'autres « postulats » : les contextes au-delà de la culture héritée, l'engagement volontaire et actif au-delà du *familialisme amoral*, les modalités d'interaction entre pouvoirs publics et associations au-delà de la défaillance institutionnelle. À travers les deux angles d'analyse, celui socio-historique et celui des récits de vie des acteurs, il nous semble que certains postulats fondant la théorie du capital social, peuvent à nouveau être re-questionnés, par des recherches ultérieures. Ainsi par exemple l'on peut se demander si c'est le manque d'esprit public et civique qui est venu affaiblir les institutions ou si ce sont les institutions publiques qui n'ont pas su, en interaction avec la société méridionale, créer les conditions pour la diffusion de *civicness* (Donzelli et Cersosimo, 2000). Ou alors, on peut se demander si c'est le *familialisme* qui fausse les modes de redistribution publique ou si ce sont les politiques publiques de l'Etat social italien qui délèguent à l'organisation autonome de la famille la gestion de leurs propres manques et, de ce fait, laissent vacants des espaces d' « arbitrage » et d'« incertitude » qui peuvent facilement être occupés par des réseaux clientélistes (Saraceno cité dans Meloni, 1997, XV). Enfin, on peut se demander si le particularisme est à la base du manque d'esprit public ou si ces formes d'intermédiation des intérêts personnels ne peuvent, dans certains contextes, créer des canaux indirects et vertueux de confiance institutionnelle (Mutti, 1991, p. 169).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

En définitive, à travers ce travail de recherche nous avons essayé de relativiser le regard sur une réalité complexe comme celle du mouvement associatif et coopératif en Sicile pour sortir des catégorisations réductrices[560]. L'itinéraire que nous avons voulu suivre est celui tracé par l'ambition d'« élaborer à propos du Midi et en l'étudiant, des catégories conceptuelles capables d'expliciter également d'autres morceaux de ce monde » (Cersosimo et Donzelli, 2000, p. XVIII). De contribuer, en définitive, à une pensée qui n'a pas honte de ses propres origines mais qui ne renonce pas à regarder au-delà de soi, en étant curieux du monde.

560 « Le dynamisme économique de certaines provinces, les succès des mobilisations antimafia, l'essor des associations et l'imprévisibilité des équilibres politiques sont autant de processus qui animent et différencient les régions du Sud de l'Italie et vont à l'encontre des représentations dichotomiques. Ces mouvements sociaux montrent que des méridionaux peuvent se mobiliser pour autre chose que l'intérêt matériel immédiat de la famille nucléaire ; et que l'avenir de ces régions n'est pas inscrit dans leur passé, encore moins dans leur « substance » (Rayner, 1998, 204).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Bibliographie

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ALBERTI, Vittorio V.. Il Gesuita : Padre Bartolomeo Sorge parla della Mafia. **In** *Sintesi dialettica per l'identità democrattica [en ligne]*, 39223, 6 p.[Consulté le 22 juillet 2008].
URL : http://www.sintesidialettica.it/leggi_articolo.php?AUTH=1&ID=176

ALCARO, Mario. *Sull'identità meridionale : forme di una cultura mediterranea*. Turin : Bollati Boringhieri editore, 1999, 135 p.

ALLUM, Percy. Le double visage de la Démocratie chrétienne italienne. *Politix*, vol.8, n°30, 1995, pp.24-44

ALMOND, Gabriel A. ; VERBA, Sydney. *The civic culture. Political attitudes and democracy in five nations*. Princeton : Princeton University Press, 1963, 562 p.

ALU, Gabriella. *Il movimento contadino per l'occupazione delle terre in Sicilia. Donne di ieri e donne di oggi*., Venise : MeDea, 2000.

ANDREOTTI, Alberta ; BARBIERI, Paolo (éds.). *Reti e capitale sociale*. Bari : Edizioni Dedalo, 01/2003, 160 p. (Rivista Inchiesta, n°139)

ANGEON, Valérie ; CARON, Patrick ; LARDON, Sylvie. Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans le processus ?. *Développement durable et territoires [en ligne]*, 38915, 22 p.(Dossier 7 : Proximité et environnement). URL : http://developpementdurable.revues.org/2851

ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE. *Publication du Plan Urbanisme Construction Architecture (Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement durable et de la Mer)*. URL : http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr

ANPI Roma. *Biografia Fausto Gullo*. [en ligne], Rome : Rom@civica.net, 1 p.[Consulté le 14 juillet 2008].
URL : http://www.romacivica.net/anpiroma/antifascismo/biografie%20antifascisti144.html

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ARCIRAGAZZI PALERMO. 7 anni con bambini, le bambine, i ragazzi, le ragazze e poi…. *Ragazzarci*, Supplément au n°3, 1998, 36 p.

ARDIGO, Achille. Spazio pubblico e spazio privato nei quartieri. *Città e Società*, n°1, 1970, (Quartiere e Partecipazione. Atti del seminario di Bologna)

ARLACCHI, Pino. *La Mafia imprenditrice : l'etica mafiosa e lo spirito del capitalismo*. Bologne : Il Mulino, 1983, 248 p. (Contemporeana, n° 2)

AUZZANI, Sonia. *Il concetto di capitale sociale nelle politiche per i quartieri urbani*. Mémoire, Università degli studi di Milano.

AYMARD, Maurice. Un siècle et demi d'histoire sicilienne. **In :** BERGERON, Louis (éd.). *La croissance régionale dans l'Europe méditerranéenne, XVIIIe-XXe siècle : actes du colloque de Marseille, 16-18 juin 1988*. Paris : Editions de l'EHESS, 1992, pp. 193-224

BAGNASCO, Arnaldo. *Tre Italia. La problematica territoriale dello sviluppo italiano*. Bologne : Il Mulino, 1977, 256 p.

BAGNASCO, Arnaldo. Teoria del capitale sociale e political economy comparata. **In :** BAGNASCO, Arnaldo ; PISELLI, Fortunata ; PIZZORNO, Alessandro ; TRIGILIA, Carlo. *Il capitale sociale, istruzioni per l'uso*. Bologne : Il Mulino, 2001, pp.77-103. (Prismi)

BAGNASCO, Arnaldo. Le capital social dans un capitalisme en mutation. **In :** BEVORT, Antoine ; LALLEMENT, Michel (éds.). *Le capital social : performance, équité et réciprocité*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 2006, pp.51-69 (Recherches)

BAGNASCO, Arnaldo. Teoria del capitale sociale e political economy comparata. *Stato e mercato*, n°57, 1999, pp.351-372 1999

BANFIELD, Edward C.. *The moral basis of a backward society*. New York : The Free Press, 1958, 204 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

BARBANCEY, Pierre. Le fils du général Dalla Chiesa parle. *L'Humanité [en ligne]*, 34796, 2 p.[Consulté le 20 octobre 2008].
URL : http://www.humanite.fr/popup_imprimer.html?id_article=722597

BARBIERI, Carlo. *Le mani in pasta. La mafia esiste, ma anche l'Italia*. Bologne : Coop. Editrice Consumatori, 2005, 128 p. (Cultura e solidarietà)

BARONE, Giuseppe. Egemonie urbane e potere locale (1882-1913). **In :** AYMARD, Maurice ; GIARRIZZO, Giuseppe (éds.). *Storia d'Italia. Le Regioni dall'Unità ad oggi (n°5) : la Sicilia*. Turin : Einaudi, 1987, pp.189-370. (Grandi opere)

BARONE, Giuseppe. La cooperazione agricola dall'età giolittiana al fascismo. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp.227-304

BELLAN, Marie. Les associations continuent à tirer leur épingle du jeu. *Les Echos*, 40424, p.3

BENIGNO, Francesco ; GIARRIZZO, Giuseppe. *Storia della Sicilia 5 : il Novecento*. Rome : Laterza, 1999, 173 p. (Storie regionali)

BERTAUX, Daniel. *Les récits de vie : perspective ethnosociologique*. Paris : Nathan, 1997, 127 p. (Collection 128, n°122)

BEVORT, Antoine. Performances institutionnelles et traditions civiques en Italie. En relisant Robert Putnam. *Revue française de Science politique*, n°2, 1997, pp.234-247

BEVORT, Antoine. *Pour une démocratie participative*. Paris : Presses de Sciences Po, 2002, 129 p. (La Bibliothèque du Citoyen)

BEVORT, Antoine ; BUCOLO, Elisabetta. Capital social. **In :** LAVILLE, Jean-Louis ; CATTANI, Antonio David (éds.). *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris : Gallimard, 2006, pp.87-95. (Folio actuel, n°123)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

BIANCO, Maria Luisa. Ricercare il capitale sociale. Problemi di analisi. **In :** *International Workshop on social capital, Université de Trento, 19-20 octobre 2000*

BIANCO, Maria Luisa ; EVE, Michael. I due volti del capitale sociale. Il capitale sociale individuale nello studio delle diseguaglianze. **In :** LAVILLE, Jean-Louis ; MINGIONE, Enzo (éds.). *La nuova sociologia economica. Prospettive europee*. Milan : Franco Angeli, 1999, pp.167-188. (Sociologia del Lavoro, n°73)

BLANDO, Antonino. Percorsi dell'antimafia. *Meridiana*, n°25, 1996, pp.77-91

BLANDO, Antonino. Les transformations de la notabilité dans le Mezzogiorno contemporain. . **In :** *Journées d'étude : Notables et pouvoirs notabiliaires, CERI, Paris, 27 juin 2002*

BLOK, Anton. La mafia d'un village sicilien. *Ethnologie française*, Tome XXXVII, 2001, pp.61-67

BLOK, Anton ; DRIESSEN, Henk. Mediterranean agro-towns as a form of cultural dominance, with special reference to Sicily and Andalusia. *Ethnologia Europea*, vol. 2, fasc. 14, 1984, pp. 111-124

BORGHI, Vando. Capital social, institutions et agir politique. **In :** BEVORT, Antoine ; LALLEMENT, Michel (éds.). *Le capital social : performance, équité et réciprocité*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 2006, pp.279-291. (Recherches)

BORZAGA, Carlo ; LEPRI, Stefano, (éds.). *La cooperazione di solidarietà sociale nel Mezzogiorno*. Bologne : Edizioni Dehoniane Bologna, 1990, 208 p.

BOURDIEU, Pierre. Le capital social : notes provisoires. *Actes de la Recherche en Science Sociales*, n°31, 1980, pp.2-3

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

BRAUDEL, Fernand. *Scritti sulla storia*. Milan : Oscar Mondadori, 1973, 285 p. (Grandi Saggi, n°149)

BRIGUGLIO, Letterio. Benoît Malon e le origini del socialismo in Italia 1872-1892. *Rassegna Storica del Risorgimento*, vol.65, n°4, 1978, pp.425-441

BRIQUET, Jean-Louis. Comprendre la mafia. L'analyse de la mafia dans l'histoire et les sciences sociales. *Politix*, vol. 8, n°30, 1995, pp. 139-150

BRIQUET, Jean-Louis. Italie : un système de pouvoir en procès. *Critique internationale*, n°3, 1999, pp.141-154

BRIQUET, Jean-Louis. Les formulations savantes d'une catégorie politique. Le clientélisme et l'interprétation sociohistorique du "cas italien". *Genèses*, n°62, 2006, pp.49-68

BRIQUET, Jean-Louis. *Mafia, justice et politique en Italie. L'affaire Andreotti dans la crise de la République (1992-2004)*. Paris : Kathala, 2007, 390 p. (Recherches internationales)

BRIQUET, Jean-Louis. L'Etat libéral et la "question sicilienne" (1861-1876) : réflexions sur l'historiographie de la formation de l'Etat unitaire en Italie. *Le Mouvement social*, n°187, 36251, pp.11-32

BRIQUET, Jean-Louis ; SAWICKI, Frédéric (éds.). *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris : PUF, 1998, 336 p.

BRUNI, Sergio. L'esperienza del volontariato nel Mezzogiorno : intervista a don Biagio Amato. *Meridiana*, n°28, 1997, pp.93-104

BUCOLO, Elisabetta. Capital social : pour un regard critique. **In :** GRIS. *Le capital social, Actes du colloque organisé par le GRIS, 6 février 2003*. Rouen : Université de Rouen, 2004, pp.69-80. (Cellule Gris, n°10)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

BUCOLO, Elisabetta. *Le Tiers secteur entre tradition et modernité, analyse de la zone méditerranéenne : le cas de la Sicile*. Mémoire de DEA, EHESS, 1998, 93 p.

BUCOLO, Elisabetta. L'encastrement politique des associations. **In :** HAERINGER, Joseph (éd.). *La démocratie : un enjeu pour les associations d'action sociale*. Paris : Desclée de Brouwer, 2008, pp.194-208. (Solidarité et société)

BUCOLO, Elisabetta ; GOUNOUF, Marie-France. *Emergence d'une nouvelle représentation de l'action sociale. Les quatre centres sociaux de Roubaix Nord*. Rapport de recherche, CRIDA, 2008, 104 p.

BUCOLO, Elisabetta ; LAVILLE, Jean-Louis. Capital social et économie solidaire. **In :** BEVORT, Antoine ; LALLEMENT, Michel (éds.). *Le capital social : performance, équité et réciprocité*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 2006, pp.263-278. (Recherches)

BUONGIORNO, Pino. *Dossier Andreotti, il testo completo delle accuse dei giudici di Palermo*. Milan : Mondadori, 1993, 108 p. (Documenti Panorama)

BURGIO, Alberto. Chi profitta del non profit : riflessioni sul Terzo settore. *La rivista del manifesto [en ligne]*, n°0, 11/1999, 2 p.
URL : http://www.larivistadelmanifesto.it/archivio/0/0A19991117.html

BURKE, Peter. *Storia e teoria sociale*. Bologne : Il Mulino, 1995, 205 p. (Universale Paperbacks)

BUTERA, Salvatore. Inattualità dello Statuto siciliano. **In :** MAFAI, Simona (éd.). *Riflessioni sulla storia della Sicilia dal dopoguerra ad oggi*. Caltanissetta-Rome : Salvatore Sciascia editore, 2007, pp.35-40 (Studi dell'Istituto Gramsci siciliano, n°18)

CAILLE, Alain. *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 1994, 304 p. (Recherches)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

CALAME, Pierre. Projets de ville, projets de vie, esquisse d'une théorie de l'action collective. *Actes*, n°5, 33512, pp.38-41

CALICE, Nino. *Partiti e ricostruzione nel Mezzogiorno : La Basilicata nel dopoguerra*. Bari : De Donato editore, 1976, 172 p. (Dissensi, n° 76)

CALTABIANO, Cristiano. Micropolitiche dell'Antimafia. **In :** CATALBIANO, Cristiano (éd.). *Anticorpi della società civile. L'Italia che reagisce al declino del paese. IX Rapporto sull'associazionismo sociale*. Rome : Carocci Editore, 2007, pp.141-177. (Studi economici e sociali Carocci)

CALTABIANO, Cristiano. Associazionismo sociale, in margine al VII Rapporto. *Impresa sociale*, n°56, 03/2001,

CALTABIANO, Cristiano. *Gli anticorpi della società civile - IX rapporto sull'associazionismo sociale : sintesi della ricerca*. Rome : IREF, 12/2006, 34 p.

CALTABIANO, Cristiano (éd.). *Il sottile filo della responsabilità civica - Gli italiani e la sfera pubblica : sintesi dell'VIII rapporto sull'associazionismo sociale*. Milan : Franco Angeli, 2003, 24 p.

CAMPANINI, Giorgio. *La convivialtà familiare : tra rifugio e abbandono*. Milan : Mondadori, 1999, 125 p. (Famiglia oggi)

CAMPIONE, Giuseppe. Lo scambio tra elargizione e consenso. **In :** MAFAI, Simona (éd.). *Riflessioni sulla storia della Sicilia dal dopoguerra ad oggi*. Caltanissetta-Rome : Salvatore Sciascia editore, 2007, pp.41-52 (Studi dell'Istituto Gramsci siciliano, n°18)

CANCILA, Orazio. *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, 583 p.

CARDELLA, Sofia. *La mobilitazione della solidarietà a Palermo*. Palerme : Istituto di Formazione Politica Pedro Arrupe, 1994, 124 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

CATANZARO, Raimondo (éd.). *Società, politica e cultura nel Mezzogiono - Atti del convegno "Il Sud e i sud : la questione meridionale oggi", Napoli, dal 5 al 7 dicembre 1985*. Milan : Franco Angeli, 1989, 160 p.

CAVADI, Augusto. *Fare teologia a Palermo. Intervista a don Cosimo Scordato sulla 'teologia del risanamento' e sull'esperienza del Centro sociale 'San Francesco Saverio' all'Albergheria*. Palerme : Augustinus, 1990,

CAVADI, Augusto. *Volontari a Palermo : indicazioni per chi fa o vuol fare l'operatore sociale*. 2e édition. Palerme : Centro siciliano di documentazione Giuseppe Impastato, 1998, 120 p. (CSD Appunti, n°4-5)

CAVADI, Augusto. Chiesa e mafia dieci anni dopo l'assassinio di padre Puglisi. [en ligne], 2003, 2 p.[Consulté le 20 octobre 2008].
URL : http://www.centroimpastato.it/publ/online/puglisi.php3

CAVADI, Augusto. La rivoluzione che parte dai commercianti antipizzo. [en ligne], 2006, 2 p.[Consulté le 26 juillet 2007].
URL : http://www.centroimpastato.it/publ/online/pizzo.php3

CAVADI, Augusto. Francesco Lo Sardo : un compagno di carcere dimenticato. [en ligne], 38146, 3 p.[Consulté le 10 juillet 2008].
URL : http://www.augustocavadi.eu/public/public/?p=301

CENSIS. *La dimensione sociale dello sviluppo : 1° rapporto sulla realtà siciliana*. Milan : Franco Angeli, 1993, 336 p.

CENSIS FONDAZIONE. Indagine Censis-Fondazione Bnc. [en ligne], 2003, 2 p.
URL : http://www.addiopizzo.org/public/censis.pdf

CENSIS REGIONE SICILIANA. *Rapporto sulla situazione sociale della Sicilia : elementi di sintesi*. Palerme : CENSIS, 1992, 170 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

CENSIS-SVIMEZ, Rapporto sulla situazione sociale del paese, CENSIS-SVIMEZ, 1997, Il Mulino, Bologna, 544 p.

CENTORRINO, Mario ; SIGNORINO, Guido. *Macroeconomia della mafia*. Rome : La Nuova Italia Scientifica, 1997, 151 p. (Biblioteca di testi e studi, n° 39)

CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT. *Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social*. Paris : OCDE, 2001, 136 p. (Enseignement et compétences)

CERNIGLIARO, Salvatore. Intervento al seminario "L'associazionismo antiracket e la difesa delle imprese" (Palermo, 21/02/2005). [en ligne], 2005, 3 p.
URL : http://www.addiopizzo.org/public/steri_cernigl.pdf

CERSOSIMO, Domenico ; DONZELLI, Carmine. . *Meridiana*, n°25, 1996, Donzelli Editore

CERSOSIMO, Domenico ; DONZELLI, Carmine. *Mezzo giorno : realtà, rapprezentazioni e tendenze del cambiamento meridionale*. Rome : Donzelli Editore, 2000, 288 p. (Saggi : Storia e scienze sociali)

CESAREO, Vincenzo ; ROSSI, Giovanna (éds.). *Volontariato e Mezzogiorno : aspetti e problemi*. Bologne : Centro Editoriale Dehoniano, 1986, 304 p. (Volontari : perchè ?, n°10)

CEVIPOF ; CECOP, CIDSP. *Enquête :Le panel électoral français*, 8 avril – 28 juin, 2002, Sofres.

CHAMPEYRACHE, Clotilde. La Mafia comme institution spécifique de l'économie sociale en Sicile. **In :** AUDIER, Florence ; GAZIER, Bernard ; OUTIN, Jean-Luc (éds.). *L'économie sociale : formes d'organisation et institution. XIXe Journées de l'AES*. Paris : L'Harmattan, 1999, pp.194-208

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

CHAMPEYRACHE, Clotilde. *Entreprise légale, propriétaire mafieux. Comment la Mafia infiltre l'économie légale*. Paris : CNRS Editions, 2004, 186 p. (CNRS Economie)

CHAMPEYRACHE, Clotilde. Addiopizzo : quand l'anti-mafia utilise des méthodes mafieuses. [en ligne], *Contre-feux.com*, 07/02/2008, 2 p.
URL : http://www.contre-feux.com/international/addiopizzo-quand-lantimafia-ut.php

CHARREAUX, Gérard. *Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises*. Dijon : Université de Bourgogne, 1998, 16 p. (Working Papers FARGO, n°0980501)

CHIESI, Antonio M.. Problemi di rilevazione empirica del capitale sociale. **In :** ANDREOTTI, Alberta ; BARBIERI, Paolo (éds.). *Reti e capitale sociale*. Bari : Edizioni Dedalo, 01/2003, pp.86-97. (Rivista Inchiesta, n°139)

CHIESI, Leonardo (éd.). *Identità sociale e territorio : il Montalbano*. Florence : Firenze University Press, 2009, 16 p.

COLAJANNI, Napoleone. *Gli avvenimenti di Sicilia e le loro cause*. Palerme : Sandro, 1895, 508 p.

COLEMAN, James S.. *Foundations of social theory*. Cambridge : The Becknap Press of Harvard University, 1990, 993 p.

COMMAILLE, Jacques. Transformations du droit et de l'action publlique. *Economie rurale*, vol.260, n°1, 2000, pp.20-25

COMMISSION EUROPEENNE. *Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions*. Bruxelles : Commission des Communautés européennes, 2004, 23 p.

CONTICELLO, Filippo. *L'isola che c'è (la Sicilia che si ribella al pizzo)*. Rome : Round Robine Editrice, 2008, 156 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

CORDOVA, Ferdinando. Cooperazione e fascismo nella crisi dello stato liberale (1918-1925). **In :** FABBRI, Fabio (éd.). *Il movimento cooperativo nella storia d'Italia, 1854-1975*. Milan : Feltrinelli, 1979, pp. 249-284

COSTANZA, Salvatore. . 1994

CRISANTINO, Amelia. Danilo Dolci, una sfida a cambiare il futuro. **In :** . *La città spugna, Palermo nella ricerca sociologica*. Palerme : Centro Impastato, 1990, pp.79-104. (Quaderno, n°2)

CRISANTINO, Amelia. Rizzotto il sindacalista che sfido' la mafia. *La Repubblica Palermo*, 39516, p.1et p.12

CUCUZZA, Eletta. *Poteri, mafie e contropoteri : giustizia e democrazia interrogano la Chiesa italiana - Atti del Convegno "Legalità, questione morale, cultura della giustizia : il ruolo del cattolicesimo italiano" (Roma, 24/02/2006).* [en ligne], Adista, 38808, 16 p., (Documenti, n°26).
URL : http://www.cuntrastamu.org/mafia/documenti/adista.pdf

CULTRERA, Francesco. Al servizio di Palermo : vent'anni di formazione politica all'Istituto Arrupe. *Aggiornamenti sociali*, n°5, 2007, pp. 376-382

D'AGOSTINO, Gabriella, La cultura dei fasci, **In** *I fasci dei lavoratori e la crisi italiana di fine secolo, 1892-1894*. Atti del convegno per il centenario. Palermo Piana degli Albanesi, 21-24 settembre, 1994. Edizioni Sciascia, Caltanissetta, 1995 pp.361-379.

DALLA CHIESA, Nando. Dalla Chiesa, l'Arma e la politica. *Corriere della Sera [en ligne]*, 37138, 1 p.[Consulté le 18 juillet 2008].
URL : http://www.cuntrastamu.org/mafia/documenti/cor040901.htm

DALLA CHIESA, Nando. Le ribelli. La mafia, l'antimafia e la "cultura di riserva". Intervista di Grazia Casagrande. [en ligne], 39100, 5 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

URL :http://www.nandodallachiesa.it/public/index.php?option=com_content&task=view&id=512&Itemid=123

D'AMICO, Ernesto. *Sul decreto di censuazione dei beni ecclesiastici. Alcune osservazioni*. Palerme : Ed. Stabilimento tipografico di F.Lao, 1860,

DAVIS, John. *Antropologia delle società mediterranee : un'analisi comparata*. Turin : Trauben edizioni, 1997, 283 p.

DE LEONARDIS, Ota. Declino della sfera pubblica e privatismo. *Rassegna italiana di sociologia*, Tome XXXVIII, n°2, 35582, 1997, pp.169-193

DE ROSA, Gabriele. *Il partito popolare italiano*. Bari : Laterza, 1988, 350 p.

DE SANDRE, Italo. Solidarietà. *Rassegna italiana di sociologia*, Tome XXXV, n°2, 04/1994, pp.247-263

DE SPIRITO, Angelomichele (éd.). *Sud e famiglia*. Rome : Euroma, 1993, 205 p.

DE VILLERS, Guy. Le récit de vie, une démarche autobiographique d'émancipation. [en ligne], 29/10/2006, 3 p. URL : http://www.legrainasbl.org/Le-recit-de-vie-une-demarche

DEGENNE, Alain. Mise en œuvre empirique de la notion de capital social : définitions et exemples. **In :** GRIS. *Le capital social, Actes du colloque organisé par le GRIS, 6 février 2003*. Rouen : Université de Rouen, 2004, pp.17-24. (Cellule Gris, n°10)

DEGL'INNOCENTI, Maurizio. *Geografia e istituzioni del socialismo (1892-1914)*. Naples : Guida, 1983, 254 p.

DELAVIE-BLANCHON, Karine. Intervention de femmes et redéfinition de l'espace public : le cas de l'Association des femmes siciliennes pour la lutte contre la mafia. *Labyrinthe [en ligne]*, 38399, pp.43-59[Consulté le 25 juillet 2007].
URL : http://www.revuelabyrinthe.org/document260.html

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

DELFAU, Gérard ; LAVILLE, Jean-Louis. *Aux sources de l'économie solidaire*. Domont : Thierry Quinqueton éditeur, 2000, 40 p. (Actualité de 1848)

DELL'ERBA, Nunzio. Il sodalizio culturale tra Sturzo e Colajanni. *Rassegna siciliana di storia e cultura*, n°23, 38322, pp.43-51

DELL'ERBA, Nunzio. Napoleone Colajanni dall'impresa libica alla guerra mondiale. *Rassegna siciliana di storia e cultura*, n°28, 38930, pp. 7-29

DESIDERI, Antonio. *Storia e storiografia, 2 : dall'Illuminismo all'età dell'imperialismo*. Messine : Casa editrice G.D'Anna, 1988a, 1337 p.

DESIDERI, Antonio. *Storia e storiografia, 3 : dalla prima guerra mondiale alle soglie del Duemila*. Messine : Casa editrice G.D'Anna, 1988b, 1374 p.

DI CARLO, Maria ; GIORDANO, Maria Pia. *Comptes-rendus des activités du groupe "Espace femmes"*. Palerme : Centro sociale San Francesco Saverio, 2000.

DI MAGGIO, Umberto. L'aggressione alle ricchezze mafiose, **In :** FRIGERIO, Lorenzo ; PATI, Davide (éds.). *L'uso sociale dei beni confiscati : programma di formazione sull'utilizzazione e la gestione desi beni confiscati alla criminalità organizzata*. Rome : Ministero dell'Interno, 2007, pp.19-31. (Bookformativo 2007/2008)

DI MAGGIO, Umberto. Culture and the Economy. **In :** SMELSER, Neil, J. ; SWEDBERG, Richard (éds.). *The handbook of economic sociology*. Princeton : Princenton University Press, 1994, pp.27-57

DI VITA, Pierfrancesco. Associazionismo e democrazia a salemi dall'Unità di Italia ai primi del Novecento. *Rassegna siciliana di storia e cultura.* n. 11, dicembre 2000. Palermo : Istituto Siciliano di studi politici ed economici.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

DINO, Alessandra. Ritorno a Mafiopoli. Conversazione con Felicia Bartolotta Impastato. *Meridiana*, n°40, 1999, pp.43-73

DINO, Alessandra. Il pentimento tra Stato e Chiesa. *Narcomafie [en ligne]*, 37073, 9 p.[Consulté le 21 octobre 2008].
URL : http://www.narcomafie.it/articoli_2007/art_7_8_2001.htm

DIOGUARDI, Daniela. Un modo sbagliato di intendere la politica. **In** MAFAI Simona (Ed.), Riflessioni sulla storia della sicilia dal dopoguerra ad oggi. Caltanissetta-Roma : salvatore Sciascia Editore, 2007. P.254.

DOLCI, Danilo. *Processo all'articolo 4*. Turin : Einaudi, 1956, 251 p.

DONATI, Pierpaolo ; ROSSI, Giovanna. *Le associazioni familiari in Italia. Cultura, organizzazione e funzioni sociali*. 2e édition. Milan : Franco Angeli, 1998, 240 p.

DU TERTRE, Christian. Les services de proximité aux personnes : vers une régulation conventionnée et territorialisée ?. **In :** *L'année de la régulation, vol. 3*. Paris : La Découverte, 1999, pp.213-240

EME, Bernard. *Politiques publiques, société civile et association d'insertion par l'économique*. Paris : CRIDA-LSCI, 1996.

EME, Bernard. Les associations ou les tourmentes de l'ambivalence. **In :** LAVILLE, Jean-Louis (éd.). *Association, démocratie et société civile*. Paris : Editions La Découverte MAUSS / CRIDA, 2001, pp.27-58. (Recherches)

EME, Bernard. Le territoire reste un espace d'application des politiques, pas de mobilisation des acteurs. *La lettre de l'insertion par l'activité économique*, n°115, 38504.

ENJOLRAS, Bernard. Crise de l'Etat-providence, lien social et associations : éléments pour une socio-économie critique. **In :** *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

associatif. Paris : Edition La Découverte MAUSS, 1998, pp.223-236. (Revue du MAUSS, n°11)

EVERS, Adalbert. Social capital and civic commitment. On Putnam's way of understanding. **In :** *International Conference on Social Capital, Copenhague, 28-29 mai 2001*

FABIANI, Tullia. Portella della Ginestra, 1947. [en ligne], 2007, 4 p.[Consulté le 13 février 2008]. URL : http://www.railibro.rai.it/stampa.asp?tb=2&id=797

FALCONE, Giovanni ; PADOVANI, Marcelle. *Cose di Cosa Nostra*. Milan : Rizzoli Libri, 1991, 176 p.

FARAONE, Gianluca. Le mafie restituiscono il maltolto. **In :** FRIGERIO, Lorenzo ; PATI, Davide (éds.). *L'uso sociale dei beni confiscati : programma di formazione sull'utilizzazione e la gestione desi beni confiscati alla criminalità organizzata*. Rome : Ministero dell'Interno, 2007, pp.59-64. (Bookformativo 2007/2008)

FASULLO, Nino. La Cosa pubblica come cosa privata : il malinteso morale dei politici cattolici. **In :** *Poteri, Mafie e contropoteri : giustizia e democrazia interrogano la Chiesa italiana. Atti del convegno "Legalità, questione morale, cultura della giustizia : il ruolo del cattolicesimo italiano",Roma, 24/02/2006*. Rome : Adista 38808, pp. 3-5. (Adista Documenti, n°26). URL : http://www.adistaonline.it/index.php?op=articolo&id=19318

FAVA, Ferdinando. *Banlieue de Palermo : une version sicilienne de l'exclusion urbaine*. Paris : L'Harmattan, 2007, 381 p. (Anthropologie critique)

FELICE, Santi. Profili storici della solidarietà : dalle società di mutuo soccorso al moderno sindacalismo attraverso l'esperienza dei Fasci Siciliani dei lavoratori, **In** *Solidarietà. Forme, ragioni sfide*, atti dell'incontro di studio, Tortorici 11 giugno 2005, Messina, 2006, pp. 27-32**.**

FERRATON, Cyrille. *Associations et coopératives : une autre histoire économique*. Ramonville Saint-Agne : Erès, 2007, 239 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

FINLEY, Moses I. ; MACK SMITH, Denis ; DUGGAN, Christopher J.H.. *Breve storia della Sicilia*. 3e édition. Rome : Laterza, 1998, 365 p. (Biblioteca Universale Laterza, n°330)

FINOCCHIARO APRILE, Andrea ; GANCI, Massimo (éd.). *Il Movimento Indipendentista Siciliano*. Palerme : Libri siciliani, 1966, 213 p. (Biblioteca dell'autonomia, n°2).

FISCHER, Claude S.. Toward a subcultural theory of urbanism. *American Journal of Sociology*, vol.80, n°6, 05/1975, pp.1319-1341

FISCHER, Claude S.. *To Dwell among friends : personal networks in town and city*. Chicago : University of Chicago Press, 1982, 451 p.

FIVOL. *Chi siamo : una fotografia del volontariato - Lo scenario del volontariato organizzato oggi : primi dati della quarta rilevazione FIVOL 2006*. Rome : Fondazione Italiana per il Volontariato, 2007, 9 p.

FOGACCI, Frédéric. La politisation des campagnes italiennes : enjeux et bilan. *Parlement[s]*, n°5, 2006, pp.91-108

FORMEZ. *Realizzazioni del volontariato meridionale*. Rome : Romana Edizioni, 1988, p.248

FRETIGNE, Jean-Yves, MATARD BONUCCI, Du sicilianisme à l'histoire de la Sicile**,** Mélanges de l'école française de Rome, Année 1998, n.2, vol. 110 ; pp. 853-875.

FRIGERIO, Lorenzo. La confisca dei beni alle mafie. Luci e ombre di un percorso civile. *Rivista Aggiornamenti Sociali*, n.1, 2009, pp.38-48.

FRIGERIO, Lorenzo ; PATI, Davide (éds.). *L'uso sociale dei beni confiscati : programma di formazione sull'utilizzazione e la gestione desi beni confiscati alla criminalità organizzata*. Rome : Ministero dell'Interno, 2007, 118 p. (Bookformativo 2007/2008)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

FRISANCO, Renato. Il Volontariato Sociale in Italia : Il presente tra passato e il futuro. *Rivista del Volontariato*, n°6, 1998.

FRISANCO, Renato (éd.). *Terza rilevazione FIVOL 2001 sulle organizzazioni di volontariato*. Rome : Fondazione Italiana per il Volontariato, 2001,

FRISANCO, Renato (éd.). *Sintesi del rapporto sul volontariato organizzato in Sicilia*. [en ligne], Rome : Fondazione Italiana per il Volontariato, 12/12/2003, 5 p.
URL : http://www.fivol.it/bancadati/monografie/sicilia2001.html

FRISANCO, Renato (éd.). *Amministrazioni pubbliche e organizzazioni di volontariato : quale rapporto ? I risultati della ricerca FIVOL*. Rome : Fondazione Italiana per il Volontariato, 25/02/2005, 26 p.

FRISANCO, Renato ; RANCI, Costanzo (éds.). *Le dimensioni della solidarietà. Secondo rapporto sul volontariato sociale italiano*. Rome : Fondazione Italiana per il Volontariato, 1999, 239 p. (Studi e ricerche, n°1)

FOGACCI, Fréderic. La politisation des campagnes italiennes : enjeux et bilan. *Parlement[s], Revue d'histoire politique,* L'Harmattan, 2006/1 - n° 5, p.91-108.

FUKUYAMA, Francis. *La confiance et la puissance. Vertus sociales et prospérité économique*. Paris : Plon, 1997, 412 p. (Feux croisés)

FURIOZZI, Gian Bugio. Antonio Labriola e il comunismo critico. *Rassegna Storica del Risorgimento*, 1989, pp. 297-308

GALAVIELLE, Jean-Pierre. *Gouvernance, marché et régulation sociale : une question de confiance… ou de légitimité ? - Retour à l'économie politique*. Paris : Centre d'Economie de la Sorbonne, 2008, 21 p. (CES Working Papers, n°2008.43)

GAMBETTA, Diego. *Le strategie della fiducia : indagini sulla rationalità della cooperazione*. Turin : Einaudi, 1989, 322 p. (Einaudi Paperbacks, n°200)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

GARDES, Nathalie. La confiance rationalité marchande ou norme sociale ?. [en ligne], *Blog: "Théories institutionnelles et gouvernance"*, 09/09/2007, 2 p.
URL : http://gouvernance.canalblog.com/archives/2007/09/29/6370963.html

GARDES, Nathalie. La confiance dans l'analyse sociologique. [en ligne], *Blog : "Théories institutionnelles et gouvernance"*, 30/09/2007, 2 p.
URL : http://gouvernance.canalblog.com/archives/2007/09/30/6379162.html

GARDIN, Laurent. *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*. Ramonville Saint-Agne : Erès, 2006, 190 p. (Sociétés en changement)

GARDIN, Laurent. Les entreprises sociales. [en ligne], *Revue du MAUSS permanente*, 40252, 17 p. URL : http://www.journaldumauss.net/spip.php?article664

GARDIN, Laurent. Le differenti ibridazioni di risorse nelle imprese sociali europee. **In :** GOSSETTI, Giorgio (éd.). *Quale economia per quale società*. Bologne : Franco Angeli, 2009, pp.216-234. (Sociologia del lavoro, n°113)

GIARRIZZO, Giuseppe. La mafia, il Mezzogiorno, lo Stato. **In :** *Mezzogiorno senza meridionalismo : la Sicilia, lo sviluppo, il potere*. Venise : Marsilio, 1992, pp.299-311. (Saggi Marsilio. Storia e scienze sociali)

GIARRIZZO, Giuseppe. Il ceto politico degli anni sessanta e settanta. **In :** *Mezzogiorno senza meridionalismo : la Sicilia, lo sviluppo, il potere*. Venise : Marsilio, 1992, pp.292-298. (Saggi Marsilio. Storia e scienze sociali)

GIARRIZZO, Giuseppe. Alla ricerca di una tradizione : il Novecento. **In :** *La Sicilia moderna dal Vespro al nostro tempo*. Florence : Le Monnier, 2004, pp.123-147. (Quaderni di Storia)

GIARRIZZO, Giuseppe ; AYMARD, Maurice. *Storia d'Italia. Le Regioni dall'Unità ad oggi : la Sicilia*. Turin : Einaudi, 1987, 1098 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

GIDDENS, Anthony. *Beyond the Left and Right. the future of radical politics*. Cambridge : Polity Press, 1994, 276 p.

GINATEMPO, Nella. Famiglie di madri e figlie. Uno studio sulla vita famigliare a Messina. **In :** MELONI, Benedetto (éd.). *Famiglia meridionale senza familismo : strategie economiche, reti di relazione e parentela*. Catanzaro : Meridiana Libri, 1997, pp.355-381

GINESTRA, Umberto. Sindacalismo e Cooperazione. *CISL Conquiste del Lavoro [en ligne]*, n° spécial "Via Po", 35378, 4 p.[Consulté le 11 juillet 2008].
URL : http://www.cislsicilia.net/archivioSITO/old_news/toniolo.htm

GINSBORG, Paul. *Storia d'Italia dal dopoguerra a oggi. Dalla guerra alla fine degli anni '50*. Turin : Einaudi, 1989, 281 p. (Gli struzzi, n° 370)

GINSBORG, Paul. *L'Italia del tempo presente. Famiglia, società civile, Stato (1980-1996)*. Turin : Einaudi, 1998, 627 p.

GIOVAGNOLI, Marco. Attualità della legge 109/96 : uno strumento contro le mafie e per la ricostruzione dei legami sociali attraverso il lavoro. *Sintesi dialettica per l'identità democrattica [en ligne]*, 39336, 4 p.
URL : http://www.sintesidialettica.it/leggi_articolo.php?AUTH=106&ID=157

GIURINTANO, Claudia. Arcangelo Cammarata e il movimento cattolico tra le due guerre. *Rassegna siciliana di storia e cultura*, n°19, 37834, pp. 97-137

GRANOVETTER, Mark. *La forza dei legami deboli e altri saggi*. Naples : Liguori Editore, 1998, 334 p.

GRASSI, Libero. Lettera. *Corriere della Sera [en ligne]*, 33480, 1 p.
URL : http://www.addiopizzo.org/public/lettera-grassi_30-08-1991.pdf

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

GRASSO, Gaetano. *Contro il racket. Come opporsi al ricatto mafioso*. Rome : Laterza, 1992, 187 p.

GRASSO, Gaetano. Profilo storico della legislazione cooperativa siciliana. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp.517-550

GRASSO, Gaetano. Settima convenzione delle associazioni antiracket e antiusura (Roma, 20/06/2008) - Relazione introduttiva. [en ligne], 2008, 14 p.
URL : http://win.antiracket.it/archivioNews/settimaConvenzione/relazioneGrasso.pdf

GRASSO, Gaetano. *Intervento Commissione parlemantare antimafia*. [en ligne], Rome : Camera dei deputati, 36125, 42 p.[Consulté le 23 avril 2008].
URL : http://www.camera.it/_bicamerali/antimafia/forum/19981126/Metro_2.htm

GRASSO, Gaetano ; SAVATTERI, Gaetano. *Ladri di vita. Storie di strozzini e disperati*. Milan : Baldini & Castoldi, 1996, 222 p.

GUARINO, Lucio. I consorzi di comuni. **In :** FRIGERIO, Lorenzo ; PATI, Davide (éds.). *L'uso sociale dei beni confiscati : programma di formazione sull'utilizzazione e la gestione desi beni confiscati alla criminalità organizzata*. Rome : Ministero dell'Interno, 2007, pp.121-133 (Bookformativo 2007/2008)

GUCCIARDO, Gaetano. *Capitale sociale e senso civico nel Mezzogiorno*, Caltanissatta-Roma : Salvatore Sciascia Editore, 2008, p.151.

GUCCIONE, Eugenio. Il giornalismo cooperativo. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp. 497-515

GUIBERT, Joël ; JUMEL, Guy. *La socio-histoire*. Paris : Armand Colin, 2002, 184 p. (Cursus, série Sociologie)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

GUIDICINI, Paolo. *Gruppi e sub-unità spaziali nella città : quartiere, vicinato ed "area naturale" tra miti, utopie e valutazioni critiche*. Roma : Città Nuova Editrice, 1978, 259 p.

GUIDOTTI, Maria. Evoluzione e sviluppo del Terzo settore nel welfare locale. [en ligne], *dsonline.it*, 26/02/2004, 4 p.
URL : http://www.dsonline.it/aree/terzosettore/documenti/dettaglio.asp?id_doc=16446

HAERINGER, Joseph (éd.). *La démocratie : un enjeu pour les associations d'action sociale*. Paris : Desclée de Brouwer, 2008, 323 p. (Solidarité et société)

HELY, Matthieu. De la tutelle au partenariat : entreprises assicatives et régulation conventionnée. **In :** *Colloque EHESS-LASMAS, 16-17 septembre 2004*

HONNETH, Axel. Reconnaissance et justice. *Le passant ordinaire [en ligne]*, n°38, 2002, 6 p. URL : http://www.passant-ordinaire.com/revue/print.asp?id=349

HONNETH, Axel. La théorie de la reconnaissance : une esquisse. **In :** CAILLE, Alain (éd.). *De la reconnaissance : don, identité et estime de soi*. Paris : MAUSS, 2009, pp.134-136. (Revue du MAUSS, n°23)

IL MONDO. Dossier spécial argent et criminalité. *Il Mondo*, 39311,

ION, Jacques. *La fin des militants ?*. Paris : L'Atelier, 1997, 124 p. (Enjeux de société)

IPSOS ; ALTERECO. *Enquête Consommateur*, 2004,

IREF. *L'impronta civica : VII rapporto sull'associazionismo sociale*. Rome : Edizioni Lavoro, 2000, 302 p.

ISTAT. .DemoS 2000. Rome : Istituto nazionale di statistica, 2000.
ISTAT. *DemoS 2002*. Rome : Istituto nazionale di statistica, 2002.
ISTAT. *DemoS 2004*. Rome : Istituto nazionale di statistica, 2004.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

ISTAT. *Le organizzazioni di volontariato in Italia, anno 2003*. Rome : Istituto nazionale di statistica, 14/10/2005, 15 p. (Statistiche in breve)

ISTAT, le cooperative sociali in Italia, anno 2005. Rome : Istituto nazionale di statistica, 12/10/2007, 18 p. (Statistiche in breve)

JUAN, Salvadore. *Intervention au Master Sciences-Po "Les fonctionnements associatifs"*, Paris, juin 2006.

LA COMMARE, Sara. Palermo presenta il conto al pizzo. [en ligne], 38504, 2 p.[Consulté le 26 juillet 2007]. URL : http://www.cuntrastamu.org/mafia/speciali/addiopizzo05.htm

LA LOGGIA, Enrico. *Contributo a nuovi studi sulle affittanze collettive*. Girgenti : Federazione Siciliana della Cooperative, 1912.

LA LOGGIA, Enrico. . Girgenti : Federazione Siciliana della Cooperative, 1923.

LA LOGGIA, Enrico. *Ricostruire*. Palerme : Casa Ed. Palumbo, 1943.

LA LOGGIA, Enrico. Il movimento cooperativo agricolo in Sicilia : contributo storico, statistico, documentale. **In :** *Autonomia e rinascita della Sicilia*. Palerme : IRES, 1953, pp.515-529, 659 p.

LA LOGGIA, Enrico. Le affittanze collettive in Sicilia al Congresso di Roma del 1912. **In :** *Autonomia e rinascita della Sicilia*. Palerme : IRES, 1953, pp.531-567

LA LOGGIA, Enrico. La cooperazione agricola nel 1923.Le occupazioni e gli acquisti terrieri. L'intensificazione della produzione. **In :** *Autonomia e rinascita della Sicilia*. Palerme : IRES, 1953, pp.569-580

LA LOGGIA, Enrico. Il movimento contadino in Sicilia dopo la liberazione. **In :** *Autonomia e rinascita della Sicilia*. Palerme : IRES, 1953, pp.581-588

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

LA VALLE, Davide. Capitale sociale in Italia : l'andamento della partecipazione associativa. **In :** ANDREOTTI, Alberta ; BARBIERI, Paolo (éds.). *Reti e capitale sociale*. Bari : Edizioni Dedalo, 01/2003, pp.130-143. (Rivista Inchiesta, n°139)

LABORATORIO ZEN INSIEME. *Projet Zen Insieme*. Palerme : Laboratorio Zen Insieme, 1999.

LABORIER, Pascale. Historicité et sociologie de l'action publique. **In :** LABORIER, Pascale ; TROM, Danny (éds.). *Historicités de l'action publique*. Paris : PUF, 2003, pp.419-462. (Publication de l'Université de Picardie)

LABORIER, Pascale ; TROM, Danny (éds.). *Historicités de l'action publique*. Paris : PUF, 2003, 540 p. (Publication de l'Université de Picardie)

LALLEMENT, Michel. Capital social et théories sociologiques. **In :** BEVORT, Antoine ; LALLEMENT, Michel (éds.). *Le capital social : performance, équité et réciprocité*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 2006, pp.71-88. (Recherches)

LAVILLE, Jean-Louis. (Ed.) *L'économie solidaire. Une perspective internationale.* Paris : Desclée de Brouwer, 1994, 343 p. / Ré-edition Paris : Hachette Littératures, 2007, 383 p.

LAVILLE, Jean-Louis. L'association : une liberté propre à la démocratie. **In :** LAVILLE, Jean-Louis ; SAINSAULIEU, Renaud (éds.). *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, 1997, pp.35-73. (Sociologie économique)

LAVILLE, Jean-Louis ; SAINSAULIEU, Renaud (éds.). *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, 1997, 403 p. (Sociologie économique)

LAVILLE, Jean-Louis ; LEVESQUE, Benoît. La rinascita della sociologia economica francofona. **In :** LAVILLE, Jean-Louis ; MINGIONE, Enzo (éds.). *La nuova sociologia*

economica. Prospettive europee. Milan : Franco Angeli, 1999, pp.71-87. (Sociologia del Lavoro, n°73)

LAVILLE, Jean-Louis ; NYSSENS, Marthe. Etats-providence et services sociaux. **In :** LAVILLE, Jean-Louis ; NYSSENS, Marthe (éds.). *Les services sociaux entre associations, marché et Etat : l'aide aux personnes âgées*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 2001, pp.233-255. (Recherches)

LAVILLE, Jean-Louis ; CHANIAL, Philippe. L'économie solidaire : une question politique. *Mouvements*, n°19, 2002, pp.11-20

LAVILLE, Jean-Louis ; MAGNEN, Jean-Philippe ; DE FRANCA FILHO, Genauto C. ; MEDEIROS, Alzira (éds.). *Action publique et économie solidaire : une perspective internationale*. Ramonville Saint-Agne : Erès, 2005, 414 p. (Sociétés en changement)

LAVILLE, Jean-Louis. Sociologie économique et théorie de la reconnaissance. **In :** CAILLE, Alain (éd.). *La quête de reconnaissance, nouveau phénomène social total*. Paris : La Découverte, 2007, pp.284-299

LAVILLE, Jean-Louis. *Politique de l'association*. Paris : Editions du Seuil, 2010, 354 p. (Economie Humaine)

LAZAR, Marc. *L'Italie et la corruption*. [vidéo en ligne] *Repubblica TV*, 40233
URL : http://tv.repubblica.it/copertina/lazar-l-italia-e-la-corruzione/43018?video

LAZAR, Marc. Interrogations italiennes. *Quaderni*, n.32, Printemps 1997, pp.69-79.

LAZAR, Marc, BOUISSOU, Jean-Marie. Comparer deux « démocraties hors normes », *Révue française de science politique*, vol. 51, n.4, août 2001, pp. 531-543.

LAZAR Marc, Intelligence de l'Italie, *Pôle Sud*, n. 19, 2003, pp. 197-208.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

LEBARON, Frédéric. *La Croyance économique. Les économistes entre science et politique*. Paris : Seuil, 2000, 260 p.

LEDRUT, Raymond. *Sociologia urbana*. Bologne : Il Mulino, 1969, pp.109-122.

LEROUX, Pierre. *De l'égalité*, 1838, Bussac, 272 p.

LEVEQUE, Audrey. La sociologie de l'action publique. **In :** JACQUEMAIN, Marc ; FRERE, Bruno (éds.). *Epistemologie de la sociologie : paradigmes pour le XXIe siècle*. Bruxelles : De Boeck, 2008, pp.53-68. (Ouvertures Sociologiques)

LEVESQUE, Benoît ; BOURQUE, Gilles L. ; FORGUES, Eric. *La nouvelle sociologie économique*. Paris : Desclée de Brouwer, 2001, 270 p.

LEVESQUE, Maurice ; WHITE, Deena. Le concept de capital social et ses usages. *Lien social et politiques*, n°41, 1999, pp.23-33

LEVI, Margaret. Social and Unsocial Capital : A Review Essay of Robert Putnam's Making Democracy Work. *Politics & Society*, vol.24, n°1, 1996, pp.45-55

LI CAUSI, Girolamo. *Intervento alla Assemblea Costituente*. 17363

LI VECCHI, Alfredo. I caratteri originali del movimento cooperativo siciliano. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp.67-82

LIBERA. Disciplinare per la concessione del marchio « Libera Terra ». **In :** FRIGERIO, Lorenzo ; PATI, Davide (éds.). *L'uso sociale dei beni confiscati : programma di formazione sull'utilizzazione e la gestione desi beni confiscati alla criminalità organizzata*. Rome : Ministero dell'Interno, 2007, pp.177-185. (Bookformativo 2007/2008)

LIN, Nan. Les ressources sociales : une théorie du capital social. *Revue française de sociologie*, vol.36, 1995, pp.685-704

LISANTI, Nicola. Mezzogiorno e Basilicata tra occupazioni e riforma agraria (1943-1950). *Basilicata regione notizie*, n°93, 1999, p. 7-14

LISE. Problématique et programme de l'axe Sociologie Economique et Démocratie (SED) du Laboratoire Interdisciplinaire de Sociologie Economique. [en ligne], 2006, 4 p.
URL : http://www.lise.cnrs.fr/

LO GIUDICE, Giuseppe. La cooperazione di credito nei centri urbani : banche popolari e casse operaie. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp. 105-167

LOBET-MARIS, Claire. La confiance mise à l'épreuve de la "modernité radicale". **In :** LOBET-MARIS, Claire ; SIX, Benjamin ; LUCAS, Robin (éds.). *Variations sur la confiance : concepts et enjeux au sein des théories de la gouvernance*. Bruxelles : Peter Lang Edition, 2009, pp.11-14. (Philosophie et politique, n°18)

LOBET-MARIS, Claire ; SIX, Benjamin. Regards sur un ouvrage en trois temps. **In :** LOBET-MARIS, Claire ; SIX, Benjamin ; LUCAS, Robin (éds.). *Variations sur la confiance : concepts et enjeux au sein des théories de la gouvernance*. Bruxelles : Peter Lang Edition, 2009, pp.15-19. (Philosophie et politique, n°18)

LOMBARDI SATRIANI, Luigi. Più padre, meno padrone **In :** DE SPIRITO, Angelomichele (éd.). *Sud e famiglia*. Rome : Euroma, 1993, pp.93-98.

LUCIO. Disegno di legge sui demani. *Critique sociale*, n°1, 1893, pp. 9-11.

LUKSIC, Vanja. La Mafia invisible. *L'Express [en ligne]*, 39226, 2 p.[Consulté le 26 juillet 2007].URL:http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/laquo-la-mafia-invisible-raquo_476206.html

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

LUPERINI, Romano ; CATALDI, Pietro ; MARCHIANI, Lidia. *La scrittura e l'interpretazione. Dal Naturalismo all'Avanguardia (1861-1925)*. Palerme : Casa Ed. Palumbo, 1997,

LUPO, Salvatore. Tra centro e periferia. Sui modi dell'aggregazione politica nel Mezzogiorno contemporaneo. *Meridiana*, n°2, 1988, pp.13-50

LUPO, Salvatore. Le associazioni consortili, 1861-1945. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp. 83-99

LUPO, Salvatore. Mafia, politica, storia d'Italia : a proposito del processo Andreotti. *Meridiana*, n°25, 1996, pp.19-45

LUPO, Salvatore. La macchina politica. **In :** MAFAI, Simona (éd.). *Riflessioni sulla storia della Sicilia dal dopoguerra ad oggi*. Caltanissetta-Rome : Salvatore Sciascia editore, 2007, pp.89-98 (Studi dell'Istituto Gramsci siciliano, n°18)

LUPO, Salvatore. *Documentaire : Portella della ginestra 1 maggio 1947*. [vidéo en ligne], Rome : La Storia siamo noi (RAI)
URL : http://www.lastoriasiamonoi.rai.it/puntata.aspx?id=517

MAGATTI, Mauro. *Il potere istituente della società civile*. Bari : Laterza, 2005, 272 p. (Libri del tempo)

MAGATTI, Mauro ; MINGIONE, Enzo. Strategie familiari e sviluppo : una comparazione Nord-Sud. **In :** MELONI, Benedetto (éd.). *Famiglia meridionale senza familismo : strategie economiche, reti di relazione e parentela*. Catanzaro : Meridiana Libri, 1997, pp.137-158

MANACORDA, Gastone. *Il socialismo nella storia d'Italia, Tome I*. Bari : Laterza, 1970, 388 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

MANALI, Pietro. *I Fasci dei Lavoratori e la crisi italiana di fine secolo (1892-1894) - Atti del convegno per il centenario (Palermo-Piana degli Albanesi, 21-24 settembre 1994)*. Caltanissetta-Roma : Salvatore Sciascia Editore, 1995, 495 p.

MANGIAMELI, Rosario. La regione in guerra (1943-1950). **In :** AYMARD, Maurice ; GIARRIZZO, Giuseppe (éds.). *Storia d'Italia. Le Regioni dall'Unità ad oggi : la Sicilia*. Turin : Einaudi, 1987, pp.485-600

MANGIAMELI, Rosario. I cooperatori : alcune biografie. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp.305-360

MANGIAMELI, Rosario ; MINEO, E. Igor. Preti contro la mafia : intervista a don Cosimo Scordato. *Meridiana*, n°25, 1996, pp.93-115

MARCHETTA, Ugo (éd.). *Psicologia sociale della Mafia*. Palerme : Università degli studi di Palermo, 1996, 247 p.

MARESO, Manuela. Devoti, ma a quale Chiesa ? Intervista al ricercatore Vincenzo Ceruso. *Narcomafie [en ligne]*, 39356, 4 p.[Consulté le 21 octobre 2008].
URL : http://www.narcomafie.it/articoli_2007/art3_10_2007.htm

MARONGIU, Giovanni. L'intervento straordinario dello stato. **In :** CATANZARO, Raimondo (éd.). *Società, politica e cultura nel Mezzogiono - Atti del convegno "Il Sud e i sud : la questione meridionale oggi", Napoli, dal 5 al 7 dicembre 1985*. Milan : Franco Angeli, 1989, pp.81-93

MASSARO, Massimo. Lotta al racket. *Aggiornamenti sociali*, n°2, 2006, pp.182-184

MASTROPAOLO, Alfio. Il falso mistero della politica in Sicilia. **In :** MAFAI, Simona (éd.). *Riflessioni sulla storia della Sicilia dal dopoguerra ad oggi*. Caltanissetta-Rome : Salvatore Sciascia editore, 2007, pp.117-136 (Studi dell'Istituto Gramsci siciliano, n°18)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

MASTROPAOLO, Alfio. Italie : quand la politique invente la société civile. *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 4, 37104, pp. 621-636

MATARD-BONUCCI, Marie-Anne. *Histoire de la mafia*. Bruxelles : Ed. Complexe, 1994, 316 p. (Questions au XXe siècle, n°61)

MATTIA, Luisa. *Ti chiami Lupo Gentile. Chi si ribella al pizzo è un infame ?*. Milan : Rizzoli, 2008, 221 p.

MAYER, Nonna. Participation associative, politique et démocratie en France. **In :** GRIS. *Le capital social, Actes du colloque organisé par le GRIS, 6 février 2003*. Rouen : Université de Rouen, 2004, pp.209-218. (Cellule Gris, n°10)

MAZZEI, Maria. Palermo, manifesti contro il pizzo in città. [en ligne], 38169, 2 p.[Consulté le 26 juillet 2007].
URL : http://www.cuntrastamu.org/mafia/speciali/pizzo_pal_2004.htm

MEDARD, Jean-François. Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique. *Revue française de science politique*, vol.26, n° 1, 1976, pp. 103-131

MEISTER, Albert. *La participation dans les associations*. Paris : Editions Economie et humanisme, 1974, 276 p. (Initiation sociologique)

MELONI, Benedetto (éd.). *Famiglia meridionale senza familismo : strategie economiche, reti di relazione e parentela*. Catanzaro : Meridiana Libri, 1997, 432 p. (Saggi)

MERIDIANA. Antimafia. *Meridiana*, n°25, 1996, pp.7-17

MICELI, Antonino. *Io, il fu Nino Miceli. Storia di una ribellione al pizzo*. Milan : Edizioni Biografiche, 2007, 166 p. (Autori4)

MINGIONE, Enzo. Note per una analisi delle classi sociali. **In :** CATANZARO, Raimondo (éd.). *Società, politica e cultura nel Mezzogiono - Atti del convegno "Il Sud e i sud : la*

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

questione meridionale oggi", Napoli, dal 5 al 7 dicembre 1985. Milan : Franco Angeli, 1989, pp.43-77

MONTEMURRO, Francesco. *Rapporto fra Enti Locali e Terzo Settore*. [en ligne], Rome : AUSER, 2008, 4 p. URL : http://images.auser.it/IT/f/img_biblioteca/img13_b.pdf

MONTICONE, Alberto ; FONZI, Fausto. I vescovi. . **In :** *Chiesa e religiosità in Italia dopo l'Unità (1861-1878), Atti del IV convegno di storia della Chiesa (La Mendola, 31 agosto – 5 settembre 1971), Relazioni I*. Milan : Vita e pensiero, 1973.

MORIN, Richard ; ROCHEFORT, Michel. Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective. **In :** MARTIN, Claude ; MARTIN, Jean-Claude (éds.). *Liens personnels, liens collectifs*. Rennes : Presses de l'EHESP, 1998, pp. 103-114. (Lien social et politiques, n°39)

MOSTACCIO, Fabio. *Il patrimonio etico dei consumatori : le radici culturali del commercio equo e solidale*. Milan : Franco Angeli, 2008, 183 p. (Collana di sociologia)

MULTON, Hilaire. *Pratiques religieuses et acculturation politique dans les campagnes italiennes (1830-1930)*. [en ligne], Lyon : Université Jean Moulin - Lyon III, 39122, 12 p. URL : http://hmulton.over-blog.net/article-5582265.html

MUSELLA, Marco. *Sviluppo del terzo settore e disoccupazione nel Mezzogiorno*. Trente : Istituto Studi Sviluppo Aziende Non Profit, 04/11/1996, 16 p. (Working Paper, n°3)

MUTTI, Antonio. *Capitale sociale e sviluppo : la fiducia come risorsa*. Bologne : Il Mulino, 1998, 147 p. (Saggi, n°482)

MUTTI, Antonio. Sociologia dello sviluppo e questione meridionale oggi. *Rassegna italiana di sociologia*, Tome XXXII, n°2, 04/1991, pp.155-179

MUTTI, Antonio. *Il buon vicino : rapporti di vicinato nella metropoli*. Bologne : Il Mulino, 1992, 132 p.

MUTTI, Antonio. Particolarismo. *Rassegna italiana di sociologia*, Tome XXXVII, n°3, 07/1996, pp.501-511

NOVARA, Daniele. La pedagogie maieutica di Danilo Dolci. **In :** PERLONGO, Gaetano G. (éd.). *Danilo Dolci nell'accademia del villaggio globale*. Trappeto : Petronicware, 2000.

O.V.. Sud e sviluppo : il ruolo del terzo settore. *La Sicilia*, 14/06/2007.

OLLIVIER-TRIGALO, Marianne. A quoi servent les services publics ? Repenser l'action publique (Pierre Baudry Syros). *Flux*, vol.15, n°36, 1999, pp.73-76

ORITI, Massimo. Mafia, antimafia e il voto del 13 maggio 2001. [en ligne], 2001, 5 p.[Consulté le 26 juillet 2007].
URL : http://www.centroimpastato.it/publ/online/Oriti_Santino.php3

PALERMO ANNO UNO. Palermo chiama contro la mafia, contro la legalizzazione dell'illegalità per la difesa della democrazia e della Costituzione - Assemblea nazionale a Roma in Campidoglio contro la mafia e per la democrazia (23 febbraio 2002). [en ligne], 37288, 2 p. URL : http://www.cuntrastamu.org/mafia/documenti/palermo1.htm

PATERNOSTRO, Dino. *A pugni nudi : Placido Rizzotto e le lotte popolari a Corleone nel secondo dopoguerra*. Palerme : La Zisa, 1992, 72 p.

PATERNOSTRO, Dino. Omicidio Panepinto, nessun colpevole. *La Sicilia*, 38515, p.36

PATERNOSTRO, Dino. Verro e l'educazione alla legalità. *La Sicilia*, 39236, p.33

PATERNOSTRO, Dino. Alia e la strage dimenticata. *La Sicilia*, 39311, p.31

PATERNOSTRO, Dino. I martiri delle lotte per la terra. *La Sicilia*, 39348, p.39

PATERNOSTRO, Dino. Quel tragico mattino di maggio. *La Sicilia*, 39586, p.43

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

PENATI, Carlo. Capitale sociale localizzato e territorio come attore collettivo. *Mutamento sociale [en ligne]*, n°19, 06/2008, 4 p. URL: http://www.synergia-net.it/uploads/attachment/capitale_social_1255529171.pdf

PENDENZA, Massimo. Fiducia e cooperazione. Elementi di riflessione per una teoria del mutamento sociale. *Sociologia*, n°1, 1999, pp.37-40

PENDENZA, Massimo. *Cooperazione, fiducia e capitale sociale. Elementi per una storia del mutamento sociale*. Naples : Liguori Editore, 2000, 184 p.

PERNA, Tonino. *Lo sviluppo insostenibile. La crisi del capitalismo nelle aree periferiche : il caso del Mezzogiorno*. Naples : Liguori Editore, 1994, 200 p. (Profili)

PERRET, Bernard. De la valeur des structures sociales : capital ou patrimoine ?. **In :** BEVORT, Antoine ; LALLEMENT, Michel (éds.). *Le capital social : performance, équité et réciprocité*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 2006, pp.293-314. (Recherches)

PEZZINO, Paolo. Nascita e sviluppo del paradigma mafioso. **In :** AYMARD, Maurice ; GIARRIZZO, Giuseppe (éds.). *Storia d'Italia. Le Regioni dall'Unità ad oggi : la Sicilia*. Turin : Einaudi, 1987, pp. 903-982

PEZZINO, Paolo. La mafia, l'Etat et la société dans la Sicile contemporaine (XIXe et Xxe siècles). **In :** BRIQUET, Jean-Louis (éd.). *Les Mafias*. Paris : Hermès science publications, 2000, pp.13-33. (Politix, vol.13, n°49)

PISELLI, Fortunata. Parentela, clientela e partiti politici. **In :** CATANZARO, Raimondo (éd.). *Società, politica e cultura nel Mezzogiono - Atti del convegno "Il Sud e i sud : la questione meridionale oggi", Napoli, dal 5 al 7 dicembre 1985*. Milan : Franco Angeli, 1989, pp.141-160

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

PISELLI, Fortunata. Gli approcci di rete negli studi sulla famiglia. **In :** MELONI, Benedetto (éd.). *Famiglia meridionale senza familismo. Strategie economiche, reti di relazione e parentela*. Catanzaro : Meridiana libri, 1997, pp.409-432. (Meridiana libri, Saggi)

PISELLI, Fortunata. Social capital as situational and dynamic concept. **In :** *International Workshop on social capital, Université de Trento, 19-20 octobre 2000*

PISELLI, Fortunata. Famiglia e networks sociali. Tradizioni di studio a confronto. *Meridiana*, n°20, 1994, pp.45-133

PISELLI, Fortunata. Capitale sociale : un concetto situazionale e dinamico. Stato e Mercato, n.57, décembre 1999, pp. 395-415

PITT-RIVERS, Julian. *Anthropologie de l'honneur : la mésaventure de Sichem*. Paris : Hachette, 1997, 275 p. (Pluriel, n°8840)

PIZZORNO, Alessandro. Perché si paga il benzinaio. Per una teoria del capitale sociale. **In :** BAGNASCO, Arnaldo ; PISELLI, Fortunata ; PIZZORNO, Alessandro ; TRIGILIA, Carlo. *Il capitale sociale, istruzioni per l'uso*. Bologne : Il Mulino, 2001, pp.19-46. (Prismi)

POLANYI, Karl. *La sussistenza dell'uomo*. Turin : Einaudi, 1983, 346 p. (Einaudi Paperbacks, n°176)

POLANYI, Karl. *La grande trasformazione*. Turin : Einaudi, 1974, 383 p. (Einaudi Paperbacks, Scienze sociali, n°46)

PONTHIEUX, Sophie. *Le capital social*. Paris : Editions La Découverte, 2006, 121 p. (Repères, série Sociologie, n°458)

PONTHIEUX, Sophie. Usages et mésusages du capital social. **In :** BEVORT, Antoine ; LALLEMENT, Michel (éds.). *Le capital social : performance, équité et réciprocité*. Paris : Editions La Découverte MAUSS, 2006b, pp.89-105. (Recherches)

PORTELLI, Aurélien. Palerme, novembre 1925 : le préfet de fer contre la mafia. [en ligne], 38993, 10 p.[Consulté le 21 mai 2008].
URL : http://mecaniquefilmique.blogspot.com/2006/10/palerme-novembre-1925-le-prfet-de-fer.htm

PORTES, Alejandro ; LANDOLT, Patricia. The Downside of social capital. *The American Prospect*, n°26, 1996, pp.18-21

PUCCIO, Deborah. La «renaissance» de Palerme sous la municipalité d'Orlando (années 1990) : fête et monuments. *Rives nord-méditerranéennes [en ligne]*, 38672, 11 p.[Consulté le 15 octobre 2008]. (Patrimoine et politiques urbaines en Méditerranée).
URL : http://rives.revues.org/document435.html

PUTNAM, Robert D.. Bowling Alone : America's Declining Social Capital. *Journal of democracy*, vol.6, n°1, 1995, pp.65-78

PUTNAM, Robert D.. Mesures et conséquences du capital social. *Isuma*, vol.2, n°1, 2001, pp.47-58

PUTNAM, Robert D.. The prosperous community : social capital and public life. *The American Prospect*, n°13, 1993b, pp.35-42

PUTNAM, Robert D. ; LEONARDI, Robert ; NANETTI, Raffaella Y.. *Making democracy work : civic traditions in modern Italy*. Princeton : Princeton University Press, 1993, 258 p.

RAFFAELE, Giovanni. Siciliani nel mondo. **In :** BENIGNO, Francesco ; GIARRIZZO, Giuseppe (éds.). *Storia della Sicilia, vol.5*. Bari : Editori Laterza, 1999, pp.19-44

RAINERI, Giuseppe. Le affitanze colletive in Italia inchiesta. **In :** Piacenza : Federazione Italiana dei Consorzi Agrari pp.27-30 URL : http://www.movimentocooperativo.it

RAINOLDI, Giovanni. L'affezione al quartiere : riflessione sulle metodologie d'indagine.,,

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

RAMPAZI, Marita. Il prisma femminile fra Nord e Sud : uniformità e differenze nella transizione alla vita adulta. **In :** BRUNETTA, Renato ; TRONTI, Leonello (éds.). *Capitale umano e Mezzogiorno : i nuovi termini della questione meridionale*. Bologne : Il Mulino, 1994, pp.373-396. (Temi e discussioni)

RANCI, Costanzo. La crescita del Terzo settore in Italia nell'ultimo ventennio. **In :** ASCOLI, Ugo (éd.). *Il welfare futuro : manuale critico del Terzo settore*. Rome : Carocci Editore, 1999, pp.59-94

RANDAZZO, Salvatore Basilio. *Sicialinità : subcultura, tradizioni ethos e comportamenti, tendenzialità*. Palerme : Edi Oftes, 1985, 352 p.

RAVVEDUTO, Marcello. *Libero Grassi : storia di un Siciliano normale*. Rome : Ediesse, 1997, 125 p. (Interventi)

RAYNER, Hervé. Le point de vue aérien de Robert Putnam. A propos de Making Democracy Work. *Politix*, vol.11, n°42, 1998, pp.179-204

RENAULT, Emmanuel. La reconnaissance au cœur du social. *Sciences Humaines*, n°172, 38869, pp.34-37

RENDA, Francesco. *Il movimento contadino in Sicilia*. Bari : De Donato editore, 1976, 114 p. (Dissensi, n°71)

RENDA, Francesco. *I Fasci siciliani 1892-94*. Turin : Einaudi, 1977, 382 p. (Piccola Biblioteca Einaudi, n°323)

RENDA, Francesco. La cooperazione agricola dai decreti Gullo alla riforma agraria. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp.361-420

RENDA, Francesco. In memoriam di Epifanio Li Puma. *A sud'Europa*, n°7, 39630, pp.13-15

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

RIOLO, Antonio. *Intervista al Professore Francesco Renda*. Palerme : CGIL, Lega delle Cooperative siciliane, 39067, 40 p.

RITAINE, Evelyne. Cherche capital social désespérément. *Critique Internationale*, n°12, 37073, pp.48-59

RIZZO, Giuseppe. *Il movimento cattolico in Sicilia tra la fine dell'ottocento e l'inizio del novecento*. [en ligne], Alcamo : Istituto Tecnico Statale "G.Caruso", 3 p.[Consulté le 10 mai 2008]. URL : http://www.gcaruso.it/DonRizzo/IlMovimentoCattolico.html

RIZZO, Giuseppe. *Le affitanze collettive*. [en ligne], Alcamo : Istituto Tecnico Statale "G.Caruso", 4 p.[Consulté le 14 février 2008].
URL : http://www.gcaruso.it/DonRizzo/LeAffittanzeCollettive.htm

ROCCHI, Sandra. *Il volontariato fra tradizione e innovazione*. Rome : La Nuova Italia Scientifica, 1993, 160 p. (Il servizio sociale, n°33)

ROMANO, Salvatore Francesco. *Storia dei Fasci siciliani*. Bari : Laterza, 1959, 575 p.

ROULLEAU-BERGER, Laurence. La production d'espaces intermédiaires. **In :** LAVILLE, Jean-Louis ; DACHEUX, Eric (éds.). *Economie solidaire et Démocratie*. Paris : Hermès CNRS Editions, 2003, 147-156. (Collection Cognition, communication, politique, n°36)

SAEZ, Guy. Recompositions de l'action publique et pluralisme territorial. *Annuaire des collectivités locales*, vol.19, n°1, 1999, pp.17-26

SANSEAU, Pierre-Yves. Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel en sciences de gestion : pertinence, positionnement et perspectives d'analyse. *Recherches qualitatives*, vol.25, n°2, 2005, pp.33-57

SANSOSTI, Damiano. Contaminazioni e collusioni in SIcilia tra mafia e banditismo. *Politicadomani [en ligne]*, n°55, 38749, 2 p.[Consulté le 04 juillet 2008].

URL : http://www.politicadomani.it/Pagine/Giornale/Num55/Contaminazioni.htm

SANTINO, Umberto. *La mafia come soggetto politico*. Palerme : Centro siciliano di documentazione Giuseppe Impastato, 1994, 62 p. (CSD Appunti, n°2)

SANTINO, Umberto. *La mafia interpretata. Dilemmi, stereotipi, paradigmi*. Catanzaro : Rubbettino, 1995, 167 p.

SANTINO, Umberto. *Oltre la legalità : Appunti per un programma di lavoro in terra di mafia*. 3e édition. Palerme : Centro siciliano di documentazione Giuseppe Impastato, 2002, 94 p. (CSD Appunti, n°6)

SANTINO, Umberto. Peppino Impastato : la memoria difficile. *Meridiana*, n°40, 1999, pp.21-41

SANTINO, Umberto. *Storia del movimento antimafia. Dalla lotta di classe all'impegno civile*. Rome : Editori Riuniti, 2000, 405 p.

SANTINO, Umberto. Chiesa, mondo cattolico e mafia. [en ligne], 2002, 5 p.[Consulté le 20 octobre 2008]. URL : http://www.centroimpastato.it/publ/online/Chiesa_e_mafia.php3

SANTINO, Umberto. Histoire des luttes contre la mafia. *Croire aujourd'hui*, n°41, 35796, pp.10-13

SANTINO, Umberto. L'antimafia difficile : movimenti sociali e movimento antimafia. *Città d'utopia*, n°29, 36647, pp. 11-21

SANTINO, Umberto. *Scienze sociali, mafia e crimine organizzato, tra stereotipi e paradigmi*. [en ligne], Palerme : Centro siciliano di documentazione Giuseppe Impastato, 2006, 8 p. URL : http://www.centroimpastato.it/publ/online/scienze_sociali.php3

SANTINO, Umberto ; LA FIURA, Giovanni. *L'impresa mafiosa : dall'Italia agli Stati Uniti*. Milan : Franco Angeli, 1990, 630 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

SANTUARI, Alceste. Evoluzione storica, aspetti giuridici e comparatistici. **In :** GUI, Benedetto (éd.). *Il Terzo settore tra economicità e valori*. Padoue : Gregoriana Libreria Editrice, 1996, pp. 169-211

SAVIANO, Roberto. *Gomorra. Viaggio nell'impero economico e nel sogno di dominio della camorra*. Milan : Mondadori, 2006, 331 p. (Strade Blu)

SAVIANO, Roberto. Io, la mia scorta e la mia solitudine. *La Repubblica*, 16/10/2009,

SCHNEIDER, Jane ; SCHNEIDER, Peter. Dalle guerre contadine alle guerre urbane : il movimento antimafia a Palermo. *Meridiana*, n°25, 1996, pp. 47-75

SCIARRONE, Rocco. Réseaux mafieux et capital social. **In :** BRIQUET, Jean-Louis (éd.). *Les Mafias*. Paris : Hermès science publications, 2000, pp.35-56. (Politix, vol.13, n°49)

SCIASCIA, Leonardo. I professionisti dell'Antimafia. *Corriere della Sera [en ligne]*, 31787, 4 p.[Consulté le 18 juillet 2008].
URL : http://www.italialibri.net/dossier/mafia/professionistiantimafia.html

SCOLARO, Gabriella. Il processo di formazione dei Fasci rurali. **In :** . *Il movimento antimafia siciliano : dai Fasci dei lavoratori all'omicidio di Carmelo Battaglia*. Terrelibere.org, 2008, p. 22-26

SCOLARO, Julien. De la reconnaissance à l'influence ? Heurts et enjeux d'une tentative d'empowerment en France. *Géographie, économie, société*, vol.8, 2006, pp.87-106

SCORDATO, Cosimo. *Le Formiche della Storia : un itinerario collettivo di liberazione all'Albergheria di Palermo*. Assise : Cittadella Editrice, 1994, 272 p.

SCORDATO, Cosimo ; SANTINO, Umberto. *Ricostruire Palermo. Un centro sociale per ogni quartiere*. Palerme : Centro siciliano di documentazione Giuseppe Impastato, 1987, 41 p.

SIEBERT, Renate. *Le donne, la mafia*. Milan : Il Saggiatore, 1994, 463 p.

SIGNORELLI, Amalia. Famiglia, lavoro, potere : le trasformazioni culturali. **In :** CATANZARO, Raimondo (éd.). *Società, politica e cultura nel Mezzogiono - Atti del convegno "Il Sud e i sud : la questione meridionale oggi", Napoli, dal 5 al 7 dicembre 1985*. Milan : Franco Angeli, 1989, pp.29-41

SIINO, Pietro. Fonti e memorie : per una storia delle confraternite laicali in Sicilia. *Rassegna Storica del Risorgimento*, vol.78, n°2, 1991, pp.291-307

SIMON, Patrick. Belleville, un quartier d'intégration. *Migrations et Société*, Vol.4, n°19, 1992, pp.45-68

SINDONI, Angelo. La cooperazione di credito nelle campagne : le casse rurali. **In :** CANCILA, Orazio (éd.). *Storia della cooperazione siciliana*. Palerme : Istituto Regionale per il Credito alla Cooperazione, 1993, pp.169-226

SOLCO.CO, Calatino. *Les propositions pour une loi régionale en faveur de la coopération sociale*. [en ligne], Palerme : Il Consorzio Sol. Calatino S.C.S. (Società Cooperativa Sociale), 29/11/2007, 2 p.[Consulté le ??. **In :** *La Sicilia : autonomia, sussidiarietà e bene comune. Palermo, 29 novembre 2007*. URL : http://www.solcalatino.it

SONNINO, Sidney ; FRANCHETTI, Leopoldo. *Inchiesta in Sicilia*. 2 volumes. Réédition (titre initial : La Sicilia nel 1876). Firenze : Vallecchi, 1974, (Saggi Vallecchi, n°15)

SPAGNOLETTI, Giacinto. *Conversazioni con Danilo Dolci*. Milan : Mondadori, 1977, 233p.

STAJANO, Corrado. *L'atto d'accusa dei giudici di Palermo*. Rome : Editori Riuniti, 1986, 384 p.

STANCANELLI, Bianca. *A testa alta. Don Giuseppe Puglisi : storia di un eroe solitario*. Turin : Einaudi, 2003, 157 p.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

STRAZZULLA, Giuseppe. Memoria storica e mitologie collettive. *Meridiana*, n°40, 1999, pp.11-19

STURZO, Luigi. Le casse per educare all'uso del denaro. *Cooperazione di Credito*, n°5, 1952, p. 175

SUE, Roger. L'affirmation politique de la société civile. **In :** CAILLE, Alain (éd.). *Quelle démocratie voulons-nous ? Pièces pour un débat*. Paris : Editions La Découverte, 2006, pp.20-31. (Sur le vif)

SWEDBERG, Richard. La nuova sociologia economica. Bilancio e prospettive. **In :** LAVILLE, Jean-Louis ; MINGIONE, Enzo (éds.). *La nuova sociologia economica. Prospettive europee*. Milan : Franco Angeli, 1999, pp.48-70. (Sociologia del Lavoro, n°73)

TAFANI, Pierre. Du clientélisme politique. *Revue du MAUSS*, n° 25, 2005, pp. 259-286

TAMANZA, Giancarlo. Le associazioni familiari. *Studi di sociologia*, n°1, 1996, pp.55-71

TENENTI, Alberto. « Introduction », In : BRAUDEL, Fernand, *Scritti sulla storia*, 1989, Oscar Mondadori, Milano, p.285.

THIBAUD, Cécile. Une femme contre la Mafia. *L'Express [en ligne]*, 36461, 3 p.[Consulté le 26 juillet 2007]. URL:http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/laquo-la-mafia-invisible-raquo_476206.html

THIEBAULT, Jean-Louis. Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée. *Revue internationale de politique comparée*, vol.10, n°3, 2003, pp.341-355

TIRAN, André. Confiance sociale et confiance primordiale, en partant de Georg Simmel. **In :** BERNOUX, Philippe ; SERVET, Jean-Michel (éds.). *La construction sociale de la confiance*. Paris : Association d'Economie Financière, 1997, pp.317-335. (Finance et société)

TOCQUEVILLE, Alexis de. *De la démocratie en Amérique*. 1835.

TRIGILIA, Carlo. Le condizioni "non economiche" dello sviluppo : problemi di ricerca sul Mezzogiorno d'oggi. *Meridiana*, n°2, 1988, pp.167-187

TRIGILIA, Carlo (éd.). *Cultura e sviluppo : l'associazionismo nel Mezzogiorno*. Catanzaro : Meridiana Libri, 1995, 244 p.

TRIGILIA, Carlo ; BAGNASCO, Arnaldo ; PISELLI, Fortunata ; PIZZORNO, Alessandro. *Il capitale sociale, istruzioni per l'uso*. Bologne : Il Mulino, 2001, 131 p.

TROUVE, Hélène. *La dynamique des productions associatives. Synthèse des travaux existants*. Paris : CNAF, 2005, 89 p. (Dossier d'étude, n°68)

TUMMINELLI, Giusi. I beni confiscati alla mafia : verso la riconquista della legalità. *Aggiornamenti sociali*, n°6, 2003, pp.456-468

TURNATURI, Gabriella. Limiti come risorse. **In :** CARBONARO, Antonio ; FACCHINI, Carla (éds.). *Capacità, vincoli e risorse nella vita quotidiana. Tradizione e innovazione nella riproduzione sociale*. Milan : Franco Angeli, 1993, pp.127-135

TURNATURI, Gabriella. I soggetti dell'universalismo. *Rassegna italiana di sociologia*, Tome XXXV, n°3, 07/1994, pp.361-383

TURONE, Giuliano. *Le associazioni di tipo mafioso*. Milan : Giuffrè, 1984, 306 p. (La Legislazione dell'emergenza, n°16)

VERIN, Hélène. Jalons pour une histoire de la confiance. **In :** LAUFER, Romain ; ORILLARD, Magali (éds.). *La confiance en question*. Paris : L'Harmattan, 2000, pp.37-57. (Logiques sociales)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

VIDAL, Denis. Le prix de la confiance. Les renaissances du clientélisme. *Revue Terrain*, n°21, 34243, pp.9-32

VIGNATI, Rinaldo. Dal "capitale sociale" alla "sinergia". Considerazioni sul rapporto tra capitale sociale e politica. **In :** ANDREOTTI, Alberta ; BARBIERI, Paolo (éds.). *Reti e capitale sociale*. Bari : Edizioni Dedalo, 01/2003, pp.152-160. (Rivista Inchiesta, n°139)

VINCENT, Gilbert. Les associations du travail social, acteurs politiques. **In :** *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*. Paris : Edition La Découverte MAUSS, 1998, pp.295-308. (Revue du MAUSS, n°11)

VIOLANTE, Piero. Ripensare l'autonomia. **In :** MAFAI, Simona (éd.). *Riflessioni sulla storia della Sicilia dal dopoguerra ad oggi*. Caltanissetta-Rome : Salvatore Sciascia editore, 2007, pp.29-34 (Studi dell'Istituto Gramsci siciliano, n°18)

VITA, Angelo. I Fasci siciliani. *Storia - OF [en ligne]*, n°1, 12 p.[Consulté le 14 juillet 2008]. URL : http://www.scuolamendola.it/Fasci%20siciliani.doc

WOOLCOCK, Michael. Le rôle du capital social dans la compréhension des résultats sociaux et économiques. *Isuma*, vol.2, n°1, 2001, pp.11-18

WORLD BANK (THE). Poverty reduction & equity. [en ligne].
URL : http://www.worldbank.org/poverty/scapital/index.htm

ZAMAGNI, **Stefano**. Préface **In** CITTADINO Caterina (éd.) *Dove lo stato non arriva.Pubblica amministrazione e terzo settore*, ASTRID, Passigli Editore, Firenze, 2008, 392 p.

ZANINELLI, Sergio. Gli sviluppi storici. **In :** BARBETTA, Gian Paolo (éd.). *Senza scopo di lucro*. Bologne : Il Mulino, 1996, pp. 117-146

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Sites Internet

ACTION CONSOMMATION. *Action Consommation : Agir par la consommation et agir pour consommer autrement*.
URL : http://www.actionconsommation.org/publication

ADDIOPIZZO. Intervento alla presentazione dell'associazione antiracket "Libero Futuro" (Palermo, Teatro Biondo, 10/11/2007). [en ligne], 2007, 3 p.
URL : http://www.addiopizzo.org/public/biondo_liberof.pdf

ADDIOPIZZO. *Comitato AddioPizzo : un intero popolo che paga il pizzo è un popolo senza dignità*. [en ligne].
URL : http://www.addiopizzo.org

AGREGATIFS DE L'ENS CACHAN. *Fiche de lecture sur l'article d'Antoine BEVORT : "A propos des théories du capital social : du lien social à l'institution politique" (Sociologie du travail, 2003, vol.45, n°3)*. Cachan : ENS, 2005, 2 p. (Préparation ENS à l'Agrégation de sciences économiques et sociales)

ANTIRACKET.IT. *Federazione delle associazioni antiracket ed antiusura italiane*. [en ligne] URL : http://www.antiracket.it

C6.tv. Saviano a Cinisi : delegittimare e isolare così uccide la nuova mafia. [vidéo en ligne], 28/08/2009.
URL : http://www.c6.tv/video/5628-saviano-a-cinisi-delegittimare-e-isolare-cosi-uccide-la-nuova-mafia

CENTRO DI STUDI E INIZIATIVE CULTURALI "Pio La Torre". Communiqué de presse. 39729, 1 p.
URL : http://www.piolatorre.it/

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

CENTRO SICILIANO DI DOCUMENTAZIONE "Giuseppe Impastato". Mafia e antimafia : un percorso di analisi. [en ligne], 4 p.[Consulté le 26 juillet 2007].
URL : http://www.centroimpastato.it/tesauro/antimafia.htm

COOPERATIVA DI CONSUMATORI. *Coop Italia*. [en ligne],
URL : http://www.e-coop.it

COOPERWEB. Appunti sulle ricerche Imes e Cattaneo. *Società e conflitto [en ligne]*, n°22, 2000, 11 p.
URL : http://www.cooperweb.it/societaeconflitto/su_imes-cattaneo.html

DALLA CHIESA, Nando. *Blog*. [en ligne],
URL : http://www.nandodallachiesa.it

FONDAZIONE ACIO. *Associazione Antiracket ACIO di Capo D'Orlando*. [en ligne],
URL : http://www.fondazioneacio.org

DIGILANDER, In memoria di Libero Grassi, Tano Grasso (Imprenditori, mafia, estorsioni). [en ligne], URL : http://digilander.libero.it/inmemoria/libero_grassi.htm

LEGACOOP. *Legacoop Nazionale*. [en ligne], URL : http://www.legacoop.it

LIBERA. *Libera : associazioni, nomi e numeri contro le mafie*. [en ligne],
URL : http://www.libera.it

MAFIANEWS.NET. Mafia : disciplina giuridica. [en ligne], 6 p.[Consulté le 19 juillet 2008]. URL : http://www.mafia-news.com/

MINISTERO DELL'INTERNO. *Governo italiano : beni confiscati ad organizzazioni criminali*. [en ligne],
URL : http://www.beniconfiscati.gov.it/dati-sui-beni-confiscati/dati-e-statistiche.aspx

PADRE PINO PUGLISI. *Sito ufficiale dell'Associazione intercondominiale Quartiere Brancaccio*. [en ligne] URL : http://www.PadrePuglisi.it

PIZZOFREE.COM. Punto Pizzo Free : l'emporio. [en ligne], 1 p.[Consulté en 2008].
URL : http://www.pizzofree.com

robertosaviano.it. [en ligne]. URL : http://www.robertosaviano.it/documenti/9401/125/129

SOS IMPRESA. Racket ed usura : il fenomeno in cifre. *Associazione SOS Impresa*. [en ligne], 2000, 2 p. [Consulté le 19 juillet 2008].URL : http://www.sosimpresa.it

SVILUPPO E LEGALITA. *Consorzio Sviluppo e Legalità*. [en ligne],
URL : http://www.sviluppolegalita.it

WIKIPEDIA. Associazione di tipo mafioso. [en ligne]. 1 p.
URL : http://it.wikipedia.org/wiki/Associazione_di_tipo_mafioso

WIKIPEDIA. La Rete. [en ligne] 2 p. URL : http://it.wikipedia.org/wiki/La_Rete

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexes

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 1 : La loi 1996/109

Dispositions en matière de gestion et de destination des biens confisqués et séquestrés

Legge 7 marzo 1996, n. 109 (Disposizioni in materia di gestione e destinazione dei beni sequestrati e confiscati)

LEGGE 7 marzo 1996 n. 109
(pubblicata nella Gazzetta Ufficiale n. 58 del 9 marzo 1996 - S.O. n. 44)
DISPOSIZIONI IN MATERIA DI GESTIONE E DESTINAZIONE DI BENI SEQUESTRATI O CONFISCATI. MODIFICHE ALLA LEGGE 31 MAGGIO 1965, N. 575, E ALL'ARTICOLO 3 DELLA LEGGE 23 LUGLIO 1991, N. 223. ABROGAZIONE DELL'ARTICOLO 4 DEL DECRETO-LEGGE 14 GIUGNO 1989, N. 230, CONVERTITO, CON MODIFICAZIONI, DALLA LEGGE 4 AGOSTO 1989, N. 282.
La Camera dei deputati ed il Senato della Repubblica hanno approvato;
Il Presidente della Repubblica
Promulga la seguente legge:
Art. 1. (nota)
1. Il comma 3 dell'articolo 2-sexies della legge 31 maggio 1965, n. 575, e successive modificazioni, è sostituito dal seguente: 3. "L'amministratore è scelto tra gli iscritti negli albi degli avvocati, dei procuratori legali, dei dottori commercialisti e dei ragionieri del distretto nonchè tra persone che, pur non munite delle suddette qualifiche professionali, abbiano comprovata competenza nell'amministrazione di beni del genere di quelli sequestrati. Quando oggetto del sequestro sono beni costituiti in azienda, l'amministratore può essere scelto anche tra soggetti che hanno svolto o svolgono funzioni di commissario per l'amministrazione delle grandi imprese in crisi ai sensi del decreto-legge 30 gennaio 1979, n. 26, convertito, con modificazioni, dalla legge 3 aprile 1979, n. 95, e successive modificazioni".

Art. 2. (nota)
1. Dopo il comma 5 dell'articolo 3 della legge 23 luglio 1991, n. 223, e successive modificazioni, è aggiunto il seguente: 5. bis. "La disciplina dell'intervento straordinario di integrazione salariale e di collocamento in mobilità prevista dal presente articolo per le ipotesi di sottoposizione di imprese a procedure concorsuali si applica, fino a concorrenza massima di lire dieci miliardi annui, previo parere motivato del prefetto fondato su ragioni di sicurezza e di ordine pubblico, ai lavoratori delle aziende sottoposte a sequestro o confisca ai sensi della legge 31 maggio 1965, n. 575, e successive modificazioni. A tale fine l'amministratore dei beni nominato ai sensi dell'articolo 2-sexies della citata legge n. 575 del 1965 esercita le facoltà attribuite dal presente articolo al curatore, al liquidatore e al commissario nominati in relazione alle procedure concorsuali".

Art. 3. (note)
1. L'articolo 4 del decreto-legge 14 giugno 1989, n. 230, convertito, con modificazioni, dalla legge 4 agosto 1989, n. 282, è abrogato.
2. Dopo l'articolo 2-octies della legge 31 maggio 1965, n. 575, e successive modificazioni,
sono inseriti i seguenti: "Art. 2-nonies.
1. I beni confiscati sono devoluti allo Stato. Il provvedimento definitivo di confisca è comunicato, dalla cancelleria dell'ufficio giudiziario che ha emesso il provvedimento, all'ufficio del territorio del Ministero delle finanze che ha sede nella provincia ove si trovano i beni o ha sede l'azienda confiscata, nonchè al prefetto e al Dipartimento della pubblica sicurezza del Ministero dell'interno. 2. Dopo la confisca, l'amministratore di cui all'articolo 2-sexies svolge le proprie funzioni sotto il controllo del competente ufficio del territorio del Ministero delle finanze. Nel caso in cui risulti la competenza di più uffici del territorio, il controllo è esercitato dall'ufficio designato dal Ministro delle finanze. L'amministratore può essere revocato in ogni tempo, ai sensi dell'articolo 2-septies, sino all'esaurimento delle operazioni di liquidazione, o sino a quando sia data attuazione al provvedimento di cui al comma 1 dell'articolo 2-decies. 3. L'amministratore gestisce i beni ai sensi dell'articolo

20 della legge 23 dicembre 1993, n. 559, nonchè, in quanto applicabili, ai sensi dell'articolo 2-octies della presente legge e ai sensi del decreto del Ministro del tesoro, di concerto con il Ministro delle finanze, 27 marzo 1990, pubblicato nella Gazzetta Ufficiale n. 98 del 28 aprile 1990. Al rimborso ed all'anticipazione delle spese, nonchè alla liquidazione dei compensi che non trovino copertura nelle risorse della gestione, provvede il dirigente del competente ufficio del territorio del Ministero delle finanze, secondo le attribuzioni di natura contabile previste dall'articolo 42, comma 4, del decreto del Presidente delle Repubblica 27 marzo 1992, n. 287. A tal fine il dirigente dell'ufficio del territorio del Ministero delle finanze può avvalersi di apposite aperture di credito disposte, a proprio favore, sui fondi dello specifico capitolo istituito nello stato di previsione della spesa del Ministero delle finanze, salva, in ogni caso, l'applicazione della normativa di contabilità generale dello Stato e del decreto del Presidente della Repubblica 20 aprile 1994, n. 367.
Art. 2-decies.
4. La destinazione dei beni immobili e dei beni aziendali confiscati è effettuata con provvedimento del direttore centrale del demanio del Ministero delle finanze, su proposta non vincolante del dirigente del competente ufficio del territorio, sulla base della stima del valore dei beni effettuata dal medesimo ufficio, acquisiti i pareri del prefetto e del sindaco del comune interessato e sentito l'amministratore di cui all'articolo 2-sexies.
5. La proposta di cui al comma 1 è formulata entro novanta giorni dal ricevimento della comunicazione di cui al comma 1 dell'articolo 2-nonies. Il provvedimento del direttore centrale del demanio del Ministero delle finanze è emanato entro trenta giorni dalla comunicazione della proposta.
6. Anche prima dell'emanazione del provvedimento del direttore centrale del demanio del Ministero delle finanze, per la tutela dei beni confiscati si applica il secondo comma dell'articolo 823 del codice civile.
Art. 2-undecies.
7. L'amministratore di cui all'articolo 2-sexies versa all'ufficio del registro:
a. le somme di denaro confiscate che non debbano essere utilizzate per la gestione di altri beni confiscati;
b. le somme ricavate dalla vendita, anche mediante trattativa privata, dei beni mobili non costituiti in azienda, ivi compresi quelli registrati, e dei titoli. Se la procedura di vendita è antieconomica, con provvedimento del dirigente del competente ufficio dal territorio del Ministero delle finanze è disposta la cessione gratuita o la distruzione del bene da parte dell'amministratore;
c. le somme derivanti dal recupero dei crediti personali. Se la procedura di recupero è antieconomica, ovvero, dopo accertamenti sulla solvibilità del debitore svolti dal competente ufficio del territorio del Ministero delle finanze, avvalendosi anche degli organi di polizia, il debitore risulti insolvibile, il credito è annullato con provvedimento del dirigente dell'ufficio del territorio del Ministero delle finanze.
8. I beni immobili sono:
a. mantenuti al patrimonio dello Stato per finalità di giustizia, di ordine pubblico e di protezione civile;
b. trasferiti al patrimonio del comune ove l'immobile è sito, per finalità istituzionali o sociali. Il comune può amministrare direttamente il bene o assegnarlo in concessione a titolo gratuito a comunità, ad enti, ad organizzazioni di volontariato di cui alla legge 11 agosto 1991, n.266, e successive modificazioni, a cooperative sociali di cui alla legge 8 novembre 1991, n. 381, o a comunità terapeutiche e centri di recupero e cura di tossicodipendenti di cui al testo unico delle leggi in materia di disciplina degli stupefacenti e sostanze psicotrope, prevenzione, cura e riabilitazione dei relativi stati di tossicodipendenza, approvato con decreto del Presidente della Repubblica 9 ottobre 1990, n. 309. Se entro un anno dal trasferimento il comune non ha provveduto alla destinazione del bene, il prefetto nomina un commissario con poteri sostitutivi;
c. trasferiti al patrimonio del comune ove l'immobile è sito, se confiscati per il reato di cui all'articolo 74 del citato testo unico approvato con decreto del Presidente della Repubblica 9 ottobre 1990, n. 309. Il comune può amministrare direttamente il bene oppure, preferibilmente, assegnarlo in concessione, anche a titolo gratuito, secondo i criteri di cui all'articolo 129 del medesimo testo unico, ad associazioni, comunità o enti per il recupero di tossicodipendenti operanti nel territorio ove è sito l'immobile.
9. I beni aziendali sono mantenuti al patrimonio dello Stato e destinati:
a. all'affitto, quando vi siano fondate prospettive di continuazione o di ripresa dell'attività produttiva, a titolo oneroso, previa valutazione del competente ufficio del territorio del Ministero delle finanze, a società e ad imprese pubbliche o private, ovvero a titolo gratuito, senza oneri a carico dello Stato, a cooperative di lavoratori dipendenti dell'impresa confiscata. Nella scelta dell'affittuario sono privilegiate le soluzioni che garantiscono il mantenimento dei livelli occupazionali. I beni non possono essere destinati all'affitto alle cooperative di lavoratori dipendenti dell'impresa confiscata se taluno dei relativi soci è parente, coniuge, affine o convivente con il destinatario della confisca, ovvero nel caso in cui nei suoi confronti sia stato adottato taluno dei provvedimenti indicati nell'articolo 15, commi 1 e 2, della legge 19 marzo 1990, n. 55;
b. alla vendita, per un corrispettivo non inferiore a quello determinato dalla stima del competente ufficio del territorio del Ministero delle finanze, a soggetti che ne abbiano fatto richiesta, qualora vi sia una maggiore utilità per l'interesse pubblico. Nel caso di vendita disposta alla scadenza del contratto di affitto dei beni, l'affittuario può esercitare il diritto di prelazione entro trenta giorni dalla comunicazione della vendita del bene da parte del Ministero delle finanze;

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

c. alla liquidazione, qualora vi sia una maggiore utilità per l'interesse pubblico, con le medesime modalità di cui alla lettera b).
10. Alle operazioni di cui al comma 3 provvede il dirigente del competente ufficio del territorio del Ministero delle finanze, che può affidarle all'amministratore di cui all'articolo 2-sexies, con l'osservanza delle disposizioni di cui al comma 3 dell'articolo 2-nonies, entro sei mesi dalla data di emanazione del provvedimento del direttore centrale del demanio del Ministero delle finanze di cui al comma 1 dell'articolo 2-decies.
11. I proventi derivanti dall'affitto, dalla vendita o dalla liquidazione dei beni di cui al comma 3 sono versati all'ufficio del registro.
12. Nella scelta del cessionario o dell'affittuario dei beni aziendali l'Amministrazione delle finanze procede mediante licitazione privata ovvero, qualora ragioni di necessità o di convenienza, specificatamente indicate e motivate, lo richiedano, mediante trattativa privata. Sui relativi contratti è richiesto il parere di organi consultivi solo per importi eccedenti due miliardi di lire nel caso di licitazione privata e un miliardo di lire nel caso di trattativa privata. I contratti per i quali non è richiesto il parere del Consiglio di Stato sono approvati, dal dirigente del competente ufficio del territorio del Ministero delle finanze, sentito il direttore centrale del demanio del medesimo Ministero.
13. I provvedimenti emanati ai sensi del comma 1 dell'articolo 2-decies e dei commi 2 e 3 del presente articolo sono immediatamente esecutivi.
14. I trasferimenti e le cessioni di cui al presente articolo, disposti a titolo gratuito, sono esenti da qualsiasi imposta.
Art. 2-duodecies.
15. In deroga all'articolo 3 della legge 27 ottobre 1993, n. 432, e per un periodo di tre anni a decorrere dall'esercizio finanziario 1995, le somme versate all'ufficio del registro ai sensi dei commi 1 e 5 dell'articolo 2-undecies affluiscono in un fondo, istituito presso la prefettura competente, per l'erogazione, nei limiti delle disponibilità, di contributi destinati al finanziamento, anche parziale, di progetti relativi alla gestione a fini istituzionali, sociali o di interesse pubblico degli immobili confiscati, nonchè relativi a specifiche attività di:
a. risanamento di quartieri urbani degradati;
b. prevenzione e recupero di condizioni di disagio e di emarginazione;
c. intervento nelle scuole per corsi di educazione alla legalità;
d. promozione di cultura imprenditoriale e di attività imprenditoriale per
giovani disoccupati.
16. Possono presentare i progetti e relative richieste di contributo di cui al comma 1:
a. i comuni ove sono siti gli immobili;
b. le comunità, gli enti, le organizzazioni di volontariato di cui alla legge 11 agosto 1991, n. 266, e successive modificazioni, le cooperative sociali di cui alla legge 8 novembre 1991, n. 381, le comunità terapeutiche e i centri di recupero e cura di tossicodipendenti di cui al citato testo unico approvato con decreto del Presidente della Repubblica 9 ottobre 1990, n. 309, e le associazioni sociali che dimostrino di aver svolto attività propria nei due anni precedenti la richiesta.
17. Il prefetto, sentiti i sindaci dei comuni interessati e l'assessore regionale competente, previo parere di apposito comitato tecnico-finanziario, dispone sulle richieste di contributi di cui ai commi 1 e 2 con provvedimento motivato, da emanare entro sessanta giorni dalla data di presentazione della richiesta. Con decreto del Ministro dell'interno, di concerto con i Ministri del tesoro e delle finanze, sono adottate, ai sensi dell'articolo 17, comma 3, della legge 23 agosto 1988, n. 400, norme regolamentari sulle modalità di gestione del fondo di cui al comma 1 del presente articolo.
18. Con decreto del Ministro di grazia e giustizia, di concerto con i Ministri delle finanze, del tesoro, dell'interno e della difesa, sono adottate, ai sensi dell'articolo 17, comma 3, della legge 23 agosto 1988, n. 400, norme regolamentari per disciplinare la raccolta dei dati relativi ai beni sequestrati o confiscati, dei dati concernenti lo stato del procedimento per il sequestro o la confisca e dei dati concernenti la consistenza, la destinazione e la utilizzazione dei beni sequestrati o confiscati. Il Governo trasmette ogni sei mesi al Parlamento una relazione concernente i dati suddetti.
19. Il Consiglio di Stato esprime il proprio parere sugli schemi di regolamento di cui ai commi 3 e 4 del presente articolo entro trenta giorni dalla richiesta, decorsi i quali il regolamento può comunque essere adottato.
20. Le disposizioni di cui agli articoli 2-nonies, 2-decies, 2-undecies e al presente articolo si applicano anche ai beni per i quali non siano state esaurite le procedure di liquidazione o non sia stato emanato il provvedimento di cui al comma 1 del citato articolo 2-decies".
21. I decreti di cui ai commi 3 e 4 dell'articolo 2-duodecies della legge 31 maggio 1965, n. 575, introdotto dal comma 2 del presente articolo, sono emanati entro sessanta giorni dalla data di entrata in vigore della presente legge.
Art. 4.
1. Agli oneri derivanti dall'applicazione della presente legge, valutati in lire 10 miliardi per ciascuno degli anni 1995, 1996 e 1997, si provvede mediante corrispondente riduzione dello stanziamento iscritto, ai fini del bilancio

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

triennale 1995-1997, al capitolo 6856 dello stato di previsione del Ministero del tesoro per l'anno 1995, all'uopo parzialmente utilizzando l'accantonamento relativo al Ministero del tesoro.
2. Il Ministro del tesoro è autorizzato ad apportare, con propri decreti, le occorrenti variazioni di bilancio.
La presente legge, munita del sigillo dello Stato, sarà inserita nella Raccolta ufficiale degli atti normativi della Repubblica italiana. è fatto obbligo a chiunque spetti di osservarla e di farla osservare come legge dello Stato.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 2 : Les tableaux statistiques

Tab. 1 : Associations bénévoles par zone géographique entre 1995 et 2003 (Italie)

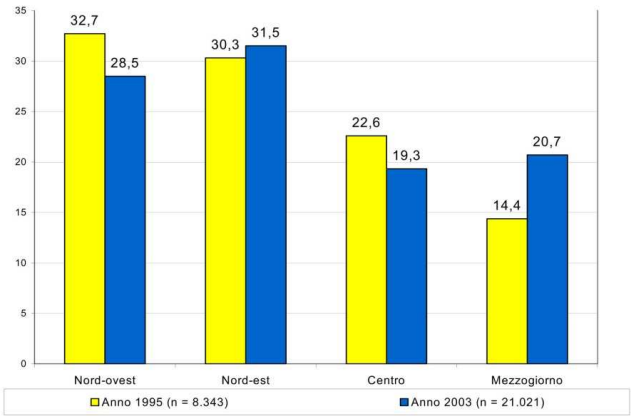

Tab. 2 : Création associative par zone géographique

Epoque de création	NORD	CENTRE	SUD
- jusqu'en 1978	20,4 %	19,8 %	9,0 %
- de 1979 à 1991	29,3 %	27,2%	26,8%
- de 1992 à 2001	36,8%	39,1%	45,9%
- de 2002 à 2006	13,5%	13,9%	18,3%
Total	100%	100%	100%

Source : FIVOL 2006

Tableau 3 : Epoque de constitutions des associations de bénévolat en Sicile

Epoque du début d'activité	Fréquence	Pourcentage
Jusqu'en 1950	44	5,9%
1951-1975	93	12,5%
1976-1985	179	24,1%
1986-1990	211	28,4%
1991-1996	217	29,2%
Total	744	100,0%

Source : FIVOL, 1999

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Tableau 4 : Organisations solidaires et bénévoles par secteur d'activité, 1995-1999

	1995	1997	1999	1995	1997	1999
Secteurs d'activité	**Organisations par secteur (%)**			**Bénévoles par secteur (%)**		
Sanitaire	42,4	37,6	36	40,3	37,5	34,5
Assistance sociale	30,5	28,7	27,1	31,3	26	28,2
Loisir et culture	11,7	13,7	16,8	13,9	11,6	16,1
Protection civique	6,4	9,3	9	7,7	12,3	9,7
Education	2,8	2,9	1,7	1,8	3,5	1,5
Environnement	2,2	3,4	4,2	2,4	4,1	5,4
Protection des droits	2,2	2,7	1,8	1,1	2,5	1,1
Activités sportives	1,8	1,7	1,8	1,5	2,5	2,2
Autres	-	-	1,6	-	-	1,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source : ISTAT, mai 2000

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Tableau 4bis : Typologie des associations siciliennes

Typologie	Pourcentage
Paroisse	21,5%
Caritas	3,0%
Syndicat	8%
Association de catégorie	5,5%
Mouvements sociaux	47,3%
Citoyens	21,1%
Institution ecclésiastique	5%
Collectivités locales	1%
Autre	1%
Total	100,0%

Source : FIVOL, 1999

Tableau 5 : Coopératives sociales en Italie –années 2001,2002 et 2005

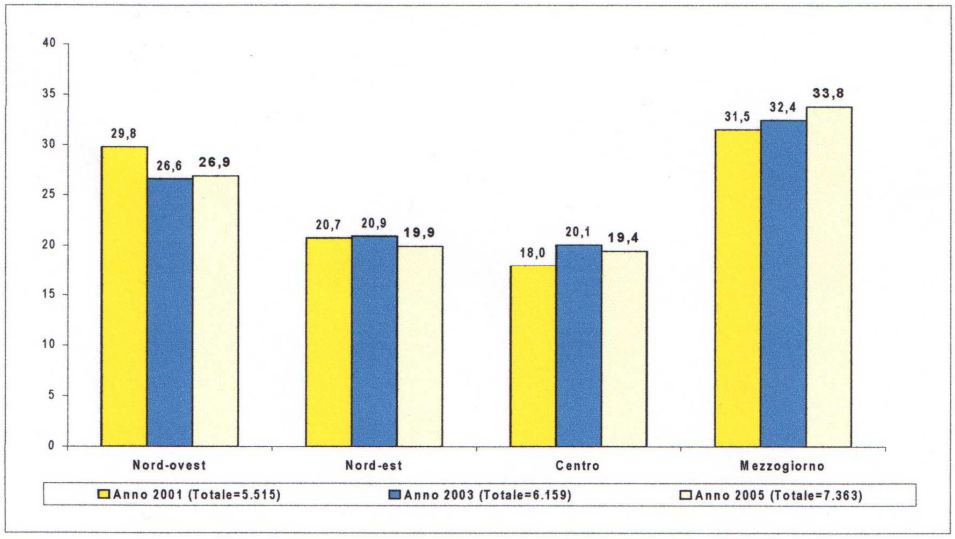

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Tableau 6 : Taux de chômage en Italie

Niveau territorial	Taux de chômage entre 30-64 ans	Taux de chômage entre 25-29 ans
Nord-Ouest	**2,81**	**6,11**
Nord-Est	**2,36**	**4,68**
Centre	**4,15**	**12,29**
Sud	**10,64**	**29,66**
Sicile	**13,46**	**31,71**
Italie	**5,62**	**14,30**

Source : ISTAT, Demos, 2003.

Tableau 7 : Niveau d'étude des bénévoles actifs dans les organisations

Niveau d'étude	v.a.	%
Ecole primaire	27.065	8,0
Collège	114.500	34,0
Baccalauréat	147.876	43,9
Maîtrise	47.519	14,1

Source : FIVOL, 1999.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Tableau 8 : Présence des jeunes dans les associations de bénévolat

Amplitude	TOT	Nord	Centre	Sud
Aucun jeune	52,2	56,7	53,9	42,5
- de 1 au 50%	34,5	33,8	33,8	36,4
-au-delà de 50%	13,3	9,5	12,3	21,1
Total en %	100	100	100	100
Total	10.438	5.151	2.497	2.790

Source : FIVOL 2006

Tableau 9 : Taux de personnes trouvant un emploi dans les trois ans qui suivent le bac et la maîtrise sur 100 diplômés

Niveau territorial	Taux de personnes qui trouvent un emploi dans les trois ans qui suivent le bac En 2004	Taux de personnes qui trouvent un emploi dans les trois ans qui suivent la maîtrise En 2002
Nord-Ouest	56,9	92,1
Nord-Est	54,7	93,4
Centre	49,1	91,2
Sud	39,3	76,1
Italie	47,1	88,5

Source : ISTAT, Demos, 2002, 2004

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 3 : Les évènements de Portella della Ginestra

Tableau de Renato Guttuso qui represente les paysans du mouvement qui se rendent aux commemorations du 1er mai.

L'ORA
DEL POPOLO

LA FESTA DEL LAVORO IN SICILIA FUNESTATA
da un barbaro massacro a Piano della Ginestra

Basta col sangue!

Dichiarazioni del Ministro dell'Interno a un redattore del nostro Giornale

De Nicola riceve l'Alto Commissario per la Sicilia

Settantaquattro fermi

Il Consiglio Generale delle Leghe stabilirà per domani una manifestazione di solidarietà

Quotidien annonçant la Tuerie du 1er mai de Portella della Ginestra

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 4 : L'article 416 bis du Code penal

Texte de l'article de loi (416 bis) qui définit la nature de l'association de type mafieux du point de vue juridique ainsi que les peines prévues.

"**Art. 416 bis (associazione di tipo mafioso).** Chiunque fa parte di un'associazione di tipo mafioso formata da tre o più persone, è punito con la reclusione da tre a sei anni.
Coloro che promuovono, dirigono o organizzano l'associazione (416) sono puniti, per ciò solo, con la reclusione da quattro a nove anni.
L'associazione è di tipo mafioso quando coloro che ne fanno parte si avvalgono della forza di intimidazione del vincolo associativo e della condizione di assoggettamento e di omertà che ne deriva per commettere delitti, per acquisire in modo diretto o indiretto la gestione o comunque il controllo di attività economiche, di concessioni, di autorizzazioni, appalti e servizi pubblici o per realizzare profitti o vantaggi ingiusti per sé o per altri ovvero al fine di impedire od ostacolare il libero esercizio del voto o di procurare voti a sé o ad altri in occasione di consultazioni elettorali.
Se l'associazione è armata si applica la pena della reclusione da quattro a dieci anni nei casi previsti dal primo comma e da cinque a quindici anni nei casi previsti dal secondo comma.
L'associazione si considera armata quando i partecipanti hanno la disponibilità, per il conseguimento delle finalità dell'associazione, di armi o materie esplodenti (585), anche se occultate o tenute in luogo di deposito.
Se le attività economiche di cui gli associati intendono assumere o mantenere il controllo sono finanziate in tutto o in parte con il prezzo, il prodotto o il profitto di delitti, le pene stabilite nei commi precedenti sono aumentate da un terzo alla metà.
Nei confronti del condannato è sempre obbligatoria la confisca delle cose che servirono o furono destinate a commettere il reato e delle cose che ne sono il prezzo, il prodotto, il profitto o che ne costituiscono l'impiego (240).
Le disposizioni del presente articolo si applicano anche alla camorra e alle altre associazioni, comunque localmente denominate, che valendosi della forza intimidatrice del vincolo associativo perseguono scopi corrispondenti a quelli delle associazioni di tipo mafioso."

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 5 : La liste des victimes de la mafia, années 1980-1990

Années 1980

1. Piersanti Mattarella (6 gennaio 1980), presidente della Regione Siciliana.
2. Emanuele Basile (4 maggio 1980), capitano dei Carabinieri.
3. Giovanni Losardo, militante comunista, già sindaco di Cetraro e segretario capo presso la procura della Repubblica del Tribunale di Paola. Assassinato il 21 giugno 1980.
4. Gaetano Costa (6 agosto 1980), procuratore capo di Palermo.
5. Vito Lipari (12 agosto 1980), sindaco DC di Castelvetrano (TP).
6. Vito Jevolella (10 ottobre 1981), maresciallo dei carabinieri di Palermo
7. Sebastiano Bosio (6 novembre 1981), medico, docente universitario.
8. Pio La Torre (30 aprile 1982), segretario del PC siciliano.
9. Rosario Di Salvo (30 aprile 1982), autista e uomo di fiducia di Pio La Torre.
10. Gennaro Musella (3 maggio 1982), imprenditore.
11. *Strage della circonvallazione* (16 giugno 1982): Salvatore Raiti, Silvano Franzolin, Luigi Di Barca e Giuseppe Di Lavore, carabinieri, e Alfio Ferlito, boss di Catania, uccisi a colpi di fucile AK-47 dai killer del boss Nitto Santapaola, che mirava a prendere il posto di Ferlito.
12. Paolo Giaccone (11 agosto 1982), medico legale.
13. *Strage di via Carini* (3 settembre 1982): Carlo Alberto Dalla Chiesa, generale dei Carabinieri e prefetto del capoluogo siciliano; Emanuela Setti Carraro, moglie di Carlo Alberto Dalla Chiesa, e Domenico Russo, agente di polizia, uccisi brutalmente mentre andavano a cena a Mondello.
14. Calogero Zucchetto (14 novembre 1982), agente di polizia della squadra mobile di Palermo.
15. Giangiacomo Ciaccio Montalto (26 gennaio 1983), magistrato di punta di Trapani.
16. Mario D'Aleo (13 giugno 1983), capitano dei carabinieri.
17. Pietro Morici (13 giugno 1983), carabiniere.
18. Giuseppe Bommarito (13 giugno 1983), carabiniere.
19. Bruno Caccia (26 giugno 1983), giudice.
20. *Strage di via Pipitone Federico* (29 luglio 1983): Rocco Chinnici, capo dell'ufficio istruzione del Tribunale di Palermo, Mario Trapassi, maresciallo dei carabinieri; Salvatore Bartolotta, carabiniere; Stefano Li Sacchi, portinaio di casa Chinnici, uccisi dallo scoppio di un'autobomba, che provocò anche gravi danni alla facciata del palazzo adiacente.
21. Salvatore Zangara (8 ottobre 1983), analista.

22. Giuseppe Fava, (5 gennaio 1984), giornalista.

23. Mario Coniglio, (14 novembre 1984), macellaio,Coniglio aveva 55 anni quando fu massacrato dentro la sua bottega di via degli Emiri alla Zisa,a sparare contro l'ambulante furono due sicari con il volto coperto, a bordo di un vespone.Testimone uno dei figli che si trovava accanto a lui mentre veniva ucciso.La sentenza ha riconosciuto la colpevolezza del padre di Ganci, Raffaele, boss del quartiere della Noce, e di Domenico Guglielmini, entrambi condannati a 30 anni di reclusione; confermata anche la condanna a 10 anni per il pentito Antonio Galliano, che aveva sempre negato il proprio coinvolgimento.

24. Roberto Parisi (23 febbraio 1985), imprenditore e presidente del Palermo calcio, assieme al suo autista Giuseppe Mangano.

25. Piero Patti (28 febbraio 1985), imprenditore. Rimane ferita anche la figlia Gaia di nove anni.

26. Giuseppe Spada (14 giugno 1985), imprenditore.

27. *Strage di Pizzolungo* (2 aprile 1985): Barbara Asta, signora morta nell'attentato con autobomba contro il sostituto procuratore Carlo Palermo, salvatosi miracolosamente; morti anche i due figli gemelli di Barbara Asta.

28. Giuseppe Montana (28 luglio 1985), funzionario della squadra mobile, dirigente della sezione contro i latitanti mafiosi.

29. Ninni Cassarà (6 agosto 1985), dirigente della squadra mobile di Palermo, e il suo collega Roberto Antiochia, agente di polizia.

30. Graziella Campagna (12 dicembre 1985), diciassettenne di Saponara (ME) che aveva riconosciuto due latitanti.

31. Claudio Domino (7 ottobre 1986), bambino di 11 anni che stava passeggiando davanti il negozio dei suoi genitori in via Fattori, nel quartiere di San Lorenzo a Palermo.

32. Giuseppe Insalaco (12 gennaio 1988), ex sindaco di Palermo.

33. Natale Mondo, (14 gennaio 1988), agente di polizia scampato all'attentato in cui persero la vita Ninni Cassarà e Roberto Antiochia, venne ucciso perché si era infiltrato nelle cosche mafiose.

34. Alberto Giacomelli (14 settembre 1988), ex magistrato in pensione.

35. Antonino Saetta (25 settembre 1988), giudice ucciso con il figlio disabile Stefano Saetta.

36. Mauro Rostagno (26 settembre 1988), leader della comunità Saman per il recupero dei tossicodipendenti e giornalista, dai microfoni di una televisione locale faceva i nomi di capi mafia e di politici corrotti. Venne assassinato a Valderice (TP).

37. Antonino Agostino (5 agosto 1989), agente di polizia, e la moglie Ida Castelluccio, incinta di cinque mesi.

Années 1990

38. Giovanni Trecroci (7 febbraio 1990), vice-sindaco di Villa San Giovanni.

39. Emanuele Piazza (16 marzo 1990), agente di polizia.

40. Giuseppe Miano (18 marzo 1990), mafioso pentito.

41. Gioitta Nicola (21 marzo 1990), gioielliere.

42. Giovanni Bonsignore, (9 maggio 1990), funzionario della Regione Siciliana.

43. Rosario Livatino (21 settembre 1990), giudice di Canicattì (AG).

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

44. Nicolò Di Marco (21 febbraio 1991), geometra del comune di Misterbianco (CT).

45. Sergio Compagnini (5 marzo 1991), imprenditore.

46. Antonino Scopelliti (9 agosto 1991), giudice.

47. Libero Grassi (29 agosto 1991), imprenditore attivo nella lotta contro le tangenti alle cosche e il racket.

48. Tobia Andreozzi (30 agosto 1990), ragioniere.

49. Paolo Arena (27 settembre 1991), segretario DC di Misterbianco (CT).

50. Serafino Ogliastro (12 ottobre 1991), ex agente della polizia di Stato. Ucciso a Palermo da Salvatore Grigoli con il metodo della lupara bianca perché i mafiosi di Brancaccio sospettavano fosse a conoscenza degli autori dell'omicidio di un mafioso, Filippo Quartararo. Al processo, Grigoli si autoaccusava dell'omicidio indicando altri 7 complici.

51. Salvo Lima (12 marzo 1992), uomo politico democristiano, ex sindaco di Palermo.

52. Giuliano Guazzelli (14 aprile 1992), maresciallo dei carabinieri.

53. Paolo Borsellino (21 aprile 1992), imprenditore ed omonimo del giudice Paolo Borsellino.

54. *Strage di Capaci* (23 maggio 1992): Giovanni Falcone, magistrato; Francesca Morvillo, magistrato, moglie di Giovanni Falcone; Antonio Montinaro, agente di polizia facente parte della scorta di Giovanni Falcone; Rocco Dicillo, agente di polizia facente parte della scorta di Giovanni Falcone; Vito Schifani, agente di polizia facente parte della scorta di Giovanni Falcone. Il mafioso pentito Giovanni Brusca si autoaccusò di aver guidato il commando malavitoso che sistemò l'esplosivo in un tunnel scavato sotto un tratto dell'autostrada A29 all'altezza di Capaci e fu lui a premere il pulsante del radiocomando che causò l'esplosione, proprio nel momento in cui passavano le auto di scorta del giudice Falcone.

55. Vincenzo Napolitano (23 maggio 1992), uomo politico democristiano, sindaco di Riesi.

56. *Strage di via d'Amelio* (19 luglio 1992): Paolo Borsellino, magistrato; Emanuela Loi, agente di polizia facente parte della scorta di Paolo Borsellino; Walter Cusina, agente di polizia facente parte della scorta di Paolo Borsellino; Vincenzo Li Muli, agente di polizia facente parte della scorta di Paolo Borsellino; Claudio Traina, agente di polizia facente parte della scorta di Paolo Borsellino; Agostino Catalano, agente di polizia facente parte della scorta di Paolo Borsellino. Dalle recenti indagini si è scoperto che i mandanti dell'attentato, messo in atto con un'autobomba parcheggiata sotto casa della madre del giudice Borsellino, vanno ricercati non solo all'interno di Cosa nostra ma anche negli ambienti della politica e dei servizi segreti deviati.

57. Rita Atria (27 luglio 1992), figlia di un mafioso, muore suicida dopo la morte di Paolo Borsellino, con il quale aveva iniziato a collaborare.

58. Giovanni Lizzio (27 luglio 1992), ispettore della squadra mobile.

59. Ignazio Salvo (17 settembre 1992), esattore, condannato per associazione mafiosa e ucciso su ordine di Totò Riina per non aver saputo modificare in Cassazione la sentenza del maxiprocesso che condannò Riina all'ergastolo.

60. Paolo Ficalora (28 settembre 1992), proprietario di un villaggio turistico.

61. Gaetano Giordano (10 dicembre 1992), commerciante.

62. Giuseppe Borsellino (17 dicembre 1992), imprenditore, padre dell'imprenditore Paolo Borsellino ucciso otto mesi prima, quest'ultimo omonimo del giudice Paolo Borsellino.

63. Beppe Alfano (8 gennaio 1993), giornalista.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

64. *Strage di via dei Georgofili* (27 maggio 1993): Caterina Nencioni, bambina di 50 giorni; Nadia Nencioni, bambina di 9 anni; Angela Fiume, custode dell'Accademia dei Georgofili, 36 anni; Fabrizio Nencioni, 39 anni; Dario Capolicchio, studente di architettura, 22 anni.

65. Pino Puglisi (15 settembre 1993), sacerdote impegnato nel recupero dei giovani reclutati da Cosa Nostra a Brancaccio.

66. Cosimo Fabio Mazzola (marzo 1994), ucciso perché ex fidanzato della moglie del mafioso Giuseppe Monticciolo, ora collaboratore di giustizia: la donna, figlia del capomafia Giuseppe Argento, accettò di non sposare Mazzola perché non appartenente al suo ambiente.

67. Liliana Caruso (10 luglio 1994), moglie di Riccardo Messina, pentito.

68. Agata Zucchero (10 luglio 1994), suocera di Riccardo Messina, pentito.

69. Domenico Buscetta (6 marzo 1995), nipote del pentito Tommaso Buscetta.

70. Carmela Minniti (1 settembre 1995), moglie di Benedetto Santapaola, detto Nitto, boss catanese.

71. Pierantonio Sandri (3 settembre 1995), giovane di Niscemi, sequestrato e ucciso perché testimone di atti intimidatori, il corpo occultato è stato recuperato 14 anni dopo, in seguito alle rivelazioni di un pentito.

72. Serafino Famà (9 novembre 1995), avvocato penalista catanese, ucciso a pochi passi dal suo studio perché era un esempio di onestà intellettuale e professionale.

73. Giuseppe Montalto (23 dicembre 1995), agente di custodia del carcere dell’Ucciardone.

74. Giuseppe Di Matteo (11 gennaio 1996), figlio del collaboratore di giustizia Santino Di Matteo. Ucciso e disciolto in una vasca di acido nitrico.

75. Antonio Barbera (7 settembre 1996), giovane di Biancavilla (CT), massacrato a diciotto anni con una decina di colpi di pistola in testa, in un agguato in "contrada Sgarro" (Catania). Gli omicidi non hanno ricevuto alcuna condanna dal processo, celebrato nell'aula bunker del carcere "Bicocca" di Catania; il processo è stato celebrato anche in Corte d'appello e in Cassazione, senza che la famiglia del ragazzo venisse informata.

76. Antonino Polifroni (30 settembre 1996), imprenditore di Varapodio (RC), assassinato perché non aveva ceduto ai ricatti e alle estorsioni mafiose.

77. Giuseppe La Franca Avvocato, assassinato il 4 gennaio del 1997 perché non voleva cedere le sue terre ai fratelli Vitale.

78. Gaspare Stellino (12 settembre 1997), commerciante, morto suicida per non deporre contro i suoi estortori.

79. Domenico Geraci (8 ottobre 1998), sindacalista.

80. Filippo Basile (5 luglio 1999), funzionario della Regione Siciliana.

81. Vincenzo Vaccaro Notte[1] (3 dicembre 1999), imprenditore di Sant'Angelo Muxaro (AG), assassinato perché non accettava i condizionamenti mafiosi.

82. Giueseppe Montalbano (18 novembre 1998) medico, Camporeale

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Les juges Falcone e Borsellino

Images des attentats contre les juges

Attentat de Via d'Amelio (le juge Borsellino y a été tué)

CORRIERE DELLA SERA

COME DALLA CHIESA: LA MAFIA COLPISCE IL CANDIDATO ALLA SUPERPROCURA E LA COMPAGNA

Orrore, ucciso Falcone

Mille chili di tritolo sotto l'autostrada. Morti la moglie e i tre agenti di scorta. Otto feriti
Qualche giorno fa aveva detto: mi hanno delegittimato, stavolta i boss mi ammazzano

IL PALAZZO SENZA ALIBI

Quotidien national annonçant la mort du juge Falcone

Tuerie de Capaci (le juge Falcone, sa femme et son escorte y ont trouvé la mort)

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Manifestations antimafia après les attentats

Draps affichés lors des manifestations publiques contre la mafia aux balcons des immeubles de Palerme.

Banderoles et slogans

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 6 : Les fiches tecniques des Centres sociaux

Laboratorio Zen Insieme

Histoire

Première phase
Le laboratoire naît en 1988 par l'action conjointe des travailleurs sociaux, des bénévoles qui venaient d'une autre expérience dans le centre ville (San Saverio) et des habitants du quartier. Ils se constituent en association laïque, malgré leurs origines catholico- progressistes, et s'inscrivent au registre Régional du Volontariat. Au début, le travail de l'association se fait dans les locaux de l'école et du « consultorio » (centre d'accueil sanitaire) de quartier. A l'époque, l'école était la seule structure dans le quartier qui avait créé un rassemblement entre les associations travaillant dans le ZEN et des structures publiques : le centre d'accueil sanitaire, un centre de neuropsychiatrie pour les enfants, le centre social communal.
Le Centre s'appelle « Laboratoire » pour souligner le caractère expérimental de ce type d'intervention. Les activités proposées étaient destinées aux enfants scolarisés pour le soutien scolaire et un service de crèche était garanti à cause du manque de structures.

Deuxième phase
Depuis 1994, l'association a réhabilité des locaux au milieu des logements occupés pour étendre ses activités à d'autres usagers, au delà des jeunes en âge scolaire. Les femmes et les adolescents non scolarisés, ainsi que la petite enfance ont été intégrés dans les projets. Et ce, grâce aussi à la loi 216 contre la criminalité qui a octroyé des aides aux structures qui organisent des activités pour les adolescents : théâtre, danse et animations ludiques.

Les activités
Le centre social d'accueil, organise différentes activités destinées aux enfants (petite enfance et adolescents) et aux femmes en priorité ainsi qu'aux adultes hommes, depuis quelque temps.
Les « laboratoires » adressés aux enfants : Soutien scolaire ; activités ludiques avec la petite enfance (de 2 à 5 ans) ; laboratoire du bois, de la musique, du sport ; organisation de voyages, petit déplacements dans les environs et promenades en ville.
Les laboratoires et les projets pour les femmes : laboratoire d'artisanat, projet « Antigone » pour la formation et l'orientation de 30 femmes en vue de l'ouverture d'une entreprise sociale pour la gestion d'un centre polyvalent pour l'enfance au Zen.
Les projets pour les adolescents : projet Youthstart de l'Union européenne pour 24 adolescents de 14 à 19 ans pour de cours de formation professionnelle ; voyages ; soutien scolaire.
Les projets pour les adultes (hommes et femmes) : soutien scolaire et préparation des examens intégration scolaire (niveau collège).

Les financements
Loi 216/91 intitulée « Interventions en faveur des mineurs à risque d'intégration dans des activités criminelles », prévoit l'octroi de financements par le Ministère de l'Intérieur. Au début les activités financées pouvaient s'adresser aux enfants de 0 à 18, aujourd'hui seulement les adolescents de 11 à 18 ans.
La loi 285/ s'adresse en revanche à la première tranche d'âge (0-11 ans).
Les collaborations territoriales et les associations partenaires
Services sociaux locaux ; Tribunal des mineurs ; centre d'accueil familial, école
Libera – Association nationale de lutte contre la mafia ; MO.VI. Mouvement du Volontariat Italien ; PAU – Palermo anno uno, Association des associations palermitaines ; coordination des opérateurs du ZEN ; Observatoire local sur la Dispersion scolaire « Zen et Sferracavallo » ; Coordination des associations pour les mineurs.

Les lieux

La partie du quartier ZEN (banlieue à l'extrémité nord de Palerme) dans laquelle cette association travaille est occupée abusivement et s'appelle ZEN 2.
En effet, le quartier du ZEN se partage en deux parties. Le ZEN 1 a été occupé pendant 1968. Après quelques années d'occupation abusive, les appartements occupés ont été assignés aux habitants. En revanche, les appartements du ZEN 2, occupés depuis plus de 15 ans, n'ont pas été attribués à leurs occupants. Les habitants qui sont venus occuper ce quartier habitaient auparavant dans le quartier historique du centre de Palerme. Les habitations, désormais impraticables et jamais réhabilitées, n'étaient plus salubres et les habitants les ont abandonnées pour emménager au ZEN. En même temps, les jeunes couples du ZEN 1, par manque de place, ont déménagé au ZEN 2. Entre ces deux parties du ZEN, en guise de séparation, il y a une église et une école. L'*Istituto Case Popolari* (HLM) et la Marie considèrent le ZEN 2 comme inexistant, faute de quoi, d'après ces institutions, il faudrait rejeter les habitants abusifs des appartements.
Le quartier du ZEN avait été projeté en …. Par l'architecte Gregotti pour aménager la zone nord de Palerme. Le projet a échoué à cause de ……
Le quartier est partagé en « îles » : des petits bâtiments avec une cour centrale. Dans chaque « île » sont actuellement logées environ 250 familles. L'idée de l'architecte était de reproduire les cours du centre ville, autour desquelles se structure la vie de l'ensemble du quartier.
La plupart des habitants du ZEN 2 (environ 15 000) sont de jeunes couples qui vivent dans des conditions de pauvreté et d'exclusion importante. Les structures publiques sont insuffisantes et le niveau d'illettrisme et de chômage est très élevé. Les enfants sont très nombreux et les adolescents, dont seulement une minorité n'a pas abandonné l'école, sont très exposés au risque de micro criminalité et criminalité mafieuse.
La structure architectonique de ce quartier participe à la structuration des relations sociales. Chaque « île » est occupée, en général, par les membres de la même famille (proches et parents) et cela accentue le contrôle social. Autour de la cour, rien ne passe inaperçu.

Les objectifs
Le manque de lieux d'agrégation sociale (école, club, loisirs, …) est l'une des causes qui poussent les enfants et les adolescents vers des groupes criminels ou mafieux. Pour cette raison le « Laboratoire ZEN Insieme » avait, en un premier temps, mis en œuvre des cours de soutien scolaire et des animations ludiques pour les enfants de 11 à 13 ans, qui correspond à l'âge moyenne des trois années de collège. Cependant, dans une deuxième phase, les activités se sont élargies à d'autres publics, de la petite enfance aux adultes, car les animateurs se sont rendus compte que les problèmes d'intégration étaient beaucoup plus complexes et que les élèves de collège étaient déjà des privilégiés dans ce quartier dégradé.
L'un des buts principaux est de sortir les femmes et les enfants de la situation d'exclusion à laquelle ils sont condamnés pour des raisons différentes. Traditionnellement exclues de la vie active, les femmes sont coupées de tout contact avec l'extérieur, au-delà de la famille et de « l'île » du ZEN dans laquelle elles sont confinées. Les enfants grandissent dans des milieux qui les habituent à la précarité et l'exclusion en vivant cela sans aucun autre contre exemple. L'école est vite abandonnée pour d'autres occupations de type criminel. En ce qui concerne les crèches et l'école maternelle, la seule structure existant sur le territoire est largement insuffisante et oblige ainsi les mères, en général très jeunes, à se renfermer à la maison, limite toute possibilité pour elles de bénéficier d'une formation scolaire ou professionnelle. Les enfants dès l'âge de 6 ans, ont déjà intégré des logiques de refus des règles qui les poussent à des abandons très précoces de l'école.

Arci Ragazzi

Histoire

Première phase
Le siège de Palerme a été fondé en 1991 à l'initiative d'un groupe de personne réunies en coopérative socioculturelle, « I Sicani », déjà active sur le territoire depuis plus de dix ans. Nino D'Andrea, Carmelina Vaccaro et Camillo Barbato ont quitté la coopérative pour fonder l'Arci ragazzi et s'impliquer dans un parcours à vocation associative et politique. L'Arci ragazzi fait partie d'une association plus large : l'Arci ragazzi Nationale (fondée il y a plus de 17 ans par Carlo Pagliarini). En tant qu'association, elle est enregistrée au registre régional du volontariat. Sa principale activité est « l'animation de rue » avec les enfants et les adolescents. Action dont le principal objectif est la lutte contre la Mafia : « contre la mafia je pense en couleurs » c'est le slogan de cette association palermitaine. La première expérience est la mise en place d'un Laboratoire en faveur des droits de l'enfant, auquel ont adhéré des juges et des personnalités politiques actives dans la lutte à la mafia.

Deuxième phase

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

En 1992/93, a lieu un grand changement qualitatif par l'introduction de la loi 216/96 du Ministère de l'Intérieur qui attribue des financements aux structures mettant en place des projets pour la petite enfance et les adolescents à risque d'implication dans des activités criminelles. Ces contributions financières permettent à l'association d'investir dans l'achat des instruments nécessaires au déroulement des projets, jusqu'alors improvisés avec du matériel fourni par les animateurs/bénévoles. Dans cette même période, l'Arci ragazzi ouvre deux ludothèques dans des quartiers à grande exclusion sociale, dans la périphérie de Palerme : Brancaccio e Borgo Nuovo.

Troisième phase
Années 1996/97 : Cette période amène à la création de plusieurs coopératives par les bénévoles de l'association. Parmi celles-ci, l'une s'occupe d'animation sociale pour les enfants, l'une gère une maison d'accueil familiale et l'une troisième anime des activités culturelles. L'idée étant qu'après avoir acquis un bagage d'expérience conséquent, les animateurs bénévoles puissent entamer un « parcours professionnel d'entreprise », selon l'expression des opérateurs de l'Arci ragazzi. Cela est à l'origine d'un *turn over* important des acteurs de l'association. Plusieurs opérateurs quittent l'association pour fonder les coopératives et des nouveaux bénévoles, plus jeunes, deviennent membres de l'Arci ragazzi. De plus, l'association adhère à deux réseaux internationaux d'associations qui travaillent en zone Méditerranéenne.

Quatrième phase
Au cours de la période plus récente, 1998/2000, l'action des éducateurs de l'association se tourne vers l'extérieur avec un projet de création d'un Consortium territorial réunissant les coopératives de Palerme et des alentours qui adhèrent à un même projet politique et sociétal. Cela est perçu comme un saut de qualité et de taille très important.

Les animateurs
Dans les ludothèques situées à la périphérie de Palerme, travaillent en priorité des gens du quartier avec quelques animateurs externes. Il y a environ soixante opérateurs bénévoles qui adhèrent à l'association ainsi que des membres, habitants des quartiers qui ne participent pas directement aux activités, mais qui sont tout de même inscrits.
Le niveau de scolarisation des bénévoles est, depuis 1996 (année du passage des plus anciens vers les coopératives), plus élevé : niveau baccalauréat. Ils proviennent presque tous des couches moyennes palermitaines. Les bénévoles n'ont aucune rémunération pendant les premiers mois d'engagement. Ensuite, ils peuvent bénéficier de remboursements de frais et, s'ils adhèrent à un projet financé par la loi 216/96, ils ont droit à une rémunération d'environ 3 500 francs par an.
Avant d'entrer dans l'association, ils participent à une formation (pendant laquelle ils sont informés de l'historique et des objectifs de l'association, ainsi que de la méthodologie de travail), à des rencontres avec les autres membres et à des visites dans les différents lieux d'activité.
Périodiquement, sont organisés des moments de rencontre pendant lesquels les membres de l'association et les nouveaux bénévoles travaillent ensemble sur la méthodologie d'intervention et sur le travail de l'Arci Ragazzi de Palerme.
La tranche d'âge des bénévoles va de 15 à 24 ans. Les adolescents travaillent en priorité avec la petite enfance, tandis que les plus âgés ont des responsabilités majeures dans la gestion des projets. La majorité de bénévoles sont des femmes, même si, depuis quelque temps, davantage d'hommes adhérent à l'association. Dans les dernières années, le nombre de bénévoles a augmenté à cause du fort taux de chômage en Sicile ; les gens croient trouver là des perspectives d'emploi. Chaque bénévole destine deux ou trois jours par semaine à l'association.
Il y a, en plus, de 6 à 8 objecteurs du service civil national.

Organisation
Un directoire composé du président, du président adjoint et du secrétaire.
Un responsable pour chacune des activités de l'association. Un responsable de base dans les deux centres sociaux. Des jeunes élus, représentants des enfants. Une comptable, membre de l'association, et un consultant extérieur.
Dans chaque centre social (Borgo Nuovo et Brancaccio), il y a un responsable d'activité qui gère les activités et les projets du centre, ainsi que des responsables de base élus (des adolescents et plus un adulte) qui s'occupent du fonctionnement et de l'organisation du centre.
Des réunions périodiques permettent de faire le point sur le fonctionnement de l'Arci ragazzi. Y participent le directoire, les responsables des activités et de jeunes élus qui sont, en général, des responsables de base.

Les activités

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Les activités sont destinées en grande majorité aux enfants entre huit et douze ans. Depuis quelques années, les projets ont été destinés aussi aux adolescents. Il s'agit essentiellement de projets d'animation de rue.
Plusieurs voyages et échanges internationaux, en collaboration avec l'Arci Ragazzi nationale, sont organisés chaque année et font partie intégrante des activités régulières de l'association. Dans les deux centres sociaux, à Brancaccio et à Borgo Nuovo, les habitants du quartier, ainsi que les familles des enfants, sont invités à participer aux projets.

La méthodologie
Le fil rouge de toutes les activités est la « pédagogie du désir ». L'idée étant qu'il est possible d'activer des parcours de développement personnel et communautaire avec les enfants à partir de leurs désirs. Il faut, donc, qu'ils trouvent les moyens pour mettre en acte leurs désirs, et les animateurs de l'association ont, tout simplement, un rôle d'accompagnateur. Chacun doit être capable de réaliser son propre projet de vie en s'agissant pour aboutir à des résultats. Cela doit amener à dépasser le fatalisme et l'attente passive d'aides publiques, typiques du Sud.

« A la fin de chaque activité, il y a des séances de vérification ainsi que des groupes de parole qui permettent d'évaluer les impacts des projets. Les enfants, à la fin de chaque projet, remplissent des fiches d'évaluation, préparées au préalable par les animateurs.
Une fois par mois, se tient une séance de vérification dans chaque centre social avec une personne de l'association, qui ne travaille pas dans le centre. Le but étant de voir, par rapport à la programmation faite, l'avancement des projets. Les réunions se tiennent séparément avec les usagers et avec les animateurs. En outre, chaque mois, se tiennent des réunions collectives qui regroupent les familles, les enfants et les animateurs. Au besoin, et en cas d'urgence, des rencontres sont prévues pour faire le point et résoudre les éventuels problèmes.
Chaque réunion ou séance de vérification est animée par un membre de l'association, à tour de rôle parmi les membres les plus anciens. Le président a un rôle de médiation et de pacification lorsqu'il s'agit de résoudre des situations plus difficiles ».

Les financements
Principalement la loi 216/96 et des aides ponctuelles de la Mairie de Palerme, de la Province et de la Région Sicile. Les collaborations territoriales et les partenaires.
Beaucoup de travail se fait avec les référents institutionnels au niveau territorial : l'école, le centre d'accueil sanitaire, etc.… et l'association est souvent sollicitée par les communes limitrophes pour la mise en place de projets dans le cadre de la loi 216/96.
L'Arci ragazzi collabore directement avec le centre de Justice pour les mineurs et le bureau des services sociaux pour les enfants et les adolescents. Une grande partie des adolescents qui participent aux activités de l'association sont sous le contrôle judiciaire de ces services qui veillent à leur insertion sociale. Dans le même cadre il existe un partenariat avec l'Institut Pénal de Palerme.
Le travail en réseau avec les autres acteurs territoriaux est fortement mobilisé. Le centre Padre Nostro, actif à Brancaccio, fait partie des contacts habituels de l'association. En 1996, une coordination d'associations contre la Mafia a été créée à l'initiative de plusieurs associations, « Palermo anno Uno - PAU », à laquelle l'Arci Ragazzi participe activement. De plus, l'association essaie, quand cela est possible, d'organiser des réunions périodiques avec les partenaires associatifs actifs sur les mêmes territoires (15 associations).

Les lieux
Les deux centres sociaux de l'association se trouvent dans les villages de Brancaccio et de Borgo Nuovo qui sont situés à la périphérie de Palerme.
Brancaccio est un village divisé en deux parties : le vieux village, avec les habitants qui habitent depuis toujours et la nouvelle zone, où vivent toutes les personnes provenant du centre historique de Palerme, et qui se sont éloignées de leur quartier d'origine devenue impraticable. La première zone est encore « intacte » avec les orangers et la campagne ; dans la deuxième, ont été construits de grands bâtiments HLM.

Les objectifs
L'association Arci Ragazzi est une association laïque. Son travail est destiné à la promotion des droits des enfants (Convention ONU de 1989), à l'animation de rue pour intégrer dans les activités les habitants, au travail en réseau avec les autres acteurs associatifs. L'Arci ragazzi tient à affirmer la valeur politique de ses objectifs. Par l'agrégation et la socialisation territoriale, les opérateurs de l'Arci veulent activer des dynamiques capables d' « aller contre la désagrégation et la criminalité ».

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Centro sociale San Saverio

Historique

Première phase :
Le centre Sociale San Saverio a été créé en 1986 par Don Cosimo Scordato dans le quartier de l'Albergheria dans le centre historique de Palerme, un des quartiers pauvres de la ville. Il est inscrit au Registre régional des associations. Le centre est né grâce à la volonté de certains bénévoles déjà engagés dans des actions associatives et de quelques habitants du quartier, réunis pour l'occasion en assemblée. Le groupe fondateur s'identifie à une idéologie « catholique progressiste ». Cela s'explique par les provenances diverses de ses fondateurs : Cosimo Scordato, qui est le prêtre de la paroisse du quartier, et Nino Rocca, qui est par ailleurs engagé dans une ONG de coopération internationale (CISS), d'orientation de gauche.

Pendant la première période (1986-88) l'activité du centre s'adressait principalement aux enfants (environ 180 enfants) de l'école primaire et secondaire, focalisant son action uniquement sur l'appui scolaire. Ce premier projet était en partie financé par la Mairie de Palerme, avec des contrats ponctuels. L'idée étant de trouver un lieu où les enfants puissent se rencontrer pour ne pas rester dans la rue.
Dans la même période, une équipe itinérante de l'association, composée de deux assistantes sociales, un médecin et deux femmes du quartier, allait interroger à leur domicile les familles de l'*Albergheria*. Ce projet, financé par la Province de Palerme, avait pour but l'identification des besoins des habitants, sur le territoire. Des locaux pour accueillir l'association ont été trouvés également pendant cette première phase d'activité. Ils ont été restaurés par les bénévoles grâce à l'autofinancement des membres. En effet, ces locaux étaient dans un état de dégradation avancée.
Le « groupe des personnes âgées » a été un autre projet de cette première période. Une grande partie des contributions monétaires affectées au centre vient de ce groupe qui a toujours contribué, par ses activités, à la récolte de don ou à la vente de produits artisanaux fabriqués lors des ateliers.
En 1989 a été créé « l'espace femme », pour permettre aux femmes du quartier de se rencontrer et participer ainsi aux différents projets de socialisation et sensibilisation organisés par l'association : cours de couture, organisations d'expositions, rencontres à thème avec des médecins et des psychologues, voyages culturels, etc.

Deuxième phase :
Cette deuxième phase (à partir de 1990) d'activité est caractérisée par un afflux plus conséquent de fonds publics locaux (financements de la Mairie) et communautaires, ainsi que par des partenariats avec d'autres acteurs territoriaux.
En particulier, nous citerons un projet de formation en partenariat avec le « Centre culturel Impastato », destiné à 20 femmes. Egalement, en partenariat avec les services sociaux de la Région, a été ouvert dans le quartier un District socio-sanitaire, animé par des professionnels et des bénévoles, auquel s'est ajouté, depuis 1992, un centre d'accueil sanitaire pour les jeunes. Le District socio-sanitaire a mené plusieurs activités, ponctuelles, pour les personnes âgées de manière à leur garantir des services sanitaires ainsi que des services d'accompagnement sanitaire et social, inexistants au niveau territorial. En collaboration avec les autres acteurs associatifs de la ville de Palerme ainsi qu'avec des mouvements civiques, le centre San Saverio a mis en place un Observatoire de l'action publique et divers Comités civiques de sensibilisation et revendication en matière de droit du citoyen. Des exemples : le « Comité pour le logement » du quartier de l'*Albergheria* (en partenariat avec le COCIPA), l'Observatoire permanent contre l'illettrisme, l'Ecole de formation éthico-politique « G.Falcone ».
Depuis 1991, « l'espace enfant » a élargi ses activités à la petite enfance avec des projets à vocation ludique, qui sont venus s'ajouter aux activités de soutien scolaire. Et depuis 1992, des projets d'insertion, destinés aux jeunes du quartier et aux mineurs confiés au centre par le Tribunal de Palerme, sont montés en partenariat avec une autre association, Rotaract.

Financements
Au départ autofinancement en plus de quelque aide ponctuelle de la Mairie et depuis le début des années 90, financements sur projet de la Mairie et de l'Union Européenne. L'association bénéficie de financements ministériels octroyés en raison de la loi 109/96 sur la destination associative des biens confisqués aux mafieux, ainsi qu'en raison de la loi 216/91 qui attribue des fonds pour le soutien d'initiatives destinées aux mineurs à risque de micro criminalité.

Les lieux

Le centre saint Saverio se trouve au milieu du quartier populaire de l'*Albergheria* ; quartier historique et pauvre de Palerme, situé dans son centre ville. Le Centre se trouve sur une place, à côté de l'Eglise, à laquelle il est fortement lié, non loin d'une école primaire et d'un District sanitaire.

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 7 : Le projet Libera terra

Cueillette de tomates sur les terrains confisqués à la mafia.

Des produits avec une saveur en plus : la saveur de la légalité, du rachat et de la liberté.

Il s'agit de produits extraordinaires, fruit du travail de jeunes qui, réunis en coopératives sociales, cultivent des hectares de terres confisquées aux boss mafieux, grâce à la loi d'initiative populaire 109/96. Cette loi est née de la grande mobilisation organisée par l'association « Libera, Associazioni, nomi e numeri contro le mafie ». Ces terres, rendues à la collectivité, sont à nouveau productives et sont inscrites dans un circuit économique sain et vertueux. Ceci grâce à la participation des agriculteurs biologiques du territoire qui partagent le même projet de rachat social et économique. Les produits sont cultivés dans le respect des traditions du territoire, en appliquant les principes de l'agriculture biologique, pour porter sur la table des familles italiennes un produit de qualité, bon et juste. Pour une consommation responsable : car même de cette manière il est possible de vaincre la mafia.

Une économie saine pour les territoires touchés par la mafia : le projet Libera terra.

Les activités de production menées sur les biens confisqués par les coopératives sociales n'intéressent pas que leurs membres. Durant ces dernières années il a été possible de travailler également avec d'autres producteurs du territoire, en faisant du bien confisqué une ressource pour le développement de l'ensemble du circuit socio-économique local. Tout d'abord l'intégration des agriculteurs biologiques du territoire qui, grâce à des accords de production partagent l'esprit et les règles du projet, en valorisant leurs récoltes. De même, d'autres artisans sont associés pour la transformation des produits qui, une fois emballés arrivent dans les foyers avec la marque Libera terra. Ces activités concernent plusieurs dizaines de

personnes, pour lesquelles, aujourd'hui, la revanche sur la mafia est représentée par la possibilité concrète de pouvoir construire en continuant à vivre dans leur terre d'origine pour un futur libre de la culture de l'échange des « faveurs ».

Les Coopératives Sociales de « Libera Terra »

Les terres confisquée à la mafia appartiennent aux Communes dans lesquelles elles se situent et sont attribuées par un contrat d'utilisation gratuite aux coopératives qui les cultivent et qui les rendent productives. Les coopératives de Libera terra sont des coopératives de type B, c'est-à-dire qu'elles utilisent leurs activités pour permettre l'insertion professionnelles de personnes désavantagées. Toutes les coopératives adhérent *"Libera, associazioni, nomi e numeri contro le mafie"*, l'association fondée par Don Luigi Ciotti.

Libera Terra Mediterraneo

"Libera Terra Mediterraneo" est un nouveau « sujet entrepreneurial » constitué par les coopératives de Libera Terra et qui est née en octobre 2008 grâce à l'engagement de *Libera, associazioni, nomi e numeri contro le mafie,* et d'autres groupes pour donner lieu à des collaborations, en terme de gestion et de coordination, des activités. Ainsi, il s'est constitué entre des entreprises qui travaillent dans le cadre du projet Libera terra et qui contribuent au développement, à la diffusion et à la croissance avec un objectif : s'ouvrir à des nouvelles collaborations vers des agriculteurs du territoire qui partagent la même idée de la qualité qui se fonde sur des produits bons, propres et justes. Libera terra c'est la marque qui caractérise tous les produits biologiques des terres confisquées qui adhérent à Libera et qui, grâce à la loi 109/1996, gèrent des structures productives et des terres confisquées aux organisations mafieuses.

Site Internet : http://www.liberaterra.it/

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 8 : Les biens confisqués par Région

***Biens confisqués par Région** (au 30 juin 2009)*

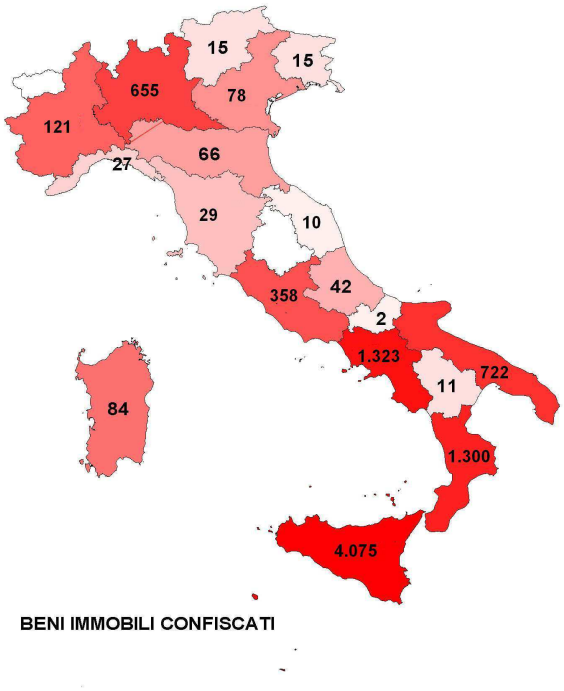

Source : http://www.beniconfiscati.gov.it/dati-sui-beni-confiscati/dati-e-statistiche/aziende-e-immobili-/2009

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Rapport entre biens confisqués et biens dont l'attribution a été effectuée

(au 30juin 2009)

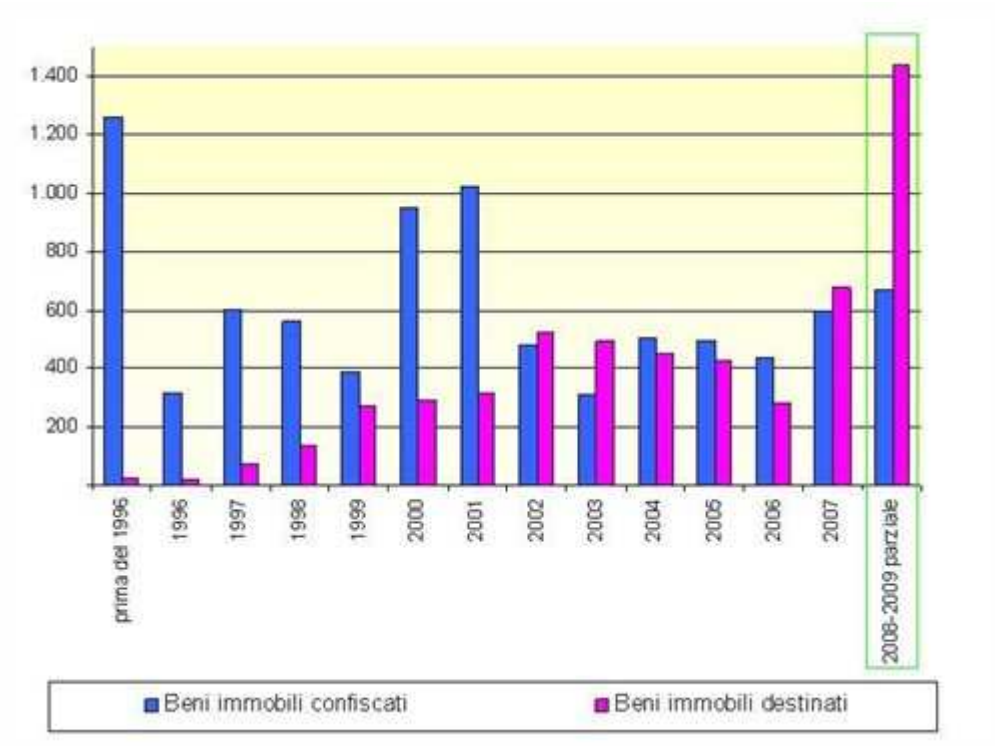

Source :

http://www.beniconfiscati.gov.it/dati-sui-beni-confiscati/dati-e-statistiche/andamento-destinazioni.aspx

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Annexe 9 : Les objectifs du Consortium « Sviluppo e legalità »

L'objectif principal du projet est de défier concrètement la criminalité organisée, en contribuant à modifier, dans une approche positive, la typologie des productions des zones des Communes qu'y adhérent. Ceci en favorisant la naissance, sur les terres confisquées aux mafieux une opportunité de développement et de travail pour des jeunes au chômage.

A travers la réalisation du projet on veut démontrer que ce que la mafia a enlevé à la collectivité, avec l'abus et avec la force de la violence, peut être rendu à la société civile et peut permettre la création d'une nouvelle culture entrepreneuriale entre chômeurs du territoire. Ceci en faisant de la prévention et récupérant des situations d'exclusion et d'émargination. En même temps on entend racheter et donner une nouvelle « marque » de légalité au territoire et agissant pour la promotion du développement et en favorisant la croissance des communautés qui partagent cette même initiative.

Les objectifs principaux du projet sont :

- Récupérer le patrimoine confisqué à Cosa Nostra, qui est affecté aux Communes membres du Consortium. Ce patrimoine consiste en terres pour la production agricole non utilisées et en état d'abandon du fait du manque d'une gestion efficace et économique durant la phase de séquestration.
- Créer, grâce à une sélection publique ouverte aux jeunes en recherche d'emploi du territoire, des coopératives sociales d'insertion sociale et professionnelles. Ceci pour créer un entreprenariat sain et propre qui grâce à l'utilisation des biens confisqués puisse produire des initiatives concrètes et pérennes de récupération du territoire. Ceci à travers la création d'emplois en respectant des formes de développement durable et en créant un système intégré qui donne lieu à des productions biologiques de qualité.
- Réaliser des activités destinées à généraliser une culture de la légalité dans un contexte territorial difficile.

Source : http://www.sviluppolegalita.it/

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011

Plan

Les 8 communes adhérentes au Consortium SVILUPPO et LEGALITA

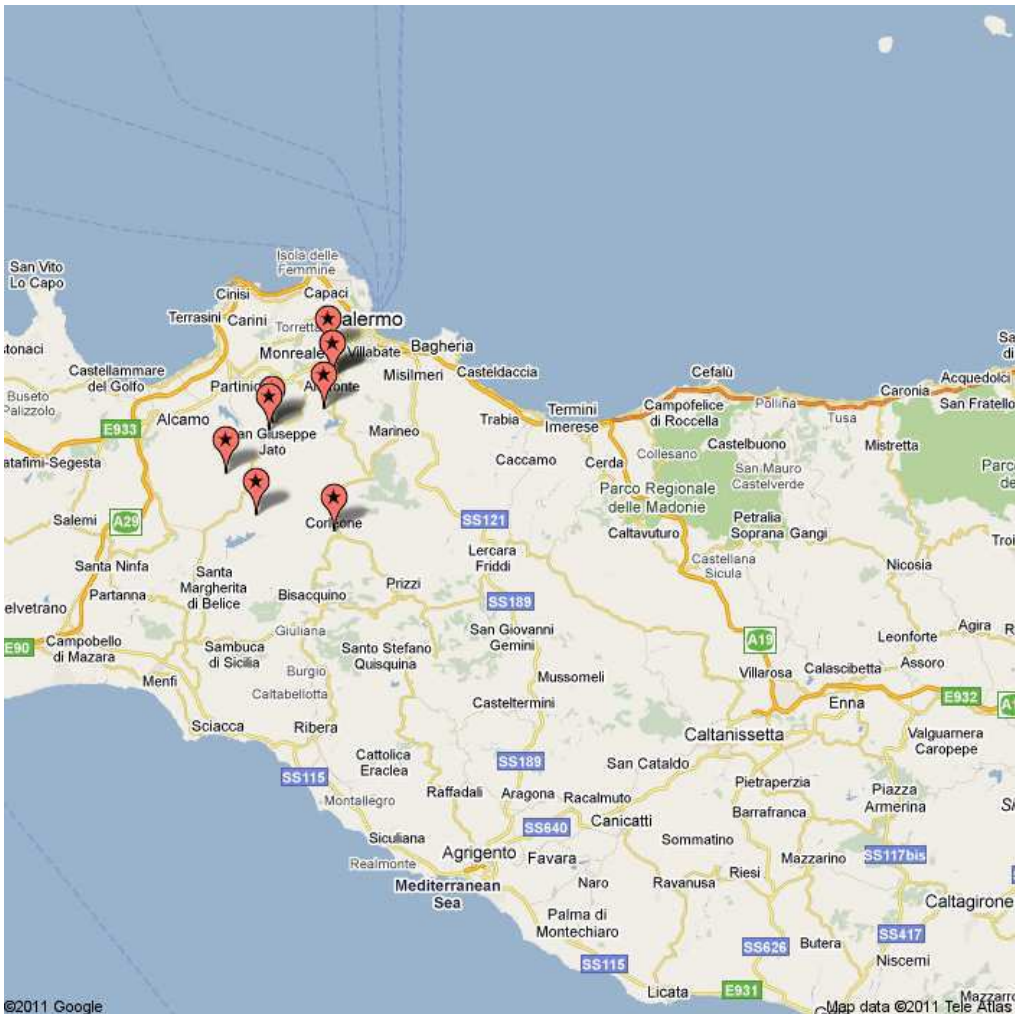

tel-00629854, version 1 - 6 Oct 2011